



RAPPORT ANNUEL

CONVERGENCE

Fonds commun de placement d'entreprise

Exercice du 01/01/2023 au 29/12/2023

CONVERGENCE

Compartiments :

CONVERGENCE ACTIONS EUROPE
CONVERGENCE ACTIONS FRANCE
CONVERGENCE ACTIONS MONDE
CONVERGENCE EQUILIBRE SOCIALEMENT RESPONSABLE
CONVERGENCE GLOBAL CLIMATE CHANGE
CONVERGENCE IMMOBILIER
CONVERGENCE MONETAIRE
CONVERGENCE OBLIGATIONS
CONVERGENCE OBLIGATIONS CARBON IMPACT
CONVERGENCE PME-ETI ACTIONS
CONVERGENCE SOLIDAIRE TEMPERE

- **Les comptes consolidés :**
- **La méthode retenue pour l'agrégation des comptes :**

Le bilan, le hors bilan et le compte de résultat d'un OPCVM à compartiments sont établis par agrégation des compartiments. Les détentions d'un compartiment par un autre sont éliminées au bilan par réduction des postes « Parts d'OPC » et « Capital » à hauteur de la valeur des parts détenues.

- **La devise retenue pour l'agrégation des comptes : EUR**
- **La liste des compartiments, et pour chacun d'eux, sa devise de comptabilité et le cours de change retenu pour l'agrégation des comptes :**

Compartiments	Devise de comptabilité
CONVERGENCE ACTIONS EUROPE	Euro
CONVERGENCE ACTIONS FRANCE	Euro
CONVERGENCE ACTIONS MONDE	Euro
CONVERGENCE EQUILIBRE SOCIALEMENT RESPONSABLE	Euro
CONVERGENCE GLOBAL CLIMATE CHANGE	Euro
CONVERGENCE IMMOBILIER	Euro
CONVERGENCE MONETAIRE	Euro
CONVERGENCE OBLIGATIONS	Euro
CONVERGENCE OBLIGATIONS CARBON IMPACT	Euro
CONVERGENCE PME-ETI ACTIONS	Euro
CONVERGENCE SOLIDAIRE TEMPERE	Euro

- **La liste des compartiments ouverts, et des compartiments fermés au cours de l'exercice :**

-08-12-2023 : Création du compartiment CONVERGENCE GLOBAL CLIMATE CHANGE.

-08-12-2023 : Fusion-absorption du compartiment CONVERGENCE 90 (absorbé) par le compartiment CONVERGENCE MONETAIRE (absorbant).

-11-12-2023 : Fusion-absorption du compartiment CONVERGENCE FLEXIGESTION PATRIMOINE (absorbé) par le compartiment CONVERGENCE EQUILIBRE SOCIALEMENT RESPONSABLE (absorbant).

La devise retenue pour l'agrégation des comptes : EUR

COMPTES AGREGES CONVERGENCE FCPE

BILAN ACTIF

	29/12/2023	30/12/2022
Immobilisations nettes	0,00	0,00
Dépôts et instruments financiers	2 167 427 910,68	1 855 247 241,46
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	733 761 911,55	578 612 976,85
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	733 761 911,55	578 612 976,85
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	482 855 853,86	443 050 847,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	482 855 853,86	443 050 847,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	511 656 166,31	399 148 167,86
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	511 656 166,31	399 148 167,86
Titres de créances négociables	506 793 708,70	399 148 167,86
Autres titres de créances	4 862 457,61	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Parts d'organismes de placement collectif	438 750 687,28	432 107 878,39
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	435 433 191,28	428 008 786,93
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	3 317 496,00	4 099 091,46
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	403 291,68	2 327 371,36
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	280 040,00	313 466,15
Autres opérations	123 251,68	2 013 905,21
Autres instruments financiers	0,00	0,00
Créances	50 758 007,66	3 397 772,07
Opérations de change à terme de devises	50 060 904,65	0,00
Autres	697 103,01	3 397 772,07
Comptes financiers	70 663 383,96	60 321 092,33
Liquidités	70 663 383,96	60 321 092,33
Total de l'actif	2 288 849 302,30	1 918 966 105,86

BILAN PASSIF

	29/12/2023	30/12/2022
Capitaux propres		
Capital	2 159 782 643,39	1 879 918 394,13
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	25 632 871,28	5 934 593,23
Résultat de l'exercice (a, b)	52 004 105,66	29 689 950,52
Total des capitaux propres	2 237 419 620,33	1 915 542 937,88
<i>(= Montant représentatif de l'actif net)</i>		
Instruments financiers	299 300,47	317 084,02
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	299 300,47	317 084,02
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	280 040,00	313 465,78
Autres opérations	19 260,47	3 618,24
Dettes	50 908 909,61	2 950 013,16
Opérations de change à terme de devises	50 856 221,87	0,00
Autres	52 687,74	2 950 013,16
Comptes financiers	221 471,89	156 070,80
Concours bancaires courants	221 471,89	156 070,80
Emprunts	0,00	0,00
Total du passif	2 288 849 302,30	1 918 966 105,86

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN

	29/12/2023	30/12/2022
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
Taux		
USTNH3F00002 TNote 10Y-C 0323		8 392 498,48
FGBMH3F00002 BOBL-EUX 0323		11 922 250,00
USN2H3F00002 TNote 2Y-CB 0323		25 288 722,03
Total Taux		45 603 470,51
Total Contrats futures		45 603 470,51
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	45 603 470,51
Engagements de gré à gré		
Swaps de taux		
Taux		
T23002660527 SWTCIC190724VOLKSWAG	5 000 000,00	0,00
T23002730527 SWTCIC140525BBVA 1.3	4 000 000,00	0,00
T23002664015 SWTCIC1501243.585/OI	11 000 000,00	0,00
T21002213070 SWTCIC170323AMERICAN	0,00	5 000 000,00
T21002215570 SWTCIC210323UBS LOND	0,00	10 000 000,00
T21002250463 SWTCIC190523AT&T 2.7	0,00	2 500 000,00
T21002278434 SWTCIC270223DAIMLER	0,00	5 100 000,00
T21002282839 SWTCIC010823VONOVIA	0,00	2 200 000,00
T21002302870 SWTCIC260723BANK OF	0,00	10 000 000,00
T21002325774 SWTCIC290823RABOBK N	0,00	5 000 000,00
T21002332701 SWTCIC121023HIGHLAND	0,00	3 451 000,00
T21002335461 SWTCIC061123DAIMLER	0,00	5 900 000,00
T21002352675 SWTCIC241123MAGNA IN	0,00	5 000 000,00
T21002353783 SWTCIC171023WESTPAC	0,00	6 910 000,00
T21002357531 SWTCIC300523SANTANDE	0,00	12 000 000,00
T22002377658 SWTCIC190423PSA BANQ	0,00	3 000 000,00
T22002381568 SWTCIC120523GSK CAPI	0,00	4 050 000,00
T22002381888 SWTCIC091123LLOYDS B	0,00	4 900 000,00
T22002395611 SWTCIC241023PERNOD R	0,00	4 000 000,00
T22002402763 SWTCIC150623VOLKSWAG	0,00	1 248 000,00
T22002411121 SWTCIC240323BMW FINA	0,00	2 604 000,00
T22002539023 SWTCIC160223VOLKSWAG	0,00	6 350 000,00
T22002547473 SWTCIC290923ARKEMA N	0,00	7 500 000,00
T22002548193 SWTCIC310323KLEPIE N	0,00	5 000 000,00
T22002552683 SWTCIC110423THALES N	0,00	10 000 000,00
T22002557886 SWTCIC170123DASSAU N	0,00	11 500 000,00
T22002572046 SWTCIC070223ROQUET N	0,00	6 000 000,00
T22002584892 SWTCIC220323VEOLIA N	0,00	11 500 000,00

T22002588416 SWTCIC280423ECP RECK	0,00	5 000 000,00
T22002594524 SWTSG 060623ECP RECK	0,00	10 000 000,00
T22002571661 SWTCIC0602231.719/OI	0,00	10 000 000,00
Total Taux	20 000 000,00	175 713 000,00
Total Swaps de taux	20 000 000,00	175 713 000,00
Total Engagements de gré à gré	20 000 000,00	175 713 000,00
Contrats futures		
Taux		
FGBMH4F00002 BOBL-EUX 0324	24 929 520,00	0,00
Total Taux	24 929 520,00	0,00
Total contrats futures	24 929 520,00	
Total Autres engagements	24 929 520,00	0,00
Total Opérations de couverture	44 929 520,00	221 316 470,51
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Autres opérations	0,00	0,00

COMPTE DE RESULTAT

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	2 218 169,14	192 308,55
Produits sur actions et valeurs assimilées	23 495 508,51	21 268 985,74
Produits sur obligations et valeurs assimilées	7 771 883,35	8 049 624,16
Crédits d'impôt	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	13 552 455,68	391 621,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur contrats financiers	2 156 222,80	481 650,51
Autres produits financiers	66 764,95	0,00
TOTAL (I)	49 261 004,43	30 384 189,96
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur contrats financiers	80 787,97	309 744,19
Charges sur dettes financières	20 351,50	264 139,83
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (II)	101 139,47	573 884,02
RESULTAT SUR OPERATIONS FINANCIERES (I-II)	49 159 864,96	29 810 305,94
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	5 613 945,82	6 575 394,26
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (V)	8 208 863,24	7 883 218,50
RESULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (I - II + III - IV + V)	51 754 782,38	31 118 130,18
Régularisation des revenus de l'exercice (VI)	249 323,28	-1 428 179,66
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	0,00	0,00
RESULTAT (I - II + III - IV + V +/- VI - VII)	52 004 105,66	29 689 950,52



RAPPORT ANNUEL

CONVERGENCE ACTIONS EUROPE

Fonds commun de placement d'entreprise

Exercice du 01/01/2023 au 29/12/2023

CARACTERISTIQUES DE L'OPC

Forme juridique : FCPE

• L'objectif de gestion

Le compartiment « CONVERGENCE ACTIONS EUROPE » est géré activement et de manière discrétionnaire. Il a pour objectif de gestion la recherche d'une performance nette de frais supérieure à celle de son indicateur de référence, l'indice STOXX Europe 50, sur la durée de placement recommandée. La composition du FCPE peut s'écarter significativement de la répartition de l'indicateur.

L'indice est retenu en cours de clôture et exprimé en euro, dividendes nets réinvestis.

• Stratégie d'investissement

La stratégie d'investissement poursuivie repose sur un processus en trois étapes :

- Une appréciation de la situation économique mondiale au travers de divers indicateurs statistiques, en vue de déterminer un scénario plausible de l'évolution des marchés.
- Une ventilation sectorielle effectuée sur la base de leur sensibilité plus ou moins forte à la conjoncture, en fonction du degré de maturité du cycle boursier.
- Un choix rigoureux de valeurs selon des critères quantitatifs (progression des chiffres d'affaires, des bénéfices; niveau de marge, d'endettement) et qualitatifs (innovation, position concurrentielle, équipe dirigeante.)

Une attention particulière est portée au risque du portefeuille par rapport à son indice de référence. A cette fin,

- tous les secteurs seront représentés dans le portefeuille, même si leurs pondérations pourront différer quelque peu de celle retenue dans l'indice,
- le portefeuille comprendra au moins quarante des cinquante valeurs représentées dans l'indice
- il comprendra essentiellement des actions européennes, Union européenne et hors Union européenne telle que la Suisse ou la Norvège par exemple.

Pour la sélection et le suivi des titres de taux, la société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux agences de notation. Elle privilégie sa propre analyse de crédit qui sert de fondement aux décisions de gestion prises dans l'intérêt des porteurs.

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont une des composantes de la gestion mais leur poids dans la décision finale n'est pas défini en amont.

Le FCPE s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

De 60 % à 110 % sur les marchés actions de toutes zones géographiques, de grandes et moyennes capitalisations (>3 milliards d'euro), de tous secteurs ;

De 0 % à 40 % en instruments de taux souverains, du secteur public ou privé, libellés en euros, de toutes zones géographiques, de catégorie « investment grade » selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation ;

De 0% à 100% au risque de change sur des devises hors euro.

Le FCPE peut être investi :

- en actions
- en titres de créances et instruments du marché monétaire.
- au-delà de 20% de son actif net des OPCVM de droit français ou étranger, FIVG de droit français, mentionnés à l'article R214-210 du Code Monétaire et Financier.

Il peut également intervenir sur les : dépôts, emprunts en espèces, contrats d'acquisitions et cessions temporaires de titres.

COMMENTAIRE DE GESTION

L'année 2023 marque un excellent cru pour les marchés financiers, affichant des gains significatifs tant au niveau des principaux indices actions que des obligations à l'échelle mondiale. Le S&P 500 américain se distingue avec une performance dépassant les 20% en euros, devançant de peu l'indice Euro Stoxx 50 de la Zone euro, en hausse de plus de 19%. Les valeurs technologiques, notamment le Nasdaq 100, enregistrent une impressionnante croissance d'environ 49% en euros. Cependant, les valeurs chinoises connaissent une nette baisse, le CSI 300 chutant d'environ 17% en euros. Par ailleurs, les investisseurs se tournent vers des actifs décorrélés tels que l'or (+9%) et le bitcoin, affichant une progression remarquable de 150%.

Ces performances exceptionnelles témoignent de la résilience des marchés financiers face aux défis rencontrés tout au long de l'année. Des tensions géopolitiques majeures émergent, notamment le conflit russo-ukrainien, les troubles israélo-palestiniens avec des répercussions potentielles sur l'énergie, et les tensions commerciales entre les États-Unis et la Chine, notamment dans le secteur stratégique des semi-conducteurs.

Sur le plan économique, les banques centrales adoptent des mesures restrictives pour lutter contre l'inflation, avec des hausses de taux notables. La BCE effectue six hausses de taux, portant son taux de refinancement à 4,5%, tandis que la Fed réalise quatre hausses de son taux cible, l'ancrant entre 5,25 et 5,5%. Ces mouvements influent directement sur la valorisation des actifs financiers, incitant les investisseurs à suivre de près les données macro-économiques tout au long de l'année.

Au début du quatrième trimestre, des inflexions statistiques importantes incitent les autorités monétaires à la prudence, provoquant une réaction des investisseurs. Les faillites d'entreprises, en particulier dans le secteur immobilier aux États-Unis et en Chine, génèrent une crise de confiance mondiale, conduisant à l'absorption de Credit Suisse par UBS en Europe.

L'évolution des performances boursières en 2023 se divise en trois phases. En début d'année, malgré la remontée des taux, les grands indices internationaux progressent, portés par la réouverture économique chinoise. À partir de mi-février, les indices hésitent, évoluant dans un canal de fluctuation, tandis qu'à partir du 27 octobre, ils rebondissent, anticipant la fin des politiques monétaires restrictives.

La forte progression des indices reflète imparfaitement la performance de leurs composants, avec une concentration notable sur certaines valeurs, notamment dans le domaine de l'intelligence artificielle. En Zone euro, les performances sectorielles sont plus homogènes, avec les secteurs technologique, industriel et bancaire attirant l'essentiel des flux d'acheteurs.

Actions : 99.99%

Taux et liquidités: 0.01%

Performance 2023: 14.53%

Performance indicateur de référence : 15.13%

- Article 8 SFDR – TAXONOMIE

La stratégie d'investissement de l'OPC intègre des critères extra-financiers selon une méthodologie développée par le département d'analyse extra financière de Crédit Mutuel Asset Management visant à exclure les valeurs les moins bien notées en matière environnementale, sociale et de gouvernance afin de réduire notamment l'impact du risque de durabilité auquel l'OPC est exposé.

L'équipe de gestion s'attache à prendre en compte dans ses décisions d'investissement les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques considérées comme durables au regard du règlement « Taxonomie » (UE) 2020/852. Le recensement des émetteurs au sein du Fonds dont les activités sont éligibles à la Taxonomie est un sujet principal pour Crédit Mutuel Asset Management. Des travaux sont en cours afin de permettre, à terme, de déterminer un pourcentage minimum d'alignement avec la taxonomie.

Les principales incidences négatives sont également prises en compte dans la stratégie d'investissement.

Crédit Mutuel Asset Management applique sur l'ensemble de sa gamme d'OPC :

- une politique de suivi des controverses visant à détecter les valeurs sur lesquelles des controverses apparaissent. En fonction de l'analyse menée, les valeurs concernées sont maintenues ou exclues,
 - une politique d'exclusion sectorielle stricte concernant notamment les armes controversées,
- Ces politiques sont disponibles sur le site internet de Crédit Mutuel Asset Management.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements qui sont qualifiés d'investissement durable au sens du Règlement « SFDR » (UE) 2019/2088. prend en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnementale.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durable sur le plan environnemental.

Politiques sectorielles :

Inscrit dans ses objectifs stratégiques, Crédit Mutuel Asset Management développe progressivement un ensemble de politiques sectorielles en lien notamment avec la politique RSM (Responsabilité Sociale et Mutualiste) (1) du Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Le détail des politiques sectorielles de la société de gestion est disponible sur le site de Crédit Mutuel Asset Management.

La surveillance et le contrôle de l'application de ces dernières s'effectuent à trois niveaux :

- par la mise en place d'un dispositif de contrôle pré-trade, empêchant la souscription de titres interdits de par l'application des politiques sectorielles (2) ;
- par la mise en place d'un dispositif de contrôle post-trade, permettant d'identifier les valeurs interdites par l'application des politiques sectorielles et présentes en portefeuille (hors OPC qui font de la réplication indiciaire dans leur structuration) ;
- par le Comité RSE (trimestriel), réuni autour de la Direction générale, en charge de la supervision et du suivi de l'application des politiques sectorielles. Ce Comité prend connaissance en particulier des analyses qualitatives réalisées par le Pôle Finance Responsable et Durable sur les émetteurs concernés par les différentes politiques sectorielles.

Politique sectorielle Charbon :

Au niveau de la SGP (3), sur l'exercice écoulé, notons la prise en compte de la mise à jour de la liste « GCEL » (4) par l'ONG Urgewald, laquelle constitue la référence en termes de déploiement de notre politique sectorielle.

L'identification des émetteurs impliqués dans des activités liées au charbon s'effectue selon plusieurs critères :

- Les « Coal Developer » : émetteurs développant des capacités en lien avec l'exploitation de charbon ;
- Et 4 autres critères associés à des seuils :
 - o Production annuelle de charbon < 10 MT ;
 - o Capacités électriques installées basées sur le charbon < 5 GW
 - o Part du Charbon thermique dans le CA < 10%
 - o Part du Charbon dans le mix énergétique < 10%

Notons la baisse des niveaux des seuils relatifs, de 20% à 10%.

La liste GCEL compte désormais 3731 émetteurs (maisons mères et filiales) dont 1840 sont identifiés comme « coal developer ».

Sur l'exercice, le Comité RSE, instance de gouvernance et de suivi de l'application de nos politiques sectorielles, a confirmé le statut « autorisé » de 2 groupes émetteurs présents dans la liste GCEL et engagés dans un plan de sortie du charbon à horizon 2030.

Au total, la mise en œuvre de notre politique sectorielle aboutit à l'exclusion de 99,8% des émetteurs de la liste GCEL 2023. Ce haut niveau d'exclusion s'explique, entre autre, par l'extension de l'interdiction d'un émetteur à l'ensemble du Groupe auquel il appartient.

Politique sectorielle Défense et Sécurité :

La politique sectorielle Défense et Sécurité se compose de deux volets :

- Exclusion des entreprises impliquées dans le secteur des armes controversées et des armes non-conventionnelles et de destruction massive ;

- Suivi des controverses portant sur des sociétés impliquées dans l'armement militaire de combat. S'agissant des activités liées aux armes conventionnelles, le pôle Finance Responsable et Durable (FReD) de Crédit Mutuel Asset Management assure une vigilance particulière concernant les sociétés impliquées dans l'armement militaire de combat et faisant l'objet de controverses très sévères liées aux activités de défense et sécurité. Cette analyse peut mener à une exclusion.

L'application de la politique sectorielle Défense et Sécurité aboutit à l'exclusion de 137 émetteurs.

Politique sectorielle Hydrocarbure :

Au 1er janvier 2023 la politique sectorielle hydrocarbure est entrée en application, dans le cadre de la déclinaison des politiques sectorielles mises en place au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Elle prévoit le gel des positions des émetteurs figurant dans la liste dite « GOGEL », produite par Urgewald, et ne respectant le seuil suivant :

- la part de production d'hydrocarbures non conventionnels est supérieure à 25% dès le 01/01/2023 ;
Le périmètre retenu pour définir la partie non conventionnelle des hydrocarbures est celui de l'ONG Urgewald, à savoir :

- pétrole ou gaz de schiste,
- pétrole issu de sables bitumineux,
- pétrole lourd et extra-lourd,
- pétrole en eau profonde,
- pétrole extrait en Arctique,
- méthane de houille.

Au 1er janvier 2023, l'application de la politique sectorielle aboutit à l'exclusion de 481 émetteurs sur un total de 789 recensés dans la GOGEL 2022. Le taux d'exclusion ressort ainsi à 61%.

(1) Politique RSE adaptée à l'organisation propre du Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

(2) Mise en service au 2nd semestre 2021.

(3) Société de Gestion.

(4) Mise à jour en octobre de chaque année.

(5) Développement de nouvelles capacités de production de charbon.

La gestion de cet OPC repose sur des objectifs mesurables de prise en compte des critères extra-financiers qui constituent une des composantes de la gestion mais leur poids dans la décision finale n'est pas défini en amont. Cette prise en compte des critères extra-financiers est matérialisée par une note ou un indicateur extra-financier supérieure à celle de l'univers d'investissement.

● **Frais de gestion indirects calculés**

2 310,86 EUR

● **Addendum – Article 8**

Le disclaimer de l'Addendum figure en dernière page du rapport annuel.

● **Transparence Des Opérations De Financement Sur Titres (SFTR)**

Au cours de l'exercice, le fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

RAPPORT COMPTABLE

• INFORMATIONS JURIDIQUES

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

• Commission de mouvement et frais de transaction

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation prévu au Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers est consultable sur le site internet: www.creditmutuel-am.eu et/ou auprès de CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT, 4 rue Gaillon, 75002 Paris.

• Politique du gestionnaire en matière de droit de vote

Conformément au Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, les informations concernant la politique de vote et le compte-rendu de celle-ci sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion et/ou à son siège social. La politique de vote s'inscrit dans le prolongement de la politique d'investissement, dont l'objectif est la recherche d'une performance régulière sur le long terme dans le respect des orientations de gestion des fonds. Elle intègre les particularités de chaque pays en termes de droit des sociétés et de gouvernement d'entreprise. Les principes de la politique de vote de CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT sont les suivants :

- respect des droits des actionnaires minoritaires et équité entre les actionnaires,
- transparence et qualité des informations fournies aux actionnaires,
- équilibre des pouvoirs entre les organes de direction,
- pérennité et intégration de la stratégie long terme des entreprises,
- soutien des meilleures pratiques de gouvernement d'entreprise. Dans les fonds d'actionnariat salarié, les droits de vote attachés aux titres de l'entreprise sont exercés par le Conseil de surveillance.

• Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties

Les intermédiaires sélectionnés figurent sur une liste établie et revue au moins une fois par an par la société de gestion. La méthode retenue est un scoring global annuel de chaque intermédiaire permettant de lui attribuer une note qui conditionne son maintien ou non dans la liste des intermédiaires autorisés. La note obtenue est basée sur les éléments spécifiques et considérés comme déterminants. Il s'agit par ordre d'importance décroissante : de l'engagement de la part de l'intermédiaire sur les quantités à négocier et à livrer, de la qualité de l'exécution, de la réactivité lors de la réception/passation d'ordres, du nombre d'incidents de règlement/livraison, de la pertinence des informations communiquées. Le respect des tarifs négociés conditionne le maintien de l'intermédiaire dans la liste.

• Information relative aux modalités de calcul du risque global

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

• Effet de levier

Les effets de levier AIFM calculés selon la méthode brute (article 7 du Règlement délégué (UE) 231/2013) s'élèvent à 100,09% et selon la méthode de l'engagement (article 8 du Règlement délégué (UE) 231/2013) s'élèvent à 100%.

• Information relative au traitement des actifs non liquides

Aucun des actifs de votre fonds n'a fait l'objet d'un traitement spécial en raison de sa nature non liquide..

● Politique de rémunération

Crédit Mutuel Asset Management inscrit sa politique de rémunération dans le cadre des principes de Crédit Mutuel Alliance Fédérale (cf. site de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel – Espace Investisseurs – Information financière/ réglementée) tout en respectant les exigences réglementaires. Crédit Mutuel Alliance Fédérale a mis en place un comité des rémunérations unique, dont le périmètre s'étend à l'ensemble de ses filiales.

Pour rappel, la politique de rémunération applicable aux gestionnaires de fonds d'investissement est dictée par les directives 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (OPCVM V) et 2011/61/UE du 8 juin 2011 dite directive AIFM ainsi que leurs textes de transposition.

A. Processus Opérationnel

Le comité des rémunérations de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel procède à un examen annuel des principes de la politique de rémunération et exprime son avis sur les propositions de la direction générale élaborées après consultation de la direction des risques et de la conformité.

Concernant Crédit Mutuel Asset Management, les rémunérations sont basées notamment sur les critères suivants: la performance du ou des fonds gérés par le collaborateur ainsi que la contribution individuelle aux activités de l'entreprise ainsi que le respect des règles de risques et de conformité. Pour plus d'information, vous pouvez consulter le site internet de Crédit Mutuel Asset Management (notamment le respect des Politiques sectorielles d'exclusion ainsi que le respect de l'exclusion des valeurs controversées).

B. Personnel identifié

Crédit Mutuel Asset Management a identifié les preneurs de risques selon deux critères :

- Rôle et responsabilité des acteurs afin de déterminer les preneurs de risque au niveau de la Société de Gestion et des OPCVM/FIA gérés,
- Rémunérations afin de déterminer le personnel qui, au vu de sa rémunération, devrait être considéré comme preneur de risque.

Sont considérés comme personnel identifié :

- le Directeur Général, le Secrétaire Général, Directeur des Gestions, les responsables en charge respectivement : des pôles de Gestion, de la finance responsable et durable, de la Direction Juridique et Financière, de la Direction des Relations Distributeurs, de la Direction des Risques, de la Direction des Services Supports, de la Direction des Ressources Humaines et le Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne (RCCI)
- les collaborateurs affectés aux activités de gestion collective de Crédit Mutuel Asset Management : les gérants .

C. Rémunérations

Parmi le personnel identifié de Crédit Mutuel Asset Management, certains collaborateurs perçoivent outre leur rémunération fixe, des primes à caractère discrétionnaire. Il s'agit principalement des gérants et de la direction générale. Dans le but de limiter les prises de risque, les modalités de rémunération discrétionnaires doivent permettre de prendre en compte la performance et le risque. En tout état de cause, la gestion du risque, le respect de l'éthique et de l'intérêt du client doivent l'emporter sur les performances financières.

Crédit Mutuel Asset Management peut décider de ne pas accorder ces primes à caractère discrétionnaire si les circonstances le justifient. En particulier, ces primes individuelles pourront être

diminuées voire réduites à zéro dans certaines circonstances, notamment en cas d'atteinte aux intérêts des clients ou de manquement caractérisé à l'éthique. Le versement de prime garantie est exceptionnel, et ne s'applique que dans le cadre de l'embauche d'un nouveau membre du personnel et est limitée à la première année.

En 2022, le total des rémunérations brutes globales versées aux 279 collaborateurs présents sur l'exercice s'est élevé à 18 813 105 € dont 1 282 750 € de primes. Les éléments de rémunération versés aux collaborateurs ayant une incidence sur le profil de risques de la société de gestion s'élèvent 7 272 428 €.

Les primes à caractère discrétionnaire sont payées en mars de l'année (n+1) lorsqu'une vision de l'exercice (n) est disponible.

Ces primes sont limitées à un montant annuel unitaire de 100.000€ et ne font pas l'objet d'un étalement. Dans le cadre d'une révision de la politique de rémunération permettant un versement de primes discrétionnaires supérieures à 100.000€, Crédit Mutuel Asset Management en informerait préalablement l'AMF et mettrait sa politique de rémunération en conformité avec les directives dites OPCVM V et AIFM en prévoyant notamment les conditions d'étalement sur une période minimum de trois ans.

● **Evènements intervenus au cours de la période**

08/12/2023 Mise à jour de la trame : Mise en conformité de la trame

08/12/2023 Caractéristiques de gestion : Modification de la composition du FCPE (ajout des instruments financiers dérivés)

08/12/2023 Caractéristiques de gestion : Mise à jour règlementaire SFDR

29/12/2023 Changement de délégation : Intégration de la mention relative au délégataire de la gestion comptable à compter du 01/01/2024

BILAN ACTIF

	29/12/2023	30/12/2022
Immobilisations nettes	0,00	0,00
Dépôts et instruments financiers	139 564 690,42	117 136 844,92
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	137 889 528,82	117 136 844,92
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	137 889 528,82	117 136 844,92
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Parts d'organismes de placement collectif	1 675 161,60	0,00
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	1 675 161,60	0,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
Créances	105 439,64	2 783 113,29
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	105 439,64	2 783 113,29
Comptes financiers	55 468,50	857 088,72
Liquidités	55 468,50	857 088,72
Total de l'actif	139 725 598,56	120 777 046,93

BILAN PASSIF

	29/12/2023	30/12/2022
Capitaux propres		
Capital	123 969 346,20	109 955 888,30
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	11 168 829,67	3 687 567,45
Résultat de l'exercice (a, b)	4 435 295,90	4 184 900,24
Total des capitaux propres	139 573 471,77	117 828 355,99
<i>(= Montant représentatif de l'actif net)</i>		
Instruments financiers	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Dettes	40 495,04	2 948 690,94
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	40 495,04	2 948 690,94
Comptes financiers	111 631,75	0,00
Concours bancaires courants	111 631,75	0,00
Emprunts	0,00	0,00
Total du passif	139 725 598,56	120 777 046,93

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN

	29/12/2023	30/12/2022
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Opérations de couverture	0,00	0,00
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Autres opérations	0,00	0,00

COMPTE DE RESULTAT

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	50 045,08	3 732,04
Produits sur actions et valeurs assimilées	4 581 876,13	4 199 492,57
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Crédits d'impôt	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur contrats financiers	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (I)	4 631 921,21	4 203 224,61
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur contrats financiers	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	13 143,03	6 573,80
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (II)	13 143,03	6 573,80
RESULTAT SUR OPERATIONS FINANCIERES (I-II)	4 618 778,18	4 196 650,81
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	867 069,59	740 260,63
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (V)	864 945,59	738 316,63
RESULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (I - II + III - IV + V)	4 616 654,18	4 194 706,81
Régularisation des revenus de l'exercice (VI)	-181 358,28	-9 806,57
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	0,00	0,00
RESULTAT (I - II + III - IV + V +/- VI - VII)	4 435 295,90	4 184 900,24

- **REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 modifié.

La répartition des montants de souscription entre participation, intéressement, versements volontaires, abondement et transferts figurant dans le tableau Evolution de l'Actif Net n'est pas auditée par le commissaire aux comptes.

Les éléments comptables sont présentés en euro, devise de la comptabilité du fonds commun de placement d'entreprise.

- **Comptabilisation des revenus**

Le FCPE comptabilise ses revenus selon la méthode du coupon encaissé.

- **Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille**

La comptabilisation des entrées et sorties de titres dans le portefeuille du FCPE est effectuée frais exclus.

- **Affectation des sommes distribuables**

Part C :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

- **Frais de gestion et de fonctionnement**

Les frais de gestion sont prévus par le règlement.

Ces frais de gestion sont pris en charge par le Fonds et/ou l'entreprise conformément au règlement.

Ces frais recouvrent l'ensemble des frais supportés par le fonds : frais de gestion financière, frais de gestion administrative et comptable, frais de conservation, frais de distribution, honoraires du contrôleur légal des comptes, etc.

Ils n'incluent pas les frais de transaction qui comprennent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et les commissions de mouvement facturées à l'OPC d'épargne salariale et perçues notamment par le dépositaire et la société de gestion.

- **Frais de gestion fixes**

		Frais de gestion	
Parts		A la charge du FCPE	A la charge de l'entreprise
C	000010001705	0,05% TTC maximum dans la limite des frais réels (honoraires du commissaire aux comptes) Assiette : actif net	0,65% TTC maximum de l'actif net.

- **Frais de gestion indirects**

		Frais de gestion indirects		
Parts		Commission de gestion indirecte	Commission de souscription indirecte	Commission de rachat indirect
C	000010001705	0,45 % TTC maximum de l'actif net à la charge du FCPE		

- **Commission de surperformance**

Part 000010001705 C

Néant

- **Rétrocessions**

La politique de comptabilisation de rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion.

Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion. Les frais effectivement supportés par le fonds figurent dans le tableau « FRAIS DE GESTION SUPPORTÉS PAR LE FCPE » et sont calculés sur l'actif net moyen de l'exercice.

- **Frais de transaction**

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans le FCPE, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités du fonds.

Commissions de mouvement	Clé de répartition (en %)		
	SDG	Dépositaire	Autres prestataires
Néant			

- **Méthode de valorisation**

Lors de chaque valorisation, les actifs du FCPE sont évalués selon les principes suivants :

- **Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :**

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de Bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de Bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de Bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de Bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

- **Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :**

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,
- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,
- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,
- etc.

- **Titres d'OPCVM et ou/FIA en portefeuille :**

Évaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

- **Parts d'organismes de Titrisation :**

Évaluation au dernier cours de bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

- **Acquisitions temporaires de titres :**

- Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois
- Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.
- Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

- **Cessions temporaires de titres :**

- Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.
- Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de Bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par le FPCE à l'issue du contrat de prêt.

- **Valeurs mobilières non cotées :**

Les titres de capital ou donnant accès au capital de l'entreprise qui ne sont pas admis aux négociations sur un marché réglementé font l'objet d'une évaluation régulière selon les modalités définies aux articles D3324-18 au D3324-20 et R3332-22 à R3332-23 du Code du Travail.

La méthode d'évaluation des titres de capital émis par l'entreprise est validée par un expert indépendant conformément aux articles R3332-22 et R3332-23 du Code du Travail.

- **Titres de créances négociables :**

Les TCN sont valorisés à la valeur de marché.

- **Valeur de marché retenue :**

- BTF/BTAN :

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

- Autres TCN :

Pour les TCN faisant l'objet de cotation régulière : le taux de rendement ou les cours utilisés sont ceux constatés chaque jour sur le marché.

Pour les titres sans cotation régulière ou réaliste : application d'une méthode actuarielle avec utilisation du taux de rendement d'une courbe de taux de référence corrigé d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur (spread de crédit ou autre).

- **Contrats à terme fermes :**

Les contrats à terme ferme sont évalués au dernier cours du jour de la valorisation. Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme ferme sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la place de cotation des contrats :

- Contrats à terme fermes cotés sur des places européennes : dernier cours du jour.
- Contrats à terme fermes cotés sur des places nord-américaines : cours de compensation de la veille

- **Options :**

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

- Options cotées sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.
- Options cotées sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- **Opérations d'échanges (swaps) :**

- Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.
- Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.
- L'évaluation des swaps d'indice est réalisé au prix donné par la contrepartie, la société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.
- Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

- **Contrats de change à terme :**

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, du FIA, par un emprunt de devise dans la même monnaie et pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

- **Méthode d'évaluation des engagements hors bilan**

- Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal. les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.
- Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.
- Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.
- Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

- **Description des garanties reçues ou données**

- **Garantie reçue :**

Néant

- **Garantie donnée :**

Dans le cadre de la réalisation des transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré et des opérations d'acquisition / cession temporaire des titres, l'OPC peut recevoir les actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son exposition au risque de contrepartie.

Les garanties financières reçues seront essentiellement constituées en espèces ou en titres financiers pour les transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré, et en espèces et en obligations d'Etat éligibles pour les opérations d'acquisition/cession temporaire de titres.

Ces garanties sont données sous forme d'espèces ou d'obligations émises ou garanties par les Etats membres de l'OCDE ou par leurs collectivités publiques territoriales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial.

Toute garantie financière reçue respectera les principes suivants :

- Liquidité : Toute garantie financière en titres doit être très liquide et pouvoir se négocier rapidement sur un marché réglementé à prix transparent.
- Cessibilité : Les garanties financières sont cessibles à tout moment.
- Evaluation : Les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation quotidienne, au prix du marché ou selon un modèle de pricing. Une politique de décote prudente sera appliquée sur les titres pouvant afficher une volatilité non négligeable ou en fonction de la qualité de crédit.
- Qualité de crédit des émetteurs : Les garanties financières sont de haute qualité de crédit selon l'analyse de la société de gestion.
- Placement de garanties reçues en espèces : Elles sont, soit placées en dépôts auprès d'entités éligibles, soit investies en obligations d'Etat de haute qualité de crédit (notation respectant les critères des OPCVM/FIA de type monétaire), soit investies en OPCVM/FIA de type monétaire, soit utilisées aux fins de transactions de prise en pension conclues avec un établissement de crédit.
- Corrélation : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie.
- Diversification : L'exposition à un émetteur donné ne dépasse pas 20% de l'actif net.
- Conservation : Les garanties financières reçues sont placées auprès du Dépositaire ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières.
- Interdiction de réutilisation : Les garanties financières autres qu'en espèces ne peuvent être ni vendues, ni réinvesties, ni remises en garantie.

- **Informations complémentaires**

Ces frais ne sont pas assujettis à la TVA conformément au Code général des impôts.

Les coûts exceptionnels liés au recouvrement des créances pour le compte du FCPE ou à une procédure pour faire valoir un droit peuvent s'ajouter aux frais récurrents facturés à ce dernier et affichés ci-dessus.

EVOLUTION DE L'ACTIF NET

	29/12/2023	30/12/2022
Actif net en début d'exercice	117 828 355,99	103 213 014,32
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	35 785 277,18	53 996 177,11
Versements de participation	4 417 795,11	6 442 925,15
Versements d'intéressement	17 125 594,19	20 937 174,71
Versements au titre du plan d'épargne	0,00	0,00
- versements volontaires des salariés	409 384,39	436 576,72
- abondements de l'entreprise	3 066 468,42	3 896 148,13
Transferts provenant d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	9 134,83	6 211,66
Versements par arbitrage	10 756 900,24	22 277 140,74
Versements autres	0,00	0,00
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-30 976 439,91	-37 265 064,90
Rachats volontaires des salariés	-11 581 391,77	-13 218 314,35
Transferts à destination d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	-12 169,11	-21 860,11
Retraits par arbitrage	-19 382 879,03	-24 024 890,44
Retraits autres	0,00	0,00
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	17 055 183,77	5 373 471,75
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-4 695 250,17	-1 824 787,98
Plus-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Frais de transaction	-1 241 518,99	-205 495,20
Différences de change	-15 506,56	-146 504,24
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	1 216 499,63	-9 507 161,68
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>13 636 823,16</i>	<i>12 420 323,53</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>12 420 323,53</i>	<i>21 927 485,21</i>
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	4 616 654,18	4 194 706,81
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	216,65	0,00
Actif net en fin d'exercice	139 573 471,77	117 828 355,99

**INSTRUMENTS FINANCIERS - VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE
D'INSTRUMENT**

	Montant	%
ACTIF		
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées		
TOTAL Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées		
TOTAL Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Titres de créances		
TOTAL Titres de créances	0,00	0,00
Operations contractuelles a l'achat		
TOTAL Operations contractuelles a l'achat	0,00	0,00
PASSIF		
Cessions		
TOTAL Cessions	0,00	0,00
Operations contractuelles a la vente		
TOTAL Operations contractuelles a la vente	0,00	0,00
HORS BILAN		
Opérations de couverture		
TOTAL Opérations de couverture	0,00	0,00
Autres opérations		
TOTAL Autres opérations	0,00	0,00

VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	55 468,50	0,04	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	111 631,75	0,08	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	0-3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	55 468,50	0,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	111 631,75	0,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Devise 1	%	Devise2	%	Devise 3	%	Autre(s) devise(s)	%
	GBP	GBP	CHF	CHF	DKK	DKK		
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	22 255 551,79	15,95	20 852 099,50	14,94	9 533 176,43	6,83	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres d'OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créance	43 828,31	0,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	47 001,62	0,03	7 322,59	0,01	808,86	0,00	335,43	0,00
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	40 324,44	0,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE

	29/12/2023
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS CONSTITUTIFS DE DEPOTS DE GARANTIE

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

INSTRUMENTS FINANCIERS EMIS PAR LA SOCIETE DE GESTION OU LES ENTITES DE SON GROUPE

	ISIN	LIBELLE	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Contrats financiers			0,00
Total des titres du groupe			0,00

TABLEAUX D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice						
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédits d'impôt unitaire
Total acomptes			0	0	0	0

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice				
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire
Total acomptes			0	0

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	4 435 295,90	4 184 900,24
Total	4 435 295,90	4 184 900,24

	29/12/2023	30/12/2022
C1 PART CAPI C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	4 435 295,90	4 184 900,24
Total	4 435 295,90	4 184 900,24
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	11 168 829,67	3 687 567,45
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	11 168 829,67	3 687 567,45

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
C1 PART CAPI C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	11 168 829,67	3 687 567,45
Total	11 168 829,67	3 687 567,45
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'OPC AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Date	Part	Actif net	Nombre de titres	Valeur liquidative unitaire	Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)	Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes)	Crédit d'impôt unitaire	Capitalisation unitaire sur résultat et PMV nettes
				€	€	€	€	€
31/12/2019	C1 PART CAPI C	92 900 610,92	6 758 249,9425	13,7462	0,00	0,00	0,00	0,42
31/12/2020	C1 PART CAPI C	89 373 140,13	7 056 664,7795	12,665	0,00	0,00	0,00	-0,41
31/12/2021	C1 PART CAPI C	103 213 014,32	6 473 904,8138	15,9429	0,00	0,00	0,00	1,03
30/12/2022	C1 PART CAPI C	117 828 355,99	7 484 546,5496	15,7428	0,00	0,00	0,00	1,05
29/12/2023	C1 PART CAPI C	139 573 471,77	7 740 803,1154	18,0308	0,00	0,00	0,00	2,01

SOUSCRIPTIONS RACHATS

	En quantité	En montant
C1 PART CAPI C		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	2 077 272,22600	35 785 277,18
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-1 821 015,66020	-30 976 439,91
Solde net des Souscriptions/Rachats	256 256,56580	4 808 837,27
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	7 740 803,11540	

COMMISSIONS

	En montant
C1 PART CAPI C	
Commissions des souscriptions rachats payées par le salarié	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
Commissions des souscriptions rachats payées par l'entreprise	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

FRAIS DE GESTION SUPPORTES PAR L'OPC

	29/12/2023
10001705 C1 PART CAPI C	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,00
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	2 124,00
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

CREANCES ET DETTES

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
Créances	Coupons et dividendes	43 828,31
Créances	SRD et règlements différés	61 611,33
Total des créances		105 439,64
Dettes	Frais de gestion	170,60
Dettes	SRD et règlements différés	40 324,44
Total des dettes		40 495,04
Total dettes et créances		64 944,60

VENTILATION SIMPLIFIEE DE L'ACTIF NET

INVENTAIRE RESUME

	Valeur EUR	% Actif Net
PORTEFEUILLE	139 564 690,42	99,99
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES	137 889 528,82	98,79
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES	0,00	0,00
TITRES DE CREANCES NEGOCIABLES	0,00	0,00
TITRES OPC	1 675 161,60	1,20
AUTRES VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A L'ACHAT	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A LA VENTE	0,00	0,00
CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATEURS DEBITEURS ET AUTRES CREANCES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	105 439,64	0,08
OPERATEURS CREDITEURS ET AUTRES DETTES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	-40 495,04	-0,03
CONTRATS FINANCIERS	0,00	0,00
OPTIONS	0,00	0,00
FUTURES	0,00	0,00
SWAPS	0,00	0,00
BANQUES, ORGANISMES ET ETS. FINANCIERS	-56 163,25	-0,04
DISPONIBILITES	-56 163,25	-0,04
DEPOTS A TERME	0,00	0,00
EMPRUNTS	0,00	0,00
AUTRES DISPONIBILITES	0,00	0,00
ACHATS A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
VENTES A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
ACTIF NET	139 573 471,77	100,00

PORTEFEUILLE TITRES DETAILLE

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Dernier Cours	Prix de revient unitaire	Prix de revient	Valeur boursière	Coupon couru	+ ou - valeurs potentielles	% Actif Net
TOTAL Actions & valeurs assimilées					124 308 260,79	137 889 528,82	0,00	13 581 268,03	98,79
TOTAL Actions & valeurs assimilées nég. sur un marché régl. ou assimilé					124 308 260,79	137 889 528,82	0,00	13 581 268,03	98,79
TOTAL Actions & valeurs ass. nég. sur un marché régl. ou ass.(sauf Warrants et Bons de Sous.)					124 308 260,79	137 889 528,82	0,00	13 581 268,03	98,79
TOTAL BELGIQUE					1 856 120,00	2 064 445,96	0,00	208 325,96	1,48
BE0974293251 ANHEUSER-BUSCH INBEV	EUR	35 338	58,42	52,52476	1 856 120,00	2 064 445,96	0,00	208 325,96	1,48
TOTAL SUISSE					19 523 460,20	20 852 099,50	0,00	1 328 639,30	14,94
CH0012005267 NOVARTIS	CHF	69 312	84,87	87,39188	6 089 541,66	6 319 774,65	0,00	230 232,99	4,53
CH0012032048 ROCHE HOLDING BJ	CHF	9 242	244,5	283,78957	2 614 641,28	2 427 637,22	0,00	-187 004,06	1,74
CH0012221716 ABB LTD NOM.	CHF	39 558	37,3	27,91591	1 052 452,78	1 585 192,90	0,00	532 740,12	1,14
CH0038863350 NESTLE NOM.	CHF	72 580	97,51	101,42162	7 193 775,11	7 603 351,70	0,00	409 576,59	5,45
CH0210483332 CIE FIN.RICHEMONT NOM.	CHF	14 646	115,75	112,72664	1 719 227,58	1 821 289,52	0,00	102 061,94	1,30
CH0244767585 UBS GROUP	CHF	39 046	26,1	21,15772	853 821,79	1 094 853,51	0,00	241 031,72	0,78
TOTAL ALLEMAGNE					13 896 062,72	15 747 664,38	0,00	1 851 601,66	11,28
DE0005552004 DEUTSCHE POST NOM.	EUR	13 828	44,86	40,28242	557 025,24	620 254,94	0,00	63 229,70	0,44
DE0005557508 DEUTSCHE TELEKOM	EUR	95 215	21,75	19,8642	1 891 369,94	2 070 926,25	0,00	179 556,31	1,48
DE0007030009 RHEINMETALL ORD.	EUR	2 706	287	270,33297	731 521,01	776 622,00	0,00	45 100,99	0,56
DE0007100000 MERCEDES-BENZ GROUP	EUR	6 961	62,55	65,78599	457 936,30	435 410,55	0,00	-22 525,75	0,31
DE0007164600 SAP	EUR	26 439	139,48	120,4827	3 185 442,09	3 687 711,72	0,00	502 269,63	2,65

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Dernier Cours	Prix de revient unitaire	Prix de revient	Valeur boursière	Coupon couru	+ ou - valeurs potentielles	% Actif Net
DE0007236101 SIEMENS	EUR	21 056	169,92	139,19374	2 930 863,47	3 577 835,52	0,00	646 972,05	2,56
DE0008404005 ALLIANZ	EUR	12 640	241,95	208,87497	2 640 179,65	3 058 248,00	0,00	418 068,35	2,19
DE0008430026 MUNCHENER RUCKVERSICHERUNGS	EUR	4 054	375,1	370,43044	1 501 725,02	1 520 655,40	0,00	18 930,38	1,09
TOTAL DANEMARK					7 891 729,39	9 533 176,43	0,00	1 641 447,04	6,83
DK0062498333 NOVO NORDISK CL.B	DKK	101 791	698,1	577,78162	7 891 729,39	9 533 176,43	0,00	1 641 447,04	6,83
TOTAL ESPAGNE					2 907 085,79	3 178 946,03	0,00	271 860,24	2,28
ES0113900137 BANCO SANTANDER	EUR	574 909	3,78	3,47827	1 999 689,75	2 172 868,57	0,00	173 178,82	1,56
ES0144580Y14 IBERDROLA	EUR	84 758	11,87	10,70573	907 396,04	1 006 077,46	0,00	98 681,42	0,72
TOTAL FRANCE					38 376 499,87	43 456 561,49	0,00	5 080 061,62	31,13
FR0000052292 HERMES INTERNATIONAL	EUR	1 134	1 918,8	1 780,63747	2 019 242,89	2 175 919,20	0,00	156 676,31	1,56
FR0000073272 SAFRAN PROV.ECHANGE	EUR	10 007	159,46	139,32335	1 394 208,81	1 595 716,22	0,00	201 507,41	1,14
FR0000120073 AIR LIQUIDE	EUR	14 352	176,12	141,28259	2 027 687,67	2 527 674,24	0,00	499 986,57	1,81
FR0000120271 TOTALENERGIES SE	EUR	178 730	61,6	53,26372	9 519 824,13	11 009 768,00	0,00	1 489 943,87	7,90
FR0000120321 L'OREAL	EUR	7 584	450,65	391,74703	2 971 009,46	3 417 729,60	0,00	446 720,14	2,45
FR0000120578 SANOFI	EUR	31 922	89,76	96,46576	3 079 379,97	2 865 318,72	0,00	-214 061,25	2,05
FR0000120628 AXA	EUR	118 015	29,49	26,43964	3 120 274,70	3 480 262,35	0,00	359 987,65	2,49
FR0000121014 LVMH MOET HENNESSY VUITTON	EUR	7 655	733,6	630,19364	4 824 132,33	5 615 708,00	0,00	791 575,67	4,02
FR0000121329 THALES	EUR	2 858	133,95	138,71445	396 445,90	382 829,10	0,00	-13 616,80	0,27
FR0000121667 ESSILORLUXOTTICA	EUR	8 779	181,6	174,49884	1 531 925,31	1 594 266,40	0,00	62 341,09	1,14
FR0000121972 SCHNEIDER ELECTRIC	EUR	16 135	181,78	141,74503	2 287 056,04	2 933 020,30	0,00	645 964,26	2,10

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Dernier Cours	Prix de revient unitaire	Prix de revient	Valeur boursière	Coupon couru	+ ou - valeurs potentielles	% Actif Net
FR0000125486 VINCI	EUR	15 615	113,7	104,17529	1 626 697,18	1 775 425,50	0,00	148 728,32	1,27
FR0000131104 BNP PARIBAS ACTIONS A	EUR	31 641	62,59	55,36179	1 751 702,50	1 980 410,19	0,00	228 707,69	1,42
FR0012435121 ELIS	EUR	111 303	18,89	16,41387	1 826 912,98	2 102 513,67	0,00	275 600,69	1,51
TOTAL ROYAUME UNI					21 118 344,84	22 255 551,79	0,00	1 137 206,95	15,95
GB0002374006 DIAGEO	GBP	30 821	28,56	30,92305	1 107 746,79	1 014 157,06	0,00	-93 589,73	0,73
GB0005405286 HSBC HOLDINGS	GBP	393 970	6,36	6,06604	2 809 257,51	2 884 556,14	0,00	75 298,63	2,07
GB0007188757 RIO TINTO ORD.	GBP	39 773	58,42	50,67309	2 301 266,72	2 677 011,22	0,00	375 744,50	1,92
GB0009895292 ASTRAZENCA	GBP	50 002	106	97,03533	5 637 003,48	6 106 516,43	0,00	469 512,95	4,38
GB00B10RZP78 UNILEVER	GBP	39 237	38	44,67541	1 828 288,38	1 717 828,01	0,00	-110 460,37	1,23
GB00B24CGK77 RECKITT BENCKISER GROUP	GBP	20 864	54,2	59,53194	1 457 023,15	1 302 858,20	0,00	-154 164,95	0,93
GB00B2B0DG97 RELX	GBP	81 089	31,1	24,60123	2 298 971,91	2 905 511,66	0,00	606 539,75	2,08
GB00BDR05C01 NATIONAL GRID	GBP	176 662	10,58	10,34576	2 102 857,88	2 153 421,77	0,00	50 563,89	1,54
GB00BN7SWP63 GSK	GBP	89 399	14,5	15,15826	1 575 929,02	1 493 691,30	0,00	-82 237,72	1,07
TOTAL IRLANDE					323 932,92	381 538,15	0,00	57 605,23	0,27
IE00BYTBXV33 RYANAIR HOLDINGS	EUR	20 002	19,08	16,19503	323 932,92	381 538,15	0,00	57 605,23	0,27
TOTAL ITALIE					7 264 049,86	7 743 344,91	0,00	479 295,05	5,55
IT0000072618 INTESA SANPAOLO	EUR	358 183	2,64	2,50116	895 873,19	946 856,76	0,00	50 983,57	0,68
IT00003128367 ENEL	EUR	338 829	6,73	6,04444	2 048 019,60	2 280 319,17	0,00	232 299,57	1,63
IT00003132476 ENI	EUR	208 269	15,35	15,06527	3 137 627,84	3 196 512,61	0,00	58 884,77	2,29
IT0005239360 UNICREDIT REGR.	EUR	53 721	24,57	22,01242	1 182 529,23	1 319 656,37	0,00	137 127,14	0,95

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Dernier Cours	Prix de revient unitaire	Prix de revient	Valeur boursière	Coupon couru	+ ou - valeurs potentielles	% Actif Net
TOTAL PAYS-BAS					11 150 975,20	12 676 200,18	0,00	1 525 224,98	9,08
NL0000235190 AIRBUS	EUR	9 370	139,78	124,8427	1 169 776,10	1 309 738,60	0,00	139 962,50	0,94
NL0010273215 ASML HOLDING	EUR	11 327	681,7	564,26851	6 391 469,39	7 721 615,90	0,00	1 330 146,51	5,53
NL0011821202 ING GROEP	EUR	105 867	13,53	12,38674	1 311 346,84	1 431 957,04	0,00	120 610,20	1,03
NL0013654783 PROSUS	EUR	47 819	26,99	31,07209	1 485 836,41	1 290 395,72	0,00	-195 440,69	0,92
NL00150001Q9 STELLANTIS	EUR	43 627	21,15	18,16642	792 546,46	922 492,92	0,00	129 946,46	0,66
TOTAL Titres d'OPC					1 619 677,02	1 675 161,60	0,00	55 484,58	1,20
TOTAL OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'UE					1 619 677,02	1 675 161,60	0,00	55 484,58	1,20
TOTAL FRANCE					1 619 677,02	1 675 161,60	0,00	55 484,58	1,20
FR0010790980 AMUNDI DI.STOXX E.50 UCITS ETF	EUR	15 744	106,4	102,87583	1 619 677,02	1 675 161,60	0,00	55 484,58	1,20
TOTAL					125 927 937,81	139 564 690,42	0,00	13 636 752,61	99,99

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON

(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part C1 : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

() Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques*



RAPPORT ANNUEL

CONVERGENCE ACTIONS FRANCE

Fonds commun de placement d'entreprise

Exercice du 01/01/2023 au 29/12/2023

CARACTERISTIQUES DE L'OPC

Forme juridique : FCPE

● L'objectif de gestion

Le compartiment « CONVERGENCE ACTIONS FRANCE » est géré activement et de manière discrétionnaire. Il a pour objectif de gestion la recherche d'une performance nette de frais supérieure à celle de son indicateur de référence, l'indice CAC 40, sur la durée de placement recommandée. La composition du FCPE peut s'écarter significativement de la répartition de l'indicateur.

L'indice est retenu en cours de clôture et exprimé en euro, dividendes nets réinvestis.

● Stratégie d'investissement

Afin de réaliser l'objectif de gestion, le FCPE adopte un style de gestion sélective, opportuniste et déterminée au moyen d'une approche fondamentale. La surperformance par rapport à l'indice CAC 40 est donc atteinte par le biais de la sélection de valeurs principalement françaises (stock picking).

Pour la sélection et le suivi des titres de taux, la société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux agences de notation. Elle privilégie sa propre analyse de crédit qui sert de fondement aux décisions de gestion prises dans l'intérêt des porteurs.

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont une des composantes de la gestion mais leur poids dans la décision finale n'est pas défini en amont.

Le FCPE s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

- de 60 % à 110 % sur les marchés actions de toutes zones géographiques, de grande ou moyenne capitalisation (>3 milliards d'euro), de tous secteurs, dont :
 - 80% minimum en actions françaises
 - 60% minimum aux marchés des actions de la zone euro
- de 0 % et 10 % en instruments de taux souverains, du secteur public ou privé, de toutes zones géographiques, de catégorie « investment grade » selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation.
- de 0% à 10% en risque de change ou de marchés autres que ceux de la zone euro.

Le FCPE peut être investi :

- en actions
- en titres de créance et instruments du marché monétaire.
- jusqu'à 20% de son actif net, en OPCVM de droit français ou étranger, FIVG de droit français, mentionnés à l'article R214-210 du Code Monétaire et Financier.

Il peut également intervenir sur les :

- contrats financiers à terme ferme ou optionnels utilisés à titre de couverture et/ou exposition au risque action, sans entraîner une surexposition du portefeuille.
- dépôts, emprunts en espèces, contrats d'acquisitions et cessions temporaires de titres.

COMMENTAIRE DE GESTION

L'année 2023 s'inscrit parmi les meilleurs millésimes boursiers au regard des fortes hausses des principaux indices actions et obligataires dans le monde. La performance de l'indice phare américain, le S&P 500, s'établit à plus de 20% exprimée en euro et devance de peu son homologue de la Zone euro, l'indice Euro Stoxx 50, en hausse de plus de 19% sur l'année. En tête de classement, la performance des valeurs technologiques est impressionnante à l'instar du Nasdaq 100 en hausse de près de 49% en euro. Seule ombre au tableau au sein des grands indices, les valeurs chinoises baissent nettement à l'image de l'indice CSI 300 en contraction de près de 17% en euro. Enfin, on note que l'intérêt des investisseurs se portent aussi sur des actifs décorrélatés comme l'or en hausse de 9% ou le bitcoin qui s'adjuge une très forte progression de 150%.

Ces excellentes performances traduisent une importante résilience des marchés financiers eu égard aux vents contraires que les investisseurs ont dû affronter durant cette année agitée.

En effet, l'année 2023 matérialise une accélération des conflits géopolitiques et des déséquilibres géostratégiques de premier ordre comme :

- La poursuite du conflit russo-ukrainien et le défi pour l'Europe de s'affranchir des sources d'énergies russes
- La résurgence, le 7 octobre, du conflit israélo-palestinien et son extension au proche et Moyen-Orient prenant la forme d'une possible crise énergétique
- De nouvelles tensions commerciales et politiques entre les Etats-Unis et la Chine portant notamment sur le secteur « stratégique » des semi-conducteurs.

Sur le plan économique, l'année est ponctuée par les discours des banquiers centraux qui accentuent les mesures de politique restrictive afin de mener à bien la lutte contre l'hydre inflationniste. Ainsi, les gouverneurs poursuivent la hausse exceptionnelle de leurs taux d'intérêt directeurs, principal outil de stabilité des prix. En Zone euro, la BCE procède à 6 hausses de taux et porte son taux de refinancement à 4,5%. Outre-Atlantique, la FED réalise 4 nouvelles hausses de son « Federal Funds Target Rate » et ancre ses taux directeurs dans la fourchette 5.25%-5,5%.

Inédits par leur amplitude et la rapidité de leur mise en place, ces mouvements de taux impactent directement les actifs financiers dont la valorisation découle en partie du niveau des taux d'intérêt. En conséquence, les investisseurs scrutent activement les publications des données macro-économiques tout au long de l'année. Ainsi, les investisseurs réagissent aux données d'activités, d'emplois ou d'inflation, à l'affût du moment où les élévations cumulées des taux d'intérêt viendront ralentir significativement l'activité économique et corollairement réduire les politiques restrictives des banques centrales.

Ces inflexions statistiques surviennent principalement au début du 4^{ième} trimestre et incitent les principales autorités monétaires à la prudence et à stabiliser le coût de l'argent. De leur côté, les investisseurs analysent ces dégradations comme le signal d'un retournement imminent vers une politique monétaire accommodante ce qui propulse véritablement les indices à leurs plus hauts niveaux sur les deux derniers mois de l'année.

En parallèle, sur le plan microéconomique, la plupart des intervenants se montrent vigilants sur la capacité des entreprises de compenser l'évolution baissière des volumes par une hausse de leur prix de vente. Cette vigilance est exacerbée par les difficultés de certains secteurs boursiers qui supportent difficilement la hausse exceptionnelle des taux d'intérêt. À ce titre, on assiste à une véritable crise du secteur immobilier notamment pour la partie bureau dans l'ouest américain ou la promotion immobilière en Chine. Aux Etats-Unis, la montée des taux d'intérêts précipite le naufrage d'acteurs de l'écosystème des start-up de la Silicon Valley et induit l'insolvabilité de certaines banques régionales américaines comme SVB ou First Republic Bank. Par contagion, ces faillites provoquent la principale crise de confiance de l'année 2023 avec une inquiétude généralisée sur la solidité du système bancaire mondiale. En Europe, cet épisode provoque l'absorption de la banque Crédit Suisse par son homologue UBS.

Sur l'exercice, l'ensemble des facteurs économiques et financiers précités induisent une évolution séquentielle des performances boursières en trois temps.

- En début d'année, les indices internationaux de grandes valeurs progressent nettement malgré la remontée vigoureuse des taux longs américains et européens. En effet, Les opérateurs se focalisent principalement sur les perspectives offertes par la réouverture de l'économie chinoise liée à l'abandon de sa politique zéro Covid.

- Dès mi-février, les indices de grandes capitalisations hésitent et évoluent dans un canal de fluctuation correspondant sur l'indice phare de la Zone euro, l'Euro Stoxx 50 à la zone des 4000 - 4400 points.

- A partir du 27 octobre 2023, les indices boursiers rebondissent et s'arrogent une dernière jambe de hausse vertigineuse et continue jusqu'en fin d'année portée principalement par une anticipation de fin des politiques monétaires restrictives.

La progression forte des indices en 2023 traduit imparfaitement celles de la majorité de leurs composants. À cet égard, le Nasdaq et le S&P 500 américains symbolisent précisément la concentration des performances sur un petit nombre de valeur avec sept sociétés qualifiées de « magnifiques » qui captent l'essentiel des flux acheteurs. Cette répartition traduit l'engouement pour la thématique de l'intelligence artificielle à l'instar du cours de bourse de la société NVIDIA en hausse de près de 240% sur l'exercice. En Zone euro, les performances calendaires sont plus homogènes mais les secteurs de la Technologie, des sociétés industrielles et de la Banque drainent l'essentiel des flux acheteurs sur le vieux continent. Au sein de l'Euro Stoxx 50, les premiers contributeurs positifs sont des sociétés du secteur Technologie comme ASML, fabricant de machines de photolithographie et SAP, fabricant de logiciels dédiés aux entreprises dont les cours sont en hausses respectives de plus de 33% et 45% en 2023. A l'opposée, le secteur de la santé subit le contrechoc post covid et ferment la marche des performances calendaires sectorielles en Zone euro.

Dans ce contexte, nous avons maintenu une allocation proche de la neutralité sur les actions sur la majorité de l'exercice. Toutefois, nous sommes repassés positifs au 4ème trimestre sur les actions, notamment en zone européenne. Côté obligataire, nous conservons une vision neutre sur l'ensemble de l'année.

Répartition des Actifs (29/12/2023) :

- Actions 100.02 %

- Taux -0.02 %

Principaux mouvements :

A l'achat :

AXA / SAFRAN / AIRBUS / STELLANTIS

A la vente

SOCIETE GENERALE / KERING / ALSTOM

Au 29/12/2023, la performance du fonds s'établit à : 22.07 % (vs 19.26% pour son indice de référence)

Article 8 SFDR – TAXONOMIE

La stratégie d'investissement de l'OPC intègre des critères extra-financiers selon une méthodologie développée par le département d'analyse extra financière de Crédit Mutuel Asset Management visant à exclure les valeurs les moins bien notées en matière environnementale, sociale et de gouvernance afin de réduire notamment l'impact du risque de durabilité auquel l'OPC est exposé.

L'équipe de gestion s'attache à prendre en compte dans ses décisions d'investissement les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques considérées comme durables au regard du règlement « Taxonomie » (UE) 2020/852. Le recensement des émetteurs au sein du Fonds dont les activités sont éligibles à la Taxonomie est un sujet principal pour Crédit Mutuel Asset Management. Des travaux sont en cours afin de permettre, à terme, de déterminer un pourcentage minimum d'alignement avec la taxonomie.

Les principales incidences négatives sont également prises en compte dans la stratégie d'investissement.

Crédit Mutuel Asset Management applique sur l'ensemble de sa gamme d'OPC :

- une politique de suivi des controverses visant à détecter les valeurs sur lesquelles des controverses apparaissent. En fonction de l'analyse menée, les valeurs concernées sont maintenues ou exclues,
 - une politique d'exclusion sectorielle stricte concernant notamment les armes controversées,
- Ces politiques sont disponibles sur le site internet de Crédit Mutuel Asset Management.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements qui sont qualifiés d'investissement durable au sens du Règlement « SFDR » (UE) 2019/2088. prend en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnementale.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durable sur le plan environnemental

Politiques sectorielles :

Inscrit dans ses objectifs stratégiques, Crédit Mutuel Asset Management développe progressivement un ensemble de politiques sectorielles en lien notamment avec la politique RSM (Responsabilité Sociale et Mutualiste) (1) du Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Le détail des politiques sectorielles de la société de gestion est disponible sur le site de Crédit Mutuel Asset Management.

La surveillance et le contrôle de l'application de ces dernières s'effectuent à trois niveaux :

- par la mise en place d'un dispositif de contrôle pré-trade, empêchant la souscription de titres interdits de par l'application des politiques sectorielles (2) ;
- par la mise en place d'un dispositif de contrôle post-trade, permettant d'identifier les valeurs interdites par l'application des politiques sectorielles et présentes en portefeuille (hors OPC qui font de la répllication indicielle dans leur structuration) ;
- par le Comité RSE (trimestriel), réuni autour de la Direction générale, en charge de la supervision et du suivi de l'application des politiques sectorielles. Ce Comité prend connaissance en particulier des analyses qualitatives réalisées par le Pôle Finance Responsable et Durable sur les émetteurs concernés par les différentes politiques sectorielles.

Politique sectorielle Charbon :

Au niveau de la SGP (3), sur l'exercice écoulé, notons la prise en compte de la mise à jour de la liste « GCEL » (4) par l'ONG Urgewald, laquelle constitue la référence en termes de déploiement de notre politique sectorielle.

L'identification des émetteurs impliqués dans des activités liées au charbon s'effectue selon plusieurs critères :

- Les « Coal Developer » : émetteurs développant des capacités en lien avec l'exploitation de charbon ;
- Et 4 autres critères associés à des seuils :
 - o Production annuelle de charbon < 10 MT ;
 - o Capacités électriques installées basées sur le charbon < 5 GW
 - o Part du Charbon thermique dans le CA < 10%
 - o Part du Charbon dans le mix énergétique < 10%

Notons la baisse des niveaux des seuils relatifs, de 20% à 10%.

La liste GCEL compte désormais 3731 émetteurs (maisons mères et filiales) dont 1840 sont identifiés comme « coal developer ».

Sur l'exercice, le Comité RSE, instance de gouvernance et de suivi de l'application de nos politiques sectorielles, a confirmé le statut « autorisé » de 2 groupes émetteurs présents dans la liste GCEL et engagés dans un plan de sortie du charbon à horizon 2030.

Au total, la mise en œuvre de notre politique sectorielle aboutit à l'exclusion de 99,8% des émetteurs de la liste GCEL 2023. Ce haut niveau d'exclusion s'explique, entre autre, par l'extension de l'interdiction d'un émetteur à l'ensemble du Groupe auquel il appartient.

Politique sectorielle Défense et Sécurité :

La politique sectorielle Défense et Sécurité se compose de deux volets :

- Exclusion des entreprises impliquées dans le secteur des armes controversées et des armes non-conventionnelles et de destruction massive ;

- Suivi des controverses portant sur des sociétés impliquées dans l'armement militaire de combat.

S'agissant des activités liées aux armes conventionnelles, le pôle Finance Responsable et Durable (FRd) de Crédit Mutuel Asset Management assure une vigilance particulière concernant les sociétés impliquées dans l'armement militaire de combat et faisant l'objet de controverses très sévères liées aux activités de défense et sécurité. Cette analyse peut mener à une exclusion.

L'application de la politique sectorielle Défense et Sécurité aboutit à l'exclusion de 137 émetteurs.

Politique sectorielle Hydrocarbure :

Au 1er janvier 2023 la politique sectorielle hydrocarbure est entrée en application, dans le cadre de la déclinaison des politiques sectorielles mises en place au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Elle prévoit le gel des positions des émetteurs figurant dans la liste dite « GOGEL », produite par Urgewald, et ne respectant le seuil suivant :

la part de production d'hydrocarbures non conventionnels est supérieure à 25% dès le 01/01/2023 ;

Le périmètre retenu pour définir la partie non conventionnelle des hydrocarbures est celui de l'ONG Urgewald, à savoir :

- pétrole ou gaz de schiste,
- pétrole issu de sables bitumineux,
- pétrole lourd et extra-lourd,
- pétrole en eau profonde,
- pétrole extrait en Arctique,
- méthane de houille.

Au 1er janvier 2023, l'application de la politique sectorielle aboutit à l'exclusion de 481 émetteurs sur un total de 789 recensés dans la GOGEL 2022. Le taux d'exclusion ressort ainsi à 61%.

(1) Politique RSE adaptée à l'organisation propre du Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

(2) Mise en service au 2nd semestre 2021.

(3) Société de Gestion.

(4) Mise à jour en octobre de chaque année.

(5) Développement de nouvelles capacités de production de charbon.

La gestion de cet OPC repose sur des objectifs mesurables de prise en compte des critères extra-financiers qui constituent une des composantes de la gestion mais leur poids dans la décision finale n'est pas défini en amont. Cette prise en compte des critères extra-financiers est matérialisée par une note ou un indicateur extra-financier supérieure à celle de l'univers d'investissement.

● **Frais de gestion indirects calculés**

16 565,36 EUR

● **Addendum – Article 8**

Le disclaimer de l'Addendum figure en dernière page du rapport annuel.

● **Transparence Des Opérations De Financement Sur Titres (SFTR)**

Au cours de l'exercice, le fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

RAPPORT COMPTABLE

• INFORMATIONS JURIDIQUES

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

• Commission de mouvement et frais de transaction

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation prévu au Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers est consultable sur le site internet: www.creditmutuel-am.eu et/ou auprès de CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT, 4 rue Gaillon, 75002 Paris.

• Politique du gestionnaire en matière de droit de vote

Conformément au Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, les informations concernant la politique de vote et le compte-rendu de celle-ci sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion et/ou à son siège social. La politique de vote s'inscrit dans le prolongement de la politique d'investissement, dont l'objectif est la recherche d'une performance régulière sur le long terme dans le respect des orientations de gestion des fonds. Elle intègre les particularités de chaque pays en termes de droit des sociétés et de gouvernement d'entreprise. Les principes de la politique de vote de CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT sont les suivants :

- respect des droits des actionnaires minoritaires et équité entre les actionnaires,
- transparence et qualité des informations fournies aux actionnaires,
- équilibre des pouvoirs entre les organes de direction,
- pérennité et intégration de la stratégie long terme des entreprises,
- soutien des meilleures pratiques de gouvernement d'entreprise. Dans les fonds d'actionnariat salarié, les droits de vote attachés aux titres de l'entreprise sont exercés par le Conseil de surveillance.

• Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties

Les intermédiaires sélectionnés figurent sur une liste établie et revue au moins une fois par an par la société de gestion. La méthode retenue est un scoring global annuel de chaque intermédiaire permettant de lui attribuer une note qui conditionne son maintien ou non dans la liste des intermédiaires autorisés. La note obtenue est basée sur les éléments spécifiques et considérés comme déterminants. Il s'agit par ordre d'importance décroissante : de l'engagement de la part de l'intermédiaire sur les quantités à négocier et à livrer, de la qualité de l'exécution, de la réactivité lors de la réception/passation d'ordres, du nombre d'incidents de règlement/livraison, de la pertinence des informations communiquées. Le respect des tarifs négociés conditionne le maintien de l'intermédiaire dans la liste.

• Information relative aux modalités de calcul du risque global

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

• Effet de levier

Les effets de levier AIFM calculés selon la méthode brute (article 7 du Règlement délégué (UE) 231/2013) s'élèvent à 100,02% et selon la méthode de l'engagement (article 8 du Règlement délégué (UE) 231/2013) s'élèvent à 100,02%.

• Information relative au traitement des actifs non liquides

Aucun des actifs de votre fonds n'a fait l'objet d'un traitement spécial en raison de sa nature non liquide..

● Politique de rémunération

Crédit Mutuel Asset Management inscrit sa politique de rémunération dans le cadre des principes de Crédit Mutuel Alliance Fédérale (cf. site de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel – Espace Investisseurs – Information financière/ réglementée) tout en respectant les exigences réglementaires. Crédit Mutuel Alliance Fédérale a mis en place un comité des rémunérations unique, dont le périmètre s'étend à l'ensemble de ses filiales.

Pour rappel, la politique de rémunération applicable aux gestionnaires de fonds d'investissement est dictée par les directives 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (OPCVM V) et 2011/61/UE du 8 juin 2011 dite directive AIFM ainsi que leurs textes de transposition.

A. Processus Opérationnel

Le comité des rémunérations de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel procède à un examen annuel des principes de la politique de rémunération et exprime son avis sur les propositions de la direction générale élaborées après consultation de la direction des risques et de la conformité.

Concernant Crédit Mutuel Asset Management, les rémunérations sont basées notamment sur les critères suivants: la performance du ou des fonds gérés par le collaborateur ainsi que la contribution individuelle aux activités de l'entreprise ainsi que le respect des règles de risques et de conformité. Pour plus d'information, vous pouvez consulter le site internet de Crédit Mutuel Asset Management (notamment le respect des Politiques sectorielles d'exclusion ainsi que le respect de l'exclusion des valeurs controversées).

B. Personnel identifié

Crédit Mutuel Asset Management a identifié les preneurs de risques selon deux critères :

- Rôle et responsabilité des acteurs afin de déterminer les preneurs de risque au niveau de la Société de Gestion et des OPCVM/FIA gérés,
- Rémunérations afin de déterminer le personnel qui, au vu de sa rémunération, devrait être considéré comme preneur de risque.

Sont considérés comme personnel identifié :

- le Directeur Général, le Secrétaire Général, Directeur des Gestions, les responsables en charge respectivement : des pôles de Gestion, de la finance responsable et durable, de la Direction Juridique et Financière, de la Direction des Relations Distributeurs, de la Direction des Risques, de la Direction des Services Supports, de la Direction des Ressources Humaines et le Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne (RCCI)
- les collaborateurs affectés aux activités de gestion collective de Crédit Mutuel Asset Management : les gérants .

C. Rémunérations

Parmi le personnel identifié de Crédit Mutuel Asset Management, certains collaborateurs perçoivent outre leur rémunération fixe, des primes à caractère discrétionnaire. Il s'agit principalement des gérants et de la direction générale. Dans le but de limiter les prises de risque, les modalités de rémunération discrétionnaires doivent permettre de prendre en compte la performance et le risque. En tout état de cause, la gestion du risque, le respect de l'éthique et de l'intérêt du client doivent l'emporter sur les performances financières.

Crédit Mutuel Asset Management peut décider de ne pas accorder ces primes à caractère discrétionnaire si les circonstances le justifient. En particulier, ces primes individuelles pourront être

diminuées voire réduites à zéro dans certaines circonstances, notamment en cas d'atteinte aux intérêts des clients ou de manquement caractérisé à l'éthique. Le versement de prime garantie est exceptionnel, et ne s'applique que dans le cadre de l'embauche d'un nouveau membre du personnel et est limitée à la première année.

En 2022, le total des rémunérations brutes globales versées aux 279 collaborateurs présents sur l'exercice s'est élevé à 18 813 105 € dont 1 282 750 € de primes. Les éléments de rémunération versés aux collaborateurs ayant une incidence sur le profil de risques de la société de gestion s'élèvent 7 272 428 €.

Les primes à caractère discrétionnaire sont payées en mars de l'année (n+1) lorsqu'une vision de l'exercice (n) est disponible.

Ces primes sont limitées à un montant annuel unitaire de 100.000€ et ne font pas l'objet d'un étalement. Dans le cadre d'une révision de la politique de rémunération permettant un versement de primes discrétionnaires supérieures à 100.000€, Crédit Mutuel Asset Management en informerait préalablement l'AMF et mettrait sa politique de rémunération en conformité avec les directives dites OPCVM V et AIFM en prévoyant notamment les conditions d'étalement sur une période minimum de trois ans.

● **Evènements intervenus au cours de la période**

08/12/2023 Mise à jour de la trame : Mise en conformité de la trame

08/12/2023 Caractéristiques de gestion : Mise à jour règlementaire SFDR

08/12/2023 Caractéristiques de gestion : Mention de la classification SFDR

29/12/2023 Changement de délégation : Intégration de la mention relative au délégataire de la gestion comptable à compter du 01/01/2024

BILAN ACTIF

	29/12/2023	30/12/2022
Immobilisations nettes	0,00	0,00
Dépôts et instruments financiers	418 997 586,68	338 742 103,52
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	414 754 444,54	329 472 641,78
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	414 754 444,54	329 472 641,78
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Parts d'organismes de placement collectif	4 243 142,14	9 269 461,74
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	4 243 142,14	9 269 461,74
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	0,00	0,00
Comptes financiers	11 081,54	3 412 149,02
Liquidités	11 081,54	3 412 149,02
Total de l'actif	419 008 668,22	342 154 252,54

BILAN PASSIF

	29/12/2023	30/12/2022
Capitaux propres		
Capital	373 789 165,80	313 461 407,90
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	32 232 391,53	17 997 163,64
Résultat de l'exercice (a, b)	12 884 375,56	10 695 535,10
Total des capitaux propres	418 905 932,89	342 154 106,64
<i>(= Montant représentatif de l'actif net)</i>		
Instruments financiers	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Dettes	170,60	145,90
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	170,60	145,90
Comptes financiers	102 564,73	0,00
Concours bancaires courants	102 564,73	0,00
Emprunts	0,00	0,00
Total du passif	419 008 668,22	342 154 252,54

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN

	29/12/2023	30/12/2022
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Opérations de couverture	0,00	0,00
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Autres opérations	0,00	0,00

COMPTE DE RESULTAT

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	101 960,15	6 159,81
Produits sur actions et valeurs assimilées	13 553 734,08	11 304 824,93
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Crédits d'impôt	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur contrats financiers	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (I)	13 655 694,23	11 310 984,74
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur contrats financiers	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	2 617,58	12 404,16
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (II)	2 617,58	12 404,16
RESULTAT SUR OPERATIONS FINANCIERES (I-II)	13 653 076,65	11 298 580,58
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	2 188 650,13	1 857 754,53
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (V)	2 186 526,13	1 855 810,53
RESULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (I - II + III - IV + V)	13 650 952,65	11 296 636,58
Régularisation des revenus de l'exercice (VI)	-766 577,09	-601 101,48
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	0,00	0,00
RESULTAT (I - II + III - IV + V +/- VI - VII)	12 884 375,56	10 695 535,10

- **REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 modifié.

La répartition des montants de souscription entre participation, intéressement, versements volontaires, abondement et transferts figurant dans le tableau Evolution de l'Actif Net n'est pas auditée par le commissaire aux comptes.

Les éléments comptables sont présentés en euro, devise de la comptabilité du fonds commun de placement d'entreprise.

- **Comptabilisation des revenus**

Le FCPE comptabilise ses revenus selon la méthode du coupon encaissé.

- **Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille**

La comptabilisation des entrées et sorties de titres dans le portefeuille du FCPE est effectuée frais exclus.

- **Affectation des sommes distribuables**

Part C :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

- **Frais de gestion et de fonctionnement**

Les frais de gestion sont prévus par le règlement.

Ces frais de gestion sont pris en charge par le Fonds et/ou l'entreprise conformément au règlement.

Ces frais recouvrent l'ensemble des frais supportés par le fonds : frais de gestion financière, frais de gestion administrative et comptable, frais de conservation, frais de distribution, honoraires du contrôleur légal des comptes, etc.

Ils n'incluent pas les frais de transaction qui comprennent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et les commissions de mouvement facturées à l'OPC d'épargne salariale et perçues notamment par le dépositaire et la société de gestion.

- **Frais de gestion fixes**

		Frais de gestion	
Parts		A la charge du FCPE	A la charge de l'entreprise
C	000010001703	0,05% TTC maximum dans la limite des frais réels (honoraires du commissaire aux comptes) Assiette : actif net	0,55% TTC maximum de l'actif net

- **Frais de gestion indirects**

		Frais de gestion indirects		
Parts		Commission de gestion indirecte	Commission de souscription indirecte	Commission de rachat indirect
C	000010001703	néant		

- **Commission de surperformance**

Part 000010001703 C

néant

- **Rétrocessions**

La politique de comptabilisation de rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion.

Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion. Les frais effectivement supportés par le fonds figurent dans le tableau « FRAIS DE GESTION SUPPORTÉS PAR LE FCPE » et sont calculés sur l'actif net moyen de l'exercice.

- **Frais de transaction**

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans le FCPE, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités du fonds.

Commissions de mouvement	Clé de répartition (en %)		
	SDG	Dépositaire	Autres prestataires
Néant			

- **Méthode de valorisation**

Lors de chaque valorisation, les actifs du FCPE sont évalués selon les principes suivants :

- **Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :**

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de Bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de Bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de Bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de Bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

- **Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :**

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,
- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,
- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,
- etc.

- **Titres d'OPCVM et ou/FIA en portefeuille :**

Évaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

- **Parts d'organismes de Titrisation :**

Évaluation au dernier cours de bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

- **Acquisitions temporaires de titres :**

- Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois
- Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.
- Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

- **Cessions temporaires de titres :**

- Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.
- Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de Bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par le FPCE à l'issue du contrat de prêt.

- **Valeurs mobilières non cotées :**

Les titres de capital ou donnant accès au capital de l'entreprise qui ne sont pas admis aux négociations sur un marché réglementé font l'objet d'une évaluation régulière selon les modalités définies aux articles D3324-18 au D3324-20 et R3332-22 à R3332-23 du Code du Travail.

La méthode d'évaluation des titres de capital émis par l'entreprise est validée par un expert indépendant conformément aux articles R3332-22 et R3332-23 du Code du Travail.

- **Titres de créances négociables :**

Les TCN sont valorisés à la valeur de marché.

- **Valeur de marché retenue :**

- BTF/BTAN :

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

- Autres TCN :

Pour les TCN faisant l'objet de cotation régulière : le taux de rendement ou les cours utilisés sont ceux constatés chaque jour sur le marché.

Pour les titres sans cotation régulière ou réaliste : application d'une méthode actuarielle avec utilisation du taux de rendement d'une courbe de taux de référence corrigé d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur (spread de crédit ou autre).

- **Contrats à terme fermes :**

Les contrats à terme ferme sont évalués au dernier cours du jour de la valorisation. Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme ferme sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la place de cotation des contrats :

- Contrats à terme fermes cotés sur des places européennes : dernier cours du jour.
- Contrats à terme fermes cotés sur des places nord-américaines : cours de compensation de la veille

- **Options :**

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

- Options cotées sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.
- Options cotées sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- **Opérations d'échanges (swaps) :**

- Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.
- Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.
- L'évaluation des swaps d'indice est réalisé au prix donné par la contrepartie, la société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.
- Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

- **Contrats de change à terme :**

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, du FIA, par un emprunt de devise dans la même monnaie et pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

- **Méthode d'évaluation des engagements hors bilan**

- Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal. les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.
- Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.
- Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.
- Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

- **Description des garanties reçues ou données**

- **Garantie reçue :**

Néant

- **Garantie donnée :**

Dans le cadre de la réalisation des transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré et des opérations d'acquisition / cession temporaire des titres, l'OPC peut recevoir les actifs financiers

considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son exposition au risque de contrepartie.

Les garanties financières reçues seront essentiellement constituées en espèces ou en titres financiers pour les transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré, et en espèces et en obligations d'Etat éligibles pour les opérations d'acquisition/cession temporaire de titres.

Ces garanties sont données sous forme d'espèces ou d'obligations émises ou garanties par les Etats membres de l'OCDE ou par leurs collectivités publiques territoriales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial.

Toute garantie financière reçue respectera les principes suivants :

- Liquidité : Toute garantie financière en titres doit être très liquide et pouvoir se négocier rapidement sur un marché réglementé à prix transparent.
- Cessibilité : Les garanties financières sont cessibles à tout moment.
- Evaluation : Les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation quotidienne, au prix du marché ou selon un modèle de pricing. Une politique de décote prudente sera appliquée sur les titres pouvant afficher une volatilité non négligeable ou en fonction de la qualité de crédit.
- Qualité de crédit des émetteurs : Les garanties financières sont de haute qualité de crédit selon l'analyse de la société de gestion.
- Placement de garanties reçues en espèces : Elles sont, soit placées en dépôts auprès d'entités éligibles, soit investies en obligations d'Etat de haute qualité de crédit (notation respectant les critères des OPCVM/FIA de type monétaire), soit investies en OPCVM/FIA de type monétaire, soit utilisées aux fins de transactions de prise en pension conclues avec un établissement de crédit.
- Corrélation : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie.
- Diversification : L'exposition à un émetteur donné ne dépasse pas 20% de l'actif net.
- Conservation : Les garanties financières reçues sont placées auprès du Dépositaire ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières.
- Interdiction de réutilisation : Les garanties financières autres qu'en espèces ne peuvent être ni vendues, ni réinvesties, ni remises en garantie.

● Informations complémentaires

Ces frais ne sont pas assujettis à la TVA conformément au Code général des impôts.

Les coûts exceptionnels liés au recouvrement des créances pour le compte du FCPE ou à une procédure pour faire valoir un droit peuvent s'ajouter aux frais récurrents facturés à ce dernier et affichés ci-dessus.

EVOLUTION DE L'ACTIF NET

	29/12/2023	30/12/2022
Actif net en début d'exercice	342 154 106,64	363 577 319,44
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	93 051 191,58	98 430 845,66
Versements de participation	8 668 059,85	8 919 377,61
Versements d'intéressement	32 371 824,06	29 605 540,72
Versements au titre du plan d'épargne	0,00	0,00
- versements volontaires des salariés	1 168 882,17	1 027 840,11
- abondements de l'entreprise	6 244 496,66	5 404 847,66
Transferts provenant d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	13 080,17	90 362,07
Versements par arbitrage	44 584 848,67	53 382 877,49
Versements autres	0,00	0,00
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-91 260 405,67	-95 691 983,05
Rachats volontaires des salariés	-31 284 008,49	-28 834 574,62
Transferts à destination d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	-99 926,03	-26 177,76
Retraits par arbitrage	-59 876 471,15	-66 831 230,67
Retraits autres	0,00	0,00
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	36 735 053,39	20 672 305,99
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-3 190 450,02	-2 563 099,75
Plus-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Frais de transaction	-932 469,62	-357 177,67
Différences de change	118,04	0,00
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	28 697 835,90	-53 210 740,56
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>110 130 436,24</i>	<i>81 432 600,34</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>81 432 600,34</i>	<i>134 643 340,90</i>
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	13 650 952,65	11 296 636,58
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
Actif net en fin d'exercice	418 905 932,89	342 154 106,64

**INSTRUMENTS FINANCIERS - VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE
D'INSTRUMENT**

	Montant	%
ACTIF		
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées		
TOTAL Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées		
TOTAL Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Titres de créances		
TOTAL Titres de créances	0,00	0,00
Operations contractuelles a l'achat		
TOTAL Operations contractuelles a l'achat	0,00	0,00
PASSIF		
Cessions		
TOTAL Cessions	0,00	0,00
Operations contractuelles a la vente		
TOTAL Operations contractuelles a la vente	0,00	0,00
HORS BILAN		
Opérations de couverture		
TOTAL Opérations de couverture	0,00	0,00
Autres opérations		
TOTAL Autres opérations	0,00	0,00

VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	11 081,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	102 564,73	0,02	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	0-3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	11 081,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	102 564,73	0,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF
ET DE HORS-BILAN**

	Devise 1	%	Devise2	%	Devise 3	%	Autre(s) devise(s)	%
	DKK	DKK						
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	2 813 565,90	0,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres d'OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	11 081,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE

	29/12/2023
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS CONSTITUTIFS DE DEPOTS DE GARANTIE

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

INSTRUMENTS FINANCIERS EMIS PAR LA SOCIETE DE GESTION OU LES ENTITES DE SON GROUPE

	ISIN	LIBELLE	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Contrats financiers			0,00
Total des titres du groupe			0,00

TABLEAUX D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice						
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédits d'impôt unitaire
Total acomptes			0	0	0	0

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice				
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire
Total acomptes			0	0

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	12 884 375,56	10 695 535,10
Total	12 884 375,56	10 695 535,10

	29/12/2023	30/12/2022
C1 PART CAPI C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	12 884 375,56	10 695 535,10
Total	12 884 375,56	10 695 535,10
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	32 232 391,53	17 997 163,64
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	32 232 391,53	17 997 163,64

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
CI PART CAPI C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	32 232 391,53	17 997 163,64
Total	32 232 391,53	17 997 163,64
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'OPC AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Date	Part	Actif net	Nombre de titres	Valeur liquidative unitaire	Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)	Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes)	Crédit d'impôt unitaire	Capitalisation unitaire sur résultat et PMV nettes
				€	€	€	€	€
31/12/2019	C1 PART CAPI C	304 526 651,37	10 340 342,0705	29,4503	0,00	0,00	0,00	0,38
31/12/2020	C1 PART CAPI C	296 555 197,23	10 671 800,6013	27,7886	0,00	0,00	0,00	0,89
31/12/2021	C1 PART CAPI C	363 577 319,44	9 795 203,0115	37,1178	0,00	0,00	0,00	3,68
30/12/2022	C1 PART CAPI C	342 154 106,64	9 856 460,2407	34,7136	0,00	0,00	0,00	2,91
29/12/2023	C1 PART CAPI C	418 905 932,89	9 885 809,5887	42,3744	0,00	0,00	0,00	4,56

SOUSCRIPTIONS RACHATS

	En quantité	En montant
C1 PART CAPI C		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	2 333 147,97160	93 051 191,58
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-2 303 798,62360	-91 260 405,67
Solde net des Souscriptions/Rachats	29 349,34800	1 790 785,91
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	9 885 809,58870	

COMMISSIONS

	En montant
C1 PART CAPI C	
Commissions des souscriptions rachats payées par le salarié	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
Commissions des souscriptions rachats payées par l'entreprise	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

FRAIS DE GESTION SUPPORTES PAR L'OPC

	29/12/2023
10001703 C1 PART CAPI C	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,00
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	2 124,00
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

CREANCES ET DETTES

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
Total des créances		
Dettes	Frais de gestion	170,60
Total des dettes		170,60
Total dettes et créances		-170,60

VENTILATION SIMPLIFIEE DE L'ACTIF NET

INVENTAIRE RESUME

	Valeur EUR	% Actif Net
PORTEFEUILLE	418 997 586,68	100,02
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES	414 754 444,54	99,01
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES	0,00	0,00
TITRES DE CREANCES NEGOCIABLES	0,00	0,00
TITRES OPC	4 243 142,14	1,01
AUTRES VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A L'ACHAT	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A LA VENTE	0,00	0,00
CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATEURS DEBITEURS ET AUTRES CREANCES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	0,00	0,00
OPERATEURS CREDITEURS ET AUTRES DETTES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	-170,60	0,00
CONTRATS FINANCIERS	0,00	0,00
OPTIONS	0,00	0,00
FUTURES	0,00	0,00
SWAPS	0,00	0,00
BANQUES, ORGANISMES ET ETS. FINANCIERS	-91 483,19	-0,02
DISPONIBILITES	-91 483,19	-0,02
DEPOTS A TERME	0,00	0,00
EMPRUNTS	0,00	0,00
AUTRES DISPONIBILITES	0,00	0,00
ACHATS A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
VENTES A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
ACTIF NET	418 905 932,89	100,00

PORTEFEUILLE TITRES DETAILLE

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Dernier Cours	Prix de revient unitaire	Prix de revient	Valeur boursière	Coupon couru	+ ou - valeurs potentielles	% Actif Net
TOTAL Actions & valeurs assimilées					304 808 807,74	414 754 444,54	0,00	109 945 636,80	99,01
TOTAL Actions & valeurs assimilées nég. sur un marché régl. ou assimilé					304 808 807,74	414 754 444,54	0,00	109 945 636,80	99,01
TOTAL Actions & valeurs ass. nég. sur un marché régl. ou ass.(sauf Warrants et Bons de Sous.)					304 808 807,74	414 754 444,54	0,00	109 945 636,80	99,01
TOTAL ALLEMAGNE					1 625 961,86	1 487 300,12	0,00	-138 661,74	0,36
DE0007030009 RHEINMETALL ORD.	EUR	4 135	287	292,526	1 209 595,01	1 186 745,00	0,00	-22 850,01	0,29
DE000PAG9113 DR. ING. H.C. F. PORSCHE AKTIE	EUR	3 756	80,02	110,85379	416 366,85	300 555,12	0,00	-115 811,73	0,07
TOTAL DANEMARK					2 849 090,81	2 813 565,90	0,00	-35 524,91	0,67
DK0062498333 NOVO NORDISK CL.B	DKK	30 042	698,1	707,23266	2 849 090,81	2 813 565,90	0,00	-35 524,91	0,67
TOTAL FRANCE					268 359 609,88	367 730 070,77	0,00	99 370 460,89	87,78
FR0000045072 CREDIT AGRICOLE	EUR	1 037 222	12,85	10,75565	11 155 996,28	13 330 377,14	0,00	2 174 380,86	3,18
FR0000052292 HERMES INTERNATIONAL	EUR	9 138	1 918,8	1 431,81973	13 083 968,68	17 533 994,40	0,00	4 450 025,72	4,19
FR0000073272 SAFRAN PROV.ECHANGE	EUR	68 063	159,46	117,85762	8 021 743,13	10 853 325,98	0,00	2 831 582,85	2,59
FR0000120073 AIR LIQUIDE	EUR	125 690	176,12	91,719	11 528 161,63	22 136 522,80	0,00	10 608 361,17	5,28
FR0000120271 TOTALENERGIES SE	EUR	619 814	61,6	48,83974	30 271 555,23	38 180 542,40	0,00	7 908 987,17	9,10
FR0000120321 L'OREAL	EUR	57 151	450,65	230,72001	13 185 879,12	25 755 098,15	0,00	12 569 219,03	6,15
FR0000120578 SANOFI	EUR	203 112	89,76	83,24262	16 907 575,32	18 231 333,12	0,00	1 323 757,80	4,35
FR0000120628 AXA	EUR	621 543	29,49	25,86352	16 075 286,94	18 329 303,07	0,00	2 254 016,13	4,38
FR0000120644 DANONE	EUR	70 132	58,68	55,32007	3 879 707,20	4 115 345,76	0,00	235 638,56	0,98

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Dernier Cours	Prix de revient unitaire	Prix de revient	Valeur boursière	Coupon couru	+ ou - valeurs potentielles	% Actif Net
FR0000120693 PERNOD RICARD	EUR	42 707	159,75	126,17923	5 388 736,23	6 822 443,25	0,00	1 433 707,02	1,63
FR0000121014 LVMH MOET HENNESSY VUITTON	EUR	51 024	733,6	373,99122	19 082 528,11	37 431 206,40	0,00	18 348 678,29	8,94
FR0000121329 THALES	EUR	87 579	133,95	132,1263	11 571 489,10	11 731 207,05	0,00	159 717,95	2,80
FR0000121485 KERING	EUR	9 519	399	424,45639	4 040 400,37	3 798 081,00	0,00	-242 319,37	0,91
FR0000121667 ESSILORLUXOTTICA	EUR	81 820	181,6	120,35738	9 847 641,12	14 858 512,00	0,00	5 010 870,88	3,55
FR0000121972 SCHNEIDER ELECTRIC	EUR	155 062	181,78	93,76515	14 539 412,28	28 187 170,36	0,00	13 647 758,08	6,73
FR0000124141 VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	187 015	28,56	23,10348	4 320 696,70	5 341 148,40	0,00	1 020 451,70	1,28
FR0000125007 SAINT-GOBAIN	EUR	75 542	66,66	54,39528	4 109 128,56	5 035 629,72	0,00	926 501,16	1,20
FR0000125338 CAPGEMINI	EUR	43 248	188,75	134,60508	5 821 400,62	8 163 060,00	0,00	2 341 659,38	1,95
FR0000125486 VINCI	EUR	115 667	113,7	74,6388	8 633 246,27	13 151 337,90	0,00	4 518 091,63	3,14
FR0000130403 CHRISTIAN DIOR	EUR	1 478	707,5	845,24616	1 249 273,83	1 045 685,00	0,00	-203 588,83	0,25
FR0000130577 PUBLICIS GROUPE	EUR	48 097	84	64,94105	3 123 469,63	4 040 148,00	0,00	916 678,37	0,96
FR0000130809 SOCIETE GENERALE	EUR	239 075	24,03	21,55233	5 152 624,25	5 743 776,88	0,00	591 152,63	1,37
FR0000131104 BNP PARIBAS ACTIONS A	EUR	272 646	62,59	47,52057	12 956 293,29	17 064 913,14	0,00	4 108 619,85	4,07
FR0000131906 RENAULT	EUR	42 977	36,91	38,01612	1 633 818,80	1 586 066,19	0,00	-47 752,61	0,38
FR0000133308 ORANGE	EUR	350 650	10,3	12,02718	4 217 329,52	3 613 097,60	0,00	-604 231,92	0,86
FR0010208488 ENGIE	EUR	597 889	15,92	13,35752	7 986 316,55	9 517 197,10	0,00	1 530 880,55	2,27
FR0010220475 ALSTOM REGROUPT	EUR	12 303	12,18	29,56404	363 726,39	149 850,54	0,00	-213 875,85	0,04
FR0010307819 LEGRAND	EUR	61 065	94,1	62,26533	3 802 232,40	5 746 216,50	0,00	1 943 984,10	1,37
FR0010411983 SCOR SE REGPT	EUR	36 611	26,46	24,49149	896 657,98	968 727,06	0,00	72 069,08	0,23

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Dernier Cours	Prix de revient unitaire	Prix de revient	Valeur boursière	Coupon coursu	+ ou - valeurs potentielles	% Actif Net
FR0011981968 WORLDLINE	EUR	46 754	15,67	69,87593	3 266 979,28	732 635,18	0,00	-2 534 344,10	0,17
FR0013326246 UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD UNIT	EUR	45 509	66,92	68,97977	3 139 200,47	3 045 462,28	0,00	-93 738,19	0,73
FR0014003TT8 DASSAULT SYSTEMES	EUR	156 964	44,24	32,42205	5 089 095,36	6 943 302,54	0,00	1 854 207,18	1,66
FR001400AJ45 MICHELIN	EUR	140 091	32,46	28,68164	4 018 039,24	4 547 353,86	0,00	529 314,62	1,09
TOTAL ITALIE					4 030 873,34	3 951 219,82	0,00	-79 653,52	0,94
IT0003132476 ENI	EUR	257 442	15,35	15,6574	4 030 873,34	3 951 219,82	0,00	-79 653,52	0,94
TOTAL PAYS-BAS					27 943 271,85	38 772 287,93	0,00	10 829 016,08	9,26
NL0000226223 STMICROELECTRONICS	EUR	75 414	45,25	38,01909	2 867 171,62	3 412 106,43	0,00	544 934,81	0,81
NL0000235190 AIRBUS	EUR	129 848	139,78	96,2906	12 503 142,12	18 150 153,44	0,00	5 647 011,32	4,34
NL0010273215 ASML HOLDING	EUR	713	681,7	657,25182	468 620,55	486 052,10	0,00	17 431,55	0,12
NL0011585146 FERRARI	EUR	5 907	305,2	287,10068	1 695 903,72	1 802 816,40	0,00	106 912,68	0,43
NL00150001Q9 STELLANTIS	EUR	705 659	21,15	14,74995	10 408 433,84	14 921 159,56	0,00	4 512 725,72	3,56
TOTAL Titres d'OPC					4 065 861,09	4 243 142,14	0,00	177 281,05	1,01
TOTAL OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'UE					4 065 861,09	4 243 142,14	0,00	177 281,05	1,01
TOTAL FRANCE					4 065 861,09	4 243 142,14	0,00	177 281,05	1,01
FR0007052782 AMUNDI CAC 40 UCITS ETF D.SI.	EUR	57 139	74,26	71,15737	4 065 861,09	4 243 142,14	0,00	177 281,05	1,01
TOTAL					308 874 668,83	418 997 586,68	0,00	110 122 917,85	100,02

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON

(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part C1 : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

(*) Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques



RAPPORT ANNUEL

CONVERGENCE ACTIONS MONDE

Fonds commun de placement d'entreprise

Exercice du 01/01/2023 au 29/12/2023

CARACTERISTIQUES DE L'OPC

Forme juridique : FCPE

• L'objectif de gestion

Le compartiment « CONVERGENCE ACTIONS MONDE » a un objectif de gestion similaire à celui de l'OPCVM maître « CM-AM ACTIONS MONDE », diminué des frais de gestion réels propres au nourricier, à savoir la recherche d'une performance nette de frais supérieure à celle de son indicateur de référence 100% MSCI World, sur la durée de placement recommandée. Le type de gestion du compartiment nourricier s'apprécie ainsi au travers de celle de l'OPCVM maître.

L'actif du compartiment nourricier « CONVERGENCE ACTIONS MONDE » est investi en permanence et en totalité en parts « ES » du fonds maître « CM-AM ACTIONS MONDE » et à titre accessoire en liquidités. La performance du nourricier pourra être inférieure à celle du maître, notamment à cause de ses frais de gestion propres. Il n'intervient pas directement sur des instruments financiers à terme négociés sur les marchés à terme réglementés, ou de gré à gré.

• Stratégie d'investissement

Stratégie d'investissement de l'OPCVM maître :

La stratégie de gestion consiste d'abord à effectuer une allocation tactique entre les différentes classes d'actifs à partir d'un scénario économique et financier.

- S'agissant des actions : La ventilation de la poche actions entre les différents secteurs économiques sera ensuite effectuée : selon le scénario d'investissement retenu, on privilégiera ou écartera, les secteurs présentant une sensibilité plus ou moins forte au cycle économique. Enfin, on sélectionnera les valeurs sur la base de critères quantitatifs (progression des bénéfices, solidité du bilan, niveau de marge) et qualitatifs.

- S'agissant des instruments de taux : La poche taux comprendra des instruments de taux court terme, moyen et long terme. Une analyse en valeur relative conduira à privilégier les supports dettes d'Etats ou dettes de crédit. La qualité de signature sera examinée (ratings, degré de séniorité). L'indicateur de mesure du risque de taux sera la sensibilité pour les titres de créances et les vies moyennes pour les instruments du marché monétaire.

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont une des composantes de la gestion mais leur poids dans la décision finale n'est pas défini en amont.

L'OPCVM s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

De 70 % à 110 % sur les marchés actions, de toutes zones géographiques, de toutes capitalisations, de tous les secteurs. L'OPCVM pourra être exposé aux valeurs de petites capitalisations inférieures à 3 milliards d'euros (20 % maximum), aux actions de pays émergents (30 % maximum),

De 0 % à 30 % en instruments de taux, souverains, publics, privés, de l'Union européenne, de toutes notations selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation ou non notés.

L'OPCVM pourra être exposé aux instruments de taux spéculatifs (10 % maximum),

Jusqu'à 100 % de l'actif net au risque de change.

COMMENTAIRE DE GESTION

I. Début optimiste malgré les craintes géopolitiques :

Le premier trimestre de 2023 a débuté sous le signe de l'optimisme sur les marchés financiers, mais cette euphorie a rapidement été éclipsée par des événements déstabilisants et source de volatilité. La réouverture de la Chine opérée début janvier 2023 aura été porteur d'espoirs et favorisé un temps boursièrement la zone. Toutefois, les investisseurs ont été secoués par une crise d'envergure aux États-Unis, marquée par la faillite éclair (en 48 heures) de la Silicon Valley Bank en raison de la forte remontée des taux de la FED et d'une fuite de leurs dépôts (concentrés et non assurés). Cette débâcle a généré des ondes de choc rappelant la crise financière de 2008 et éveillant des craintes de contagion à l'échelle mondiale. Les banques régionales américaines ont été particulièrement touchées (First Republic Bank en sera la deuxième victime), et l'effet domino s'est rapidement étendu aux institutions financières européennes. Crédit Suisse déjà entachée d'une série de pertes et de scandales depuis de nombreuses années s'est vue mise à mal pour au final être rachetée en urgence par UBS. La situation a fortement influencé les performances boursières, créant un climat d'incertitude alors que les investisseurs cherchaient à évaluer les répercussions de cette crise. Forte heureusement, la rapidité d'action des États et des grandes banques (injection de liquidité, rachats, prêts, dépôts, etc.) aura permis de stabiliser le secteur. Coté taux, après un début d'année haussier (jusqu'à 4% sur le 10 ans US et 2.75% en Allemagne), le stress observé sur les marchés a conduit à une forte détente des rendements obligataires. Les investisseurs se sont précipités vers les actifs refuges et de qualité (dollar et taux sans risque).

Sur la période, l'Euro Stoxx 600 progresse de +8.4%, l'indice phare américain fait +5.9% en € et -13.2% pour l'indice des banques américaine. Dans ce contexte, CONVERGENCE ACTIONS MONDE surperforme le MSCI World en Euro de plus de 160 points de base sur cette période. Cela s'explique pour une sous pondération importante du secteur bancaire en zone euro. Le taux à 10 ans US a baissé de 40 points de base, permettant aux styles de gestion « croissance » de surperformer significativement.

II. Évolutions contrastées et anticipations des politiques monétaires

Le deuxième trimestre de 2023 aura été caractérisée par une certaine volatilité sur les marchés en début de période, résultant de la crise bancaire américaine et de son impact en Europe. Les banques centrales ont maintenu des politiques monétaires restrictives, prolongeant cette tendance jusqu'en juillet. La FED a remonté ses taux de +100bps entre janvier et mi-juillet.

Sur la période, les performances ont été contrastées : +2.27% pour l'Euro Stoxx 600, +8.25% pour le S&P 500 en € et -10% pour l'indice chinois.

Effectivement, le marché américain initialement plus touché par l'éclatement financier, a affiché une reprise significative au cours de la seconde partie. Cette reprise a été soutenue par de bons résultats d'entreprises, le début de la désinflation (+5.5% en juin vs +8.6% en janvier) et alimentée par la frénésie autour de l'intelligence artificielle et de la technologie. En effet, un nouveau secteur technologique a émergé en 2022 avec CHATGPT autour de l'IA, un marché en plein essor qui devrait doubler en 4 ans et atteindre plus de 500 milliards de dollars en 2027 (source : Statista). En atteste la performance d'un des leaders en la matière Nvidia (qui produit les puces électroniques alimentant les modèles d'IA générative) qui progresse de +52.3% sur la période. Google et Microsoft profitent également de l'engouement avec des performances respectives de +18% et +15%.

Dans le même temps, l'activité américaine est apparue plus résiliente portée par des données de consommation robustes. En revanche, en Europe et en Chine les indicateurs ont signalé un ralentissement de l'activité avec des PMI en contraction (<50).

Dans ce contexte, CONVERGENCE ACTIONS MONDE sous-performe le MSCI World en Euro de 108 points de base sur cette période. Cela s'explique par une remontée des taux, et en particulier le taux à 10 ans US qui reprend les 40 points de base perdus le trimestre précédent. Cette sous

performance a deux explications majeures. Il était sous-exposé aux actions américaines de 8%. Nous étions sous-pondérés sur le secteur bancaire européens qui était en surperformance de 6% sur la période.

III. Répercussions géopolitiques et stabilité précaire

Au troisième trimestre, les répercussions de la crise bancaire américaine et la restructuration en Europe ont continué à se faire sentir. Bien que les marchés aient enregistré des performances solides jusqu'à fin juillet, la stabilité restait précaire. En effet, les tensions géopolitiques se sont intensifiées au Moyen-Orient (conflit israélo-palestinien) et en Ukraine, ajoutant de l'incertitude notamment avec l'emballlement du prix de l'or noir (+32% au troisième trimestre passant de 70\$/b fin juin à plus de 90\$/b en septembre). Les investisseurs ont été plutôt prudents face aux risques d'escalades et les marchés ont dévissé après avoir fait leur point haut fin juillet. Dans le même temps, les taux se sont brutalement tendus pour atteindre les 5% sur le 10 an américain et pratiquement 3% sur le 10 an allemand en octobre. Le contexte économique global s'est détérioré, les marchés ont subi de fortes rotations sectorielles en faveur des valeurs cycliques et des pétrolières et pénalisant les valeurs de croissance et à longue duration. Toutefois, l'économie reste soutenue en grande partie par les consommateurs. Les banquiers centraux auront maintenu leur volonté de ramener l'inflation autour de l'objectif fixé.

Dans ce contexte, CONVERGENCE ACTIONS MONDE sous-performe le MSCI World en Euro de 218 points de base sur cette période. Cela s'explique par une remontée très significative du pétrole et des taux. Le portefeuille était sous-pondéré aux secteurs de l'énergie (+14.71% sur la période) et aux banques (+4.53%). Les petites et moyennes capitalisations sont en forte retrait avec une performance moyenne à -9.74% contre -2.11% pour le Stoxx 600.

IV. Rallye de fin d'année et revirement des politiques monétaires ?

Après une période de trois mois de déclin, les marchés ont enregistré un rebond stimulé par des indicateurs rassurants sur l'inflation et des perspectives de croissance optimistes des deux côtés de l'Atlantique, écartant tout scénario de récession à court terme. La désinflation s'est poursuivie aux États-Unis, avec une augmentation des prix sur un an mesurée à +3.1% en octobre contre +3.2% le mois précédent. Les banquiers centraux se sont accordés sur une pause dans le resserrement des taux, la FED envisageant même une possible baisse dès 2024. Aux États-Unis, les données économiques ont continué de surprendre positivement, avec une croissance du PIB publiée à +4.9% au troisième trimestre en rythme annualisé. Ces éléments ont conduit à une détente sur le marché obligataire, marquée par des baisses d'environ 100 points de base sur les taux longs.

Les principaux indices boursiers ont réagi positivement, contribuant au fort rebond de fin d'année entre novembre et décembre, avec une progression de +11.6% pour l'Euro Stoxx 50 et +14% pour l'indice phare américain en dollars (+9.5% en €). Les valeurs de croissance, à l'instar d'ASML en hausse de +19% sur les deux mois, et de Microsoft en hausse de +15%, ont été particulièrement favorisées.

Au terme d'une année particulièrement agitée sur le pétrole et les taux, le portefeuille a connu des périodes de performance relative très volatiles. Au final le fonds termine en hausse de 19.429%, contre 19.60% pour le MSCI World en Euro. Cette contre-performance s'explique principalement par des sous-pondérations aux actions américaines en début d'année, et sur les secteurs de la banque et de l'énergie. En revanche, les fonds « croissance » ont nettement surperformé les indices de références. Les actions européennes auront connu une période de surperformance importante entre octobre 2022 et avril 2023. Période pendant laquelle le portefeuille était surpondéré sur l'Europe. Nous avons alors remonté progressivement l'exposition aux actions américaines durant le reste de l'année pour terminer 2023 en étant surpondéré sur les US.

Article 8 SFDR – TAXONOMIE

La stratégie d'investissement de l'OPC intègre des critères extra-financiers selon une méthodologie développée par le département d'analyse extra financière de Crédit Mutuel Asset Management visant

à exclure les valeurs les moins bien notées en matière environnementale, sociale et de gouvernance afin de réduire notamment l'impact du risque de durabilité auquel l'OPC est exposé.

L'équipe de gestion s'attache à prendre en compte dans ses décisions d'investissement les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques considérées comme durables au regard du règlement « Taxonomie » (UE) 2020/852. Le recensement des émetteurs au sein du Fonds dont les activités sont éligibles à la Taxonomie est un sujet principal pour Crédit Mutuel Asset Management. Des travaux sont en cours afin de permettre, à terme, de déterminer un pourcentage minimum d'alignement avec la taxonomie.

Les principales incidences négatives sont également prises en compte dans la stratégie d'investissement.

Crédit Mutuel Asset Management applique sur l'ensemble de sa gamme d'OPC :

- une politique de suivi des controverses visant à détecter les valeurs sur lesquelles des controverses apparaissent. En fonction de l'analyse menée, les valeurs concernées sont maintenues ou exclues,
- une politique d'exclusion sectorielle stricte concernant notamment les armes controversées,

Ces politiques sont disponibles sur le site internet de Crédit Mutuel Asset Management.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements qui sont qualifiés d'investissement durable au sens du Règlement « SFDR » (UE) 2019/2088. prend en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnementale.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durable sur le plan environnemental.

Politiques sectorielles :

Inscrit dans ses objectifs stratégiques, Crédit Mutuel Asset Management développe progressivement un ensemble de politiques sectorielles en lien notamment avec la politique RSM (Responsabilité Sociale et Mutualiste) (1) du Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Le détail des politiques sectorielles de la société de gestion est disponible sur le site de Crédit Mutuel Asset Management.

La surveillance et le contrôle de l'application de ces dernières s'effectuent à trois niveaux :

- par la mise en place d'un dispositif de contrôle pré-trade, empêchant la souscription de titres interdits de par l'application des politiques sectorielles (2) ;
- par la mise en place d'un dispositif de contrôle post-trade, permettant d'identifier les valeurs interdites par l'application des politiques sectorielles et présentes en portefeuille (hors OPC qui font de la réplication indicielle dans leur structuration) ;
- par le Comité RSE (trimestriel), réuni autour de la Direction générale, en charge de la supervision et du suivi de l'application des politiques sectorielles. Ce Comité prend connaissance en particulier des analyses qualitatives réalisées par le Pôle Finance Responsable et Durable sur les émetteurs concernés par les différentes politiques sectorielles.

Politique sectorielle Charbon :

Au niveau de la SGP (3), sur l'exercice écoulé, notons la prise en compte de la mise à jour de la liste « GCEL » (4) par l'ONG Urgewald, laquelle constitue la référence en termes de déploiement de notre politique sectorielle.

L'identification des émetteurs impliqués dans des activités liées au charbon s'effectue selon plusieurs critères :

- Les « Coal Developer » : émetteurs développant des capacités en lien avec l'exploitation de charbon ;
- Et 4 autres critères associés à des seuils :
 - o Production annuelle de charbon < 10 MT ;
 - o Capacités électriques installées basées sur le charbon < 5 GW
 - o Part du Charbon thermique dans le CA < 10%
 - o Part du Charbon dans le mix énergétique < 10%

Notons la baisse des niveaux des seuils relatifs, de 20% à 10%.

La liste GCEL compte désormais 3731 émetteurs (maisons mères et filiales) dont 1840 sont identifiés comme « coal developer ».

Sur l'exercice, le Comité RSE, instance de gouvernance et de suivi de l'application de nos politiques sectorielles, a confirmé le statut « autorisé » de 2 groupes émetteurs présents dans la liste GCEL et engagés dans un plan de sortie du charbon à horizon 2030.

Au total, la mise en œuvre de notre politique sectorielle aboutit à l'exclusion de 99,8% des émetteurs de la liste GCEL 2023. Ce haut niveau d'exclusion s'explique, entre autre, par l'extension de l'interdiction d'un émetteur à l'ensemble du Groupe auquel il appartient.

Politique sectorielle Défense et Sécurité :

La politique sectorielle Défense et Sécurité se compose de deux volets :

- Exclusion des entreprises impliquées dans le secteur des armes controversées et des armes non-conventionnelles et de destruction massive ;
- Suivi des controverses portant sur des sociétés impliquées dans l'armement militaire de combat.

S'agissant des activités liées aux armes conventionnelles, le pôle Finance Responsable et Durable (FRd) de Crédit Mutuel Asset Management assure une vigilance particulière concernant les sociétés impliquées dans l'armement militaire de combat et faisant l'objet de controverses très sévères liées aux activités de défense et sécurité. Cette analyse peut mener à une exclusion.

L'application de la politique sectorielle Défense et Sécurité aboutit à l'exclusion de 137 émetteurs.

Politique sectorielle Hydrocarbure :

Au 1er janvier 2023 la politique sectorielle hydrocarbure est entrée en application, dans le cadre de la déclinaison des politiques sectorielles mises en place au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Elle prévoit le gel des positions des émetteurs figurant dans la liste dite « GOGEL », produite par Urgewald, et ne respectant le seuil suivant :

- la part de production d'hydrocarbures non conventionnels est supérieure à 25% dès le 01/01/2023 ;
- Le périmètre retenu pour définir la partie non conventionnelle des hydrocarbures est celui de l'ONG Urgewald, à savoir :

- pétrole ou gaz de schiste,
- pétrole issu de sables bitumineux,
- pétrole lourd et extra-lourd,
- pétrole en eau profonde,
- pétrole extrait en Arctique,
- méthane de houille.

Au 1er janvier 2023, l'application de la politique sectorielle aboutit à l'exclusion de 481 émetteurs sur un total de 789 recensés dans la GOGEL 2022. Le taux d'exclusion ressort ainsi à 61%.

(1) Politique RSE adaptée à l'organisation propre du Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

(2) Mise en service au 2nd semestre 2021.

(3) Société de Gestion.

(4) Mise à jour en octobre de chaque année.

(5) Développement de nouvelles capacités de production de charbon.

La gestion de cet OPC repose sur des objectifs mesurables de prise en compte des critères extra-financiers qui constituent une des composantes de la gestion mais leur poids dans la décision finale n'est pas défini en amont. Cette prise en compte des critères extra-financiers est matérialisée par une note ou un indicateur extra-financier supérieure à celle de l'univers d'investissement.

● Frais de gestion indirects calculés

1 016 525,28 EUR

- **Addendum – Article 8**

Le disclaimer de l'Addendum figure en dernière page du rapport annuel.

En vertu du décret d'application n°2021-663 du 27 mai 2021 de l'article 29 de la Loi Energie Climat, les informations à communiquer font dorénavant l'objet d'un rapport spécifique publié au plus tard le 30 juin de chaque année sur le site de Crédit Mutuel Asset Management sur la page suivante, où sont également accessibles toutes les informations sur la démarche ESG de la SGP :

Finance responsable | Crédit Mutuel Asset Management - Non professionnels (creditmutuel-am.eu)

- **Transparence Des Opérations De Financement Sur Titres (SFTR)**

Au cours de l'exercice, le fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

RAPPORT COMPTABLE

• INFORMATIONS JURIDIQUES

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

• Commission de mouvement et frais de transaction

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation prévu au Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers est consultable sur le site internet: www.creditmutuel-am.eu et/ou auprès de CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT, 4 rue Gaillon, 75002 Paris.

• Politique du gestionnaire en matière de droit de vote

Conformément au Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, les informations concernant la politique de vote et le compte-rendu de celle-ci sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion et/ou à son siège social. La politique de vote s'inscrit dans le prolongement de la politique d'investissement, dont l'objectif est la recherche d'une performance régulière sur le long terme dans le respect des orientations de gestion des fonds. Elle intègre les particularités de chaque pays en termes de droit des sociétés et de gouvernement d'entreprise. Les principes de la politique de vote de CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT sont les suivants :

- respect des droits des actionnaires minoritaires et équité entre les actionnaires,
- transparence et qualité des informations fournies aux actionnaires,
- équilibre des pouvoirs entre les organes de direction,
- pérennité et intégration de la stratégie long terme des entreprises,
- soutien des meilleures pratiques de gouvernement d'entreprise. Dans les fonds d'actionnariat salarié, les droits de vote attachés aux titres de l'entreprise sont exercés par le Conseil de surveillance.

• Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties

Les intermédiaires sélectionnés figurent sur une liste établie et revue au moins une fois par an par la société de gestion. La méthode retenue est un scoring global annuel de chaque intermédiaire permettant de lui attribuer une note qui conditionne son maintien ou non dans la liste des intermédiaires autorisés. La note obtenue est basée sur les éléments spécifiques et considérés comme déterminants. Il s'agit par ordre d'importance décroissante : de l'engagement de la part de l'intermédiaire sur les quantités à négocier et à livrer, de la qualité de l'exécution, de la réactivité lors de la réception/passation d'ordres, du nombre d'incidents de règlement/livraison, de la pertinence des informations communiquées. Le respect des tarifs négociés conditionne le maintien de l'intermédiaire dans la liste.

• Information relative aux modalités de calcul du risque global

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

• Effet de levier

Les effets de levier AIFM calculés selon la méthode brute (article 7 du Règlement délégué (UE) 231/2013) s'élèvent à 99,73% et selon la méthode de l'engagement (article 8 du Règlement délégué (UE) 231/2013) s'élèvent à 100%.

• Information relative au traitement des actifs non liquides

Aucun des actifs de votre fonds n'a fait l'objet d'un traitement spécial en raison de sa nature non liquide..

● Politique de rémunération

Crédit Mutuel Asset Management inscrit sa politique de rémunération dans le cadre des principes de Crédit Mutuel Alliance Fédérale (cf. site de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel – Espace Investisseurs – Information financière/ réglementée) tout en respectant les exigences réglementaires. Crédit Mutuel Alliance Fédérale a mis en place un comité des rémunérations unique, dont le périmètre s'étend à l'ensemble de ses filiales.

Pour rappel, la politique de rémunération applicable aux gestionnaires de fonds d'investissement est dictée par les directives 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (OPCVM V) et 2011/61/UE du 8 juin 2011 dite directive AIFM ainsi que leurs textes de transposition.

A. Processus Opérationnel

Le comité des rémunérations de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel procède à un examen annuel des principes de la politique de rémunération et exprime son avis sur les propositions de la direction générale élaborées après consultation de la direction des risques et de la conformité.

Concernant Crédit Mutuel Asset Management, les rémunérations sont basées notamment sur les critères suivants: la performance du ou des fonds gérés par le collaborateur ainsi que la contribution individuelle aux activités de l'entreprise ainsi que le respect des règles de risques et de conformité. Pour plus d'information, vous pouvez consulter le site internet de Crédit Mutuel Asset Management (notamment le respect des Politiques sectorielles d'exclusion ainsi que le respect de l'exclusion des valeurs controversées).

B. Personnel identifié

Crédit Mutuel Asset Management a identifié les preneurs de risques selon deux critères :

- Rôle et responsabilité des acteurs afin de déterminer les preneurs de risque au niveau de la Société de Gestion et des OPCVM/FIA gérés,
- Rémunérations afin de déterminer le personnel qui, au vu de sa rémunération, devrait être considéré comme preneur de risque.

Sont considérés comme personnel identifié :

- le Directeur Général, le Secrétaire Général, Directeur des Gestions, les responsables en charge respectivement : des pôles de Gestion, de la finance responsable et durable, de la Direction Juridique et Financière, de la Direction des Relations Distributeurs, de la Direction des Risques, de la Direction des Services Supports, de la Direction des Ressources Humaines et le Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne (RCCI)
- les collaborateurs affectés aux activités de gestion collective de Crédit Mutuel Asset Management : les gérants .

C. Rémunérations

Parmi le personnel identifié de Crédit Mutuel Asset Management, certains collaborateurs perçoivent outre leur rémunération fixe, des primes à caractère discrétionnaire. Il s'agit principalement des gérants et de la direction générale. Dans le but de limiter les prises de risque, les modalités de rémunération discrétionnaires doivent permettre de prendre en compte la performance et le risque. En tout état de cause, la gestion du risque, le respect de l'éthique et de l'intérêt du client doivent l'emporter sur les performances financières.

Crédit Mutuel Asset Management peut décider de ne pas accorder ces primes à caractère discrétionnaire si les circonstances le justifient. En particulier, ces primes individuelles pourront être

diminuées voire réduites à zéro dans certaines circonstances, notamment en cas d'atteinte aux intérêts des clients ou de manquement caractérisé à l'éthique. Le versement de prime garantie est exceptionnel, et ne s'applique que dans le cadre de l'embauche d'un nouveau membre du personnel et est limitée à la première année.

En 2022, le total des rémunérations brutes globales versées aux 279 collaborateurs présents sur l'exercice s'est élevé à 18 813 105 € dont 1 282 750 € de primes. Les éléments de rémunération versés aux collaborateurs ayant une incidence sur le profil de risques de la société de gestion s'élèvent 7 272 428 €.

Les primes à caractère discrétionnaire sont payées en mars de l'année (n+1) lorsqu'une vision de l'exercice (n) est disponible.

Ces primes sont limitées à un montant annuel unitaire de 100.000€ et ne font pas l'objet d'un étalement. Dans le cadre d'une révision de la politique de rémunération permettant un versement de primes discrétionnaires supérieures à 100.000€, Crédit Mutuel Asset Management en informerait préalablement l'AMF et mettrait sa politique de rémunération en conformité avec les directives dites OPCVM V et AIFM en prévoyant notamment les conditions d'étalement sur une période minimum de trois ans.

- **Information relative au fonds Maître**

Le rapport annuel du fonds Maître CM-AM ACTIONS MONDE est disponible ci-joint

- **Evènements intervenus au cours de la période**

30/03/2023 Caractéristiques de gestion : Mise en conformité avec l'OPC maître

08/12/2023 Mise à jour de la trame : Mise en conformité de la trame

08/12/2023 Caractéristiques de gestion : Mise en place de mécanisme de liquidité (swing pricing)

29/12/2023 Changement de délégation : Intégration de la mention relative au délégataire de la gestion comptable à compter du 01/01/2024

BILAN ACTIF

	29/12/2023	30/12/2022
Immobilisations nettes	0,00	0,00
Dépôts et instruments financiers	130 259 429,97	106 251 095,25
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Parts d'organismes de placement collectif	130 259 429,97	106 251 095,25
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	130 259 429,97	106 251 095,25
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
Créances	161 008,60	0,00
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	161 008,60	0,00
Comptes financiers	253 288,95	167 391,94
Liquidités	253 288,95	167 391,94
Total de l'actif	130 673 727,52	106 418 487,19

BILAN PASSIF

	29/12/2023	30/12/2022
Capitaux propres		
Capital	127 478 037,09	107 360 685,75
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	1 309 728,54	-1 119 017,19
Résultat de l'exercice (a, b)	1 878 547,88	176 663,66
Total des capitaux propres	130 666 313,51	106 418 332,22
<i>(= Montant représentatif de l'actif net)</i>		
Instruments financiers	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Dettes	170,60	154,97
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	170,60	154,97
Comptes financiers	7 243,41	0,00
Concours bancaires courants	7 243,41	0,00
Emprunts	0,00	0,00
Total du passif	130 673 727,52	106 418 487,19

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN

	29/12/2023	30/12/2022
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Opérations de couverture	0,00	0,00
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Autres opérations	0,00	0,00

COMPTE DE RESULTAT

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	53 137,59	63 458,30
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	138 960,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Crédits d'impôt	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur contrats financiers	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (I)	53 137,59	202 418,30
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur contrats financiers	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	9 877,80	36 583,04
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (II)	9 877,80	36 583,04
RESULTAT SUR OPERATIONS FINANCIERES (I-II)	43 259,79	165 835,26
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-1 062 303,07	740 785,07
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (V)	852 203,42	758 780,60
RESULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (I - II + III - IV + V)	1 957 766,28	183 830,79
Régularisation des revenus de l'exercice (VI)	-79 218,40	-7 167,13
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	0,00	0,00
RESULTAT (I - II + III - IV + V +/- VI - VII)	1 878 547,88	176 663,66

- **REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 modifié.

La répartition des montants de souscription entre participation, intéressement, versements volontaires, abondement et transferts figurant dans le tableau Evolution de l'Actif Net n'est pas auditée par le commissaire aux comptes.

Les éléments comptables sont présentés en euro, devise de la comptabilité du fonds commun de placement d'entreprise.

- **Comptabilisation des revenus**

Le FCPE comptabilise ses revenus selon la méthode du coupon encaissé.

- **Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille**

La comptabilisation des entrées et sorties de titres dans le portefeuille du FCPE est effectuée frais exclus.

- **Affectation des sommes distribuables**

Part C :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

- **Frais de gestion et de fonctionnement**

Les frais de gestion sont prévus par le règlement.

Ces frais de gestion sont pris en charge par le Fonds et/ou l'entreprise conformément au règlement.

Ces frais recouvrent l'ensemble des frais supportés par le fonds : frais de gestion financière, frais de gestion administrative et comptable, frais de conservation, frais de distribution, honoraires du contrôleur légal des comptes, etc.

Ils n'incluent pas les frais de transaction qui comprennent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et les commissions de mouvement facturées à l'OPC d'épargne salariale et perçues notamment par le dépositaire et la société de gestion.

- **Frais de gestion fixes**

		Frais de gestion	
Parts		A la charge du FCPE	A la charge de l'entreprise
C	000010001706	0,05% TTC maximum dans la limite des frais réels (honoraires du commissaire aux comptes) Assiette : actif net	0,80% TTC maximum de l'actif net

- **Frais de gestion indirects**

		Frais de gestion indirects		
Parts		Commission de gestion indirecte	Commission de souscription indirecte	Commission de rachat indirect
C	000010001706	2 % TTC maximum de l'actif net à la charge du FCPE		

- **Commission de surperformance**

Part 000010001706 C

Néant

- **Rétrocessions**

La politique de comptabilisation de rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion.

Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion. Les frais effectivement supportés par le fonds figurent dans le tableau « FRAIS DE GESTION SUPPORTÉS PAR LE FCPE » et sont calculés sur l'actif net moyen de l'exercice.

- **Frais de transaction**

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans le FCPE, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités du fonds.

Commissions de mouvement	Clé de répartition (en %)		
	SDG	Dépositaire	Autres prestataires
Néant			

- **Méthode de valorisation**

Lors de chaque valorisation, les actifs du FCPE sont évalués selon les principes suivants :

- **Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :**

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de Bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de Bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de Bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de Bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

- **Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :**

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,
- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,
- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,
- etc.

- **Titres d'OPCVM et ou/FIA en portefeuille :**

Évaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

- **Parts d'organismes de Titrisation :**

Évaluation au dernier cours de bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

- **Acquisitions temporaires de titres :**

- Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois
- Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.
- Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

- **Cessions temporaires de titres :**

- Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.
- Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de Bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par le FPCE à l'issue du contrat de prêt.

- **Valeurs mobilières non cotées :**

Les titres de capital ou donnant accès au capital de l'entreprise qui ne sont pas admis aux négociations sur un marché réglementé font l'objet d'une évaluation régulière selon les modalités définies aux articles D3324-18 au D3324-20 et R3332-22 à R3332-23 du Code du Travail.

La méthode d'évaluation des titres de capital émis par l'entreprise est validée par un expert indépendant conformément aux articles R3332-22 et R3332-23 du Code du Travail.

- **Titres de créances négociables :**

Les TCN sont valorisés à la valeur de marché.

- **Valeur de marché retenue :**

- BTF/BTAN :

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

- Autres TCN :

Pour les TCN faisant l'objet de cotation régulière : le taux de rendement ou les cours utilisés sont ceux constatés chaque jour sur le marché.

Pour les titres sans cotation régulière ou réaliste : application d'une méthode actuarielle avec utilisation du taux de rendement d'une courbe de taux de référence corrigé d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur (spread de crédit ou autre).

- **Contrats à terme fermes :**

Les contrats à terme ferme sont évalués au dernier cours du jour de la valorisation. Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme ferme sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la place de cotation des contrats :

- Contrats à terme fermes cotés sur des places européennes : dernier cours du jour.
- Contrats à terme fermes cotés sur des places nord-américaines : cours de compensation de la veille

- **Options :**

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

- Options cotées sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.
- Options cotées sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- **Opérations d'échanges (swaps) :**

- Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.
- Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.
- L'évaluation des swaps d'indice est réalisé au prix donné par la contrepartie, la société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.
- Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

- **Contrats de change à terme :**

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, du FIA, par un emprunt de devise dans la même monnaie et pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

- **Méthode d'évaluation des engagements hors bilan**

- Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal. les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.
- Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.
- Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.
- Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

- **Description des garanties reçues ou données**

- **Garantie reçue :**

Néant

- **Garantie donnée :**

Néant

- **Informations complémentaires**

Ces frais ne sont pas assujettis à la TVA conformément au Code général des impôts.

Les coûts exceptionnels liés au recouvrement des créances pour le compte du FCPE ou à une procédure pour faire valoir un droit peuvent s'ajouter aux frais récurrents facturés à ce dernier et affichés ci-dessus.

EVOLUTION DE L'ACTIF NET

	29/12/2023	30/12/2022
Actif net en début d'exercice	106 418 332,22	103 078 951,21
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	32 973 721,80	61 552 101,98
Versements de participation	4 342 684,73	9 162 566,17
Versements d'intéressement	12 826 328,68	26 563 274,80
Versements au titre du plan d'épargne	0,00	0,00
- versements volontaires des salariés	1 330 013,57	1 151 759,34
- abondements de l'entreprise	2 367 619,74	4 838 434,25
Transferts provenant d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	146 412,15	106 622,03
Versements par arbitrage	11 960 662,93	19 729 445,39
Versements autres	0,00	0,00
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-30 224 575,73	-36 298 941,53
Rachats volontaires des salariés	-8 252 443,53	-10 290 333,69
Transferts à destination d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	-10 571,65	-40 485,95
Retraits par arbitrage	-21 961 560,55	-25 968 121,89
Retraits autres	0,00	0,00
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	1 334 621,47	8 500 190,83
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-2 405,46	-11 414 925,07
Plus-values réalisées sur contrats financiers	0,00	17 966 614,10
Moins-values réalisées sur contrats financiers	0,00	-18 115 112,84
Frais de transaction	-824,11	-262 779,44
Différences de change	-675,14	1 283 643,59
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	18 210 352,18	-20 269 259,02
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>16 317 787,99</i>	<i>-1 892 564,19</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-1 892 564,19</i>	<i>18 376 694,83</i>
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	0,00	214 017,61
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>	<i>-214 017,61</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	1 957 766,28	183 830,79
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,01
Actif net en fin d'exercice	130 666 313,51	106 418 332,22

**INSTRUMENTS FINANCIERS - VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE
D'INSTRUMENT**

	Montant	%
ACTIF		
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées		
TOTAL Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées		
TOTAL Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Titres de créances		
TOTAL Titres de créances	0,00	0,00
Operations contractuelles a l'achat		
TOTAL Operations contractuelles a l'achat	0,00	0,00
PASSIF		
Cessions		
TOTAL Cessions	0,00	0,00
Operations contractuelles a la vente		
TOTAL Operations contractuelles a la vente	0,00	0,00
HORS BILAN		
Opérations de couverture		
TOTAL Opérations de couverture	0,00	0,00
Autres opérations		
TOTAL Autres opérations	0,00	0,00

VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	253 288,95	0,19	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	7 243,41	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	0-3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	253 288,95	0,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	7 243,41	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Devise 1	%	Devise2	%	Devise 3	%	Autre(s) devise(s)	%
	USD	USD	JPY	JPY	GBP	GBP		
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres d'OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	47 231,20	0,04	0,00	0,00	251,58	0,00	0,00	0,00
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	7 243,41	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE

	29/12/2023
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS CONSTITUTIFS DE DEPOTS DE GARANTIE

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

INSTRUMENTS FINANCIERS EMIS PAR LA SOCIETE DE GESTION OU LES ENTITES DE SON GROUPE

	ISIN	LIBELLE	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			130 259 429,97
	FR0010611939	CM-AM ACT.MDE ES3D	130 259 429,97
Contrats financiers			0,00
Total des titres du groupe			130 259 429,97

TABLEAUX D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice						
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédits d'impôt unitaire
Total acomptes			0	0	0	0

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice				
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire
Total acomptes			0	0

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	1 878 547,88	176 663,66
Total	1 878 547,88	176 663,66

	29/12/2023	30/12/2022
C1 PART CAPI C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	1 878 547,88	176 663,66
Total	1 878 547,88	176 663,66
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	1 309 728,54	-1 119 017,19
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	1 309 728,54	-1 119 017,19

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
CI PART CAPI C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	1 309 728,54	-1 119 017,19
Total	1 309 728,54	-1 119 017,19
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'OPC AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Date	Part	Actif net	Nombre de titres	Valeur liquidative unitaire	Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)	Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes)	Crédit d'impôt unitaire	Capitalisation unitaire sur résultat et PMV nettes
				€	€	€	€	€
31/12/2019	C1 PART CAPI C	49 718 144,05	3 967 829,2663	12,5303	0,00	0,00	0,00	0,08
31/12/2020	C1 PART CAPI C	77 315 716,49	5 270 202,3915	14,6703	0,00	0,00	0,00	0,97
31/12/2021	C1 PART CAPI C	103 078 951,21	5 962 759,597	17,2871	0,00	0,00	0,00	2,27
30/12/2022	C1 PART CAPI C	106 418 332,22	7 565 592,6617	14,066	0,00	0,00	0,00	-0,12
29/12/2023	C1 PART CAPI C	130 666 313,51	7 778 198,5082	16,799	0,00	0,00	0,00	0,40

SOUSCRIPTIONS RACHATS

	En quantité	En montant
C1 PART CAPI C		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	2 162 887,57230	32 973 721,80
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-1 950 281,72580	-30 224 575,73
Solde net des Souscriptions/Rachats	212 605,84650	2 749 146,07
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	7 778 198,50820	

COMMISSIONS

	En montant
C1 PART CAPI C	
Commissions des souscriptions rachats payées par le salarié	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
Commissions des souscriptions rachats payées par l'entreprise	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

FRAIS DE GESTION SUPPORTES PAR L'OPC

	29/12/2023
10001706 C1 PART CAPI C	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,00
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	2 124,01
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	1 916 630,50

CREANCES ET DETTES

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
Créances	Frais de gestion rétrocédés	161 008,60
Total des créances		161 008,60
Dettes	Frais de gestion	170,60
Total des dettes		170,60
Total dettes et créances		160 838,00

VENTILATION SIMPLIFIEE DE L'ACTIF NET

INVENTAIRE RESUME

	Valeur EUR	% Actif Net
PORTEFEUILLE	130 259 429,97	99,69
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES	0,00	0,00
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES	0,00	0,00
TITRES DE CREANCES NEGOCIABLES	0,00	0,00
TITRES OPC	130 259 429,97	99,69
AUTRES VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A L'ACHAT	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A LA VENTE	0,00	0,00
CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATEURS DEBITEURS ET AUTRES CREANCES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	161 008,60	0,12
OPERATEURS CREDITEURS ET AUTRES DETTES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	-170,60	0,00
CONTRATS FINANCIERS	0,00	0,00
OPTIONS	0,00	0,00
FUTURES	0,00	0,00
SWAPS	0,00	0,00
BANQUES, ORGANISMES ET ETS. FINANCIERS	246 045,54	0,19
DISPONIBILITES	246 045,54	0,19
DEPOTS A TERME	0,00	0,00
EMPRUNTS	0,00	0,00
AUTRES DISPONIBILITES	0,00	0,00
ACHATS A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
VENTES A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
ACTIF NET	130 666 313,51	100,00

PORTFEUILLE TITRES DETAILLE

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Dernier Cours	Prix de revient unitaire	Prix de revient	Valeur boursière	Coupon couru	+ ou - values potentielles	% Actif Net
TOTAL Titres d'OPC				113 942 332,43	130 259 429,97		0,00	16 317 097,54	99,69
TOTAL OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'UE				113 942 332,43	130 259 429,97		0,00	16 317 097,54	99,69
TOTAL FRANCE				113 942 332,43	130 259 429,97		0,00	16 317 097,54	99,69
FR0010611939 CM-AM ACTIONS MONDE (ES)	EUR	6 645 889,284	19,6	17,14478	130 259 429,97		0,00	16 317 097,54	99,69
TOTAL				113 942 332,43	130 259 429,97		0,00	16 317 097,54	99,69

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON

(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part C1 : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

(*) Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques



RAPPORT ANNUEL

CONVERGENCE EQUILIBRE SOCIALEMENT RESPONSABLE

Fonds commun de placement d'entreprise

Exercice du 01/01/2023 au 29/12/2023

CARACTERISTIQUES DE L'OPC

Forme juridique : FCPE

● L'objectif de gestion

Le compartiment est géré activement et de manière discrétionnaire. Il n'est pas géré en référence à un indice et a pour objectif de gestion, via une stratégie ESG d'investissement responsable, la recherche de la valorisation du capital à moyen terme (5 ans) par le biais d'une répartition équilibrée des actifs entre actions, titres de créances et instruments du marché monétaire.

● Stratégie d'investissement

Il investit en titres vifs et/ou en OPC dans un univers large et diversifié d'actions et d'obligations cotées sur l'ensemble des zones géographiques. Dans le cadre de la sélection des valeurs, pour au minimum 90% de son actif, l'équipe de gestion s'appuie sur les approches socialement responsables : « Best in class » qui ne retient que les meilleurs entreprises dans chaque secteur, « Best in Univers » qui retient les meilleures entreprises indépendamment du secteur étudié; ainsi que des critères d'« Exclusion » qui excluent certaines entreprises en raison de leur activité propre comme le tabac ou l'armement. La méthodologie est construite sur le modèle d'analyse ESG propriétaire de Crédit Mutuel Asset Management, en appui avec des agences de notation spécialisées. Elle permet de comparer les entreprises, au sein de leur propre secteur d'activité, pour déterminer celles qui progressent le mieux dans l'appréhension des risques (exemples : physiques, de marché, financiers, de réglementation et de réputation) et qui offrent des opportunités au regard des enjeux liés au développement durable. Le processus de sélection d'un titre vif se décompose en deux étapes :

- L'équipe de gestion effectue une analyse quantitative, qui s'appuie sur 5 piliers complémentaires :
 - social (ex : encourager la non-discrimination)
 - environnemental (ex : taux d'émission de CO2)
 - économique et sociétal ex : respect du code de déontologie et d'éthique professionnel)
 - gouvernance d'entreprise (ex : transparence des comptes),
 - engagement de l'entreprise pour une démarche socialement responsable (ex : qualité du reporting RSE de l'entreprise).
- et une analyse qualitative qui vise à réconcilier les objectifs sociaux et environnementaux de l'entreprise avec son objectif économique.

Une notation de l'entreprise de 1 à 10 est ainsi établie et classée en 5 groupes en fonction de la contribution plus ou moins élevée aux facteurs ESG (catégorie 1= pas impliqué ; catégorie 5= fortement impliqué); puis l'équipe de gestion effectue, sur au minimum 90% des titres en portefeuille, une analyse responsable qui consiste à ne retenir que les meilleures entreprises ESG (catégorie 3, 4 et 5)

L'application de ce processus vise à exclure les titres les moins bien notés (catégorie 1 et 2) de notre univers d'investissement.

Le processus de sélection des OPC est réalisé par l'équipe de gestion qui utilise et assemble une sélection d'OPC multi classes d'actifs ayant obtenu le label français ISR pour au minimum 90% de son actif net, gérés par Crédit Mutuel Asset Management ou par d'autres sociétés de gestion d'actifs externes au groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

L'objectif de cette sélection est de retenir les meilleurs OPC combinant une approche de sélection de valeurs, basée sur des critères fondamentaux d'évaluations comptables (ratios de valorisations, perspectives bénéficiaires) mais aussi de critères d'ordre extra financiers ESG. Le fonds pourra investir dans un maximum de 10% de l'actif net en titres vifs n'intégrant pas des critères extra financiers et en OPC non labélisés ISR. Cette sélection d'OPC/titres vifs peut générer une absence de cohérence des actifs sous-jacents en termes d'approches, de critères ou de techniques de gestion.

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont une des composantes de la gestion mais leur poids dans la décision finale n'est pas défini en amont.

Le FCPE s'engage à respecter les fourchettes d'exposition en direct ou via des OPC, sur l'actif net suivantes :

De 40% à 60% sur les marchés actions, de toutes zones géographiques, de grandes et moyennes capitalisations (>3 milliards d'euro), dont :

- de 0% à 30% en actions hors zone euro
- de 0% à 25 % en actions hors Union européenne

De 40% à 60% en instruments de taux souverains, du secteur public ou privé, de toutes zones géographiques, de catégorie « investment grade » selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation.

De 0% à 100% au risque de change sur les devises hors euro.

Le FCPE peut être investi en :

- actions ;
- titres de créance et instruments du marché monétaire ;
- au-delà de 20% de son actif net, des OPCVM de droit français ou étranger, FIVG de droit français, mentionnés à l'article R214-210 du Code Monétaire et Financier.

Il peut également intervenir sur les :

- titres intégrant des dérivés, utilisés à titre de couverture et/ou exposition au risque d'action, de taux, de crédit et de change, sans entraîner une surexposition du portefeuille,
- dépôts, emprunts d'espèces, acquisitions et cessions temporaires de titres.

COMMENTAIRE DE GESTION

L'année 2023 s'inscrit parmi les meilleurs millésimes boursiers au regard des fortes hausses des principaux indices actions et obligataires dans le monde. La performance de l'indice phare américain, le S&P 500, s'établit à plus de 20% exprimée en euro et devance de peu son homologue de la Zone euro, l'indice Euro Stoxx 50, en hausse de plus de 19% sur l'année. En tête de classement, la performance des valeurs technologiques est impressionnante à l'instar du Nasdaq 100 en hausse de près de 49% en euro. Seule ombre au tableau au sein des grands indices, les valeurs chinoises baissent nettement à l'image de l'indice CSI 300 en contraction de près de 17% en euro. Enfin, on note que l'intérêt des investisseurs se portent aussi sur des actifs décorrélatés comme l'or en hausse de 9% ou le bitcoin qui s'adjuge une très forte progression de 150%.

Ces excellentes performances traduisent une importante résilience des marchés financiers eu égard aux vents contraires que les investisseurs ont dû affronter durant cette année agitée.

En effet, l'année 2023 matérialise une accélération des conflits géopolitiques et des déséquilibres géostratégiques de premier ordre comme :

- La poursuite du conflit russo-ukrainien et le défi pour l'Europe de s'affranchir des sources d'énergies russes
- La résurgence, le 7 octobre, du conflit israélo-palestinien et son extension au proche et Moyen-Orient prenant la forme d'une possible crise énergétique
- De nouvelles tensions commerciales et politiques entre les Etats-Unis et la Chine portant notamment sur le secteur « stratégique » des semi-conducteurs.

Sur le plan économique, l'année est ponctuée par les discours des banquiers centraux qui accentuent les mesures de politique restrictive afin de mener à bien la lutte contre l'hydre inflationniste. Ainsi, les gouverneurs poursuivent la hausse exceptionnelle de leurs taux d'intérêt directeurs, principal outil de stabilité des prix. En Zone euro, la BCE procède à 6 hausses de taux et porte son taux de refinancement à 4,5%. Outre-Atlantique, la FED réalise 4 nouvelles hausses de son « Federal Funds Target Rate » et ancre ses taux directeurs dans la fourchette 5.25%-5,5%.

Inédits par leur amplitude et la rapidité de leur mise en place, ces mouvements de taux impactent directement les actifs financiers dont la valorisation découle en partie du niveau des taux d'intérêt. En conséquence, les investisseurs scrutent activement les publications des données macro-économiques tout au long de l'année. Ainsi, les investisseurs réagissent aux données d'activités, d'emplois ou d'inflation, à l'affût du moment où les élévations cumulées des taux d'intérêt viendront ralentir significativement l'activité économique et corollairement réduire les politiques restrictives des banques centrales.

Ces inflexions statistiques surviennent principalement au début du 4^{ième} trimestre et incitent les principales autorités monétaires à la prudence et à stabiliser le coût de l'argent. De leur côté, les investisseurs analysent ces dégradations comme le signal d'un retournement imminent vers une politique monétaire accommodante ce qui propulse véritablement les indices à leurs plus hauts niveaux sur les deux derniers mois de l'année.

En parallèle, sur le plan microéconomique, la plupart des intervenants se montrent vigilants sur la capacité des entreprises de compenser l'évolution baissière des volumes par une hausse de leur prix de vente. Cette vigilance est exacerbée par les difficultés de certains secteurs boursiers qui supportent difficilement la hausse exceptionnelle des taux d'intérêt. À ce titre, on assiste à une véritable crise du secteur immobilier notamment pour la partie bureau dans l'ouest américain ou la promotion immobilière en Chine. Aux Etats-Unis, la montée des taux d'intérêts précipite le naufrage d'acteurs de l'écosystème des start-up de la Silicon Valley et induit l'insolvabilité de certaines banques régionales américaines comme SVB ou First Republic Bank. Par contagion, ces faillites provoquent la principale crise de confiance de l'année 2023 avec une inquiétude généralisée sur la solidité du système bancaire mondiale. En Europe, cet épisode provoque l'absorption de la banque Crédit Suisse par son homologue UBS.

Sur l'exercice, l'ensemble des facteurs économiques et financiers précités induisent une évolution séquentielle des performances boursières en trois temps.

- En début d'année, les indices internationaux de grandes valeurs progressent nettement malgré la remontée vigoureuse des taux longs américains et européens. En effet, Les opérateurs se focalisent principalement sur les perspectives offertes par la réouverture de l'économie chinoise liée à l'abandon de sa politique zéro Covid.

- Dès mi-février, les indices de grandes capitalisations hésitent et évoluent dans un canal de fluctuation correspondant sur l'indice phare de la Zone euro, l'Euro Stoxx 50 à la zone des 4000 - 4400 points.

- A partir du 27 octobre 2023, les indices boursiers rebondissent et s'arrogent une dernière jambe de hausse vertigineuse et continue jusqu'en fin d'année portée principalement par une anticipation de fin des politiques monétaires restrictives.

La progression forte des indices en 2023 traduit imparfaitement celles de la majorité de leurs composants. À cet égard, le Nasdaq et le S&P 500 américains symbolisent précisément la concentration des performances sur un petit nombre de valeur avec sept sociétés qualifiées de « magnifiques » qui captent l'essentiel des flux acheteurs. Cette répartition traduit l'engouement pour la thématique de l'intelligence artificielle à l'instar du cours de bourse de la société NVIDIA en hausse de près de 240% sur l'exercice. En Zone euro, les performances calendaires sont plus homogènes mais les secteurs de la Technologie, des sociétés industrielles et de la Banque drainent l'essentiel des flux acheteurs sur le vieux continent. Au sein de l'Euro Stoxx 50, les premiers contributeurs positifs sont des sociétés du secteur Technologie comme ASML, fabricant de machines de photolithographie et SAP, fabricant de logiciels dédiés aux entreprises dont les cours sont en hausses respectives de plus de 33% et 45% en 2023. A l'opposée, le secteur de la santé subit le contrechoc post covid et ferment la marche des performances calendaires sectorielles en Zone euro.

Dans ce contexte, nous avons maintenu une allocation proche de la neutralité sur les actions sur la majorité de l'exercice. Toutefois, nous sommes repassés positifs au 4ème trimestre sur les actions, notamment en zone européenne. Côté obligataire, nous conservons une vision neutre sur l'ensemble de l'année.

Répartition des Actifs (29/12/2023):

- Actions 51.67 %
- Taux 48.33 %

Principaux mouvements :

A l'achat :

AXA / UNICREDITO / INTESA / ASML / STELLANTIS

A la vente

SOCIETE GENERALE / VOLKSWAGEN / LINDE / AEGON / SIEMENS

Au 29/12/2023, la performance du fonds s'établit à : 15.23 %

Article 8 SFDR – TAXONOMIE

La stratégie d'investissement de l'OPC intègre des critères extra-financiers selon une méthodologie développée par le département d'analyse extra financière de Crédit Mutuel Asset Management visant à exclure les valeurs les moins bien notées en matière environnementale, sociale et de gouvernance afin de réduire notamment l'impact du risque de durabilité auquel l'OPC est exposé.

L'équipe de gestion s'attache à prendre en compte dans ses décisions d'investissement les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques considérées comme durables au regard du règlement « Taxonomie » (UE) 2020/852. Le recensement des émetteurs au sein du Fonds dont les activités sont éligibles à la Taxonomie est un sujet principal pour Crédit Mutuel Asset Management. Des travaux sont en cours afin de permettre, à terme, de déterminer un pourcentage minimum d'alignement avec la taxonomie.

Les principales incidences négatives sont également prises en compte dans la stratégie d'investissement.

Crédit Mutuel Asset Management applique sur l'ensemble de sa gamme d'OPC :

- une politique de suivi des controverses visant à détecter les valeurs sur lesquelles des controverses apparaissent. En fonction de l'analyse menée, les valeurs concernées sont maintenues ou exclues,
- une politique d'exclusion sectorielle stricte concernant notamment les armes controversées,

Ces politiques sont disponibles sur le site internet de Crédit Mutuel Asset Management.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements qui sont qualifiés d'investissement durable au sens du Règlement « SFDR » (UE) 2019/2088. prend en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnementale.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durable sur le plan environnemental.

Politiques sectorielles :

Inscrit dans ses objectifs stratégiques, Crédit Mutuel Asset Management développe progressivement un ensemble de politiques sectorielles en lien notamment avec la politique RSM (Responsabilité Sociale et Mutualiste) (1) du Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Le détail des politiques sectorielles de la société de gestion est disponible sur le site de Crédit Mutuel Asset Management.

La surveillance et le contrôle de l'application de ces dernières s'effectuent à trois niveaux :

- par la mise en place d'un dispositif de contrôle pré-trade, empêchant la souscription de titres interdits de par l'application des politiques sectorielles (2) ;
- par la mise en place d'un dispositif de contrôle post-trade, permettant d'identifier les valeurs interdites par l'application des politiques sectorielles et présentes en portefeuille (hors OPC qui font de la réplication indiciaire dans leur structuration) ;
- par le Comité RSE (trimestriel), réuni autour de la Direction générale, en charge de la supervision et du suivi de l'application des politiques sectorielles. Ce Comité prend connaissance en particulier des analyses qualitatives réalisées par le Pôle Finance Responsable et Durable sur les émetteurs concernés par les différentes politiques sectorielles.

Politique sectorielle Charbon :

Au niveau de la SGP (3), sur l'exercice écoulé, notons la prise en compte de la mise à jour de la liste « GCEL » (4) par l'ONG Urgewald, laquelle constitue la référence en termes de déploiement de notre politique sectorielle.

L'identification des émetteurs impliqués dans des activités liées au charbon s'effectue selon plusieurs critères :

- Les « Coal Developer » : émetteurs développant des capacités en lien avec l'exploitation de charbon ;
- Et 4 autres critères associés à des seuils :
 - o Production annuelle de charbon < 10 MT ;
 - o Capacités électriques installées basées sur le charbon < 5 GW
 - o Part du Charbon thermique dans le CA < 10%
 - o Part du Charbon dans le mix énergétique < 10%

Notons la baisse des niveaux des seuils relatifs, de 20% à 10%.

La liste GCEL compte désormais 3731 émetteurs (maisons mères et filiales) dont 1840 sont identifiés comme « coal developer ».

Sur l'exercice, le Comité RSE, instance de gouvernance et de suivi de l'application de nos politiques sectorielles, a confirmé le statut « autorisé » de 2 groupes émetteurs présents dans la liste GCEL et engagés dans un plan de sortie du charbon à horizon 2030.

Au total, la mise en œuvre de notre politique sectorielle aboutit à l'exclusion de 99,8% des émetteurs de la liste GCEL 2023. Ce haut niveau d'exclusion s'explique, entre autre, par l'extension de l'interdiction d'un émetteur à l'ensemble du Groupe auquel il appartient.

Politique sectorielle Défense et Sécurité :

La politique sectorielle Défense et Sécurité se compose de deux volets :

- Exclusion des entreprises impliquées dans le secteur des armes controversées et des armes non-conventionnelles et de destruction massive ;

- Suivi des controverses portant sur des sociétés impliquées dans l'armement militaire de combat. S'agissant des activités liées aux armes conventionnelles, le pôle Finance Responsable et Durable (FReD) de Crédit Mutuel Asset Management assure une vigilance particulière concernant les sociétés impliquées dans l'armement militaire de combat et faisant l'objet de controverses très sévères liées aux activités de défense et sécurité. Cette analyse peut mener à une exclusion.

L'application de la politique sectorielle Défense et Sécurité aboutit à l'exclusion de 137 émetteurs.

Politique sectorielle Hydrocarbure :

Au 1er janvier 2023 la politique sectorielle hydrocarbure est entrée en application, dans le cadre de la déclinaison des politiques sectorielles mises en place au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Elle prévoit le gel des positions des émetteurs figurant dans la liste dite « GOGEL », produite par Urgewald, et ne respectant le seuil suivant :

la part de production d'hydrocarbures non conventionnels est supérieure à 25% dès le 01/01/2023 ;
Le périmètre retenu pour définir la partie non conventionnelle des hydrocarbures est celui de l'ONG Urgewald, à savoir :

- pétrole ou gaz de schiste,
- pétrole issu de sables bitumineux,
- pétrole lourd et extra-lourd,
- pétrole en eau profonde,
- pétrole extrait en Arctique,
- méthane de houille.

Au 1er janvier 2023, l'application de la politique sectorielle aboutit à l'exclusion de 481 émetteurs sur un total de 789 recensés dans la GOGEL 2022. Le taux d'exclusion ressort ainsi à 61%.

(1) Politique RSE adaptée à l'organisation propre du Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

(2) Mise en service au 2nd semestre 2021.

(3) Société de Gestion.

(4) Mise à jour en octobre de chaque année.

(5) Développement de nouvelles capacités de production de charbon.

La gestion de cet OPC repose sur des objectifs mesurables de prise en compte des critères extra-financiers. L'engagement de la gestion est significatif et porte sur l'une des approches suivantes : approche en « amélioration de note » par rapport à l'univers investissable, approche en « sélectivité » par rapport à l'univers investissable, approche en « amélioration d'un indicateur extra-financier » par rapport à l'univers investissable, ou toute autre approche significative (y compris la combinaison d'approches susmentionnées) documentée.

● **Frais de gestion indirects calculés**

67 133,72 EUR

● **Addendum – Article 8**

Le disclaimer de l'Addendum figure en dernière page du rapport annuel.

● **Transparence Des Opérations De Financement Sur Titres (SFTR)**

Au cours de l'exercice, le fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

RAPPORT COMPTABLE

• INFORMATIONS JURIDIQUES

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

• Commission de mouvement et frais de transaction

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation prévu au Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers est consultable sur le site internet: www.creditmutuel-am.eu et/ou auprès de CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT, 4 rue Gaillon, 75002 Paris.

• Politique du gestionnaire en matière de droit de vote

Conformément au Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, les informations concernant la politique de vote et le compte-rendu de celle-ci sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion et/ou à son siège social. La politique de vote s'inscrit dans le prolongement de la politique d'investissement, dont l'objectif est la recherche d'une performance régulière sur le long terme dans le respect des orientations de gestion des fonds. Elle intègre les particularités de chaque pays en termes de droit des sociétés et de gouvernement d'entreprise. Les principes de la politique de vote de CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT sont les suivants :

- respect des droits des actionnaires minoritaires et équité entre les actionnaires,
- transparence et qualité des informations fournies aux actionnaires,
- équilibre des pouvoirs entre les organes de direction,
- pérennité et intégration de la stratégie long terme des entreprises,
- soutien des meilleures pratiques de gouvernement d'entreprise. Dans les fonds d'actionnariat salarié, les droits de vote attachés aux titres de l'entreprise sont exercés par le Conseil de surveillance.

• Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties

Les intermédiaires sélectionnés figurent sur une liste établie et revue au moins une fois par an par la société de gestion. La méthode retenue est un scoring global annuel de chaque intermédiaire permettant de lui attribuer une note qui conditionne son maintien ou non dans la liste des intermédiaires autorisés. La note obtenue est basée sur les éléments spécifiques et considérés comme déterminants. Il s'agit par ordre d'importance décroissante : de l'engagement de la part de l'intermédiaire sur les quantités à négocier et à livrer, de la qualité de l'exécution, de la réactivité lors de la réception/passation d'ordres, du nombre d'incidents de règlement/livraison, de la pertinence des informations communiquées. Le respect des tarifs négociés conditionne le maintien de l'intermédiaire dans la liste.

• Information relative aux modalités de calcul du risque global

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

• Effet de levier

Les effets de levier AIFM calculés selon la méthode brute (article 7 du Règlement délégué (UE) 231/2013) s'élèvent à 99,52% et selon la méthode de l'engagement (article 8 du Règlement délégué (UE) 231/2013) s'élèvent à 100%.

• Information relative au traitement des actifs non liquides

Aucun des actifs de votre fonds n'a fait l'objet d'un traitement spécial en raison de sa nature non liquide..

● Politique de rémunération

Crédit Mutuel Asset Management inscrit sa politique de rémunération dans le cadre des principes de Crédit Mutuel Alliance Fédérale (cf. site de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel – Espace Investisseurs – Information financière/ réglementée) tout en respectant les exigences réglementaires. Crédit Mutuel Alliance Fédérale a mis en place un comité des rémunérations unique, dont le périmètre s'étend à l'ensemble de ses filiales.

Pour rappel, la politique de rémunération applicable aux gestionnaires de fonds d'investissement est dictée par les directives 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (OPCVM V) et 2011/61/UE du 8 juin 2011 dite directive AIFM ainsi que leurs textes de transposition.

A. Processus Opérationnel

Le comité des rémunérations de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel procède à un examen annuel des principes de la politique de rémunération et exprime son avis sur les propositions de la direction générale élaborées après consultation de la direction des risques et de la conformité.

Concernant Crédit Mutuel Asset Management, les rémunérations sont basées notamment sur les critères suivants: la performance du ou des fonds gérés par le collaborateur ainsi que la contribution individuelle aux activités de l'entreprise ainsi que le respect des règles de risques et de conformité. Pour plus d'information, vous pouvez consulter le site internet de Crédit Mutuel Asset Management (notamment le respect des Politiques sectorielles d'exclusion ainsi que le respect de l'exclusion des valeurs controversées).

B. Personnel identifié

Crédit Mutuel Asset Management a identifié les preneurs de risques selon deux critères :

- Rôle et responsabilité des acteurs afin de déterminer les preneurs de risque au niveau de la Société de Gestion et des OPCVM/FIA gérés,
- Rémunérations afin de déterminer le personnel qui, au vu de sa rémunération, devrait être considéré comme preneur de risque.

Sont considérés comme personnel identifié :

- le Directeur Général, le Secrétaire Général, Directeur des Gestions, les responsables en charge respectivement : des pôles de Gestion, de la finance responsable et durable, de la Direction Juridique et Financière, de la Direction des Relations Distributeurs, de la Direction des Risques, de la Direction des Services Supports, de la Direction des Ressources Humaines et le Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne (RCCI)
- les collaborateurs affectés aux activités de gestion collective de Crédit Mutuel Asset Management : les gérants .

C. Rémunérations

Parmi le personnel identifié de Crédit Mutuel Asset Management, certains collaborateurs perçoivent outre leur rémunération fixe, des primes à caractère discrétionnaire. Il s'agit principalement des gérants et de la direction générale. Dans le but de limiter les prises de risque, les modalités de rémunération discrétionnaires doivent permettre de prendre en compte la performance et le risque. En tout état de cause, la gestion du risque, le respect de l'éthique et de l'intérêt du client doivent l'emporter sur les performances financières.

Crédit Mutuel Asset Management peut décider de ne pas accorder ces primes à caractère discrétionnaire si les circonstances le justifient. En particulier, ces primes individuelles pourront être

diminuées voire réduites à zéro dans certaines circonstances, notamment en cas d'atteinte aux intérêts des clients ou de manquement caractérisé à l'éthique. Le versement de prime garantie est exceptionnel, et ne s'applique que dans le cadre de l'embauche d'un nouveau membre du personnel et est limitée à la première année.

En 2022, le total des rémunérations brutes globales versées aux 279 collaborateurs présents sur l'exercice s'est élevé à 18 813 105 € dont 1 282 750 € de primes. Les éléments de rémunération versés aux collaborateurs ayant une incidence sur le profil de risques de la société de gestion s'élèvent 7 272 428 €.

Les primes à caractère discrétionnaire sont payées en mars de l'année (n+1) lorsqu'une vision de l'exercice (n) est disponible.

Ces primes sont limitées à un montant annuel unitaire de 100.000€ et ne font pas l'objet d'un étalement. Dans le cadre d'une révision de la politique de rémunération permettant un versement de primes discrétionnaires supérieures à 100.000€, Crédit Mutuel Asset Management en informerait préalablement l'AMF et mettrait sa politique de rémunération en conformité avec les directives dites OPCVM V et AIFM en prévoyant notamment les conditions d'étalement sur une période minimum de trois ans.

● **Evènements intervenus au cours de la période**

08/12/2023 Mise à jour de la trame : Mise en conformité de la trame

08/12/2023 Caractéristiques de gestion : Mise en place de mécanisme de liquidité (swing pricing)

08/12/2023 Fusion/absorption : Fusion absorption du FCPE CONVERGENCE FLEXIGESTION PATRIMOINE par le FCPE CONVERGENCE EQUILIBRE SOCIALEMENT RESPONSABLE

29/12/2023 Changement de délégation : Intégration de la mention relative au délégataire de la gestion comptable à compter du 01/01/2024

BILAN ACTIF

	29/12/2023	30/12/2022
Immobilisations nettes	0,00	0,00
Dépôts et instruments financiers	348 740 246,63	280 098 285,09
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	181 117 938,19	132 003 490,15
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	181 117 938,19	132 003 490,15
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	166 294 137,72	45 374 209,69
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	166 294 137,72	45 374 209,69
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	58 533 939,48
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	58 533 939,48
Titres de créances négociables	0,00	58 533 939,48
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Parts d'organismes de placement collectif	1 328 170,72	44 186 645,77
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	1 328 170,72	44 186 645,77
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
Créances	42 415,40	78 105,02
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	42 415,40	78 105,02
Comptes financiers	1 758 824,32	1 532 858,41
Liquidités	1 758 824,32	1 532 858,41
Total de l'actif	350 541 486,35	281 709 248,52

BILAN PASSIF

	29/12/2023	30/12/2022
Capitaux propres		
Capital	343 189 153,41	277 980 980,58
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	555 316,06	-2 484 049,56
Résultat de l'exercice (a, b)	6 796 815,75	6 212 219,45
Total des capitaux propres	350 541 285,22	281 709 150,47
<i>(= Montant représentatif de l'actif net)</i>		
Instruments financiers	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Dettes	201,13	98,05
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	201,13	98,05
Comptes financiers	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
Total du passif	350 541 486,35	281 709 248,52

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN

	29/12/2023	30/12/2022
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Opérations de couverture	0,00	0,00
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Autres opérations	0,00	0,00

COMPTE DE RESULTAT

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	48 962,72	3 017,43
Produits sur actions et valeurs assimilées	5 359 898,30	5 625 708,24
Produits sur obligations et valeurs assimilées	1 199 862,21	1 027 676,72
Crédits d'impôt	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur contrats financiers	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (I)	6 608 723,23	6 656 402,39
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur contrats financiers	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	30,35	5 786,48
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (II)	30,35	5 786,48
RESULTAT SUR OPERATIONS FINANCIERES (I-II)	6 608 692,88	6 650 615,91
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	1 248 769,72	1 185 665,89
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (V)	1 246 729,72	1 184 411,89
RESULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (I - II + III - IV + V)	6 606 652,88	6 649 361,91
Régularisation des revenus de l'exercice (VI)	190 162,87	-437 142,46
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	0,00	0,00
RESULTAT (I - II + III - IV + V +/- VI - VII)	6 796 815,75	6 212 219,45

- **REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 modifié.

La répartition des montants de souscription entre participation, intéressement, versements volontaires, abondement et transferts figurant dans le tableau Evolution de l'Actif Net n'est pas auditée par le commissaire aux comptes.

Les éléments comptables sont présentés en euro, devise de la comptabilité du fonds commun de placement d'entreprise.

- **Comptabilisation des revenus**

Le FCPE comptabilise ses revenus selon la méthode du coupon encaissé.

- **Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille**

La comptabilisation des entrées et sorties de titres dans le portefeuille du FCPE est effectuée frais exclus.

- **Affectation des sommes distribuables**

Part C :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

- **Frais de gestion et de fonctionnement**

Les frais de gestion sont prévus par le règlement.

Ces frais de gestion sont pris en charge par le Fonds et/ou l'entreprise conformément au règlement.

Ces frais recouvrent l'ensemble des frais supportés par le fonds : frais de gestion financière, frais de gestion administrative et comptable, frais de conservation, frais de distribution, honoraires du contrôleur légal des comptes, etc.

Ils n'incluent pas les frais de transaction qui comprennent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et les commissions de mouvement facturées à l'OPC d'épargne salariale et perçues notamment par le dépositaire et la société de gestion.

- **Frais de gestion fixes**

		Frais de gestion	
Parts		A la charge du FCPE	A la charge de l'entreprise
C	000010001613	0,2392 % TTC maximum de l'actif net	0,40 % TTC maximum l'actif net

- **Frais de gestion indirects**

		Frais de gestion indirects		
Parts		Commission de gestion indirecte	Commission de souscription indirecte	Commission de rachat indirect
C	000010001613	2,40 % TTC maximum de l'actif net à la charge du FCPE		

- **Commission de surperformance**

Part 000010001613 C

Néant

- **Rétrocessions**

La politique de comptabilisation de rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion.

Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion. Les frais effectivement supportés par le fonds figurent dans le tableau « FRAIS DE GESTION SUPPORTÉS PAR LE FCPE » et sont calculés sur l'actif net moyen de l'exercice.

- **Frais de transaction**

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans le FCPE, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités du fonds.

Commissions de mouvement	Clé de répartition (en %)		
	SDG	Dépositaire	Autres prestataires
0,35 % maximum sur les actions à la charge du FCPE	100		
Prélèvement sur chaque transaction			

- **Méthode de valorisation**

Lors de chaque valorisation, les actifs du FCPE sont évalués selon les principes suivants :

- **Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :**

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de Bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de Bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de Bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de Bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

- **Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :**

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,
- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,
- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,
- etc.

- **Titres d'OPCVM et ou/FIA en portefeuille :**

Évaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

- **Parts d'organismes de Titrisation :**

Évaluation au dernier cours de bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

- **Acquisitions temporaires de titres :**

- Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois
- Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.
- Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

- **Cessions temporaires de titres :**

- Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.
- Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de Bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par le FPCE à l'issue du contrat de prêt.

- **Valeurs mobilières non cotées :**

Les titres de capital ou donnant accès au capital de l'entreprise qui ne sont pas admis aux négociations sur un marché réglementé font l'objet d'une évaluation régulière selon les modalités définies aux articles D3324-18 au D3324-20 et R3332-22 à R3332-23 du Code du Travail.

La méthode d'évaluation des titres de capital émis par l'entreprise est validée par un expert indépendant conformément aux articles R3332-22 et R3332-23 du Code du Travail.

- **Titres de créances négociables :**

Les TCN sont valorisés à la valeur de marché.

- **Valeur de marché retenue :**

- BTF/BTAN :

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

- Autres TCN :

Pour les TCN faisant l'objet de cotation régulière : le taux de rendement ou les cours utilisés sont ceux constatés chaque jour sur le marché.

Pour les titres sans cotation régulière ou réaliste : application d'une méthode actuarielle avec utilisation du taux de rendement d'une courbe de taux de référence corrigé d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur (spread de crédit ou autre).

- **Contrats à terme fermes :**

Les contrats à terme ferme sont évalués au dernier cours du jour de la valorisation. Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme ferme sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la place de cotation des contrats :

- Contrats à terme fermes cotés sur des places européennes : dernier cours du jour.
- Contrats à terme fermes cotés sur des places nord-américaines : cours de compensation de la veille

- **Options :**

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

- Options cotées sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.
- Options cotées sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- **Opérations d'échanges (swaps) :**

- Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.
- Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.
- L'évaluation des swaps d'indice est réalisé au prix donné par la contrepartie, la société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.
- Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

- **Contrats de change à terme :**

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, du FIA, par un emprunt de devise dans la même monnaie et pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

- **Méthode d'évaluation des engagements hors bilan**

- Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal. les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.
- Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.
- Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.
- Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

• Description des garanties reçues ou données

• Garantie reçue :

Néant

• Garantie donnée :

Dans le cadre de la réalisation des transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré et des opérations d'acquisition / cession temporaire des titres, l'OPC peut recevoir les actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son exposition au risque de contrepartie.

Les garanties financières reçues seront essentiellement constituées en espèces ou en titres financiers pour les transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré, et en espèces et en obligations d'Etat éligibles pour les opérations d'acquisition/cession temporaire de titres.

Ces garanties sont données sous forme d'espèces ou d'obligations émises ou garanties par les Etats membres de l'OCDE ou par leurs collectivités publiques territoriales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial.

Toute garantie financière reçue respectera les principes suivants :

- Liquidité : Toute garantie financière en titres doit être très liquide et pouvoir se négocier rapidement sur un marché réglementé à prix transparent.
- Cessibilité : Les garanties financières sont cessibles à tout moment.
- Evaluation : Les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation quotidienne, au prix du marché ou selon un modèle de pricing. Une politique de décote prudente sera appliquée sur les titres pouvant afficher une volatilité non négligeable ou en fonction de la qualité de crédit.
- Qualité de crédit des émetteurs : Les garanties financières sont de haute qualité de crédit selon l'analyse de la société de gestion.
- Placement de garanties reçues en espèces : Elles sont, soit placées en dépôts auprès d'entités éligibles, soit investies en obligations d'Etat de haute qualité de crédit (notation respectant les critères des OPCVM/FIA de type monétaire), soit investies en OPCVM/FIA de type monétaire, soit utilisées aux fins de transactions de prise en pension conclues avec un établissement de crédit.
- Corrélation : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie.
- Diversification : L'exposition à un émetteur donné ne dépasse pas 20% de l'actif net.
- Conservation : Les garanties financières reçues sont placées auprès du Dépositaire ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières.
- Interdiction de réutilisation : Les garanties financières autres qu'en espèces ne peuvent être ni vendues, ni réinvesties, ni remises en garantie.

• Informations complémentaires

Frais complément d'information :

Ces frais ne sont pas assujettis à la TVA conformément au Code général des impôts.

Les coûts exceptionnels liés au recouvrement des créances pour le compte du FCPE ou à une procédure pour faire valoir un droit peuvent s'ajouter aux frais récurrents facturés à ce dernier et affichés ci-dessus.

Mécanisme de Swing Pricing :

La société de gestion a mis en place une méthode d'ajustement de la valeur liquidative du fonds afin de préserver l'intérêt des porteurs présents sur le fonds en faisant supporter aux seuls investisseurs entrants (respectivement sortants) lors de mouvements de souscriptions (respectivement rachats) massifs, le poids du coût du réaménagement du portefeuille.

Le Swing Pricing avec seuil de déclenchement est un mécanisme, encadré par une procédure interne, par lequel la valeur liquidative peut être ajustée en cas de dépassement du seuil de déclenchement dit

seuil de Swing Pricing. Ce seuil est indiqué en pourcentage de l'actif net de l'OPC et il est préétabli par la société de gestion.

Ainsi, si au jour de la centralisation, le total des ordres de souscription/ de rachat nets des investisseurs sur l'ensemble des catégories de parts du fonds dépasse le seuil de Swing Pricing, le mécanisme d'ajustement est activé et la valeur liquidative peut être ajustée à la hausse ou à la baisse. Cette valeur liquidative ajustée est dite valeur liquidative « swinguée ».

Les paramètres du seuil de déclenchement et de coûts de réajustement sont déterminés par la société de gestion et revus périodiquement. Celle-ci a également la possibilité de les modifier à tout moment, notamment en cas de crise sur les marchés financiers.

Si l'OPC émet plusieurs catégories de parts, la valeur liquidative de chaque catégorie de parts est calculée séparément mais le facteur de swing est identique pour toutes les classes de parts et le mécanisme s'applique à l'ensemble du fonds.

La volatilité de la valeur liquidative du FCP peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du Swing Pricing.

La valeur liquidative « swinguée » est la seule valeur liquidative du fonds et la seule communiquée aux porteurs de parts du fonds. Toutefois, en cas d'existence d'une commission de surperformance, celle-ci est calculée sur la valeur liquidative avant application du mécanisme d'ajustement.

Conformément aux dispositions réglementaires la société de gestion ne communique pas le niveau du seuil de déclenchement et veille à préserver le caractère confidentiel de cette information.

EVOLUTION DE L'ACTIF NET

	29/12/2023	30/12/2022
Actif net en début d'exercice	281 709 150,47	325 803 468,64
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	70 030 414,20	42 780 689,68
Versements de participation	6 007 182,66	6 244 957,75
Versements d'intéressement	21 650 843,73	19 558 686,16
Versements au titre du plan d'épargne	0,00	0,00
- versements volontaires des salariés	574 855,79	514 074,14
- abondements de l'entreprise	4 035 995,21	3 574 857,09
Transferts provenant d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	16 338,75	63 557,77
Versements par arbitrage	37 745 198,06	12 824 556,77
Versements autres	0,00	0,00
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-44 372 818,34	-55 764 194,34
Rachats volontaires des salariés	-27 177 757,82	-29 168 999,96
Transferts à destination d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	-80 121,46	-32 536,98
Retraits par arbitrage	-17 114 939,06	-26 562 657,40
Retraits autres	0,00	0,00
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	12 203 480,50	8 576 147,38
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-10 822 834,48	-10 413 767,02
Plus-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Frais de transaction	-866 012,66	-784 936,22
Différences de change	-572,10	-8 087,29
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	36 053 807,36	-35 129 532,27
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>31 033 487,22</i>	<i>-5 020 320,14</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-5 020 320,14</i>	<i>30 109 212,13</i>
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	6 606 652,88	6 649 361,91
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments *	17,39	0,00
Actif net en fin d'exercice	350 541 285,22	281 709 150,47

* Soutle fusion 1708 CONVERGENCE FLEXIGESTION PATRIMOINE vers 1613 du 11/12/2023

**INSTRUMENTS FINANCIERS - VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE
D'INSTRUMENT**

	Montant	%
ACTIF		
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées		
TOTAL Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées		
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	166 294 137,72	47,44
TOTAL Obligations et valeurs assimilées	166 294 137,72	47,44
Titres de créances		
TOTAL Titres de créances	0,00	0,00
Operations contractuelles à l'achat		
TOTAL Operations contractuelles à l'achat	0,00	0,00
PASSIF		
Cessions		
TOTAL Cessions	0,00	0,00
Operations contractuelles à la vente		
TOTAL Operations contractuelles à la vente	0,00	0,00
HORS BILAN		
Opérations de couverture		
TOTAL Opérations de couverture	0,00	0,00
Autres opérations		
TOTAL Autres opérations	0,00	0,00

VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	166 294 137,72	47,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	1 758 824,32	0,50	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	0-3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	1 571 549,70	0,45	153 615 679,90	43,82	11 106 908,12	3,17
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	1 758 824,32	0,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Devise 1	%	Devise2	%	Devise 3	%	Autre(s) devise(s)	%
	GBP	GBP	DKK	DKK	CHF	CHF		
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	3 182 946,91	0,91	1 199 338,42	0,34	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres d'OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	37 466,90	0,01
Comptes financiers	31 023,08	0,01	8 034,54	0,00	50 279,03	0,01	3 982,61	0,00
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE

	29/12/2023
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS CONSTITUTIFS DE DEPOTS DE GARANTIE

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

INSTRUMENTS FINANCIERS EMIS PAR LA SOCIETE DE GESTION OU LES ENTITES DE SON GROUPE

	ISIN	LIBELLE	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			1 328 170,72
	FR0007084660	CM-AM M.ISR ES 3D	1 328 170,72
Contrats financiers			0,00
Total des titres du groupe			1 328 170,72

TABLEAUX D’AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice						
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédits d'impôt unitaire
Total acomptes			0	0	0	0

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice				
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire
Total acomptes			0	0

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	6 796 815,75	6 212 219,45
Total	6 796 815,75	6 212 219,45

	29/12/2023	30/12/2022
C1 PART CAPI C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	6 796 815,75	6 212 219,45
Total	6 796 815,75	6 212 219,45
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	555 316,06	-2 484 049,56
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	555 316,06	-2 484 049,56

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
CI PART CAPI C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	555 316,06	-2 484 049,56
Total	555 316,06	-2 484 049,56
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'OPC AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Date	Part	Actif net	Nombre de titres	Valeur liquidative unitaire	Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)	Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes)	Crédit d'impôt unitaire	Capitalisation unitaire sur résultat et PMV nettes
				€	€	€	€	€
31/12/2019	C1 PART CAPI C	310 034 255,73	17 680 095,6471	17,5357	0,00	0,00	0,00	0,30
31/12/2020	C1 PART CAPI C	284 704 650,12	16 673 635,424	17,0751	0,00	0,00	0,00	0,06
31/12/2021	C1 PART CAPI C	325 803 468,64	17 249 714,8728	18,8874	0,00	0,00	0,00	0,95
30/12/2022	C1 PART CAPI C	281 709 150,47	16 455 259,3574	17,1197	0,00	0,00	0,00	0,22
29/12/2023	C1 PART CAPI C	350 541 285,22	17 769 103,1281	19,7275	0,00	0,00	0,00	0,41

SOUSCRIPTIONS RACHATS

	En quantité	En montant
C1 PART CAPI C		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	3 706 592,80410	70 030 414,20
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-2 392 749,03340	-44 372 818,34
Solde net des Souscriptions/Rachats	1 313 843,77070	25 657 595,86
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	17 769 103,12810	

COMMISSIONS

	En montant
C1 PART CAPI C	
Commissions des souscriptions rachats payées par le salarié	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
Commissions des souscriptions rachats payées par l'entreprise	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

FRAIS DE GESTION SUPPORTES PAR L'OPC

	29/12/2023
10001613 C1 PART CAPI C	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,00
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	2 040,00
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

CREANCES ET DETTES

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
Créances	Coupons et dividendes	37 466,90
Créances	Frais de gestion r�troced�s	4 948,50
Total des cr�ances		42 415,40
Dettes	Frais de gestion	201,13
Total des dettes		201,13
Total dettes et cr�ances		42 214,27

VENTILATION SIMPLIFIEE DE L'ACTIF NET

INVENTAIRE RESUME

	Valeur EUR	% Actif Net
PORTEFEUILLE	348 740 246,63	99,49
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES	181 117 938,19	51,67
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES	166 294 137,72	47,44
TITRES DE CREANCES NEGOCIABLES	0,00	0,00
TITRES OPC	1 328 170,72	0,38
AUTRES VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A L'ACHAT	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A LA VENTE	0,00	0,00
CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATEURS DEBITEURS ET AUTRES CREANCES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	42 415,40	0,01
OPERATEURS CREDITEURS ET AUTRES DETTES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	-201,13	0,00
CONTRATS FINANCIERS	0,00	0,00
OPTIONS	0,00	0,00
FUTURES	0,00	0,00
SWAPS	0,00	0,00
BANQUES, ORGANISMES ET ETS. FINANCIERS	1 758 824,32	0,50
DISPONIBILITES	1 758 824,32	0,50
DEPOTS A TERME	0,00	0,00
EMPRUNTS	0,00	0,00
AUTRES DISPONIBILITES	0,00	0,00
ACHATS A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
VENTES A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
ACTIF NET	350 541 285,22	100,00

PORTEFEUILLE TITRES DETAILLE

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Dernier Cours	Prix de revient unitaire	Prix de revient	Valeur boursière	Coupon couru	+ ou - valeurs potentielles	% Actif Net
TOTAL Actions & valeurs assimilées				152 719 544,11	181 117 938,19		0,00	28 398 394,08	51,67
TOTAL Actions & valeurs assimilées nég. sur un marché régl. ou assimilé				152 719 544,11	181 117 938,19		0,00	28 398 394,08	51,67
TOTAL Actions & valeurs ass. nég. sur un marché régl. ou ass.(sauf Warrants et Bons de Sous.)				152 719 544,11	181 117 938,19		0,00	28 398 394,08	51,67
TOTAL BELGIQUE				1 574 684,14	1 580 027,32		0,00	5 343,18	0,45
BE0974293251 ANHEUSER-BUSCH INBEV	EUR	27 046	58,42	58,22244	1 574 684,14	1 580 027,32	0,00	5 343,18	0,45
TOTAL BERMUDES				196 436,42	217 214,72		0,00	20 778,30	0,06
BMG0112X1056 AEEGON LTD	EUR	41 390	5,25	4,74599	196 436,42	217 214,72	0,00	20 778,30	0,06
TOTAL ALLEMAGNE				36 855 116,88	41 240 835,75		0,00	4 385 718,87	11,76
DE0005190003 BMW	EUR	15 499	100,78	82,58851	1 280 039,29	1 561 989,22	0,00	281 949,93	0,45
DE0005552004 DEUTSCHE POST NOM.	EUR	53 905	44,86	40,41537	2 178 590,71	2 417 908,78	0,00	239 318,07	0,69
DE0005557508 DEUTSCHE TELEKOM	EUR	76 091	21,75	17,21074	1 309 582,33	1 654 979,25	0,00	345 396,92	0,47
DE0005810055 DEUTSCHE BOERSE	EUR	6 518	186,5	153,9116	1 003 195,81	1 215 607,00	0,00	212 411,19	0,35
DE0006231004 INFINEON TECHNOLOGIES	EUR	64 786	37,8	33,54356	2 173 153,17	2 448 910,80	0,00	275 757,63	0,70
DE0007030009 RHEINMETALL ORD.	EUR	12 038	287	270,59261	3 257 393,80	3 454 906,00	0,00	197 512,20	0,99
DE0007100000 MERCEDES-BENZ GROUP	EUR	42 904	62,55	63,577	2 727 707,77	2 683 645,20	0,00	-44 062,57	0,77
DE0007164600 SAP	EUR	59 688	139,48	113,19029	6 756 101,90	8 325 282,24	0,00	1 569 180,34	2,37
DE0007236101 SIEMENS	EUR	28 984	169,92	123,85064	3 589 686,83	4 924 961,28	0,00	1 335 274,45	1,40
DE0007664039 VOLKSWAGEN PREF	EUR	10 434	111,8	113,53116	1 184 584,15	1 166 521,20	0,00	-18 062,95	0,33

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Dernier Cours	Prix de revient unitaire	Prix de revient	Valeur boursière	Coupon couru	+ ou - valeurs potentielles	% Actif Net
DE0008404005 ALLIANZ	EUR	22 926	241,95	218,40467	5 007 145,37	5 546 945,70	0,00	539 800,33	1,58
DE0008430026 MUNCHENER RUCKVERSICHERUNGS	EUR	7 459	375,1	356,96697	2 662 616,65	2 797 870,90	0,00	135 254,25	0,80
DE000A1EWWW0 ADIDAS NOM.	EUR	8 686	184,16	195,08506	1 694 508,81	1 599 613,76	0,00	-94 895,05	0,46
DE000A1ML7J1 VONOVIA	EUR	34 701	28,54	41,27563	1 432 305,71	990 366,54	0,00	-441 939,17	0,28
DE000BASF111 BASF NOM.	EUR	6 813	48,78	64,09957	436 710,39	332 338,14	0,00	-104 372,25	0,09
DE000PAG9113 DR. ING. H.C. F. PORSCHE AKTIE	EUR	1 487	80,02	108,80578	161 794,19	118 989,74	0,00	-42 804,45	0,03
TOTAL DANEMARK					1 199 874,70	1 199 338,42	0,00	-536,28	0,34
DK0062498333 NOVO NORDISK CL.B	DKK	12 806	698,1	698,72025	1 199 874,70	1 199 338,42	0,00	-536,28	0,34
TOTAL ESPAGNE					5 931 053,97	7 207 080,69	0,00	1 276 026,72	2,06
ES0113211835 BCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA	EUR	240 363	8,23	5,95543	1 431 464,99	1 977 226,04	0,00	545 761,05	0,56
ES0113900J37 BANCO SANTANDER	EUR	614 279	3,78	3,75781	2 308 342,34	2 321 667,48	0,00	13 325,14	0,67
ES0144580Y14 IBERDROLA	EUR	133 483	11,87	9,51553	1 270 160,86	1 584 443,21	0,00	314 282,35	0,45
ES0148396007 INDITEX	EUR	33 572	39,43	27,43613	921 085,78	1 323 743,96	0,00	402 658,18	0,38
TOTAL FINLANDE					1 451 597,23	1 590 903,82	0,00	139 306,59	0,45
FI4000297767 NORDEA BANK	EUR	141 716	11,23	10,243	1 451 597,23	1 590 903,82	0,00	139 306,59	0,45
TOTAL FRANCE					64 062 566,02	78 485 642,42	0,00	14 423 076,40	22,40
FR0000045072 CREDIT AGRICOLE	EUR	229 138	12,85	10,86465	2 489 503,25	2 944 881,58	0,00	455 378,33	0,84
FR0000052292 HERMES INTERNATIONAL	EUR	1 928	1 918,8	1 589,89152	3 065 310,86	3 699 446,40	0,00	634 135,54	1,06
FR0000073272 SAFRAN PROV.ECHANGE	EUR	18 393	159,46	131,06851	2 410 743,08	2 932 947,78	0,00	522 204,70	0,84
FR0000120073 AIR LIQUIDE	EUR	26 997	176,12	123,66004	3 338 450,16	4 754 711,64	0,00	1 416 261,48	1,36

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Dernier Cours	Prix de revient unitaire	Prix de revient boursière	Coupon couru	+ ou - values potentielles	% Actif Net	
FR0000120271 TOTALENERGIES SE	EUR	174 902	61,6	54,41732	9 517 698,67	10 773 963,20	0,00	1 256 264,53	3,09
FR0000120321 L'OREAL	EUR	10 609	450,65	325,54236	3 453 678,90	4 780 945,85	0,00	1 327 266,95	1,36
FR0000120503 BOUYGUES	EUR	4 841	34,12	30,53705	147 829,88	165 174,92	0,00	17 345,04	0,05
FR0000120578 SANOFI	EUR	42 441	89,76	83,8318	3 557 905,25	3 809 504,16	0,00	251 598,91	1,09
FR0000120628 AXA	EUR	172 634	29,49	25,66333	4 430 363,14	5 090 976,66	0,00	660 613,52	1,45
FR0000120644 DANONE	EUR	26 302	58,68	56,05804	1 474 438,44	1 543 401,36	0,00	68 962,92	0,44
FR0000120693 PERNOD RICARD	EUR	467	159,75	169,60221	79 204,23	74 603,25	0,00	-4 600,98	0,02
FR0000121014 LVMH MOET HENNESSY VUITTON	EUR	14 108	733,6	532,33051	7 510 118,83	10 349 628,80	0,00	2 839 509,97	2,95
FR0000121329 THALES	EUR	35 610	133,95	132,85886	4 731 104,14	4 769 959,50	0,00	38 855,36	1,36
FR0000121485 KERING	EUR	1 922	399	449,02136	863 019,05	766 878,00	0,00	-96 141,05	0,22
FR0000121667 ESSILORLUXOTTICA	EUR	11 648	181,6	127,06865	1 480 095,67	2 115 276,80	0,00	635 181,13	0,60
FR0000121972 SCHNEIDER ELECTRIC	EUR	39 365	181,78	111,6752	4 396 094,39	7 155 769,70	0,00	2 759 675,31	2,04
FR0000124141 VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	30 668	28,56	25,7899	790 924,67	875 878,08	0,00	84 953,41	0,25
FR0000125007 SAINT-GOBAIN	EUR	15 364	66,66	58,97441	906 082,85	1 024 164,24	0,00	118 081,39	0,29
FR0000125486 VINCI	EUR	24 117	113,7	94,24598	2 272 930,32	2 742 102,90	0,00	469 172,58	0,78
FR0000127771 VIVENDI	EUR	7 494	9,68	10,64696	79 788,31	72 511,94	0,00	-7 276,37	0,02
FR0000130809 SOCIETE GENERALE	EUR	6 095	24,03	22,95207	139 892,85	146 432,38	0,00	6 539,53	0,04
FR0000131104 BNP PARIBAS ACTIONS A	EUR	66 855	62,59	53,01291	3 544 178,02	4 184 454,45	0,00	640 276,43	1,19
FR0000133308 ORANGE	EUR	22 572	10,3	10,71494	241 857,73	232 581,89	0,00	-9 275,84	0,07
FR0010208488 ENGIE	EUR	100 040	15,92	14,19064	1 419 631,46	1 592 436,72	0,00	172 805,26	0,45

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Dernier Cours	Prix de revient unitaire	Prix de revient	Valeur boursière	Coupon couru	+ ou - valeurs potentielles	% Actif Net
FR0010411983 SCOR SE REGPT	EUR	40 863	26,46	25,13788	1 027 209,36	1 081 234,98	0,00	54 025,62	0,31
FR0014003TT8 DASSAULT SYSTEMES	EUR	17 209	44,24	38,13812	656 318,83	761 240,12	0,00	104 921,29	0,22
FR001400AJ45 MICHELIN	EUR	1 372	32,46	27,83796	38 193,68	44 535,12	0,00	6 341,44	0,01
TOTAL IRLANDE					3 120 240,38	4 125 826,91	0,00	1 005 586,53	1,18
IE0001827041 CRH	GBP	51 066	54,1	41,32924	2 153 839,15	3 182 946,91	0,00	1 029 107,76	0,91
IE00BW76H894 FLUTTER ENTERTAINMENT	EUR	5 893	160	163,99138	966 401,23	942 880,00	0,00	-23 521,23	0,27
TOTAL ITALIE					14 924 679,26	17 247 269,80	0,00	2 322 590,54	4,92
IT0000072618 INTESA SANPAOLO	EUR	1 793 403	2,64	2,31292	4 147 997,19	4 740 860,83	0,00	592 863,64	1,35
IT0003128367 ENEL	EUR	622 128	6,73	6,40879	3 987 084,91	4 186 921,44	0,00	199 836,53	1,19
IT0003132476 ENI	EUR	186 210	15,35	14,28404	2 659 832,00	2 857 951,08	0,00	198 119,08	0,82
IT0005239360 UNICREDIT REGR.	EUR	222 330	24,57	18,57493	4 129 765,16	5 461 536,45	0,00	1 331 771,29	1,56
TOTAL PAYS-BAS					23 403 295,11	28 223 798,34	0,00	4 820 503,23	8,05
NL0000235190 AIRBUS	EUR	29 636	139,78	112,89361	3 345 715,05	4 142 520,08	0,00	796 805,03	1,18
NL0000334118 ASM INTERNATIONAL	EUR	235	469,95	385,0617	90 489,50	110 438,25	0,00	19 948,75	0,03
NL0010273215 ASML HOLDING	EUR	22 795	681,7	571,53655	13 028 175,72	15 539 351,50	0,00	2 511 175,78	4,43
NL0011585146 FERRARI	EUR	6 053	305,2	283,80671	1 717 882,00	1 847 375,60	0,00	129 493,60	0,53
NL0011794037 KONINKLIJKE AHOLD DELHAIZE	EUR	35 076	26,02	25,61697	898 540,84	912 502,14	0,00	13 961,30	0,26
NL0011821202 ING GROEP	EUR	131 983	13,53	10,42472	1 375 885,91	1 785 202,06	0,00	409 316,15	0,51
NL00150001Q9 STELLANTIS	EUR	183 798	21,15	16,03176	2 946 606,09	3 886 408,71	0,00	939 802,62	1,11
TOTAL Obligations & Valeurs assimilées					163 662 350,43	166 294 137,72	1 015 454,94	2 631 787,29	47,44

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Dernier Cours	Prix de revient unitaire	Prix de revient	Valeur boursière	Coupon couru	+ ou - values potentielles	% Actif Net
TOTAL Obligations & valeurs assimilées négo. sur un marché régl. ou assimilé					163 662 350,43	166 294 137,72	1 015 454,94	2 631 787,29	47,44
TOTAL Obligations à taux fixe négo. sur un marché régl. ou assimilé					163 662 350,43	166 294 137,72	1 015 454,94	2 631 787,29	47,44
TOTAL AUTRICHE					4 263 400,00	4 480 300,00	0,00	216 900,00	1,28
AT0000A2VB47 AUSTRIA 0%22-201028	EUR	5 000	89,61	85,268	4 263 400,00	4 480 300,00	0,00	216 900,00	1,28
TOTAL BELGIQUE					9 095 131,69	9 448 322,95	42 622,95	353 191,26	2,70
BE0000345547 BELGIUM 0,8%18-220628	EUR	1 000 000 000	94,06	90,95132	9 095 131,69	9 448 322,95	42 622,95	353 191,26	2,70
TOTAL ALLEMAGNE					39 436 144,02	39 797 969,41	110 443,29	361 825,39	11,34
DE0001102440 GERMANY 0,5%18-150228	EUR	1 800 000 000	94,47	91,1196	16 401 528,49	17 083 097,24	79 397,24	681 568,75	4,86
DE0001102465 ALLEMAGNE 0,25%19-150229	EUR	600 000 000	92,16	91,26153	5 475 692,05	5 542 592,87	13 232,87	66 900,82	1,58
DE0001102523 ALLEMAGNE 0%20-151127	EUR	1 500 000 000	92,75	93,54447	14 031 670,00	13 912 500,00	0,00	-119 170,00	3,97
XS2343822842 VOLKSWAGEN LEASING 0,375%21-26	EUR	1 690	92,82	99,867	1 687 752,30	1 571 549,70	2 891,70	-116 202,60	0,45
XS2438616240 VOLKSWAG FIN SVCS 0,875%22-28	EUR	1 847	90,6	99,594	1 839 501,18	1 688 229,60	14 921,48	-151 271,58	0,48
TOTAL ESPAGNE					25 773 786,29	26 896 063,57	399 952,57	1 122 277,28	7,67
ES00000012B39 SPAIN 1,4%18-300428	EUR	13 000	95,46	94,06611	12 228 594,25	12 533 252,39	123 322,39	304 658,14	3,57
ES00000012B88 SPAIN 1,4%18-300728	EUR	8 000	95,17	92,01739	7 361 391,04	7 661 323,71	48 043,71	299 932,67	2,19
XS2575952697 BANCO SANTANDER 3,875%23-0128	EUR	27	102,46	99,483	2 686 041,00	2 867 264,63	100 898,63	181 223,63	0,82
XS2630417124 CAIXABANK S.A. 300534	EUR	35	105,9	99,936	3 497 760,00	3 834 222,84	127 687,84	336 462,84	1,09
TOTAL FRANCE					38 496 049,12	38 657 486,96	183 728,96	161 437,84	11,03
FR0013286192 OAT 0,75%17-250528	EUR	13 000 000	93,91	97,01169	12 611 520,14	12 267 315,74	59 405,74	-344 204,40	3,50
FR0013341682 OAT 0,75%18-25112028	EUR	21 000 000	93,26	90,72538	19 052 329,98	19 600 752,78	16 782,78	548 422,80	5,60

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Dernier Cours	Prix de revient unitaire	Prix de revient	Valeur boursière	Coupon couru	+ ou - valeurs potentielles	% Actif Net
FR0014000AU2 AFD 0%20-281027 EMTN	EUR	19	90,5	101,896	1 936 024,00	1 719 576,00	0,00	-216 448,00	0,49
FR001400CFW8 BNP PARIBAS 3,625%22-0929 EMTN	EUR	17	100,54	99,775	1 696 175,00	1 730 092,41	20 878,41	33 917,41	0,49
FR001400HQM5 CARREFOUR BQUE 4,079%23-050527	EUR	32	101,66	100,00	3 200 000,00	3 339 750,03	86 662,03	139 750,03	0,95
TOTAL IRLANDE					555 500,16	596 807,02	12 709,3	41 306,86	0,17
XS2576362839 BK OF IE GRP TV23-160728	EUR	558	104,68	99,552	555 500,16	596 807,02	12 709,36	41 306,86	0,17
TOTAL ITALIE					37 696 953,56	37 876 891,51	230 429,51	179 937,95	10,81
IT0005323032 ITALY 2%18-010228	EUR	9 000	96,74	92,2188	8 299 692,00	8 781 965,10	75 815,10	482 273,10	2,51
IT0005390874 ITALY 0,85%19-150127	EUR	15 000	94,49	101,49589	15 224 384,10	14 233 092,00	59 592,00	-991 292,10	4,06
IT0005445306 ITALY 0,5%21-150728	EUR	13 000	89,85	85,9349	11 171 537,50	11 711 011,00	30 381,00	539 473,50	3,34
XS2532681074 FERR STATO IT 3,75%22-140427	EUR	2 137	101,1	99,616	2 128 793,92	2 218 396,58	57 804,10	89 602,66	0,63
XS2555420103 UNICREDIT TV22-151127	EUR	873	106,02	99,948	872 546,04	932 426,83	6 837,31	59 880,79	0,27
TOTAL PAYS-BAS					5 458 464,59	5 667 867,54	21 147,54	209 402,95	1,62
NL0012818504 NETHERLANDS 0,75%18-150728	EUR	6 000 000	94,11	90,97441	5 458 464,59	5 667 867,54	21 147,54	209 402,95	1,62
TOTAL SUPRANATIONAL					2 886 921,00	2 872 428,76	14 420,76	-14 492,24	0,82
EU000A3K4DS6 EUROPEAN UNION 2%22-041027	EUR	2 900 000	98,55	99,549	2 886 921,00	2 872 428,76	14 420,76	-14 492,24	0,82
TOTAL Titres d'OPC					1 325 581,59	1 328 170,72	0,00	2 589,13	0,38
TOTAL FIVG réservés aux non professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE					1 325 581,59	1 328 170,72	0,00	2 589,13	0,38
TOTAL FRANCE					1 325 581,59	1 328 170,72	0,00	2 589,13	0,38
FR0007084660 CM-AM MONE ISR (ES)	EUR	1 087,862	1 220,9	1 218,51999	1 325 581,59	1 328 170,72	0,00	2 589,13	0,38
TOTAL					317 707 476,13	348 740 246,63	1 015 454,94	31 032 770,50	99,49

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON

(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part C1 : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

(*) Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques



RAPPORT ANNUEL

CONVERGENCE GLOBAL CLIMATE CHANGE

Fonds commun de placement d'entreprise

Exercice du 18/12/2023 au 29/12/2023

CARACTERISTIQUES DE L'OPC

Forme juridique : FCPE

● L'objectif de gestion

Le compartiment « CONVERGENCE GLOBAL CLIMATE CHANGE » a un objectif de gestion similaire à celui de l'OPCVM maître « CM-AM GLOBAL CLIMATE CHANGE », part « ES », à savoir offrir une performance liée à l'évolution du marché actions sur la durée de placement recommandée en investissant dans des sociétés internationales, cotées sur des marchés réglementés, participant activement, directement ou indirectement, à la lutte contre le réchauffement climatique, à la transition énergétique et climatique, et au développement durable.

Le fonds maître s'inscrit dans le cadre des objectifs de développement durable définis par les Nations Unies et plus spécifiquement sur les objectifs suivants : eau propre et assainissement, énergie propre et d'un coût abordable, consommation et production responsable, vie terrestre et mesures relatives à la lutte contre le changement climatique. L'OPCVM maître est géré activement et de manière discrétionnaire sur la base d'une analyse fondamentale et financière tout en intégrant un filtre qualitatif extra-financier selon la politique mise en oeuvre par Crédit Mutuel Asset Management et en respectant des exigences du label GREENFIN. Le type de gestion du FCPE nourricier s'apprécie ainsi au travers de celle de l'OPCVM maître. Le FCPE CONVERGENCE GLOBAL CLIMATE CHANGE est un fonds nourricier de l'OPCVM maître CM-AM GLOBAL CLIMATE CHANGE, part « ES ». A ce titre, l'actif du FCPE nourricier est investi en totalité et en permanence en parts du fonds maître CM-AM GLOBAL CLIMATE CHANGE et à titre accessoire en liquidités. La performance du nourricier pourra être inférieure à celle du maître, notamment à cause de ses frais de gestion propres.

Il est classé : « Actions internationales »

● Stratégie d'investissement

Stratégie d'investissement du fonds maître :

L'univers de départ est composé de valeurs internationales issues du MSCI ALL COUNTRY WORLD.

L'univers est aussi enrichi de sociétés de plus de 100 millions d'euros de capitalisation boursière et de toutes zones géographiques y compris les pays émergents qui réalisent au minimum 10% de leur chiffre d'affaire dans un ou plusieurs des huit domaines d'éco-activités. Au sein de ces valeurs, l'équipe de gestion choisit environ 30 à 60 valeurs selon un processus extra-financier complété d'une analyse financière. Ce processus se décompose en plusieurs étapes :

1. Filtre thématique : Les sociétés sélectionnées interviennent à minima dans l'un des huit domaines « d'éco-activités » suivants : énergie, bâtiment, économie circulaire, industrie, transport, technologies de l'information et de la communication, agriculture (y compris les forêts) et l'adaptation à la transition climatique.

2. Filtre d'exclusion : L'équipe de gestion exclut les investissements dans des sociétés dont une partie de leur chiffre d'affaire ou revenus est liée à des activités telles que l'exploration, la production et l'exploitation de combustibles fossiles et à l'ensemble de la filière nucléaire, aux centres de stockage et d'enfouissement sans capture de gaz à effet de serre. Les conditions d'exclusions sont définies dans le prospectus.

3. Filtre carbone : Selon un modèle de « scoring carbone » propre à Crédit Mutuel Asset Management développé par le pôle d'analyse Finance Responsable et Durable, chaque société est notée de 1 à 5 (5 étant la meilleure note). A cette note, le modèle ajoute une appréciation sur l'évolution constatée par société de la tendance sur plusieurs années en utilisant un signe - (en baisse), = (stable) et + (en amélioration). Comme indiqué dans le prospectus, la combinaison de ces deux éléments permet d'éliminer au minimum 20% des valeurs les moins bien évaluées.

4. Filtre ESG et gestion des controverses : L'équipe de gestion appliquera des filtres extra-financiers en fonction de critères environnemental, social et de gouvernance « ESG », critères issus d'une méthodologie propriétaire développée par le pôle d'analyse Finance Responsable et Durable. Ces filtres couvrent les critères de qualité de gouvernance, sociétaux, sociaux, environnementaux (dont le climat) et l'engagement de l'entreprise pour une démarche socialement responsable. A titre d'illustration, le respect des Droits de l'Homme, la stratégie climat et la qualité du management sont inclus dans nos catégories ESG. Ces filtres déterminent une classification de 1 à 5 (5 étant la meilleure classification). Les gérants ne retiendront que les sociétés obtenant une classification supérieure à 1. En matière de gestion des controverses, chaque titre fait l'objet d'une analyse, suivi et notation spécifique. La gestion exclura toutes les sociétés ayant des controverses majeures.

5. Sélection au sein de cet univers d'investissement : Au sein de cet univers d'investissement filtré, l'équipe de gestion analyse les sociétés sur le plan fondamentale, financier et extra financier ; L'analyse fondamentale et financière s'attachera notamment à la position des sociétés dans la chaîne de valeur de leur secteur, aux perspectives de croissance, à la création de valeur, à la qualité de l'équipe dirigeante et leur politique volontaire de lutte contre le réchauffement climatique, ainsi qu'au suivi d'un certain nombre de ratios financiers.

6. Construction de portefeuille : Au terme de cette analyse financière et extra financière, l'équipe de gestion retient les valeurs offrant une valorisation jugée attractive et procède à la construction de portefeuille en respectant les critères suivants : - les valeurs sélectionnées au niveau du portefeuille ont une moyenne de leur score carbone supérieure à celle de l'univers investissable calculée après l'élimination de minimum 20% des plus mauvaises valeurs sur cet indicateur. Au sein de cet univers filtré, l'équipe de gestion sélectionnera les sociétés générant tout ou partie de leur chiffre d'affaires dans les huit domaines « d'éco-activité », mentionnés précédemment, selon la répartition suivante : a minima de 20% de sociétés réalisant plus de 50% de leur chiffre d'affaires dans des éco-activités ; au maximum 25% de sociétés réalisant entre 0% et 10% de leur chiffre d'affaires dans des éco-activités ; le solde étant composé de sociétés réalisant entre 10% et 50% de leur chiffre d'affaires dans des éco-activités et également de créances et d'instruments du marché monétaire pour un montant maximum de 10% pour ces deux dernières catégories. L'utilisation de données externes ou le manque de disponibilités de certaines données peuvent entraîner des incohérences dans la sélection des valeurs carbones et ESG comme détaillées dans le prospectus. La part de l'actif net analysé au titre de critères extra-financiers est supérieur à 90%.

L'OPCVM s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

De 80% à 110% sur les marchés actions de toutes zones géographiques (y compris de pays émergents), de toutes capitalisations, de tous les secteurs,

De 0% à 10% en instruments de taux souverains, publics, privés, de toutes zones géographiques (y compris de pays émergents), de toutes notations selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation ou non notés,

Jusqu'à 100% de l'actif net au risque de change.

COMMENTAIRE DE GESTION

Les sept magnifiques ou rien ! L'année 2023 a été inédite et portée par 2 éléments principaux : (i) 7 valeurs ont représenté plus de 50% de la performance de l'indice et (ii) une forte hausse des taux avec le taux 10ans Us qui a dépassé les 5% en octobre. Le fonds clôture donc cette année à -2,02% (part RC) tandis que son indice de référence le MSCI AC World (EUR dividendes réinvestis) connaît une croissance positive de 18,06%.

L'année a clairement été défavorable pour la thématique car marquée par des nouvelles négatives sur le secteur des énergies renouvelables (Orsted, Nextera Energy, Siemens Energy...).

Les principales raisons de la sous performance du fonds sont :

- Absence d'exposition (jusqu'à fin août) aux principaux gagnants de l'année:

- o Note carbone 1 interdisant l'investissement: Microsoft, Alphabet.

- o Controverses majeures: Tesla (exigence du label)

- o Lien thématique: Meta

- o Investissement Durable: Amazon ne passe pas le filtre

- o Nvidia: le fonds a 2% de Nvidia (vs 1,7% pour l'indice) dont les puces sont bien moins énergivores que celles de leurs concurrents

- Exposition aux secteurs sensibles aux taux d'intérêts :

- o « Biais croissance » sous-jacent à sa thématique, le fonds a subi la rotation vers la « value »

- o Petites et moyennes capitalisations boursières : la pondération des Midcap et Smallcaps (< 10 mds\$ de capitalisation ; 24% du fonds) qui est un élément distinctif du fonds car ces valeurs apportent de vraies solutions contre le réchauffement climatique

- o Fonds de conviction concentré sur une cinquantaine de valeurs, avec un active share d'environ 90%.

- Exposition Chine : le marché chinois souffre et peine à délivrer sans stimulus du gouvernement. Du fait de l'état de l'économie du pays, nous pensons que la probabilité d'une intervention massive du gouvernement chinois est réelle.

Perspectives 2024

La thématique nous semble bien positionnée pour bénéficier de la baisse attendue des taux d'intérêt.

- Biais sectoriels de la thématique:

- o Exposition favorable à l'IRA et à son pendant européen en étant investi à 31% sur l'Europe et 45% sur les US.

- o Exposition forte au secteur des renouvelables qui bénéficiera de la normalisation de la supply chain, de la baisse des taux et des premières retombées des plans gouvernementaux.

- o Biais « industrielles » ce qui permet l'exposition aux leaders sur les thématiques de l'efficacité énergétique, l'électrification, les énergies renouvelables (Schneider, Xylem, Carrier, Nibe...).

- o Diversification du portefeuille à travers des profils plus défensifs via notre surexposition sur la thématique de l'eau et le secteur des services aux collectivités.

- Evolution de la méthodologie carbone CM AM avec intégration d'une approche plus prospective. Ceci ouvre de nouvelles perspectives d'investissement pour le fonds et élargi significativement l'univers d'investissement du fonds : Microsoft, Alphabet et les valeurs en lien avec la gestion des déchets sont maintenant investissables

- Un début de baisse sera bénéfique pour les valeurs en portefeuille. Elle permettra aux sociétés positionnées sur des tendances séculaires de long terme de montrer leur résilience et de se démarquer.

- Concrétisation des effets des plans/stimuli sur les sociétés: seul 20% du Green Deal européen est aujourd'hui utilisé

- Les élections américaines à venir vont créer de la volatilité (craintes des effets d'une victoire de Trump sur l'IRA), une baisse des valeurs clean tech sera pour nous une opportunité de renforcer car la remise en cause de l'IRA n'est concrètement pas possible (besoin de la majorité dans les 2

chambres). Les entreprises ont aussi eu l'intelligence de positionner leurs nouvelles usines dans les états républicains, créant ainsi de l'emploi et compliquant pour Trump le retour en arrière.

- L'investissement dans la transition énergétique va au-delà des énergies renouvelables et permet une diversification de style:

- o Défensives 21% du fonds: traitement et gestion de l'eau, gestion des déchets

- o Génération de cash flows 25% du fonds: électrification

- o Cycliques 14% du fonds: véhicules électriques...

- o Energies renouvelables 20% du fonds

Le compartiment nourricier CONVERGENCE GLOBAL CLIMATE CHANGE a un objectif de gestion similaire à celui de l'OPC maître CM-AM GLOBAL CLIMATE CHANGE . Le taux d'investissement se montait à 100.07 % au 29/12/2023.

Au 29/12/2023, la performance du fonds s'établit à :

CONVERGENCE GLOBAL CLIMATE CHANGE (000010001711) 1.19 % (vs 1.57% pour son indice de référence)

(période du 18/12/2023 au 29/12/2023)

- Article 8 SFDR – TAXONOMIE

La stratégie d'investissement de l'OPC intègre des critères extra-financiers selon une méthodologie développée par le département d'analyse extra financière de Crédit Mutuel Asset Management visant à exclure les valeurs les moins bien notées en matière environnementale, sociale et de gouvernance afin de réduire notamment l'impact du risque de durabilité auquel l'OPC est exposé.

L'équipe de gestion s'attache à prendre en compte dans ses décisions d'investissement les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques considérées comme durables au regard du règlement « Taxonomie » (UE) 2020/852. Le recensement des émetteurs au sein du Fonds dont les activités sont éligibles à la Taxonomie est un sujet principal pour Crédit Mutuel Asset Management. Des travaux sont en cours afin de permettre, à terme, de déterminer un pourcentage minimum d'alignement avec la taxonomie.

Les principales incidences négatives sont également prises en compte dans la stratégie d'investissement.

Crédit Mutuel Asset Management applique sur l'ensemble de sa gamme d'OPC :

- une politique de suivi des controverses visant à détecter les valeurs sur lesquelles des controverses apparaissent. En fonction de l'analyse menée, les valeurs concernées sont maintenues ou exclues,

- une politique d'exclusion sectorielle stricte concernant notamment les armes controversées,

Ces politiques sont disponibles sur le site internet de Crédit Mutuel Asset Management.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements qui sont qualifiés d'investissement durable au sens du Règlement « SFDR » (UE) 2019/2088. prend en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnementale.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durable sur le plan environnemental.

Politiques sectorielles :

Inscrit dans ses objectifs stratégiques, Crédit Mutuel Asset Management développe progressivement un ensemble de politiques sectorielles en lien notamment avec la politique RSM (Responsabilité Sociale et Mutualiste) (1) du Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Le détail des politiques sectorielles de la société de gestion est disponible sur le site de Crédit Mutuel Asset Management.

La surveillance et le contrôle de l'application de ces dernières s'effectuent à trois niveaux :

- par la mise en place d'un dispositif de contrôle pré-trade, empêchant la souscription de titres interdits de par l'application des politiques sectorielles (2) ;

- par la mise en place d'un dispositif de contrôle post-trade, permettant d'identifier les valeurs interdites par l'application des politiques sectorielles et présentes en portefeuille (hors OPC qui font de la réplication indiciaire dans leur structuration) ;

- par le Comité RSE (trimestriel), réuni autour de la Direction générale, en charge de la supervision et du suivi de l'application des politiques sectorielles. Ce Comité prend connaissance en particulier des analyses qualitatives réalisées par le Pôle Finance Responsable et Durable sur les émetteurs concernés par les différentes politiques sectorielles.

Politique sectorielle Charbon :

Au niveau de la SGP (3), sur l'exercice écoulé, notons la prise en compte de la mise à jour de la liste « GCEL » (4) par l'ONG Urgewald, laquelle constitue la référence en termes de déploiement de notre politique sectorielle.

L'identification des émetteurs impliqués dans des activités liées au charbon s'effectue selon plusieurs critères :

- Les « Coal Developer » : émetteurs développant des capacités en lien avec l'exploitation de charbon ;

- Et 4 autres critères associés à des seuils :

- o Production annuelle de charbon < 10 MT ;

- o Capacités électriques installées basées sur le charbon < 5 GW

- o Part du Charbon thermique dans le CA < 10%

- o Part du Charbon dans le mix énergétique < 10%

Notons la baisse des niveaux des seuils relatifs, de 20% à 10%.

La liste GCEL compte désormais 3731 émetteurs (maisons mères et filiales) dont 1840 sont identifiés comme « coal developer ».

Sur l'exercice, le Comité RSE, instance de gouvernance et de suivi de l'application de nos politiques sectorielles, a confirmé le statut « autorisé » de 2 groupes émetteurs présents dans la liste GCEL et engagés dans un plan de sortie du charbon à horizon 2030.

Au total, la mise en œuvre de notre politique sectorielle aboutit à l'exclusion de 99,8% des émetteurs de la liste GCEL 2023. Ce haut niveau d'exclusion s'explique, entre autre, par l'extension de l'interdiction d'un émetteur à l'ensemble du Groupe auquel il appartient.

Politique sectorielle Défense et Sécurité :

La politique sectorielle Défense et Sécurité se compose de deux volets :

- Exclusion des entreprises impliquées dans le secteur des armes controversées et des armes non-conventionnelles et de destruction massive ;

- Suivi des controverses portant sur des sociétés impliquées dans l'armement militaire de combat.

S'agissant des activités liées aux armes conventionnelles, le pôle Finance Responsable et Durable (FReD) de Crédit Mutuel Asset Management assure une vigilance particulière concernant les sociétés impliquées dans l'armement militaire de combat et faisant l'objet de controverses très sévères liées aux activités de défense et sécurité. Cette analyse peut mener à une exclusion.

L'application de la politique sectorielle Défense et Sécurité aboutit à l'exclusion de 137 émetteurs.

Politique sectorielle Hydrocarbure :

Au 1er janvier 2023 la politique sectorielle hydrocarbure est entrée en application, dans le cadre de la déclinaison des politiques sectorielles mises en place au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Elle prévoit le gel des positions des émetteurs figurant dans la liste dite « GOGEL », produite par Urgewald, et ne respectant le seuil suivant :

- la part de production d'hydrocarbures non conventionnels est supérieure à 25% dès le 01/01/2023 ;

Le périmètre retenu pour définir la partie non conventionnelle des hydrocarbures est celui de l'ONG Urgewald, à savoir :

- pétrole ou gaz de schiste,
- pétrole issu de sables bitumineux,
- pétrole lourd et extra-lourd,
- pétrole en eau profonde,
- pétrole extrait en Arctique,

- méthane de houille.

Au 1er janvier 2023, l'application de la politique sectorielle aboutit à l'exclusion de 481 émetteurs sur un total de 789 recensés dans la GOGEL 2022. Le taux d'exclusion ressort ainsi à 61%.

(1) Politique RSE adaptée à l'organisation propre du Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

(2) Mise en service au 2nd semestre 2021.

(3) Société de Gestion.

(4) Mise à jour en octobre de chaque année.

(5) Développement de nouvelles capacités de production de charbon.

La gestion de cet OPC repose sur des objectifs mesurables de prise en compte des critères extra-financiers. L'engagement de la gestion est significatif et porte sur l'une des approches suivantes : approche en « amélioration de note » par rapport à l'univers investissable, approche en « sélectivité » par rapport à l'univers investissable, approche en « amélioration d'un indicateur extra-financier » par rapport à l'univers investissable, ou toute autre approche significative (y compris la combinaison d'approches susmentionnées) documentée.

- **Frais de gestion indirects calculés**

0,58 EUR

- **Addendum – Article 9**

Le disclaimer de l'Addendum figure en dernière page du rapport annuel.

- **Transparence Des Opérations De Financement Sur Titres (SFTR)**

Au cours de l'exercice, le fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

RAPPORT COMPTABLE

• INFORMATIONS JURIDIQUES

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

• Commission de mouvement et frais de transaction

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation prévu au Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers est consultable sur le site internet : www.creditmutuel-am.eu et/ou auprès de CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT, 4 rue Gaillon, 75002 Paris.

• Politique du gestionnaire en matière de droit de vote

Conformément au Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, les informations concernant la politique de vote et le compte-rendu de celle-ci sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion et/ou à son siège social. La politique de vote s'inscrit dans le prolongement de la politique d'investissement, dont l'objectif est la recherche d'une performance régulière sur le long terme dans le respect des orientations de gestion des fonds. Elle intègre les particularités de chaque pays en termes de droit des sociétés et de gouvernement d'entreprise. Les principes de la politique de vote de CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT sont les suivants :

- respect des droits des actionnaires minoritaires et équité entre les actionnaires,
- transparence et qualité des informations fournies aux actionnaires,
- équilibre des pouvoirs entre les organes de direction,
- pérennité et intégration de la stratégie long terme des entreprises,
- soutien des meilleures pratiques de gouvernement d'entreprise. Dans les fonds d'actionnariat salarié, les droits de vote attachés aux titres de l'entreprise sont exercés par le Conseil de surveillance.

• Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties

Les intermédiaires sélectionnés figurent sur une liste établie et revue au moins une fois par an par la société de gestion. La méthode retenue est un scoring global annuel de chaque intermédiaire permettant de lui attribuer une note qui conditionne son maintien ou non dans la liste des intermédiaires autorisés. La note obtenue est basée sur les éléments spécifiques et considérés comme déterminants. Il s'agit par ordre d'importance décroissante : de l'engagement de la part de l'intermédiaire sur les quantités à négocier et à livrer, de la qualité de l'exécution, de la réactivité lors de la réception/passation d'ordres, du nombre d'incidents de règlement/livraison, de la pertinence des informations communiquées. Le respect des tarifs négociés conditionne le maintien de l'intermédiaire dans la liste.

• Information relative aux modalités de calcul du risque global

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

• Effet de levier

• Information relative au traitement des actifs non liquides

Aucun des actifs de votre fonds n'a fait l'objet d'un traitement spécial en raison de sa nature non liquide..

• Politique de rémunération

Crédit Mutuel Asset Management inscrit sa politique de rémunération dans le cadre des principes de Crédit Mutuel Alliance Fédérale (cf. site de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel – Espace

Investisseurs – Information financière/ réglementée) tout en respectant les exigences réglementaires. Crédit Mutuel Alliance Fédérale a mis en place un comité des rémunérations unique, dont le périmètre s'étend à l'ensemble de ses filiales.

Pour rappel, la politique de rémunération applicable aux gestionnaires de fonds d'investissement est dictée par les directives 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (OPCVM V) et 2011/61/UE du 8 juin 2011 dite directive AIFM ainsi que leurs textes de transposition.

A. Processus Opérationnel

Le comité des rémunérations de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel procède à un examen annuel des principes de la politique de rémunération et exprime son avis sur les propositions de la direction générale élaborées après consultation de la direction des risques et de la conformité.

Concernant Crédit Mutuel Asset Management, les rémunérations sont basées notamment sur les critères suivants: la performance du ou des fonds gérés par le collaborateur ainsi que la contribution individuelle aux activités de l'entreprise ainsi que le respect des règles de risques et de conformité. Pour plus d'information, vous pouvez consulter le site internet de Crédit Mutuel Asset Management (notamment le respect des Politiques sectorielles d'exclusion ainsi que le respect de l'exclusion des valeurs controversées).

B. Personnel identifié

Crédit Mutuel Asset Management a identifié les preneurs de risques selon deux critères :

- Rôle et responsabilité des acteurs afin de déterminer les preneurs de risque au niveau de la Société de Gestion et des OPCVM/FIA gérés,
- Rémunérations afin de déterminer le personnel qui, au vu de sa rémunération, devrait être considéré comme preneur de risque.

Sont considérés comme personnel identifié :

- le Directeur Général, le Secrétaire Général, Directeur des Gestions, les responsables en charge respectivement : des pôles de Gestion, de la finance responsable et durable, de la Direction Juridique et Financière, de la Direction des Relations Distributeurs, de la Direction des Risques, de la Direction des Services Supports, de la Direction des Ressources Humaines et le Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne (RCCI)
- les collaborateurs affectés aux activités de gestion collective de Crédit Mutuel Asset Management : les gérants .

C. Rémunérations

Parmi le personnel identifié de Crédit Mutuel Asset Management, certains collaborateurs perçoivent outre leur rémunération fixe, des primes à caractère discrétionnaire. Il s'agit principalement des gérants et de la direction générale. Dans le but de limiter les prises de risque, les modalités de rémunération discrétionnaires doivent permettre de prendre en compte la performance et le risque. En tout état de cause, la gestion du risque, le respect de l'éthique et de l'intérêt du client doivent l'emporter sur les performances financières.

Crédit Mutuel Asset Management peut décider de ne pas accorder ces primes à caractère discrétionnaire si les circonstances le justifient. En particulier, ces primes individuelles pourront être diminuées voire réduites à zéro dans certaines circonstances, notamment en cas d'atteinte aux intérêts des clients ou de manquement caractérisé à l'éthique. Le versement de prime garantie est exceptionnel, et ne s'applique que dans le cadre de l'embauche d'un nouveau membre du personnel et est limitée à la première année.

En 2022, le total des rémunérations brutes globales versées aux 279 collaborateurs présents sur l'exercice s'est élevé à 18 813 105 € dont 1 282 750 € de primes. Les éléments de rémunération versés aux collaborateurs ayant une incidence sur le profil de risques de la société de gestion s'élèvent 7 272 428 €.

Les primes à caractère discrétionnaire sont payées en mars de l'année (n+1) lorsqu'une vision de l'exercice (n) est disponible.

Ces primes sont limitées à un montant annuel unitaire de 100.000€ et ne font pas l'objet d'un étalement. Dans le cadre d'une révision de la politique de rémunération permettant un versement de primes discrétionnaires supérieures à 100.000€, Crédit Mutuel Asset Management en informerait préalablement l'AMF et mettrait sa politique de rémunération en conformité avec les directives dites OPCVM V et AIFM en prévoyant notamment les conditions d'étalement sur une période minimum de trois ans.

- **Information relative au fonds Maître**

Le rapport annuel du fonds Maître CM-AM GLOBAL CLIMATE CHANGE est disponible ci-joint

- **Evènements intervenus au cours de la période**

29/12/2023 Changement de délégation : Intégration de la mention relative au délégataire de la gestion comptable à compter du 01/01/2024

BILAN ACTIF

	29/12/2023	
Instruments financiers	42 730,19	
OPC maitre	42 730,19	
Contrats financiers	0,00	
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	
Autres opérations	0,00	
Créances	0,00	
Opérations de change à terme de devises	0,00	
Autres	0,00	
Comptes financiers	0,00	
Liquidités	0,00	
Total de l'actif	42 730,19	

BILAN PASSIF

	29/12/2023	
Capitaux propres		
Capital	42 698,32	
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	
Report à nouveau (a)	0,00	
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	0,00	
Résultat de l'exercice (a, b)	-0,43	
Total des capitaux propres	42 697,89	
<i>(= Montant représentatif de l'actif net)</i>		
Instruments financiers	0,00	
Contrats financiers	0,00	
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	
Autres opérations	0,00	
Dettes	0,30	
Opérations de change à terme de devises	0,00	
Autres	0,30	
Comptes financiers	32,00	
Concours bancaires courants	32,00	
Emprunts	0,00	
Total du passif	42 730,19	

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN

	29/12/2023	
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	
Total Opérations de couverture	0,00	
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	
Total Autres opérations	0,00	

COMPTE DE RESULTAT

	29/12/2023	
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	
Crédits d'impôt	0,00	
Produits sur titres de créances	0,00	
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	
Produits sur contrats financiers	0,00	
Autres produits financiers	0,00	
TOTAL (I)	0,00	
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	
Charges sur contrats financiers	0,00	
Charges sur dettes financières	0,00	
Autres charges financières	0,00	
TOTAL (II)	0,00	
RESULTAT SUR OPERATIONS FINANCIERES (I-II)	0,00	
Autres produits (III)	0,00	
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	5,35	
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (V)	5,05	
RESULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (I - II + III - IV + V)	-0,30	
Régularisation des revenus de l'exercice (VI)	-0,13	
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	0,00	
RESULTAT (I - II + III - IV + V +/- VI - VII)	-0,43	

- **REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 modifié.

La répartition des montants de souscription entre participation, intéressement, versements volontaires, abondement et transferts figurant dans le tableau Evolution de l'Actif Net n'est pas auditée par le commissaire aux comptes.

Les éléments comptables sont présentés en euro, devise de la comptabilité du fonds commun de placement d'entreprise.

Le premier exercice a une durée exceptionnelle de 0 mois et 11 jours (date de création 18/12/2023).

- **Comptabilisation des revenus**

Le FCPE comptabilise ses revenus selon la méthode du coupon encaissé.

- **Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille**

La comptabilisation des entrées et sorties de titres dans le portefeuille du FCPE est effectuée frais exclus.

- **Affectation des sommes distribuables**

Part C :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

- **Frais de gestion et de fonctionnement**

Les frais de gestion sont prévus par le règlement.

Ces frais de gestion sont pris en charge par le Fonds et/ou l'entreprise conformément au règlement.

Ces frais recouvrent l'ensemble des frais supportés par le fonds : frais de gestion financière, frais de gestion administrative et comptable, frais de conservation, frais de distribution, honoraires du contrôleur légal des comptes, etc.

Ils n'incluent pas les frais de transaction qui comprennent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et les commissions de mouvement facturées à l'OPC d'épargne salariale et perçues notamment par le dépositaire et la société de gestion.

- **Frais de gestion fixes**

		Frais de gestion	
Parts		A la charge du FCPE	A la charge de l'entreprise
C	000010001711	0,05% TTC maximum dans la limite des frais réels (honoraires du commissaire aux comptes) Assiette : actif net	0,80% TTC maximum de l'actif net.

- **Frais de gestion indirects**

		Frais de gestion indirects		
Parts		Commission de gestion indirecte	Commission de souscription indirecte	Commission de rachat indirect
C	000010001711	2 % TTC maximum de l'actif net à la charge du FCPE		

- **Commission de surperformance**

Part 000010001711 C

Néant

- **Rétrocessions**

La politique de comptabilisation de rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion.

Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion. Les frais effectivement supportés par le fonds figurent dans le tableau « FRAIS DE GESTION SUPPORTÉS PAR LE FCPE » et sont calculés sur l'actif net moyen de l'exercice.

- **Frais de transaction**

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans le FCPE, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités du fonds.

Commissions de mouvement	Clé de répartition (en %)		
	SDG	Dépositaire	Autres prestataires
Néant			

- **Méthode de valorisation**

Lors de chaque valorisation, les actifs du FCPE sont évalués selon les principes suivants :

- **Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :**

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de Bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de Bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de Bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de Bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

- **Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :**

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,
- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,
- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,
- etc.

- **Titres d'OPCVM et ou/FIA en portefeuille :**

Évaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

- **Parts d'organismes de Titrisation :**

Évaluation au dernier cours de bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

- **Acquisitions temporaires de titres :**

- Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois
- Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.
- Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

- **Cessions temporaires de titres :**

- Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.
- Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de Bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par le FPCE à l'issue du contrat de prêt.

- **Valeurs mobilières non cotées :**

Les titres de capital ou donnant accès au capital de l'entreprise qui ne sont pas admis aux négociations sur un marché réglementé font l'objet d'une évaluation régulière selon les modalités définies aux articles D3324-18 au D3324-20 et R3332-22 à R3332-23 du Code du Travail.

La méthode d'évaluation des titres de capital émis par l'entreprise est validée par un expert indépendant conformément aux articles R3332-22 et R3332-23 du Code du Travail.

- **Titres de créances négociables :**

Les TCN sont valorisés à la valeur de marché.

- **Valeur de marché retenue :**

- BTF/BTAN :

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

- Autres TCN :

Pour les TCN faisant l'objet de cotation régulière : le taux de rendement ou les cours utilisés sont ceux constatés chaque jour sur le marché.

Pour les titres sans cotation régulière ou réaliste : application d'une méthode actuarielle avec utilisation du taux de rendement d'une courbe de taux de référence corrigé d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur (spread de crédit ou autre).

- **Contrats à terme fermes :**

Les contrats à terme ferme sont évalués au dernier cours du jour de la valorisation. Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme ferme sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la place de cotation des contrats :

- Contrats à terme fermes cotés sur des places européennes : dernier cours du jour.
- Contrats à terme fermes cotés sur des places nord-américaines : cours de compensation de la veille

- **Options :**

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

- Options cotées sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.
- Options cotées sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- **Opérations d'échanges (swaps) :**

- Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.
- Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.
- L'évaluation des swaps d'indice est réalisé au prix donné par la contrepartie, la société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.
- Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

- **Contrats de change à terme :**

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, du FIA, par un emprunt de devise dans la même monnaie et pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

- **Méthode d'évaluation des engagements hors bilan**

- Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal. les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.
- Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.
- Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.
- Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

- **Description des garanties reçues ou données**

- **Garantie reçue :**

Néant

- **Garantie donnée :**

Néant

- **Informations complémentaires**

Ces frais ne sont pas assujettis à la TVA conformément au Code général des impôts.

Les coûts exceptionnels liés au recouvrement des créances pour le compte du FCPE ou à une procédure pour faire valoir un droit peuvent s'ajouter aux frais récurrents facturés à ce dernier et affichés ci-dessus.

EVOLUTION DE L'ACTIF NET

	29/12/2023	
Actif net en début d'exercice	0,00	
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	42 785,18	
Versements de participation	0,00	
Versements d'intéressement	0,00	
Versements au titre du plan d'épargne	0,00	
- versements volontaires des salariés	3 330,00	
- abondements de l'entreprise	4 289,93	
Transferts provenant d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	0,00	
Versements par arbitrage	35 165,25	
Versements autres	0,00	
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-287,03	
Rachats volontaires des salariés	0,00	
Transferts à destination d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	0,00	
Retraits par arbitrage	-287,03	
Retraits autres	0,00	
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	0,00	
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	0,00	
Plus-values réalisées sur contrats financiers	0,00	
Moins-values réalisées sur contrats financiers	0,00	
Frais de transaction	0,00	
Différences de change	0,00	
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	200,04	
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>200,04</i>	
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>	
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	0,00	
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>0,00</i>	
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-0,30	
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	
Autres éléments	0,00	
Actif net en fin d'exercice	42 697,89	

**INSTRUMENTS FINANCIERS - VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE
D'INSTRUMENT**

	Montant	%
HORS BILAN		
Operations de couverture		
TOTAL Operations de couverture	0,00	0,00
Autres operations		
TOTAL Autres operations	0,00	0,00
TOTAL HORS BILAN	0,00	0,00

VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	32,00	0,07	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	0-3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	32,00	0,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF
ET DE HORS-BILAN**

	Devise 1	%	Devise2	%	Devise 3	%	Autre(s) devise(s)	%
Actif								
OPC maître	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif								
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE

	29/12/2023
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS CONSTITUTIFS DE DEPOTS DE GARANTIE

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

INSTRUMENTS FINANCIERS EMIS PAR LA SOCIETE DE GESTION OU LES ENTITES DE SON GROUPE

	ISIN	LIBELLE	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			42 730,19
	FR001400K6H3	CM-AM G.CL.CH ES3D	42 730,19
Contrats financiers			0,00
Total des titres du groupe			42 730,19

TABLEAUX D’AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice						
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédits d'impôt unitaire
Total acomptes			0	0	0	0

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice				
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire
Total acomptes			0	0

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat	29/12/2023	
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	
Résultat	-0,43	
Total	-0,43	

	29/12/2023	
C1 PART CAPI C		
Affectation		
Distribution	0,00	
Report à nouveau de l'exercice	0,00	
Capitalisation	-0,43	
Total	-0,43	
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	
Distribution unitaire	0,00	
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	
Provenant de l'exercice	0,00	
Provenant de l'exercice N-1	0,00	
Provenant de l'exercice N-2	0,00	
Provenant de l'exercice N-3	0,00	
Provenant de l'exercice N-4	0,00	

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	
Plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	
Total	0,00	

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	
CI PART CAPI C		
Affectation		
Distribution	0,00	
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	
Capitalisation	0,00	
Total	0,00	
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0,00	
Distribution unitaire	0,00	

TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'OPC AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Date	Part	Actif net	Nombre de titres	Valeur liquidative unitaire	Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)	Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes)	Crédit d'impôt unitaire	Capitalisation unitaire sur résultat et PMV nettes
				€	€	€	€	€
18/12/2023	C1 PART CAPI C*	5 196,06	519,606	10,00	0,00	0,00	0,00	0,00
29/12/2023	C1 PART CAPI C	42 697,89	4 219,3593	10,1195	0,00	0,00	0,00	0,00

*Date de création

SOUSCRIPTIONS RACHATS

	En quantité	En montant
C1 PART CAPI C		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	4 248,20730	42 785,18
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-28,84800	-287,03
Solde net des Souscriptions/Rachats	4 219,35930	42 498,15
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	4 219,35930	

COMMISSIONS

	En montant
C1 PART CAPI C	
Commissions des souscriptions rachats payées par le salarié	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
Commissions des souscriptions rachats payées par l'entreprise	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

FRAIS DE GESTION SUPPORTES PAR L'OPC

	29/12/2023
10001711 C1 PART CAPI C	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,00
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	0,30
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

CREANCES ET DETTES

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
Total des créances		
Dettes	Frais de gestion	0,30
Total des dettes		0,30
Total dettes et créances		-0,30

VENTILATION SIMPLIFIEE DE L'ACTIF NET

INVENTAIRE RESUME

	Valeur EUR	% Actif Net
PORTEFEUILLE	42 730,19	100,07
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES	0,00	0,00
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES	0,00	0,00
TITRES DE CREANCES NEGOCIABLES	0,00	0,00
TITRES OPC	42 730,19	100,07
AUTRES VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A L'ACHAT	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A LA VENTE	0,00	0,00
CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATEURS DEBITEURS ET AUTRES CREANCES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	0,00	0,00
OPERATEURS CREDITEURS ET AUTRES DETTES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	-0,30	0,00
CONTRATS FINANCIERS	0,00	0,00
OPTIONS	0,00	0,00
FUTURES	0,00	0,00
SWAPS	0,00	0,00
BANQUES, ORGANISMES ET ETS. FINANCIERS	-32,00	-0,07
DISPONIBILITES	-32,00	-0,07
DEPOTS A TERME	0,00	0,00
EMPRUNTS	0,00	0,00
AUTRES DISPONIBILITES	0,00	0,00
ACHATS A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
VENTES A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
ACTIF NET	42 697,89	100,00

PORTFEUILLE TITRES DETAILLE

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Dernier Cours	Prix de revient unitaire	Prix de revient	Valeur boursière	Coupon couru	+ ou - values potentielles	% Actif Net
TOTAL Titres d'OPC					42 530,11	42 730,19	0,00	200,08	100,08
TOTAL OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'UE					42 530,11	42 730,19	0,00	200,08	100,08
TOTAL FRANCE					42 530,11	42 730,19	0,00	200,08	100,08
FR001400K6H3 CM-AM GLOBAL CLIMATE CHANGE (ES)	EUR	4 222,351	10,12	10,07261	42 530,11	42 730,19	0,00	200,08	100,08
TOTAL					42 530,11	42 730,19	0,00	200,08	100,08

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON

(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part C1 : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

() Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques*



RAPPORT ANNUEL

CONVERGENCE IMMOBILIER

Fonds commun de placement d'entreprise

Exercice du 01/01/2023 au 29/12/2023

CARACTERISTIQUES DE L'OPC

Forme juridique : FCPE

● L'objectif de gestion

Le compartiment est géré activement et de manière discrétionnaire. Il n'est pas géré en référence à un indice.

Il a pour objectif de réaliser une performance en relation avec les marchés actions, taux et immobilier coté et non coté, sur la durée de placement recommandée, en s'exposant à ces derniers en direct ou via des OPC, ou des OPCI dans une limite de 30 % des actifs du FCPE (limite applicable uniquement à la part d'OPCI).

● Stratégie d'investissement

Le fonds vise à offrir aux porteurs de parts une exposition à la thématique « immobilière ». Le fonds sera composé de trois poches : une poche d'instruments de taux obligataires et monétaires, une poche d'actions immobilières à travers la sélection d'un ou plusieurs OPC et une poche visant à s'exposer au marché immobilier à travers un ou plusieurs OPCI. La poche de taux ne sera pas sensible au marché de l'immobilier mais au marché des taux et du crédit et les actions immobilières pourront avoir un comportement boursier lié aux marchés financiers. Seule la part investie en OPCI sera partiellement exposée au marché de l'immobilier physique.

Sera mise en place une gestion sélective des titres obligataires, basée sur une approche macro-économique de l'environnement de marché, complétée dans un second temps par une analyse fondamentale des secteurs immobilier et foncier et des titres qui les composent.

La poche produits de taux pourra être complétée de produits monétaires par l'achat d'un ou plusieurs OPC sans lien avec la thématique immobilière.

L'exposition aux actions du marché immobilier coté se fera à travers la sélection d'un ou plusieurs OPC dont la stratégie de gestion est d'offrir une exposition aux titres représentatifs du secteur immobilier européen. La sélection de ces fonds cherche à surperformer l'évolution du marché immobilier européen coté (indice EPRA Europe NAREIT).

Enfin, la poche visant à s'exposer au marché immobilier non coté sera composée d'un ou plusieurs Organismes de Placement Collectif en Immobilier (OPCI) dont les objectifs sont de constituer un portefeuille d'actifs immobiliers afin de faire bénéficier les porteurs de parts de l'exposition à long terme de ces marchés.

Le FCPE s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

De 20 % à 50 % sur les marchés d'actions, de toutes zones géographiques, de toutes capitalisations, du secteur immobilier ou foncier dont :

- de 0 % à 30 % aux marchés des actions de petite capitalisation < 3 Milliards d'euros ;
- de 0 % à 10 % aux marchés des actions hors pays de l'Union Européenne ;
- de 0 % à 10 % aux marchés des actions de pays émergents.

De 20 % à 75 % en instruments de taux souverains, du secteur public et privé, de toutes zones géographiques, de toutes notations selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation, dont :

- de 20 % à 75 % en instruments de taux de sociétés immobilières ou foncières ;
- de 0 % à 30 % en instruments de taux souverains ;
- de 0 % à 10 % en instruments de taux spéculatifs.

De 0 % à 30 % en parts ou actions d'OPCI

De 0 % à 10 % en obligations convertibles

De 0 % à 100 % au risque de change sur des devises hors euro, dont 10% maximum hors pays de l'Union Européenne.

Il peut également intervenir sur les : contrats financiers à terme ferme ou optionnels et titres intégrant des dérivés, utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition aux risques d'action, de taux, de crédit et de change, qui peuvent entraîner une surexposition globale de 10% maximum de l'actif net.

COMMENTAIRE DE GESTION

2023 une année de transition pour le secteur de l'immobilier coté.

Après une année 2022 terrible pour le secteur de l'immobilier coté, 2023 s'annonçait comme une année de transition. C'est le cas. Le retournement des taux en 2022 avait sonné les glas des valorisations des actifs qui avaient été enregistrées dans les bilans des sociétés. 2023 est l'année de la stabilisation et la reconstitution des bilans. Les sociétés plus en stress ont d'abord coupé leur dividende et ont fait des augmentations de capital. Côté revenus, 2023 sera stable, l'effet inflationniste des loyers sera compensé par la hausse des coûts de financement.

Ces différents éléments sont aujourd'hui bien reflétés dans les cours des sociétés immobilières, qui ont parfois des décotes sur leurs actifs nets réévalués de 50 à 60% (30% en moyenne). Nous n'attendons pas de telle baisse de valeurs d'actifs dans les prochaines réévaluations. Les dernières transactions observées ne montrent pas de telle décotes. Cependant il faut rester mesurer car il est difficile encore d'anticiper des baisses de taux. Cependant, il nous semble que les derniers propos de la BCE sont de plus favorable à une pause sur la politique monétaire. Cette pause est clairement une bonne nouvelle et un catalyseur positif pour le secteur. Celui-ci s'est nettement redressé au cours des deux derniers mois de 2023.

Jusqu'en octobre le secteur a été impacté par les baisses de valeurs d'expertises, notamment pour les bureaux et les centres commerciaux. Aussi nous avons allégé nos positions sur le segment des bureaux de premières et deuxième couronnes (Icade). Au cours du rebond de fin d'année, nous avons allégé le segment du résidentiel allemand (Vonovia et LEG Immobilien). En effet ce segment reste le plus endetté.

Le segment de la logistique a permis au fonds de bien résisté sur la première partie de l'année, nous avons conservé notre pondération.

Coté centres commerciaux, Klepierre est restée notre top pick en 2023.

La performance nette du fonds sur l'exercice s'est établie à 9,05%.

Article 6 – SFDR

La stratégie de gestion de l'OPC n'intègre pas d'approche extra financière contraignante, les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité des investissements telles que définies par le Règlement (UE) 2019/2088 ne sont pas prises en compte par les équipes de gestion afin de ne pas limiter les possibilités d'investissement qui pourraient potentiellement réduire les opportunités de l'OPC.

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le Règlement (UE) 2020/852.

Toutefois, la gestion de l'OPC intègre partiellement le risque en matière de durabilité puisque Crédit Mutuel Asset Management applique à l'ensemble de ses OPC :

- une politique de suivi des controverses visant à détecter les valeurs sur lesquelles des controverses apparaissent. En fonction de l'analyse menée, les valeurs concernées sont maintenues ou exclues,
- une politique d'exclusion sectorielle stricte concernant notamment les armes controversées, l'armement non conventionnel et le charbon.

Ces politiques sont disponibles sur le site internet de Crédit Mutuel Asset Management.

Les OPC gérés par des sociétés de gestion extérieures au groupe Crédit Mutuel et dans lequel l'OPC est investi peuvent adopter une approche différente en matière de risque de durabilité. La sélection de ces OPC peut générer des écarts en termes d'approches, de critères ou de techniques de gestion extra financière des actifs sous-jacents

Politiques sectorielles :

Inscrit dans ses objectifs stratégiques, Crédit Mutuel Asset Management développe progressivement un ensemble de politiques sectorielles en lien notamment avec la politique RSM (Responsabilité Sociale et Mutualiste) (1) du Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Le détail des politiques sectorielles de la société de gestion est disponible sur le site de Crédit Mutuel Asset Management.

La surveillance et le contrôle de l'application de ces dernières s'effectuent à trois niveaux :

- par la mise en place d'un dispositif de contrôle pré-trade, empêchant la souscription de titres interdits de par l'application des politiques sectorielles (2) ;
- par la mise en place d'un dispositif de contrôle post-trade, permettant d'identifier les valeurs interdites par l'application des politiques sectorielles et présentes en portefeuille (hors OPC qui font de la réplique indicelle dans leur structuration) ;
- par le Comité RSE (trimestriel), réuni autour de la Direction générale, en charge de la supervision et du suivi de l'application des politiques sectorielles. Ce Comité prend connaissance en particulier des analyses qualitatives réalisées par le Pôle Finance Responsable et Durable sur les émetteurs concernés par les différentes politiques sectorielles.

Politique sectorielle Charbon :

Au niveau de la SGP (3), sur l'exercice écoulé, notons la prise en compte de la mise à jour de la liste « GCEL » (4) par l'ONG Urgewald, laquelle constitue la référence en termes de déploiement de notre politique sectorielle.

L'identification des émetteurs impliqués dans des activités liées au charbon s'effectue selon plusieurs critères :

- Les « Coal Developer » : émetteurs développant des capacités en lien avec l'exploitation de charbon ;
- Et 4 autres critères associés à des seuils :
 - o Production annuelle de charbon < 10 MT ;
 - o Capacités électriques installées basées sur le charbon < 5 GW
 - o Part du Charbon thermique dans le CA < 10%
 - o Part du Charbon dans le mix énergétique < 10%

Notons la baisse des niveaux des seuils relatifs, de 20% à 10%.

La liste GCEL compte désormais 3731 émetteurs (maisons mères et filiales) dont 1840 sont identifiés comme « coal developer ».

Sur l'exercice, le Comité RSE, instance de gouvernance et de suivi de l'application de nos politiques sectorielles, a confirmé le statut « autorisé » de 2 groupes émetteurs présents dans la liste GCEL et engagés dans un plan de sortie du charbon à horizon 2030.

Au total, la mise en œuvre de notre politique sectorielle aboutit à l'exclusion de 99,8% des émetteurs de la liste GCEL 2023. Ce haut niveau d'exclusion s'explique, entre autre, par l'extension de l'interdiction d'un émetteur à l'ensemble du Groupe auquel il appartient.

Politique sectorielle Défense et Sécurité :

La politique sectorielle Défense et Sécurité se compose de deux volets :

- Exclusion des entreprises impliquées dans le secteur des armes controversées et des armes non-conventionnelles et de destruction massive ;
- Suivi des controverses portant sur des sociétés impliquées dans l'armement militaire de combat.

S'agissant des activités liées aux armes conventionnelles, le pôle Finance Responsable et Durable (FRd) de Crédit Mutuel Asset Management assure une vigilance particulière concernant les sociétés impliquées dans l'armement militaire de combat et faisant l'objet de controverses très sévères liées aux activités de défense et sécurité. Cette analyse peut mener à une exclusion.

L'application de la politique sectorielle Défense et Sécurité aboutit à l'exclusion de 137 émetteurs.

Politique sectorielle Hydrocarbure :

Au 1er janvier 2023 la politique sectorielle hydrocarbure est entrée en application, dans le cadre de la déclinaison des politiques sectorielles mises en place au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Elle prévoit le gel des positions des émetteurs figurant dans la liste dite « GOGEL », produite par Urgewald, et ne respectant le seuil suivant :

- la part de production d'hydrocarbures non conventionnels est supérieure à 25% dès le 01/01/2023 ;
- Le périmètre retenu pour définir la partie non conventionnelle des hydrocarbures est celui de l'ONG Urgewald, à savoir :
- pétrole ou gaz de schiste,
 - pétrole issu de sables bitumineux,

- pétrole lourd et extra-lourd,
- pétrole en eau profonde,
- pétrole extrait en Arctique,
- méthane de houille.

Au 1er janvier 2023, l'application de la politique sectorielle aboutit à l'exclusion de 481 émetteurs sur un total de 789 recensés dans la GOGEL 2022. Le taux d'exclusion ressort ainsi à 61%.

-
- (1) Politique RSE adaptée à l'organisation propre du Crédit Mutuel Alliance Fédérale.
 - (2) Mise en service au 2nd semestre 2021.
 - (3) Société de Gestion.
 - (4) Mise à jour en octobre de chaque année.
 - (5) Développement de nouvelles capacités de production de charbon.

- **Frais de gestion indirects calculés**

93 357,52 EUR

- **Transparence Des Opérations De Financement Sur Titres (SFTR)**

Au cours de l'exercice, le fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

RAPPORT COMPTABLE

• INFORMATIONS JURIDIQUES

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

• Commission de mouvement et frais de transaction

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation prévu au Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers est consultable sur le site internet: www.creditmutuel-am.eu et/ou auprès de CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT, 4 rue Gaillon, 75002 Paris.

• Politique du gestionnaire en matière de droit de vote

Conformément au Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, les informations concernant la politique de vote et le compte-rendu de celle-ci sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion et/ou à son siège social. La politique de vote s'inscrit dans le prolongement de la politique d'investissement, dont l'objectif est la recherche d'une performance régulière sur le long terme dans le respect des orientations de gestion des fonds. Elle intègre les particularités de chaque pays en termes de droit des sociétés et de gouvernement d'entreprise. Les principes de la politique de vote de CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT sont les suivants :

- respect des droits des actionnaires minoritaires et équité entre les actionnaires,
- transparence et qualité des informations fournies aux actionnaires,
- équilibre des pouvoirs entre les organes de direction,
- pérennité et intégration de la stratégie long terme des entreprises,
- soutien des meilleures pratiques de gouvernement d'entreprise. Dans les fonds d'actionnariat salarié, les droits de vote attachés aux titres de l'entreprise sont exercés par le Conseil de surveillance.

• Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties

Les intermédiaires sélectionnés figurent sur une liste établie et revue au moins une fois par an par la société de gestion. La méthode retenue est un scoring global annuel de chaque intermédiaire permettant de lui attribuer une note qui conditionne son maintien ou non dans la liste des intermédiaires autorisés. La note obtenue est basée sur les éléments spécifiques et considérés comme déterminants. Il s'agit par ordre d'importance décroissante : de l'engagement de la part de l'intermédiaire sur les quantités à négocier et à livrer, de la qualité de l'exécution, de la réactivité lors de la réception/passation d'ordres, du nombre d'incidents de règlement/livraison, de la pertinence des informations communiquées. Le respect des tarifs négociés conditionne le maintien de l'intermédiaire dans la liste.

• Information relative aux modalités de calcul du risque global

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

• Effet de levier

Les effets de levier AIFM calculés selon la méthode brute (article 7 du Règlement délégué (UE) 231/2013) s'élèvent à 98,31% et selon la méthode de l'engagement (article 8 du Règlement délégué (UE) 231/2013) s'élèvent à 100%.

• Information relative au traitement des actifs non liquides

Aucun des actifs de votre fonds n'a fait l'objet d'un traitement spécial en raison de sa nature non liquide..

● Politique de rémunération

Crédit Mutuel Asset Management inscrit sa politique de rémunération dans le cadre des principes de Crédit Mutuel Alliance Fédérale (cf. site de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel – Espace Investisseurs – Information financière/ réglementée) tout en respectant les exigences réglementaires. Crédit Mutuel Alliance Fédérale a mis en place un comité des rémunérations unique, dont le périmètre s'étend à l'ensemble de ses filiales.

Pour rappel, la politique de rémunération applicable aux gestionnaires de fonds d'investissement est dictée par les directives 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (OPCVM V) et 2011/61/UE du 8 juin 2011 dite directive AIFM ainsi que leurs textes de transposition.

A. Processus Opérationnel

Le comité des rémunérations de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel procède à un examen annuel des principes de la politique de rémunération et exprime son avis sur les propositions de la direction générale élaborées après consultation de la direction des risques et de la conformité.

Concernant Crédit Mutuel Asset Management, les rémunérations sont basées notamment sur les critères suivants: la performance du ou des fonds gérés par le collaborateur ainsi que la contribution individuelle aux activités de l'entreprise ainsi que le respect des règles de risques et de conformité. Pour plus d'information, vous pouvez consulter le site internet de Crédit Mutuel Asset Management (notamment le respect des Politiques sectorielles d'exclusion ainsi que le respect de l'exclusion des valeurs controversées).

B. Personnel identifié

Crédit Mutuel Asset Management a identifié les preneurs de risques selon deux critères :

- Rôle et responsabilité des acteurs afin de déterminer les preneurs de risque au niveau de la Société de Gestion et des OPCVM/FIA gérés,
- Rémunérations afin de déterminer le personnel qui, au vu de sa rémunération, devrait être considéré comme preneur de risque.

Sont considérés comme personnel identifié :

- le Directeur Général, le Secrétaire Général, Directeur des Gestions, les responsables en charge respectivement : des pôles de Gestion, de la finance responsable et durable, de la Direction Juridique et Financière, de la Direction des Relations Distributeurs, de la Direction des Risques, de la Direction des Services Supports, de la Direction des Ressources Humaines et le Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne (RCCI)
- les collaborateurs affectés aux activités de gestion collective de Crédit Mutuel Asset Management : les gérants .

C. Rémunérations

Parmi le personnel identifié de Crédit Mutuel Asset Management, certains collaborateurs perçoivent outre leur rémunération fixe, des primes à caractère discrétionnaire. Il s'agit principalement des gérants et de la direction générale. Dans le but de limiter les prises de risque, les modalités de rémunération discrétionnaires doivent permettre de prendre en compte la performance et le risque. En tout état de cause, la gestion du risque, le respect de l'éthique et de l'intérêt du client doivent l'emporter sur les performances financières.

Crédit Mutuel Asset Management peut décider de ne pas accorder ces primes à caractère discrétionnaire si les circonstances le justifient. En particulier, ces primes individuelles pourront être

diminuées voire réduites à zéro dans certaines circonstances, notamment en cas d'atteinte aux intérêts des clients ou de manquement caractérisé à l'éthique. Le versement de prime garantie est exceptionnel, et ne s'applique que dans le cadre de l'embauche d'un nouveau membre du personnel et est limitée à la première année.

En 2022, le total des rémunérations brutes globales versées aux 279 collaborateurs présents sur l'exercice s'est élevé à 18 813 105 € dont 1 282 750 € de primes. Les éléments de rémunération versés aux collaborateurs ayant une incidence sur le profil de risques de la société de gestion s'élèvent 7 272 428 €.

Les primes à caractère discrétionnaire sont payées en mars de l'année (n+1) lorsqu'une vision de l'exercice (n) est disponible.

Ces primes sont limitées à un montant annuel unitaire de 100.000€ et ne font pas l'objet d'un étalement. Dans le cadre d'une révision de la politique de rémunération permettant un versement de primes discrétionnaires supérieures à 100.000€, Crédit Mutuel Asset Management en informerait préalablement l'AMF et mettrait sa politique de rémunération en conformité avec les directives dites OPCVM V et AIFM en prévoyant notamment les conditions d'étalement sur une période minimum de trois ans.

- **Evènements intervenus au cours de la période**

29/12/2023 Changement de délégation : Intégration de la mention relative au délégataire de la gestion comptable à compter du 01/01/2024

BILAN ACTIF

	29/12/2023	30/12/2022
Immobilisations nettes	0,00	0,00
Dépôts et instruments financiers	12 724 644,75	13 952 233,75
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	4 384 648,75	4 240 751,83
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	4 384 648,75	4 240 751,83
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	597 456,21
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	597 456,21
Titres de créances négociables	0,00	597 456,21
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Parts d'organismes de placement collectif	8 339 996,00	9 114 025,71
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	5 022 500,00	5 014 934,25
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	3 317 496,00	4 099 091,46
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
Créances	2 439,37	1 848,43
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	2 439,37	1 848,43
Comptes financiers	216 294,22	475 762,87
Liquidités	216 294,22	475 762,87
Total de l'actif	12 943 378,34	14 429 845,05

BILAN PASSIF

	29/12/2023	30/12/2022
Capitaux propres		
Capital	13 342 885,07	14 579 540,55
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	-535 981,98	-194 408,15
Résultat de l'exercice (a, b)	136 301,83	44 542,47
Total des capitaux propres	12 943 204,92	14 429 674,87
<i>(= Montant représentatif de l'actif net)</i>		
Instruments financiers	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Dettes	173,42	170,18
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	173,42	170,18
Comptes financiers	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
Total du passif	12 943 378,34	14 429 845,05

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN

	29/12/2023	30/12/2022
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Opérations de couverture	0,00	0,00
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Autres opérations	0,00	0,00

COMPTE DE RESULTAT

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	13 446,21	942,26
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	59 040,25	28 527,56
Crédits d'impôt	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur contrats financiers	0,00	0,00
Autres produits financiers	66 764,95	0,00
TOTAL (I)	139 251,41	29 469,82
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur contrats financiers	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	274,15	2 569,04
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (II)	274,15	2 569,04
RESULTAT SUR OPERATIONS FINANCIERES (I-II)	138 977,26	26 900,78
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	65 086,85	56 510,11
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (V)	79 808,00	70 453,95
RESULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (I - II + III - IV + V)	153 698,41	40 844,62
Régularisation des revenus de l'exercice (VI)	-17 396,58	3 697,85
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	0,00	0,00
RESULTAT (I - II + III - IV + V +/- VI - VII)	136 301,83	44 542,47

- **REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 modifié.

La répartition des montants de souscription entre participation, intéressement, versements volontaires, abondement et transferts figurant dans le tableau Evolution de l'Actif Net n'est pas auditée par le commissaire aux comptes.

Les éléments comptables sont présentés en euro, devise de la comptabilité du fonds commun de placement d'entreprise.

- **Comptabilisation des revenus**

Le FCPE comptabilise ses revenus selon la méthode du coupon encaissé.

- **Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille**

La comptabilisation des entrées et sorties de titres dans le portefeuille du FCPE est effectuée frais exclus.

- **Affectation des sommes distribuables**

Part C :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

- **Frais de gestion et de fonctionnement**

Les frais de gestion sont prévus par le règlement.

Ces frais de gestion sont pris en charge par le Fonds et/ou l'entreprise conformément au règlement.

Ces frais recouvrent l'ensemble des frais supportés par le fonds : frais de gestion financière, frais de gestion administrative et comptable, frais de conservation, frais de distribution, honoraires du contrôleur légal des comptes, etc.

Ils n'incluent pas les frais de transaction qui comprennent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et les commissions de mouvement facturées à l'OPC d'épargne salariale et perçues notamment par le dépositaire et la société de gestion.

- **Frais de gestion fixes**

		Frais de gestion	
Parts		A la charge du FCPE	A la charge de l'entreprise
C	000010001710	0,05% TTC maximum dans la limite des frais réels (honoraires du commissaire aux comptes) Assiette : actif net	0,60% TTC maximum de l'actif net.

- **Frais de gestion indirects**

		Frais de gestion indirects		
Parts		Commission de gestion indirecte	Commission de souscription indirecte	Commission de rachat indirect
C	000010001710	2,50% TTC maximum de l'actif net à la charge du FCPE		

- **Commission de surperformance**

Part 000010001710 C

Néant

- **Rétrocessions**

La politique de comptabilisation de rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion.

Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion. Les frais effectivement supportés par le fonds figurent dans le tableau « FRAIS DE GESTION SUPPORTÉS PAR LE FCPE » et sont calculés sur l'actif net moyen de l'exercice.

- **Frais de transaction**

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans le FCPE, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités du fonds.

Commissions de mouvement	Clé de répartition (en %)		
	SDG	Dépositaire	Autres prestataires
Néant			

- **Méthode de valorisation**

Lors de chaque valorisation, les actifs du FCPE sont évalués selon les principes suivants :

- **Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :**

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de Bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de Bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de Bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de Bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

- **Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :**

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,
- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,
- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,
- etc.

- **Titres d'OPCVM et ou/FIA en portefeuille :**

Évaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

- **Parts d'organismes de Titrisation :**

Évaluation au dernier cours de bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

- **Acquisitions temporaires de titres :**

- Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois
- Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.
- Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

- **Cessions temporaires de titres :**

- Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.
- Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de Bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par le FPCE à l'issue du contrat de prêt.

- **Valeurs mobilières non cotées :**

Les titres de capital ou donnant accès au capital de l'entreprise qui ne sont pas admis aux négociations sur un marché réglementé font l'objet d'une évaluation régulière selon les modalités définies aux articles D3324-18 au D3324-20 et R3332-22 à R3332-23 du Code du Travail.

La méthode d'évaluation des titres de capital émis par l'entreprise est validée par un expert indépendant conformément aux articles R3332-22 et R3332-23 du Code du Travail.

- **Titres de créances négociables :**

Les TCN sont valorisés à la valeur de marché.

- **Valeur de marché retenue :**

- BTF/BTAN :

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

- Autres TCN :

Pour les TCN faisant l'objet de cotation régulière : le taux de rendement ou les cours utilisés sont ceux constatés chaque jour sur le marché.

Pour les titres sans cotation régulière ou réaliste : application d'une méthode actuarielle avec utilisation du taux de rendement d'une courbe de taux de référence corrigé d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur (spread de crédit ou autre).

- **Contrats à terme fermes :**

Les contrats à terme ferme sont évalués au dernier cours du jour de la valorisation. Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme ferme sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la place de cotation des contrats :

- Contrats à terme fermes cotés sur des places européennes : dernier cours du jour.
- Contrats à terme fermes cotés sur des places nord-américaines : cours de compensation de la veille

- **Options :**

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

- Options cotées sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.
- Options cotées sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- **Opérations d'échanges (swaps) :**

- Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.
- Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.
- L'évaluation des swaps d'indice est réalisé au prix donné par la contrepartie, la société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.
- Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

- **Contrats de change à terme :**

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, du FIA, par un emprunt de devise dans la même monnaie et pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

- **Méthode d'évaluation des engagements hors bilan**

- Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal. les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.
- Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.
- Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.
- Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

- **Description des garanties reçues ou données**

- **Garantie reçue :**

Néant

- **Garantie donnée :**

Dans le cadre de la réalisation des transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré et des opérations d'acquisition / cession temporaire des titres, l'OPC peut recevoir les actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son exposition au risque de contrepartie.

Les garanties financières reçues seront essentiellement constituées en espèces ou en titres financiers pour les transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré, et en espèces et en obligations d'Etat éligibles pour les opérations d'acquisition/cession temporaire de titres.

Ces garanties sont données sous forme d'espèces ou d'obligations émises ou garanties par les Etats membres de l'OCDE ou par leurs collectivités publiques territoriales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial.

Toute garantie financière reçue respectera les principes suivants :

- Liquidité : Toute garantie financière en titres doit être très liquide et pouvoir se négocier rapidement sur un marché réglementé à prix transparent.
- Cessibilité : Les garanties financières sont cessibles à tout moment.
- Evaluation : Les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation quotidienne, au prix du marché ou selon un modèle de pricing. Une politique de décote prudente sera appliquée sur les titres pouvant afficher une volatilité non négligeable ou en fonction de la qualité de crédit.
- Qualité de crédit des émetteurs : Les garanties financières sont de haute qualité de crédit selon l'analyse de la société de gestion.
- Placement de garanties reçues en espèces : Elles sont, soit placées en dépôts auprès d'entités éligibles, soit investies en obligations d'Etat de haute qualité de crédit (notation respectant les critères des OPCVM/FIA de type monétaire), soit investies en OPCVM/FIA de type monétaire, soit utilisées aux fins de transactions de prise en pension conclues avec un établissement de crédit.
- Corrélation : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie.
- Diversification : L'exposition à un émetteur donné ne dépasse pas 20% de l'actif net.
- Conservation : Les garanties financières reçues sont placées auprès du Dépositaire ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières.
- Interdiction de réutilisation : Les garanties financières autres qu'en espèces ne peuvent être ni vendues, ni réinvesties, ni remises en garantie.

- **Informations complémentaires**

Ces frais ne sont pas assujettis à la TVA conformément au Code général des impôts.

Les coûts exceptionnels liés au recouvrement des créances pour le compte du FCPE ou à une procédure pour faire valoir un droit peuvent s'ajouter aux frais récurrents facturés à ce dernier et affichés ci-dessus.

EVOLUTION DE L'ACTIF NET

	29/12/2023	30/12/2022
Actif net en début d'exercice	14 429 674,87	0,00
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	2 437 192,67	23 506 151,65
Versements de participation	353 621,16	3 898 768,73
Versements d'intéressement	1 079 406,63	10 831 795,96
Versements au titre du plan d'épargne	0,00	0,00
- versements volontaires des salariés	49 377,75	65 336,89
- abondements de l'entreprise	269 832,69	2 026 190,83
Transferts provenant d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	0,00	2 443,00
Versements par arbitrage	684 954,44	6 681 616,24
Versements autres	0,00	0,00
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-5 005 867,57	-5 602 749,33
Rachats volontaires des salariés	-764 639,16	-958 840,24
Transferts à destination d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	-185,06	0,00
Retraits par arbitrage	-4 241 043,35	-4 643 909,09
Retraits autres	0,00	0,00
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	4 903,95	1 610,90
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-592 602,94	-2 317,41
Plus-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Frais de transaction	-2 897,53	-150 268,79
Différences de change	0,00	0,00
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	1 519 103,06	-3 363 596,77
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>-1 844 493,71</i>	<i>-3 363 596,77</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-3 363 596,77</i>	<i>0,00</i>
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	153 698,41	40 844,62
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
Actif net en fin d'exercice	12 943 204,92	14 429 674,87

**INSTRUMENTS FINANCIERS - VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE
D'INSTRUMENT**

	Montant	%
ACTIF		
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées		
TOTAL Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées		
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	4 384 648,75	33,88
TOTAL Obligations et valeurs assimilées	4 384 648,75	33,88
Titres de créances		
TOTAL Titres de créances	0,00	0,00
Operations contractuelles à l'achat		
TOTAL Operations contractuelles à l'achat	0,00	0,00
PASSIF		
Cessions		
TOTAL Cessions	0,00	0,00
Operations contractuelles à la vente		
TOTAL Operations contractuelles à la vente	0,00	0,00
HORS BILAN		
Opérations de couverture		
TOTAL Opérations de couverture	0,00	0,00
Autres opérations		
TOTAL Autres opérations	0,00	0,00

VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	4 384 648,75	33,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	216 294,22	1,67	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	0-3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	475 510,79	3,67	2 579 334,52	19,93	1 329 803,44	10,27
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	216 294,22	1,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF
ET DE HORS-BILAN**

	Devise 1	%	Devise2	%	Devise 3	%	Autre(s) devise(s)	%
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres d'OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE

	29/12/2023
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS CONSTITUTIFS DE DEPOTS DE GARANTIE

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

INSTRUMENTS FINANCIERS EMIS PAR LA SOCIETE DE GESTION OU LES ENTITES DE SON GROUPE

	ISIN	LIBELLE	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			5 022 500,00
	FR0010444992	CM-AM PIERRE RC 6D	5 022 500,00
Contrats financiers			0,00
Total des titres du groupe			5 022 500,00

TABLEAUX D’AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice						
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédits d'impôt unitaire
Total acomptes			0	0	0	0

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice				
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire
Total acomptes			0	0

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	136 301,83	44 542,47
Total	136 301,83	44 542,47

	29/12/2023	30/12/2022
C1 PART CAPI C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	136 301,83	44 542,47
Total	136 301,83	44 542,47
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-535 981,98	-194 408,15
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-535 981,98	-194 408,15

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
CI PART CAPI C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-535 981,98	-194 408,15
Total	-535 981,98	-194 408,15
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'OPC AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Date	Part	Actif net	Nombre de titres	Valeur liquidative unitaire	Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)	Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes)	Crédit d'impôt unitaire	Capitalisation unitaire sur résultat et PMV nettes
				€	€	€	€	€
09/03/2022	C1 PART CAPI C*	113 690,21	11 369,0164	10,00	0,00	0,00	0,00	0,00
30/12/2022	C1 PART CAPI C	14 429 674,87	1 714 690,3292	8,4153	0,00	0,00	0,00	-0,08
29/12/2023	C1 PART CAPI C	12 943 204,92	1 410 456,1928	9,1766	0,00	0,00	0,00	-0,28

*Date de création

SOUSCRIPTIONS RACHATS

	En quantité	En montant
C1 PART CAPI C		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	284 403,11700	2 437 192,67
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-588 637,25340	-5 005 867,57
Solde net des Souscriptions/Rachats	-304 234,13640	-2 568 674,90
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	1 410 456,19280	

COMMISSIONS

	En montant
C1 PART CAPI C	
Commissions des souscriptions rachats payées par le salarié	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	18 100,11
Montant des commissions de souscription perçues	18 100,11
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	5 059,55
Montant des commissions de souscription rétrocédées	5 059,55
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	13 040,56
Montant des commissions de souscription acquises	13 040,56
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
Commissions des souscriptions rachats payées par l'entreprise	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

FRAIS DE GESTION SUPPORTES PAR L'OPC

	29/12/2023
10001710 C1 PART CAPI C	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,02
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	2 124,00
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	16 845,15

CREANCES ET DETTES

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
Créances	Frais de gestion rétrocedés	1 336,70
Créances	Autres dettes et créances	1 102,67
Total des créances		2 439,37
Dettes	Frais de gestion	173,42
Total des dettes		173,42
Total dettes et créances		2 265,95

VENTILATION SIMPLIFIEE DE L'ACTIF NET

INVENTAIRE RESUME

	Valeur EUR	% Actif Net
PORTEFEUILLE	12 724 644,75	98,31
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES	0,00	0,00
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES	4 384 648,75	33,88
TITRES DE CREANCES NEGOCIABLES	0,00	0,00
TITRES OPC	8 339 996,00	64,43
AUTRES VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A L'ACHAT	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A LA VENTE	0,00	0,00
CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATEURS DEBITEURS ET AUTRES CREANCES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	2 439,37	0,02
OPERATEURS CREDITEURS ET AUTRES DETTES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	-173,42	0,00
CONTRATS FINANCIERS	0,00	0,00
OPTIONS	0,00	0,00
FUTURES	0,00	0,00
SWAPS	0,00	0,00
BANQUES, ORGANISMES ET ETS. FINANCIERS	216 294,22	1,67
DISPONIBILITES	216 294,22	1,67
DEPOTS A TERME	0,00	0,00
EMPRUNTS	0,00	0,00
AUTRES DISPONIBILITES	0,00	0,00
ACHATS A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
VENTES A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
ACTIF NET	12 943 204,92	100,00

PORTEFEUILLE TITRES DETAILLE

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Dernier Cours	Prix de revient unitaire	Prix de revient	Valeur boursière	Coupon couru	+ ou - valeurs potentielles	% Actif Net
TOTAL Obligations & Valeurs assimilées					4 496 923,55	4 384 648,75	33 524,75	-112 274,80	33,88
TOTAL Obligations & valeurs assimilées nég. sur un marché régl. ou assimilé					4 496 923,55	4 384 648,75	33 524,75	-112 274,80	33,88
TOTAL Obligations à taux fixe nég. sur un marché régl. ou assimilé					4 496 923,55	4 384 648,75	33 524,75	-112 274,80	33,88
TOTAL ALLEMAGNE					487 267,81	467 516,19	4 841,19	-19 751,62	3,61
DE000A3MQS64 VONOVIA 1,875%22-280628	EUR	5	92,54	97,45356	487 267,81	467 516,19	4 841,19	-19 751,62	3,61
TOTAL FRANCE					2 922 128,88	2 849 039,04	26 619,04	-73 089,84	22,02
FR0013170834 COVIVIO 1,875%16-200526	EUR	2	96,43	101,93885	203 877,70	195 190,07	2 336,07	-8 687,63	1,51
FR0013262698 COVIVIO 1,5%17-210627	EUR	1	94,13	100,52622	100 526,22	94 937,28	803,28	-5 588,94	0,73
FR0013266350 GECINA TFI 1,375%17-300627 EMTN	EUR	2	95,4	99,43344	198 866,88	192 197,05	1 405,05	-6 669,83	1,48
FR0013281755 ICADE 1,5%17-130927	EUR	4	93,22	98,26877	393 075,07	374 716,07	1 836,07	-18 359,00	2,90
FR0013284205 GECINA 1,375%17-260128	EUR	5	93,86	97,55181	487 759,04	475 761,78	6 441,78	-11 997,26	3,68
FR0013320058 ICADE 1,625%18-280228	EUR	1	93,04	99,17799	99 177,99	94 416,68	1 375,68	-4 761,31	0,73
FR0013430741 KLEPIERRE 0,625%19-010730	EUR	6	83,51	87,0687	522 412,19	502 971,74	1 905,74	-19 440,45	3,90
FR0013512233 KLEPIERRE 2%20-120529 EMTN	EUR	4	93,96	89,2838	357 135,18	380 986,47	5 158,47	23 851,29	2,94
FR0014000UC8 URW 0,625%20-040527	EUR	1	91,6	94,79903	94 799,03	92 016,67	416,67	-2 782,36	0,71
XS1218363270 URW 1,375%15-0430	EUR	500	88,18	92,89992	464 499,58	445 845,23	4 940,23	-18 654,35	3,44
TOTAL LUXEMBOURG					441 331,69	429 807,84	1 063,84	-11 523,85	3,32
XS1654229373 GRAND CITY PRO 1,375%17-030826	EUR	1	92,37	98,59848	98 598,48	92 942,80	574,80	-5 655,68	0,72

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Dernier Cours	Prix de revient unitaire	Prix de revient	Valeur boursière	Coupon couru	+ ou - valeurs potentielles	% Actif Net
XS2282101539 GRAND CITY PRO 0,125%21-110128	EUR	4	84,09	85,6833	342 733,21	336 865,04	489,04	-5 868,17	2,60
TOTAL PAYS-BAS					189 804,93	187 377,92	607,92	-2 427,01	1,45
DE000A28ZQP7 VONOVIA FINANCE 0,625%20-0726	EUR	2	93,39	94,90247	189 804,93	187 377,92	607,92	-2 427,01	1,45
TOTAL ETATS UNIS AMERIQUE					456 390,24	450 907,76	392,76	-5 482,48	3,48
XS2049582625 PROLOGIS 0,25%19-100927	EUR	500	90,1	91,27805	456 390,24	450 907,76	392,76	-5 482,48	3,48
TOTAL Titres d'OPC					10 073 066,78	8 339 996,00	0,00	-1 733 070,78	64,43
TOTAL OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'UE					6 644 784,85	5 022 500,00	0,00	-1 622 284,85	38,80
TOTAL FRANCE					6 644 784,85	5 022 500,00	0,00	-1 622 284,85	38,80
FR0010444992 CM-AM PIERRE (RC)	EUR	41 000	122,5	162,06792	6 644 784,85	5 022 500,00	0,00	-1 622 284,85	38,80
TOTAL FIA réservés aux non professionnels cotés					3 428 281,93	3 317 496,00	0,00	-110 785,93	25,63
TOTAL FRANCE					3 428 281,93	3 317 496,00	0,00	-110 785,93	25,63
FR0014008595 LF OPS.PAT.CRED.MUT.SPICAV 5D	EUR	34 300	96,72	99,94991	3 428 281,93	3 317 496,00	0,00	-110 785,93	25,63
TOTAL					14 569 990,33	12 724 644,75	33 524,75	-1 845 345,58	98,31

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON

(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part C1 : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

() Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques*



RAPPORT ANNUEL

CONVERGENCE MONETAIRE

Fonds commun de placement d'entreprise

Exercice du 01/01/2023 au 29/12/2023

CARACTERISTIQUES DE L'OPC

Forme juridique : FCPE

● L'objectif de gestion

Le FCPE « CONVERGENCE MONETAIRE » est géré activement et de manière discrétionnaire. Il a pour objectif de gestion la recherche d'une performance nette de frais supérieure à celle de son indicateur de référence (€STR capitalisé), diminuée des frais de gestion réels, sur la durée de placement recommandée.

L'indice est retenu en cours de clôture et tient compte de la capitalisation des intérêts pour l'€STR.

● Stratégie d'investissement

Afin de réaliser l'objectif de gestion, le FCPE adopte un style de gestion active afin d'obtenir une performance proche de celle du marché monétaire dans un contexte de risque de marché comparable à celui donné par son indice de référence. Cela se traduit par :

- La gestion active de la vie moyenne des titres en fonction des anticipations d'évolution des taux des Banques Centrales de la zone euro, la gestion de la courbe des taux monétaires et la gestion des fluctuations de l'€STR au cours du mois ainsi que de la définition de la classification. La répartition entre taux variable et taux fixe évoluera en fonction des anticipations de variation des taux d'intérêt.
- La gestion du risque « crédit » en complément de la part du portefeuille géré au jour le jour de façon à essayer d'optimiser le rendement du portefeuille au travers d'une sélection rigoureuse des signatures des émetteurs.

Pour la sélection et le suivi des titres de taux, la société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux agences de notation. Elle privilégie sa propre analyse de crédit qui sert de fondement aux décisions de gestion prises dans l'intérêt des porteurs.

Le portefeuille est composé d'instruments du marché monétaire répondant aux critères de la directive 2009/65/CE. Le gérant s'assure que les instruments qui composent le portefeuille du fonds sont de haute qualité de crédit selon l'analyse propre à la société de gestion.

Un instrument du marché monétaire n'est pas de haute qualité de crédit s'il ne détient pas au moins l'une des deux meilleures notations court terme déterminée selon l'analyse de la société de gestion.

Il limite son investissement à des instruments financiers ayant une durée de vie résiduelle maximum inférieure ou égale à 2 ans, à condition que le taux soit révisable dans un délai maximum de 397 jours.

La maturité moyenne pondérée jusqu'à la date d'échéance (en anglais dénommée WAM - Weighted Average Maturity) est inférieure ou égale à 6 mois. La durée de vie moyenne pondérée jusqu'à la date d'extinction des instruments financiers (en anglais dénommée WAL - Weighted Average Life) est inférieure ou égale à 12 mois.

A titre dérogatoire, il pourra investir au-delà de 5% de son actif net et investir jusqu'à 100% de son actif net en instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par certaines entités souveraines, quasi-souveraines ou supranationales.

En cas de dégradation de la notation des instruments de taux, les titres seront cédés au mieux de l'intérêt des porteurs.

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont une des composantes de la gestion mais leur poids dans la décision finale n'est pas défini en amont.

Le FCPE peut être investi en :

- instruments du marché monétaire,

- jusqu'à 20% de son actif net, des OPCVM de droit français ou étranger, FIVG de droit français, mentionnés à l'article R214-210 du Code Monétaire et Financier, et régis par le Règlement (UE) 2017/1131.

Il peut également intervenir sur les :

- contrats financiers à terme ferme ou optionnels et titres intégrant des dérivés, utilisés à titre de couverture et/ ou d'exposition du risque de taux et de crédit, et à titre de couverture du risque de change
- dépôts, prises et mises en pension.

COMMENTAIRE DE GESTION

L'exercice écoulé confirme la fin de la période d'exception des taux négatifs et d'une certaine manière d'un retour au fonctionnement normal des marchés. Malgré la poursuite de la guerre en Ukraine et l'ouverture d'un nouveau conflit en Israël, les matières premières (gaz, pétrole) et produits alimentaires (céréales) ont retrouvé des cours ordinaires après l'envolée de 2022. Les pénuries (puces électroniques) dues à la reprise post covid se sont résolues et les prix des transports (conteneurs, aérien) ont fortement rebaissé. La désinflation prend la pas bien que les niveaux restent élevés en absolu. Les banques centrales ont poursuivi leur politique de hausse des taux pendant la première moitié de l'exercice. La Fed a remonté de 4.50% à 5.50% (0,25% à 4,50% en 2022) le taux haut de fourchette des fed funds au jour le jour. La BCE a pour sa part remonté le taux refi de 2.50% à 4.50% (0 à 2,50% en 2022). Les marchés financiers ont dans un premier temps connu un parcours incertain avec les faillites de plusieurs établissements bancaires de taille moyenne, notamment Silicon Valley Bank. L'intervention de la Fed qui a procédé au refinancement massif des banques, a permis au marché de retrouver sa sérénité. Le marché obligataire a connu une année 2023 de forte remontée des cours après une année noire 2022. Le marché monétaire a pleinement bénéficié de la hausse des taux et l'Estr a affiché une performance de 3.259% après zéro en 2022. Les spreads de crédit sont remontés à des niveaux quasi identiques à leurs niveaux d'avant la crise covid 2020 et la mise en place de la politique de Quantitative Easing qui avait provoqué une forte compression des courbes de spread de l'ensemble des émetteurs.

Le fonds enregistre une hausse sensible de ses encours et son rendement. Son actif augmente de 31.87%, passant de 605.7 millions d'euros fin 2022 à 798.8 millions à fin 2023. Le portefeuille se compose de 68.65% de TCN et 6.78% d'obligations. Le solde se répartit entre 16.66% d'OPC et 7.9% de cash (contrainte MMF). Le fonds affiche une WAL affiche 113 jours (+5 jours) et la WAM marque 65 jours (+35 jours). L'environnement de taux élevés nous incite à conserver une sensibilité taux courte bien qu'ayant doublée par rapport au précédent exercice. La sensibilité crédit est ligne avec l'exercice précédent. La proportion des papiers à taux fixe est de 62% contre 38% en taux variable (comprend le cash et les OPC). Les taux fixes sont concentrés sur un horizon de temps court.

Les perspectives sur l'année à venir restent bonnes. Les Banques Centrales, FED en tête, poursuivront la normalisation de leur politique monétaire en continuant la réduction de leur bilan et maintiendront leurs taux d'intérêts sur des niveaux élevés. La lutte contre l'inflation restera sans doute un sujet sur l'exercice à venir. La baisse des taux directeur anticipée par les marchés sera suivie de prêt. L'inversion de la courbe et la manière dont s'effectuera la pentification influencera directement la gestion du fonds. Nous serons aussi attentifs aux développements du conflit Ukraine/Russie et de la guerre que livre Israël. Enfin, la campagne présidentielle aux Etats Unis sera aussi un sujet sur 2024.

Sur l'exercice le fonds affiche une performance positive de 3.4952% contre un Estr capitalisé de 3.2835% sur la même période.

Article 8 SFDR – TAXONOMIE

La stratégie d'investissement de l'OPC intègre des critères extra-financiers selon une méthodologie développée par le département d'analyse extra financière de Crédit Mutuel Asset Management visant à exclure les valeurs les moins bien notées en matière environnementale, sociale et de gouvernance afin de réduire notamment l'impact du risque de durabilité auquel l'OPC est exposé.

L'équipe de gestion s'attache à prendre en compte dans ses décisions d'investissement les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques considérées comme durables au regard du règlement « Taxonomie » (UE) 2020/852. Le recensement des émetteurs au sein du Fonds dont les activités sont éligibles à la Taxonomie est un sujet principal pour Crédit Mutuel Asset Management. Des travaux sont en cours afin de permettre, à terme, de déterminer un pourcentage minimum d'alignement avec la taxonomie.

Les principales incidences négatives sont également prises en compte dans la stratégie d'investissement.

Crédit Mutuel Asset Management applique sur l'ensemble de sa gamme d'OPC :

- une politique de suivi des controverses visant à détecter les valeurs sur lesquelles des controverses apparaissent. En fonction de l'analyse menée, les valeurs concernées sont maintenues ou exclues,
- une politique d'exclusion sectorielle stricte concernant notamment les armes controversées,

Ces politiques sont disponibles sur le site internet de Crédit Mutuel Asset Management.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements qui sont qualifiés d'investissement durable au sens du Règlement « SFDR » (UE) 2019/2088. prend en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnementale.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durable sur le plan environnemental.

Politiques sectorielles :

Inscrit dans ses objectifs stratégiques, Crédit Mutuel Asset Management développe progressivement un ensemble de politiques sectorielles en lien notamment avec la politique RSM (Responsabilité Sociale et Mutualiste) (1) du Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Le détail des politiques sectorielles de la société de gestion est disponible sur le site de Crédit Mutuel Asset Management.

La surveillance et le contrôle de l'application de ces dernières s'effectuent à trois niveaux :

- par la mise en place d'un dispositif de contrôle pré-trade, empêchant la souscription de titres interdits de par l'application des politiques sectorielles (2) ;
- par la mise en place d'un dispositif de contrôle post-trade, permettant d'identifier les valeurs interdites par l'application des politiques sectorielles et présentes en portefeuille (hors OPC qui font de la réplication indicielle dans leur structuration) ;
- par le Comité RSE (trimestriel), réuni autour de la Direction générale, en charge de la supervision et du suivi de l'application des politiques sectorielles. Ce Comité prend connaissance en particulier des analyses qualitatives réalisées par le Pôle Finance Responsable et Durable sur les émetteurs concernés par les différentes politiques sectorielles.

Politique sectorielle Charbon :

Au niveau de la SGP (3), sur l'exercice écoulé, notons la prise en compte de la mise à jour de la liste « GCEL » (4) par l'ONG Urgewald, laquelle constitue la référence en termes de déploiement de notre politique sectorielle.

L'identification des émetteurs impliqués dans des activités liées au charbon s'effectue selon plusieurs critères :

- Les « Coal Developer » : émetteurs développant des capacités en lien avec l'exploitation de charbon ;
- Et 4 autres critères associés à des seuils :
 - Production annuelle de charbon < 10 MT ;
 - Capacités électriques installées basées sur le charbon < 5 GW
 - Part du Charbon thermique dans le CA < 10%
 - Part du Charbon dans le mix énergétique < 10%

Notons la baisse des niveaux des seuils relatifs, de 20% à 10%.

La liste GCEL compte désormais 3731 émetteurs (maisons mères et filiales) dont 1840 sont identifiés comme « coal developer ».

Sur l'exercice, le Comité RSE, instance de gouvernance et de suivi de l'application de nos politiques sectorielles, a confirmé le statut « autorisé » de 2 groupes émetteurs présents dans la liste GCEL et engagés dans un plan de sortie du charbon à horizon 2030.

Au total, la mise en œuvre de notre politique sectorielle aboutit à l'exclusion de 99,8% des émetteurs de la liste GCEL 2023. Ce haut niveau d'exclusion s'explique, entre autre, par l'extension de l'interdiction d'un émetteur à l'ensemble du Groupe auquel il appartient.

Politique sectorielle Défense et Sécurité :

La politique sectorielle Défense et Sécurité se compose de deux volets :

- Exclusion des entreprises impliquées dans le secteur des armes controversées et des armes non-conventionnelles et de destruction massive ;

- Suivi des controverses portant sur des sociétés impliquées dans l'armement militaire de combat.

S'agissant des activités liées aux armes conventionnelles, le pôle Finance Responsable et Durable (FRd) de Crédit Mutuel Asset Management assure une vigilance particulière concernant les sociétés impliquées dans l'armement militaire de combat et faisant l'objet de controverses très sévères liées aux activités de défense et sécurité. Cette analyse peut mener à une exclusion.

L'application de la politique sectorielle Défense et Sécurité aboutit à l'exclusion de 137 émetteurs.

Politique sectorielle Hydrocarbure :

Au 1er janvier 2023 la politique sectorielle hydrocarbure est entrée en application, dans le cadre de la déclinaison des politiques sectorielles mises en place au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Elle prévoit le gel des positions des émetteurs figurant dans la liste dite « GOGEL », produite par Urgewald, et ne respectant le seuil suivant :

- la part de production d'hydrocarbures non conventionnels est supérieure à 25% dès le 01/01/2023 ;

Le périmètre retenu pour définir la partie non conventionnelle des hydrocarbures est celui de l'ONG Urgewald, à savoir :

- pétrole ou gaz de schiste,
- pétrole issu de sables bitumineux,
- pétrole lourd et extra-lourd,
- pétrole en eau profonde,
- pétrole extrait en Arctique,
- méthane de houille.

Au 1er janvier 2023, l'application de la politique sectorielle aboutit à l'exclusion de 481 émetteurs sur un total de 789 recensés dans la GOGEL 2022. Le taux d'exclusion ressort ainsi à 61%.

(1) Politique RSE adaptée à l'organisation propre du Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

(2) Mise en service au 2nd semestre 2021.

(3) Société de Gestion.

(4) Mise à jour en octobre de chaque année.

(5) Développement de nouvelles capacités de production de charbon.

La gestion de cet OPC repose sur des objectifs mesurables de prise en compte des critères extra-financiers qui constituent une des composantes de la gestion mais leur poids dans la décision finale n'est pas défini en amont. Cette prise en compte des critères extra-financiers est matérialisée par une note ou un indicateur extra-financier supérieure à celle de l'univers d'investissement.

● **Frais de gestion indirects calculés**

37 537,50 EUR

● **Addendum – Article 8**

Le disclaimer de l'Addendum figure en dernière page du rapport annuel.

En vertu du décret d'application n°2021-663 du 27 mai 2021 de l'article 29 de la Loi Energie Climat, les informations à communiquer font dorénavant l'objet d'un rapport spécifique publié au plus tard le 30 juin de chaque année sur le site de Crédit Mutuel Asset Management sur la page suivante, où sont également accessibles toutes les informations sur la démarche ESG de la SGP :

Finance responsable | Crédit Mutuel Asset Management - Non professionnels (creditmutuel-am.eu)

- **Transparence Des Opérations De Financement Sur Titres (SFTR)**

Au cours de l'exercice, le fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

RAPPORT COMPTABLE

• INFORMATIONS JURIDIQUES

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

• Commission de mouvement et frais de transaction

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation prévu au Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers est consultable sur le site internet: www.creditmutuel-am.eu et/ou auprès de CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT, 4 rue Gaillon, 75002 Paris.

• Politique du gestionnaire en matière de droit de vote

Conformément au Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, les informations concernant la politique de vote et le compte-rendu de celle-ci sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion et/ou à son siège social. La politique de vote s'inscrit dans le prolongement de la politique d'investissement, dont l'objectif est la recherche d'une performance régulière sur le long terme dans le respect des orientations de gestion des fonds. Elle intègre les particularités de chaque pays en termes de droit des sociétés et de gouvernement d'entreprise. Les principes de la politique de vote de CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT sont les suivants :

- respect des droits des actionnaires minoritaires et équité entre les actionnaires,
- transparence et qualité des informations fournies aux actionnaires,
- équilibre des pouvoirs entre les organes de direction,
- pérennité et intégration de la stratégie long terme des entreprises,
- soutien des meilleures pratiques de gouvernement d'entreprise. Dans les fonds d'actionnariat salarié, les droits de vote attachés aux titres de l'entreprise sont exercés par le Conseil de surveillance.

• Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties

Les intermédiaires sélectionnés figurent sur une liste établie et revue au moins une fois par an par la société de gestion. La méthode retenue est un scoring global annuel de chaque intermédiaire permettant de lui attribuer une note qui conditionne son maintien ou non dans la liste des intermédiaires autorisés. La note obtenue est basée sur les éléments spécifiques et considérés comme déterminants. Il s'agit par ordre d'importance décroissante : de l'engagement de la part de l'intermédiaire sur les quantités à négocier et à livrer, de la qualité de l'exécution, de la réactivité lors de la réception/passation d'ordres, du nombre d'incidents de règlement/livraison, de la pertinence des informations communiquées. Le respect des tarifs négociés conditionne le maintien de l'intermédiaire dans la liste.

• Information relative aux modalités de calcul du risque global

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

• Effet de levier

Les effets de levier AIFM calculés selon la méthode brute (article 7 du Règlement délégué (UE) 231/2013) s'élèvent à 100,95% et selon la méthode de l'engagement (article 8 du Règlement délégué (UE) 231/2013) s'élèvent à 103,48%.

• Information relative au traitement des actifs non liquides

Aucun des actifs de votre fonds n'a fait l'objet d'un traitement spécial en raison de sa nature non liquide..

● Politique de rémunération

Crédit Mutuel Asset Management inscrit sa politique de rémunération dans le cadre des principes de Crédit Mutuel Alliance Fédérale (cf. site de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel – Espace Investisseurs – Information financière/ réglementée) tout en respectant les exigences réglementaires. Crédit Mutuel Alliance Fédérale a mis en place un comité des rémunérations unique, dont le périmètre s'étend à l'ensemble de ses filiales.

Pour rappel, la politique de rémunération applicable aux gestionnaires de fonds d'investissement est dictée par les directives 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (OPCVM V) et 2011/61/UE du 8 juin 2011 dite directive AIFM ainsi que leurs textes de transposition.

A. Processus Opérationnel

Le comité des rémunérations de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel procède à un examen annuel des principes de la politique de rémunération et exprime son avis sur les propositions de la direction générale élaborées après consultation de la direction des risques et de la conformité.

Concernant Crédit Mutuel Asset Management, les rémunérations sont basées notamment sur les critères suivants: la performance du ou des fonds gérés par le collaborateur ainsi que la contribution individuelle aux activités de l'entreprise ainsi que le respect des règles de risques et de conformité. Pour plus d'information, vous pouvez consulter le site internet de Crédit Mutuel Asset Management (notamment le respect des Politiques sectorielles d'exclusion ainsi que le respect de l'exclusion des valeurs controversées).

B. Personnel identifié

Crédit Mutuel Asset Management a identifié les preneurs de risques selon deux critères :

- Rôle et responsabilité des acteurs afin de déterminer les preneurs de risque au niveau de la Société de Gestion et des OPCVM/FIA gérés,
- Rémunérations afin de déterminer le personnel qui, au vu de sa rémunération, devrait être considéré comme preneur de risque.

Sont considérés comme personnel identifié :

- le Directeur Général, le Secrétaire Général, Directeur des Gestions, les responsables en charge respectivement : des pôles de Gestion, de la finance responsable et durable, de la Direction Juridique et Financière, de la Direction des Relations Distributeurs, de la Direction des Risques, de la Direction des Services Supports, de la Direction des Ressources Humaines et le Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne (RCCI)
- les collaborateurs affectés aux activités de gestion collective de Crédit Mutuel Asset Management : les gérants .

C. Rémunérations

Parmi le personnel identifié de Crédit Mutuel Asset Management, certains collaborateurs perçoivent outre leur rémunération fixe, des primes à caractère discrétionnaire. Il s'agit principalement des gérants et de la direction générale. Dans le but de limiter les prises de risque, les modalités de rémunération discrétionnaires doivent permettre de prendre en compte la performance et le risque. En tout état de cause, la gestion du risque, le respect de l'éthique et de l'intérêt du client doivent l'emporter sur les performances financières.

Crédit Mutuel Asset Management peut décider de ne pas accorder ces primes à caractère discrétionnaire si les circonstances le justifient. En particulier, ces primes individuelles pourront être

diminuées voire réduites à zéro dans certaines circonstances, notamment en cas d'atteinte aux intérêts des clients ou de manquement caractérisé à l'éthique. Le versement de prime garantie est exceptionnel, et ne s'applique que dans le cadre de l'embauche d'un nouveau membre du personnel et est limitée à la première année.

En 2022, le total des rémunérations brutes globales versées aux 279 collaborateurs présents sur l'exercice s'est élevé à 18 813 105 € dont 1 282 750 € de primes. Les éléments de rémunération versés aux collaborateurs ayant une incidence sur le profil de risques de la société de gestion s'élèvent 7 272 428 €.

Les primes à caractère discrétionnaire sont payées en mars de l'année (n+1) lorsqu'une vision de l'exercice (n) est disponible.

Ces primes sont limitées à un montant annuel unitaire de 100.000€ et ne font pas l'objet d'un étalement. Dans le cadre d'une révision de la politique de rémunération permettant un versement de primes discrétionnaires supérieures à 100.000€, Crédit Mutuel Asset Management en informerait préalablement l'AMF et mettrait sa politique de rémunération en conformité avec les directives dites OPCVM V et AIFM en prévoyant notamment les conditions d'étalement sur une période minimum de trois ans.

● **Evènements intervenus au cours de la période**

08/12/2023 Mise à jour de la trame : Mise en conformité de la trame

08/12/2023 Caractéristiques de gestion : Précision sur la nature des instruments financiers utilisés (ajout de contrats de change à terme)

08/12/2023 Fusion/absorption : Fusion absorption du FCPE CONVERGENCE 90 par le FCPE CONVERGENCE MONETAIRE

29/12/2023 Changement de délégation : Intégration de la mention relative au délégataire de la gestion comptable à compter du 01/01/2024

BILAN ACTIF

	29/12/2023	30/12/2022
Immobilisations nettes	0,00	0,00
Dépôts et instruments financiers	735 648 839,99	554 144 143,40
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	90 830 807,41	211 489 377,84
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	90 830 807,41	211 489 377,84
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	511 656 166,31	293 637 882,47
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	511 656 166,31	293 637 882,47
Titres de créances négociables	506 793 708,70	293 637 882,47
Autres titres de créances	4 862 457,61	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Parts d'organismes de placement collectif	133 038 614,59	47 002 977,88
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	133 038 614,59	47 002 977,88
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	123 251,68	2 013 905,21
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	123 251,68	2 013 905,21
Autres instruments financiers	0,00	0,00
Créances	50 062 787,00	0,00
Opérations de change à terme de devises	50 060 904,65	0,00
Autres	1 882,35	0,00
Comptes financiers	63 944 124,65	51 572 630,27
Liquidités	63 944 124,65	51 572 630,27
Total de l'actif	849 655 751,64	605 716 773,67

BILAN PASSIF

	29/12/2023	30/12/2022
Capitaux propres		
Capital	778 641 634,30	606 178 311,86
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	-2 907 741,47	-5 966 259,79
Résultat de l'exercice (a, b)	23 046 205,87	5 500 957,51
Total des capitaux propres	798 780 098,70	605 713 009,58
<i>(= Montant représentatif de l'actif net)</i>		
Instruments financiers	19 260,47	3 618,24
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	19 260,47	3 618,24
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	19 260,47	3 618,24
Dettes	50 856 392,47	145,85
Opérations de change à terme de devises	50 856 221,87	0,00
Autres	170,60	145,85
Comptes financiers	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
Total du passif	849 655 751,64	605 716 773,67

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN

	29/12/2023	30/12/2022
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Swaps de taux		
Taux		
T23002660527 SWTCIC190724VOLKSWAG	5 000 000,00	0,00
T23002730527 SWTCIC140525BBVA 1.3	4 000 000,00	0,00
T21002213070 SWTCIC170323AMERICAN	0,00	5 000 000,00
T21002215570 SWTCIC210323UBS LOND	0,00	10 000 000,00
T21002250463 SWTCIC190523AT&T 2.7	0,00	2 500 000,00
T21002278434 SWTCIC270223DAIMLER	0,00	5 100 000,00
T21002282839 SWTCIC010823VONOVIA	0,00	2 200 000,00
T21002302870 SWTCIC260723BANK OF	0,00	10 000 000,00
T21002325774 SWTCIC290823RABOBK N	0,00	5 000 000,00
T21002332701 SWTCIC121023HIGHLAND	0,00	3 451 000,00
T21002335461 SWTCIC061123DAIMLER	0,00	5 900 000,00
T21002352675 SWTCIC241123MAGNA IN	0,00	5 000 000,00
T21002353783 SWTCIC171023WESTPAC	0,00	6 910 000,00
T21002357531 SWTCIC300523SANTANDE	0,00	12 000 000,00
T22002377658 SWTCIC190423PSA BANQ	0,00	3 000 000,00
T22002381568 SWTCIC120523GSK CAPI	0,00	4 050 000,00
T22002381888 SWTCIC091123LLOYDS B	0,00	4 900 000,00
T22002395611 SWTCIC241023PERNOD R	0,00	4 000 000,00
T22002402763 SWTCIC150623VOLKSWAG	0,00	1 248 000,00
T22002411121 SWTCIC240323BMW FINA	0,00	2 604 000,00
T22002539023 SWTCIC160223VOLKSWAG	0,00	6 350 000,00
T22002547473 SWTCIC290923ARKEMA N	0,00	7 500 000,00
T22002548193 SWTCIC310323KLEPIE N	0,00	5 000 000,00
T22002552683 SWTCIC110423THALES N	0,00	10 000 000,00
T22002557886 SWTCIC170123DASSAU N	0,00	11 500 000,00
T22002571661 SWTCIC0602231.719/OI	0,00	10 000 000,00
T22002572046 SWTCIC070223ROQUET N	0,00	6 000 000,00
T22002584892 SWTCIC220323VEOLIA N	0,00	11 500 000,00
T22002588416 SWTCIC280423ECP RECK	0,00	5 000 000,00
T22002594524 SWTSG 060623ECP RECK	0,00	10 000 000,00
T23002664015 SWTCIC1501243.585/OI	11 000 000,00	
Total Taux	20 000 000,00	175 713 000,00
Total Swaps de taux	20 000 000,00	175 713 000,00
Total Engagements de gré à gré	20 000 000,00	175 713 000,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Opérations de couverture	20 000 000,00	175 713 000,00
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Swaps de taux		

	29/12/2023	30/12/2022
Taux		
Total Taux	0,00	0,00
Total Swaps de taux	0,00	0,00
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Autres opérations	0,00	0,00

COMPTE DE RESULTAT

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	1 795 626,31	103 229,94
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	4 435 520,22	5 059 530,74
Crédits d'impôt	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	13 552 455,68	391 621,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur contrats financiers	2 156 222,80	481 650,51
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (I)	21 939 825,01	6 036 032,19
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur contrats financiers	80 787,97	309 744,19
Charges sur dettes financières	4,15	185 965,11
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (II)	80 792,12	495 709,30
RESULTAT SUR OPERATIONS FINANCIERES (I-II)	21 859 032,89	5 540 322,89
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	1 800 331,33	1 456 901,99
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (V)	1 798 207,33	1 454 957,99
RESULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (I - II + III - IV + V)	21 856 908,89	5 538 378,89
Régularisation des revenus de l'exercice (VI)	1 189 296,98	-37 421,38
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	0,00	0,00
RESULTAT (I - II + III - IV + V +/- VI - VII)	23 046 205,87	5 500 957,51

- **REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 modifié.

La répartition des montants de souscription entre participation, intéressement, versements volontaires, abondement et transferts figurant dans le tableau Evolution de l'Actif Net n'est pas auditée par le commissaire aux comptes.

Les éléments comptables sont présentés en euro, devise de la comptabilité du fonds commun de placement d'entreprise.

- **Comptabilisation des revenus**

Le FCPE comptabilise ses revenus selon la méthode du coupon encaissé.

- **Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille**

La comptabilisation des entrées et sorties de titres dans le portefeuille du FCPE est effectuée frais exclus.

- **Affectation des sommes distribuables**

Part C :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

- **Frais de gestion et de fonctionnement**

Les frais de gestion sont prévus par le règlement.

Ces frais de gestion sont pris en charge par le Fonds et/ou l'entreprise conformément au règlement.

Ces frais recouvrent l'ensemble des frais supportés par le fonds : frais de gestion financière, frais de gestion administrative et comptable, frais de conservation, frais de distribution, honoraires du contrôleur légal des comptes, etc.

Ils n'incluent pas les frais de transaction qui comprennent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et les commissions de mouvement facturées à l'OPC d'épargne salariale et perçues notamment par le dépositaire et la société de gestion.

- **Frais de gestion fixes**

		Frais de gestion	
Parts		A la charge du FCPE	A la charge de l'entreprise
C	000010001700	0,05% TTC maximum dans la limite des frais réels (honoraires du commissaire aux comptes) Assiette : actif net	0,25% TTC maximum de l'actif net

- **Frais de gestion indirects**

		Frais de gestion indirects		
Parts		Commission de gestion indirecte	Commission de souscription indirecte	Commission de rachat indirect
C	000010001700	0,10% TTC maximum de l'actif net à la charge du FCPE		

- **Commission de surperformance**

Part 000010001700 C

Néant

- **Rétrocessions**

La politique de comptabilisation de rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion.

Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion. Les frais effectivement supportés par le fonds figurent dans le tableau « FRAIS DE GESTION SUPPORTÉS PAR LE FCPE » et sont calculés sur l'actif net moyen de l'exercice.

- **Frais de transaction**

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans le FCPE, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités du fonds.

Commissions de mouvement	Clé de répartition (en %)		
	SDG	Dépositaire	Autres prestataires
Néant			

- **Méthode de valorisation**

Lors de chaque valorisation, les actifs du FCPE sont évalués selon les principes suivants :

- **Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :**

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de Bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de Bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de Bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de Bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

- **Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :**

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,
- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,
- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,
- etc.

- **Titres d'OPCVM et ou/FIA en portefeuille :**

Évaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

- **Parts d'organismes de Titrisation :**

Évaluation au dernier cours de bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

- **Acquisitions temporaires de titres :**

- Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois
- Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.
- Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

- **Cessions temporaires de titres :**

- Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.
- Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de Bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par le FPCE à l'issue du contrat de prêt.

- **Valeurs mobilières non cotées :**

Les titres de capital ou donnant accès au capital de l'entreprise qui ne sont pas admis aux négociations sur un marché réglementé font l'objet d'une évaluation régulière selon les modalités définies aux articles D3324-18 au D3324-20 et R3332-22 à R3332-23 du Code du Travail.

La méthode d'évaluation des titres de capital émis par l'entreprise est validée par un expert indépendant conformément aux articles R3332-22 et R3332-23 du Code du Travail.

- **Titres de créances négociables :**

Les TCN sont valorisés à la valeur de marché.

- **Valeur de marché retenue :**

- BTF/BTAN :

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

- Autres TCN :

Pour les TCN faisant l'objet de cotation régulière : le taux de rendement ou les cours utilisés sont ceux constatés chaque jour sur le marché.

Pour les titres sans cotation régulière ou réaliste : application d'une méthode actuarielle avec utilisation du taux de rendement d'une courbe de taux de référence corrigé d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur (spread de crédit ou autre).

- **Contrats à terme fermes :**

Les contrats à terme ferme sont évalués au dernier cours du jour de la valorisation. Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme ferme sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la place de cotation des contrats :

- Contrats à terme fermes cotés sur des places européennes : dernier cours du jour.
- Contrats à terme fermes cotés sur des places nord-américaines : cours de compensation de la veille

- **Options :**

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

- Options cotées sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.
- Options cotées sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- **Opérations d'échanges (swaps) :**

- Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.
- Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.
- L'évaluation des swaps d'indice est réalisé au prix donné par la contrepartie, la société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.
- Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

- **Contrats de change à terme :**

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, du FIA, par un emprunt de devise dans la même monnaie et pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

- **Méthode d'évaluation des engagements hors bilan**

- Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal. les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.
- Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.
- Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.
- Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

- **Description des garanties reçues ou données**

- **Garantie reçue :**

Néant

- **Garantie donnée :**

Dans le cadre de la réalisation des transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré et des opérations d'acquisition / cession temporaire des titres, l'OPC peut recevoir les actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son exposition au risque de contrepartie.

Les garanties financières reçues seront essentiellement constituées en espèces ou en titres financiers pour les transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré, et en espèces et en obligations d'Etat éligibles pour les opérations d'acquisition/cession temporaire de titres.

Ces garanties sont données sous forme d'espèces ou d'obligations émises ou garanties par les Etats membres de l'OCDE ou par leurs collectivités publiques territoriales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial.

Toute garantie financière reçue respectera les principes suivants :

- Liquidité : Toute garantie financière en titres doit être très liquide et pouvoir se négocier rapidement sur un marché réglementé à prix transparent.
- Cessibilité : Les garanties financières sont cessibles à tout moment.
- Evaluation : Les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation quotidienne au prix du marché ou selon un modèle de pricing. Une politique de décote prudente sera appliquée sur les titres pouvant afficher une volatilité non négligeable ou en fonction de la qualité de crédit.
- Qualité de crédit des émetteurs : Les garanties financières sont de haute qualité de crédit selon l'analyse de la société de gestion.
- Placement de garanties reçues en espèces : Elles sont, soit placées en dépôts auprès d'entités éligibles, soit investies en obligations d'Etat de haute qualité de crédit (notation respectant les critères des OPCVM/FIA de type monétaire), soit investies en OPCVM/FIA de type monétaire, soit utilisées aux fins de transactions de prise en pension conclues avec un établissement de crédit,
- Corrélation : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie.
- Diversification : L'exposition à un émetteur donné ne dépasse pas 15% de l'actif net.
- Conservation : Les garanties financières reçues sont placées auprès du Dépositaire ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières.
- Interdiction de réutilisation : Les garanties financières autres qu'en espèces ne peuvent être ni vendues, ni réinvesties, ni remises en garantie.

- **Informations complémentaires**

Ces frais ne sont pas assujettis à la TVA conformément au Code général des impôts.

Les coûts exceptionnels liés au recouvrement des créances pour le compte du FCPE ou à une procédure pour faire valoir un droit peuvent s'ajouter aux frais récurrents facturés à ce dernier et affichés ci-dessus.

EVOLUTION DE L'ACTIF NET

	29/12/2023	30/12/2022
Actif net en début d'exercice	605 713 009,58	487 775 709,03
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	337 764 888,03	323 575 766,39
Versements de participation	32 100 647,99	25 032 154,58
Versements d'intéressement	125 350 099,04	90 065 750,79
Versements au titre du plan d'épargne	0,00	0,00
- versements volontaires des salariés	3 052 352,21	2 247 725,56
- abondements de l'entreprise	20 715 975,59	14 366 293,97
Transferts provenant d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	740 170,39	1 293 302,86
Versements par arbitrage	155 805 642,81	190 570 538,63
Versements autres	0,00	0,00
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-170 190 823,02	-206 343 361,97
Rachats volontaires des salariés	-104 063 473,16	-132 442 301,39
Transferts à destination d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	-69 166,39	-251 412,90
Retraits par arbitrage	-66 058 183,47	-73 649 647,68
Retraits autres	0,00	0,00
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	1 490 464,05	49 911,52
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-4 961 010,01	-5 990 092,95
Plus-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Frais de transaction	-1 511,27	-5 704,87
Différences de change	43 777,39	0,00
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	9 064 641,33	-834 106,69
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>6 658 895,04</i>	<i>-2 405 746,29</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-2 405 746,29</i>	<i>-1 571 639,60</i>
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	-2 000 454,22	1 946 510,23
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>9 832,75</i>	<i>2 010 286,97</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>2 010 286,97</i>	<i>63 776,74</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	21 856 908,89	5 538 378,89
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments (1)	207,95	0,00
Actif net en fin d'exercice	798 780 098,70	605 713 009,58

(1) Prime de fusion : 09/12/2023 FCPE 1720

**INSTRUMENTS FINANCIERS - VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE
D'INSTRUMENT**

	Montant	%
ACTIF		
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées		
TOTAL Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées		
Obligations à taux fixe négocié sur un marché réglementé ou assimilé	55 075 032,92	6,89
Obligations à taux variable, révisable négocié sur un marché réglementé ou assimilé	24 641 852,42	3,08
Obligations indexées négocié sur un marché réglementé ou assimilé	11 113 922,07	1,39
TOTAL Obligations et valeurs assimilées	90 830 807,41	11,37
Titres de créances		
Titres négociables à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	214 145 067,81	26,81
Titres négociables à moyen terme (NEU MTN)	13 036 895,15	1,63
T.C.N étrangers hors ECP	63 843 475,98	7,99
Euro Commercial Paper	215 768 269,76	27,01
Autres T.C.N.	4 862 457,61	0,61
TOTAL Titres de créances	511 656 166,31	64,05
Operations contractuelles à l'achat		
TOTAL Operations contractuelles à l'achat	0,00	0,00
PASSIF		
Cessions		
TOTAL Cessions	0,00	0,00
Operations contractuelles à la vente		
TOTAL Operations contractuelles à la vente	0,00	0,00
HORS BILAN		
Opérations de couverture		
Taux	20 000 000,00	2,51
TOTAL Opérations de couverture	20 000 000,00	2,51
Autres opérations		
Taux	0,00	0,00
TOTAL Autres opérations	0,00	0,00

VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	55 075 032,92	6,89	0,00	0,00	35 755 774,49	4,48	0,00	0,00
Titres de créances	423 635 746,12	53,04	88 020 420,19	11,020	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	63 944 124,65	8,01	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	20 000 000,00	2,51	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	0-3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	12 954 931,20	1,62	60 404 224,24	7,56	17 471 651,97	2,19	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	325 695 414,44	40,77	185 960 751,87	23,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	63 944 124,65	8,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan										
Opérations de couverture	11 000 000,00	1,38	5 000 000,00	0,63	4 000 000,00	0,50	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Devise 1	%	Devise2	%	Devise 3	%	Autre(s) devise(s)	%
	CHF	CHF	GBP	GBP	USD	USD		
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	12 726 696,81	1,59	11 565 812,18	1,45	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	10 750 050,19	1,35	14 867 224,79	1,86
Titres d'OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	608,80	0,00	766,04	0,00	13,32	0,00	20,51	0,00
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	13 120 537,91	1,64	11 760 934,30	1,47	10 841 967,96	1,36	15 132 781,70	1,89
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE

	29/12/2023
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS CONSTITUTIFS DE DEPOTS DE GARANTIE

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

INSTRUMENTS FINANCIERS EMIS PAR LA SOCIETE DE GESTION OU LES ENTITES DE SON GROUPE

	ISIN	LIBELLE	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			9 113 409,91
	FR0128197102	CFCMMA NCP08072024	9 113 409,91
OPC			133 038 614,59
	FR0000009987	UNION + SI.3DEC	5 882 236,98
	FR0000979825	CM-AM CAS.ISR IC3D	86 102 315,76
	FR0010389254	CM-AM MONEPL.IC 3D	41 054 061,85
Contrats financiers			0,00
Total des titres du groupe			142 152 024,50

TABLEAUX D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice						
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédits d'impôt unitaire
Total acomptes			0	0	0	0

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice				
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire
Total acomptes			0	0

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	23 046 205,87	5 500 957,51
Total	23 046 205,87	5 500 957,51

	29/12/2023	30/12/2022
C1 PART CAPI C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	23 046 205,87	5 500 957,51
Total	23 046 205,87	5 500 957,51
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-2 907 741,47	-5 966 259,79
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-2 907 741,47	-5 966 259,79

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
C1 PART CAPI C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-2 907 741,47	-5 966 259,79
Total	-2 907 741,47	-5 966 259,79
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'OPC AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Date	Part	Actif net	Nombre de titres	Valeur liquidative unitaire	Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)	Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes)	Crédit d'impôt unitaire	Capitalisation unitaire sur résultat et PMV nettes
				€	€	€	€	€
31/12/2019	C1 PART CAPI C	416 650 654,18	38 988 638,9852	10,6864	0,00	0,00	0,00	-0,01
31/12/2020	C1 PART CAPI C	489 110 505,01	45 816 049,5746	10,6755	0,00	0,00	0,00	-0,01
31/12/2021	C1 PART CAPI C	487 775 709,03	45 847 177,4974	10,6391	0,00	0,00	0,00	-0,01
30/12/2022	C1 PART CAPI C	605 713 009,58	56 880 391,562	10,6488	0,00	0,00	0,00	0,00
29/12/2023	C1 PART CAPI C	798 780 098,70	72 477 895,3189	11,021	0,00	0,00	0,00	0,27

SOUSCRIPTIONS RACHATS

	En quantité	En montant
C1 PART CAPI C		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	31 336 352,66000	337 764 888,03
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-15 738 848,90310	-170 190 823,02
Solde net des Souscriptions/Rachats	15 597 503,75690	167 574 065,01
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	72 477 895,31890	

COMMISSIONS

	En montant
C1 PART CAPI C	
Commissions des souscriptions rachats payées par le salarié	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
Commissions des souscriptions rachats payées par l'entreprise	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

FRAIS DE GESTION SUPPORTES PAR L'OPC

	29/12/2023
10001700 C1 PART CAPI C	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,00
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	2 124,00
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

CREANCES ET DETTES

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
Créances	Changes à terme	50 060 904,65
Créances	Frais de gestion rétrocedés	1 882,35
Total des créances		50 062 787,00
Dettes	Changes à terme	50 856 221,87
Dettes	Frais de gestion	170,60
Total des dettes		50 856 392,47
Total dettes et créances		-793 605,47

VENTILATION SIMPLIFIEE DE L'ACTIF NET

INVENTAIRE RESUME

	Valeur EUR	% Actif Net
PORTEFEUILLE	735 525 588,31	92,08
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES	0,00	0,00
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES	90 830 807,41	11,37
TITRES DE CREANCES NEGOCIABLES	511 656 166,31	64,05
TITRES OPC	133 038 614,59	16,66
AUTRES VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A L'ACHAT	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A LA VENTE	0,00	0,00
CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATEURS DEBITEURS ET AUTRES CREANCES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	1 882,35	0,00
OPERATEURS CREDITEURS ET AUTRES DETTES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	-170,60	0,00
CONTRATS FINANCIERS	103 991,21	0,01
OPTIONS	0,00	0,00
FUTURES	0,00	0,00
SWAPS	103 991,21	0,01
BANQUES, ORGANISMES ET ETS. FINANCIERS	63 148 807,43	7,91
DISPONIBILITES	63 944 124,65	8,01
DEPOTS A TERME	0,00	0,00
EMPRUNTS	0,00	0,00
AUTRES DISPONIBILITES	0,00	0,00
ACHATS A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
VENTES A TERME DE DEVISES	-795 317,22	-0,10
ACTIF NET	798 780 098,70	100,00

PORTEFEUILLE TITRES DETAILLE

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Dernier Cours	Prix de revient unitaire	Prix de revient	Valeur boursière	Coupon couru	+ ou - valeurs potentielles	% Actif Net
TOTAL Obligations & Valeurs assimilées					89 342 713,12	90 830 807,41	878 094,46	1 488 094,29	11,37
TOTAL Obligations & valeurs assimilées négo. sur un marché régl. ou assimilé					89 342 713,12	90 830 807,41	878 094,46	1 488 094,29	11,37
TOTAL Obligations à taux fixe négo. sur un marché régl. ou assimilé					53 879 435,21	55 075 032,92	567 371,97	1 195 597,71	6,90
TOTAL CANADA					2 177 812,61	2 226 928,89	3 703,89	49 116,28	0,28
XS1989375412 RBC TORONTO 0,25%19-020524	EUR	2 250	98,81	96,79167	2 177 812,61	2 226 928,89	3 703,89	49 116,28	0,28
TOTAL ALLEMAGNE					7 218 515,03	7 384 547,27	17 247,27	166 032,24	0,92
XS1830986326 VOLKSWAGEN BANK 1,25%18-100624	EUR	25	98,79	99,0306	2 475 765,03	2 486 897,27	17 247,27	11 132,24	0,31
XS2343821794 VOLKSWAGEN LEASING 0%21-190724	EUR	5 000	97,95	94,855	4 742 750,00	4 897 650,00	0,00	154 900,00	0,61
TOTAL ESPAGNE					9 706 276,83	9 940 109,55	84 549,55	233 832,72	1,24
XS1820037270 BBVA 1,375%18-140525	EUR	40	97,04	95,25346	3 810 138,47	3 915 892,57	34 412,57	105 754,10	0,49
XS1956025651 SANTANDER CONS 1%19-270224	EUR	60	99,57	98,26897	5 896 138,36	6 024 216,98	50 136,98	128 078,62	0,75
TOTAL ROYAUME UNI					21 344 450,05	21 790 809,72	446 752,62	446 359,67	2,74
XS1550975079 BARCLAYS 3,125%17-170124	GBP	5 000	99,89	101,93712	5 872 627,90	5 924 773,54	170 648,92	52 145,64	0,74
XS1699636574 LLOYDS BANK GRP 2,25%17-161024	GBP	5 000	97,47	96,59251	5 545 055,75	5 641 038,64	26 206,16	95 982,89	0,71
XS2150054026 BARCLAYS TV20-020425	EUR	10 000	99,75	99,26766	9 926 766,40	10 224 997,54	249 897,54	298 231,14	1,29
TOTAL IRLANDE					12 438 257,54	12 726 696,81	7 967,96	288 439,27	1,59
CH0419041543 INT SAN BK IRE 0,25%19-300924	CHF	60	98,66	98,22083	12 438 257,54	12 726 696,81	7 967,96	288 439,27	1,59
TOTAL PAYS-BAS					994 123,15	1 005 940,68	7 150,68	11 817,53	0,13

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Dernier Cours	Prix de revient unitaire	Prix de revient	Valeur boursière	Coupon coursu	+ ou - valeurs potentielles	% Actif Net
DE000A19UR61 VONOVIA FINANCE 0,75%18-150124	EUR	10	99,88	99,41232	994 123,15	1 005 940,68	7 150,68	11 817,53	0,13
TOTAL Obligations à taux variable, révisable nég. sur un marché régl. ou assimilé					24 452 219,74	24 641 852,42	201 587,42	189 632,68	3,08
TOTAL ESPAGNE					4 609 941,27	4 638 246,36	26 938,36	28 305,09	0,58
XS1611255719 BANCO SANTANDER TV17-110524	EUR	5	100,27	100,59425	502 971,27	504 671,69	3 326,69	1 700,42	0,06
XS2115156270 BANCO SANTANDER TV20-110225	EUR	41	100,24	100,17	4 106 970,00	4 133 574,67	23 611,67	26 604,67	0,52
TOTAL FRANCE					8 300 000,00	8 414 136,06	89 319,06	114 136,06	1,05
FR001400L4Y2 ALD SA VAR 1025	EUR	83	100,3	100,00	8 300 000,00	8 414 136,06	89 319,06	114 136,06	1,05
TOTAL ETATS UNIS AMERIQUE					11 542 278,47	11 589 470,00	85 330,00	47 191,53	1,45
XS233835105 GLDM SACHS GRP TV21-300424	EUR	11 500	100,04	100,36764	11 542 278,47	11 589 470,00	85 330,00	47 191,53	1,45
TOTAL Obligations indexées nég. sur un marché régl. ou assimilé					11 011 058,17	11 113 922,07	109 135,07	102 863,90	1,39
TOTAL CANADA					10 000 000,00	10 105 873,40	101 976,40	105 873,40	1,26
XS2609549113 CIBC 23-050424	EUR	100	100,04	100,00	10 000 000,00	10 105 873,40	101 976,40	105 873,40	1,26
TOTAL ETATS UNIS AMERIQUE					1 011 058,17	1 008 048,67	7 158,67	-3 009,50	0,13
XS2441551970 GLDM SACHS GRP TV22-070225	EUR	1 000	100,09	101,10582	1 011 058,17	1 008 048,67	7 158,67	-3 009,50	0,13
TOTAL Titres de créances					507 117 024,09	511 656 166,31	1 516 993,59	4 539 142,22	64,05
TOTAL Titres de créances négociés sur un marché régl. ou assimilé					507 117 024,09	511 656 166,31	1 516 993,59	4 539 142,22	64,05
TOTAL Titres de créances négociables					502 322 567,76	506 793 708,70	1 516 993,59	4 471 140,94	63,44
TOTAL AUSTRALIE					5 685 147,48	5 934 913,86	0,00	249 766,38	0,74
XS2711334305 ECP COOPERATIVEVE24	AUD	10 000 000	4,92	56,85147	5 685 147,48	5 934 913,86	0,00	249 766,38	0,74
TOTAL BELGIQUE					26 101 479,21	26 199 426,17	0,00	97 946,96	3,28

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Dernier Cours	Prix de revient unitaire	Prix de revient	Valeur boursière	Coupon couru	+ ou - valeurs potentielles	% Actif Net
BE6347882084 ECP COFINIMMO SA24	EUR	14 000 000	4,17	0,09896	13 854 481,76	13 916 192,41	0,00	61 710,65	1,74
BE6348103357 ECP KBC BANK 0624	EUR	12 500 000	4,07	97,97598	12 246 997,45	12 283 233,76	0,00	36 236,31	1,54
TOTAL CANADA					14 953 478,07	14 990 365,44	0,00	36 887,37	1,88
XS2732997692 ECP MAGNA INT0124	EUR	15 000 000	4,63	99,68985	14 953 478,07	14 990 365,44	0,00	36 887,37	1,88
TOTAL ALLEMAGNE					37 582 789,52	37 497 587,21	0,00	-85 202,31	4,69
DE000CZ45X23 ECP COMMERZBK 24	EUR	12 000 000	4,11	0,00098	11 758 941,69	11 805 771,91	0,00	46 830,22	1,46
XS2574374851 ECP SANTANDER 24	EUR	5 000 000	4,28	99,43513	4 971 756,28	4 996 436,30	0,00	24 680,02	0,63
XS2721617558 ECP VONOVIA SE 022	EUR	10 000 000	4,21	0,00099	9 895 432,76	9 945 328,81	0,00	49 896,05	1,25
XS2733493592 ECP DEUTSBK 5.8%24	USD	12 000 000	5,8	91,30549	10 956 658,79	10 750 050,19	0,00	-206 608,60	1,35
TOTAL ESPAGNE					16 662 270,61	16 880 346,74	0,00	218 076,13	2,11
FR0128037746 BILBAO NCP21052024	EUR	6 500 000	4,14	97,95233	6 366 901,71	6 394 770,93	0,00	27 869,22	0,80
XS2648992811 ECP CAIXABANK 0124	EUR	10 000 000	4,22	0,09801	9 800 558,63	9 989 451,61	0,00	188 892,98	1,25
XS2680762718 BANCO SANTAN 0%24	EUR	500 000	4,14	98,96205	494 810,27	496 124,20	0,00	1 313,93	0,06
TOTAL FRANCE					208 722 388,59	210 516 529,13	1 032 566,67	1 794 140,54	26,37
FR0127749614 SG BMT31012024	EUR	12 600 000	100,01	100,00	12 600 000,00	13 036 895,15	435 664,13	436 895,15	1,63
FR0127891747 CREA GR NCP11032024	EUR	7 500 000	99,97	100,00	7 500 000,00	7 730 848,72	232 902,22	230 848,72	0,97
FR0128141902 BEL NCP31012024	EUR	5 000 000	4,41	98,86633	4 943 316,65	4 980 479,00	0,00	37 162,35	0,62
FR0128150374 KLEPIE NCP25012024	EUR	4 000 000	4,2	98,64558	3 945 823,32	3 987 913,84	0,00	42 090,52	0,50
FR0128150689 ARVAL NCP02012024	EUR	10 000 000	4,21	98,96309	9 896 308,70	9 996 492,47	0,00	100 183,77	1,25
FR0128151398 CARREF NCP18012024	EUR	14 000 000	4,28	99,28778	13 900 288,64	13 968 452,49	0,00	68 163,85	1,75

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Dernier Cours	Prix de revient unitaire	Prix de revient	Valeur boursière	Coupon couru	+ ou - valeurs potentielles	% Actif Net
FR0128151422 ARVAL NCP19042024	EUR	4 000 000	4,19	97,92669	3 917 067,52	3 948 951,06	0,00	31 883,54	0,49
FR0128151828 VEOLIA NCP26042024	EUR	11 500 000	99,95	100,00	11 500 000,00	11 577 943,71	84 076,66	77 943,71	1,45
FR0128192913 FINAGA NCP31012024	EUR	4 000 000	4,21	98,9756	3 959 024,12	3 985 074,74	0,00	26 050,62	0,50
FR0128197102 CFCMMA NCP08072024	EUR	9 000 000	99,94	100,00	9 000 000,00	9 113 409,91	118 432,81	113 409,91	1,14
FR0128200716 STELLA NCP19092024	EUR	10 000 000	99,95	100,37719	10 037 719,30	10 115 371,57	120 256,57	77 652,27	1,27
FR0128204734 CDC HA NCP20032024	EUR	4 000 000	4,19	98,62269	3 944 907,72	3 962 615,78	0,00	17 708,06	0,50
FR0128204874 L.D.C. NCP24012024	EUR	10 000 000	3,97	98,93807	9 893 806,50	9 972 517,89	0,00	78 711,39	1,25
FR0128228642 ARKEMA NCP09072024	EUR	7 500 000	4,14	96,76379	7 257 284,18	7 338 090,03	0,00	80 805,85	0,92
FR0128254325 FONCIE NCP11012024	EUR	6 000 000	4,24	98,95183	5 937 109,50	5 991 526,92	0,00	54 417,42	0,75
FR0128295534 SAVENC NCP31012024	EUR	12 500 000	4,12	98,95057	12 368 821,75	12 454 442,09	0,00	85 620,34	1,56
FR0128297142 CDC HA NCP30042024	EUR	5 000 000	4,13	98,25451	4 912 725,45	4 931 000,87	0,00	18 275,42	0,62
FR0128298702 ROQUET NCP22032024	EUR	10 000 000	4,14	98,96186	9 896 186,30	9 905 369,66	0,00	9 183,36	1,24
FR0128324185 FINAGA NCP11032024	EUR	10 000 000	4,21	98,63619	9 863 619,00	9 916 572,47	0,00	52 953,47	1,24
FR0128324482 CL NCP12022024	EUR	1 000 000	4,13	99,41092	994 109,21	994 979,07	0,00	869,86	0,12
FR0128325372 AXEREA NCP15032024	EUR	9 500 000	4,28	98,66848	9 373 505,89	9 414 836,52	0,00	41 330,63	1,18
FR0128327089 PRFIN. NCP20022024	EUR	5 000 000	4,23	98,9756	4 948 780,15	4 969 612,27	0,00	20 832,12	0,62
FR0128345123 ICADE NCP28022024	EUR	10 000 000	4,13	98,94807	9 894 807,20	9 931 558,32	0,00	36 751,12	1,24
FR0128349505 PALATI NCP05122024	EUR	14 000 000	99,91	100,00	14 000 000,00	14 028 317,88	41 234,28	28 317,88	1,77
FR0128352004 SONEPA NCP11062024	EUR	12 500 000	4,14	97,95595	12 244 493,13	12 268 447,73	0,00	23 954,60	1,54
FR0128356450 SODEXO NCP22012024	EUR	2 000 000	4,07	99,63422	1 992 684,36	1 994 808,97	0,00	2 124,61	0,25

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Dernier Cours	Prix de revient unitaire	Prix de revient	Valeur boursière	Coupon couru	+ ou - valeurs potentielles	% Actif Net
TOTAL ROYAUME UNI					53 993 432,90	54 253 397,28	124 811,21	259 964,38	6,79
XS2672266108 CD THE TORONTO 24	EUR	8 000 000	99,99	100,00	8 000 000,00	8 124 012,81	124 811,21	124 012,81	1,02
XS2711351903 ECP AMCOR UK FIN24	EUR	5 500 000	4,19	99,23151	5 457 732,89	5 485 331,88	0,00	27 598,99	0,69
XS2725805613 ecp SSE PLC SCOT24	EUR	14 000 000	4,23	98,96309	13 854 832,15	13 910 075,32	0,00	55 243,17	1,74
XS2731306598 ECP NTT FLLI0324	EUR	12 000 000	4,03	99,03708	11 884 450,13	11 917 311,86	0,00	32 861,73	1,49
XS2736403473 CD GOLDMAN SACHS24	EUR	15 000 000	4,16	0,00099	14 796 417,73	14 816 665,41	0,00	20 247,68	1,85
TOTAL IRLANDE					11 620 727,63	11 981 571,80	0,00	360 844,17	1,50
XS2593605954 CD HEWLETT PACKA24	EUR	1 000 000	4,33	97,16875	971 687,46	993 551,35	0,00	21 863,89	0,12
XS2597114870 ECP HP ZC 080124	EUR	11 000 000	4,36	96,80946	10 649 040,17	10 988 020,45	0,00	338 980,28	1,38
TOTAL JAPON					23 261 807,24	23 335 130,42	0,00	73 323,18	2,92
BE6347266718 SUMITOM BK 4.04%24	EUR	15 000 000	4,05	0,0004	14 848 365,20	14 867 755,81	0,00	19 390,61	1,86
XS2713680622 CD MITSUBISHI UF24	EUR	8 500 000	4,2	0,0002	8 413 442,04	8 467 374,61	0,00	53 932,57	1,06
TOTAL PAYS-BAS					48 124 838,56	48 563 881,91	270 421,90	439 043,35	6,08
FR0127903153 ING NV NCP26042024	EUR	10 000 000	100	100,00	10 000 000,00	10 270 662,90	270 421,90	270 662,90	1,29
XS2696066906 ECP IBERDROLA IN24	EUR	1 000 000	4,17	99,49754	994 975,37	997 344,56	0,00	2 369,19	0,12
XS2709298934 ECP FERROVIAL 0124	EUR	11 000 000	4,2	0,0991	10 900 682,67	10 984 637,80	0,00	83 955,13	1,38
XS2729664354 ECP ENEL FINANCE24	EUR	14 000 000	4,23	99,30224	13 902 313,08	13 947 515,19	0,00	45 202,11	1,74
XS2730206088 ECP IBERDROLA IN24	EUR	12 500 000	4,13	98,61494	12 326 867,44	12 363 721,46	0,00	36 854,02	1,55
TOTAL NORVEGE					4 000 000,00	4 022 957,54	27 247,14	22 957,54	0,50
XS2714819856 CD DNB BK 311024	EUR	4 000 000	99,89	100,00	4 000 000,00	4 022 957,54	27 247,14	22 957,54	0,50

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Dernier Cours	Prix de revient unitaire	Prix de revient	Valeur boursière	Coupon couru	+ ou - valeurs potentielles	% Actif Net
TOTAL SUEDE					37 756 252,00	38 689 580,29	61 946,67	933 328,29	4,84
BE6346748385 ECP ESSITY 0124	EUR	8 000 000	4,17	98,96184	7 916 946,83	7 997 218,44	0,00	80 271,61	1,00
XS2696137426 ECP SV.VW FIN 0224	SEK	100 000 000	4,38	8,22758	8 227 578,86	8 932 310,93	0,00	704 732,07	1,12
XS2704871495 ECP SVENSKA HAND24	EUR	10 000 000	3,84	96,11726	9 611 726,31	9 705 016,67	0,00	93 290,36	1,21
XS2720913313 CD SEB 140524	EUR	12 000 000	4,17	0,0002	12 000 000,00	12 055 034,25	61 946,67	55 034,25	1,51
TOTAL ETATS UNIS AMERIQUE					13 857 955,95	13 928 020,91	0,00	70 064,96	1,74
XS2722145575 ECP HONEY.INTL 24	EUR	14 000 000	4,04	98,9854	13 857 955,95	13 928 020,91	0,00	70 064,96	1,74
TOTAL Autres titres de créances					4 794 456,33	4 862 457,61	0,00	68 001,28	0,61
TOTAL CANADA					4 794 456,33	4 862 457,61	0,00	68 001,28	0,61
XS2693989225 ECP TORONTO 0924	EUR	5 000 000	3,87	0,00019	4 794 456,33	4 862 457,61	0,00	68 001,28	0,61
TOTAL Titres d'OPC					132 591 691,14	133 038 614,59	0,00	446 923,45	16,66
TOTAL OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'UE					132 591 691,14	133 038 614,59	0,00	446 923,45	16,66
TOTAL FRANCE					132 591 691,14	133 038 614,59	0,00	446 923,45	16,66
FR0000009987 UNION + (IC)	EUR	30,151	195 092,6	194 617,02995	5 867 898,07	5 882 236,98	0,00	14 338,91	0,74
FR0000979825 CM-AM CASH ISR (IC)	EUR	164,897	522 158,17	521 630,41741	86 015 290,94	86 102 315,76	0,00	87 024,82	10,78
FR0010389254 CM-AM MONEPLUS (IC)	EUR	67,458	608 587	603 464,40941	40 708 502,13	41 054 061,85	0,00	345 559,72	5,14
TOTAL Contrats financiers					94 158,46	103 991,21	16 945,13	9 832,75	0,01
TOTAL Contrats financiers avec appel de marge					94 158,46	94 158,46	0,00	0,00	0,01
MARS.EUR Appels marge swaps	EUR	94 158,46	1	1,00	94 158,46	94 158,46	0,00	0,00	0,01
TOTAL Autres engagements					0,00	9 832,75	16 945,13	9 832,75	0,00

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Dernier Cours	Prix de revient unitaire	Prix de revient	Valeur boursière	Coupon couru	+ ou - values potentielles	% Actif Net
TOTAL Swaps					0,00	9 832,75	16 945,13	9 832,75	0,00
TOTAL FRANCE					0,00	9 832,75	16 945,13	9 832,75	0,00
T23002660527 SWTCIC190724VOLKSWAG	EUR	-5 000 000	99,71	0,00	0,00	29 093,22	14 637,34	29 093,22	0,00
T23002664015 SWTCIC1501243.585/OI	EUR	-11 000 000	99,98	0,00	0,00	-4 164,85	-6 481,01	-4 164,85	0,00
T23002730527 SWTCIC140525BBVA 1.3	EUR	-4 000 000	100,6	0,00	0,00	-15 095,62	8 788,80	-15 095,62	0,00
TOTAL					729 145 586,81	735 629 579,52	2 412 033,18	6 483 992,71	92,09

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON

(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part C1 : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

() Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques*



RAPPORT ANNUEL

CONVERGENCE OBLIGATIONS

Fonds commun de placement d'entreprise

Exercice du 01/01/2023 au 29/12/2023

CARACTERISTIQUES DE L'OPC

Forme juridique : FCPE

● L'objectif de gestion

Le compartiment « CONVERGENCE OBLIGATIONS » est géré activement et de manière discrétionnaire. Il a pour objectif de gestion la recherche d'une performance nette de frais supérieure à celle de son indicateur de référence, l'indice Bloomberg Euro Aggregate 3-5Y, sur la durée de placement recommandée. La composition du FCPE peut s'écarter significativement de la répartition de l'indicateur.

L'indice est retenu en cours de clôture et est exprimé euro, coupons nets réinvestis.

● Stratégie d'investissement

Afin de réaliser l'objectif de gestion, le FCPE adopte un style de gestion active, afin de disposer d'un positionnement clair en termes d'univers de risque et d'objectif de performance tout en recherchant l'optimisation du couple rendement/risque du portefeuille.

Le process de gestion repose tout d'abord sur une analyse macro-économique, visant à anticiper les tendances d'évolution des marchés à partir de l'analyse du contexte économique et géopolitique global. Cette approche est ensuite complétée par une analyse micro-économique des émetteurs et par une analyse des différents éléments techniques du marché, visant à surveiller les multiples sources de valeur ajoutée des marchés de taux afin de les intégrer dans la prise de décision. Les décisions de gestion portent notamment sur :

- Le degré d'exposition au risque de taux,
- Le positionnement sur la courbe,
- L'allocation géographique,
- Le degré d'exposition au risque de crédit résultant d'une allocation sectorielle et de la sélection des émetteurs,
- La sélection des supports d'investissement utilisés.

Pour la sélection et le suivi des titres de taux, la société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux agences de notation. Elle privilégie sa propre analyse de crédit qui sert de fondement aux décisions de gestion prises dans l'intérêt des porteurs.

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont une des composantes de la gestion mais leur poids dans la décision finale n'est pas défini en amont.

Le FCPE s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

De 90 % à 200 % en instruments de taux souverains, publics, privés, de toutes zones géographiques, de toutes notations, selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation dont :

- de 0% à 30% en organismes de titrisation de notation minimale à l'acquisition A-1 pour le court terme ou A pour le long terme selon l'échelle de notation Standard & Poor's ou une notation équivalente établie par la société de gestion ou par une autre agence ;

- de 0% à 10% en instruments de taux spéculatifs.

De 0 % à 10 % sur les marchés actions, de toutes zones géographiques, de grande ou moyenne capitalisations (>3 milliards d'euro), de tous les secteurs

De 0% à 10% au risque de change sur des devises hors euro.

Le FCPE est géré dans une fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt comprise entre 0 et + 5.

Le FCPE est investi en :

- titres de créance et instruments du marché monétaire, y compris des instruments de titrisation ;
- jusqu'à 20% de son actif net en OPCVM de droit français ou étranger, et en FIVG de droit français, mentionnés à l'article R214-210 du Code Monétaire et Financier.

Il peut également intervenir sur les :

- contrats financiers à terme ferme ou optionnels et titres intégrant des dérivés, utilisés à titre de couverture et /ou d'exposition aux risques de taux, de crédit, actions et de change qui peut entraîner une surexposition du portefeuille,
- dépôts, emprunts d'espèces, contrats d'acquisitions et cessions temporaires de titres.

COMMENTAIRE DE GESTION

Les taux mondiaux entament l'exercice 2023 par une forte baisse, notamment sur la partie longue de la courbe, dans un contexte où les investisseurs sont rassurés sur la trajectoire de l'inflation américaine et donc, du resserrement monétaire à venir. En zone Euro, le dégonflement des attentes participe à la rechute marquée des spreads italiens d'autant que le scénario d'une récession grave s'écarte. Au cours du mois de janvier, le marché du crédit a été traditionnellement très actif avec des volumes d'émissions supérieurs à 80 Mds€ sur les financières et 43 Mds€ sur les corporates. Malgré cet afflux d'offre, les spreads de crédit Investment Grade se resserrent d'une dizaine de bp. Sur le segment High Yield, les spreads se resserrent globalement de 35 bp dans un mouvement de compression entre les émetteurs BB et B. Le taux 10 ans allemand termine le mois de janvier à 2,29% en baisse de 28 bp. Au cours du mois de février, les indicateurs économiques confirment la résilience de la consommation et de l'inflation qui sont portées par les hausses de salaires, ravivant ainsi les craintes des investisseurs sur l'ampleur du resserrement monétaire encore nécessaire pour lutter contre l'inflation. Dans ce contexte, les taux souverains reviennent sur leurs points hauts récents, les dépassant même pour les taux courts, le marché ayant dû réintégrer rapidement davantage de hausses des taux directeurs des banques centrales américaine et européenne. Sur le crédit, l'activité primaire est moins importante qu'au mois précédent, davantage motivée par la nécessité d'attendre les publications des résultats des sociétés que par le manque d'intérêt des investisseurs. Les spreads de crédit poursuivent leur resserrement avec une surperformance marquée du segment High Yield (-17 bp) versus Investment Grade (-3 bp). En mars, l'incertitude sur les perspectives économiques mondiales s'accroît nettement avec l'effondrement de la Silicon Valley Bank, le sauvetage de Credit Suisse et le ralentissement de l'économie américaine. Malgré ce contexte, la FED et la BCE montent leurs taux directeurs. Le stress bancaire a ravivé l'aversion au risque et a provoqué un repli sensible des taux souverains sur fond de mouvement de fuite vers la qualité et de dégonflement des attentes en matière de poursuite du resserrement monétaire. A la fin du mois, les craintes sur les risques systémiques se sont atténuées soutenant les actifs risqués mais conduisant à une remontée des taux souverains, alimentée par l'inflation sous-jacente qui reste élevée en zone euro. Les spreads des souverains périphériques restent stables versus Allemagne contrairement aux spreads de crédit, principalement des émetteurs financiers, qui se tendent fortement dans un mouvement de pentification de la courbe des taux.

Au début du second trimestre de l'exercice, les investisseurs restent focalisés sur la situation des banques américaines et la croissance. Le ralentissement économique commence, en effet, à se matérialiser dans les statistiques publiées mais, les spreads de crédit repartent à la baisse notamment ceux des émetteurs non financiers qui se resserrent davantage que ceux des banques. Entre le vote du texte de loi sur le plafond de la dette aux Etats-Unis et des données d'inflation bien orientées en zone euro, le mois de mai est plutôt favorable aux actifs risqués, en dépit de statistiques économiques mitigées et de communications d'entreprises prudentes aux Etats-Unis. La Présidente de la BCE a néanmoins tenu à rappeler que le niveau de l'inflation sous-jacente reste excessif en zone euro alors que les tensions sur le marché du travail sont toujours propices à des effets de second tour relatifs aux revalorisations salariales. Fin mai, le taux 10 ans allemand est à 2,28%, après avoir touché un point haut à 2,54% le 26 mai. La courbe des taux euro poursuit son mouvement d'aplatissement, la pente 2-10 ans passant de -35 bp à -45 bp. Sur le crédit Investment Grade, les spreads des émetteurs corporates sous-performent les financières, en raison d'une offre primaire très dynamique. Sur le segment High Yield, après s'être resserrés de 25 bp, les spreads sont finalement stables sur le mois. Le mois de juin marque la première pause de la Fed dans son cycle de hausse des taux directeurs contrairement à la BCE qui délivre encore 25 bp. Des indicateurs macros généralement pointés vers la résilience de l'emploi, la persistance de l'inflation, notamment l'inflation sous-jacente à des niveaux toujours trop élevés ainsi que les déclarations des banquiers centraux à la conférence de Sintra maintenant le cap vers davantage de resserrement monétaire, entraîne à la hausse les taux 10 ans allemand (+11 bp à 2,39%) et américain (+20 bp à 3,84%) dans un fort mouvement d'aplatissement

des courbes. L'optimisme des investisseurs entretient le recul de l'aversion au risque à travers la réduction des spreads périphériques et de crédit principalement sur le segment High Yield.

En juillet, la Fed et la BCE remontent toutes deux leurs taux directeurs de 25 pb, comme largement attendu par les marchés. Ces hausses s'accompagnent néanmoins d'une communication plus souple quant à la nécessité de poursuivre le resserrement. Après avoir initié le mois sur une tendance haussière, les taux souverains européens et américains se détendent en deuxième quinzaine sous l'effet d'une publication d'inflation aux Etats-Unis inférieure aux attentes, en particulier pour l'inflation sous-jacente. Les rendements du Bund et du T-note s'établissent ainsi respectivement à 2,49% et 3,96% fin juillet, contre 2,39% et 3,84% fin juin. De part et d'autre de l'Atlantique, ce mouvement de baisse porte davantage sur les taux courts et explique la repentification de la courbe des taux. Le début du mois d'août est marqué par une nouvelle poussée haussière des taux longs suite à des publications confirmant la résilience de l'économie américaine et donc, la crainte de voir les banques centrales maintenir plus longtemps une politique monétaire restrictive. D'autres facteurs ont favorisé ce mouvement des taux : le début d'inflexion de politique monétaire de la Bank of Japan, la prise en compte d'émissions à venir massives du Trésor américain, sûrement amplifiée par la dégradation de l'Agence Fitch, sans oublier une liquidité réduite. Des statistiques indiquant une dynamique de désinflation progressive et des perspectives de croissance préoccupantes en zone euro ont finalement permis d'inverser la hausse des taux européens, le taux 10 ans allemand terminant le mois quasiment inchangé à 2,46% dans un mouvement de pentification de la courbe euro. Les spreads semi-cœur et périphériques restent globalement stables versus Allemagne. Sur le crédit, les spreads s'élargissent d'une dizaine de bp. A la fin du troisième trimestre de l'exercice, les marchés obligataires mondiaux subissent une sévère correction, accompagnée d'un fort mouvement de pentification des courbes et une hausse des taux réels. Les taux à 10 ans américain et allemand inscrivent de nouveaux plus hauts respectivement à 4,60% et à 2,85%. Les risques se sont multipliés avec les décisions de politique monétaire de la FED, la BCE et la BOE qui ont alimenté la crainte de taux d'intérêt élevés sur une longue durée, le énième risque de shutdown, le repricing des futures baisses des taux directeurs vers le second semestre 2024 et la résurgence du risque italien. Entre des données d'inflation relativement rassurantes et des publications macroéconomiques positives fin septembre mais, des perspectives baissières et des nouvelles inquiétantes de l'économie chinoise, le marché a privilégié l'aversion au risque à l'image du spread BTP qui s'écarte de 29 bp. Sur le marché du crédit, après un resserrement initial, les spreads s'écartent sensiblement sur la seconde moitié du mois.

Le dernier trimestre de l'exercice est marquée par la résurgence du risque géopolitique lié au conflit au Moyen-Orient, des statistiques économiques qui tardent à envoyer un message de ralentissement économique conjugué à des résultats d'entreprises mitigés. Ainsi, après avoir touché un point haut à 5% sur le 10Y US et 3% sur le 10Y allemand, la tendance s'est inversé pour finir le mois respectivement 10 bp et 20 bp plus bas. Fin octobre, la BCE a fait souffler un vent de soulagement sur les taux en actant le scénario largement consensuel d'une pause dans son resserrement monétaire, suivi peu après par la FED. Le grand écart en terme de dynamique économique et inflationniste subsiste cependant toujours entre les Etats-Unis et l'Europe, et ce ne sont ni les données de salaires, ni les prix de l'immobilier, ni l'indice de confiance des consommateurs qui viennent contredire cette tendance. Le mouvement d'aversion pour le risque s'est manifesté à travers les actifs risqués : le spread BTP-BUND a atteint 211bp au plus haut et les spreads de crédit se sont écartés d'une dizaine de bp sur l'IG et d'une trentaine de bp sur le segment HY. En novembre, les taux souverains mondiaux reprennent une forte dynamique baissière à la faveur de statistiques économiques confortant l'hypothèse d'un reflux de l'inflation sans effondrement de la croissance, accompagnées d'un ajustement perceptible de la communication de la Fed. Le taux à 10 ans américain repasse ainsi sous 4,30%, une première depuis mi-septembre. Le taux à 10 ans allemand termine le mois à 2,45%, en baisse de 35 bp versus fin octobre. Le rallye sur le marché du crédit continue d'être alimenté par les anticipations de futures baisses des taux Fed et BCE dès 2024. Dans ce contexte, la détente des taux souverains soutient les spreads de crédit qui se resserrent pour la cinquième semaine consécutive, tant sur les CDS que sur le marché cash. Le mois de décembre est marqué par la

poursuite de l'optimisme des marchés sur les anticipations d'assouplissement monétaire. Aux Etats-Unis, l'inflation, les dépenses de consommation et la confiance des ménages ont souligné la remarquable résilience de la dynamique économique. En fin d'exercice, les taux souverains continuent leur marche en avant à la baisse, offrant un nouveau soutien aux actifs risqués. Le taux à 10 ans américain est ainsi repassé sous 4 % en clôturant l'exercice à 3,88 %. Le taux à 10 ans allemand termine l'exercice à 2,02 %, tandis qu'il l'avait initiée à 2,57 %. Le spread BTP-Bund a bénéficié de l'appétit pour le risque et s'est resserré de 15 bp sur le mois. Les spreads de crédit ont également été bien orientés en l'absence d'émissions primaires, le segment High Yield se resserrant d'une vingtaine de bp sans mouvement de compression notable entre les émetteurs de catégories de notation BB et B.

La performance nette du fonds sur l'exercice s'est établie à 7,49% contre 6.09% pour l'indice de référence.

Article 8 – SFDR

La stratégie d'investissement de l'OPC intègre des critères extra-financiers selon une méthodologie développée par le département d'analyse extra financière de Crédit Mutuel Asset Management visant à exclure les valeurs les moins bien notées en matière environnementale, sociale et de gouvernance afin de réduire notamment l'impact du risque de durabilité auquel l'OPC est exposé.

L'équipe de gestion s'attache à prendre en compte dans ses décisions d'investissement les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques considérées comme durables au regard du règlement « Taxonomie » (UE) 2020/852. Le recensement des émetteurs au sein du Fonds dont les activités sont éligibles à la Taxonomie est un sujet principal pour Crédit Mutuel Asset Management. Des travaux sont en cours afin de permettre, à terme, de déterminer un pourcentage minimum d'alignement avec la taxonomie.

Les principales incidences négatives sont également prises en compte dans la stratégie d'investissement.

Crédit Mutuel Asset Management applique sur l'ensemble de sa gamme d'OPC :

- une politique de suivi des controverses visant à détecter les valeurs sur lesquelles des controverses apparaissent. En fonction de l'analyse menée, les valeurs concernées sont maintenues ou exclues,
- une politique d'exclusion sectorielle stricte concernant notamment les armes controversées,

Ces politiques sont disponibles sur le site internet de Crédit Mutuel Asset Management.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements qui sont qualifiés d'investissement durable au sens du Règlement « SFDR » (UE) 2019/2088. prend en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durable sur le plan environnemental.

Politiques sectorielles :

Inscrit dans ses objectifs stratégiques, Crédit Mutuel Asset Management développe progressivement un ensemble de politiques sectorielles en lien notamment avec la politique RSM (Responsabilité Sociale et Mutualiste) (1) du Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Le détail des politiques sectorielles de la société de gestion est disponible sur le site de Crédit Mutuel Asset Management.

La surveillance et le contrôle de l'application de ces dernières s'effectuent à trois niveaux :

- par la mise en place d'un dispositif de contrôle pré-trade, empêchant la souscription de titres interdits de par l'application des politiques sectorielles (2) ;
- par la mise en place d'un dispositif de contrôle post-trade, permettant d'identifier les valeurs interdites par l'application des politiques sectorielles et présentes en portefeuille (hors OPC qui font de la réplification indicielle dans leur structuration) ;
- par le Comité RSE (trimestriel), réuni autour de la Direction générale, en charge de la supervision et du suivi de l'application des politiques sectorielles. Ce Comité prend connaissance en particulier des analyses qualitatives réalisées par le Pôle Finance Responsable et Durable sur les émetteurs concernés par les différentes politiques sectorielles.

Politique sectorielle Charbon :

Au niveau de la SGP (3), sur l'exercice écoulé, notons la prise en compte de la mise à jour de la liste « GCEL » (4) par l'ONG Urgewald, laquelle constitue la référence en termes de déploiement de notre politique sectorielle.

L'identification des émetteurs impliqués dans des activités liées au charbon s'effectue selon plusieurs critères :

- Les « Coal Developer » : émetteurs développant des capacités en lien avec l'exploitation de charbon ;
- Et 4 autres critères associés à des seuils :
 - o Production annuelle de charbon < 10 MT ;
 - o Capacités électriques installées basées sur le charbon < 5 GW
 - o Part du Charbon thermique dans le CA < 10%
 - o Part du Charbon dans le mix énergétique < 10%

Notons la baisse des niveaux des seuils relatifs, de 20% à 10%.

La liste GCEL compte désormais 3731 émetteurs (maisons mères et filiales) dont 1840 sont identifiés comme « coal developer ».

Sur l'exercice, le Comité RSE, instance de gouvernance et de suivi de l'application de nos politiques sectorielles, a confirmé le statut « autorisé » de 2 groupes émetteurs présents dans la liste GCEL et engagés dans un plan de sortie du charbon à horizon 2030.

Au total, la mise en œuvre de notre politique sectorielle aboutit à l'exclusion de 99,8% des émetteurs de la liste GCEL 2023. Ce haut niveau d'exclusion s'explique, entre autre, par l'extension de l'interdiction d'un émetteur à l'ensemble du Groupe auquel il appartient.

Politique sectorielle Défense et Sécurité :

La politique sectorielle Défense et Sécurité se compose de deux volets :

- Exclusion des entreprises impliquées dans le secteur des armes controversées et des armes non-conventionnelles et de destruction massive ;
- Suivi des controverses portant sur des sociétés impliquées dans l'armement militaire de combat.

S'agissant des activités liées aux armes conventionnelles, le pôle Finance Responsable et Durable (FRd) de Crédit Mutuel Asset Management assure une vigilance particulière concernant les sociétés impliquées dans l'armement militaire de combat et faisant l'objet de controverses très sévères liées aux activités de défense et sécurité. Cette analyse peut mener à une exclusion.

L'application de la politique sectorielle Défense et Sécurité aboutit à l'exclusion de 137 émetteurs.

Politique sectorielle Hydrocarbure :

Au 1er janvier 2023 la politique sectorielle hydrocarbure est entrée en application, dans le cadre de la déclinaison des politiques sectorielles mises en place au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Elle prévoit le gel des positions des émetteurs figurant dans la liste dite « GOGEL », produite par Urgewald, et ne respectant le seuil suivant :

- la part de production d'hydrocarbures non conventionnels est supérieure à 25% dès le 01/01/2023 ;
- Le périmètre retenu pour définir la partie non conventionnelle des hydrocarbures est celui de l'ONG Urgewald, à savoir :
- pétrole ou gaz de schiste,
 - pétrole issu de sables bitumineux,
 - pétrole lourd et extra-lourd,
 - pétrole en eau profonde,
 - pétrole extrait en Arctique,
 - méthane de houille.

Au 1er janvier 2023, l'application de la politique sectorielle aboutit à l'exclusion de 481 émetteurs sur un total de 789 recensés dans la GOGEL 2022. Le taux d'exclusion ressort ainsi à 61%.

(1) Politique RSE adaptée à l'organisation propre du Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

(2) Mise en service au 2nd semestre 2021.

(3) Société de Gestion.

(4) Mise à jour en octobre de chaque année.

(5) Développement de nouvelles capacités de production de charbon.

La gestion de cet OPC repose sur des objectifs mesurables de prise en compte des critères extra-financiers qui constituent une des composantes de la gestion mais leur poids dans la décision finale n'est pas défini en amont. Cette prise en compte des critères extra-financiers est matérialisée par une note ou un indicateur extra-financier supérieure à celle de l'univers d'investissement.

- **Frais de gestion indirects calculés**

147 815,14 EUR

- **Addendum – Article 8**

Le disclaimer de l'Addendum figure en dernière page du rapport annuel.

- **Transparence Des Opérations De Financement Sur Titres (SFTR)**

Au cours de l'exercice, le fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

RAPPORT COMPTABLE

• INFORMATIONS JURIDIQUES

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

• Commission de mouvement et frais de transaction

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation prévu au Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers est consultable sur le site internet: www.creditmutuel-am.eu et/ou auprès de CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT, 4 rue Gaillon, 75002 Paris.

• Politique du gestionnaire en matière de droit de vote

Conformément au Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, les informations concernant la politique de vote et le compte-rendu de celle-ci sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion et/ou à son siège social. La politique de vote s'inscrit dans le prolongement de la politique d'investissement, dont l'objectif est la recherche d'une performance régulière sur le long terme dans le respect des orientations de gestion des fonds. Elle intègre les particularités de chaque pays en termes de droit des sociétés et de gouvernement d'entreprise. Les principes de la politique de vote de CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT sont les suivants :

- respect des droits des actionnaires minoritaires et équité entre les actionnaires,
- transparence et qualité des informations fournies aux actionnaires,
- équilibre des pouvoirs entre les organes de direction,
- pérennité et intégration de la stratégie long terme des entreprises,
- soutien des meilleures pratiques de gouvernement d'entreprise. Dans les fonds d'actionnariat salarié, les droits de vote attachés aux titres de l'entreprise sont exercés par le Conseil de surveillance.

• Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties

Les intermédiaires sélectionnés figurent sur une liste établie et revue au moins une fois par an par la société de gestion. La méthode retenue est un scoring global annuel de chaque intermédiaire permettant de lui attribuer une note qui conditionne son maintien ou non dans la liste des intermédiaires autorisés. La note obtenue est basée sur les éléments spécifiques et considérés comme déterminants. Il s'agit par ordre d'importance décroissante : de l'engagement de la part de l'intermédiaire sur les quantités à négocier et à livrer, de la qualité de l'exécution, de la réactivité lors de la réception/passation d'ordres, du nombre d'incidents de règlement/livraison, de la pertinence des informations communiquées. Le respect des tarifs négociés conditionne le maintien de l'intermédiaire dans la liste.

• Information relative aux modalités de calcul du risque global

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

• Effet de levier

Les effets de levier AIFM calculés selon la méthode brute (article 7 du Règlement délégué (UE) 231/2013) s'élèvent à 107,07% et selon la méthode de l'engagement (article 8 du Règlement délégué (UE) 231/2013) s'élèvent à 101,53%.

• Information relative au traitement des actifs non liquides

Aucun des actifs de votre fonds n'a fait l'objet d'un traitement spécial en raison de sa nature non liquide..

● Politique de rémunération

Crédit Mutuel Asset Management inscrit sa politique de rémunération dans le cadre des principes de Crédit Mutuel Alliance Fédérale (cf. site de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel – Espace Investisseurs – Information financière/ réglementée) tout en respectant les exigences réglementaires. Crédit Mutuel Alliance Fédérale a mis en place un comité des rémunérations unique, dont le périmètre s'étend à l'ensemble de ses filiales.

Pour rappel, la politique de rémunération applicable aux gestionnaires de fonds d'investissement est dictée par les directives 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (OPCVM V) et 2011/61/UE du 8 juin 2011 dite directive AIFM ainsi que leurs textes de transposition.

A. Processus Opérationnel

Le comité des rémunérations de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel procède à un examen annuel des principes de la politique de rémunération et exprime son avis sur les propositions de la direction générale élaborées après consultation de la direction des risques et de la conformité.

Concernant Crédit Mutuel Asset Management, les rémunérations sont basées notamment sur les critères suivants: la performance du ou des fonds gérés par le collaborateur ainsi que la contribution individuelle aux activités de l'entreprise ainsi que le respect des règles de risques et de conformité. Pour plus d'information, vous pouvez consulter le site internet de Crédit Mutuel Asset Management (notamment le respect des Politiques sectorielles d'exclusion ainsi que le respect de l'exclusion des valeurs controversées).

B. Personnel identifié

Crédit Mutuel Asset Management a identifié les preneurs de risques selon deux critères :

- Rôle et responsabilité des acteurs afin de déterminer les preneurs de risque au niveau de la Société de Gestion et des OPCVM/FIA gérés,
- Rémunérations afin de déterminer le personnel qui, au vu de sa rémunération, devrait être considéré comme preneur de risque.

Sont considérés comme personnel identifié :

- le Directeur Général, le Secrétaire Général, Directeur des Gestions, les responsables en charge respectivement : des pôles de Gestion, de la finance responsable et durable, de la Direction Juridique et Financière, de la Direction des Relations Distributeurs, de la Direction des Risques, de la Direction des Services Supports, de la Direction des Ressources Humaines et le Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne (RCCI)
- les collaborateurs affectés aux activités de gestion collective de Crédit Mutuel Asset Management : les gérants .

C. Rémunérations

Parmi le personnel identifié de Crédit Mutuel Asset Management, certains collaborateurs perçoivent outre leur rémunération fixe, des primes à caractère discrétionnaire. Il s'agit principalement des gérants et de la direction générale. Dans le but de limiter les prises de risque, les modalités de rémunération discrétionnaires doivent permettre de prendre en compte la performance et le risque. En tout état de cause, la gestion du risque, le respect de l'éthique et de l'intérêt du client doivent l'emporter sur les performances financières.

Crédit Mutuel Asset Management peut décider de ne pas accorder ces primes à caractère discrétionnaire si les circonstances le justifient. En particulier, ces primes individuelles pourront être

diminuées voire réduites à zéro dans certaines circonstances, notamment en cas d'atteinte aux intérêts des clients ou de manquement caractérisé à l'éthique. Le versement de prime garantie est exceptionnel, et ne s'applique que dans le cadre de l'embauche d'un nouveau membre du personnel et est limitée à la première année.

En 2022, le total des rémunérations brutes globales versées aux 279 collaborateurs présents sur l'exercice s'est élevé à 18 813 105 € dont 1 282 750 € de primes. Les éléments de rémunération versés aux collaborateurs ayant une incidence sur le profil de risques de la société de gestion s'élèvent 7 272 428 €.

Les primes à caractère discrétionnaire sont payées en mars de l'année (n+1) lorsqu'une vision de l'exercice (n) est disponible.

Ces primes sont limitées à un montant annuel unitaire de 100.000€ et ne font pas l'objet d'un étalement. Dans le cadre d'une révision de la politique de rémunération permettant un versement de primes discrétionnaires supérieures à 100.000€, Crédit Mutuel Asset Management en informerait préalablement l'AMF et mettrait sa politique de rémunération en conformité avec les directives dites OPCVM V et AIFM en prévoyant notamment les conditions d'étalement sur une période minimum de trois ans.

- **Evènements intervenus au cours de la période**

29/12/2023 Changement de délégation : Intégration de la mention relative au délégataire de la gestion comptable à compter du 01/01/2024

BILAN ACTIF

	29/12/2023	30/12/2022
Immobilisations nettes	0,00	0,00
Dépôts et instruments financiers	255 076 996,81	256 994 478,58
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	221 346 259,98	181 946 507,64
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	221 346 259,98	181 946 507,64
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	46 378 889,70
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	46 378 889,70
Titres de créances négociables	0,00	46 378 889,70
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Parts d'organismes de placement collectif	33 450 696,83	28 355 615,09
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	33 450 696,83	28 355 615,09
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	280 040,00	313 466,15
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	280 040,00	313 466,15
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
Créances	331 712,70	438 798,77
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	331 712,70	438 798,77
Comptes financiers	4 307 095,05	2 081 833,04
Liquidités	4 307 095,05	2 081 833,04
Total de l'actif	259 715 804,56	259 515 110,39

BILAN PASSIF

	29/12/2023	30/12/2022
Capitaux propres		
Capital	271 506 604,25	262 037 115,13
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	-14 214 342,86	-4 504 505,96
Résultat de l'exercice (a, b)	2 143 332,57	1 668 889,59
Total des capitaux propres	259 435 593,96	259 201 498,76
(= Montant représentatif de l'actif net)		
Instruments financiers	280 040,00	313 465,78
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	280 040,00	313 465,78
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	280 040,00	313 465,78
Autres opérations	0,00	0,00
Dettes	170,60	145,85
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	170,60	145,85
Comptes financiers	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
Total du passif	259 715 804,56	259 515 110,39

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN

	29/12/2023	30/12/2022
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Contrats futures		
Taux		
USTNH3F00002 TNote 10Y-C 0323	0,00	8 392 498,48
FGBMH4F00002 BOBL-EUX 0324	24 929 520,00	0,00
Total Taux	24 929 520,00	8 392 498,48
Total Contrats futures	24 929 520,00	8 392 498,48
Total Autres engagements	24 929 520,00	8 392 498,48
Total Opérations de couverture	24 929 520,00	8 392 498,48
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
Taux		
Total Taux	0,00	0,00
Total Contrats futures	0,00	0,00
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Contrats futures		
Taux		
FGBMH3F00002 BOBL-EUX 0323	0,00	11 922 250,00
USN2H3F00002 TNote 2Y-CB 0323	0,00	25 288 722,03
Total Taux	0,00	37 210 972,03
Total Contrats futures	0,00	37 210 972,03
Total Autres engagements	0,00	37 210 972,03
Total Autres opérations	0,00	37 210 972,03

COMPTE DE RESULTAT

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	149 238,44	10 752,74
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	2 077 460,67	1 933 889,14
Crédits d'impôt	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur contrats financiers	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (I)	2 226 699,11	1 944 641,88
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur contrats financiers	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	-8 306,99	12 061,31
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (II)	-8 306,99	12 061,31
RESULTAT SUR OPERATIONS FINANCIERES (I-II)	2 235 006,10	1 932 580,57
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	638 747,71	781 981,59
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (V)	636 623,71	780 037,59
RESULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (I - II + III - IV + V)	2 232 882,10	1 930 636,57
Régularisation des revenus de l'exercice (VI)	-89 549,53	-261 746,98
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	0,00	0,00
RESULTAT (I - II + III - IV + V +/- VI - VII)	2 143 332,57	1 668 889,59

- **REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 modifié.

La répartition des montants de souscription entre participation, intéressement, versements volontaires, abondement et transferts figurant dans le tableau Evolution de l'Actif Net n'est pas auditée par le commissaire aux comptes.

Les éléments comptables sont présentés en euro, devise de la comptabilité du fonds commun de placement d'entreprise.

- **Comptabilisation des revenus**

Le FCPE comptabilise ses revenus selon la méthode du coupon encaissé.

- **Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille**

La comptabilisation des entrées et sorties de titres dans le portefeuille du FCPE est effectuée frais exclus.

- **Affectation des sommes distribuables**

Part C :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

- **Frais de gestion et de fonctionnement**

Les frais de gestion sont prévus par le règlement.

Ces frais de gestion sont pris en charge par le Fonds et/ou l'entreprise conformément au règlement.

Ces frais recouvrent l'ensemble des frais supportés par le fonds : frais de gestion financière, frais de gestion administrative et comptable, frais de conservation, frais de distribution, honoraires du contrôleur légal des comptes, etc.

Ils n'incluent pas les frais de transaction qui comprennent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et les commissions de mouvement facturées à l'OPC d'épargne salariale et perçues notamment par le dépositaire et la société de gestion.

- **Frais de gestion fixes**

		Frais de gestion	
Parts		A la charge du FCPE	A la charge de l'entreprise
C	000010001701	0,05% TTC maximum dans la limite des frais réels (honoraires du commissaire aux comptes) Assiette : actif net	0,30% TTC maximum de l'actif net

- **Frais de gestion indirects**

		Frais de gestion indirects		
Parts		Commission de gestion indirecte	Commission de souscription indirecte	Commission de rachat indirect
C	000010001701	Néant		

- **Commission de surperformance**

Part 000010001701 C

Néant

- **Rétrocessions**

La politique de comptabilisation de rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion.

Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion. Les frais effectivement supportés par le fonds figurent dans le tableau « FRAIS DE GESTION SUPPORTÉS PAR LE FCPE » et sont calculés sur l'actif net moyen de l'exercice.

- **Frais de transaction**

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans le FCPE, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités du fonds.

Commissions de mouvement	Clé de répartition (en %)		
	SDG	Dépositaire	Autres prestataires
Néant			

- **Méthode de valorisation**

Lors de chaque valorisation, les actifs du FCPE sont évalués selon les principes suivants :

- **Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :**

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de Bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de Bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de Bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de Bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

- **Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :**

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,
- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,
- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,
- etc.

- **Titres d'OPCVM et ou/FIA en portefeuille :**

Évaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

- **Parts d'organismes de Titrisation :**

Évaluation au dernier cours de bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

- **Acquisitions temporaires de titres :**

- Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois
- Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.
- Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

- **Cessions temporaires de titres :**

- Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.
- Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de Bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par le FPCE à l'issue du contrat de prêt.

- **Valeurs mobilières non cotées :**

Les titres de capital ou donnant accès au capital de l'entreprise qui ne sont pas admis aux négociations sur un marché réglementé font l'objet d'une évaluation régulière selon les modalités définies aux articles D3324-18 au D3324-20 et R3332-22 à R3332-23 du Code du Travail.

La méthode d'évaluation des titres de capital émis par l'entreprise est validée par un expert indépendant conformément aux articles R3332-22 et R3332-23 du Code du Travail.

- **Titres de créances négociables :**

Les TCN sont valorisés à la valeur de marché.

- **Valeur de marché retenue :**

- BTF/BTAN :

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

- Autres TCN :

Pour les TCN faisant l'objet de cotation régulière : le taux de rendement ou les cours utilisés sont ceux constatés chaque jour sur le marché.

Pour les titres sans cotation régulière ou réaliste : application d'une méthode actuarielle avec utilisation du taux de rendement d'une courbe de taux de référence corrigé d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur (spread de crédit ou autre).

- **Contrats à terme fermes :**

Les contrats à terme ferme sont évalués au dernier cours du jour de la valorisation. Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme ferme sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la place de cotation des contrats :

- Contrats à terme fermes cotés sur des places européennes : dernier cours du jour.
- Contrats à terme fermes cotés sur des places nord-américaines : cours de compensation de la veille

- **Options :**

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

- Options cotées sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.
- Options cotées sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- **Opérations d'échanges (swaps) :**

- Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.
- Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.
- L'évaluation des swaps d'indice est réalisé au prix donné par la contrepartie, la société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.
- Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

- **Contrats de change à terme :**

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, du FIA, par un emprunt de devise dans la même monnaie et pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

- **Méthode d'évaluation des engagements hors bilan**

- Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal. les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.
- Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.
- Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.
- Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

- **Description des garanties reçues ou données**

- **Garantie reçue :**

Néant

- **Garantie donnée :**

Dans le cadre de la réalisation des transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré et des opérations d'acquisition / cession temporaire des titres, l'OPC peut recevoir les actifs financiers

considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son exposition au risque de contrepartie.

Les garanties financières reçues seront essentiellement constituées en espèces ou en titres financiers pour les transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré, et en espèces et en obligations d'Etat éligibles pour les opérations d'acquisition/cession temporaire de titres.

Ces garanties sont données sous forme d'espèces ou d'obligations émises ou garanties par les Etats membres de l'OCDE ou par leurs collectivités publiques territoriales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial.

Toute garantie financière reçue respectera les principes suivants :

- Liquidité : Toute garantie financière en titres doit être très liquide et pouvoir se négocier rapidement sur un marché réglementé à prix transparent.
- Cessibilité : Les garanties financières sont cessibles à tout moment.
- Evaluation : Les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation quotidienne, au prix du marché ou selon un modèle de pricing. Une politique de décote prudente sera appliquée sur les titres pouvant afficher une volatilité non négligeable ou en fonction de la qualité de crédit.
- Qualité de crédit des émetteurs : Les garanties financières sont de haute qualité de crédit selon l'analyse de la société de gestion.
- Placement de garanties reçues en espèces : Elles sont, soit placées en dépôts auprès d'entités éligibles, soit investies en obligations d'Etat de haute qualité de crédit (notation respectant les critères des OPCVM/FIA de type monétaire), soit investies en OPCVM/FIA de type monétaire, soit utilisées aux fins de transactions de prise en pension conclues avec un établissement de crédit.
- Corrélation : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie.
- Diversification : L'exposition à un émetteur donné ne dépasse pas 20% de l'actif net.
- Conservation : Les garanties financières reçues sont placées auprès du Dépositaire ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières.
- Interdiction de réutilisation : Les garanties financières autres qu'en espèces ne peuvent être ni vendues, ni réinvesties, ni remises en garantie.

● Informations complémentaires

Frais complément d'information :

Ces frais ne sont pas assujettis à la TVA conformément au Code général des impôts.

Les coûts exceptionnels liés au recouvrement des créances pour le compte du FCPE ou à une procédure pour faire valoir un droit peuvent s'ajouter aux frais récurrents facturés à ce dernier et affichés ci-dessus.

Mécanisme de Swing Pricing :

La société de gestion a mis en place une méthode d'ajustement de la valeur liquidative du fonds afin de préserver l'intérêt des porteurs présents sur le fonds en faisant supporter aux seuls investisseurs entrants (respectivement sortants) lors de mouvements de souscriptions (respectivement rachats) massifs, le poids du coût du réaménagement du portefeuille.

Le Swing Pricing avec seuil de déclenchement est un mécanisme, encadré par une procédure interne, par lequel la valeur liquidative peut être ajustée en cas de dépassement du seuil de déclenchement dit seuil de Swing Pricing. Ce seuil est indiqué en pourcentage de l'actif net de l'OPC et il est préétabli par la société de gestion.

Ainsi, si au jour de la centralisation, le total des ordres de souscription/ de rachat nets des investisseurs sur l'ensemble des catégories de parts du fonds dépasse le seuil de Swing Pricing, le mécanisme d'ajustement est activé et la valeur liquidative peut être ajustée à la hausse ou à la baisse. Cette valeur liquidative ajustée est dite valeur liquidative « swinguée ».

Les paramètres du seuil de déclenchement et de coûts de réajustement sont déterminés par la société de gestion et revus périodiquement. Celle-ci a également la possibilité de les modifier à tout moment, notamment en cas de crise sur les marchés financiers.

Si l'OPC émet plusieurs catégories de parts, la valeur liquidative de chaque catégorie de parts est calculée séparément mais le facteur de swing est identique pour toutes les classes de parts et le mécanisme s'applique à l'ensemble du fonds.

La volatilité de la valeur liquidative du FCP peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du Swing Pricing.

La valeur liquidative « swinguée » est la seule valeur liquidative du fonds et la seule communiquée aux porteurs de parts du fonds. Toutefois, en cas d'existence d'une commission de surperformance, celle-ci est calculée sur la valeur liquidative avant application du mécanisme d'ajustement.

Conformément aux dispositions réglementaires la société de gestion ne communique pas le niveau du seuil de déclenchement et veille à préserver le caractère confidentiel de cette information.

EVOLUTION DE L'ACTIF NET

	29/12/2023	30/12/2022
Actif net en début d'exercice	259 201 498,76	388 989 414,72
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	41 175 233,44	38 098 191,25
Versements de participation	4 727 928,43	4 760 630,20
Versements d'intéressement	12 043 479,86	10 222 284,62
Versements au titre du plan d'épargne	0,00	0,00
- versements volontaires des salariés	2 260 313,39	1 930 158,79
- abondements de l'entreprise	1 802 155,48	1 597 354,19
Transferts provenant d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	197 955,24	159 034,82
Versements par arbitrage	20 143 401,04	19 428 728,63
Versements autres	0,00	0,00
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-59 417 650,37	-132 416 046,53
Rachats volontaires des salariés	-24 877 610,32	-44 258 126,50
Transferts à destination d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	-43 431,37	-54 540,63
Retraits par arbitrage	-34 496 608,68	-88 103 379,40
Retraits autres	0,00	0,00
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	323 498,63	385 285,54
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-15 309 846,60	-5 516 168,49
Plus-values réalisées sur contrats financiers	1 416 164,64	1 918 220,31
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-1 234 387,51	-1 747 030,00
Frais de transaction	-5 176,27	-5 824,56
Différences de change	-52 899,22	43 285,10
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	30 679 522,51	-32 331 751,30
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>-2 537 901,81</i>	<i>-33 217 424,32</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-33 217 424,32</i>	<i>-885 673,02</i>
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	426 753,85	-146 713,85
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>280 040,00</i>	<i>-146 713,85</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-146 713,85</i>	<i>0,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	2 232 882,10	1 930 636,57
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
Actif net en fin d'exercice	259 435 593,96	259 201 498,76

**INSTRUMENTS FINANCIERS - VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE
D'INSTRUMENT**

	Montant	%
ACTIF		
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées		
TOTAL Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées		
Obligations à taux fixe négo. sur un marché régl. ou assimilé	204 368 633,88	78,77
Obligations à taux variable, révisable négo. sur un marché régl. ou assimilé	2 339 546,62	0,90
Obligations indexées négo. sur un marché régl. ou assimilé	4 379 113,62	1,69
Titres subordonnés (TSR - TSDI)	10 258 965,86	3,95
TOTAL Obligations et valeurs assimilées	221 346 259,98	85,32
Titres de créances		
TOTAL Titres de créances	0,00	0,00
Operations contractuelles a l'achat		
TOTAL Operations contractuelles a l'achat	0,00	0,00
PASSIF		
Cessions		
TOTAL Cessions	0,00	0,00
Operations contractuelles a la vente		
TOTAL Operations contractuelles a la vente	0,00	0,00
HORS BILAN		
Opérations de couverture		
TOTAL Opérations de couverture	24 929 520,00	9,61
Autres opérations		
Taux	0,00	0,00
TOTAL Autres opérations	0,00	0,00

VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	221 346 259,98	85,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	4 307 095,05	1,66	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	24 929 520,00	9,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	0-3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	37 018 053,85	14,27	126 965 202,38	48,94	57 363 003,75	22,11
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	4 307 095,05	1,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 929 520,00	9,61	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Devise 1 USD	% USD	Devise2	%	Devise 3	%	Autre(s) devise(s)	%
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres d'OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	1 648 358,87	0,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE

	29/12/2023
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS CONSTITUTIFS DE DEPOTS DE GARANTIE

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

INSTRUMENTS FINANCIERS EMIS PAR LA SOCIETE DE GESTION OU LES ENTITES DE SON GROUPE

	ISIN	LIBELLE	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			2 968 970,81
	FR0013412947	BFCM 0,75%080626	1 892 705,57
	FR00140003P3	BFCM 0,1%081027	1 076 265,24
TCN			0,00
OPC			31 609 247,99
	FR0000979825	CM-AM CAS.ISR IC3D	12 661 813,46
	FR0007081088	CM-AM CR.L.D.RD 3D	5 830 261,12
	FR0011153378	CM-AM INFLAT.RC 6D	3 248 365,03
	FR0013246550	CM-AM GR.BDS IC 3D	5 899 619,70
	FR0013250420	CM-AM OBL.FL.RC 3D	3 969 188,68
Contrats financiers			0,00
Total des titres du groupe			34 578 218,80

TABLEAUX D’AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice						
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédits d'impôt unitaire
Total acomptes			0	0	0	0

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice				
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire
Total acomptes			0	0

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	2 143 332,57	1 668 889,59
Total	2 143 332,57	1 668 889,59

	29/12/2023	30/12/2022
C1 PART CAPI C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	2 143 332,57	1 668 889,59
Total	2 143 332,57	1 668 889,59
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-14 214 342,86	-4 504 505,96
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-14 214 342,86	-4 504 505,96

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
CI PART CAPI C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-14 214 342,86	-4 504 505,96
Total	-14 214 342,86	-4 504 505,96
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'OPC AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Date	Part	Actif net	Nombre de titres	Valeur liquidative unitaire	Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)	Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes)	Crédit d'impôt unitaire	Capitalisation unitaire sur résultat et PMV nettes
				€	€	€	€	€
31/12/2019	C1 PART CAPI C	349 718 842,78	25 421 286,0741	13,7569	0,00	0,00	0,00	0,01
31/12/2020	C1 PART CAPI C	374 158 554,01	26 741 672,2818	13,9915	0,00	0,00	0,00	0,04
31/12/2021	C1 PART CAPI C	388 989 414,72	27 957 678,0349	13,9135	0,00	0,00	0,00	0,07
30/12/2022	C1 PART CAPI C	259 201 498,76	20 728 967,3748	12,5043	0,00	0,00	0,00	-0,13
29/12/2023	C1 PART CAPI C	259 435 593,96	19 301 687,1734	13,441	0,00	0,00	0,00	-0,62

SOUSCRIPTIONS RACHATS

	En quantité	En montant
C1 PART CAPI C		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	3 210 045,94560	41 175 233,44
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-4 637 326,14700	-59 417 650,37
Solde net des Souscriptions/Rachats	-1 427 280,20140	-18 242 416,93
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	19 301 687,17340	

COMMISSIONS

	En montant
C1 PART CAPI C	
Commissions des souscriptions rachats payées par le salarié	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
Commissions des souscriptions rachats payées par l'entreprise	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

FRAIS DE GESTION SUPPORTES PAR L'OPC

	29/12/2023
10001701 C1 PART CAPI C	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,00
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	2 124,00
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

CREANCES ET DETTES

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
Créances	Dépôts de garantie	331 712,70
Total des créances		331 712,70
Dettes	Frais de gestion	170,60
Total des dettes		170,60
Total dettes et créances		331 542,10

VENTILATION SIMPLIFIEE DE L'ACTIF NET

INVENTAIRE RESUME

	Valeur EUR	% Actif Net
PORTEFEUILLE	254 796 956,81	98,21
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES	0,00	0,00
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES	221 346 259,98	85,32
TITRES DE CREANCES NEGOCIABLES	0,00	0,00
TITRES OPC	33 450 696,83	12,89
AUTRES VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A L'ACHAT	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A LA VENTE	0,00	0,00
CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATEURS DEBITEURS ET AUTRES CREANCES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	331 712,70	0,13
OPERATEURS CREDITEURS ET AUTRES DETTES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	-170,60	0,00
CONTRATS FINANCIERS	0,00	0,00
OPTIONS	0,00	0,00
FUTURES	0,00	0,00
SWAPS	0,00	0,00
BANQUES, ORGANISMES ET ETS. FINANCIERS	4 307 095,05	1,66
DISPONIBILITES	4 307 095,05	1,66
DEPOTS A TERME	0,00	0,00
EMPRUNTS	0,00	0,00
AUTRES DISPONIBILITES	0,00	0,00
ACHATS A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
VENTES A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
ACTIF NET	259 435 593,96	100,00

PORTEFEUILLE TITRES DETAILLE

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Dernier Cours	Prix de revient unitaire	Prix de revient	Valeur boursière	Coupon couru	+ ou - values potentielles	% Actif Net
TOTAL Obligations & Valeurs assimilées				224 129 901,45	221 346 259,98	1 787 695,32	-2 783 641,47		85,32
TOTAL Obligations & valeurs assimilées nég. sur un marché régl. ou assimilé				224 129 901,45	221 346 259,98	1 787 695,32	-2 783 641,47		85,32
TOTAL Obligations à taux fixe nég. sur un marché régl. ou assimilé				206 165 578,18	204 368 633,88	1 600 015,26	-1 796 944,30		78,78
TOTAL AUTRICHE				6 349 875,48	6 626 155,89	45 595,89	276 280,41		2,55
AT0000A1ZGE4 AUSTRIA 0,75%18-200228	EUR	7 000	94,01	90,71251	6 349 875,48	6 626 155,89	45 595,89	276 280,41	2,55
TOTAL BELGIQUE				8 609 240,66	8 564 389,18	27 049,18	-44 851,48		3,30
BE0000345547 BELGIUM 0,8%18-220628	EUR	600 000 000	94,06	90,16734	5 410 040,66	5 668 993,77	25 573,77	258 953,11	2,18
BE0002819002 KBC GROUP 07122031	EUR	32	90,44	99,975	3 199 200,00	2 895 395,41	1 475,41	-303 804,59	1,12
TOTAL SUISSE				4 923 102,43	4 932 680,30	67 760,13	9 577,87		1,90
CH0520042489 UBS GROUP TV20-290126	EUR	1 300	95,89	99,446	1 292 798,00	1 249 562,49	3 018,49	-43 235,51	0,48
CH1174335732 UBS GROUP TV22-131026	EUR	2 159	97,2	99,829	2 155 308,11	2 108 891,62	10 278,85	-46 416,49	0,81
CH1255915006 UBS GROUP TV23-170328	EUR	1 476	102,97	99,932	1 474 996,32	1 574 226,19	54 462,79	99 229,87	0,61
TOTAL ALLEMAGNE				51 583 471,13	52 304 490,31	285 253,87	721 019,18		20,17
DE0001102390 ALLEMAGNE 0,5%16-150226	EUR	400 000 000	96,37	105,35104	4 214 041,64	3 872 443,83	17 643,83	-341 597,81	1,49
DE0001102416 GERMANY 0,25%17-150227	EUR	1 000 000 000	94,7	92,06517	9 206 516,85	9 492 354,79	22 054,79	285 837,94	3,66
DE0001102424 ALLEMAGNE 0,5%17-150827	EUR	1 000 000 000	94,94	92,38188	9 238 187,67	9 512 762,29	19 262,29	274 574,62	3,68
DE0001102440 GERMANY 0,5%18-150228	EUR	1 000 000 000	94,47	91,63626	9 163 626,02	9 490 609,58	44 109,58	326 983,56	3,66
DE0001102465 ALLEMAGNE 0,25%19-150229	EUR	1 000 000 000	92,16	87,71923	8 771 923,29	9 237 654,79	22 054,79	465 731,50	3,56

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Dernier Cours	Prix de revient unitaire	Prix de revient	Valeur boursière	Coupon couru	+ ou - valeurs potentielles	% Actif Net
DE000A30V5C3 DEUTSCHE BANK TV23-110129	EUR	25	104,86	99,718	2 492 950,00	2 753 004,79	131 429,79	260 054,79	1,06
DE000A30VQ09 DEUTSCHE BANK 4%22-291127	EUR	11	102,89	99,889	1 098 779,00	1 135 964,65	4 207,65	37 185,65	0,44
DE000A3E5MG8 VONOVIA 0,375%21-160627	EUR	17	89,52	99,947	1 699 099,00	1 525 358,02	3 501,02	-173 740,98	0,59
DE000A3MP4T1 VONOVIA 0%21-011225	EUR	15	93,34	99,724	1 495 860,00	1 400 040,00	0,00	-95 820,00	0,54
XS2343822842 VOLKSWAGEN LEASING 0,375%21-26	EUR	2 050	92,82	99,867	2 047 273,50	1 906 317,68	3 507,68	-140 955,82	0,73
XS2438616240 VOLKSWAG FIN SVCS 0,875%22-28	EUR	2 164	90,6	99,594	2 155 214,16	1 977 979,89	17 482,45	-177 234,27	0,76
TOTAL ESPAGNE					24 493 504,68	23 960 723,49	290 010,49	-532 781,19	9,24
ES00000128H5 SPAIN 1,3%16-311026	EUR	7 000	96,67	109,68411	7 677 887,67	6 782 812,57	15 912,57	-895 075,10	2,61
ES0000012B39 SPAIN 1,4%18-300428	EUR	7 000	95,46	92,10311	6 447 217,65	6 748 674,37	66 404,37	301 456,72	2,60
ES0000012E51 SPAIN 1,45%19-300429	EUR	2 000	94,53	90,00627	1 800 125,36	1 910 290,27	19 650,27	110 164,91	0,74
XS2168647357 BANCO SANTANDER 1,375%20-0126	EUR	14	95,95	99,613	1 394 582,00	1 362 430,52	19 144,52	-32 151,48	0,53
XS2297549391 CAIXABANK TV21-090229	EUR	14	88,33	99,514	1 393 196,00	1 242 966,41	6 290,41	-150 229,59	0,48
XS2310118976 CAIXABANK TV21-180631	EUR	22	93,19	99,573	2 190 606,00	2 065 198,19	14 952,19	-125 407,81	0,80
XS2575952697 BANCO SANTANDER 3,875%23-0128	EUR	23	102,46	99,483	2 288 109,00	2 442 484,68	85 950,68	154 375,68	0,94
XS2583203950 BANCO SABADELL TV23-070229	EUR	13	103,4	100,137	1 301 781,00	1 405 866,48	61 705,48	104 085,48	0,54
TOTAL FRANCE					50 942 579,23	49 572 822,64	417 500,64	-1 369 756,59	19,11
FR0013286192 OAT 0,75%17-250528	EUR	15 000 000	93,91	95,98348	14 397 522,04	14 154 595,08	68 545,08	-242 926,96	5,46
FR0013412947 BFCM 0,75%19-080626	EUR	20	94,21	100,10288	2 002 057,53	1 892 705,57	8 565,57	-109 351,96	0,73
FR0013476090 RCI BANQUE 1,125%20-150127	EUR	1 350	93,75	99,393	1 341 805,50	1 280 259,18	14 688,18	-61 546,32	0,49
FR0013518024 BANQUE POSTALE TV20-170626	EUR	17	95,56	99,421	1 690 157,00	1 629 164,81	4 644,81	-60 992,19	0,63

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Dernier Cours	Prix de revient unitaire	Prix de revient	Valeur boursière	Coupon couru	+ ou - valeurs potentielles	% Actif Net
FR00140003P3 BFCM 0,1%20-081027	EUR	12	89,67	99,875	1 198 500,00	1 076 265,24	285,24	-122 234,76	0,41
FR0014000AU2 AFD 0%20-281027 EMTN	EUR	26	90,5	101,896	2 649 296,00	2 353 104,00	0,00	-296 192,00	0,91
FR0014000UG9 CADES 0%20-250226	EUR	45	94,54	102,383	4 607 235,00	4 254 435,00	0,00	-352 800,00	1,64
FR0014001R34 BANQUE POSTALE TV21-020832	EUR	20	88,1	98,3626	1 967 252,04	1 768 331,47	6 311,47	-198 920,57	0,68
FR0014003RL9 CDC 0,01%21-010626 EMTN	EUR	15	93,83	101,229	1 518 435,00	1 407 478,52	88,52	-110 956,48	0,54
FR0014004GE5 SOCIETEGENERALE 0,25%21-080727	EUR	38	90,11	99,905	3 796 390,00	3 428 712,17	4 646,17	-367 677,83	1,32
FR0014006IX6 VEOLIA ENVIRONNEMENT 2%PERP	EUR	18	89,72	100,00	1 800 000,00	1 646 664,90	31 758,90	-153 335,10	0,63
FR0014000CFW8 BNP PARIBAS 3,625%22-0929 EMTN	EUR	17	100,54	99,775	1 696 175,00	1 730 092,41	20 878,41	33 917,41	0,67
FR001400DNU4 SOCIET NAT SNCF 3,125%22-1127	EUR	10	101,39	101,01171	1 010 117,12	1 019 143,72	5 293,72	9 026,60	0,39
FR001400E3H8 ARVAL SERV.4,75%22-220527 EMTN	EUR	15	103,92	99,873	1 498 095,00	1 602 780,90	43 995,90	104 685,90	0,62
FR001400FIG3 ENGIE 3,625%23-110130	EUR	18	102,81	99,49	1 790 820,00	1 914 471,86	63 819,86	123 651,86	0,74
FR001400FIU4 CREDIT AGRICOLE TV23-110729	EUR	23	103,3	99,433	2 286 959,00	2 422 997,46	47 005,46	136 038,46	0,93
FR001400HQM5 CARREFOUR BQUE 4,079%23-050527	EUR	26	101,66	100,00	2 600 000,00	2 713 546,90	70 412,90	113 546,90	1,05
FR001400L4V8 ALD 041028	EUR	20	105,96	99,922	1 998 440,00	2 142 849,02	23 709,02	144 409,02	0,83
FR001400MLN4 URW 4,125%23-111230	EUR	11	102,94	99,393	1 093 323,00	1 135 224,43	2 851,43	41 901,43	0,44
TOTAL ROYAUME UNI					3 840 391,48	3 947 276,76	106 540,88	106 885,28	1,52
XS2239845097 CHANEL CERES 0,5%20-310726	EUR	1 500	93,25	99,726	1 495 890,00	1 401 871,72	3 196,72	-94 018,28	0,54
XS2569069375 LLOYDS BANK GRP 4,5%23-110129	EUR	2 348	104,01	99,851	2 344 501,48	2 545 405,04	103 344,16	200 903,56	0,98
TOTAL IRLANDE					2 785 716,85	2 727 604,81	34 492,66	-58 112,04	1,05
XS2311407352 BK OF IE GRP TV21-100527	EUR	1 680	93,02	99,618	1 673 582,40	1 566 899,92	4 096,72	-106 682,48	0,60

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Dernier Cours	Prix de revient unitaire	Prix de revient	Valeur boursière	Coupon coursu	+ ou - valeurs potentielles	% Actif Net
XS2560495462 VODAFONE INTL 3,25%22-020329	EUR	1 115	101,37	99,743	1 112 134,45	1 160 704,89	30 395,94	48 570,44	0,45
TOTAL ITALIE					28 777 975,16	29 277 908,74	231 539,34	499 933,58	11,29
IT0005323032 ITALY 2%18-010228	EUR	10 000	96,74	91,92809	9 192 809,00	9 757 739,00	84 239,00	564 930,00	3,76
IT0005390874 ITALY 0,85%19-150127	EUR	8 000	94,49	101,17796	8 094 236,80	7 590 982,40	31 782,40	-503 254,40	2,93
IT0005467482 ITALY 0,45%21-150229 BTP	EUR	7 000	87,97	81,74438	5 722 106,60	6 169 969,40	12 069,40	447 862,80	2,38
XS2312744217 ENEL TV21-PERP. 6.5Y	EUR	2 000	87,57	99,233	1 984 660,00	1 760 270,98	8 790,98	-224 389,02	0,68
XS2532681074 FERR STATO IT 3,75%22-140427	EUR	2 137	101,1	99,616	2 128 793,92	2 218 396,58	57 804,10	89 602,66	0,86
XS2555420103 UNICREDIT TV22-151127	EUR	933	106,02	99,948	932 514,84	996 511,15	7 307,23	63 996,31	0,38
XS2577396430 PIRELLI & C. 4,25%23-180128	EUR	725	104,07	99,704	722 854,00	784 039,23	29 546,23	61 185,23	0,30
TOTAL LUXEMBOURG					2 355 672,00	2 021 190,24	2 934,24	-334 481,76	0,78
XS2282101539 GRAND CITY PRO 0,125%21-110128	EUR	24	84,09	98,153	2 355 672,00	2 021 190,24	2 934,24	-334 481,76	0,78
TOTAL PAYS-BAS					8 324 285,62	7 558 860,33	27 681,33	-765 425,29	2,91
DE000A19X8A4 VONOVIA FINANCE 1,5%18-220326	EUR	17	95,74	107,76557	1 832 014,69	1 647 592,90	19 995,90	-184 421,79	0,64
XS2079079799 ING GROUP TV19-131130	EUR	17	93,81	101,13005	1 719 210,93	1 597 138,85	2 368,85	-122 072,08	0,62
XS2258452478 ING GROUP 0,25%20-180229	EUR	20	86,9	99,185	1 983 700,00	1 742 389,86	4 369,86	-241 310,14	0,67
XS2416413339 COOP RABOBANK TV21-011227	EUR	28	91,81	99,62	2 789 360,00	2 571 738,72	946,72	-217 621,28	0,98
TOTAL SUPRANATIONAL					9 921 809,00	9 496 062,38	14 590,38	-425 746,62	3,66
EU000A3K4DS6 EUROPEAN UNION 2%22-041027	EUR	2 900 000	98,55	99,549	2 886 921,00	2 872 428,76	14 420,76	-14 492,24	1,11
EU000A3KTGV8 EUROPEAN UNION 0%21-060726	EUR	4 000 000	94,07	95,485	3 819 400,00	3 762 760,00	0,00	-56 640,00	1,45
XS2356409966 EUROFIMA BASEL 0,01%21-230628	EUR	3 200	89,4	100,484	3 215 488,00	2 860 873,62	169,62	-354 614,38	1,10

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Dernier Cours	Prix de revient unitaire	Prix de revient	Valeur boursière	Coupon couru	+ ou - valeurs potentielles	% Actif Net
TOTAL ETATS UNIS AMERIQUE					3 257 954,46	3 378 468,81	49 066,23	120 514,35	1,30
XS2536364081 CITIGROUP TV22-220928 S.87	EUR	1 740	101,56	100,00	1 740 000,00	1 785 395,13	18 181,53	45 395,13	0,69
XS2586123965 FORD MOTOR 4,867% 030827	EUR	1 518	102,91	99,997	1 517 954,46	1 593 073,68	30 884,70	75 119,22	0,61
TOTAL Obligations à taux variable, révisable négo. sur un marché régl. ou assimilé					2 400 000,00	2 339 546,62	8 690,62	-60 453,38	0,90
TOTAL ETATS UNIS AMERIQUE					2 400 000,00	2 339 546,62	8 690,62	-60 453,38	0,90
XS2462324232 BANK OF AMERICA TV22-271026	EUR	2 400	97,12	100,00	2 400 000,00	2 339 546,62	8 690,62	-60 453,38	0,90
TOTAL Obligations indexées négo. sur un marché régl. ou assimilé					4 681 893,00	4 379 113,62	25 042,54	-302 779,38	1,69
TOTAL ESPAGNE					3 093 893,00	2 906 911,67	12 069,67	-186 981,33	1,12
XS2324321285 BANCO SANTANDER TV21-240327	EUR	31	93,38	99,803	3 093 893,00	2 906 911,67	12 069,67	-186 981,33	1,12
TOTAL ROYAUME UNI					1 588 000,00	1 472 201,95	12 972,87	-115 798,05	0,57
XS2430951660 BARCLAYS TV22-280128	EUR	1 588	91,89	100,00	1 588 000,00	1 472 201,95	12 972,87	-115 798,05	0,57
TOTAL Titres subordonnés (TSR - TSDI)					10 882 430,27	10 258 965,86	153 946,90	-623 464,41	3,95
TOTAL BELGIQUE					1 779 291,90	1 666 273,16	8 076,16	-113 018,74	0,64
BE0002290592 KBC GROUP TV17-180929	EUR	17	97,54	104,66423	1 779 291,90	1 666 273,16	8 076,16	-113 018,74	0,64
TOTAL FRANCE					3 999 867,00	3 671 593,41	52 740,41	-328 273,59	1,41
FR0013476611 BNP PARIBAS TV20-150132	EUR	19	91,32	99,993	1 899 867,00	1 755 657,26	20 672,26	-144 209,74	0,68
XS2290960520 TOTAL TV21-PERP.	EUR	2 100	89,71	100,00	2 100 000,00	1 915 936,15	32 068,15	-184 063,85	0,73
TOTAL IRLANDE					1 486 271,37	1 396 541,93	8 100,29	-89 729,44	0,54
XS2340236327 BK IRELAND (GOV&CO) TV21-0831	EUR	1 487	93,37	99,951	1 486 271,37	1 396 541,93	8 100,29	-89 729,44	0,54
TOTAL ITALIE					2 617 000,00	2 599 557,22	71 999,90	-17 442,78	1,00

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Dernier Cours	Prix de revient unitaire	Prix de revient	Valeur boursière	Coupon couru	+ ou - valeurs potentielles	% Actif Net
XS2334852253 ENI 2%21-PERP.	EUR	1 682	91,46	100,00	1 682 000,00	1 560 073,20	21 783,28	-121 926,80	0,60
XS2589361240 INTESA SANPAOLO TV23-200234	EUR	935	105,8	100,00	935 000,00	1 039 484,02	50 216,62	104 484,02	0,40
TOTAL PAYS-BAS					1 000 000,00	925 000,14	13 030,14	-74 999,86	0,36
XS2295335413 IBERDROLA INTL TV21-PERP. NC6	EUR	10	91,2	100,00	1 000 000,00	925 000,14	13 030,14	-74 999,86	0,36
TOTAL Titres d'OPC					33 213 133,95	33 450 696,83	0,00	237 562,88	12,89
TOTAL OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'UE									
TOTAL FRANCE					31 477 342,83	31 609 247,99	0,00	131 905,16	12,18
FR0000979825 CM-AM CASH ISR (IC)	EUR	24,249	522 158,17	518 088,83871	12 563 136,25	12 661 813,46	0,00	98 677,21	4,88
FR0007081088 CM-AM CREDIT LOW DURATION (RD)	EUR	207,784	28 059,24	26 943,58998	5 598 446,90	5 830 261,12	0,00	231 814,22	2,25
FR0011153378 CM-AM INFLATION (RC)	EUR	27 067,453	120,01	103,87003	2 811 497,18	3 248 365,03	0,00	436 867,85	1,25
FR0013246550 CM-AM GREEN BONDS (IC)	EUR	65	90 763,38	100 000,00	6 500 000,00	5 899 619,70	0,00	-600 380,30	2,27
FR0013250420 CM-AM OBLI FLEXIBLE (RC)	EUR	38 644,58	102,71	103,6177	4 004 262,50	3 969 188,68	0,00	-35 073,82	1,53
TOTAL LUXEMBOURG					1 735 791,12	1 841 448,84	0,00	105 657,72	0,71
LU1876461549 AXIOM OBLIGATAIRE SC EUR V 4D	EUR	1 428	1 289,53	1 215,54	1 735 791,12	1 841 448,84	0,00	105 657,72	0,71
TOTAL Contrats financiers					-280 040,00	0,00	0,00	280 040,00	0,00
TOTAL Contrats financiers avec appel de marge					-280 040,00	0,00	0,00	280 040,00	0,00
TOTAL Engagements à terme fermes					-280 040,00	0,00	0,00	280 040,00	0,00
FGBMH4F00002 BOBL-EUX 0324	EUR	209	119,28	0,00	0,00	280 040,00	0,00	280 040,00	0,00
TOTAL FRANCE					-280 040,00	-280 040,00	0,00	0,00	0,00
MARF.EUR Appels marge futures	EUR	-280 040	1	1,00	-280 040,00	-280 040,00	0,00	0,00	-0,11

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Dernier Cours	Prix de revient unitaire	Prix de revient	Valeur boursière	Coupon couru	+ ou - values potentielles	% Actif Net
TOTAL				257 062 995,40	254 796 956,81	1 787 695,32	-2 266 038,59	98,21	

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON

(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part C1 : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

() Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques*



RAPPORT ANNUEL

CONVERGENCE OBLIGATIONS CARBON IMPACT

Fonds commun de placement d'entreprise

Exercice du 01/01/2023 au 29/12/2023

CARACTERISTIQUES DE L'OPC

Forme juridique : FCPE

• L'objectif de gestion

Ce compartiment a un objectif de gestion similaire à celui de l'OPCVM maître « LA FRANÇAISE OBLIGATIONS CARBON IMPACT », action « S », diminué des frais de gestion réels propres au nourricier, à savoir obtenir, sur la période de placement recommandée supérieure à 3 ans, une performance nette de frais supérieure à celle de son indicateur de référence en investissant dans un portefeuille d'émetteurs filtré préalablement selon des critères ESG et analysés sous l'angle de leur compatibilité avec la transition énergétique selon une méthodologie définie par la société de gestion. Le Fonds s'engage à avoir une moyenne pondérée des émissions de gaz à effet de serre du portefeuille par euro investis (scopes 1 et 2) au moins 50 % inférieure à celle de l'univers d'investissement comparable représenté par l'indicateur de référence. Le type de gestion du FCPE nourricier s'apprécie ainsi au travers de celle de l'OPCVM maître.

Indicateur de référence : Bloomberg Euro Aggregate Corporate coupons réinvestis

• Stratégie d'investissement

Le FCPE « CONVERGENCE OBLIGATIONS CARBON IMPACT » est un fonds nourricier de l'OPCVM « LA FRANÇAISE OBLIGATIONS CARBON IMPACT », action « S ». A ce titre, l'actif du FCPE nourricier « CONVERGENCE OBLIGATIONS CARBON IMPACT » est investi en totalité et en permanence en action « S » de l'OPCVM maître « LA FRANÇAISE OBLIGATIONS CARBON IMPACT » et à titre accessoire en liquidités. La performance du nourricier pourra être inférieure à celle du maître, notamment à cause de ses frais de gestion propres.

Stratégie d'investissement de l'OPCVM maître :

La stratégie d'investissement consiste à gérer de manière discrétionnaire un portefeuille d'obligations émises par des entités privées ou publiques (jusqu'à 10% de l'actif net).

L'univers d'investissement initial du compartiment est construit à partir d'un d'émetteurs publics membres de l'indice JP Morgan Hedged Eur Unit GBI Global (JHUCGBIG Index) et d'émetteurs privés qui appartiennent à la réunion des indices Bloomberg Euro Aggregate Total Return (LECPTREU Index), Ice Global BB EUR (HE10 Index) et Markit Iboxx EUR Contingent Convertibles (IBXXC2CO Index) et analysé selon des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance. La société de gestion a recours au centre de recherche « La Française Sustainable Investment Research » de l'entité « La Française Group UK Limited » spécialisée dans les critères d'investissement responsable. Le processus d'investissement se fait selon une double approche : l'intégration ESG avec un engagement significatif dans la gestion et Thématique.

Etape 1 : Filtrages quantitatifs - Approche en sélectivité : le processus de notation ESG est structuré en 5 étapes détaillées dans le prospectus. A la fin du processus, chaque émetteur se voit attribuer un score de 0 (le pire) à 10 (le meilleure). La part des émetteurs analysés au titre de ces critères ESG dans le portefeuille est supérieure à 90% des titres en portefeuille à l'exclusion des liquidités. Sont écartés les 20 % des émetteurs dont les scores ESG sont les plus faibles de l'univers d'investissement initial.

Etape 2 : Analyses carbone et financière : une analyse de la qualité de crédit des émetteurs est effectuée. Puis, une analyse "carbone" est réalisée sur des critères d'analyse liés au changement climatique. Ces critères existent à différents niveaux comme la performance historique des émissions carbone, la gouvernance et gestion des risques climatiques et la stratégie mise en oeuvre par l'entreprise pour participer à la transition. Un score "carbon impact" est attribué à l'issue de cette analyse. Pour les émetteurs du secteur financier à faible intensité carbone, une analyse qualitative est réalisée en sus du score attribué. Pour les secteurs à très haute intensité carbone, une analyse qualitative de la performance carbone future de l'entreprise est réalisée en sus du score attribué. Il s'agit d'un calcul de « trajectoire » des émissions carbone que nous confrontons aux trajectoires de décarbonation sectorielles.

Lors de cette analyse qualitative, les analystes ESG et l'équipe de gestion vont estimer la capacité d'une entreprise à remplir ses objectifs de décarbonation face aux investissements actuels, à la performance passée et à la transformation de leur portefeuille de produits vendus. Les entreprises sont ensuite qualifiées, selon la méthodologie de la société de gestion sujette aux limitations précisées ci-dessus, en : i) bas carbone, ii) en transition selon la trajectoire de décarbonation sectorielle, iii) en transition mais ambitions requises et iv) retardataires selon le score attribué. Aucun investissement ne sera effectué dans les entreprises qualifiées comme retardataire. Le compartiment pourra également investir dans des obligations vertes pour lesquelles l'impact des projets environnementaux financés est mesurable. Ces obligations vertes devront respecter les quatre grands principes clés des « Green Bond Principles ».

Etape 3 : Mesure de l'empreinte carbone : l'objectif de réduction de l'empreinte carbone du portefeuille d'au moins 50% par rapport à l'indicateur de référence carbone. La méthodologie a une limite qui porte sur la qualité des informations collectées par l'Equipe de Recherche ESG et la transparence des différents émetteurs. La sensibilité globale du portefeuille est comprise entre 2 et 7 est ajustée selon les anticipations du gérant en fonction de l'évolution des taux d'intérêt et des maturités. Le fonds est essentiellement investi en instruments de taux (obligations à taux fixe ou variable, sécurisées, indexées, bons du Trésor, TCN, billets de trésorerie, CD, BMTN, pensions livrées ou OPC). Les investissements seront réalisés dans des titres libellés en euro, émis par des entités privées et publiques. Le portefeuille sera investi dans des signatures «investment grade» (supérieures à BBB- ou équivalent selon l'analyse de la société de gestion). En cas de dégradation de la signature d'un émetteur d'un titre déjà investi dans le portefeuille, le fonds pourra détenir des titres émis par des entités notées "high yield" (c'est-à-dire avec une notation inférieure à BBB- pour Standard & Poors ou Baa3 pour Moody's ou équivalent selon l'analyse de la société de gestion) dans la limite maximum de 10% de l'actif net du compartiment. Le portefeuille pourra investir jusqu'à 10% de son actif net dans des titres émis ou garantis explicitement par des Etats et/ou par des entités supranationales, banques multilatérales de développement, collectivités locales et régionales. L'investissement dans les obligations contingentes convertibles est autorisé dans la limite de 10% de l'actif net. Le fonds pourra investir dans la limite de 10% dans des parts ou actions d'OPC et uniquement pour la gestion de trésorerie.

COMMENTAIRE DE GESTION

En 2023, le fonds Convergence Obligations Carbon Impact a réalisé une performance de +6.95%, contre +8.19% pour son indice de référence Barclays Euro Aggregate Corporate TR €. Le marché du crédit a fait état d'une bonne performance sur l'année, grâce à un environnement économique résilient malgré un contexte d'inflation élevée et de politique monétaire restrictive.

Le fonds a marqué la sous-performance de son indice à partir de mars, pénalisé par sa surexposition au secteur bancaire européen. Celle-ci a été impactée par la faillite de trois banques américaines et de Credit Suisse (reprise par UBS). Aucune obligation de ses banques n'était détenue en portefeuille. Notre positionnement plus défensif sur le secteur bancaire suite à ces faillites ne nous a pas permis de rebondir suite au resserrement des primes de crédit sur ce secteur, et notamment sur les dettes subordonnées du secteur bancaire.

Les performances étaient en dents de scie jusqu'à mi-octobre, et très fortement dépendantes des taux souverains, qui fluctuent rapidement et avec de fortes amplitudes. Cette volatilité sur les taux souverains a été pénalisante pour le fonds par rapport à son indice, en raison d'une sensibilité obligataire légèrement plus importante sur la période.

L'essentiel de la performance positive du fonds s'est fait à partir de mi-octobre. Le fonds a bénéficié du fort rallye sur les taux d'intérêts lié à la baisse de l'inflation plus forte qu'attendue, ainsi que de la bonne performance des marges de crédit.

Tout au long de l'année, nous avons maintenu une approche prudente, tant en termes de sensibilité aux taux obligataires, qu'en termes d'expositions à des titres à échéances plus longues ou bien à des émetteurs de qualité plus faible. Nous avons marqué un biais en faveur de titres de qualités, avec une notation moyenne BBB+.

Article 9 SFDR - Taxonomie

La politique sectorielle du nourricier est identique à celle du maître.

Le fonds a poursuivi l'objectif d'investissement durable suivant : l'empreinte carbone de son portefeuille doit être limitée à 50% de l'empreinte carbone de son univers d'investissement, exprimée en tonnes de CO2 par million d'euros investis. Cet objectif a été atteint tout au long de la période.

Cet objectif de réduction des émissions de 50% par rapport à l'indice de marché traditionnel se situe au même niveau de réduction que celui recommandé pour les indices Paris Aligned Benchmark (PAB) qui visent à s'aligner sur les accords de Paris.

L'objectif d'alignement taxonomie était d'un minimum de 0%. Le pourcentage d'alignement au 30/06/2023 était de 5%.

Conformément à l'article 2(17) du règlement SFDR (UE 2019/2088) du parlement européen et du conseil, la société de gestion La Française Asset Management s'assure que les investissements durables sélectionnés par le produit financier n'ont pas causé de préjudice significatif à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental. A cette fin, La Française Asset Management :

- Calcule une sélection d'indicateurs significatifs mesurant les principales incidences négatives définies par l'UE ;
- Applique sa politique d'exclusion
- Exclut les émetteurs faisant l'objet d'une controverse majeure.

Le principe DNSH (Do Not Significant Harm ou Absence de préjudice important) est appliqué comme premier filtre pour identifier les investissements durables. Après avoir constatée une contribution à un objectif environnemental, nous éliminons les entreprises qui ne respectent pas le critère DNSH sur les indicateurs des principales incidences négatives suivants :

- Exposition aux entreprises de combustibles fossiles : nous excluons les entreprises qui extraient/produisent plus de 33% de leur production totale de pétrole et de gaz à partir de sources non conventionnelles (fracturation, sables bitumineux, gaz de houille, pétrole brut lourd, eaux profondes, arctique)
- Biodiversité : Activités ayant un impact négatif sur la biodiversité : entreprises ayant un impact négatif sur la biodiversité (zone sensibles), part des investissements dans des entreprises détenues

ayant des sites/opérations situées dans ou à proximité de zones sensibles du point de vue de la diversité ou lorsque les activités de ces entreprises détenues ont un impact négatif sur ces zones.

- Violation de l'UNGC et des principes directeurs de l'OCDE : Part des investissements dans des entreprises qui ont été impliquées dans des violations des principes de l'UNGC ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des multinationales.

- Corruption : Part des investissements dans des entreprises ayant identifiées des insuffisances dans les mesures prises pour remédier aux violations des procédures et des normes de luttres contre la corruption.

- Armes controversées : Nous excluons les entreprises impliquées dans des armes controversées.

La gestion de cet OPC repose sur des objectifs mesurables de prise en compte des critères extra-financiers. L'engagement de la gestion est significatif et porte sur l'une des approches suivantes : approche en « amélioration de note » par rapport à l'univers investissable, approche en « sélectivité » par rapport à l'univers investissable, approche en « amélioration d'un indicateur extra-financier » par rapport à l'univers investissable, ou toute autre approche significative (y compris la combinaison d'approches susmentionnées) documentée.

- **Frais de gestion indirects calculés**

41 481,57 EUR

- **Addendum – Article 9**

Le disclaimer de l'Addendum figure en dernière page du rapport annuel.

- **Transparence Des Opérations De Financement Sur Titres (SFTR)**

Au cours de l'exercice, le fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

RAPPORT COMPTABLE

● **INFORMATIONS JURIDIQUES**

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

● **Commission de mouvement et frais de transaction**

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation prévu au Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers est consultable sur le site internet: www.creditmutuel-am.eu et/ou auprès de CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT, 4 rue Gaillon, 75002 Paris.

● **Politique du gestionnaire en matière de droit de vote**

Conformément au Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, les informations concernant la politique de vote et le compte-rendu de celle-ci sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion et/ou à son siège social. La politique de vote s'inscrit dans le prolongement de la politique d'investissement, dont l'objectif est la recherche d'une performance régulière sur le long terme dans le respect des orientations de gestion des fonds. Elle intègre les particularités de chaque pays en termes de droit des sociétés et de gouvernement d'entreprise. Les principes de la politique de vote de CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT sont les suivants :

- respect des droits des actionnaires minoritaires et équité entre les actionnaires,
- transparence et qualité des informations fournies aux actionnaires,
- équilibre des pouvoirs entre les organes de direction,
- pérennité et intégration de la stratégie long terme des entreprises,
- soutien des meilleures pratiques de gouvernement d'entreprise. Dans les fonds d'actionnariat salarié, les droits de vote attachés aux titres de l'entreprise sont exercés par le Conseil de surveillance.

● **Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties**

Les intermédiaires sélectionnés figurent sur une liste établie et revue au moins une fois par an par la société de gestion. La méthode retenue est un scoring global annuel de chaque intermédiaire permettant de lui attribuer une note qui conditionne son maintien ou non dans la liste des intermédiaires autorisés. La note obtenue est basée sur les éléments spécifiques et considérés comme déterminants. Il s'agit par ordre d'importance décroissante : de l'engagement de la part de l'intermédiaire sur les quantités à négocier et à livrer, de la qualité de l'exécution, de la réactivité lors de la réception/passation d'ordres, du nombre d'incidents de règlement/livraison, de la pertinence des informations communiquées. Le respect des tarifs négociés conditionne le maintien de l'intermédiaire dans la liste.

● **Information relative aux modalités de calcul du risque global**

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

● **Effet de levier**

Les effets de levier AIFM calculés selon la méthode brute (article 7 du Règlement délégué (UE) 231/2013) s'élèvent à 99,71% et selon la méthode de l'engagement (article 8 du Règlement délégué (UE) 231/2013) s'élèvent à 100%.

● **Information relative au traitement des actifs non liquides**

Aucun des actifs de votre fonds n'a fait l'objet d'un traitement spécial en raison de sa nature non liquide..

● Politique de rémunération

Crédit Mutuel Asset Management inscrit sa politique de rémunération dans le cadre des principes de Crédit Mutuel Alliance Fédérale (cf. site de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel – Espace Investisseurs – Information financière/ réglementée) tout en respectant les exigences réglementaires. Crédit Mutuel Alliance Fédérale a mis en place un comité des rémunérations unique, dont le périmètre s'étend à l'ensemble de ses filiales.

Pour rappel, la politique de rémunération applicable aux gestionnaires de fonds d'investissement est dictée par les directives 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (OPCVM V) et 2011/61/UE du 8 juin 2011 dite directive AIFM ainsi que leurs textes de transposition.

A. Processus Opérationnel

Le comité des rémunérations de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel procède à un examen annuel des principes de la politique de rémunération et exprime son avis sur les propositions de la direction générale élaborées après consultation de la direction des risques et de la conformité.

Concernant Crédit Mutuel Asset Management, les rémunérations sont basées notamment sur les critères suivants: la performance du ou des fonds gérés par le collaborateur ainsi que la contribution individuelle aux activités de l'entreprise ainsi que le respect des règles de risques et de conformité. Pour plus d'information, vous pouvez consulter le site internet de Crédit Mutuel Asset Management (notamment le respect des Politiques sectorielles d'exclusion ainsi que le respect de l'exclusion des valeurs controversées).

B. Personnel identifié

Crédit Mutuel Asset Management a identifié les preneurs de risques selon deux critères :

- Rôle et responsabilité des acteurs afin de déterminer les preneurs de risque au niveau de la Société de Gestion et des OPCVM/FIA gérés,
- Rémunérations afin de déterminer le personnel qui, au vu de sa rémunération, devrait être considéré comme preneur de risque.

Sont considérés comme personnel identifié :

- le Directeur Général, le Secrétaire Général, Directeur des Gestions, les responsables en charge respectivement : des pôles de Gestion, de la finance responsable et durable, de la Direction Juridique et Financière, de la Direction des Relations Distributeurs, de la Direction des Risques, de la Direction des Services Supports, de la Direction des Ressources Humaines et le Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne (RCCI)
- les collaborateurs affectés aux activités de gestion collective de Crédit Mutuel Asset Management : les gérants .

C. Rémunérations

Parmi le personnel identifié de Crédit Mutuel Asset Management, certains collaborateurs perçoivent outre leur rémunération fixe, des primes à caractère discrétionnaire. Il s'agit principalement des gérants et de la direction générale. Dans le but de limiter les prises de risque, les modalités de rémunération discrétionnaires doivent permettre de prendre en compte la performance et le risque. En tout état de cause, la gestion du risque, le respect de l'éthique et de l'intérêt du client doivent l'emporter sur les performances financières.

Crédit Mutuel Asset Management peut décider de ne pas accorder ces primes à caractère discrétionnaire si les circonstances le justifient. En particulier, ces primes individuelles pourront être

diminuées voire réduites à zéro dans certaines circonstances, notamment en cas d'atteinte aux intérêts des clients ou de manquement caractérisé à l'éthique. Le versement de prime garantie est exceptionnel, et ne s'applique que dans le cadre de l'embauche d'un nouveau membre du personnel et est limitée à la première année.

En 2022, le total des rémunérations brutes globales versées aux 279 collaborateurs présents sur l'exercice s'est élevé à 18 813 105 € dont 1 282 750 € de primes. Les éléments de rémunération versés aux collaborateurs ayant une incidence sur le profil de risques de la société de gestion s'élèvent 7 272 428 €.

Les primes à caractère discrétionnaire sont payées en mars de l'année (n+1) lorsqu'une vision de l'exercice (n) est disponible.

Ces primes sont limitées à un montant annuel unitaire de 100.000€ et ne font pas l'objet d'un étalement. Dans le cadre d'une révision de la politique de rémunération permettant un versement de primes discrétionnaires supérieures à 100.000€, Crédit Mutuel Asset Management en informerait préalablement l'AMF et mettrait sa politique de rémunération en conformité avec les directives dites OPCVM V et AIFM en prévoyant notamment les conditions d'étalement sur une période minimum de trois ans.

- **Information relative au fonds Maître**

Le rapport annuel du fonds Maître LA FRANÇAISE OBLIGATIONS CARBON IMPACT est disponible ci-joint

- **Evènements intervenus au cours de la période**

08/12/2023 Mise à jour de la trame : Mise en conformité de la trame

08/12/2023 Caractéristiques de gestion : Mise en conformité avec l'OPC maître

29/12/2023 Changement de délégation : Intégration de la mention relative au délégataire de la gestion comptable à compter du 01/01/2024

BILAN ACTIF

	29/12/2023	30/12/2022
Instruments financiers	7 654 595,87	4 903 675,21
OPC maitre	7 654 595,87	4 903 675,21
Contrats financiers	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Créances	0,00	4 943,44
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	0,00	4 943,44
Comptes financiers	33 143,44	5 394,45
Liquidités	33 143,44	5 394,45
Total de l'actif	7 687 739,31	4 914 013,10

BILAN PASSIF

	29/12/2023	30/12/2022
Capitaux propres		
Capital	7 727 701,00	4 952 714,72
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	-49 903,21	-37 207,88
Résultat de l'exercice (a, b)	-957,77	-1 619,83
Total des capitaux propres	7 676 840,02	4 913 887,01
<i>(= Montant représentatif de l'actif net)</i>		
Instruments financiers	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Dettes	10 899,29	126,09
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	10 899,29	126,09
Comptes financiers	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
Total du passif	7 687 739,31	4 914 013,10

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN

	29/12/2023	30/12/2022
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Opérations de couverture	0,00	0,00
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Autres opérations	0,00	0,00

COMPTE DE RESULTAT

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	678,75	29,99
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Crédits d'impôt	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur contrats financiers	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (I)	678,75	29,99
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur contrats financiers	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	0,00	100,00
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (II)	0,00	100,00
RESULTAT SUR OPERATIONS FINANCIERES (I-II)	678,75	-70,01
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	21 201,78	10 744,36
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (V)	19 731,78	9 654,43
RESULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (I - II + III - IV + V)	-791,25	-1 159,94
Régularisation des revenus de l'exercice (VI)	-166,52	-459,89
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	0,00	0,00
RESULTAT (I - II + III - IV + V +/- VI - VII)	-957,77	-1 619,83

- **REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 modifié.

La répartition des montants de souscription entre participation, intéressement, versements volontaires, abondement et transferts figurant dans le tableau Evolution de l'Actif Net n'est pas auditée par le commissaire aux comptes.

Les éléments comptables sont présentés en euro, devise de la comptabilité du fonds commun de placement d'entreprise.

- **Comptabilisation des revenus**

Le FCPE comptabilise ses revenus selon la méthode du coupon encaissé.

- **Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille**

La comptabilisation des entrées et sorties de titres dans le portefeuille du FCPE est effectuée frais exclus.

- **Affectation des sommes distribuables**

Part C :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

- **Frais de gestion et de fonctionnement**

Les frais de gestion sont prévus par le règlement.

Ces frais de gestion sont pris en charge par le Fonds et/ou l'entreprise conformément au règlement.

Ces frais recouvrent l'ensemble des frais supportés par le fonds : frais de gestion financière, frais de gestion administrative et comptable, frais de conservation, frais de distribution, honoraires du contrôleur légal des comptes, etc.

Ils n'incluent pas les frais de transaction qui comprennent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et les commissions de mouvement facturées à l'OPC d'épargne salariale et perçues notamment par le dépositaire et la société de gestion.

- **Frais de gestion fixes**

		Frais de gestion	
Parts		A la charge du FCPE	A la charge de l'entreprise
C	000010001709	0,05% TTC maximum dans la limite des frais réels (honoraires du commissaire aux comptes) Assiette : actif net	0,30% TTC maximum de l'actif net.

- **Frais de gestion indirects**

		Frais de gestion indirects		
Parts		Commission de gestion indirecte	Commission de souscription indirecte	Commission de rachat indirect
C	000010001709	1 % TTC maximum de l'actif net à la charge du FCPE		

- **Commission de surperformance**

Part 000010001709 C

Néant

- **Rétrocessions**

La politique de comptabilisation de rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion.

Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion. Les frais effectivement supportés par le fonds figurent dans le tableau « FRAIS DE GESTION SUPPORTÉS PAR LE FCPE » et sont calculés sur l'actif net moyen de l'exercice.

- **Frais de transaction**

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans le FCPE, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités du fonds.

Commissions de mouvement	Clé de répartition (en %)		
	SDG	Dépositaire	Autres prestataires
Néant			

- **Méthode de valorisation**

Lors de chaque valorisation, les actifs du FCPE sont évalués selon les principes suivants :

- **Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :**

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de Bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de Bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de Bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de Bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

- **Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :**

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,
- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,
- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,
- etc.

- **Titres d'OPCVM et ou/FIA en portefeuille :**

Évaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

- **Parts d'organismes de Titrisation :**

Évaluation au dernier cours de bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

- **Acquisitions temporaires de titres :**

- Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois
- Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.
- Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

- **Cessions temporaires de titres :**

- Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.
- Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de Bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par le FPCE à l'issue du contrat de prêt.

- **Valeurs mobilières non cotées :**

Les titres de capital ou donnant accès au capital de l'entreprise qui ne sont pas admis aux négociations sur un marché réglementé font l'objet d'une évaluation régulière selon les modalités définies aux articles D3324-18 au D3324-20 et R3332-22 à R3332-23 du Code du Travail.

La méthode d'évaluation des titres de capital émis par l'entreprise est validée par un expert indépendant conformément aux articles R3332-22 et R3332-23 du Code du Travail.

- **Titres de créances négociables :**

Les TCN sont valorisés à la valeur de marché.

- **Valeur de marché retenue :**

- BTF/BTAN :

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

- Autres TCN :

Pour les TCN faisant l'objet de cotation régulière : le taux de rendement ou les cours utilisés sont ceux constatés chaque jour sur le marché.

Pour les titres sans cotation régulière ou réaliste : application d'une méthode actuarielle avec utilisation du taux de rendement d'une courbe de taux de référence corrigé d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur (spread de crédit ou autre).

- **Contrats à terme fermes :**

Les contrats à terme ferme sont évalués au dernier cours du jour de la valorisation. Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme ferme sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la place de cotation des contrats :

- Contrats à terme fermes cotés sur des places européennes : dernier cours du jour.
- Contrats à terme fermes cotés sur des places nord-américaines : cours de compensation de la veille

- **Options :**

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

- Options cotées sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.
- Options cotées sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- **Opérations d'échanges (swaps) :**

- Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.
- Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.
- L'évaluation des swaps d'indice est réalisé au prix donné par la contrepartie, la société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.
- Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

- **Contrats de change à terme :**

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, du FIA, par un emprunt de devise dans la même monnaie et pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

- **Méthode d'évaluation des engagements hors bilan**

- Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal. les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.
- Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.
- Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.
- Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

- **Description des garanties reçues ou données**

- **Garantie reçue :**

Néant

- **Garantie donnée :**

Néant

- **Informations complémentaires**

Ces frais ne sont pas assujettis à la TVA conformément au Code général des impôts.

Les coûts exceptionnels liés au recouvrement des créances pour le compte du FCPE ou à une procédure pour faire valoir un droit peuvent s'ajouter aux frais récurrents facturés à ce dernier et affichés ci-dessus.

EVOLUTION DE L'ACTIF NET

	29/12/2023	30/12/2022
Actif net en début d'exercice	4 913 887,01	0,00
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	3 992 396,39	6 237 404,99
Versements de participation	528 032,49	984 640,20
Versements d'intéressement	1 821 815,76	2 828 761,98
Versements au titre du plan d'épargne	0,00	0,00
- versements volontaires des salariés	51 684,69	44 296,76
- abondements de l'entreprise	394 607,07	595 641,07
Transferts provenant d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	0,00	0,00
Versements par arbitrage	1 196 256,38	1 784 064,98
Versements autres	0,00	0,00
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-1 710 382,23	-994 766,43
Rachats volontaires des salariés	-429 270,41	-161 110,74
Transferts à destination d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	0,00	0,00
Retraits par arbitrage	-1 281 111,82	-833 655,69
Retraits autres	0,00	0,00
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	557,85	0,01
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-40 627,75	-33 610,87
Plus-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Frais de transaction	0,00	0,00
Différences de change	0,00	0,00
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	521 800,00	-293 980,75
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>227 819,25</i>	<i>-293 980,75</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-293 980,75</i>	<i>0,00</i>
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-791,25	-1 159,94
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
Actif net en fin d'exercice	7 676 840,02	4 913 887,01

INSTRUMENTS FINANCIERS - VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE D'INSTRUMENT

	Montant	%
HORS BILAN		
Operations de couverture		
TOTAL Operations de couverture	0,00	0,00
Autres operations		
TOTAL Autres operations	0,00	0,00
TOTAL HORS BILAN	0,00	0,00

VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	33 143,44	0,43	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	0-3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	33 143,44	0,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF
ET DE HORS-BILAN**

	Devise 1	%	Devise2	%	Devise 3	%	Autre(s) devise(s)	%
Actif								
OPC maître	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif								
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE

	29/12/2023
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS CONSTITUTIFS DE DEPOTS DE GARANTIE

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

INSTRUMENTS FINANCIERS EMIS PAR LA SOCIETE DE GESTION OU LES ENTITES DE SON GROUPE

	ISIN	LIBELLE	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Contrats financiers			0,00
Total des titres du groupe			0,00

TABLEAUX D’AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice						
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédits d'impôt unitaire
Total acomptes			0	0	0	0

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice				
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire
Total acomptes			0	0

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-957,77	-1 619,83
Total	-957,77	-1 619,83

	29/12/2023	30/12/2022
C1 PART CAPI C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-957,77	-1 619,83
Total	-957,77	-1 619,83
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-49 903,21	-37 207,88
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-49 903,21	-37 207,88

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
CI PART CAPI C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-49 903,21	-37 207,88
Total	-49 903,21	-37 207,88
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'OPC AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Date	Part	Actif net	Nombre de titres	Valeur liquidative unitaire	Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)	Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes)	Crédit d'impôt unitaire	Capitalisation unitaire sur résultat et PMV nettes
				€	€	€	€	€
09/03/2022	C1 PART CAPI C*	85 575,20	8 557,5146	10,0000	0,00	0,00	0,00	0,00
30/12/2022	C1 PART CAPI C	4 913 887,01	537 656,7069	9,1394	0,00	0,00	0,00	-0,07
29/12/2023	C1 PART CAPI C	7 676 840,02	785 376,1309	9,7747	0,00	0,00	0,00	-0,06

*Date de création

SOUSCRIPTIONS RACHATS

	En quantité	En montant
C1 PART CAPI C		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	432 023,22940	3 992 396,39
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-184 303,80540	-1 710 382,23
Solde net des Souscriptions/Rachats	247 719,42400	2 282 014,16
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	785 376,13090	

COMMISSIONS

	En montant
C1 PART CAPI C	
Commissions des souscriptions rachats payées par le salarié	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
Commissions des souscriptions rachats payées par l'entreprise	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

FRAIS DE GESTION SUPPORTES PAR L'OPC

	29/12/2023
10001709 C1 PART CAPI C	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,02
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	1 470,00
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

CREANCES ET DETTES

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
Total des créances		
Dettes	SRD et règlements différés	10 779,25
Dettes	Frais de gestion	120,04
Total des dettes		10 899,29
Total dettes et créances		-10 899,29

VENTILATION SIMPLIFIEE DE L'ACTIF NET

INVENTAIRE RESUME

	Valeur EUR	% Actif Net
PORTEFEUILLE	7 654 595,87	99,71
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES	0,00	0,00
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES	0,00	0,00
TITRES DE CREANCES NEGOCIABLES	0,00	0,00
TITRES OPC	7 654 595,87	99,71
AUTRES VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A L'ACHAT	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A LA VENTE	0,00	0,00
CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATEURS DEBITEURS ET AUTRES CREANCES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	0,00	0,00
OPERATEURS CREDITEURS ET AUTRES DETTES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	-10 899,29	-0,14
CONTRATS FINANCIERS	0,00	0,00
OPTIONS	0,00	0,00
FUTURES	0,00	0,00
SWAPS	0,00	0,00
BANQUES, ORGANISMES ET ETS. FINANCIERS	33 143,44	0,43
DISPONIBILITES	33 143,44	0,43
DEPOTS A TERME	0,00	0,00
EMPRUNTS	0,00	0,00
AUTRES DISPONIBILITES	0,00	0,00
ACHATS A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
VENTES A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
ACTIF NET	7 676 840,02	100,00

PORTFEUILLE TITRES DETAILLE

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Dernier Cours	Prix de revient unitaire	Prix de revient	Valeur boursière	Coupon couru	+ ou - values potentielles	% Actif Net
TOTAL Titres d'OPC					7 426 875,78	7 654 595,87	0,00	227 720,09	99,71
TOTAL OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'UE					7 426 875,78	7 654 595,87	0,00	227 720,09	99,71
TOTAL FRANCE					7 426 875,78	7 654 595,87	0,00	227 720,09	99,71
FR0010955476 LA FR.OBLIG.CARB.IMP.S SI.5DEC	EUR	819,44986	9 341,14	9 063,24614	7 426 875,78	7 654 595,87	0,00	227 720,09	99,71
TOTAL					7 426 875,78	7 654 595,87	0,00	227 720,09	99,71

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON

(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part C1 : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

() Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques*



RAPPORT ANNUEL

CONVERGENCE PME-ETI ACTIONS

Fonds commun de placement d'entreprise

Exercice du 01/01/2023 au 29/12/2023

CARACTERISTIQUES DE L'OPC

Forme juridique : FCPE

• L'objectif de gestion

Le compartiment nourricier « CONVERGENCE PME-ETI ACTIONS » a un objectif de gestion similaire à celui de l'OPCVM maître « CM-AM PME-ETI ACTIONS », part « RC », diminué des frais de gestion réels propres au nourricier, à savoir chercher à profiter des opportunités offertes par l'univers des Petites et Moyennes Entreprises (PME) et des Entreprises cotées de Taille Intermédiaire (ETI) de l'Union Européenne, sur la durée de placement recommandée. Le type de gestion du compartiment nourricier s'apprécie ainsi au travers de celle de l'OPCVM maître.

Compte tenu de l'univers d'investissement, il n'y a pas d'indicateur de gestion représentatif de la gestion de cet OPCVM. Cependant, à titre de comparaison de performance a posteriori, le porteur pourra comparer l'évolution du fonds à celle de l'indice MSCI Europe ex UK SMALL CAP, dividendes réinvestis

• Stratégie d'investissement

Le FCPE « CONVERGENCE PME-ETI ACTIONS » est un fonds nourricier de l'OPCVM « CM-AM PME-ETI ACTIONS », part « RC ».

A ce titre, l'actif du FCPE nourricier « CONVERGENCE PME-ETI ACTIONS » est investi en totalité et en permanence en part « RC » de l'OPCVM maître « CM-AM PME-ETI ACTIONS » et à titre accessoire en liquidités. La performance du nourricier pourra être inférieure à celle du maître, notamment à cause de ses frais de gestion propres.

Stratégie d'investissement de l'OPCVM maître :

Le gérant suit une politique de sélection de valeurs innovantes de tous secteurs et pouvant présenter des caractéristiques financières attractives selon l'analyse de la société de gestion, et de diversification maximale du portefeuille dans le choix non limitatif des sociétés ou de leurs secteurs d'activité.

L'OPCVM investit essentiellement en titres émis par des petites et moyennes entreprises (PME) et des entreprises de taille intermédiaire (ETI) françaises ou de l'Union Européenne, cotées sur des marchés réglementés ou organisés. Ces entreprises ont moins de 5000 salariés, un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 1500 millions d'euros ou un total de bilan inférieur à 2000 millions d'euros.

Les titres éligibles au PEA et au PEA-PME représentent en permanence 75% minimum de l'actif net.

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont une des composantes de la gestion mais leur poids dans la décision finale n'est pas défini en amont.

L'OPCVM s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

De 80 % à 100 % sur les marchés actions, de toutes zones géographiques, de toutes capitalisations, de tous les secteurs. L'OPCVM pourra être exposé aux actions de pays émergents (10 % maximum), aux actions de l'Union européenne (100 % maximum).

De 0 % à 10 % en instruments de taux, souverains, publics, privés, de toutes zones géographiques (y compris pays émergents), de toutes notations selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation.

COMMENTAIRE DE GESTION

Entre le 30/12/2022 et le 29/12/2023, le fonds a évolué de +3.84% (vs 12.99% pour son indice de référence)

Après un rebond particulièrement marqué en novembre et en décembre, les actions marquent le pas en janvier, impactées par des attentes plus conservatrices sur le rythme de baisse des taux de 2024. Les grandes valeurs surperforment les petites sur le mois, et le fonds corrige de 1.6% contre une baisse de 1.1% pour son indice de comparaison.

Le meilleur contributeur de performance en janvier est Atoss Software (2.4% du portefeuille). Le spécialiste allemand en logiciel destiné au Ressources Humaines profite d'une excellente publication nettement au-dessus des attentes, avec une croissance de plus de 90% des bénéfices par action. La société continue de surfer sur le besoin de digitalisation des RH, sans être réellement impacté par le ralentissement macroéconomique, et progresse de 22% sur le mois.

Coté déception, Garo (0.7% du portefeuille) corrige de 33% en janvier suite à une publication en dessous des attentes. Ce fournisseur suédois de composants électriques particulièrement exposé au secteur de la construction souffre de la faiblesse de ce dernier, impacté par des taux toujours élevés. La société a mis en place un plan d'amélioration des coûts qui devrait soutenir notre thèse que le point bas a dorénavant été atteint.

- Article 8 SFDR – TAXONOMIE

La stratégie d'investissement de l'OPC intègre des critères extra-financiers selon une méthodologie développée par le département d'analyse extra financière de Crédit Mutuel Asset Management visant à exclure les valeurs les moins bien notées en matière environnementale, sociale et de gouvernance afin de réduire notamment l'impact du risque de durabilité auquel l'OPC est exposé.

L'équipe de gestion s'attache à prendre en compte dans ses décisions d'investissement les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques considérées comme durables au regard du règlement « Taxonomie » (UE) 2020/852. Le recensement des émetteurs au sein du Fonds dont les activités sont éligibles à la Taxonomie est un sujet principal pour Crédit Mutuel Asset Management. Des travaux sont en cours afin de permettre, à terme, de déterminer un pourcentage minimum d'alignement avec la taxonomie.

Les principales incidences négatives sont également prises en compte dans la stratégie d'investissement.

Crédit Mutuel Asset Management applique sur l'ensemble de sa gamme d'OPC :

- une politique de suivi des controverses visant à détecter les valeurs sur lesquelles des controverses apparaissent. En fonction de l'analyse menée, les valeurs concernées sont maintenues ou exclues,
 - une politique d'exclusion sectorielle stricte concernant notamment les armes controversées,
- Ces politiques sont disponibles sur le site internet de Crédit Mutuel Asset Management.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements qui sont qualifiés d'investissement durable au sens du Règlement « SFDR » (UE) 2019/2088. prend en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnementale.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durable sur le plan environnemental.

Politiques sectorielles :

Inscrit dans ses objectifs stratégiques, Crédit Mutuel Asset Management développe progressivement un ensemble de politiques sectorielles en lien notamment avec la politique RSM (Responsabilité Sociale et Mutualiste) (1) du Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Le détail des politiques sectorielles de la société de gestion est disponible sur le site de Crédit Mutuel Asset Management.

La surveillance et le contrôle de l'application de ces dernières s'effectuent à trois niveaux :

- par la mise en place d'un dispositif de contrôle pré-trade, empêchant la souscription de titres interdits de par l'application des politiques sectorielles (2) ;

- par la mise en place d'un dispositif de contrôle post-trade, permettant d'identifier les valeurs interdites par l'application des politiques sectorielles et présentes en portefeuille (hors OPC qui font de la réplication indiciaire dans leur structuration) ;

- par le Comité RSE (trimestriel), réuni autour de la Direction générale, en charge de la supervision et du suivi de l'application des politiques sectorielles. Ce Comité prend connaissance en particulier des analyses qualitatives réalisées par le Pôle Finance Responsable et Durable sur les émetteurs concernés par les différentes politiques sectorielles.

Politique sectorielle Charbon :

Au niveau de la SGP (3), sur l'exercice écoulé, notons la prise en compte de la mise à jour de la liste « GCEL » (4) par l'ONG Urgewald, laquelle constitue la référence en termes de déploiement de notre politique sectorielle.

L'identification des émetteurs impliqués dans des activités liées au charbon s'effectue selon plusieurs critères :

- Les « Coal Developer » : émetteurs développant des capacités en lien avec l'exploitation de charbon ;

- Et 4 autres critères associés à des seuils :

- o Production annuelle de charbon < 10 MT ;

- o Capacités électriques installées basées sur le charbon < 5 GW

- o Part du Charbon thermique dans le CA < 10%

- o Part du Charbon dans le mix énergétique < 10%

Notons la baisse des niveaux des seuils relatifs, de 20% à 10%.

La liste GCEL compte désormais 3731 émetteurs (maisons mères et filiales) dont 1840 sont identifiés comme « coal developer ».

Sur l'exercice, le Comité RSE, instance de gouvernance et de suivi de l'application de nos politiques sectorielles, a confirmé le statut « autorisé » de 2 groupes émetteurs présents dans la liste GCEL et engagés dans un plan de sortie du charbon à horizon 2030.

Au total, la mise en œuvre de notre politique sectorielle aboutit à l'exclusion de 99,8% des émetteurs de la liste GCEL 2023. Ce haut niveau d'exclusion s'explique, entre autre, par l'extension de l'interdiction d'un émetteur à l'ensemble du Groupe auquel il appartient.

Politique sectorielle Défense et Sécurité :

La politique sectorielle Défense et Sécurité se compose de deux volets :

- Exclusion des entreprises impliquées dans le secteur des armes controversées et des armes non-conventionnelles et de destruction massive ;

- Suivi des controverses portant sur des sociétés impliquées dans l'armement militaire de combat.

S'agissant des activités liées aux armes conventionnelles, le pôle Finance Responsable et Durable (FRd) de Crédit Mutuel Asset Management assure une vigilance particulière concernant les sociétés impliquées dans l'armement militaire de combat et faisant l'objet de controverses très sévères liées aux activités de défense et sécurité. Cette analyse peut mener à une exclusion.

L'application de la politique sectorielle Défense et Sécurité aboutit à l'exclusion de 137 émetteurs.

Politique sectorielle Hydrocarbure :

Au 1er janvier 2023 la politique sectorielle hydrocarbure est entrée en application, dans le cadre de la déclinaison des politiques sectorielles mises en place au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Elle prévoit le gel des positions des émetteurs figurant dans la liste dite « GOGEL », produite par Urgewald, et ne respectant le seuil suivant :

- la part de production d'hydrocarbures non conventionnels est supérieure à 25% dès le 01/01/2023 ;

Le périmètre retenu pour définir la partie non conventionnelle des hydrocarbures est celui de l'ONG Urgewald, à savoir :

- pétrole ou gaz de schiste,

- pétrole issu de sables bitumineux,

- pétrole lourd et extra-lourd,

- pétrole en eau profonde,

- pétrole extrait en Arctique,

- méthane de houille.

Au 1er janvier 2023, l'application de la politique sectorielle aboutit à l'exclusion de 481 émetteurs sur un total de 789 recensés dans la GOGEL 2022. Le taux d'exclusion ressort ainsi à 61%.

(1) Politique RSE adaptée à l'organisation propre du Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

(2) Mise en service au 2nd semestre 2021.

(3) Société de Gestion.

(4) Mise à jour en octobre de chaque année.

(5) Développement de nouvelles capacités de production de charbon.

La gestion de cet OPC repose sur des objectifs mesurables de prise en compte des critères extra-financiers qui constituent une des composantes de la gestion mais leur poids dans la décision finale n'est pas défini en amont. Cette prise en compte des critères extra-financiers est matérialisée par une note ou un indicateur extra-financier supérieure à celle de l'univers d'investissement.

- **Frais de gestion indirects calculés**

82 636,40 EUR

- **Addendum – Article 8**

Le disclaimer de l'Addendum figure en dernière page du rapport annuel.

- **Transparence Des Opérations De Financement Sur Titres (SFTR)**

Au cours de l'exercice, le fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

RAPPORT COMPTABLE

• INFORMATIONS JURIDIQUES

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

• Commission de mouvement et frais de transaction

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation prévu au Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers est consultable sur le site internet: www.creditmutuel-am.eu et/ou auprès de CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT, 4 rue Gaillon, 75002 Paris.

• Politique du gestionnaire en matière de droit de vote

Conformément au Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, les informations concernant la politique de vote et le compte-rendu de celle-ci sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion et/ou à son siège social. La politique de vote s'inscrit dans le prolongement de la politique d'investissement, dont l'objectif est la recherche d'une performance régulière sur le long terme dans le respect des orientations de gestion des fonds. Elle intègre les particularités de chaque pays en termes de droit des sociétés et de gouvernement d'entreprise. Les principes de la politique de vote de CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT sont les suivants :

- respect des droits des actionnaires minoritaires et équité entre les actionnaires,
- transparence et qualité des informations fournies aux actionnaires,
- équilibre des pouvoirs entre les organes de direction,
- pérennité et intégration de la stratégie long terme des entreprises,
- soutien des meilleures pratiques de gouvernement d'entreprise. Dans les fonds d'actionnariat salarié, les droits de vote attachés aux titres de l'entreprise sont exercés par le Conseil de surveillance.

• Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties

Les intermédiaires sélectionnés figurent sur une liste établie et revue au moins une fois par an par la société de gestion. La méthode retenue est un scoring global annuel de chaque intermédiaire permettant de lui attribuer une note qui conditionne son maintien ou non dans la liste des intermédiaires autorisés. La note obtenue est basée sur les éléments spécifiques et considérés comme déterminants. Il s'agit par ordre d'importance décroissante : de l'engagement de la part de l'intermédiaire sur les quantités à négocier et à livrer, de la qualité de l'exécution, de la réactivité lors de la réception/passation d'ordres, du nombre d'incidents de règlement/livraison, de la pertinence des informations communiquées. Le respect des tarifs négociés conditionne le maintien de l'intermédiaire dans la liste.

• Information relative aux modalités de calcul du risque global

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

• Effet de levier

Les effets de levier AIFM calculés selon la méthode brute (article 7 du Règlement délégué (UE) 231/2013) s'élèvent à 99,74% et selon la méthode de l'engagement (article 8 du Règlement délégué (UE) 231/2013) s'élèvent à 100%.

• Information relative au traitement des actifs non liquides

Aucun des actifs de votre fonds n'a fait l'objet d'un traitement spécial en raison de sa nature non liquide..

● Politique de rémunération

Crédit Mutuel Asset Management inscrit sa politique de rémunération dans le cadre des principes de Crédit Mutuel Alliance Fédérale (cf. site de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel – Espace Investisseurs – Information financière/ réglementée) tout en respectant les exigences réglementaires. Crédit Mutuel Alliance Fédérale a mis en place un comité des rémunérations unique, dont le périmètre s'étend à l'ensemble de ses filiales.

Pour rappel, la politique de rémunération applicable aux gestionnaires de fonds d'investissement est dictée par les directives 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (OPCVM V) et 2011/61/UE du 8 juin 2011 dite directive AIFM ainsi que leurs textes de transposition.

A. Processus Opérationnel

Le comité des rémunérations de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel procède à un examen annuel des principes de la politique de rémunération et exprime son avis sur les propositions de la direction générale élaborées après consultation de la direction des risques et de la conformité.

Concernant Crédit Mutuel Asset Management, les rémunérations sont basées notamment sur les critères suivants: la performance du ou des fonds gérés par le collaborateur ainsi que la contribution individuelle aux activités de l'entreprise ainsi que le respect des règles de risques et de conformité. Pour plus d'information, vous pouvez consulter le site internet de Crédit Mutuel Asset Management (notamment le respect des Politiques sectorielles d'exclusion ainsi que le respect de l'exclusion des valeurs controversées).

B. Personnel identifié

Crédit Mutuel Asset Management a identifié les preneurs de risques selon deux critères :

- Rôle et responsabilité des acteurs afin de déterminer les preneurs de risque au niveau de la Société de Gestion et des OPCVM/FIA gérés,
- Rémunérations afin de déterminer le personnel qui, au vu de sa rémunération, devrait être considéré comme preneur de risque.

Sont considérés comme personnel identifié :

- le Directeur Général, le Secrétaire Général, Directeur des Gestions, les responsables en charge respectivement : des pôles de Gestion, de la finance responsable et durable, de la Direction Juridique et Financière, de la Direction des Relations Distributeurs, de la Direction des Risques, de la Direction des Services Supports, de la Direction des Ressources Humaines et le Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne (RCCI)
- les collaborateurs affectés aux activités de gestion collective de Crédit Mutuel Asset Management : les gérants .

C. Rémunérations

Parmi le personnel identifié de Crédit Mutuel Asset Management, certains collaborateurs perçoivent outre leur rémunération fixe, des primes à caractère discrétionnaire. Il s'agit principalement des gérants et de la direction générale. Dans le but de limiter les prises de risque, les modalités de rémunération discrétionnaires doivent permettre de prendre en compte la performance et le risque. En tout état de cause, la gestion du risque, le respect de l'éthique et de l'intérêt du client doivent l'emporter sur les performances financières.

Crédit Mutuel Asset Management peut décider de ne pas accorder ces primes à caractère discrétionnaire si les circonstances le justifient. En particulier, ces primes individuelles pourront être

diminuées voire réduites à zéro dans certaines circonstances, notamment en cas d'atteinte aux intérêts des clients ou de manquement caractérisé à l'éthique. Le versement de prime garantie est exceptionnel, et ne s'applique que dans le cadre de l'embauche d'un nouveau membre du personnel et est limitée à la première année.

En 2022, le total des rémunérations brutes globales versées aux 279 collaborateurs présents sur l'exercice s'est élevé à 18 813 105 € dont 1 282 750 € de primes. Les éléments de rémunération versés aux collaborateurs ayant une incidence sur le profil de risques de la société de gestion s'élèvent 7 272 428 €.

Les primes à caractère discrétionnaire sont payées en mars de l'année (n+1) lorsqu'une vision de l'exercice (n) est disponible.

Ces primes sont limitées à un montant annuel unitaire de 100.000€ et ne font pas l'objet d'un étalement. Dans le cadre d'une révision de la politique de rémunération permettant un versement de primes discrétionnaires supérieures à 100.000€, Crédit Mutuel Asset Management en informerait préalablement l'AMF et mettrait sa politique de rémunération en conformité avec les directives dites OPCVM V et AIFM en prévoyant notamment les conditions d'étalement sur une période minimum de trois ans.

- **Information relative au fonds Maître**

Le rapport annuel du fonds Maître CM-AM PME-ETI ACTIONS est disponible ci-joint

- **Evènements intervenus au cours de la période**

30/03/2023 Caractéristiques de gestion : Mise en conformité avec l'OPC maître

08/12/2023 Mise à jour de la trame : Mise en conformité de la trame

08/12/2023 Caractéristiques de gestion : Mise à jour règlementaire SFDR

08/12/2023 Caractéristiques de gestion : Mention de la classification SFDR

08/12/2023 Caractéristiques de gestion : Mise en conformité avec l'OPC maître (gates)

29/12/2023 Changement de délégation : Modification de la délégation Comptable

BILAN ACTIF

	29/12/2023	30/12/2022
Instruments financiers	36 902 530,67	35 148 173,42
OPC maitre	36 902 530,67	35 148 173,42
Contrats financiers	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Créances	52 204,95	59 032,27
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	52 204,95	59 032,27
Comptes financiers	42 887,62	45 360,24
Liquidités	42 887,62	45 360,24
Total de l'actif	36 997 623,24	35 252 565,93

BILAN PASSIF

	29/12/2023	30/12/2022
Capitaux propres		
Capital	38 226 487,85	34 761 064,67
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	-1 913 237,59	-333 634,84
Résultat de l'exercice (a, b)	684 254,90	825 024,14
Total des capitaux propres	36 997 505,16	35 252 453,97
<i>(= Montant représentatif de l'actif net)</i>		
Instruments financiers	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Dettes	118,08	111,96
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	118,08	111,96
Comptes financiers	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
Total du passif	36 997 623,24	35 252 565,93

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN

	29/12/2023	30/12/2022
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Opérations de couverture	0,00	0,00
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Autres opérations	0,00	0,00

COMPTE DE RESULTAT

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	1 927,40	156,66
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Crédits d'impôt	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur contrats financiers	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (I)	1 927,40	156,66
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur contrats financiers	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	872,73	654,54
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (II)	872,73	654,54
RESULTAT SUR OPERATIONS FINANCIERES (I-II)	1 054,67	-497,88
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-401 081,18	-519 530,54
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (V)	278 084,90	341 887,20
RESULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (I - II + III - IV + V)	680 220,75	860 919,86
Régularisation des revenus de l'exercice (VI)	4 034,15	-35 895,72
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	0,00	0,00
RESULTAT (I - II + III - IV + V +/- VI - VII)	684 254,90	825 024,14

- **REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 modifié.

La répartition des montants de souscription entre participation, intéressement, versements volontaires, abondement et transferts figurant dans le tableau Evolution de l'Actif Net n'est pas auditée par le commissaire aux comptes.

Les éléments comptables sont présentés en euro, devise de la comptabilité du fonds commun de placement d'entreprise.

- **Comptabilisation des revenus**

Le FCPE comptabilise ses revenus selon la méthode du coupon encaissé.

- **Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille**

La comptabilisation des entrées et sorties de titres dans le portefeuille du FCPE est effectuée frais exclus.

- **Affectation des sommes distribuables**

Part C :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

- **Frais de gestion et de fonctionnement**

Les frais de gestion sont prévus par le règlement.

Ces frais de gestion sont pris en charge par le Fonds et/ou l'entreprise conformément au règlement.

Ces frais recouvrent l'ensemble des frais supportés par le fonds : frais de gestion financière, frais de gestion administrative et comptable, frais de conservation, frais de distribution, honoraires du contrôleur légal des comptes, etc.

Ils n'incluent pas les frais de transaction qui comprennent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et les commissions de mouvement facturées à l'OPC d'épargne salariale et perçues notamment par le dépositaire et la société de gestion.

- **Frais de gestion fixes**

		Frais de gestion	
Parts		A la charge du FCPE	A la charge de l'entreprise
C	000010001707	0,05% TTC maximum dans la limite des frais réels (honoraires du commissaire aux comptes) Assiette : actif net	1% TTC Taux maximum de l'actif net

- **Frais de gestion indirects**

		Frais de gestion indirects		
Parts		Commission de gestion indirecte	Commission de souscription indirecte	Commission de rachat indirect
C	000010001707	2,50 % TTC maximum de l'actif net à la charge du FCPE		

- **Commission de surperformance**

Part 000010001707 C

Néant

- **Rétrocessions**

La politique de comptabilisation de rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion.

Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion. Les frais effectivement supportés par le fonds figurent dans le tableau « FRAIS DE GESTION SUPPORTÉS PAR LE FCPE » et sont calculés sur l'actif net moyen de l'exercice.

- **Frais de transaction**

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans le FCPE, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités du fonds.

Commissions de mouvement	Clé de répartition (en %)		
	SDG	Dépositaire	Autres prestataires
Néant			

- **Méthode de valorisation**

Lors de chaque valorisation, les actifs du FCPE sont évalués selon les principes suivants :

- **Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :**

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de Bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de Bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de Bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de Bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

- **Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :**

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,
- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,
- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,
- etc.

- **Titres d'OPCVM et ou/FIA en portefeuille :**

Évaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

- **Parts d'organismes de Titrisation :**

Évaluation au dernier cours de bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

- **Acquisitions temporaires de titres :**

- Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois
- Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.
- Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

- **Cessions temporaires de titres :**

- Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.
- Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de Bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par le FPCE à l'issue du contrat de prêt.

- **Valeurs mobilières non cotées :**

Les titres de capital ou donnant accès au capital de l'entreprise qui ne sont pas admis aux négociations sur un marché réglementé font l'objet d'une évaluation régulière selon les modalités définies aux articles D3324-18 au D3324-20 et R3332-22 à R3332-23 du Code du Travail.

La méthode d'évaluation des titres de capital émis par l'entreprise est validée par un expert indépendant conformément aux articles R3332-22 et R3332-23 du Code du Travail.

- **Titres de créances négociables :**

Les TCN sont valorisés à la valeur de marché.

- **Valeur de marché retenue :**

- BTF/BTAN :

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

- Autres TCN :

Pour les TCN faisant l'objet de cotation régulière : le taux de rendement ou les cours utilisés sont ceux constatés chaque jour sur le marché.

Pour les titres sans cotation régulière ou réaliste : application d'une méthode actuarielle avec utilisation du taux de rendement d'une courbe de taux de référence corrigé d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur (spread de crédit ou autre).

- **Contrats à terme fermes :**

Les contrats à terme ferme sont évalués au dernier cours du jour de la valorisation. Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme ferme sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la place de cotation des contrats :

- Contrats à terme fermes cotés sur des places européennes : dernier cours du jour.
- Contrats à terme fermes cotés sur des places nord-américaines : cours de compensation de la veille

- **Options :**

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

- Options cotées sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.
- Options cotées sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- **Opérations d'échanges (swaps) :**

- Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.
- Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.
- L'évaluation des swaps d'indice est réalisé au prix donné par la contrepartie, la société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.
- Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

- **Contrats de change à terme :**

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, du FIA, par un emprunt de devise dans la même monnaie et pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

- **Méthode d'évaluation des engagements hors bilan**

- Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal. les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.
- Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.
- Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.
- Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

- **Description des garanties reçues ou données**

- **Garantie reçue :**

Néant

- **Garantie donnée :**

Néant

- **Informations complémentaires**

Ces frais ne sont pas assujettis à la TVA conformément au Code général des impôts.

Les coûts exceptionnels liés au recouvrement des créances pour le compte du FCPE ou à une procédure pour faire valoir un droit peuvent s'ajouter aux frais récurrents facturés à ce dernier et affichés ci-dessus.

EVOLUTION DE L'ACTIF NET

	29/12/2023	30/12/2022
Actif net en début d'exercice	35 252 453,97	65 622 459,24
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	11 032 731,74	23 392 248,21
Versements de participation	1 093 951,39	2 357 178,13
Versements d'intéressement	2 785 529,23	5 853 793,84
Versements au titre du plan d'épargne	0,00	0,00
- versements volontaires des salariés	406 957,49	450 802,78
- abondements de l'entreprise	548 511,67	1 142 735,97
Transferts provenant d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	37 099,82	32 249,92
Versements par arbitrage	6 160 682,14	13 555 487,57
Versements autres	0,00	0,00
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-10 572 672,69	-27 313 114,60
Rachats volontaires des salariés	-1 974 953,80	-3 204 195,30
Transferts à destination d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	-3 854,62	-10 295,38
Retraits par arbitrage	-8 593 864,27	-24 098 623,92
Retraits autres	0,00	0,00
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	0,00	1 162 698,89
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-1 878 425,63	-1 522 547,78
Plus-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Frais de transaction	0,00	0,00
Différences de change	0,00	0,00
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	2 483 197,02	-26 950 209,85
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>-7 399 959,54</i>	<i>-9 883 156,56</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-9 883 156,56</i>	<i>17 067 053,29</i>
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	680 220,75	860 919,86
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
Actif net en fin d'exercice	36 997 505,16	35 252 453,97

**INSTRUMENTS FINANCIERS - VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE
D'INSTRUMENT**

	Montant	%
HORS BILAN		
Operations de couverture		
TOTAL Operations de couverture	0,00	0,00
Autres operations		
TOTAL Autres operations	0,00	0,00
TOTAL HORS BILAN	0,00	0,00

VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	42 887,62	0,12	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	0-3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	42 887,62	0,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF
ET DE HORS-BILAN**

	Devise 1	%	Devise2	%	Devise 3	%	Autre(s) devise(s)	%
Actif								
OPC maître	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif								
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE

	29/12/2023
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS CONSTITUTIFS DE DEPOTS DE GARANTIE

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

INSTRUMENTS FINANCIERS EMIS PAR LA SOCIETE DE GESTION OU LES ENTITES DE SON GROUPE

	ISIN	LIBELLE	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			36 902 530,67
	FR0011631019	CM-AM P.E.AC.RC 3D	36 902 530,67
Contrats financiers			0,00
Total des titres du groupe			36 902 530,67

TABLEAUX D’AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice						
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédits d'impôt unitaire
Total acomptes			0	0	0	0

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice				
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire
Total acomptes			0	0

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	684 254,90	825 024,14
Total	684 254,90	825 024,14

	29/12/2023	30/12/2022
C1 PART CAPI C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	684 254,90	825 024,14
Total	684 254,90	825 024,14
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-1 913 237,59	-333 634,84
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-1 913 237,59	-333 634,84

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
CI PART CAPI C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-1 913 237,59	-333 634,84
Total	-1 913 237,59	-333 634,84
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'OPC AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Date	Part	Actif net	Nombre de titres	Valeur liquidative unitaire	Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)	Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes)	Crédit d'impôt unitaire	Capitalisation unitaire sur résultat et PMV nettes
				€	€	€	€	€
31/12/2019	C1 PART CAPI C	9 866 996,07	936 859,8286	10,5319	0,00	0,00	0,00	0,08
31/12/2020	C1 PART CAPI C	41 545 641,63	2 663 429,1656	15,5985	0,00	0,00	0,00	0,80
31/12/2021	C1 PART CAPI C	65 622 459,24	3 294 840,9763	19,9167	0,00	0,00	0,00	2,47
30/12/2022	C1 PART CAPI C	35 252 453,97	2 983 527,9561	11,8156	0,00	0,00	0,00	0,16
29/12/2023	C1 PART CAPI C	36 997 505,16	3 015 505,3055	12,269	0,00	0,00	0,00	-0,40

SOUSCRIPTIONS RACHATS

	En quantité	En montant
C1 PART CAPI C		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	932 133,94260	11 032 731,74
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-900 156,59320	-10 572 672,69
Solde net des Souscriptions/Rachats	31 977,34940	460 059,05
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	3 015 505,30550	

COMMISSIONS

	En montant
C1 PART CAPI C	
Commissions des souscriptions rachats payées par le salarié	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
Commissions des souscriptions rachats payées par l'entreprise	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

FRAIS DE GESTION SUPPORTES PAR L'OPC

	29/12/2023
10001707 C1 PART CAPI C	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,00
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	1 470,00
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	680 636,08

CREANCES ET DETTES

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
Créances	Frais de gestion rétrocédés	52 204,95
Total des créances		52 204,95
Dettes	Frais de gestion	118,08
Total des dettes		118,08
Total dettes et créances		52 086,87

VENTILATION SIMPLIFIEE DE L'ACTIF NET

INVENTAIRE RESUME

	Valeur EUR	% Actif Net
PORTEFEUILLE	36 902 530,67	99,74
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES	0,00	0,00
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES	0,00	0,00
TITRES DE CREANCES NEGOCIABLES	0,00	0,00
TITRES OPC	36 902 530,67	99,74
AUTRES VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A L'ACHAT	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A LA VENTE	0,00	0,00
CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATEURS DEBITEURS ET AUTRES CREANCES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	52 204,95	0,14
OPERATEURS CREDITEURS ET AUTRES DETTES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	-118,08	0,00
CONTRATS FINANCIERS	0,00	0,00
OPTIONS	0,00	0,00
FUTURES	0,00	0,00
SWAPS	0,00	0,00
BANQUES, ORGANISMES ET ETS. FINANCIERS	42 887,62	0,12
DISPONIBILITES	42 887,62	0,12
DEPOTS A TERME	0,00	0,00
EMPRUNTS	0,00	0,00
AUTRES DISPONIBILITES	0,00	0,00
ACHATS A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
VENTES A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
ACTIF NET	36 997 505,16	100,00

PORTFEUILLE TITRES DETAILLE

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Dernier Cours	Prix de revient unitaire	Prix de revient	Valeur boursière	Coupon couru	+ ou - values potentielles	% Actif Net
TOTAL Titres d'OPC				44 302 540,67	36 902 530,67	0,00	0,00	-7 400 010,00	99,74
TOTAL OPCVM et équivalents d'autres États membres de l'UE				44 302 540,67	36 902 530,67	0,00	0,00	-7 400 010,00	99,74
TOTAL FRANCE				44 302 540,67	36 902 530,67	0,00	0,00	-7 400 010,00	99,74
FR0011631019 CM-AM PME-ETI ACTIONS (RC)	EUR	211 415,243	174,55	209,55225	36 902 530,67	0,00	0,00	-7 400 010,00	99,74
TOTAL				44 302 540,67	36 902 530,67	0,00	0,00	-7 400 010,00	99,74

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON

(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part C1 : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

(*) Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques



RAPPORT ANNUEL

CONVERGENCE SOLIDAIRE TEMPERE

Fonds commun de placement d'entreprise

Exercice du 01/01/2023 au 29/12/2023

CARACTERISTIQUES DE L'OPC

Forme juridique : FCPE

- **L'objectif de gestion**

Le compartiment « CONVERGENCE SOLIDAIRE TEMPERE » a un objectif de gestion similaire à celui du FIA maître « CM-AM SOLIDAIRE TEMPERE ISR », diminué des frais de gestion réels propres au nourricier, à savoir de valoriser le portefeuille, sur la durée de placement recommandée, grâce à une gestion sélective et opportuniste en s'attachant à respecter des critères de développement durable et de responsabilité sociale. Le type de gestion du compartiment nourricier s'apprécie ainsi au travers de celle du FIA maître.

- **Stratégie d'investissement**

L'actif du compartiment nourricier « CONVERGENCE SOLIDAIRE TEMPERE » est investi en permanence et en totalité en parts « ES » du fonds maître « CM-AM SOLIDAIRE TEMPERE ISR » et à titre accessoire en liquidités. La performance du nourricier pourra être inférieure à celle du maître, notamment à cause de ses frais de gestion propres. Ce FIA est géré activement et de manière discrétionnaire en respectant un filtre qualitatif extra-financier selon la politique mise en œuvre par Crédit Mutuel Asset Management et dans le respect des exigences du label français ISR. Il n'est pas géré en référence à un indice. Il a pour objectif de gestion de valoriser le portefeuille, sur la durée de placement recommandée, grâce à une gestion sélective et opportuniste en s'attachant à respecter des critères de développement durable et de responsabilité sociale. Le FIA n'a pas d'indicateur de référence car le processus de gestion est basé sur une sélection de titres par des critères fondamentaux en dehors de tout critère d'appartenance à un indice de marché.

Stratégie d'investissement du FIA maître :

La stratégie de gestion du FIA consiste à établir un univers de valeurs ciblées grâce à un processus extra-financier complété d'une analyse financière. La stratégie du FIA repose sur une approche en sélectivité consistant à privilégier les émetteurs les mieux notés ou ceux démontrant de bonnes perspectives de leurs pratiques en matière environnemental, social et de gouvernance « ESG » et à exclure ceux comportant un risque dans le domaine. Le processus de gestion se décompose en trois étapes comme suit : 1. Filtre ESG : l'équipe de gestion appliquera des filtres extra-financiers en fonction de critères ESG issus d'une méthodologie propriétaire développée par le pôle d'analyse Finance Responsable et Durable. Ces filtres couvrent les critères de qualité de gouvernance, sociétaux, sociaux, environnementaux et l'engagement de l'entreprise ou des Etats pour une démarche socialement responsable. A titre d'illustration, pour le pilier E : l'intensité carbone, pour le pilier S : la politique de ressources humaines, et pour le pilier G : la part des administrateurs indépendants sont inclus dans nos catégories ESG. Ces filtres déterminent une classification pour les entreprises de 1 à 5 (5 étant la meilleure classification). Les gérants ne retiendront que les émetteurs obtenant une classification supérieure à 2. En matière de gestion des controverses, chaque titre fait l'objet d'une analyse, d'un suivi et d'une notation spécifique pour les entreprises. La gestion exclura tous les émetteurs ayant des controverses majeures. Ce premier filtre ESG permet d'éliminer au minimum 20% des valeurs les moins bien notées. 2. Analyse financière : les valeurs sont analysées au plan financier pour ne conserver que celles dont la qualité est clairement identifiée. Cet univers constitue la liste des valeurs éligibles à l'investissement. 3. Construction du portefeuille : Le processus de gestion repose sur une analyse macro - économique, visant à anticiper les tendances d'évolution des marchés à partir de l'analyse du contexte économique et géopolitique global. Cette approche est complétée par une analyse micro-économique des émetteurs issus du filtre ESG et de l'analyse financière ainsi que des éléments techniques du marché, visant à surveiller les multiples sources de valeur ajoutée des marchés de taux et actions afin de les intégrer dans la prise de décision. Pour la sélection et le suivi des titres de taux, la société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux agences de notation. Elle privilégie sa propre analyse de crédit qui sert de fondement aux décisions de gestion prises dans l'intérêt des porteurs.

A minima 90% des titres vifs et OPC sélectionnés par l'équipe de gestion intègrent des critères extra-financiers. Le FIA pourra investir en titres vifs et parts ou actions d'OPC n'intégrant pas de critères extra-financiers dans la limite de 10% de l'actif net. En raison de l'analyse financière, les sociétés obtenant les meilleures notes ESG ne sont pas automatiquement retenues dans la construction du portefeuille.

Le FIA s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

De 5,01% à 10% en titres émis par :

- des entreprises solidaires agréées conformément aux articles L.3332-17-1et R.3332-21-3 du Code du travail,
- des sociétés de capital-risque visées à l'article 1er-1 de la loi n°85-695 du 11 juillet 1985 portant diverses dispositions d'ordre économique et financier,
- des fonds communs de placement à risques (FCPR) visés à l'article L.214-28 du Code monétaire et financier, sous réserve que leur actif soit composé d'au moins 40% de titres émis par des entreprises solidaires
- des fonds professionnels spécialisés de droit français investis dans au moins l'une des trois typologies d'instruments ci-dessus.

De 0 % à 25 % sur les marchés d'actions, de toutes zones géographiques, de toutes capitalisations, de tous les secteurs, dont

- de 0 % à 10 % aux marchés des actions hors zone euro.

De 75 % à 100 % en instruments de taux souverains, du secteur public et privé, de toutes zones géographiques, de catégorie « Investment Grade » selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation, dont :

- de 0 % à 5 % en instruments de taux devenus spéculatifs après l'acquisition selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation ou non notés.

De 0 % à 10 % en obligations convertibles

De 0 % à 10 % au risque de change sur des devises hors euro.

COMMENTAIRE DE GESTION

Environnement de marché

Au début du premier trimestre de l'exercice, les taux mondiaux ont entamé une forte baisse sur la partie longue dans un contexte où les investisseurs étaient rassurés quant à la trajectoire d'inflation et son pic en cours de dépassement. Ce dégonflement des attentes a également porté sur la BCE et a participé à la rechute marquée des spreads italiens d'autant que le scénario d'une grave récession semblait s'être écarté en Europe. Le mouvement d'aplatissement de la courbe des taux s'est poursuivi de part et d'autre de l'Atlantique avec une rechute plus importante en zone euro. Le marché du crédit a été beaucoup plus actif qu'à l'accoutumé avec des émissions de plus de 80 milliards d'euros sur les financières et 43 milliards d'euros sur les corporates. Malgré cet afflux d'offre, les spreads de crédit Investment Grade se sont légèrement resserrés d'une dizaine de bp. Mais en février, les indicateurs économiques ont confirmé la résilience de la consommation et de l'inflation qui ont été portées par les hausses de salaires, validant les craintes des investisseurs sur l'ampleur du resserrement monétaire encore nécessaire pour lutter contre l'inflation. Dans ces conditions, les taux souverains sont revenus sur leurs points hauts de décembre 2022, les dépassant même pour les taux courts, le marché ayant dû réintégrer rapidement davantage de hausses des taux directeurs des banques centrales américaine et européenne. Les spreads de crédit ont poursuivi leur resserrement avec une surperformance marquée du segment High Yield versus Investment Grade. En fin de trimestre, l'incertitude sur les perspectives économiques mondiales s'est nettement accrue avec l'effondrement de la Silicon Valley Bank, le sauvetage de Credit Suisse et le ralentissement de l'économie américaine. Malgré ce contexte, la FED et la BCE ont, comme attendu, monté leurs taux directeurs en mars. Le stress bancaire a ravivé l'aversion au risque et a provoqué un repli sensible des taux souverains sur fond de mouvement de fuite vers la qualité et de dégonflement des attentes en matière de poursuite du resserrement monétaire. A la fin du mois de mars, les craintes sur les risques systémiques se sont atténuées, soutenant les actifs risqués mais conduisant à une remontée des taux souverains, alimentée par l'inflation sous-jacente qui reste élevée en zone euro. Les spreads périphériques sont restés stables versus Allemagne contrairement aux spreads de crédit, principalement des émetteurs financiers, qui se sont fortement tendus dans un mouvement de pentification de la courbe des taux. Le taux 10 ans allemand clôture le 1er trimestre à 2,29% et les spreads de crédit Investment Grade à 92 bp.

Après avoir partiellement corrigé le rally initié par le choc bancaire aux US et en Europe en début de second trimestre de l'exercice, le marché obligataire a terminé le mois d'avril finalement stable après avoir enchaîné des épisodes courts d'aversion au risque et de fuite vers la qualité : les rendements à 10 ans des emprunts d'Etat allemand et américain ont clôturé respectivement à 2.31 et 3.42. Outre la dégradation de la note de la France à AA- par Fitch, La dernière semaine d'avril a été marquée par un retour du risque avec une forte baisse des taux 2 ans dans le sillage des craintes sur la situation des banques US, sur les risques croissants de défaut de paiement des Etats-Unis et sur la croissance, liées au ralentissement économique émergeant au gré des statistiques. Les spreads de crédit des entreprises non-financières ont baissé plus que ceux des banques alors que ceux de la France et de l'Italie progressaient de 7 bp versus Bund, la courbe des taux restant stable. La suite du trimestre a été plutôt favorable aux actifs risqués, entre le passage du texte sur le plafond de la dette aux Etats-Unis, des données d'inflation bien orientées en zone euro et le dégonflement des anticipations de nouvelle hausse des taux de la Fed, en dépit de statistiques économiques mitigées et de communications d'entreprises prudentes aux Etats-Unis. Le 10 ans allemand a terminé stable à 2.28%, après avoir touché un point haut sur le mois à 2.54%. Les spreads de crédit des entreprises non-financières ont sous-performé les financières en raison d'un marché primaire extrêmement dynamique. La fin du 2nd trimestre a marqué la première pause de la FED dans son cycle de hausse des taux directeurs contrairement à la BCE qui a de nouveau délivré 25 bp de hausse. Des indicateurs macros généralement pointés vers la résilience de l'emploi avec la persistance de l'inflation à des niveaux toujours trop élevés (notamment l'inflation sous-jacente) et les commentaires

des banquiers centraux à la conférence de Sintra maintenant le cap vers davantage de resserrement monétaire ont entraîné à nouveau à la hausse les rendements 10 ans allemand à 2.39% et US à 3.84%, avec en parallèle un fort aplatissement des courbes. L'optimisme des investisseurs a entretenu le recul de l'aversion au risque à travers la réduction des spreads périphériques et de crédit.

Le 3ème trimestre a été marqué par une nouvelle remontée des taux directeurs Fed et BCE mais la communication des Banques Centrales s'est voulue plus souple quant à la nécessité de poursuivre les hausses. Les taux européens et US ont débuté sur une tendance haussière, mais des chiffres d'inflations US inférieurs aux attentes ont entraîné une nette détente des taux souverains, particulièrement sur les taux courts. A la faveur de la baisse des taux européens et d'une moindre aversion au risque, le spread de taux souverains Italie-Allemagne s'est resserré ainsi que le marché du crédit IG. Août a connu une forte poussée haussière des taux longs suite à la résilience persistante de la croissance américaine et la crainte de voir les banques centrales maintenir plus durablement une politique monétaire restrictive, au début d'inflexion de politique monétaire de la BoJ, la prise en compte de l'accélération à venir des émissions massives du Trésor US sans oublier une liquidité réduite. Mais des statistiques indiquant une dynamique de désinflation progressive et des perspectives de croissance préoccupantes, notamment en zone euro, en plus d'une communication BCE relevant la dégradation de l'environnement et l'impact restrictif en cours et à venir de la politique monétaire, ont permis d'inverser la tendance haussière sur les taux, le 10 ans allemand clôturant quasi inchangé à 2.46%. Les spreads de Crédit se sont élargis d'une dizaine de bp vs Bund contrairement aux spreads de pays périphériques et semi-cœur. La fin de trimestre a subi une correction obligataire généralisée sur les principaux marchés avec une forte pentification des courbes et une hausse des taux réels, inscrivant de nouveaux plus hauts sur les rendements 10 ans US à 4.60% et allemand à 2,85%. Les risques se sont multipliés avec à la fois les décisions de politique monétaire FED, BCE et BOE alimentant la crainte de taux d'intérêt élevés sur une longue durée, le énième risque de shutdown US, le décalage des attentes du début des baisses des taux de la BCE vers le second semestre 2024 et la résurgence du risque italien. Entre des données inflation plutôt rassurantes mais un prix du pétrole en hausse, des chiffres macro positifs en fin de mois côté US et EUR mais des perspectives baissières en plus de nouvelles inquiétantes côté Chine, le marché a privilégié l'aversion au risque à l'image du spread BTP (+29 bp) et du crédit sur la 2ème moitié du mois.

Le début du dernier trimestre de l'exercice a été marqué par la résurgence du risque géopolitique lié au conflit au Moyen-Orient, des statistiques économiques tardant à envoyer un message de ralentissement économique conjugué à des résultats d'entreprises mitigés. Mais après avoir touché un point haut à 5% sur le 10Y US et 3% sur le 10Y allemand, la tendance s'est inversée dès la 2nde partie d'octobre pour finir le mois respectivement 10bps et 20bps plus bas. En fin de mois, la BCE a fait souffler un vent de soulagement sur les taux en actant le scénario largement consensuel d'une pause dans son resserrement monétaire, suivi peu après par la FED, le grand écart en terme de dynamique économique et inflationniste se confirmant entre les Etats-Unis et l'Europe. Le mouvement d'aversion pour le risque s'est manifesté à travers les actifs risqués: le spread BTP-BUND a atteint 211bps au plus haut et les spreads de crédit se sont écartés de +/-6bps sur le mois. Les taux souverains ont ensuite accéléré leur baisse à partir de novembre, à la faveur de statistiques économiques confortant l'hypothèse d'un reflux de l'inflation sans effondrement de la croissance, et également d'un début d'ajustement perceptible dans la communication de la Fed. Le taux à 10 ans américain est ainsi repassé sous 4 % en clôturant l'année à 3,88 %, 10 ans allemand terminant à 2 %. Le rallye du crédit a été favorisé par des chiffres d'inflation inférieurs aux attentes des deux côtés de l'Atlantique, confortant ainsi les anticipations de futures baisses des taux directeurs de la Fed et de la BCE dès 2024. La poursuite du reflux des taux souverains a été un facteur de soutien pour les spreads de crédit qui se sont resserrés tant sur les CDS que sur le marché cash. Le spread BTPBund a également bénéficié du momentum du mouvement d'appétit pour le risque avec pratiquement 30 bps de resserrement sur le trimestre.

Politique de gestion

En termes d'allocation crédit, nous avons maintenu tout au long de l'année 2023 une préférence pour les émissions d'émetteurs bancaires compte tenu de critères de valorisation relative par rapport aux ~dettes non bancaires et pour des raisons fondamentales (qualité de crédit élevée des grandes banques européennes et américaines sur lesquelles nous sommes principalement exposés, niveau de solvabilité et de liquidité élevés, supervision et contrôle strict de la BCE pour les établissements européens). Nous avons dans nos choix également privilégié les émetteurs affichant des performances ESG élevées et moins générateurs d'émissions de GES avec notamment un focus sur les émetteurs bancaires. Nous sommes restés à l'écart des secteurs très générateurs d'émissions de GES sur la période.

Lors du premier trimestre 2023, nous avons maintenu un niveau de sensibilité réduit dans ce contexte. Nous cédon des échéances italiennes 2026, néerlandaises 2025, italienne 2023 et 2024, française 2024 et 2025. Sur le crédit, dans un marché très actif et attractif, nous avons renforcé l'allocation avec une préférence sur les financières en souscrivant à Unicredit SP 2029, Schneider Electric 2029 et en achetant KBC 2027, Deutsche Bank 2029, Credit Agricole 2029 et Nordea 2026. Sur le crédit, nous avons renforcé l'allocation en souscrivant à ICO 2027 et Kering 2029. En Mars, dans un marché primaire au ralenti, nous avons renforcé le secteur automobile en souscrivant aux nouvelles Volkswagen 2026 et Stellantis 2030 (1ère émission au format Green de l'émetteur) que nous finançons en cedant une OAT courte 2024, de l'Italie 2024 et de BFCM 2024.

Au second trimestre 2023, nous avons maintenu un niveau de sensibilité réduit dans ce contexte tout en achetant le quasi-état allemand KfW 2027 et en cedant des échéances courtes espagnoles 2024. Sur le crédit, dans un marché actif et attractif, nous avons renforcé l'allocation en souscrivant à Robert Bosch 2027, Schneider Electric 2028, Continental 2028, L'Oreal 2028, Daimler Trucks 2026 et ADIF 2028 et en achetant LVMH 2025 et nous cédon des échéances courtes crédit (Legrand 2023)

Au troisième trimestre 2023, nous avons maintenu un niveau de sensibilité réduit dans ce contexte tout en cedant des échéances courtes d'Etats européens (Italie, Allemagne, France, Espagne). Sur le crédit, nous avons participé à certaines émissions primaires attractives en termes ESG et de primes telles que Carlsberg 2028, Deutsche Boerse 2029 et Société Générale 2026.

Au quatrième trimestre 2023, nous avons maintenu un niveau de sensibilité réduit dans ce contexte tout en cedant des échéances courtes souveraines pour dégager des liquidités (OAT 2025, Italie 2024, BPI 2024) et crédit (BFCM 2024)

Gestion Actions

L'année 2023 a été marquée par les éléments suivants :

- des taux d'intérêt qui sont restés élevés tout au long de l'année (plusieurs relèvements de taux des banques centrales) et qui ont atteint un pic en Octobre
- un niveau d'inflation qui a atteint des niveaux très hauts et qui a commencé à diminuer (tout en restant élevé) au cours du dernier trimestre
- des risques de récession économique qui n'ont pas eu lieu en Europe et aux US. On s'oriente désormais vers à un atterrissage en douceur de l'économie
- un redémarrage de la Chine qui était espéré à partir du deuxième trimestre et qui n'a pas eu lieu malgré les nombreuses mesures de relance

L'année boursière peut être divisée en 2 :

- jusqu'en Octobre, le niveau élevé d'inflation et des taux d'intérêt a défavorisé les valeurs de « duration longue » comme les valeurs de croissance au profit des valeurs de rendement notamment.
- en novembre et décembre, la FED a laissé entendre qu'elle prévoyait plusieurs baisses de taux en 2024, compte tenu du niveau d'inflation prévu. Dans ce contexte, les valeurs de croissance ont retrouvé des couleurs.

Au niveau de la gestion, nous avons réduit, au cours de l'année, le poids des secteurs les plus exposés négativement à l'inflation et au taux comme la technologie et nous avons renforcé des secteurs plus défensifs comme les télécoms.

En 2023, les meilleurs contributeurs à la performance du fonds sont : Schneider (+ 63 bps), L'Oreal (+ 61 bps) et Saint Gobain (+ 51 bps).

Saint Gobain a bien performé grâce à son positionnement sur le thème de la transition énergétique

dans le domaine de l'isolation.

Les valeurs qui ont pesé sur la performance sont : Vonovia (- 5 bps) et Valeo (- 2 bps).

Nous avons totalement cédé Vonovia donc l'endettement était élevé au regard du niveau des taux d'intérêt.

Au cours de l'année, nous avons réduit notre position en Schneider en faveur de Siemens qui est mieux diversifié en termes de métiers et avec une bonne visibilité sur son activité.

Nous avons également investi en début d'année dans Infineon qui était en retard par rapport au secteur des semis conducteurs malgré une bonne dynamique sur le secteur automobile.

Changements effectués dans le portefeuille suite à l'analyse ESG, notamment sur le E:

La mise en place d'une nouvelle politique ESG et plus particulièrement Climat au sein de CM AM, nous a amené à investir en priorité sur des secteurs faiblement carbonés offrant en parallèle une bonne notation ESG (Banques, Telecom, Technologie et Agences publiques). Nous restons essentiellement investis sur des émetteurs de classe 3 et 4.

Performances

La performance du fonds sur l'exercice 2023 (du 30/12/2022 au 29/12/2023) s'est établie à 9,31%.

Politiques sectorielles :

Inscrit dans ses objectifs stratégiques, Crédit Mutuel Asset Management développe progressivement un ensemble de politiques sectorielles en lien notamment avec la politique RSM (Responsabilité Sociale et Mutualiste) (1) du Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Le détail des politiques sectorielles de la société de gestion est disponible sur le site de Crédit Mutuel Asset Management.

La surveillance et le contrôle de l'application de ces dernières s'effectuent à trois niveaux :

- par la mise en place d'un dispositif de contrôle pré-trade, empêchant la souscription de titres interdits de par l'application des politiques sectorielles (2) ;
- par la mise en place d'un dispositif de contrôle post-trade, permettant d'identifier les valeurs interdites par l'application des politiques sectorielles et présentes en portefeuille (hors OPC qui font de la répllication indicielle dans leur structuration) ;
- par le Comité RSE (trimestriel), réuni autour de la Direction générale, en charge de la supervision et du suivi de l'application des politiques sectorielles. Ce Comité prend connaissance en particulier des analyses qualitatives réalisées par le Pôle Finance Responsable et Durable sur les émetteurs concernés par les différentes politiques sectorielles.

Politique sectorielle Charbon :

Au niveau de la SGP (3), sur l'exercice écoulé, notons la prise en compte de la mise à jour de la liste « GCEL » (4) par l'ONG Urgewald, laquelle constitue la référence en termes de déploiement de notre politique sectorielle.

L'identification des émetteurs impliqués dans des activités liées au charbon s'effectue selon plusieurs critères :

- Les « Coal Developer » : émetteurs développant des capacités en lien avec l'exploitation de charbon ;
- Et 4 autres critères associés à des seuils :
 - o Production annuelle de charbon < 10 MT ;
 - o Capacités électriques installées basées sur le charbon < 5 GW
 - o Part du Charbon thermique dans le CA < 10%
 - o Part du Charbon dans le mix énergétique < 10%

Notons la baisse des niveaux des seuils relatifs, de 20% à 10%.

La liste GCEL compte désormais 3731 émetteurs (maisons mères et filiales) dont 1840 sont identifiés comme « coal developer ».

Sur l'exercice, le Comité RSE, instance de gouvernance et de suivi de l'application de nos politiques sectorielles, a confirmé le statut « autorisé » de 2 groupes émetteurs présents dans la liste GCEL et engagés dans un plan de sortie du charbon à horizon 2030.

Au total, la mise en oeuvre de notre politique sectorielle aboutit à l'exclusion de 99,8% des émetteurs de la liste GCEL 2023. Ce haut niveau d'exclusion s'explique, entre autre, par l'extension de l'interdiction d'un émetteur à l'ensemble du Groupe auquel il appartient.

Politique sectorielle Défense et Sécurité :

La politique sectorielle Défense et Sécurité se compose de deux volets :

- Exclusion des entreprises impliquées dans le secteur des armes controversées et des armes nonconventionnelles

et de destruction massive ;

- Suivi des controverses portant sur des sociétés impliquées dans l'armement militaire de combat.

S'agissant des activités liées aux armes conventionnelles, le pôle Finance Responsable et Durable (FReD) de Crédit Mutuel Asset Management assure une vigilance particulière concernant les sociétés impliquées dans l'armement militaire de combat et faisant l'objet de controverses très sévères liées aux activités de défense et sécurité. Cette analyse peut mener à une exclusion.

L'application de la politique sectorielle Défense et Sécurité aboutit à l'exclusion de 137 émetteurs.

Politique sectorielle Hydrocarbure :

Au 1er janvier 2023 la politique sectorielle hydrocarbure est entrée en application, dans le cadre de la déclinaison des politiques sectorielles mises en place au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Elle prévoit le gel des positions des émetteurs figurant dans la liste dite « GOGEL », produite par Urgewald, et ne respectant le seuil suivant :

- la part de production d'hydrocarbures non conventionnels est supérieure à 25% dès le 01/01/2023 ;

Le périmètre retenu pour définir la partie non conventionnelle des hydrocarbures est celui de l'ONG Urgewald, à savoir :

- pétrole ou gaz de schiste,
- pétrole issu de sables bitumineux,
- pétrole lourd et extra-lourd,
- pétrole en eau profonde,
- pétrole extrait en Arctique,
- méthane de houille.

Au 1er janvier 2023, l'application de la politique sectorielle aboutit à l'exclusion de 481 émetteurs sur un total de 789 recensés dans la GOGEL 2022. Le taux d'exclusion ressort ainsi à 61%.

(1) Politique RSE adaptée à l'organisation propre du Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

(2) Mise en service au 2nd semestre 2021.

(3) Société de Gestion.

(4) Mise à jour en octobre de chaque année.

(5) Développement de nouvelles capacités de production de charbon.

Article 8 SFDR – TAXONOMIE

La stratégie d'investissement de l'OPC intègre des critères extra-financiers selon une méthodologie développée par le département d'analyse extra financière de Crédit Mutuel Asset Management visant à exclure les valeurs les moins bien notées en matière environnementale, sociale et de gouvernance afin de réduire notamment l'impact du risque de durabilité auquel l'OPC est exposé.

L'équipe de gestion s'attache à prendre en compte dans ses décisions d'investissement les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques considérées comme durables au regard du règlement « Taxonomie » (UE) 2020/852. Le recensement des émetteurs au sein du Fonds dont les activités sont éligibles à la Taxonomie est un sujet principal pour Crédit Mutuel Asset Management. Des travaux sont en cours afin de permettre, à terme, de déterminer un pourcentage minimum d'alignement avec la taxonomie.

Les principales incidences négatives sont également prises en compte dans la stratégie d'investissement.

Crédit Mutuel Asset Management applique sur l'ensemble de sa gamme d'OPC :

- une politique de suivi des controverses visant à détecter les valeurs sur lesquelles des controverses apparaissent. En fonction de l'analyse menée, les valeurs concernées sont maintenues ou exclues,
- une politique d'exclusion sectorielle stricte concernant notamment les armes controversées,

Ces politiques sont disponibles sur le site internet de Crédit Mutuel Asset Management.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux

investissements qui sont qualifiés d'investissement durable au sens du Règlement « SFDR » (UE) 2019/2088. prend en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnementale.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durable sur le plan environnemental.

La gestion de cet OPC repose sur des objectifs mesurables de prise en compte des critères extra-financiers. L'engagement de la gestion est significatif et porte sur l'une des approches suivantes : approche en « amélioration de note » par rapport à l'univers investissable, approche en « sélectivité » par rapport à l'univers investissable, approche en « amélioration d'un indicateur extra-financier » par rapport à l'univers investissable, ou toute autre approche significative (y compris la combinaison d'approches susmentionnées) documentée.

- **Frais de gestion indirects calculés**

338 331,90 EUR

- **Addendum – Article 8**

Le disclaimer de l'Addendum figure en dernière page du rapport annuel.

- **Transparence Des Opérations De Financement Sur Titres (SFTR)**

Au cours de l'exercice, le fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

RAPPORT COMPTABLE

• INFORMATIONS JURIDIQUES

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

• Commission de mouvement et frais de transaction

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation prévu au Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers est consultable sur le site internet: www.creditmutuel-am.eu et/ou auprès de CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT, 4 rue Gaillon, 75002 Paris.

• Politique du gestionnaire en matière de droit de vote

Conformément au Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, les informations concernant la politique de vote et le compte-rendu de celle-ci sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion et/ou à son siège social. La politique de vote s'inscrit dans le prolongement de la politique d'investissement, dont l'objectif est la recherche d'une performance régulière sur le long terme dans le respect des orientations de gestion des fonds. Elle intègre les particularités de chaque pays en termes de droit des sociétés et de gouvernement d'entreprise. Les principes de la politique de vote de CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT sont les suivants :

- respect des droits des actionnaires minoritaires et équité entre les actionnaires,
- transparence et qualité des informations fournies aux actionnaires,
- équilibre des pouvoirs entre les organes de direction,
- pérennité et intégration de la stratégie long terme des entreprises,
- soutien des meilleures pratiques de gouvernement d'entreprise. Dans les fonds d'actionnariat salarié, les droits de vote attachés aux titres de l'entreprise sont exercés par le Conseil de surveillance.

• Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties

Les intermédiaires sélectionnés figurent sur une liste établie et revue au moins une fois par an par la société de gestion. La méthode retenue est un scoring global annuel de chaque intermédiaire permettant de lui attribuer une note qui conditionne son maintien ou non dans la liste des intermédiaires autorisés. La note obtenue est basée sur les éléments spécifiques et considérés comme déterminants. Il s'agit par ordre d'importance décroissante : de l'engagement de la part de l'intermédiaire sur les quantités à négocier et à livrer, de la qualité de l'exécution, de la réactivité lors de la réception/passation d'ordres, du nombre d'incidents de règlement/livraison, de la pertinence des informations communiquées. Le respect des tarifs négociés conditionne le maintien de l'intermédiaire dans la liste.

• Information relative aux modalités de calcul du risque global

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

• Effet de levier

Les effets de levier AIFM calculés selon la méthode brute (article 7 du Règlement délégué (UE) 231/2013) s'élèvent à 99,95% et selon la méthode de l'engagement (article 8 du Règlement délégué (UE) 231/2013) s'élèvent à 100%.

• Information relative au traitement des actifs non liquides

Aucun des actifs de votre fonds n'a fait l'objet d'un traitement spécial en raison de sa nature non liquide..

● Politique de rémunération

Crédit Mutuel Asset Management inscrit sa politique de rémunération dans le cadre des principes de Crédit Mutuel Alliance Fédérale (cf. site de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel – Espace Investisseurs – Information financière/ réglementée) tout en respectant les exigences réglementaires. Crédit Mutuel Alliance Fédérale a mis en place un comité des rémunérations unique, dont le périmètre s'étend à l'ensemble de ses filiales.

Pour rappel, la politique de rémunération applicable aux gestionnaires de fonds d'investissement est dictée par les directives 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (OPCVM V) et 2011/61/UE du 8 juin 2011 dite directive AIFM ainsi que leurs textes de transposition.

A. Processus Opérationnel

Le comité des rémunérations de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel procède à un examen annuel des principes de la politique de rémunération et exprime son avis sur les propositions de la direction générale élaborées après consultation de la direction des risques et de la conformité.

Concernant Crédit Mutuel Asset Management, les rémunérations sont basées notamment sur les critères suivants: la performance du ou des fonds gérés par le collaborateur ainsi que la contribution individuelle aux activités de l'entreprise ainsi que le respect des règles de risques et de conformité. Pour plus d'information, vous pouvez consulter le site internet de Crédit Mutuel Asset Management (notamment le respect des Politiques sectorielles d'exclusion ainsi que le respect de l'exclusion des valeurs controversées).

B. Personnel identifié

Crédit Mutuel Asset Management a identifié les preneurs de risques selon deux critères :

- Rôle et responsabilité des acteurs afin de déterminer les preneurs de risque au niveau de la Société de Gestion et des OPCVM/FIA gérés,
- Rémunérations afin de déterminer le personnel qui, au vu de sa rémunération, devrait être considéré comme preneur de risque.

Sont considérés comme personnel identifié :

- le Directeur Général, le Secrétaire Général, Directeur des Gestions, les responsables en charge respectivement : des pôles de Gestion, de la finance responsable et durable, de la Direction Juridique et Financière, de la Direction des Relations Distributeurs, de la Direction des Risques, de la Direction des Services Supports, de la Direction des Ressources Humaines et le Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne (RCCI)
- les collaborateurs affectés aux activités de gestion collective de Crédit Mutuel Asset Management : les gérants .

C. Rémunérations

Parmi le personnel identifié de Crédit Mutuel Asset Management, certains collaborateurs perçoivent outre leur rémunération fixe, des primes à caractère discrétionnaire. Il s'agit principalement des gérants et de la direction générale. Dans le but de limiter les prises de risque, les modalités de rémunération discrétionnaires doivent permettre de prendre en compte la performance et le risque. En tout état de cause, la gestion du risque, le respect de l'éthique et de l'intérêt du client doivent l'emporter sur les performances financières.

Crédit Mutuel Asset Management peut décider de ne pas accorder ces primes à caractère discrétionnaire si les circonstances le justifient. En particulier, ces primes individuelles pourront être

diminuées voire réduites à zéro dans certaines circonstances, notamment en cas d'atteinte aux intérêts des clients ou de manquement caractérisé à l'éthique. Le versement de prime garantie est exceptionnel, et ne s'applique que dans le cadre de l'embauche d'un nouveau membre du personnel et est limitée à la première année.

En 2022, le total des rémunérations brutes globales versées aux 279 collaborateurs présents sur l'exercice s'est élevé à 18 813 105 € dont 1 282 750 € de primes. Les éléments de rémunération versés aux collaborateurs ayant une incidence sur le profil de risques de la société de gestion s'élèvent 7 272 428 €.

Les primes à caractère discrétionnaire sont payées en mars de l'année (n+1) lorsqu'une vision de l'exercice (n) est disponible.

Ces primes sont limitées à un montant annuel unitaire de 100.000€ et ne font pas l'objet d'un étalement. Dans le cadre d'une révision de la politique de rémunération permettant un versement de primes discrétionnaires supérieures à 100.000€, Crédit Mutuel Asset Management en informerait préalablement l'AMF et mettrait sa politique de rémunération en conformité avec les directives dites OPCVM V et AIFM en prévoyant notamment les conditions d'étalement sur une période minimum de trois ans.

- **Information relative au fonds Maître**

Le rapport annuel du fonds Maître CM-AM SOLIDAIRE TEMPERE ISR est disponible ci-joint

- **Evènements intervenus au cours de la période**

30/03/2023 Caractéristiques de gestion : Mise en conformité avec l'OPC maître

08/12/2023 Mise à jour de la trame : Mise en conformité de la trame

08/12/2023 Caractéristiques de gestion : Mise en conformité avec l'OPC maître (gates)

29/12/2023 Changement de délégation : Intégration de la mention relative au délégataire de la gestion comptable à compter du 01/01/2024

BILAN ACTIF

	29/12/2023	30/12/2022
Instruments financiers	81 815 618,70	81 726 183,66
OPC maitre	81 815 618,70	81 726 183,66
Contrats financiers	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	0,00	0,00
Comptes financiers	41 175,67	128 753,03
Liquidités	41 175,67	128 753,03
Total de l'actif	81 856 794,37	81 854 936,69

BILAN PASSIF

	29/12/2023	30/12/2022
Capitaux propres		
Capital	81 868 930,10	81 922 903,06
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	-12 187,41	-66 727,62
Résultat de l'exercice (a, b)	-66,40	-1 350,16
Total des capitaux propres	81 856 676,29	81 854 825,28
<i>(= Montant représentatif de l'actif net)</i>		
Instruments financiers	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Dettes	118,08	111,41
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	118,08	111,41
Comptes financiers	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
Total du passif	81 856 794,37	81 854 936,69

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN

	29/12/2023	30/12/2022
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Opérations de couverture	0,00	0,00
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Autres opérations	0,00	0,00

COMPTE DE RESULTAT

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	3 146,49	366,53
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Crédits d'impôt	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur contrats financiers	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (I)	3 146,49	366,53
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur contrats financiers	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	1 838,70	467,71
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (II)	1 838,70	467,71
RESULTAT SUR OPERATIONS FINANCIERES (I-II)	1 307,79	-101,18
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	247 467,61	271 116,87
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (V)	245 997,61	269 772,87
RESULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (I - II + III - IV + V)	-162,21	-1 445,18
Régularisation des revenus de l'exercice (VI)	95,81	95,02
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	0,00	0,00
RESULTAT (I - II + III - IV + V +/- VI - VII)	-66,40	-1 350,16

- **REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 modifié.

La répartition des montants de souscription entre participation, intéressement, versements volontaires, abondement et transferts figurant dans le tableau Evolution de l'Actif Net n'est pas auditée par le commissaire aux comptes.

Les éléments comptables sont présentés en euro, devise de la comptabilité du fonds commun de placement d'entreprise.

- **Comptabilisation des revenus**

Le FCPE comptabilise ses revenus selon la méthode du coupon encaissé.

- **Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille**

La comptabilisation des entrées et sorties de titres dans le portefeuille du FCPE est effectuée frais exclus.

- **Affectation des sommes distribuables**

Part C :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

- **Frais de gestion et de fonctionnement**

Les frais de gestion sont prévus par le règlement.

Ces frais de gestion sont pris en charge par le Fonds et/ou l'entreprise conformément au règlement.

Ces frais recouvrent l'ensemble des frais supportés par le fonds : frais de gestion financière, frais de gestion administrative et comptable, frais de conservation, frais de distribution, honoraires du contrôleur légal des comptes, etc.

Ils n'incluent pas les frais de transaction qui comprennent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et les commissions de mouvement facturées à l'OPC d'épargne salariale et perçues notamment par le dépositaire et la société de gestion.

- **Frais de gestion fixes**

		Frais de gestion	
Parts		A la charge du FCPE	A la charge de l'entreprise
C	000010001704	0,05% TTC maximum dans la limite des frais réels (honoraires du commissaire aux comptes) Assiette : actif net	0,30 % TTC maximum de l'actif net

- **Frais de gestion indirects**

		Frais de gestion indirects		
Parts		Commission de gestion indirecte	Commission de souscription indirecte	Commission de rachat indirect
C	000010001704	0,45% TTC maximum de l'actif net à la charge du FCPE		

- **Commission de surperformance**

Part 000010001704 C

Néant

- **Rétrocessions**

La politique de comptabilisation de rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion.

Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion. Les frais effectivement supportés par le fonds figurent dans le tableau « FRAIS DE GESTION SUPPORTÉS PAR LE FCPE » et sont calculés sur l'actif net moyen de l'exercice.

- **Frais de transaction**

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans le FCPE, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités du fonds.

Commissions de mouvement	Clé de répartition (en %)		
	SDG	Dépositaire	Autres prestataires
Néant			

- **Méthode de valorisation**

Lors de chaque valorisation, les actifs du FCPE sont évalués selon les principes suivants :

- **Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :**

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de Bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de Bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de Bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de Bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

- **Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :**

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,
- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,
- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,
- etc.

- **Titres d'OPCVM et ou/FIA en portefeuille :**

Évaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

- **Parts d'organismes de Titrisation :**

Évaluation au dernier cours de bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

- **Acquisitions temporaires de titres :**

- Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois
- Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.
- Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

- **Cessions temporaires de titres :**

- Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.
- Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de Bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par le FPCE à l'issue du contrat de prêt.

- **Valeurs mobilières non cotées :**

Les titres de capital ou donnant accès au capital de l'entreprise qui ne sont pas admis aux négociations sur un marché réglementé font l'objet d'une évaluation régulière selon les modalités définies aux articles D3324-18 au D3324-20 et R3332-22 à R3332-23 du Code du Travail.

La méthode d'évaluation des titres de capital émis par l'entreprise est validée par un expert indépendant conformément aux articles R3332-22 et R3332-23 du Code du Travail.

- **Titres de créances négociables :**

Les TCN sont valorisés à la valeur de marché.

- **Valeur de marché retenue :**

- BTF/BTAN :

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

- Autres TCN :

Pour les TCN faisant l'objet de cotation régulière : le taux de rendement ou les cours utilisés sont ceux constatés chaque jour sur le marché.

Pour les titres sans cotation régulière ou réaliste : application d'une méthode actuarielle avec utilisation du taux de rendement d'une courbe de taux de référence corrigé d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur (spread de crédit ou autre).

- **Contrats à terme fermes :**

Les contrats à terme ferme sont évalués au dernier cours du jour de la valorisation. Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme ferme sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la place de cotation des contrats :

- Contrats à terme fermes cotés sur des places européennes : dernier cours du jour.
- Contrats à terme fermes cotés sur des places nord-américaines : cours de compensation de la veille

- **Options :**

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

- Options cotées sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.
- Options cotées sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- **Opérations d'échanges (swaps) :**

- Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.
- Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.
- L'évaluation des swaps d'indice est réalisé au prix donné par la contrepartie, la société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.
- Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

- **Contrats de change à terme :**

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, du FIA, par un emprunt de devise dans la même monnaie et pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

- **Méthode d'évaluation des engagements hors bilan**

- Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal. les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.
- Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.
- Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.
- Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

- **Description des garanties reçues ou données**

- **Garantie reçue :**

Néant

- **Garantie donnée :**

Néant

- **Informations complémentaires**

Frais complément d'information :

Ces frais ne sont pas assujettis à la TVA conformément au Code général des impôts.

Les coûts exceptionnels liés au recouvrement des créances pour le compte du FCPE ou à une procédure pour faire valoir un droit peuvent s'ajouter aux frais récurrents facturés à ce dernier et affichés ci-dessus.

Mécanisme de Swing Pricing :

S'agissant du compartiment CONVERGENCE SOLIDAIRE TEMPERE, nourricier de CM-AM SOLIDAIRE TEMPERE ISR (Part ES) : En tant que nourricier, le Fonds supporte indirectement le mécanisme d'ajustement de la valeur liquidative dit « swing pricing » mis en oeuvre au niveau de son OPC maître.

EVOLUTION DE L'ACTIF NET

	29/12/2023	30/12/2022
Actif net en début d'exercice	81 854 825,28	101 211 998,88
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	11 575 345,36	19 360 343,19
Versements de participation	1 631 709,03	2 898 637,36
Versements d'intéressement	5 774 552,55	8 897 797,43
Versements au titre du plan d'épargne	0,00	0,00
- versements volontaires des salariés	174 668,16	174 738,31
- abondements de l'entreprise	1 187 961,13	1 740 874,82
Transferts provenant d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	9 005,99	22 059,03
Versements par arbitrage	2 797 448,50	5 626 236,24
Versements autres	0,00	0,00
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-18 804 703,31	-26 956 764,93
Rachats volontaires des salariés	-7 653 744,24	-8 614 592,63
Transferts à destination d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	-22 001,63	-27 927,81
Retraits par arbitrage	-11 128 957,44	-18 314 244,49
Retraits autres	0,00	0,00
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	66 942,93	302 542,81
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-81 069,17	-370 077,37
Plus-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Frais de transaction	0,00	0,00
Différences de change	0,00	0,00
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	7 245 497,41	-11 691 772,12
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>3 872 412,65</i>	<i>-3 373 084,76</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-3 373 084,76</i>	<i>8 318 687,36</i>
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-162,21	-1 445,18
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
Actif net en fin d'exercice	81 856 676,29	81 854 825,28

**INSTRUMENTS FINANCIERS - VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE
D'INSTRUMENT**

	Montant	%
HORS BILAN		
Operations de couverture		
TOTAL Operations de couverture	0,00	0,00
Autres operations		
TOTAL Autres operations	0,00	0,00
TOTAL HORS BILAN	0,00	0,00

VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	41 175,67	0,05	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	0-3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	41 175,67	0,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF
ET DE HORS-BILAN**

	Devise 1	%	Devise2	%	Devise 3	%	Autre(s) devise(s)	%
Actif								
OPC maître	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif								
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE

	29/12/2023
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS CONSTITUTIFS DE DEPOTS DE GARANTIE

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

INSTRUMENTS FINANCIERS EMIS PAR LA SOCIETE DE GESTION OU LES ENTITES DE SON GROUPE

	ISIN	LIBELLE	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			81 815 618,70
	FR0007084629	CM-AM SOL.T.ISR ES	81 815 618,70
Contrats financiers			0,00
Total des titres du groupe			81 815 618,70

TABLEAUX D’AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice						
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédits d'impôt unitaire
Total acomptes			0	0	0	0

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice				
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire
Total acomptes			0	0

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-66,40	-1 350,16
Total	-66,40	-1 350,16

	29/12/2023	30/12/2022
C1 PART CAPI C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-66,40	-1 350,16
Total	-66,40	-1 350,16
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-12 187,41	-66 727,62
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-12 187,41	-66 727,62

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
CI PART CAPI C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-12 187,41	-66 727,62
Total	-12 187,41	-66 727,62
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'OPC AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Date	Part	Actif net	Nombre de titres	Valeur liquidative unitaire	Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)	Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes)	Crédit d'impôt unitaire	Capitalisation unitaire sur résultat et PMV nettes
				€	€	€	€	€
31/12/2019	C1 PART CAPI C	58 367 216,63	4 602 749,6258	12,6809	0,00	0,00	0,00	0,04
31/12/2020	C1 PART CAPI C	68 832 490,79	5 239 545,6568	13,1371	0,00	0,00	0,00	0,05
31/12/2021	C1 PART CAPI C	101 211 998,88	7 375 468,8965	13,7227	0,00	0,00	0,00	0,07
30/12/2022	C1 PART CAPI C	81 854 825,28	6 749 079,1819	12,1282	0,00	0,00	0,00	-0,01
29/12/2023	C1 PART CAPI C	81 856 676,29	6 174 575,6403	13,257	0,00	0,00	0,00	0,00

SOUSCRIPTIONS RACHATS

	En quantité	En montant
C1 PART CAPI C		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	914 885,58450	11 575 345,36
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-1 489 389,12610	-18 804 703,31
Solde net des Souscriptions/Rachats	-574 503,54160	-7 229 357,95
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	6 174 575,64030	

COMMISSIONS

	En montant
C1 PART CAPI C	
Commissions des souscriptions rachats payées par le salarié	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
Commissions des souscriptions rachats payées par l'entreprise	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

FRAIS DE GESTION SUPPORTES PAR L'OPC

	29/12/2023
10001704 C1 PART CAPI C	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,00
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	1 470,00
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

CREANCES ET DETTES

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
Total des créances		
Dettes	Frais de gestion	118,08
Total des dettes		118,08
Total dettes et créances		-118,08

VENTILATION SIMPLIFIEE DE L'ACTIF NET

INVENTAIRE RESUME

	Valeur EUR	% Actif Net
PORTEFEUILLE	81 815 618,70	99,95
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES	0,00	0,00
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES	0,00	0,00
TITRES DE CREANCES NEGOCIABLES	0,00	0,00
TITRES OPC	81 815 618,70	99,95
AUTRES VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A L'ACHAT	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A LA VENTE	0,00	0,00
CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATEURS DEBITEURS ET AUTRES CREANCES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	0,00	0,00
OPERATEURS CREDITEURS ET AUTRES DETTES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	-118,08	0,00
CONTRATS FINANCIERS	0,00	0,00
OPTIONS	0,00	0,00
FUTURES	0,00	0,00
SWAPS	0,00	0,00
BANQUES, ORGANISMES ET ETS. FINANCIERS	41 175,67	0,05
DISPONIBILITES	41 175,67	0,05
DEPOTS A TERME	0,00	0,00
EMPRUNTS	0,00	0,00
AUTRES DISPONIBILITES	0,00	0,00
ACHATS A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
VENTES A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
ACTIF NET	81 856 676,29	100,00

PORTEFEUILLE TITRES DETAILLE

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Dernier Cours	Prix de revient unitaire	Prix de revient	Valeur boursière	Coupon couru	+ ou - values potentielles	% Actif Net
TOTAL Titres d'OPC					77 943 444,52	81 815 618,70	0,00	3 872 174,18	99,95
TOTAL FIVG réservés aux non professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE					77 943 444,52	81 815 618,70	0,00	3 872 174,18	99,95
TOTAL FRANCE					77 943 444,52	81 815 618,70	0,00	3 872 174,18	99,95
FR0007084629 CM-AM SOLIDAIRE TEMPERE ISR (ES)	EUR	49 768,916	1 643,91	1 566,10694	77 943 444,52	81 815 618,70	0,00	3 872 174,18	99,95
TOTAL					77 943 444,52	81 815 618,70	0,00	3 872 174,18	99,95

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON

(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part C1 : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

(*) Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques

Annexe SFDR Rapport Annuel (addendum ex-post)

Dénomination du produit: CONVERGENCE ACTIONS EUROPE

Identifiant d'entité juridique: 969500TCP2ZRDA5NAW29

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?



Oui



Non



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: __%



dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: __%



Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif l'investissement durable, il présentait une proportion minimale de 5% d'investissements durables



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

Ce produit financier promeut des caractéristiques environnementales et sociales en adoptant une approche d'amélioration de score ESG. Le score ESG du portefeuille (moyenne pondérée par le poids de l'actif) doit ainsi être meilleur que celui de son univers de référence diminué des 20% des émetteurs dont les scores ESG sont les plus faibles.

Le score ESG du produit financier au cours de la période était de **6,67/10** tandis que son univers de référence affichait un score de **5,98/10**. Les caractéristiques environnementales et sociales poursuivies par le fonds (via le score ESG) ont donc été atteintes.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?**

N/A

● **... et par rapport aux périodes précédentes?**

N/A

● **Quelles étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

N/A

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?

N/A

La **stratégie d'investissement** guide les décisions d'investissement selon des facteurs tels que les objectifs d'investissement et la tolérance au risque.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

La prise en compte des principales incidences négatives a été utilisée, en complément de la détermination du chiffre d'affaires contribuant aux ODD, pour déterminer si un investissement était durable ou non (cf question précédente). Le gérant du produit financier a pu disposer également des données brutes relatives aux indicateurs de durabilité, via le prestataire de données ISS. La considération des principales incidences négatives s'est donc faite de façon directe (via l'utilisation et le suivi des données brutes) et indirecte (via l'intégration à la méthodologie propriétaire de détermination de l'investissement durable).



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: **01/01/2023–29/12/2023**

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
TOTALENERGIES SE	Pétrole & Gaz	7,888	FRANCE
NOVO NORDISK CL.B	Santé	6,83	DANEMARK
ASML HOLDING	Technologie	5,532	PAYS-BAS
NESTLE NOM.	Alimentation et bois	5,448	SUISSE
NOVARTIS	Santé	4,528	SUISSE
ASTRAZENECA	Santé	4,375	ROYAUME UNI
LVMH MOET HENNESSY VUITTO	Pdts ménagers et soi	4,023	FRANCE
SAP	Technologie	2,642	ALLEMAGNE
SIEMENS	Biens et Serv. indus	2,563	ALLEMAGNE
AXA	Assurances	2,493	FRANCE
L'OREAL	Pdts ménagers et soi	2,449	FRANCE



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

Quelle était l'allocation d'actifs?

Le tableau ci-dessous présente l'allocation entre investissements durables (environnementaux ou sociaux) et les investissements non durables.

Pour les fonds avec un objectif d'investissement durable: Le produit financier s'engage sur un minimum de **5%** d'investissement durable, en proportion de l'actif total du fonds.

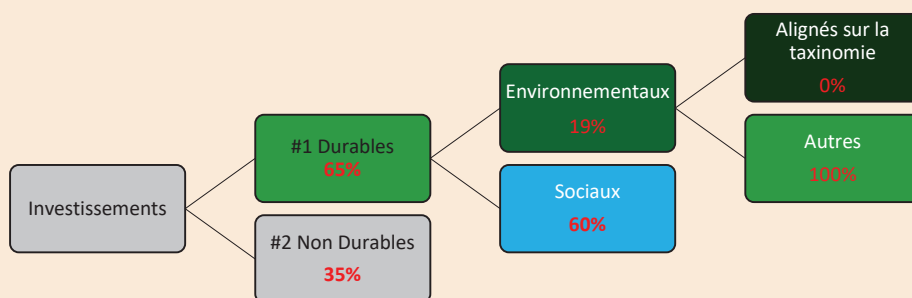
L'indicateur utilisé pour déterminer le pourcentage d'investissement durable est issue d'une méthodologie propre à Crédit Mutuel Asset Management, qui permet de qualifier un investissement de 'durable'.

Cette méthodologie s'articule en 3 étapes:

- l'identification des sociétés et émetteurs dont le chiffre d'affaires contribuant à l'atteinte d'Objectifs de Développement Durable est supérieur à 5%
- l'évaluation des principales incidences négatives pouvant venir affaiblir la proposition de contribution initiale
- l'évaluation des pratiques de bonne gouvernance

Ce processus permet de qualifier les sociétés et émetteurs comme 'durable' ou 'non durable'.

Hors liquidités accessoires et dérivés (autorisés par le prospectus du produit financier dans la limite de 10% maximum de l'actif total du fonds), la totalité des titres vifs détenus (90%) est donc qualifiée de 'durable' (selon la méthodologie décrite ci-dessus).



La catégorie **#1 Durables** couvre les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.

La catégorie **#2 Non Durables** inclut les investissements qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Les investissements ont été réalisés dans les secteurs suivants:

Banque
Assurance
Industrie
Luxe



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Les données relatives à la proportion d'activités alignées à la taxinomie des sociétés ou émetteurs (chiffre d'affaire, CapEx, OpEx) sont pour l'immense majorité des données estimées par les prestataires de données extra-financières. Dans la mesure où ces données ne sont pas communiquées directement par les sociétés ou émetteurs (mais extrapolées par des intervenants externes) et conformément aux recommandations de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), nous avons fait le choix de ne pas publier d'estimations en lien avec la taxinomie de l'UE.

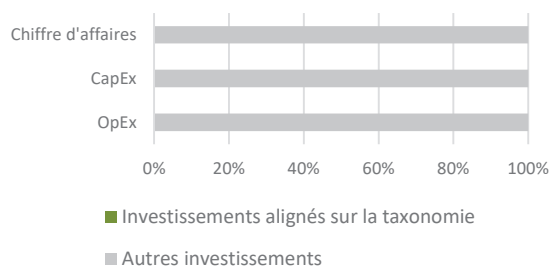
Aucun de nos investissements n'est donc estimé être aligné avec la taxinomie de l'UE.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'EU ?

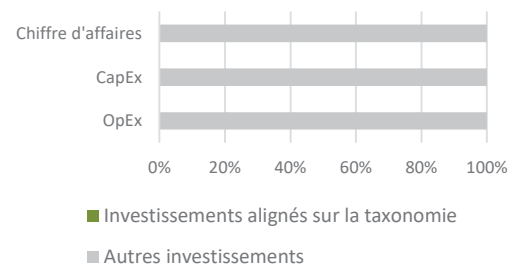
Non

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, **obligations souveraines incluses**



1. Alignement des investissements sur la taxinomie, **hors obligations souveraines**



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?

N/A

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de références précédentes ?

N/A



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE?

La totalité des investissements durables ayant un objectif environnemental n'était pas alignée avec la taxinomie de l'UE, soit **100%** (voir tableau allocation d'actifs).



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?

La part d'investissement durables sur le plan social était de **60%**.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Le symbole représente des investissements durables sur le plan environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «#2 Non durables», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Ce produit financier pouvait investir, dans la limite prévue au prospectus, en OPVCM de droit français ou étranger. Dans la mesure du possible, la caractéristique 'durable' des sous-jacents a été identifiée par transparence; les actifs ont ensuite été alloués dans chacune des poches. Dans un souci de cohérence, le gérant a veillé à sélectionner des fonds disposant d'un Label ISR (ou équivalent) et/ou intégrant des considérations extra-financières ou de durabilité, afin de garantir la prise en compte de considérations environnementales, sociales et de gouvernance et ainsi de minimiser les risques de durabilité émanant de l'exposition aux fonds sous-jacents.

Une proportion de liquidités, détenue à titre auxiliaire, a permis d'assurer une réserve de liquidité et d'anticiper les éventuels mouvements liés aux souscriptions/rachats de la part des porteurs. N'héritant pas d'une caractéristique de durabilité, le cash a été comptabilisé dans la poche 'non durables'. Dans la mesure du possible, les sous-jacents des OPC (monétaires notamment) ont été analysés en transparence, et alloués entre les poches 'durables' et 'non durables' selon le modèle 'Investissement Durable' de Crédit Mutuel Asset Management. De la même manière et quand cela est possible, certains dérivés identifiés en transparence comme 'non durables' ont également été intégrés dans ces autres investissements 'non durables'.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et /ou sociales au cours de la période de référence?

Une série de contrôles de premier niveau est prévue au sein des équipes de gestion. Ceux-ci permettent d'assurer le respect des contraintes de durabilité prévues dans la documentation précontractuelle. Les contrôles de second et troisième niveau viennent compléter le dispositif.

Les contrôles permettent d'assurer un taux de couverture par un score ESG (minimum 90%) ainsi que le respect du principe de sélectivité (20% d'exclusions des sociétés ou émetteurs les moins bien notés de l'univers). Pour les fonds labélisés ISR, les contrôles portent également sur les taux de couverture et la performance des deux indicateurs de durabilité obligatoire retenus par le produit financier.

Enfin, un dernier contrôle porte sur la qualification d'investissement durable et le respect, à tout moment, du pourcentage minimum affiché dans la documentation précontractuelle.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable?

N/A

- **En quoi l'indice désigné différait-il d'un indice de marché large pertinent?**

N/A

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable?**

N/A

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?**

N/A

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?**

N/A

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

Annexe SFDR Rapport Annuel (addendum ex-post)

Dénomination du produit: CONVERGENCE ACTIONS FRANCE
Identifiant d'entité juridique: 969500DP6AY4XT3ZIG08

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?



Oui



Non



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: __%



dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: __%



Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif l'investissement durable, il présentait une proportion minimale de 5% d'investissements durables



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

Ce produit financier promeut des caractéristiques environnementales et sociales en adoptant une approche d'amélioration de score ESG. Le score ESG du portefeuille (moyenne pondérée par le poids de l'actif) doit ainsi être meilleur que celui de son univers de référence diminué des 20% des émetteurs dont les scores ESG sont les plus faibles.

Le score ESG du produit financier au cours de la période était de **6,58/10** tandis que son univers de référence affichait un score de **6,08/10**. Les caractéristiques environnementales et sociales poursuivies par le fonds (via le score ESG) ont donc été atteintes.

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?

Les indicateurs de durabilité utilisés par ce produit financier sont:

- le score ESG.

Pour les fonds ayant un objectif d'investissement durable: ajouter la proportion d'investissement durable comme indicateur de durabilité

● ... et par rapport aux périodes précédentes?

N/A

● Quelles étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?

N/A

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

● Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?

N/A

La **stratégie d'investissement** guide les décisions d'investissement selon des facteurs tels que les objectifs d'investissement et la tolérance au risque.

[Inclure la déclaration pour les produits financiers visés à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852]

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

La prise en compte des principales incidences négatives a été utilisée, en complément de la détermination du chiffre d'affaires contribuant aux ODD, pour déterminer si un investissement était durable ou non (cf question précédente). Le gérant du produit financier a pu disposer également des données brutes relatives aux indicateurs de durabilité, via le prestataire de données ISS. La considération des principales incidences négatives s'est donc faite de façon directe (via l'utilisation et le suivi des données brutes) et indirecte (via l'intégration à la méthodologie propriétaire de détermination de l'investissement durable).



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
TOTALENERGIES SE	Pétrole & Gaz	9,114	FRANCE
LVMH MOET HENNESSY VUITTO	Pdts ménagers et soi	8,935	FRANCE
SCHNEIDER ELECTRIC	Biens et Serv. indus	6,729	FRANCE
L'OREAL	Pdts ménagers et soi	6,148	FRANCE
AIR LIQUIDE	Chimie	5,284	FRANCE
AXA	Assurances	4,376	FRANCE
SANOFI	Santé	4,352	FRANCE
AIRBUS	Biens et Serv. indus	4,333	PAYS-BAS
HERMES INTERNATIONAL	Pdts ménagers et soi	4,186	FRANCE
BNP PARIBAS ACTIONS A	Banques	4,074	FRANCE
STELLANTIS	Automobile, équipeme	3,562	PAYS-BAS

La liste comprend les investissements constituant la **plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: **01/01/2023–29/12/2023**



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

Quelle était l'allocation d'actifs?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Le tableau ci-dessous présente l'allocation entre investissements durables (environnementaux ou sociaux) et les investissements non durables.

Pour les fonds avec un objectif d'investissement durable: Le produit financier s'engage sur un minimum de **5%** d'investissement durable, en proportion de l'actif total du fonds.

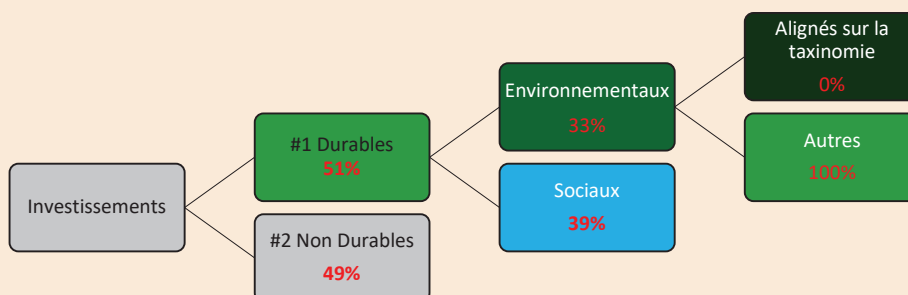
L'indicateur utilisé pour déterminer le pourcentage d'investissement durable est issue d'une méthodologie propre à Crédit Mutuel Asset Management, qui permet de qualifier un investissement de 'durable'.

Cette méthodologie s'articule en 3 étapes:

- l'identification des sociétés et émetteurs dont le chiffre d'affaires contribuant à l'atteinte d'Objectifs de Développement Durable est supérieur à 5%
- l'évaluation des principales incidences négatives pouvant venir affaiblir la proposition de contribution initiale
- l'évaluation des pratiques de bonne gouvernance

Ce processus permet de qualifier les sociétés et émetteurs comme 'durable' ou 'non durable'.

Hors liquidités accessoires et dérivés (autorisés par le prospectus du produit financier dans la limite de 10% maximum de l'actif total du fonds), la totalité des titres vifs détenus (90%) est donc qualifiée de 'durable' (selon la méthodologie décrite ci-dessus).



La catégorie **#1 Durables** couvre les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.

La catégorie **#2 Non Durables** inclut les investissements qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Les investissements ont été réalisés dans les secteurs suivants:

- Industrie
- Assurance
- Banque



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Les données relatives à la proportion d'activités alignées à la taxinomie des sociétés ou émetteurs (chiffre d'affaire, CapEx, OpEx) sont pour l'immense majorité des données estimées par les prestataires de données extra-financières. Dans la mesure où ces données ne sont pas communiquées directement par les sociétés ou émetteurs (mais extrapolées par des intervenants externes) et conformément aux recommandations de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), nous avons fait le choix de ne pas publier d'estimations en lien avec la taxinomie de l'UE.

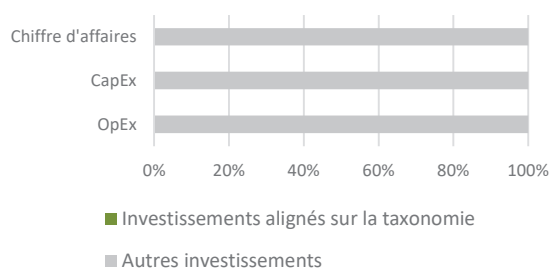
Aucun de nos investissements n'est donc estimé être aligné avec la taxinomie de l'UE.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'EU ?

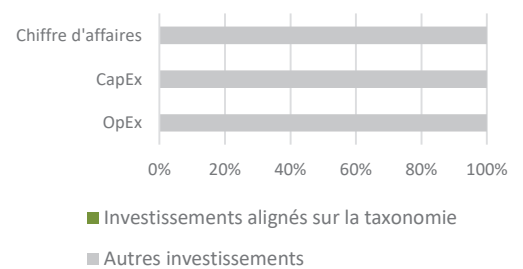
Non

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, **obligations souveraines incluses**



1. Alignement des investissements sur la taxinomie, **hors obligations souveraines**



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?

N/A

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de références précédentes ?

N/A



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE?

La totalité des investissements durables ayant un objectif environnemental n'était pas alignée avec la taxinomie de l'UE, soit **100%** (voir tableau allocation d'actifs).



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?

La part d'investissement durables sur le plan social était de **39%**.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Le symbole représente des investissements durables sur le plan environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «#2 Non durables», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Ce produit financier pouvait investir, dans la limite prévue au prospectus, en OPVCM de droit français ou étranger. Dans la mesure du possible, la caractéristique 'durable' des sous-jacents a été identifiée par transparence; les actifs ont ensuite été alloués dans chacune des poches. Dans un souci de cohérence, le gérant a veillé à sélectionner des fonds disposant d'un Label ISR (ou équivalent) et/ou intégrant des considérations extra-financières ou de durabilité, afin de garantir la prise en compte de considérations environnementales, sociales et de gouvernance et ainsi de minimiser les risques de durabilité émanant de l'exposition aux fonds sous-jacents.

Une proportion de liquidités, détenue à titre auxiliaire, a permis d'assurer une réserve de liquidité et d'anticiper les éventuels mouvements liés aux souscriptions/rachats de la part des porteurs. N'héritant pas d'une caractéristique de durabilité, le cash a été comptabilisé dans la poche 'non durables'. Dans la mesure du possible, les sous-jacents des OPC (monétaires notamment) ont été analysés en transparence, et alloués entre les poches 'durables' et 'non durables' selon le modèle 'Investissement Durable' de Crédit Mutuel Asset Management. De la même manière et quand cela est possible, certains dérivés identifiés en transparence comme 'non durables' ont également été intégrés dans ces autres investissements 'non durables'.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et /ou sociales au cours de la période de référence?

Une série de contrôles de premier niveau est prévue au sein des équipes de gestion. Ceux-ci permettent d'assurer le respect des contraintes de durabilité prévues dans la documentation précontractuelle. Les contrôles de second et troisième niveau viennent compléter le dispositif.

Les contrôles permettent d'assurer un taux de couverture par un score ESG (minimum 90%) ainsi que le respect du principe de sélectivité (20% d'exclusions des sociétés ou émetteurs les moins bien notés de l'univers). Pour les fonds labélisés ISR, les contrôles portent également sur les taux de couverture et la performance des deux indicateurs de durabilité obligatoire retenus par le produit financier.

Enfin, un dernier contrôle porte sur la qualification d'investissement durable et le respect, à tout moment, du pourcentage minimum affiché dans la documentation précontractuelle.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable?

N/A

- **En quoi l'indice désigné différait-il d'un indice de marché large pertinent?**

N/A

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable?**

N/A

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?**

N/A

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?**

N/A

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

Annexe SFDR Rapport Annuel (addendum ex-post)

Dénomination du produit: **CONVERGENCE ACTIONS MONDE**

Identifiant d'entité juridique: 969500J43Y9IMRHHCY16

Objectif d'investissement durable

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?



Oui



Non



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: __%



dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: __%



Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif l'investissement durable, il présentait une proportion minimale de 5% d'investissements durables



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Non concerné.

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?**

Non concerné.

● **... et par rapport aux périodes précédentes?**

N/A

● **Quelles étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Ce produit financier se donne une poche d'investissement minimale (60%) pour investir dans des sociétés et/ou émetteurs identifiés comme 'durables' selon une méthodologie interne, propre à Crédit Mutuel Asset Management. Les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies sont utilisés comme cadre de référence pour déterminer les investissements qui peuvent contribuer à un objectif environnemental ou social

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?

Dans le cadre de sa politique d'identification des investissements durables, Crédit Mutuel Asset Management a évalué les principales incidences négatives pouvant causer des préjudices importants et ainsi affaiblir la proposition de contribution positive, environnementale et/ou sociale, identifiée dans un premier temps grâce à la proportion du chiffre d'affaires alignée avec les Objectifs de Développement Durable (ODD).

L'évaluation d'un potentiel préjudice important s'est fait sur la base:

- De règles d'exclusion sectorielle concernant les activités d'investissement de secteurs à forts risques environnementaux et sociaux, comme le charbon ou l'exploitation minière
- De règles d'exclusion normative concernant les armes controversés et le respect des droits humains
- De l'exclusion des entreprises violant les principes du Pacte Mondial des Nations-Unies et des principes directeurs de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE)
- De la prise en compte des principales incidences négatives (PAI) au travers de la méthodologie et notation propriétaire ESG de Crédit Mutuel Asset Management.

Tous les indicateurs PAI (tableau 1, annexe 1 RTS) sont ici pris en considération; soit de façon directe (indicateur de violation du Pacte Mondial des Nations-Unies et des principes de l'OCDE), soit en utilisant des éléments du score propriétaire ESG de Crédit Mutuel Asset Management comme proxy. Dans ce cas, chaque PAI a été associé à un sous-pilier du score ESG propriétaire lui correspondant.

Le modèle d'Investissement Durable développé par Crédit Mutuel Asset Management a donc permis la prise en compte des incidences négatives et des principes directeurs de l'OCDE et des Nations-Unies en amont de l'investissement, évitant ainsi toute exposition à une société ou émetteur identifié comme pouvant causer un préjudice important sur le plan environnemental ou social.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

La stratégie d'investissement guide les décisions d'investissement selon des facteurs tels que les objectifs d'investissement et la tolérance au risque.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

La prise en compte des principales incidences négatives a été utilisée, en complément de la détermination du chiffre d'affaires contribuant aux ODD, pour déterminer si un investissement était durable ou non (cf question précédente). Le gérant du produit financier a pu disposer également des données brutes relatives aux indicateurs de durabilité, via le prestataire de données ISS. La considération des principales incidences négatives s'est donc faite de façon directe (via l'utilisation et le suivi des données brutes) et indirecte (via l'intégration à la méthodologie propriétaire de détermination de l'investissement durable).



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: **31/12/2022-29/12/2023**

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
Amundi S&P 500 ESG	Actions	11,07%	US
CM-AM Cash ISR	Monétaire	11,05%	EU
SPDR 500 ESG Leaders	Actions	5,23%	US
Amundi US Equity Growth	Actions	4,16%	US
CM-AM Convictions USA	Actions	3,94%	US
Loomis US Growth	Actions	3,70%	US
Eleva European Selection ISR	Actions	2,51%	EU
iShares Nikkei 225	Actions	2,40%	JAP
Ossiam Shiller US	Actions	2,35%	US
Amundi MSCI World ESG Leaders	Actions	2,34%	Monde



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

Quelle était l'allocation d'actifs?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Le tableau ci-dessous présente l'allocation entre investissements durables (environnementaux ou sociaux) et les investissements non durables.

Le produit financier s'engage sur un minimum de **5%** d'investissement durable, en proportion de l'actif total du fonds.

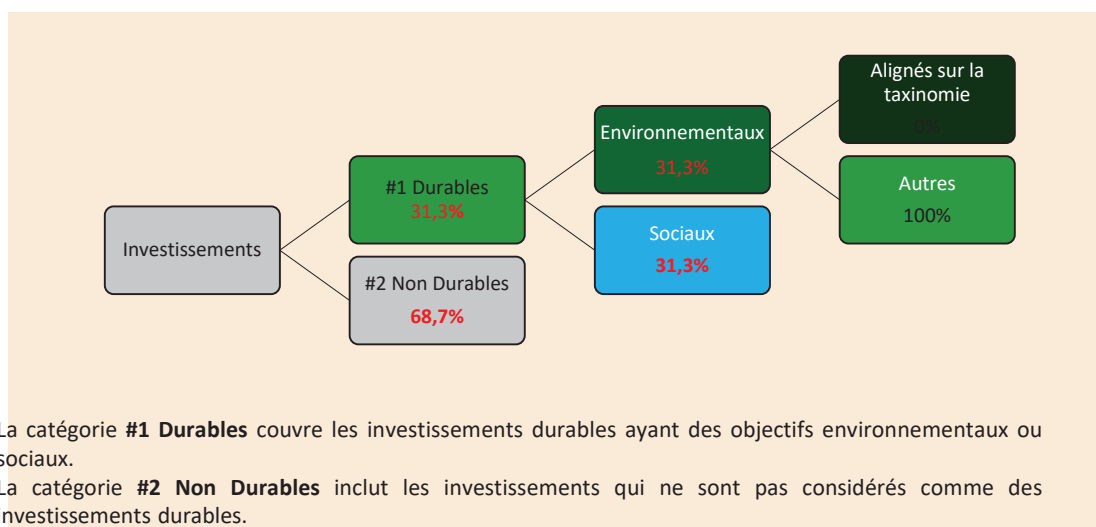
L'indicateur utilisé pour déterminer le pourcentage d'investissement durable est issue d'une méthodologie propre à Crédit Mutuel Asset Management, qui permet de qualifier un investissement de 'durable'.

Cette méthodologie s'articule en 3 étapes:

- l'identification des sociétés et émetteurs dont le chiffre d'affaires contribuant à l'atteinte d'Objectifs de Développement Durable est supérieur à 5%
- l'évaluation des principales incidences négatives pouvant venir affaiblir la proposition de contribution initiale
- l'évaluation des pratiques de bonne gouvernance

Ce processus permet de qualifier les sociétés et émetteurs comme 'durable' ou 'non durable'.

Hors liquidités accessoires et dérivés (autorisés par le prospectus du produit financier dans la limite de 10% maximum de l'actif total du fonds), la totalité des titres vifs détenus (90%) est donc qualifiée de 'durable' (selon la méthodologie décrite ci-dessus).



La catégorie **#1 Durables** couvre les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.

La catégorie **#2 Non Durables** inclut les investissements qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Non concerné.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Les données relatives à la proportion d'activités alignées à la taxinomie des sociétés ou émetteurs (chiffre d'affaire, CapEx, OpEx) sont pour l'immense majorité des données estimées par les prestataires de données extra-financières. Dans la mesure où ces données ne sont pas communiquées directement par les sociétés ou émetteurs (mais extrapolées par des intervenants externes) et conformément aux recommandations de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), nous avons fait le choix de ne pas publier d'estimations en lien avec la taxinomie de l'UE.

Aucun de nos investissements n'est donc estimé être aligné avec la taxinomie de l'UE.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?



Oui :



Dans le gaz fossile



Dans l'énergie nucléaire



Non

Les activités alignés sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

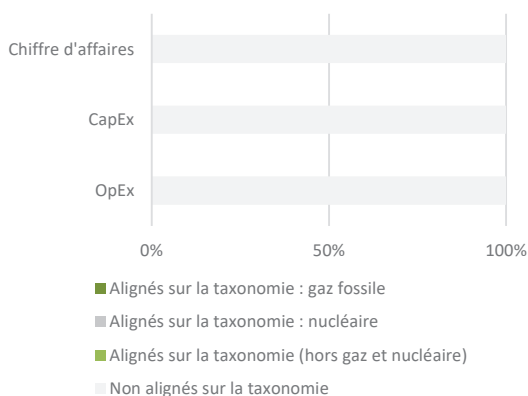
- Du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **Des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- **Des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi



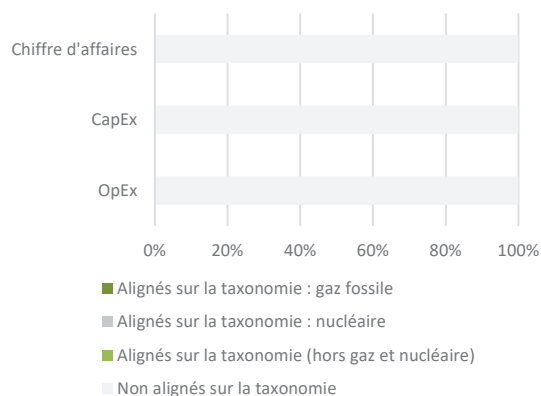
Le symbole représente des investissements durables sur le plan environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont **obligations souveraines**



2. Alignement des investissements sur la taxinomie, **hors obligations souveraines**



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

- **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

N/A

- **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?**

N/A



- **Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE?**

La totalité des investissements durables ayant un objectif environnemental n'était pas alignée avec la taxinomie de l'UE, soit 100%.



- **Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?**

La part d'investissement durables sur le plan social était de **31,3%**.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité et les garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Ce produit financier pouvait investir, dans la limite prévue au prospectus, en OPVCM de droit français ou étranger. Dans la mesure du possible, la caractéristique 'durable' des sous-jacents a été identifiée par transparence; les actifs ont ensuite été alloués dans chacune des poches. Dans un souci de cohérence, le gérant a veillé à sélectionner des fonds disposant d'un Label ISR (ou équivalent) et/ou intégrant des considérations extra-financières ou de durabilité, afin de garantir la prise en compte de considérations environnementales, sociales et de gouvernance et ainsi de minimiser les risques de durabilité émanant de l'exposition aux fonds sous-jacents.

Une proportion de liquidités, détenue à titre auxiliaire, a permis d'assurer une réserve de liquidité et d'anticiper les éventuels mouvements liés aux souscriptions/rachats de la part des porteurs. N'héritant pas d'une caractéristique de durabilité, le cash a été comptabilisé dans la poche 'non durables'. Dans la mesure du possible, les sous-jacents des OPC (monétaires notamment) ont été analysés en transparence, et alloués entre les poches 'durables' et 'non durables' selon le modèle 'Investissement Durable' de Crédit Mutuel Asset Management. De la même manière et quand cela est possible, certains dérivés identifiés en transparence comme 'non durables' ont également été intégrés dans ces autres investissements 'non durables'.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et /ou sociales au cours de la période de référence?

Une série de contrôles de premier niveau est prévue au sein des équipes de gestion. Ceux-ci permettent d'assurer le respect des contraintes de durabilité prévues dans la documentation précontractuelle. Les contrôles de second et troisième niveau viennent compléter le dispositif.

Les contrôles permettent d'assurer un taux de couverture par un score ESG (minimum 90%) ainsi que le respect du principe de sélectivité (20% d'exclusions des sociétés ou émetteurs les moins bien notés de l'univers). Pour les fonds labélisés ISR, les contrôles portent également sur les taux de couverture et la performance des deux indicateurs de durabilité obligatoire retenus par le produit financier.

Enfin, un dernier contrôle porte sur la qualification d'investissement durable et le respect, à tout moment, du pourcentage minimum affiché dans la documentation précontractuelle.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

NA



En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large pertinent?

NA



Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

NA



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

NA



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?

NA

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

Annexe SFDR Rapport Annuel (addendum ex-post)

Dénomination du produit: **CONVERGENCE EQUILIBRE SOCIALEMENT RESPONSABLE**
Identifiant d'entité juridique: **969500JWY86Z3CLUHT46**

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?



Oui



Non



Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental**: __%



dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social**: __%



Il promouvait des caractéristiques **environnementales et sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif l'investissement durable, il présentait une proportion minimale de **5%** d'investissements durables



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

Ce produit financier promeut des caractéristiques environnementales et sociales en adoptant une approche d'amélioration de score ESG. Le score ESG du portefeuille (moyenne pondérée par le poids de l'actif) doit ainsi être meilleur que celui de son univers de référence diminué des 20% des émetteurs dont les scores ESG sont les plus faibles.

Le score ESG du produit financier au cours de la période était de **6,42/10** tandis que son univers de référence affichait un score de **4,69/10**. Les caractéristiques environnementales et sociales poursuivies par le fonds (via le score ESG) ont donc été atteintes.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?**

Les indicateurs de durabilité utilisés par ce produit financier sont:
- le score ESG.

● **... et par rapport aux périodes précédentes?**

N/A

● **Quelles étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

N/A

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?

N/A

La **stratégie d'investissement** guide les décisions d'investissement selon des facteurs tels que les objectifs d'investissement et la tolérance au risque.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

La prise en compte des principales incidences négatives a été utilisée, en complément de la détermination du chiffre d'affaires contribuant aux ODD, pour déterminer si un investissement était durable ou non (cf question précédente). Le gérant du produit financier a pu disposer également des données brutes relatives aux indicateurs de durabilité, via le prestataire de données ISS. La considération des principales incidences négatives s'est donc faite de façon directe (via l'utilisation et le suivi des données brutes) et indirecte (via l'intégration à la méthodologie propriétaire de détermination de l'investissement durable).



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
OAT 0,75%18-25112028	Souverains	5,592	FRANCE
GERMANY 0,5%18-150228	Souverains	4,873	ALLEMAGNE
ASML HOLDING	Technologie	4,433	PAYS-BAS
ITALY 0,85%19-150127	Souverains	4,06	ITALIE
ALLEMAGNE 0%20-151127	Souverains	3,969	ALLEMAGNE
SPANIEN 18-28	Souverains	3,575	ESPAGNE
OAT 0,75%17-250528	Souverains	3,5	FRANCE
ITALY 0,5%21-150728	Souverains	3,341	ITALIE
TOTALENERGIES SE	Pétrole & Gaz	3,074	FRANCE
LVMH MOET HENNESSY VUITTO	Pdts ménagers et soi	2,952	FRANCE
BELGIUM 0,8%18-220628	Souverains	2,695	BELGIQUE

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: **01/01/2023–29/12/2023**



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

Quelle était l'allocation d'actifs?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Le tableau ci-dessous présente l'allocation entre investissements durables (environnementaux ou sociaux) et les investissements non durables.

Pour les fonds avec un objectif d'investissement durable: Le produit financier s'engage sur un minimum de 5% d'investissement durable, en proportion de l'actif total du fonds.

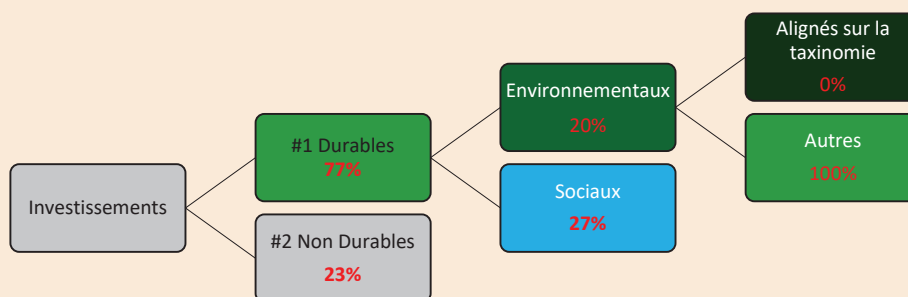
L'indicateur utilisé pour déterminer le pourcentage d'investissement durable est issue d'une méthodologie propre à Crédit Mutuel Asset Management, qui permet de qualifier un investissement de 'durable'.

Cette méthodologie s'articule en 3 étapes:

- l'identification des sociétés et émetteurs dont le chiffre d'affaires contribuant à l'atteinte d'Objectifs de Développement Durable est supérieur à 5%
- l'évaluation des principales incidences négatives pouvant venir affaiblir la proposition de contribution initiale
- l'évaluation des pratiques de bonne gouvernance

Ce processus permet de qualifier les sociétés et émetteurs comme 'durable' ou 'non durable'.

Hors liquidités accessoires et dérivés (autorisés par le prospectus du produit financier dans la limite de 10% maximum de l'actif total du fonds), la totalité des titres vifs détenus (90%) est donc qualifiée de 'durable' (selon la méthodologie décrite ci-dessus).



La catégorie **#1 Durables** couvre les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.

La catégorie **#2 Non Durables** inclut les investissements qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Les investissements ont été réalisés dans les secteurs suivants:

- Industrie
- Assurance
- Banque



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Les données relatives à la proportion d'activités alignées à la taxinomie des sociétés ou émetteurs (chiffre d'affaire, CapEx, OpEx) sont pour l'immense majorité des données estimées par les prestataires de données extra-financières. Dans la mesure où ces données ne sont pas communiquées directement par les sociétés ou émetteurs (mais extrapolées par des intervenants externes) et conformément aux recommandations de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), nous avons fait le choix de ne pas publier d'estimations en lien avec la taxinomie de l'UE.

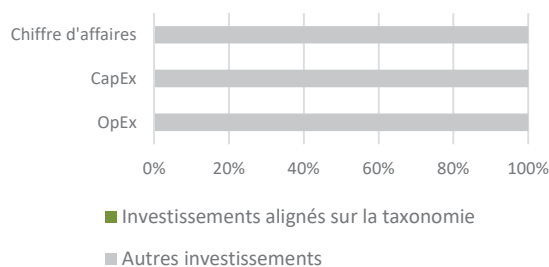
Aucun de nos investissements n'est donc estimé être aligné avec la taxinomie de l'UE.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'EU ?

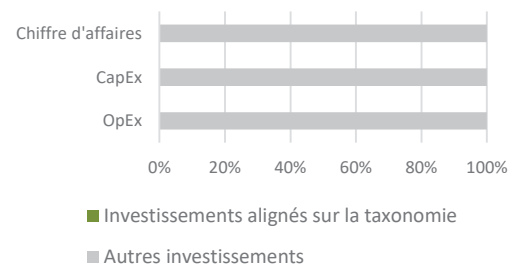
Non

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, obligations souveraines incluses



1. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors obligations souveraines



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?

N/A

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de références précédentes ?

N/A



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE?

La totalité des investissements durables ayant un objectif environnemental n'était pas alignée avec la taxinomie de l'UE, soit 100% (voir tableau allocation d'actifs).



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?

La part d'investissement durables sur le plan social était de 27%.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Le symbole représente des investissements durables sur le plan environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «#2 Non durables», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Ce produit financier pouvait investir, dans la limite prévue au prospectus, en OPVCM de droit français ou étranger. Dans la mesure du possible, la caractéristique 'durable' des sous-jacents a été identifiée par transparence; les actifs ont ensuite été alloués dans chacune des poches. Dans un souci de cohérence, le gérant a veillé à sélectionner des fonds disposant d'un Label ISR (ou équivalent) et/ou intégrant des considérations extra-financières ou de durabilité, afin de garantir la prise en compte de considérations environnementales, sociales et de gouvernance et ainsi de minimiser les risques de durabilité émanant de l'exposition aux fonds sous-jacents.

Une proportion de liquidités, détenue à titre auxiliaire, a permis d'assurer une réserve de liquidité et d'anticiper les éventuels mouvements liés aux souscriptions/rachats de la part des porteurs. N'héritant pas d'une caractéristique de durabilité, le cash a été comptabilisé dans la poche 'non durables'. Dans la mesure du possible, les sous-jacents des OPC (monétaires notamment) ont été analysés en transparence, et alloués entre les poches 'durables' et 'non durables' selon le modèle 'Investissement Durable' de Crédit Mutuel Asset Management. De la même manière et quand cela est possible, certains dérivés identifiés en transparence comme 'non durables' ont également été intégrés dans ces autres investissements 'non durables'.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et /ou sociales au cours de la période de référence?

Une série de contrôles de premier niveau est prévue au sein des équipes de gestion. Ceux-ci permettent d'assurer le respect des contraintes de durabilité prévues dans la documentation précontractuelle. Les contrôles de second et troisième niveau viennent compléter le dispositif.

Les contrôles permettent d'assurer un taux de couverture par un score ESG (minimum 90%) ainsi que le respect du principe de sélectivité (20% d'exclusions des sociétés ou émetteurs les moins bien notés de l'univers). Pour les fonds labélisés ISR, les contrôles portent également sur les taux de couverture et la performance des deux indicateurs de durabilité obligatoire retenus par le produit financier.

Enfin, un dernier contrôle porte sur la qualification d'investissement durable et le respect, à tout moment, du pourcentage minimum affiché dans la documentation précontractuelle.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable?

N/A

- **En quoi l'indice désigné différait-il d'un indice de marché large pertinent?**

N/A

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable?**

N/A

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?**

N/A

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?**

N/A

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

Annexe SFDR Rapport Annuel (addendum ex-post)

Dénomination du produit: **CONVERGENCE GLOBAL CLIMATE CHANGE**
Identifiant d'entité juridique:

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?



Oui



Non



Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental: 100%**



dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social: __%**



Il promouvait des caractéristiques **environnementales et sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif l'investissement durable, il présentait une proportion minimale de **0%** d'investissements durables



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

Ce produit financier adopte une approche en sélectivité et élimine 20% des émetteurs les plus carbo-intenses de son univers investissable selon un modèle de scoring carbone interne. De même, les sociétés sélectionnées en portefeuille interviennent dans un des huit domaines « d'éco-activités » du label Greenfin qui contribuent à la décarbonisation de nos économies, transition énergétique et au développement durable. Les domaines « d'éco-activités » sont les suivants : énergie, bâtiment, économie circulaire, industrie, transport, technologies de l'information et de la communication, agriculture (y compris les forêts) et l'adaptation à la transition climatique.

Une analyse ex-post de la température du portefeuille indique son alignement avec un scénario de réchauffement de 1,5°C d'ici 2050. Une mesure à mettre en perspective avec un réchauffement de 3°C pour son indice de référence.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?

Les indicateurs de durabilité utilisés par ce produit financier sont le score carbone, l'intensité carbone (indicateur de performance 1), la répartition du portefeuille par éco-activité ainsi que la proportion d'investissement durable.

- Le score carbone du produit financier est de 3,63/5.
- L'intensité carbone est de 113,3CO₂/M€ CA en fin de période contre 151,98CO₂/M€ CA pour son indice.
- La répartition d'un portefeuille par tranche d'éco-activité est de 37,6% pour les émetteurs de type I (50-100% éco-activités), 48,7% pour les émetteurs de type II (10-50% d'éco-activités) et 13,7% dans les émetteurs de type III (0-10% d'éco-activités).
- La part d'investissement durable est de 100% hors liquidité (cash et OPC Monétaire).
- Le score ESG est de 6,10 contre 5,79 pour son indicateur de référence, en fin de période

... et par rapport aux périodes précédentes?

N/A

Quelles étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?

N/A

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?

Dans le cadre de sa politique d'identification des investissements durables, Crédit Mutuel Asset Management a évalué les principales incidences négatives pouvant causer des préjudices importants et ainsi affaiblir la proposition de contribution positive, environnementale et/ou sociale, identifiée dans un premier temps grâce à la proportion du chiffre d'affaires alignée avec les Objectifs de Développement Durable (ODD).

L'évaluation d'un potentiel préjudice important s'est faite sur la base:

De règles d'exclusion sectorielle concernant les activités d'investissement de secteurs à forts risques environnementaux et sociaux, comme le charbon ou l'exploitation minière

De règles d'exclusion normative concernant les armes controversées et le respect des droits humains

De l'exclusion des entreprises violant les principes du Pacte Mondial des Nations-Unies et des principes directeurs de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE)

De la prise en compte des principales incidences négatives (PAI) au travers de la méthodologie et notation propriétaire ESG de Crédit Mutuel Asset Management.

Tous les indicateurs PAI (tableau 1, annexe 1 RTS) sont ici pris en considération; soit de façon directe (indicateur de violation du Pacte Mondial des Nations-Unies et des principes de l'OCDE), soit en utilisant des éléments du score propriétaire ESG de Crédit Mutuel Asset Management comme proxy. Dans ce cas, chaque PAI a été associé à un sous-pilier du score ESG propriétaire lui correspondant.

Le modèle d'Investissement Durable développé par Crédit Mutuel Asset Management a donc permis la prise en compte des incidences négatives et des principes directeurs de l'OCDE et des Nations-Unies en amont de l'investissement, évitant ainsi toute exposition à une société ou émetteur identifié comme pouvant causer un préjudice important sur le plan environnemental ou social.

La prise en compte des principales incidences négatives a été utilisée, en complément de la détermination du chiffre d'affaires contribuant aux ODD, pour déterminer si un investissement était durable ou non (cf question précédente). Le gérant du produit financier a pu disposer également des données brutes relatives aux indicateurs de durabilité, via le prestataire de données ISS. La considération des principales incidences négatives s'est donc faite de façon directe (via l'utilisation et le suivi des données brutes) et indirecte (via l'intégration à la méthodologie propriétaire de détermination de l'investissement durable).

[Inclure la déclaration pour les produits financiers visés à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852]

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

La stratégie d'investissement guide les décisions d'investissement selon des facteurs tels que les objectifs d'investissement et la tolérance au risque.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

La prise en compte des principales incidences négatives a été utilisée, en complément de la détermination du chiffre d'affaires contribuant aux ODD, pour déterminer si un investissement était durable ou non (cf question précédente). Le gérant du produit financier a pu disposer également des données brutes relatives aux indicateurs de durabilité, via le prestataire de données ISS. La considération des principales incidences négatives s'est donc faite de façon directe (via l'utilisation et le suivi des données brutes) et indirecte (via l'intégration à la méthodologie propriétaire de détermination de l'investissement durable).



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
XYLEM	Biens et Serv. industriels	6,247	ETATS UNIS
SCHNEIDER ELECTRIC	Biens et Serv. industriels	4,86	FRANCE
VINCI	Batiment & Mat de constr.	3,938	FRANCE
CADENCE DESIGN SYS DL-,01	Technologie	3,74	ETATS UNIS
EDP RENOVAVEIS	Services aux Collectivités	3,551	ESPAGNE
KURITA WATER INDUSTRIES	Biens et Serv. industriels	3,277	JAPON
BENTLEY SYSTEMS B DL-,01	Technologie	3,276	ETATS UNIS
DASSAULT SYSTEMES	Technologie	3,013	FRANCE
CIA SANEAMENTO BA.ADR/2	Services aux Collectivités	2,855	BRESIL
REPUBLIC SERVIC. DL-,01	Biens et Serv. industriels	2,572	ETATS UNIS

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: **01/01/2023–29/12/2023**



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

Quelle était l'allocation d'actifs?

Le tableau ci-dessous présente l'allocation entre investissements durables (environnementaux ou sociaux) et les investissements non durables.

Pour les fonds avec un objectif d'investissement durable: Le produit financier s'engage sur un minimum de **100%** d'investissement durable, en proportion de l'actif total du fonds. **(94,9% en titres vifs et 5,1% en cash).**

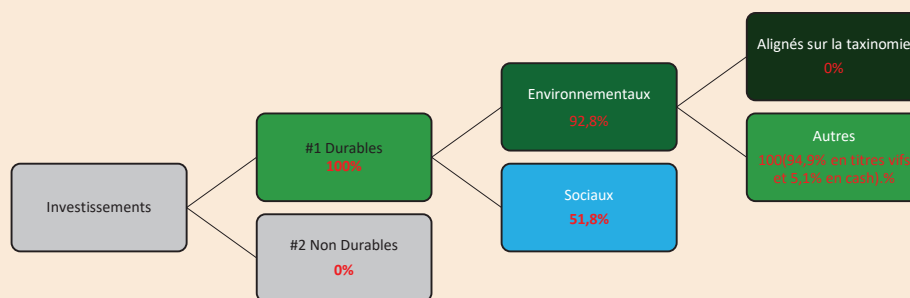
L'indicateur utilisé pour déterminer le pourcentage d'investissement durable est issue d'une méthodologie propre à Crédit Mutuel Asset Management, qui permet de qualifier un investissement de 'durable'.

Cette méthodologie s'articule en 3 étapes:

- l'identification des sociétés et émetteurs dont le chiffre d'affaires contribuant à l'atteinte d'Objectifs de Développement Durable est supérieur à 5%
- l'évaluation des principales incidences négatives pouvant venir affaiblir la proposition de contribution initiale
- l'évaluation des pratiques de bonne gouvernance

Ce processus permet de qualifier les sociétés et émetteurs comme 'durable' ou 'non durable'.

Hors liquidités accessoires et dérivés (autorisés par le prospectus du produit financier dans la limite de 10% maximum de l'actif total du fonds), la totalité des titres vifs détenus (90%) est donc qualifiée de 'durable' (selon la méthodologie décrite ci-dessus).



La catégorie **#1 Durables** couvre les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.

La catégorie **#2 Non Durables** inclut les investissements qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Les investissements ont été réalisés dans les secteurs suivants:

Industrie	44,0%
Services aux collectivités	15,2%
Technologies de l'information	21,4%
Matériaux	6,9%
Consommation discrétionnaire	8,5%
Soins de santé	2,0%
Services de communication	2,0%



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Les données relatives à la proportion d'activités alignées à la taxinomie des sociétés ou émetteurs (chiffre d'affaire, CapEx, OpEx) sont pour l'immense majorité des données estimées par les prestataires de données extra-financières. Dans la mesure où ces données ne sont pas communiquées directement par les sociétés ou émetteurs (mais extrapolées par des intervenants externes) et conformément aux recommandations de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), nous avons fait le choix de ne pas publier d'estimations en lien avec la taxinomie de l'UE.

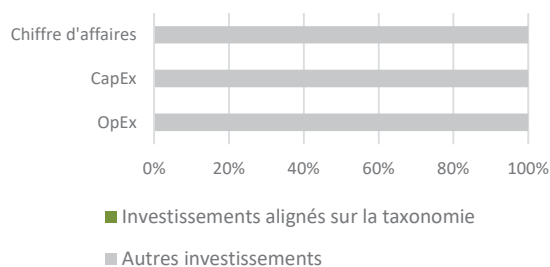
Aucun de nos investissements n'est donc estimé être aligné avec la taxinomie de l'UE.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'EU ?

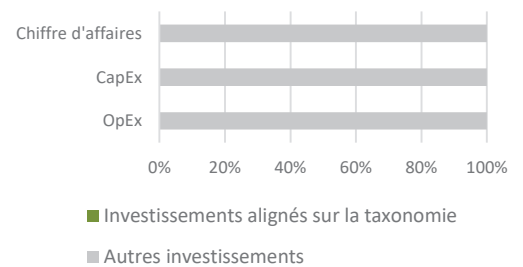
Non

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, obligations souveraines incluses



1. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors obligations souveraines



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?

N/A

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de références précédentes ?

N/A



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE?

La totalité des investissements durables ayant un objectif environnemental n'était pas alignée avec la taxinomie de l'UE, soit **100%** (voir tableau allocation d'actifs).



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?

La part d'investissement durables sur le plan social était de **51,8%**.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Le symbole représente des investissements durables sur le plan environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «#2 Non durables», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Le fonds est investi à 100% en actifs durables. Cette définition exclue les liquidités (cash et OPC Monétaire, 5,1% du fonds fin 2023).



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et /ou sociales au cours de la période de référence?

Une série de contrôles de premier niveau est prévue au sein des équipes de gestion. Ceux-ci permettent d'assurer le respect des contraintes de durabilité prévues dans la documentation précontractuelle. Les contrôles de second et troisième niveau viennent compléter le dispositif.

Les contrôles permettent d'assurer un taux de couverture par un score ESG (minimum 90%) ainsi que le respect du principe de sélectivité (20% d'exclusions des sociétés ou émetteurs les moins bien notés de l'univers). Pour les fonds labélisés ISR, les contrôles portent également sur les taux de couverture et la performance des deux indicateurs de durabilité obligatoire retenus par le produit financier.

Enfin, un dernier contrôle porte sur la qualification d'investissement durable et le respect, à tout moment, du pourcentage minimum affiché dans la documentation précontractuelle.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable?

N/A

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

● En quoi l'indice désigné différait-il d'un indice de marché large pertinent?

L'indice de référence du fonds est le MSCI All Country World dividendes réinvestis en Euro et est un indice de marché large où tous les secteurs et zones géographiques du marché sont représentés

● Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable?

- Le score carbone du produit financier est de 3,63/5 contre 3,34 pour son indice
- L'intensité carbone est de 113,3CO₂/M€ CA en fin de période contre 151,98CO₂/M€ CA pour son indice.
- Le score ESG est de 6,10 contre 5,79 pour son indicateur de référence, en fin de période
- La répartition par tranche d'éco-activité n'est effectué que pour le portefeuille (cf réponse au dessus)
- La part d'investissement durable est de 100% contre 54,1% pour son indice

● Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

Le fonds affiche un recul de -1,04% sur la période contre une performance de 18,06% pour son indice de référence

● Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?

N/A

Annexe SFDR Rapport Annuel (addendum ex-post)

Dénomination du produit: Convergence Monetaire
Identifiant d'entité juridique: 969500HCYB88DDPG3T74

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?



Oui



Non



Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental**: __%



dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social**: __%



Il promouvait des **caractéristiques environnementales et sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif l'investissement durable, il présentait une proportion minimale de 0% d'investissements durables



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

Ce produit financier promeut des caractéristiques environnementales et sociales en adoptant une approche d'amélioration de score ESG. Le score ESG du portefeuille (moyenne pondérée par le poids de l'actif) doit ainsi être meilleur que celui de son univers de référence diminué des 20% des émetteurs dont les scores ESG sont les plus faibles.

Le score ESG du produit financier au cours de la période était de **6,35/10** tandis que son univers de référence affichait un score de **5,78/10**. Les caractéristiques environnementales et sociales poursuivies par le fonds (via le score ESG) ont donc été atteintes.

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?

Les indicateurs de durabilité utilisés par ce produit financier sont:

- Le score ESG du produit financier est de 6,35/10, en détérioration de 0,15 sur la période.
- L'intensité carbone est de 83,31 en fin de période.
- L'indicateur de droits humains: aucune controverse n'est à déplorer.

● ... et par rapport aux périodes précédentes?

N/A

● Quelles étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?

N/A

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

● Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?

N/A

La stratégie d'investissement guide les décisions d'investissement selon des facteurs tels que les objectifs d'investissement et la tolérance au risque.

[Inclure la déclaration pour les produits financiers visés à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852]

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

La prise en compte des principales incidences négatives a été utilisée, en complément de la détermination du chiffre d'affaires contribuant aux ODD, pour déterminer si un investissement était durable ou non (cf question précédente). Le gérant du produit financier a pu disposer également des données brutes relatives aux indicateurs de durabilité, via le prestataire de données ISS. La considération des principales incidences négatives s'est donc faite de façon directe (via l'utilisation et le suivi des données brutes) et indirecte (via l'intégration à la méthodologie propriétaire de détermination de l'investissement durable).



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
CM-AM CASH ISR (IC) OPCVM		10,779	FRANCE
CM-AM MONEPLUS (IC)	OPCVM	5,14	FRANCE
MAGNA EP 040124 4,0000%	Automobile, équipementier	1,877	LUXEMBOURG
SUMITOM MITSUI BK BRUXELLES	Banques	1,861	BELGIQUE
CD GOLDMAN SACHS INTER 15042	Banques	1,855	ROYAUME UNI
PALATI NCP05122024	Banques	1,756	FRANCE
CARREF NCP18012024	Banques	1,749	FRANCE
ECP ENEL FINANCE 310124	Services aux Collectivités	1,746	PAYS-BAS
ECP HONEYWELL INTERNATIONAL	Biens et Serv. industriels	1,744	ETATS UNIS AMERIQUE
ECP COFINIMMO SA 200224	Immobilier	1,742	BELGIQUE

La liste comprend les investissements constituant la **plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: **01/01/2023–29/12/2023**



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

Quelle était l'allocation d'actifs?

Le tableau ci-dessous présente l'allocation entre investissements durables (environnementaux ou sociaux) et les investissements non durables.

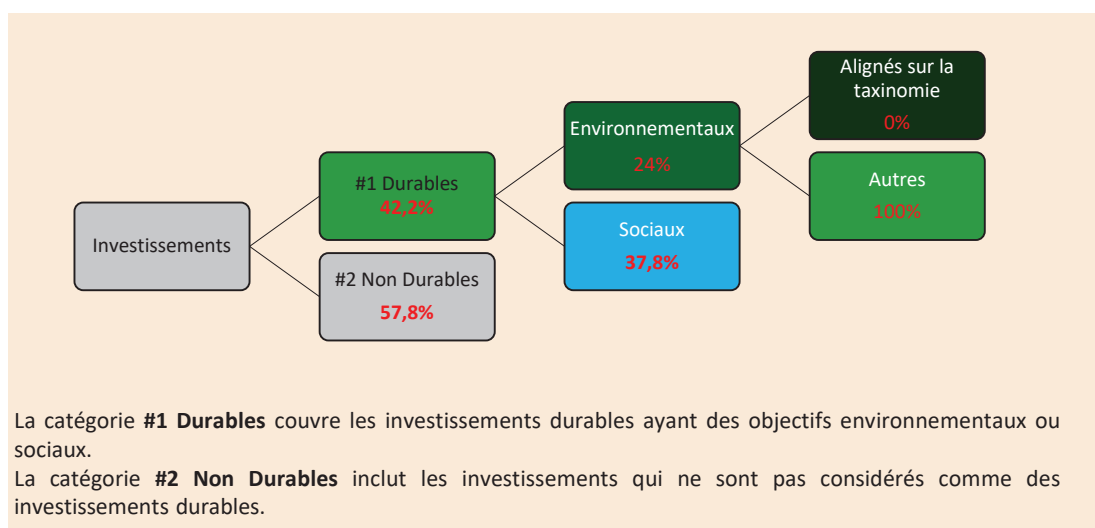
L'indicateur utilisé pour déterminer le pourcentage d'investissement durable est issue d'une méthodologie propre à Crédit Mutuel Asset Management, qui permet de qualifier un investissement de 'durable'.

Cette méthodologie s'articule en 3 étapes:

- l'identification des sociétés et émetteurs dont le chiffre d'affaires contribuant à l'atteinte d'Objectifs de Développement Durable est supérieur à 5%
- l'évaluation des principales incidences négatives pouvant venir affaiblir la proposition de contribution initiale
- l'évaluation des pratiques de bonne gouvernance

Ce processus permet de qualifier les sociétés et émetteurs comme 'durable' ou 'non durable'.

Hors liquidités accessoires et dérivés (autorisés par le prospectus du produit financier dans la limite de 10% maximum de l'actif total du fonds), la totalité des titres vifs détenus (90%) est donc qualifiée de 'durable' (selon la méthodologie décrite ci-dessus).



Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Les investissements ont été réalisés dans les secteurs suivants:

Banques	32,73
OPCVM	16,66
Services financiers	7,68
Services aux Collectivités	6,61
Immobilier	5,61
Secteur à reclasser	4,63
Alimentation et boisson	4,05
Biens et Serv. industriels	3,97
Automobile, équipementier	2,8
Chimie	2,16
Telecommunications	1,49
Foncières	1,11
Distribution	1,05
Pdts ménagers et soin pers	1
Instrument de placement	0,28
Voyage et Loisirs	0,25



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Les données relatives à la proportion d'activités alignées à la taxinomie des sociétés ou émetteurs (chiffre d'affaire, CapEx, OpEx) sont pour l'immense majorité des données estimées par les prestataires de données extra-financières. Dans la mesure où ces données ne sont pas communiquées directement par les sociétés ou émetteurs (mais extrapolées par des intervenants externes) et conformément aux recommandations de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), nous avons fait le choix de ne pas publier d'estimations en lien avec la taxinomie de l'UE.

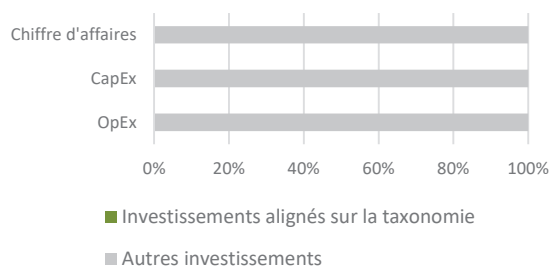
Aucun de nos investissements n'est donc estimé être aligné avec la taxinomie de l'UE.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'EU ?

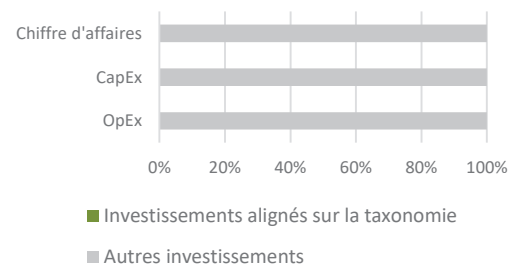
Non

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, obligations souveraines incluses



1. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors obligations souveraines



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?

N/A

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de références précédentes ?

N/A



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE?

La totalité des investissements durables ayant un objectif environnemental n'était pas alignée avec la taxinomie de l'UE, soit 100% (voir tableau allocation d'actifs).



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?

La part d'investissement durables sur le plan social était de 37,8%.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Le symbole représente des investissements durables sur le plan environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «#2 Non durables», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Ce produit financier pouvait investir, dans la limite prévue au prospectus, en OPVCM de droit français ou étranger. Dans la mesure du possible, la caractéristique 'durable' des sous-jacents a été identifiée par transparence; les actifs ont ensuite été alloués dans chacune des poches. Dans un souci de cohérence, le gérant a veillé à sélectionner des fonds disposant d'un Label ISR (ou équivalent) et/ou intégrant des considérations extra-financières ou de durabilité, afin de garantir la prise en compte de considérations environnementales, sociales et de gouvernance et ainsi de minimiser les risques de durabilité émanant de l'exposition aux fonds sous-jacents.

Une proportion de liquidités, détenue à titre auxiliaire, a permis d'assurer une réserve de liquidité et d'anticiper les éventuels mouvements liés aux souscriptions/rachats de la part des porteurs. N'héritant pas d'une caractéristique de durabilité, le cash a été comptabilisé dans la poche 'non durables'. Dans la mesure du possible, les sous-jacents des OPC (monétaires notamment) ont été analysés en transparence, et alloués entre les poches 'durables' et 'non durables' selon le modèle 'Investissement Durable' de Crédit Mutuel Asset Management. De la même manière et quand cela est possible, certains dérivés identifiés en transparence comme 'non durables' ont également été intégrés dans ces autres investissements 'non durables'.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et /ou sociales au cours de la période de référence?

Une série de contrôles de premier niveau est prévue au sein des équipes de gestion. Ceux-ci permettent d'assurer le respect des contraintes de durabilité prévues dans la documentation précontractuelle. Les contrôles de second et troisième niveau viennent compléter le dispositif.

Les contrôles permettent d'assurer un taux de couverture par un score ESG (minimum 90%) ainsi que le respect du principe de sélectivité (20% d'exclusions des sociétés ou émetteurs les moins bien notés de l'univers). Pour les fonds labélisés ISR, les contrôles portent également sur les taux de couverture et la performance des deux indicateurs de durabilité obligatoire retenus par le produit financier.

Enfin, un dernier contrôle porte sur la qualification d'investissement durable et le respect, à tout moment, du pourcentage minimum affiché dans la documentation précontractuelle.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable?

N/A

- **En quoi l'indice désigné différait-il d'un indice de marché large pertinent?**

N/A

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable?**

N/A

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?**

N/A

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?**

N/A

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

Annexe SFDR Rapport Annuel (addendum ex-post)

Dénomination du produit: **CONVERGENCE OBLIGATIONS**

Identifiant d'entité juridique: **969500PDP0LQP4TGCP79**

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?



Oui



Non



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: __%



dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: __%



Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif l'investissement durable, il présentait une proportion minimale de 5% d'investissements durables



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

Ce produit financier promeut des caractéristiques environnementales et sociales en adoptant une approche d'amélioration de score ESG. Le score ESG du portefeuille (moyenne pondérée par le poids de l'actif) doit ainsi être meilleur que celui de son univers de référence diminué des 20% des émetteurs dont les scores ESG sont les plus faibles.

Le score ESG du produit financier au cours de la période était de **6,37/10** tandis que son univers de référence affichait un score de **6,15/10**. Les caractéristiques environnementales et sociales poursuivies par le fonds (via le score ESG) ont donc été atteintes.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?**

Les indicateurs de durabilité utilisés par ce produit financier sont:

- le score ESG,
- La proportion d'investissement durable.

Le score ESG du produit financier est de **6,37/10**. Cela est dû à une meilleure sélection des émetteurs.

Le score ESG est resté supérieur au score ESG de l'univers de référence, pour des raisons liées notamment à une surexposition aux émetteurs engagés et « best-in-class »

● **... et par rapport aux périodes précédentes?**

Le score ESG du produit financier est de **6,37/10**. Cela est dû à une meilleure sélection des émetteurs.

● **Quelles étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

N/A

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?

N/A

[Inclure la déclaration pour les produits financiers visés à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852]

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

La **stratégie d'investissement** guide les décisions d'investissement selon des facteurs tels que les objectifs d'investissement et la tolérance au risque.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

La prise en compte des principales incidences négatives a été utilisée, en complément de la détermination du chiffre d'affaires contribuant aux ODD, pour déterminer si un investissement était durable ou non (cf question précédente). Le gérant du produit financier a pu disposer également des données brutes relatives aux indicateurs de durabilité, via le prestataire de données ISS. La considération des principales incidences négatives s'est donc faite de façon directe (via l'utilisation et le suivi des données brutes) et indirecte (via l'intégration à la méthodologie propriétaire de détermination de l'investissement durable).



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
OAT 0,75%17-250528	Souverains	5,456	FRANCE
CM-AM CASH ISR (IC)	OPCVM	4,881	FRANCE
ITALY 2%18-010228	Souverains	3,761	ITALIE
ALLEMAGNE 0,5%17-150827	Souverains	3,667	ALLEMAGNE
GERMANY 0,25%17-150227	Souverains	3,659	ALLEMAGNE
GERMANY 0,5%18-150228	Souverains	3,658	ALLEMAGNE
ALLEMAGNE 0,25%19-150229	Souverains	3,561	ALLEMAGNE
ITALY 0,85%19-150127	Souverains	2,926	ITALIE
SPAIN 1,3%16-311026	Souverains	2,614	ESPAGNE
SPANIEN 18-28	Souverains	2,601	ESPAGNE

La liste comprend les investissements constituant la **plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: **01/01/2023–29/12/2023**



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

Quelle était l'allocation d'actifs?

Le tableau ci-dessous présente l'allocation entre investissements durables (environnementaux ou sociaux) et les investissements non durables.

Pour les fonds avec un objectif d'investissement durable: Le produit financier s'engage sur un minimum de **5%** d'investissement durable, en proportion de l'actif total du fonds.

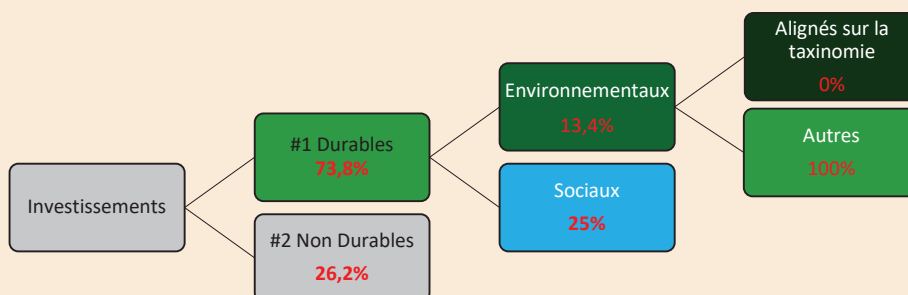
L'indicateur utilisé pour déterminer le pourcentage d'investissement durable est issue d'une méthodologie propre à Crédit Mutuel Asset Management, qui permet de qualifier un investissement de 'durable'.

Cette méthodologie s'articule en 3 étapes:

- l'identification des sociétés et émetteurs dont le chiffre d'affaires contribuant à l'atteinte d'Objectifs de Développement Durable est supérieur à 5%
- l'évaluation des principales incidences négatives pouvant venir affaiblir la proposition de contribution initiale
- l'évaluation des pratiques de bonne gouvernance

Ce processus permet de qualifier les sociétés et émetteurs comme 'durable' ou 'non durable'.

Hors liquidités accessoires et dérivés (autorisés par le prospectus du produit financier dans la limite de 10% maximum de l'actif total du fonds), la totalité des titres vifs détenus (90%) est donc qualifiée de 'durable' (selon la méthodologie décrite ci-dessus).



La catégorie **#1 Durables** couvre les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.

La catégorie **#2 Non Durables** inclut les investissements qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Les investissements ont été réalisés dans les secteurs suivants:

- Les banques,
- Les captives automobiles,
- Les services aux collectivités



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Les données relatives à la proportion d'activités alignées à la taxinomie des sociétés ou émetteurs (chiffre d'affaire, CapEx, OpEx) sont pour l'immense majorité des données estimées par les prestataires de données extra-financières. Dans la mesure où ces données ne sont pas communiquées directement par les sociétés ou émetteurs (mais extrapolées par des intervenants externes) et conformément aux recommandations de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), nous avons fait le choix de ne pas publier d'estimations en lien avec la taxinomie de l'UE.

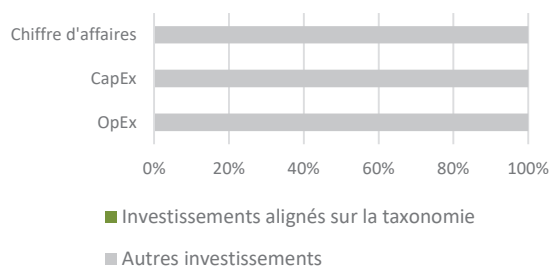
Aucun de nos investissements n'est donc estimé être aligné avec la taxinomie de l'UE.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'EU ?

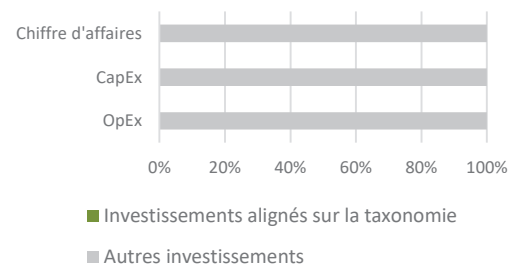
Non

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, obligations souveraines incluses



1. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors obligations souveraines



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?

N/A

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de références précédentes ?

N/A



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE?

La totalité des investissements durables ayant un objectif environnemental n'était pas alignée avec la taxinomie de l'UE, soit 100% (voir tableau allocation d'actifs).



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?

La part d'investissement durables sur le plan social était de 25%.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Le symbole représente des investissements durables sur le plan environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «#2 Non durables», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Ce produit financier pouvait investir, dans la limite prévue au prospectus, en OPVCM de droit français ou étranger. Dans la mesure du possible, la caractéristique 'durable' des sous-jacents a été identifiée par transparence; les actifs ont ensuite été alloués dans chacune des poches. Dans un souci de cohérence, le gérant a veillé à sélectionner des fonds disposant d'un Label ISR (ou équivalent) et/ou intégrant des considérations extra-financières ou de durabilité, afin de garantir la prise en compte de considérations environnementales, sociales et de gouvernance et ainsi de minimiser les risques de durabilité émanant de l'exposition aux fonds sous-jacents.

Une proportion de liquidités, détenue à titre auxiliaire, a permis d'assurer une réserve de liquidité et d'anticiper les éventuels mouvements liés aux souscriptions/rachats de la part des porteurs. N'héritant pas d'une caractéristique de durabilité, le cash a été comptabilisé dans la poche 'non durables'. Dans la mesure du possible, les sous-jacents des OPC (monétaires notamment) ont été analysés en transparence, et alloués entre les poches 'durables' et 'non durables' selon le modèle 'Investissement Durable' de Crédit Mutuel Asset Management. De la même manière et quand cela est possible, certains dérivés identifiés en transparence comme 'non durables' ont également été intégrés dans ces autres investissements 'non durables'.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et /ou sociales au cours de la période de référence?

Une série de contrôles de premier niveau est prévue au sein des équipes de gestion. Ceux-ci permettent d'assurer le respect des contraintes de durabilité prévues dans la documentation précontractuelle. Les contrôles de second et troisième niveau viennent compléter le dispositif.

Les contrôles permettent d'assurer un taux de couverture par un score ESG (minimum 90%) ainsi que le respect du principe de sélectivité (20% d'exclusions des sociétés ou émetteurs les moins bien notés de l'univers). Pour les fonds labélisés ISR, les contrôles portent également sur les taux de couverture et la performance des deux indicateurs de durabilité obligatoire retenus par le produit financier.

Enfin, un dernier contrôle porte sur la qualification d'investissement durable et le respect, à tout moment, du pourcentage minimum affiché dans la documentation précontractuelle.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable?

N/A

- **En quoi l'indice désigné différait-il d'un indice de marché large pertinent?**

N/A

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable?**

N/A

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?**

N/A

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?**

N/A

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Dénomination du produit: Convergence
Obligations Carbon Impact

Identifiant d'entité juridique:

Objectif d'investissement durable

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?



Oui



Non

☒ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental**: 100.0%

☒ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☒ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☐ il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : 0.0%

☐ Il promouvait des **caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de N/A d'investissements durables

☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☐ ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

Le fonds a poursuivi l'objectif d'investissement durable suivant : l'empreinte carbone de son portefeuille doit être limitée à 50% de l'empreinte carbone de son univers d'investissement, exprimée en tonnes de CO2 par million d'euros investis. Cet objectif a été atteint tout au long de la période.

Cet objectif de réduction des émissions de 50% par rapport à l'indice de marché traditionnel se situe au même niveau de réduction que celui recommandé pour les indices Paris Aligned Benchmark (PAB) qui visent à s'aligner sur les accords de Paris.

L'objectif d'alignement taxonomie était d'un minimum de 0%. Le pourcentage d'alignement au 30/06/2023 était de 5%.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Au 30/06/2023, le score ESG du portefeuille est de 6,5.

Par ailleurs, l'intensité carbone du portefeuille (scope 1 et 2 en tCO2 par million d'euros de chiffre d'affaires) est de 72,7.

...et par rapport aux périodes précédentes ?

Non applicable, il s'agit du premier rapport périodique SFDR (30/06/2023).

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme, et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?

Conformément à l'article 2(17) du règlement SFDR (UE 2019/2088) du parlement européen et du conseil, la société de gestion La Française Asset Management s'assure que les investissements durables sélectionnés par le produit financier n'ont pas causé de préjudice significatif à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental. A cette fin, La Française Asset Management :

- Calcule une sélection d'indicateurs significatifs mesurant les principales incidences négatives définies par l'UE ;
- Applique sa politique d'exclusion
- Exclut les émetteurs faisant l'objet d'une controverse majeure.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Le principe DNSH (*Do Not Significant Harm* ou Absence de préjudice important) est appliqué comme premier filtre pour identifier les investissements durables. Après avoir constatée une contribution à un objectif environnemental, nous éliminons les entreprises qui ne respectent pas le critère DNSH sur les indicateurs des principales incidences négatives suivants :

- Exposition aux entreprises de combustibles fossiles : nous excluons les entreprises qui extraient/produisent plus de 33% de leur production totale de pétrole et de gaz à partir de sources non conventionnelles (fracturation, sables bitumineux, gaz de houille, pétrole brut lourd, eaux profondes, arctique)
- Biodiversité : Activités ayant un impact négatif sur la biodiversité : entreprises ayant un impact négatif sur la biodiversité (zone sensibles), part des investissements dans des entreprises détenues ayant des sites/opérations situées dans ou à proximité de zones sensibles du point de vue de la diversité ou lorsque les activités de ces entreprises détenues ont un impact négatif sur ces zones.
- Violation de l'UNGC et des principes directeurs de l'OCDE : Part des investissements dans des entreprises qui ont été impliquées dans des violations des principes de l'UNGC ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des multinationales.
- Corruption : Part des investissements dans des entreprises ayant identifiées des insuffisances dans les mesures prises pour remédier aux violations des procédures et des normes de luttres contre la corruption.
- Armes controversées : Nous excluons les entreprises impliquées dans des armes controversées.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée:

La sélection des principales incidences négatives, également retenus pour l'évaluation du DNSH, intègre un test de conformité avec les « Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme », fourni par notre abonnement à la plateforme de données ISS (UNGCOECD Guidelines Violation).



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le principe DNSH (*Do Not Significant Harm* ou Absence de préjudice important) est appliqué comme premier filtre pour identifier les investissements durables. Après avoir constatée une contribution à un objectif environnemental, nous éliminons les entreprises qui ne respectent pas le critère DNSH sur les indicateurs des principales incidences négatives suivants :

- Exposition aux entreprises de combustibles fossiles : nous excluons les entreprises qui extraient/produisent plus de 33% de leur production totale de pétrole et de gaz à partir de sources non conventionnelles (fracturation, sables bitumineux, gaz de houille, pétrole brut lourd, eaux profondes, arctique)
- Biodiversité : Activités ayant un impact négatif sur la biodiversité : entreprises ayant un impact négatif sur la biodiversité (zone sensibles), part des investissements dans des entreprises détenues ayant des sites/opérations situées dans ou à proximité de zones sensibles du point de vue de la diversité ou lorsque les activités de ces entreprises détenues ont un impact négatif sur ces zones.
- Violation de l'UNGC et des principes directeurs de l'OCDE : Part des investissements dans des entreprises qui ont été impliquées dans des violations des principes de l'UNGC ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des multinationales.
- Corruption : Part des investissements dans des entreprises ayant identifiées des insuffisances dans les mesures prises pour remédier aux violations des procédures et des normes de luttres contre la corruption.
- Armes controversées : Nous excluons les entreprises impliquées dans des armes controversées.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: 01/07/2022-30/06/2023

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
La Française Trésorerie ISR - Part I	Fonds monétaire	2,35 %	Euro
Ald International 0,38% 19/10/2023	Consommations cycliques	non- 1,09 %	France
Bpce Sa 0,500 % 15/09/2027	Financières	0,99 %	France
L'Oreal Sa EUR003M + 70bps 29/03/2024	Consommations cycliques	non- 0,98 %	France
Seb Sa 1,375 % 16/06/2025	Consommations cycliques	0,98 %	France
Pfizer Inc 1.00 % 06/03/2027	Consommations cycliques	non- 0,97%	Etats-Unis
Svenska Handelsbanken 0.05 % 06/09/2028	Financières	0,94%	Suède
Nordea Bank 2.88 % 24/08/2032	Financières	0,92%	Finlande
Publicis Groupe 0.625 % 13/06/2025	Communications	0,88%	France
Ubs Group Funding Switze 0,25 % 29/01/2026	Financières	0,87%	Suisse
Ibm (International Business Machines Corp) 1.75 % 31/01/2031	Technologie	0,84%	Etats-Unis
Abanca Corp Bancaria Sa 0,500 % 08/09/2027	Financières	0,81%	Espagne
Colgate Palmolive Co 1.375 % 06/03/2034	Consommations cycliques	non- 0,80%	Etats-Unis
Elia System Operator 3.25 % 04/04/2028	Services Publics	0,76%	Belgique
Volkswagen Interna. Finance 1,25 % 23/09/2032	Consommations Cycliques	0,74%	Pays-Bas

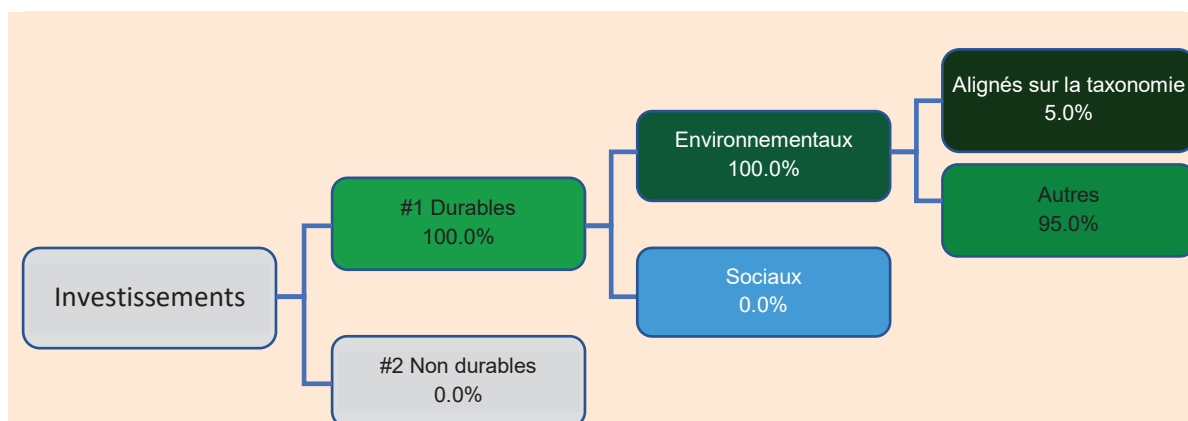


Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

La proportion d'investissements durables était de 100%.

Quelle était l'allocation des actifs ?



Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental

Les **activités transitoires** sont des **activités économiques** pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

La catégorie **#1 Durables** couvre les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.

La catégorie **#2 Non durables** inclut les investissements qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Les principaux secteurs économiques sont les suivants :

- Financières (49,79%)
- Consommations non-cycliques (14,64%)
- Communications (7,93%)
- Services Publics (6,86%)
- Autres (6,36%)
- Consommations Cycliques (6,25%)
- Industrie (4,38%)
- Technologie (1,86%)
- Matières Premières (1,66%)
- Energie (0,27%)



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Nous utilisons un fournisseur de données afin de mesurer le pourcentage d'alignement du chiffre d'affaires déclaré sur la taxonomie, conformément à l'Article 3 de la taxonomie, qui est ensuite pondéré avec la contribution du portefeuille.

Compte tenu du caractère récent de la réglementation relative à la taxonomie, nous n'avons pas l'objet d'une assurance fourni par un ou plusieurs tiers concernant l'alignement des données sur la taxonomie de l'UE.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE¹?

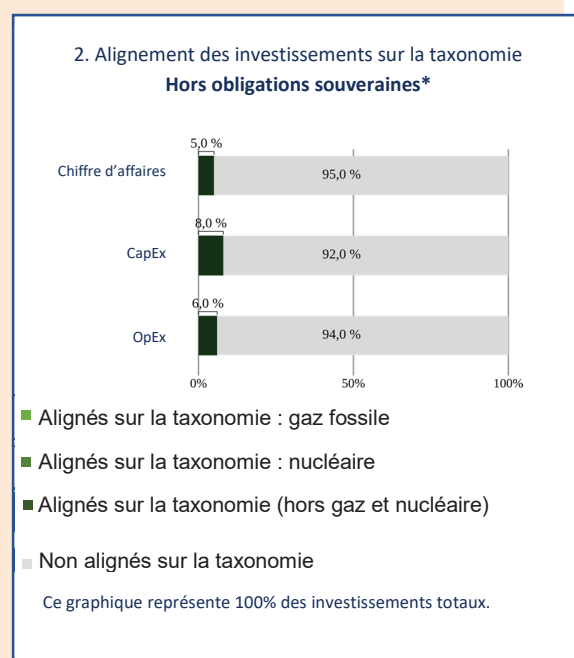
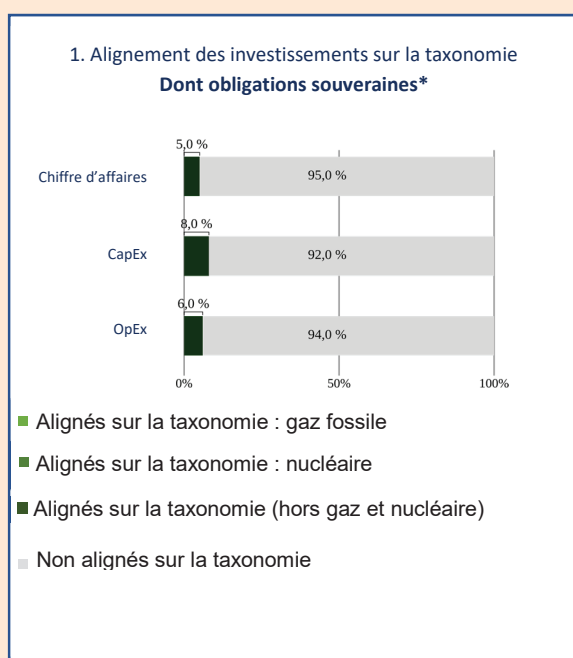
☐ Oui

☐ Dans le gaz fossile

☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

La part des investissements dans les activités transitoires et habilitantes était la suivante :

% d'alignement des activités habilitantes : 4%

% d'alignement des activités transitoires : 0%

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Non applicable, il s'agit du premier rapport périodique SFDR (30/06/2023).

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche.

L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage:

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;

- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;

- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?

La proportion d'investissements durables avec un objectif environnemental non aligné sur la taxonomie est de 95%.

Cette part des investissements durables ayant un objectif environnemental non aligné sur la taxonomie peut s'expliquer par le choix d'entreprises en transition vers un alignement de leurs activités sur la taxonomie ou par des activités qui ne sont pas directement prises en compte par la taxonomie.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Non applicable.

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «non durables», quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?



La catégorie « Non durables » comprend les investissements non durables, les outils de gestion des liquidités et les produits dérivés utilisés à des fins de couverture ou d'exposition temporaire.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

Afin d'atteindre l'objectif d'investissement durable, nous intégrons systématiquement la performance sur les facteurs E,S et G dans l'analyse fondamentale de ces derniers. Par ailleurs, nous appliquons notre définition groupe de l'investissement durable ce qui ajoute un niveau de sélectivité.

Parallèlement à cette analyse, nous examinons les controverses passées, nous participons à des initiatives d'engagement individuelles ou collaboratives et nous nous engageons directement auprès des entreprises afin de mieux comprendre leurs caractéristiques.



Quelles a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Voir ci-dessous.

En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?

L'indice de référence est utilisé pour la définition de l'univers d'investissement. Il n'est pas spécifiquement construit pour atteindre un objectif d'investissement durable.

Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?

Non applicable.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

Performances annuelles :

La Française Obligations Carbon Impact – Part C

Fonds : -1,45%

Indice : 0,14%

La Française Obligations Carbon Impact – Part D

Fonds : -1,39%

Indice : 0,14%

La Française Obligations Carbon Impact – Part I

Fonds : -1,03%

Indice : 0,14%

La Française Obligations Carbon Impact – Part S

Fonds : -0,88%

Indice : 0,14%

La Française Obligations Carbon Impact – Part T

Fonds : -1,04%

Indice : 0,14%

Annexe SFDR Rapport Annuel (addendum ex-post)

Dénomination du produit: **CONVERGENCE PME-ETI ACTIONS**

Identifiant d'entité juridique:

Objectif d'investissement durable

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?



Oui



Non



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: __%



dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: __%



Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif l'investissement durable, il présentait une proportion minimale de **15%** d'investissements durables



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

Ce produit financier adopte une approche en amélioration de l'intensité carbone moyenne du portefeuille visant à être inférieure à celle de l'univers d'investissement.

Par ailleurs, il fait la promotion de caractéristiques environnementales, sociale et de bonne gouvernance en se basant sur un indicateur de qualité ESG générale, combinant une quarantaine d'indicateurs extra-financiers.

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?

Les indicateurs de durabilité utilisés par ce produit financier sont **l'intensité carbone**, **les sociétés ayant une politique de respect des droits humains** (indicateur de performance 1), et la proportion d'investissement durable (indicateur de performance 2).

- L'intensité carbone est de **29,98** tCO2/M€ CA en fin de période contre **175,87** tCO2/M€ CA pour l'univers d'investissement.
- L'indicateur de droits humains est de **27,9%** en fin de période.
- La proportion d'investissement durable est de **32,6%**, en fin de période.

● ... et par rapport aux périodes précédentes?

N/A

● Quelles étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?

Ce produit financier se donne une poche d'investissement minimale pour investir dans des sociétés et/ou émetteurs identifiés comme 'durables' selon une méthodologie interne, propre à Crédit Mutuel Asset Management. Les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies sont utilisés comme cadre de référence pour déterminer les investissements qui peuvent contribuer à un objectif environnemental ou social

● Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?

Dans le cadre de sa politique d'identification des investissements durables, Crédit Mutuel Asset Management a évalué les principales incidences négatives pouvant causer des préjudices importants et ainsi affaiblir la proposition de contribution positive, environnementale et/ou sociale, identifiée dans un premier temps grâce à la proportion du chiffre d'affaires alignée avec les Objectifs de Développement Durable (ODD).

L'évaluation d'un potentiel préjudice important s'est fait sur la base:

- De règles d'exclusion sectorielle concernant les activités d'investissement de secteurs à forts risques environnementaux et sociaux, comme le charbon ou l'exploitation minière
- De règles d'exclusion normative concernant les armes controversés et le respect des droits humains
- De l'exclusion des entreprises violant les principes du Pacte Mondial des Nations-Unies et des principes directeurs de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE)
- De la prise en compte des principales incidences négatives (PAI) au travers de la méthodologie et notation propriétaire ESG de Crédit Mutuel Asset Management.

Tous les indicateurs PAI (tableau 1, annexe 1 RTS) sont ici pris en considération; soit de façon directe (indicateur de violation du Pacte Mondial des Nations-Unies et des principes de l'OCDE), soit en utilisant des éléments du score propriétaire ESG de Crédit Mutuel Asset Management comme proxy. Dans ce cas, chaque PAI a été associé à un sous-pilier du score ESG propriétaire lui correspondant.

Le modèle d'Investissement Durable développé par Crédit Mutuel Asset Management a donc permis la prise en compte des incidences négatives et des principes directeurs de l'OCDE et des Nations-Unies en amont de l'investissement, évitant ainsi toute exposition à une société ou émetteur identifié comme pouvant causer un préjudice important sur le plan environnemental ou social.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

La stratégie d'investissement guide les décisions d'investissement selon des facteurs tels que les objectifs d'investissement et la tolérance au risque.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

La prise en compte des principales incidences négatives a été utilisée, en complément de la détermination du chiffre d'affaires contribuant aux ODD, pour déterminer si un investissement était durable ou non (cf question précédente). Le gérant du produit financier a pu disposer également des données brutes relatives aux indicateurs de durabilité, via le prestataire de données ISS. La considération des principales incidences négatives s'est donc faite de façon directe (via l'utilisation et le suivi des données brutes) et indirecte (via l'intégration à la méthodologie propriétaire de détermination de l'investissement durable).



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la **plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: **31/12/2022–29/12/2023**

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
SESA SPA	Technologies de l'information	4,57	Italie
NEXUS AG	Soins de santé	3,74	Allemagne
KINEPOLIS	Services de communication	3,27	Belgique
CM-AM CASH ISR-IC		3,05	
ATOSS SOFTWARE AG	Technologies de l'information	3,02	Allemagne
MUSTI GROUP OY	Consommation discrétionnaire	3,02	Finlande
BFF BANK SPA	Finance	2,79	Italie
QT GROUP OYJ	Technologies de l'information	2,47	Finlande
FLATEXDEGIRO AG	Finance	2,45	Allemagne
ALFEN N.V.	Industrie	2,28	Pays-Bas



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

Quelle était l'allocation d'actifs?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Le tableau ci-dessous présente l'allocation entre investissements durables (environnementaux ou sociaux) et les investissements non durables.

Le produit financier s'engage sur un minimum de **15%** d'investissement durable, en proportion de l'actif total du fonds.

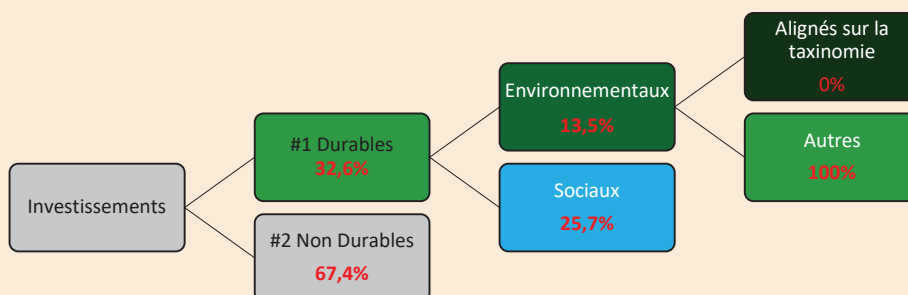
L'indicateur utilisé pour déterminer le pourcentage d'investissement durable est issue d'une méthodologie propre à Crédit Mutuel Asset Management, qui permet de qualifier un investissement de 'durable'.

Cette méthodologie s'articule en 3 étapes:

- l'identification des sociétés et émetteurs dont le chiffre d'affaires contribuant à l'atteinte d'Objectifs de Développement Durable est supérieur à 5%
- l'évaluation des principales incidences négatives pouvant venir affaiblir la proposition de contribution initiale
- l'évaluation des pratiques de bonne gouvernance

Ce processus permet de qualifier les sociétés et émetteurs comme 'durable' ou 'non durable'.

Hors liquidités accessoires et dérivés (autorisés par le prospectus du produit financier dans la limite de 10% maximum de l'actif total du fonds), la totalité des titres vifs détenus (90%) est donc qualifiée de 'durable' (selon la méthodologie décrite ci-dessus).



La catégorie **#1 Durables** couvre les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.

La catégorie **#2 Non Durables** inclut les investissements qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Les investissements ont été réalisés dans les secteurs suivants:

- Technologies de l'information 30,48
- Soins de santé 20,08
- Industrie 14,24
- Non classé 10,15
- Consommation discrétionnaire 9,27
- Services de communication 5,65
- Finance 5,24
- Energie 1,73
- Services aux collectivités 1,30
- Consommation de base 1,27
- Matériaux 0,59



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Les données relatives à la proportion d'activités alignées à la taxinomie des sociétés ou émetteurs (chiffre d'affaire, CapEx, OpEx) sont pour l'immense majorité des données estimées par les prestataires de données extra-financières. Dans la mesure où ces données ne sont pas communiquées directement par les sociétés ou émetteurs (mais extrapolées par des intervenants externes) et conformément aux recommandations de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), nous avons fait le choix de ne pas publier d'estimations en lien avec la taxinomie de l'UE.

Aucun de nos investissements n'est donc estimé être aligné avec la taxinomie de l'UE.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?



Oui :



Dans le gaz fossile



Dans l'énergie nucléaire



Non

Les activités alignés sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

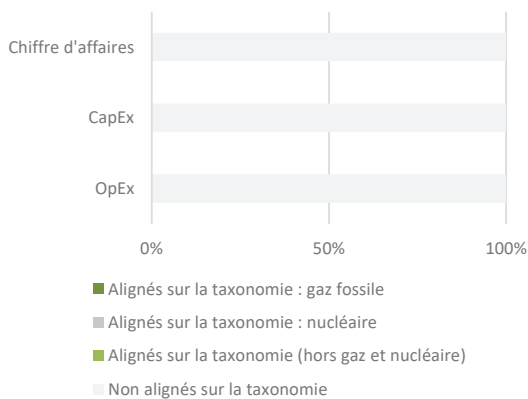
- Du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **Des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- **Des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi



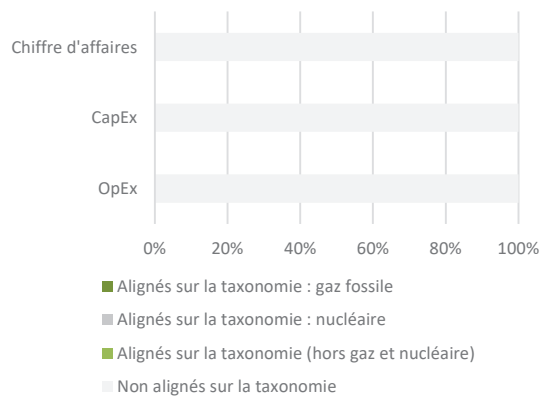
Le symbole représente des investissements durables sur le plan environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont obligations souveraines



2. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors obligations souveraines



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

- **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

N/A

- **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?**

N/A



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE?

La totalité des investissements durables ayant un objectif environnemental n'était pas alignée avec la taxinomie de l'UE, soit **100%** (voir tableau allocation d'actifs).



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?

La part d'investissement durables sur le plan social était de **25,7%**.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité et les garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Ce produit financier pouvait investir, dans la limite prévue au prospectus, en OPVCM de droit français ou étranger. Dans la mesure du possible, la caractéristique 'durable' des sous-jacents a été identifiée par transparence; les actifs ont ensuite été alloués dans chacune des poches. Dans un souci de cohérence, le gérant a veillé à sélectionner des fonds disposant d'un Label ISR (ou équivalent) et/ou intégrant des considérations extra-financières ou de durabilité, afin de garantir la prise en compte de considérations environnementales, sociales et de gouvernance et ainsi de minimiser les risques de durabilité émanant de l'exposition aux fonds sous-jacents.

Une proportion de liquidités, détenue à titre auxiliaire, a permis d'assurer une réserve de liquidité et d'anticiper les éventuels mouvements liés aux souscriptions/rachats de la part des porteurs. N'héritant pas d'une caractéristique de durabilité, le cash a été comptabilisé dans la poche 'non durables'. Dans la mesure du possible, les sous-jacents des OPC (monétaires notamment) ont été analysés en transparence, et alloués entre les poches 'durables' et 'non durables' selon le modèle 'Investissement Durable' de Crédit Mutuel Asset Management. De la même manière et quand cela est possible, certains dérivés identifiés en transparence comme 'non durables' ont également été intégrés dans ces autres investissements 'non durables'.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et /ou sociales au cours de la période de référence?

Une série de contrôles de premier niveau est prévue au sein des équipes de gestion. Ceux-ci permettent d'assurer le respect des contraintes de durabilité prévues dans la documentation précontractuelle. Les contrôles de second et troisième niveau viennent compléter le dispositif.

Les contrôles permettent d'assurer un taux de couverture par un score ESG (minimum 90%) ainsi que le respect du principe de sélectivité (20% d'exclusions des sociétés ou émetteurs les moins bien notés de l'univers). Pour les fonds labélisés ISR, les contrôles portent également sur les taux de couverture et la performance des deux indicateurs de durabilité obligatoire retenus par le produit financier.

Enfin, un dernier contrôle porte sur la qualification d'investissement durable et le respect, à tout moment, du pourcentage minimum affiché dans la documentation précontractuelle.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

NA



En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large pertinent?

NA



Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

NA



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

NA



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?

NA

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

Annexe SFDR Rapport Annuel

Dénomination du produit: CONVERGENCE SOLIDAIRE TEMPERE
Identifiant d'entité juridique:

Objectif d'investissement durable

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?



Oui



Non



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: __%



dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: __%



Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif l'investissement durable, il présentait une proportion minimale de

5 __% d'investissements durables



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

Ce produit financier adopte une approche en sélectivité et élimine 20% des émetteurs les moins bien notés sur le score ESG interne de son univers investissable. Par ailleurs, il fait la promotion de caractéristiques environnementales et sociales en se donnant pour objectif de surperformer deux indicateurs de durabilité par rapport à son univers ESG : l'intensité carbone et les sociétés ayant une politique de respect des droits humains.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?**

- Les indicateurs de durabilité utilisés par ce produit financier sont le score ESG, l'intensité carbone (indicateur de performance 1) et les sociétés ayant une politique de respect des droits humains (indicateur de performance 2).
- Le score ESG du produit financier est de 6,68/10, en amélioration de 0,21/10 sur la période en raison de la sélection de valeurs.
- L'intensité carbone est de 64,37 tonnes de CO2 par millions d'euros de chiffre d'affaires en fin de période. Cet indicateur affiche une performance que son univers de comparaison ESG qui avait une intensité carbone de 151,97 tonnes de CO2 par millions d'euros de CA. On constate une légère dégradation de cet indicateur au cours de l'exercice écoulé avec une intensité carbone du portefeuille en fin d'exercice précédent qui s'élevait à 63,42 tonnes de CO2 par millions d'euros de CA.
- L'indicateur de droits humains est de 0 société en fin de période. Cet indicateur est resté sur son niveau maximal sur la période écoulée et affiche une meilleure performance par rapport à l'univers de référence. Cela est dû à l'application stricte d'une exclusion des sociétés faisant l'objet de controverse considérée comme grave.
- La proportion d'investissement durable

● **... et par rapport aux périodes précédentes?**

N/A

● **Quelles étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Ce produit financier se donne une poche d'investissement minimale pour investir dans des sociétés et/ou émetteurs identifiés comme 'durables' selon une méthodologie interne, propre à Crédit Mutuel Asset Management. Les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies sont utilisés comme cadre de référence pour déterminer les investissements qui peuvent contribuer à un objectif environnemental ou social

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?

Dans le cadre de sa politique d'identification des investissements durables, Crédit Mutuel Asset Management a évalué les principales incidences négatives pouvant causer des préjudices importants et ainsi affaiblir la proposition de contribution positive, environnementale et/ou sociale, identifiée dans un premier temps grâce à la proportion du chiffre d'affaires alignée avec les Objectifs de Développement Durable (ODD).

L'évaluation d'un potentiel préjudice important s'est fait sur la base:

- De règles d'exclusion sectorielle concernant les activités d'investissement de secteurs à forts risques environnementaux et sociaux, comme le charbon ou l'exploitation minière
- De règles d'exclusion normative concernant les armes controversés et le respect des droits humains
- De l'exclusion des entreprises violant les principes du Pacte Mondial des Nations-Unies et des principes directeurs de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE)
- De la prise en compte des principales incidences négatives (PAI) au travers de la méthodologie et notation propriétaire ESG de Crédit Mutuel Asset Management.

Tous les indicateurs PAI (tableau 1, annexe 1 RTS) sont ici pris en considération; soit de façon directe (indicateur de violation du Pacte Mondial des Nations-Unies et des principes de l'OCDE), soit en utilisant des éléments du score propriétaire ESG de Crédit Mutuel Asset Management comme proxy. Dans ce cas, chaque PAI a été associé à un sous-pilier du score ESG propriétaire lui correspondant.

Le modèle d'Investissement Durable développé par Crédit Mutuel Asset Management a donc permis la prise en compte des incidences négatives et des principes directeurs de l'OCDE et des Nations-Unies en amont de l'investissement, évitant ainsi toute exposition à une société ou émetteur identifié comme pouvant causer un préjudice important sur le plan environnemental ou social.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

La stratégie d'investissement guide les décisions d'investissement selon des facteurs tels que les objectifs d'investissement et la tolérance au risque.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

La prise en compte des principales incidences négatives a été utilisée, en complément de la détermination du chiffre d'affaires contribuant aux ODD, pour déterminer si un investissement était durable ou non (cf question précédente). Le gérant du produit financier a pu disposer également des données brutes relatives aux indicateurs de durabilité, via le prestataire de données ISS. La considération des principales incidences négatives s'est donc faite de façon directe (via l'utilisation et le suivi des données brutes) et indirecte (via l'intégration à la méthodologie propriétaire de détermination de l'investissement durable).



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir:
**01/01/2023–
29/12/2023**

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
CM-AM ENGAGEMENT SOLIDAIRE	OPCVM	5,426	OPCVM
ITALIE 5%09-010325	Obligation	1,923	Souverains
INFINEON TECHNOLOGIES	Action	1,881	Technologie
L'OREAL	Action	1,869	Pdts ménagers et soi
OAT 0,50%15-25052025	Obligation	1,804	Souverains
ESSILORLUXOTTICA	Action	1,671	Santé
LVMH MOET HENNESSY VUITTO	Action	1,666	Pdts ménagers et soi
SCHNEIDER ELECTRIC	Action	1,602	Biens et Serv. indus
SIEMENS	Action	1,582	Biens et Serv. indus
B.T.P. 16-26	Obligation	1,383	Souverains



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

Quelle était l'allocation d'actifs?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Le tableau ci-dessous présente l'allocation entre investissements durables (environnementaux ou sociaux) et les investissements non durables.

Le produit financier s'engage sur un minimum de 5% d'investissement durable, en proportion de l'actif total du fonds.

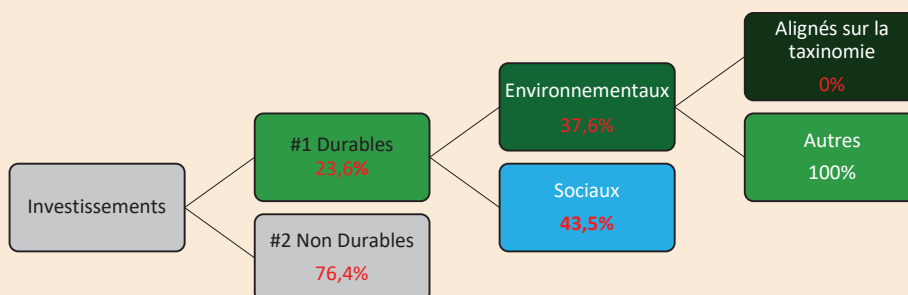
L'indicateur utilisé pour déterminer le pourcentage d'investissement durable est issue d'une méthodologie propre à Crédit Mutuel Asset Management, qui permet de qualifier un investissement de 'durable'.

Cette méthodologie s'articule en 3 étapes:

- l'identification des sociétés et émetteurs dont le chiffre d'affaires contribuant à l'atteinte d'Objectifs de Développement Durable est supérieur à 5%
- l'évaluation des principales incidences négatives pouvant venir affaiblir la proposition de contribution initiale
- l'évaluation des pratiques de bonne gouvernance

Ce processus permet de qualifier les sociétés et émetteurs comme 'durable' ou 'non durable'.

Hors liquidités accessoires et dérivés (autorisés par le prospectus du produit financier dans la limite de 10% maximum de l'actif total du fonds), une partie des titres vifs détenus est donc qualifiée de 'durable' (selon la méthodologie décrite ci-dessus).



La catégorie **#1 Durables** couvre les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.

La catégorie **#2 Non Durables** inclut les investissements qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Les investissements ont été réalisés dans les secteurs suivants:

- Finance
- Industrie
- Consommation discrétionnaire
- Consommation de base
- Soins de santé
- Technologies de l'information
- Services aux collectivités
- Services de communication
- Immobilier
- Matériaux
- Souverains



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Les données relatives à la proportion d'activités alignées à la taxinomie des sociétés ou émetteurs (chiffre d'affaire, CapEx, OpEx) sont pour l'immense majorité des données estimées par les prestataires de données extra-financières. Dans la mesure où ces données ne sont pas communiquées directement par les sociétés ou émetteurs (mais extrapolées par des intervenants externes) et conformément aux recommandations de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), nous avons fait le choix de ne pas publier d'estimations en lien avec la taxinomie de l'UE.

Aucun de nos investissements n'est donc estimé être aligné avec la taxinomie de l'UE.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?



Oui :



Dans le gaz fossile



Dans l'énergie nucléaire



Non

Les activités alignés sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage :

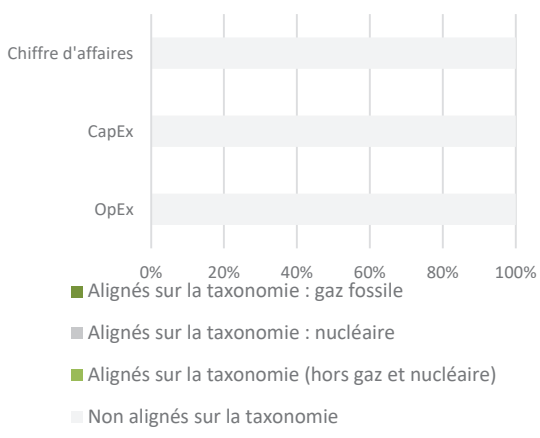
- Du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **Des dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- **Des dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi



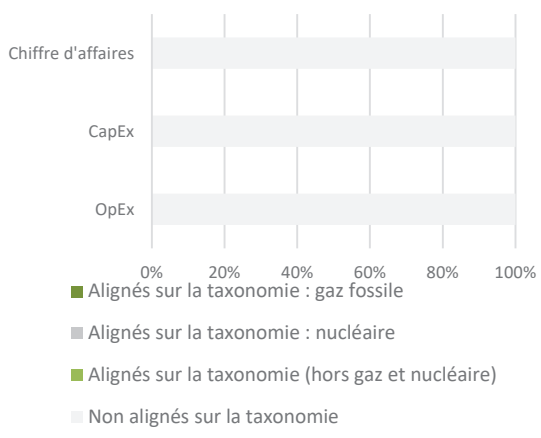
Le symbole représente des investissements durables sur le plan environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables** sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxonomie, dont **obligations souveraines**



2. Alignement des investissements sur la taxonomie, **hors obligations souveraines**



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

N/A

● **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?**

N/A



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE?

La totalité des investissements durables ayant un objectif environnemental n'était pas alignée avec la taxonomie de l'UE, soit 100% (voir tableau allocation d'actifs).



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?

La part d'investissement durables sur le plan social était de 43,5%.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité et les garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Ce produit financier pouvait investir, dans la limite prévue au prospectus, en OPVCM de droit français ou étranger. Dans la mesure du possible, la caractéristique 'durable' des sous-jacents a été identifiée par transparence; les actifs ont ensuite été alloués dans chacune des poches. Dans un souci de cohérence, le gérant a veillé à sélectionner des fonds disposant d'un Label ISR (ou équivalent) et/ou intégrant des considérations extra-financières ou de durabilité, afin de garantir la prise en compte de considérations environnementales, sociales et de gouvernance et ainsi de minimiser les risques de durabilité émanant de l'exposition aux fonds sous-jacents.

Une proportion de liquidités, détenue à titre auxiliaire, a permis d'assurer une réserve de liquidité et d'anticiper les éventuels mouvements liés aux souscriptions/rachats de la part des porteurs. N'héritant pas d'une caractéristique de durabilité, le cash a été comptabilisé dans la poche 'non durables'. Dans la mesure du possible, les sous-jacents des OPC (monétaires notamment) ont été analysés en transparence, et alloués entre les poches 'durables' et 'non durables' selon le modèle 'Investissement Durable' de Crédit Mutuel Asset Management. De la même manière et quand cela est possible, certains dérivés identifiés en transparence comme 'non durables' ont également été intégrés dans ces autres investissements 'non durables'.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et /ou sociales au cours de la période de référence?

Une série de contrôles de premier niveau est prévue au sein des équipes de gestion. Ceux-ci permettent d'assurer le respect des contraintes de durabilité prévues dans la documentation précontractuelle. Les contrôles de second et troisième niveau viennent compléter le dispositif.

Les contrôles permettent d'assurer un taux de couverture par un score ESG (minimum 90%) ainsi que le respect du principe de sélectivité (20% d'exclusions des sociétés ou émetteurs les moins bien notés de l'univers). Pour les fonds labélisés ISR, les contrôles portent également sur les taux de couverture et la performance des deux indicateurs de durabilité obligatoire retenus par le produit financier.

Enfin, un dernier contrôle porte sur la qualification d'investissement durable et le respect, à tout moment, du pourcentage minimum affiché dans la documentation précontractuelle.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

NA



En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large pertinent?

NA



Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

NA



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

NA



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?

NA

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.



61, rue Henri Regnault La Défense
92400 COURBEVOIE
France
Tél : +33 (0)1 49 97 60 00
Fax : +33 (0)1 49 97 60 01
www.mazars.fr

FCPE CONVERGENCE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 29 décembre 2023

FCPE CONVERGENCE

4, rue Gaillon
75002 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 29 décembre 2023

Aux porteurs de parts du FCPE CONVERGENCE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif constitué sous forme de fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) CONVERGENCE relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCPE à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31 décembre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée-ci avant. Nous n'exprimons donc pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCPE ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCPE.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCPE à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces

informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Fait à Courbevoie, date de la signature électronique

Document authentifié et daté par signature électronique 24 mai 2024

DocuSigned by:

F03E23C213CF452...

Gilles DUNAND-ROUX



61, rue Henri Regnault La Défense
92400 COURBEVOIE
France
Tél : +33 (0)1 49 97 60 00
Fax : +33 (0)1 49 97 60 01
www.mazars.fr

FCP CM-AM SICAV compartiment GLOBAL CLIMATE CHANGE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes intermédiaires

Période du 1^{er} avril 2023 au 29 décembre 2023

CM-AM SICAV compartiment GLOBAL CLIMATE CHANGE

4, rue Gaillon

75002 Paris

Rapport d'audit du commissaire aux comptes sur les comptes intermédiaires

Période du 1^{er} avril 2023 au 29 décembre 2023

A la société de gestion,

En notre qualité de commissaire aux comptes du fonds maître CM-AM SICAV et en application de l'article 411-92 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, nous avons effectué un audit des comptes intermédiaires du compartiment CM-AM GLOBAL CLIMATE CHANGE relatifs à la période du 1^{er} avril 2023 au 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes intermédiaires ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes intermédiaires. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes intermédiaires. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

A notre avis, les comptes intermédiaires ont été établis, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux principes d'évaluation et de comptabilisation tels que décrits dans la note accompagnant les comptes intermédiaires.

Ce rapport est établi à votre attention dans le contexte décrit ci-avant et ne doit pas être utilisé, diffusé ou cité à d'autres fins.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Fait à Courbevoie, date de la signature électronique

Document authentifié et daté par signature électronique 22 mars 2024

DocuSigned by:

F03E23C213CF452...

Gilles DUNAND-ROUX

F0553 CM-AM GLOBAL CLIMATE CHANGE

BILAN ACTIF

	29/12/2023	31/03/2023
Immobilisations nettes	0,00	0,00
Dépôts et instruments financiers	72 154 871,92	103 253 228,65
Actions et valeurs assimilées	72 154 871,92	101 078 366,25
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	72 154 871,92	101 078 366,25
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Parts d'organismes de placement collectif	0,00	2 174 862,40
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	0,00	2 174 862,40
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
Créances	9 697,64	136 545,23
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	9 697,64	136 545,23
Comptes financiers	1 851 355,80	3 911 520,88
Liquidités	1 851 355,80	3 911 520,88
Total de l'actif	74 015 925,36	107 301 294,76

BILAN PASSIF

	29/12/2023	31/03/2023
Capitaux propres		
Capital	87 134 991,03	114 468 634,41
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	-13 413 632,31	-7 613 355,76
Résultat de l'exercice (a, b)	195 397,52	-379 518,85
Total des capitaux propres	73 916 756,24	106 475 759,80
<i>(= Montant représentatif de l'actif net)</i>		
Instruments financiers	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Dettes	99 169,12	825 534,96
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	99 169,12	825 534,96
Comptes financiers	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
Total du passif	74 015 925,36	107 301 294,76

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

COMPTE DE RESULTAT

	30/12/2022	31/03/2023
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	73 382,17	30 954,69
Produits sur actions et valeurs assimilées	1 256 356,76	599 822,36
Produits sur obligations et valeurs assimilées	42 968,59	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur contrats financiers	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (I)	1 372 707,52	630 777,05
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur contrats financiers	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	1 007,12	1 340,52
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (II)	1 007,12	1 340,52
Résultat sur opérations financières (I - II)	1 371 700,40	629 436,53
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	1 107 922,29	1 008 992,55
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	263 778,11	-379 556,02
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-68 380,59	37,17
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	0,00	0,00
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	195 397,52	-379 518,85

• REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes intermédiaires sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 modifié.

Les éléments comptables sont présentés en euro, devise de la comptabilité de l'OPC.

• Comptabilisation des revenus

Les comptes financiers sont enregistrés pour leur montant, majoré, le cas échéant, des intérêts courus qui s'y rattachent.

L'OPC comptabilise ses revenus selon la méthode du coupon encaissé.

• Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille

La comptabilisation des entrées et sorties de titres dans le portefeuille de l'OPC est effectuée frais exclus.

• Affectation des sommes distribuables

Part RC :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part IC :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part S :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part ES :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

• Frais de gestion et de fonctionnement

Les frais de gestion sont prévus par la notice d'information ou le prospectus complet de l'OPC.

• Frais de gestion fixes (taux maximum)

		Frais de gestion fixes	Assiette
RC	FR0014000YQ0	2,4 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 2,28 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,12 % TTC maximum.	Actif net
IC	FR0014000YR8	1,2 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 1,08 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,12 % TTC maximum.	Actif net
S	FR0014000YS6	1,3 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 1,18 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,12 % TTC maximum.	Actif net
ES	FR001400K6H3	1,2 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 1,08 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,12 % TTC maximum.	Actif net

• **Frais de gestion indirects (sur OPC)**

		Frais de gestion indirectes
RC	FR0014000YQ0	Néant
IC	FR0014000YR8	Néant
S	FR0014000YS6	Néant
ES	FR001400K6H3	Néant

• **Commission de surperformance**

		Commission de surperformance
RC	FR0014000YQ0	Néant
IC	FR0014000YR8	Néant
S	FR0014000YS6	Néant
ES	FR001400K6H3	Néant

• **Rétrocessions**

La politique de comptabilisation de rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion.

Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion. Les frais effectivement supportés par le fonds figurent dans le tableau « Frais de gestion supportés par l'OPC ». Les frais de gestion sont calculés sur l'actif net moyen à chaque valeur liquidative et couvrent les frais de la gestion financière, administrative, la valorisation, le coût du dépositaire, les honoraires des commissaires aux comptes... Ils ne comprennent pas les frais de transaction.

• **Frais de transaction**

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans l'OPC, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités.

Commission de mouvement	Clé de répartition (en %)		
	SDG	Dépositaire	Autres prestataires
Néant			

• **Méthode de valorisation**

Lors de chaque valorisation, les actifs de l'OPCVM, du FIA sont évalués selon les principes suivants :

• **Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :**

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de bourse de la veille est utilisé.

- **Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :**

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,
- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,
- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,
- etc.

- **Titres d'OPCVM, de FIA ou de fond d'investissement en portefeuille :**

Evaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

- **Parts d'organismes de Titrisation :**

Evaluation au dernier cours de bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

- **Acquisitions temporaires de titres :**

- Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois
- Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.
- Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

- **Cessions temporaires de titres :**

- Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.
- Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par l'OPCVM, FIA à l'issue du contrat de prêt.

- **Valeurs mobilières non cotées :**

Evaluation utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et sur le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

- **Titres de créances négociables :**

Les TCN sont valorisés à la valeur de marché.

Valeur de marché retenue :

- BTF/BTAN :

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

- Autres TCN :

Pour les TCN faisant l'objet de cotation régulière : le taux de rendement ou les cours utilisés sont ceux constatés chaque jour sur le marché.

Pour les titres sans cotation régulière ou réaliste : application d'une méthode actuarielle avec utilisation du taux de rendement d'une courbe de taux de référence corrigé d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur (spread de crédit ou autre).

- **Contrats à terme fermes :**

Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme fermes sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la Place de cotation des contrats :

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.
- Contrats à terme fermes cotés sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- **Options :**

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

- Options cotées sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.
- Options cotées sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- **Opérations d'échanges (swaps) :**

- Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.
- Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.
- L'évaluation des swaps d'indice est réalisée au prix donné par la contrepartie, la société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.
- Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

- **Contrats de change à terme**

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, du FIA par un emprunt de devise dans la même monnaie pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

- **Méthode d'évaluation des engagements hors bilan**

- Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal. Les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.
- Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.
- Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.
- Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

- **Description des garanties reçues ou données**

- **Garantie reçue :**

Néant

- **Garantie donnée :**

Dans le cadre de la réalisation des transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré et des opérations d'acquisition / cession temporaire des titres, l'OPC peut recevoir les actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son exposition au risque de contrepartie.

Les garanties financières reçues seront essentiellement constituées en espèces ou en titres financiers pour les transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré, et en espèces et en obligations d'Etat éligibles pour les opérations d'acquisition/cession temporaire de titres.

Ces garanties sont données sous forme d'espèces ou d'obligations émises ou garanties par les Etats membres de l'OCDE ou par leurs collectivités publiques territoriales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial.

Toute garantie financière reçue respectera les principes suivants :

- Liquidité : Toute garantie financière en titres doit être très liquide et pouvoir se négocier rapidement sur un marché réglementé à prix transparent.
- Cessibilité : Les garanties financières sont cessibles à tout moment.
- Evaluation : Les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation quotidienne, au prix du marché ou selon un modèle de pricing. Une politique de décote prudente sera appliquée sur les titres pouvant afficher une volatilité non négligeable ou en fonction de la qualité de crédit.
- Qualité de crédit des émetteurs : Les garanties financières sont de haute qualité de crédit selon l'analyse de la société de gestion.
- Placement de garanties reçues en espèces : Elles sont, soit placées en dépôts auprès d'entités éligibles, soit investies en obligations d'Etat de haute qualité de crédit (notation respectant les critères des OPCVM/FIA de type monétaire), soit investies en OPCVM/FIA de type monétaire, soit utilisées aux fins de transactions de prise en pension conclues avec un établissement de crédit.
- Corrélation : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie.
- Diversification : L'exposition à un émetteur donné ne dépasse pas 20% de l'actif net.
- Conservation : Les garanties financières reçues sont placées auprès du Dépositaire ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières.
- Interdiction de réutilisation : Les garanties financières autres qu'en espèces ne peuvent être ni vendues, ni réinvesties, ni remises en garantie.

Informations complémentaires

Les coûts exceptionnels liés au recouvrement des créances pour le compte de l'OPCVM ou à une procédure pour faire valoir un droit peuvent s'ajouter aux frais récurrents facturés à ce dernier et affichés ci-dessus.

Les frais réels de fonctionnement et autres services pourraient être supérieurs au taux forfaitaire maximum autorisé, dans ce cas, la société de gestion prendra en charge le dépassement. Par ailleurs, la société de gestion pourrait être amenée à provisionner le taux maximum forfaitaire si les frais réels de « fonctionnement et autres services » étaient inférieurs au taux affiché.

La Française Obligations Carbon Impact

Compartiment de la SICAV :

LA FRANCAISE

128, boulevard Raspail
75006 Paris

Rapport d'audit du Commissaire aux Comptes sur les comptes intermédiaires

Au 29 décembre 2023

La Française Obligations Carbon Impact

Compartiment de la SICAV :

LA FRANCAISE

128, boulevard Raspail
75006 Paris

Rapport d'audit du Commissaire aux Comptes sur les comptes intermédiaires

Période du 30 juin 2023 au 29 décembre 2023

Aux porteurs de parts du La Française Obligations Carbon Impact,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de la SICAV LA FRANCAISE dont La Française Obligations Carbon Impact est un compartiment maître, et en application de l'article 411-92 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, nous avons effectué un audit des comptes intermédiaires de celui-ci relatifs à la période du 1^{er} juillet 2023 au 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes intermédiaires ont été établis sous la responsabilité de la société de gestion. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes intermédiaires.

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicable en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes intermédiaires ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant les montants et informations figurant dans les comptes intermédiaires. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues, et la présentation d'ensemble des comptes intermédiaires. Nous estimons que les éléments collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

A notre avis, les comptes intermédiaires ont été établis, dans leurs aspects significatifs, conformément aux principes d'évaluation et de comptabilisation tels que décrits dans la note accompagnant les comptes intermédiaires.

Ce rapport a été établi à votre attention dans le contexte décrit ci-avant et ne doit pas être utilisé, diffusé ou cité à d'autres fins.

A Paris La Défense, le 30 avril 2024

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

Virginie Gaitte

VIRGINIE GAITTE

LA FRANCAISE OBLIGATIONS CARBON IMPACT

Bilan actif

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/06/2023
Immobilisations Nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	104,442,906.89	106,815,012.98
Actions et valeurs assimilées	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées	36,101,829.38	36,231,041.04
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	36,101,829.38	36,231,041.04
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances	64,278,141.22	64,153,471.18
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé - Titres de créances négociables	-	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé - Autres titres de créances	64,278,141.22	64,153,471.18
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres d'organismes de placement collectif	2,481,631.00	-
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne	2,481,631.00	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
Opérations temporaires sur titres	1,581,305.29	6,430,500.75
Créances représentatives de titre reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres prêtés	193,927.02	863,270.56
Titres empruntés	-	-
Titres donnés en pension	1,387,378.27	5,567,230.19
Autres opérations temporaires	-	-
Instruments financiers à terme	-	0.01
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	0.01
Autres opérations	-	-
Autres Actifs : Loans	-	-
Autres instruments financiers	-	-
Créances	435,259.14	495,216.49
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	435,259.14	495,216.49
Comptes financiers	2,773,150.69	10,820,274.75
Liquidités	2,773,150.69	10,820,274.75
TOTAL DE L'ACTIF	107,651,316.72	118,130,504.22

LA FRANCAISE OBLIGATIONS CARBON IMPACT

Bilan passif

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/06/2023
Capitaux propres	-	-
Capital	105,988,630.53	116,123,154.65
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	-	-
Report à nouveau (a)	1,057.60	8,509.12
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-514,156.90	-5,602,118.99
Résultat de l'exercice (a,b)	521,583.01	838,532.84
 Total capitaux propres (= Montant représentatif de l'actif net)	 105,997,114.24	 111,368,077.62
 Instruments financiers	 1,333,159.63	 5,703,833.69
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres	1,333,159.62	5,703,833.69
Dettes représentatives de titres donnés en pension	1,333,159.62	5,703,833.69
Dettes représentatives de titres empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Instruments financiers à terme	0.01	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0.01	-
Autres opérations	-	-
 Dettes	 321,042.85	 1,058,592.91
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	321,042.85	1,058,592.91
 Comptes financiers	 -	 -
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
 TOTAL DU PASSIF	 107,651,316.72	 118,130,504.22

(a) Y compris comptes de régularisations.

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice.

LA FRANCAISE OBLIGATIONS CARBON IMPACT

Hors-bilan

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/06/2023
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagements de gré à gré		
Autres engagements		
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Futures		
achat EURO-BOBL FUTURE 07/03/2024	4,890,480.00	-
achat EURO-BOBL FUTURE 07/09/2023	-	5,322,660.00
achat EURO-BUND FUTURE 07/03/2024	1,921,080.00	-
achat EURO-BUND FUTURE 07/09/2023	-	2,006,100.00
Engagements de gré à gré		
Autres engagements		

LA FRANCAISE OBLIGATIONS CARBON IMPACT

Compte de résultat

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/06/2023
Produits sur opérations financières	-	-
Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-7.56
Produits sur obligations et valeurs assimilées	414,166.71	813,021.72
Produits sur titres de créances	554,924.65	815,847.05
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	754.79	2,113.94
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	89,788.13	-
Produits sur prêts	-	-
Autres produits financiers	-	82,126.40
TOTAL I	1,059,634.28	1,713,101.55
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-42,112.36	25,855.84
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur dettes financières	-121.70	-9,225.50
Autres charges financières	-	-
TOTAL II	-42,234.06	16,630.34
Résultat sur opérations financières (I + II)	1,017,400.22	1,729,731.89
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-457,975.09	-946,621.76
Résultat net de l'exercice (I + II + III + IV)	559,425.13	783,110.13
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-37,842.12	55,422.71
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I + II + III + IV + V + VI)	521,583.01	838,532.84

LA FRANCAISE OBLIGATIONS CARBON IMPACT

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01 du 14 Janvier 2014, modifié.

La devise de comptabilité est l'Euro.

Toutes les valeurs mobilières qui composent le portefeuille ont été comptabilisées au coût historique, frais exclus.

Les titres et instruments financiers à terme ferme et conditionnel détenus en portefeuille libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité sur la base des taux de change relevés à Paris au jour de l'évaluation.

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et lors de l'arrêté des comptes selon les méthodes suivantes :

Valeurs mobilières

Les titres cotés : à la valeur boursière - coupons courus inclus (cours clôture jour)

Toutefois, les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation, ou cotées par des contributeurs et pour lequel le cours a été corrigé, de même que les titres qui ne sont pas négociés sur un marché réglementé, sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion (ou du conseil d'administration pour une Sicav), à leur valeur probable de négociation. Les prix sont corrigés par la société de gestion en fonction de sa connaissance des émetteurs et/ou des marchés.

Les O.P.C. : à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée. Les valeurs liquidatives des titres d'organismes de placements collectifs étrangers valorisant sur une base mensuelle, sont confirmées par les administrateurs de fonds. Les valorisations sont mises à jour de façon hebdomadaire sur la base d'estimations communiquées par les administrateurs de ces OPC et validées par le gérant.

Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui applicable à des émissions de titres équivalents affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur. En l'absence de sensibilité, les titres d'une durée résiduelle égale à trois mois sont valorisés au dernier taux jusqu'à l'échéance et ceux acquis à moins de trois mois, les intérêts sont linéarisés.

Les EMTN font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion.

Les acquisitions et cessions temporaires de titres :

- Les prêts de titres : la créance représentative des titres prêtés est évaluée à la valeur du marché des titres.
- Les emprunts de titres : les titres empruntés ainsi que la dette représentative des titres empruntés sont évalués à la valeur du marché des titres.
- Les collatéraux : s'agissant des titres reçus en garantie dans le cadre des opérations de prêts de titres, l'OPC a opté pour une présentation de ces titres dans les comptes du bilan à hauteur de la dette correspondant à l'obligation de restitution de ceux-ci.
- Les pensions livrées d'une durée résiduelle inférieure ou égale à trois mois : individualisation de la créance sur la base du prix du contrat. Dans ce cas, une linéarisation de la rémunération est effectuée.
- Les pensions long terme : Elles sont enregistrées et évaluées à leur nominal, même si elles ont une échéance supérieure à trois mois. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent. Toutefois, certains contrats prévoient des conditions particulières en cas de demande de remboursement anticipé afin de prendre en compte l'impact de hausse de la courbe de financement de la contrepartie. Les intérêts courus peuvent alors être diminués de cet impact, sans valeur planchée. L'impact est proportionnel à la durée résiduelle de la pension et l'écart constaté entre la marge contractuelle et la marge de marché pour une date de maturité identique.
- Les mises en pensions d'une durée résiduelle inférieure ou égale à trois mois : valeur boursière. La dette valorisée sur la base de la valeur contractuelle est inscrite au passif du bilan. Dans ce cas, une linéarisation de la rémunération est effectuée.

Instruments financiers à terme et conditionnels

Futures : cours de compensation jour.

L'évaluation hors bilan est calculée sur la base du nominal, de son cours de compensation et, éventuellement, du cours de change.

Options : cours de clôture jour ou, à défaut, le dernier cours connu.

LA FRANCAISE OBLIGATIONS CARBON IMPACT

Options OTC : ces options font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion.

L'évaluation hors bilan est calculée en équivalent sous-jacent en fonction du delta et du cours du sous-jacent et, éventuellement, du cours de change.

Dépôts à terme : ils sont enregistrés et évalués pour leur montant nominal, même s'ils ont une échéance supérieure à trois mois. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent. Toutefois, certains contrats prévoient des conditions particulières en cas de demande de remboursement anticipé afin de prendre en compte l'impact de hausse de la courbe de financement de la contrepartie. Les intérêts courus peuvent alors être diminués de cet impact, sans pouvoir être négatifs. Les dépôts à terme sont alors au minimum évalués à leur valeur nominale.

Swaps de taux :

- pour les swaps d'échéance inférieure à trois mois, les intérêts sont linéarisés
- les swaps d'échéance supérieure à trois mois sont revalorisés à la valeur du marché

Les produits synthétiques (association d'un titre et d'un swap) sont comptabilisés globalement. Les intérêts des swaps à recevoir dans le cadre de ces produits sont valorisés linéairement.

Les assets swaps et les produits synthétiques sont valorisés sur la base de sa valeur de marché. L'évaluation des assets swaps est basée sur l'évaluation des titres couverts à laquelle est retranchée l'incidence de la variation des spreads de crédit. Cette incidence est évaluée à partir de la moyenne des spreads communiqués par 4 contreparties interrogées mensuellement, corrigée d'une marge, en fonction de la notation de l'émetteur.

L'engagement hors bilan des swaps correspond au nominal.

Swaps structurés (swaps à composante optionnelle) : ces swaps font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion. L'engagement hors bilan de ces swaps correspond à la valeur nominale.

Frais de gestion financière

- 0.904% TTC maximum de l'actif net pour l'action C
- 0.904% TTC maximum de l'actif net pour l'action D
- 0.500% TTC maximum de l'actif net pour l'action I
- 0.350% TTC maximum de l'actif net pour l'action S
- 0.500% TTC maximum de l'actif net pour l'action T

La dotation est calculée sur la base de l'actif net. Ces frais, n'incluant pas les frais de transaction, seront directement imputés au compte de résultat du compartiment.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés à l'OPC, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiaires (courtage, impôts de bourse, ...) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Frais administratifs externes à la société de gestion

- 0.096% TTC maximum de l'actif net pour l'action C
- 0.096% TTC maximum de l'actif net pour l'action D
- 0.096% TTC maximum de l'actif net pour l'action I
- 0.096% TTC maximum de l'actif net pour l'action S
- 0.096% TTC maximum de l'actif net pour l'action T

Frais de recherche

Néant

Commission de surperformance

Néant

LA FRANCAISE OBLIGATIONS CARBON IMPACT

Rétrocession de frais de gestion

Néant

Méthode de comptabilisation des intérêts

Intérêts encaissés

Affectation des résultats réalisés

Capitalisation pour l'action I

Capitalisation pour l'action C

Capitalisation et /ou distribution et /ou report pour l'action D

Capitalisation pour l'action S

Capitalisation pour l'action T

Affectation des plus-values nettes réalisées

Capitalisation pour l'action I

Capitalisation pour l'action C

Capitalisation et /ou distribution et /ou report pour l'action D

Capitalisation pour l'action S

Capitalisation pour l'action T

Changements affectant le compartiment

29/12/2023 : Mise à jour du prospectus : mise en place des mécanismes de Gates et des Swing Pricing.



RAPPORT ANNUEL

CM-AM ACTIONS MONDE

Fonds commun de placement

Exercice du 01/01/2023 au 29/12/2023

CARACTERISTIQUES DE L'OPC

Forme juridique : FCP

• L'objectif de gestion

Cet OPCVM est géré activement et de manière discrétionnaire. Il a pour objectif de gestion la recherche d'une performance nette de frais supérieure à celle de son indicateur de référence 100% MSCI World, sur la durée de placement recommandée. La composition de l'OPCVM peut s'écarter de manière importante de la répartition de l'indicateur.

L'indice est retenu en cours de clôture et exprimés en euro, dividendes réinvestis.

• Stratégie d'investissement

La stratégie de gestion consiste d'abord à effectuer une allocation tactique entre les différentes classes d'actifs à partir d'un scénario économique et financier.

- S'agissant des actions : La ventilation de la poche actions entre les différents secteurs économiques sera ensuite effectuée : selon le scénario d'investissement retenu, on privilégiera ou écartera, les secteurs présentant une sensibilité plus ou moins forte au cycle économique. Enfin, on sélectionnera les valeurs sur la base de critères quantitatifs (progression des bénéfices, solidité du bilan, niveau de marge) et qualitatifs.

- S'agissant des instruments de taux : La poche taux comprendra des instruments de taux court terme, moyen et long terme. Une analyse en valeur relative conduira à privilégier les supports dettes d'Etats ou dettes de crédit. La qualité de signature sera examinée (ratings, degré de séniorité). L'indicateur de mesure du risque de taux sera la sensibilité pour les titres de créances et les vies moyennes pour les instruments du marché monétaire.

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont une des composantes de la gestion mais leur poids dans la décision finale n'est pas défini en amont.

L'OPCVM s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

De 70 % à 110 % sur les marchés actions, de toutes zones géographiques, de toutes capitalisations, de tous les secteurs. L'OPCVM pourra être exposé aux valeurs de petites capitalisations inférieures à 3 milliards d'euros (20 %), aux actions de pays émergents (30 %),

De 0 % à 30 % en instruments de taux, souverains, publics, privés, de l'Union européenne, de toutes notations selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation ou non notés.

L'OPCVM pourra être exposé aux instruments de taux spéculatifs (10%)

Jusqu'à 100 % de l'actif net au risque de change.

Il peut également intervenir sur les :

- contrats financiers à terme ferme ou optionnels, utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition aux risques d'action, de taux, de change. L'effet de levier indicatif est de 130 %.

COMMENTAIRE DE GESTION

I. Début optimiste malgré les craintes géopolitiques :

Le premier trimestre de 2023 a débuté sous le signe de l'optimisme sur les marchés financiers, mais cette euphorie a rapidement été éclipsée par des événements déstabilisants et source de volatilité. La réouverture de la Chine opérée début janvier 2023 aura été porteur d'espoirs et favorisé un temps boursièrement la zone. Toutefois, les investisseurs ont été secoués par une crise d'envergure aux États-Unis, marquée par la faillite éclair (en 48 heures) de la Silicon Valley Bank en raison de la forte remontée des taux de la FED et d'une fuite de leurs dépôts (concentrés et non assurés). Cette débâcle a généré des ondes de choc rappelant la crise financière de 2008 et éveillant des craintes de contagion à l'échelle mondiale. Les banques régionales américaines ont été particulièrement touchées (First Republic Bank en sera la deuxième victime), et l'effet domino s'est rapidement étendu aux institutions financières européennes. Crédit Suisse déjà entachée d'une série de pertes et de scandales depuis de nombreuses années s'est vue mise à mal pour au final être rachetée en urgence par UBS. La situation a fortement influencé les performances boursières, créant un climat d'incertitude alors que les investisseurs cherchaient à évaluer les répercussions de cette crise. Forte heureusement, la rapidité d'action des États et des grandes banques (injection de liquidité, rachats, prêts, dépôts, etc.) aura permis de stabiliser le secteur. Coté taux, après un début d'année haussier (jusqu'à 4% sur le 10 ans US et 2.75% en Allemagne), le stress observé sur les marchés a conduit à une forte détente des rendements obligataires. Les investisseurs se sont précipités vers les actifs refuges et de qualité (dollar et taux sans risque).

Sur la période, le Stoxx 600 progresse de +8.4%, l'indice phare américain fait +5.9% en € et -13.2% pour l'indice des banques américaine. Dans ce contexte, CM-AM Actions Monde surperforme le MSCI World en Euro de plus de 160 points de base sur cette période. Cela s'explique pour une sous pondération importante du secteur bancaire en zone euro. Le taux à 10 ans US a baissé de 40 points de base, permettant aux styles de gestion « croissance » de surperformer significativement.

II. Évolutions contrastées et anticipations des politiques monétaires

Le deuxième trimestre de 2023 aura été caractérisée par une certaine volatilité sur les marchés en début de période, résultant de la crise bancaire américaine et de son impact en Europe. Les banques centrales ont maintenu des politiques monétaires restrictives, prolongeant cette tendance jusqu'en juillet. La FED a remonté ses taux de +100bps entre janvier et mi-juillet.

Sur la période, les performances ont été contrastées : +2.27% pour l'Euro Stoxx 600, +8.25% pour le S&P 500 en € et -10% pour l'indice chinois.

Effectivement, le marché américain initialement plus touché par l'éclatement financier, a affiché une reprise significative au cours de la seconde partie. Cette reprise a été soutenue par de bons résultats d'entreprises, le début de la désinflation (+5.5% en juin vs +8.6% en janvier) et alimentée par la frénésie autour de l'intelligence artificielle et de la technologie. En effet, un nouveau secteur technologique a émergé en 2022 avec CHATGPT autour de l'IA, un marché en plein essor qui devrait doubler en 4 ans et atteindre plus de 500 milliards de dollars en 2027 (source : Statista). En atteste la performance d'un des leaders en la matière Nvidia (qui produit les puces électroniques alimentant les modèles d'IA générative) qui progresse de +52.3% sur la période. Google et Microsoft profitent également de l'engouement avec des performances respectives de +18% et +15%.

Dans le même temps, l'activité américaine est apparue plus résiliente portée par des données de consommation robustes. En revanche, en Europe et en Chine les indicateurs ont signalé un ralentissement de l'activité avec des PMI en contraction (<50).

Dans ce contexte, CM-AM Actions Monde sous-performe le MSCI World en Euro de 108 points de base sur cette période. Cela s'explique par une remontée des taux, et en particulier le taux à 10 ans US qui reprend les 40 points de base perdus le trimestre précédent. Cette sous performance a deux

explications majeures. Il était sous-exposé aux actions américaines de 8%. Nous étions sous-pondérés sur le secteur bancaire européens qui était en surperformance de 6% sur la période.

III. Répercussions géopolitiques et stabilité précaire

Au troisième trimestre, les répercussions de la crise bancaire américaine et la restructuration en Europe ont continué à se faire sentir. Bien que les marchés aient enregistré des performances solides jusqu'à fin juillet, la stabilité restait précaire. En effet, les tensions géopolitiques se sont intensifiées au Moyen-Orient (conflit israélo-palestinien) et en Ukraine, ajoutant de l'incertitude notamment avec l'emballement du prix de l'or noir (+32% au troisième trimestre passant de 70\$/b fin juin à plus de 90\$/b en septembre). Les investisseurs ont été plutôt prudents face aux risques d'escalades et les marchés ont dévié après avoir fait leur point haut fin juillet. Dans le même temps, les taux se sont brutalement tendus pour atteindre les 5% sur le 10 an américain et pratiquement 3% sur le 10 an allemand en octobre. Le contexte économique global s'est détérioré, les marchés ont subi de fortes rotations sectorielles en faveur des valeurs cycliques et des pétrolières et pénalisant les valeurs de croissance et à longue durée. Toutefois, l'économie reste soutenue en grande partie par les consommateurs. Les banquiers centraux auront maintenu leur volonté de ramener l'inflation autour de l'objectif fixé.

Dans ce contexte, CM-AM Actions Monde sous-performe le MSCI World en Euro de 218 points de base sur cette période. Cela s'explique par une remontée très significative du pétrole et des taux. Le portefeuille était sous-pondéré aux secteurs de l'énergie (+14.71% sur la période) et aux banques (+4.53%). Les petites et moyennes capitalisations sont en forte retrait avec une performance moyenne à -9.74% contre -2.11% pour le Stoxx 600.

IV. Rallye de fin d'année et revirement des politiques monétaires ?

Après une période de trois mois de déclin, les marchés ont enregistré un rebond stimulé par des indicateurs rassurants sur l'inflation et des perspectives de croissance optimistes des deux côtés de l'Atlantique, écartant tout scénario de récession à court terme. La désinflation s'est poursuivie aux États-Unis, avec une augmentation des prix sur un an mesurée à +3.1% en octobre contre +3.2% le mois précédent. Les banquiers centraux se sont accordés sur une pause dans le resserrement des taux, la FED envisageant même une possible baisse dès 2024. Aux États-Unis, les données économiques ont continué de surprendre positivement, avec une croissance du PIB publiée à +4.9% au troisième trimestre en rythme annualisé. Ces éléments ont conduit à une détente sur le marché obligataire, marquée par des baisses d'environ 100 points de base sur les taux longs.

Les principaux indices boursiers ont réagi positivement, contribuant au fort rebond de fin d'année entre novembre et décembre, avec une progression de +11.6% pour l'Euro Stoxx 50 et +14% pour l'indice phare américain en dollars (+9.5% en €). Les valeurs de croissance, à l'instar d'ASML en hausse de +19% sur les deux mois, et de Microsoft en hausse de +15%, ont été particulièrement favorisées.

Au terme d'une année particulièrement agitée sur le pétrole et les taux, le portefeuille a connu des périodes de performance relative très volatiles. Au final le fonds termine en hausse de 17.65% sur la part ES, contre 19.60% pour le MSCI World en Euro. Cette contre-performance s'explique principalement par des sous-pondérations aux actions américaines en début d'année, et sur les secteurs de la banque et de l'énergie. En revanche, les fonds « croissance » ont nettement surperformé les indices de références. Les actions européennes auront connu une période de surperformance importante entre octobre 2022 et avril 2023. Période pendant laquelle le portefeuille était surpondéré sur l'Europe. Nous avons alors remonté progressivement l'exposition aux actions américaines durant le reste de l'année pour terminer 2023 en étant surpondéré sur les US.

Article 8 SFDR – TAXONOMIE

La stratégie d'investissement de l'OPC intègre des critères extra-financiers selon une méthodologie développée par le département d'analyse extra financière de Crédit Mutuel Asset Management visant

à exclure les valeurs les moins bien notées en matière environnementale, sociale et de gouvernance afin de réduire notamment l'impact du risque de durabilité auquel l'OPC est exposé.

L'équipe de gestion s'attache à prendre en compte dans ses décisions d'investissement les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques considérées comme durables au regard du règlement « Taxonomie » (UE) 2020/852. Le recensement des émetteurs au sein du Fonds dont les activités sont éligibles à la Taxonomie est un sujet principal pour Crédit Mutuel Asset Management. Des travaux sont en cours afin de permettre, à terme, de déterminer un pourcentage minimum d'alignement avec la taxonomie.

Les principales incidences négatives sont également prises en compte dans la stratégie d'investissement.

Crédit Mutuel Asset Management applique sur l'ensemble de sa gamme d'OPC :

- une politique de suivi des controverses visant à détecter les valeurs sur lesquelles des controverses apparaissent. En fonction de l'analyse menée, les valeurs concernées sont maintenues ou exclues,
- une politique d'exclusion sectorielle stricte concernant notamment les armes controversées,

Ces politiques sont disponibles sur le site internet de Crédit Mutuel Asset Management.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements qui sont qualifiés d'investissement durable au sens du Règlement « SFDR » (UE) 2019/2088. prend en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnementale.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durable sur le plan environnemental.

Politiques sectorielles :

Inscrit dans ses objectifs stratégiques, Crédit Mutuel Asset Management développe progressivement un ensemble de politiques sectorielles en lien notamment avec la politique RSM (Responsabilité Sociale et Mutualiste) (1) du Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Le détail des politiques sectorielles de la société de gestion est disponible sur le site de Crédit Mutuel Asset Management.

La surveillance et le contrôle de l'application de ces dernières s'effectuent à trois niveaux :

- par la mise en place d'un dispositif de contrôle pré-trade, empêchant la souscription de titres interdits de par l'application des politiques sectorielles (2) ;
- par la mise en place d'un dispositif de contrôle post-trade, permettant d'identifier les valeurs interdites par l'application des politiques sectorielles et présentes en portefeuille (hors OPC qui font de la réplication indicielle dans leur structuration) ;
- par le Comité RSE (trimestriel), réuni autour de la Direction générale, en charge de la supervision et du suivi de l'application des politiques sectorielles. Ce Comité prend connaissance en particulier des analyses qualitatives réalisées par le Pôle Finance Responsable et Durable sur les émetteurs concernés par les différentes politiques sectorielles.

Politique sectorielle Charbon :

Au niveau de la SGP (3), sur l'exercice écoulé, notons la prise en compte de la mise à jour de la liste « GCEL » (4) par l'ONG Urgewald, laquelle constitue la référence en termes de déploiement de notre politique sectorielle.

L'identification des émetteurs impliqués dans des activités liées au charbon s'effectue selon plusieurs critères :

- Les « Coal Developer » : émetteurs développant des capacités en lien avec l'exploitation de charbon ;
- Et 4 autres critères associés à des seuils :
 - o Production annuelle de charbon < 10 MT ;
 - o Capacités électriques installées basées sur le charbon < 5 GW
 - o Part du Charbon thermique dans le CA < 10%
 - o Part du Charbon dans le mix énergétique < 10%

Notons la baisse des niveaux des seuils relatifs, de 20% à 10%.

La liste GCEL compte désormais 3731 émetteurs (maisons mères et filiales) dont 1840 sont identifiés comme « coal developer ».

Sur l'exercice, le Comité RSE, instance de gouvernance et de suivi de l'application de nos politiques sectorielles, a confirmé le statut « autorisé » de 2 groupes émetteurs présents dans la liste GCEL et engagés dans un plan de sortie du charbon à horizon 2030.

Au total, la mise en œuvre de notre politique sectorielle aboutit à l'exclusion de 99,8% des émetteurs de la liste GCEL 2023. Ce haut niveau d'exclusion s'explique, entre autre, par l'extension de l'interdiction d'un émetteur à l'ensemble du Groupe auquel il appartient.

Politique sectorielle Défense et Sécurité :

La politique sectorielle Défense et Sécurité se compose de deux volets :

- Exclusion des entreprises impliquées dans le secteur des armes controversées et des armes non-conventionnelles et de destruction massive ;
- Suivi des controverses portant sur des sociétés impliquées dans l'armement militaire de combat.

S'agissant des activités liées aux armes conventionnelles, le pôle Finance Responsable et Durable (FRdD) de Crédit Mutuel Asset Management assure une vigilance particulière concernant les sociétés impliquées dans l'armement militaire de combat et faisant l'objet de controverses très sévères liées aux activités de défense et sécurité. Cette analyse peut mener à une exclusion.

L'application de la politique sectorielle Défense et Sécurité aboutit à l'exclusion de 137 émetteurs.

Politique sectorielle Hydrocarbure :

Au 1er janvier 2023 la politique sectorielle hydrocarbure est entrée en application, dans le cadre de la déclinaison des politiques sectorielles mises en place au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Elle prévoit le gel des positions des émetteurs figurant dans la liste dite « GOGEL », produite par Urgewald, et ne respectant le seuil suivant :

- la part de production d'hydrocarbures non conventionnels est supérieure à 25% dès le 01/01/2023 ;
- Le périmètre retenu pour définir la partie non conventionnelle des hydrocarbures est celui de l'ONG Urgewald, à savoir :
- pétrole ou gaz de schiste,
 - pétrole issu de sables bitumineux,
 - pétrole lourd et extra-lourd,
 - pétrole en eau profonde,
 - pétrole extrait en Arctique,
 - méthane de houille.

Au 1er janvier 2023, l'application de la politique sectorielle aboutit à l'exclusion de 481 émetteurs sur un total de 789 recensés dans la GOGEL 2022. Le taux d'exclusion ressort ainsi à 61%.

(1) Politique RSE adaptée à l'organisation propre du Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

(2) Mise en service au 2nd semestre 2021.

(3) Société de Gestion.

(4) Mise à jour en octobre de chaque année.

(5) Développement de nouvelles capacités de production de charbon.

La gestion de cet OPC repose sur des objectifs mesurables de prise en compte des critères extra-financiers qui constituent une des composantes de la gestion mais leur poids dans la décision finale n'est pas défini en amont. Cette prise en compte des critères extra-financiers est matérialisée par une note ou un indicateur extra-financier supérieure à celle de l'univers d'investissement.

● Frais de gestion indirects calculés

4 078 014,61 EUR

● Addendum – Article 8

Le disclaimer de l'Addendum figure en dernière page du rapport annuel.

En vertu du décret d'application n°2021-663 du 27 mai 2021 de l'article 29 de la Loi Energie Climat, les informations à communiquer font dorénavant l'objet d'un rapport spécifique publié au plus tard le 30 juin de chaque année sur le site de Crédit Mutuel Asset Management sur la page suivante, où sont également accessibles toutes les informations sur la démarche ESG de la SGP :
Finance responsable | Crédit Mutuel Asset Management - Non professionnels (creditmutuel-am.eu)

- **Transparence Des Opérations De Financement Sur Titres (SFTR)**

Au cours de l'exercice, le fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

RAPPORT COMPTABLE

• INFORMATIONS JURIDIQUES

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

• Commission de mouvement et frais d'intermédiation

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation prévu au Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers est consultable sur le site internet: www.creditmutuel-am.eu et/ou auprès de CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT, 4 rue Gaillon, 75002 Paris.

• Politique du gestionnaire en matière de droit de vote

Conformément au Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, les informations concernant la politique de vote et le compte-rendu de celle-ci sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion et/ou à son siège social. La politique de vote s'inscrit dans le prolongement de la politique d'investissement, dont l'objectif est la recherche d'une performance régulière sur le long terme dans le respect des orientations de gestion des fonds. Elle intègre les particularités de chaque pays en termes de droit des sociétés et de gouvernement d'entreprise. Les principes de la politique de vote de CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT sont les suivants :

- respect des droits des actionnaires minoritaires et équité entre les actionnaires,
- transparence et qualité des informations fournies aux actionnaires,
- équilibre des pouvoirs entre les organes de direction,
- pérennité et intégration de la stratégie long terme des entreprises,
- soutien des meilleures pratiques de gouvernement d'entreprise. Dans les fonds d'actionnariat salarié, les droits de vote attachés aux titres de l'entreprise sont exercés par le Conseil de surveillance.

• Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties

Les intermédiaires sélectionnés figurent sur une liste établie et revue au moins une fois par an par la société de gestion. La méthode retenue est un scoring global annuel de chaque intermédiaire permettant de lui attribuer une note qui conditionne son maintien ou non dans la liste des intermédiaires autorisés. La note obtenue est basée sur les éléments spécifiques et considérés comme déterminants. Il s'agit par ordre d'importance décroissante : de l'engagement de la part de l'intermédiaire sur les quantités à négocier et à livrer, de la qualité de l'exécution, de la réactivité lors de la réception/passation d'ordres, du nombre d'incidents de règlement/livraison, de la pertinence des informations communiquées. Le respect des tarifs négociés conditionne le maintien de l'intermédiaire dans la liste.

• Information relative aux modalités de calcul du risque global

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de la valeur en risque absolue.

Les VaR affichées dans ce tableau sont calculées par la méthode de Monte Carlo, à un horizon 20 jours, avec un intervalle de confiance de 99%.

Méthode VAR			
Levier au 29/12/2023	Niveau minimum	Niveau maximum	Niveau moyen
39%	9,53%	14,73%	12,51%

• Politique de rémunération

Crédit Mutuel Asset Management inscrit sa politique de rémunération dans le cadre des principes de Crédit Mutuel Alliance Fédérale (cf. site de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel – Espace

Investisseurs – Information financière/ réglementée) tout en respectant les exigences réglementaires. Crédit Mutuel Alliance Fédérale a mis en place un comité des rémunérations unique, dont le périmètre s'étend à l'ensemble de ses filiales.

Pour rappel, la politique de rémunération applicable aux gestionnaires de fonds d'investissement est dictée par les directives 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (OPCVM V) et 2011/61/UE du 8 juin 2011 dite directive AIFM ainsi que leurs textes de transposition.

A. Processus Opérationnel

Le comité des rémunérations de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel procède à un examen annuel des principes de la politique de rémunération et exprime son avis sur les propositions de la direction générale élaborées après consultation de la direction des risques et de la conformité.

Concernant Crédit Mutuel Asset Management, les rémunérations sont basées notamment sur les critères suivants: la performance du ou des fonds gérés par le collaborateur ainsi que la contribution individuelle aux activités de l'entreprise ainsi que le respect des règles de risques et de conformité. Pour plus d'information, vous pouvez consulter le site internet de Crédit Mutuel Asset Management (notamment le respect des Politiques sectorielles d'exclusion ainsi que le respect de l'exclusion des valeurs controversées).

B. Personnel identifié

Crédit Mutuel Asset Management a identifié les preneurs de risques selon deux critères :

- Rôle et responsabilité des acteurs afin de déterminer les preneurs de risque au niveau de la Société de Gestion et des OPCVM/FIA gérés,
- Rémunérations afin de déterminer le personnel qui, au vu de sa rémunération, devrait être considéré comme preneur de risque.

Sont considérés comme personnel identifié :

- le Directeur Général, le Secrétaire Général, Directeur des Gestions, les responsables en charge respectivement : des pôles de Gestion, de la finance responsable et durable, de la Direction Juridique et Financière, de la Direction des Relations Distributeurs, de la Direction des Risques, de la Direction des Services Supports, de la Direction des Ressources Humaines et le Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne (RCCI)
- les collaborateurs affectés aux activités de gestion collective de Crédit Mutuel Asset Management : les gérants .

C. Rémunérations

Parmi le personnel identifié de Crédit Mutuel Asset Management, certains collaborateurs perçoivent outre leur rémunération fixe, des primes à caractère discrétionnaire. Il s'agit principalement des gérants et de la direction générale. Dans le but de limiter les prises de risque, les modalités de rémunération discrétionnaires doivent permettre de prendre en compte la performance et le risque. En tout état de cause, la gestion du risque, le respect de l'éthique et de l'intérêt du client doivent l'emporter sur les performances financières.

Crédit Mutuel Asset Management peut décider de ne pas accorder ces primes à caractère discrétionnaire si les circonstances le justifient. En particulier, ces primes individuelles pourront être diminuées voire réduites à zéro dans certaines circonstances, notamment en cas d'atteinte aux intérêts des clients ou de manquement caractérisé à l'éthique. Le versement de prime garantie est exceptionnel, et ne s'applique que dans le cadre de l'embauche d'un nouveau membre du personnel et est limitée à la première année.

En 2022, le total des rémunérations brutes globales versées aux 279 collaborateurs présents sur l'exercice s'est élevé à 18 813 105 € dont 1 282 750 € de primes. Les éléments de rémunération versés aux collaborateurs ayant une incidence sur le profil de risques de la société de gestion s'élèvent 7 272 428 €.

Les primes à caractère discrétionnaire sont payées en mars de l'année (n+1) lorsqu'une vision de l'exercice (n) est disponible.

Ces primes sont limitées à un montant annuel unitaire de 100.000€ et ne font pas l'objet d'un étalement. Dans le cadre d'une révision de la politique de rémunération permettant un versement de primes discrétionnaires supérieures à 100.000€, Crédit Mutuel Asset Management en informerait préalablement l'AMF et mettrait sa politique de rémunération en conformité avec les directives dites OPCVM V et AIFM en prévoyant notamment les conditions d'étalement sur une période minimum de trois ans.

● **Evènements intervenus au cours de la période**

13/02/2023 Caractéristiques parts (hors frais) : Modification des modalités de souscription et de rachat

13/02/2023 Création de part : Création de deux nouvelles parts RC et IC

10/02/2023 Fusion/absorption : Fusion-absorption du FIVG EVOLIO ACTIONS MONDE par l'OPCVM CM-AM ACTIONS MONDE

06/11/2023 Caractéristiques de gestion : Modification de la stratégie de gestion de l'OPC

06/11/2023 Caractéristiques de gestion : Mise à jour de l'annexe SFDR

06/11/2023 Caractéristiques parts (hors frais) : Mise en place d'un mécanisme de liquidité (gates)

06/11/2023 Mise à jour de la trame : Mise en conformité de la trame

BILAN ACTIF

	29/12/2023	30/12/2022
Immobilisations nettes	0,00	0,00
Dépôts et instruments financiers	1 019 420 753,78	458 272 546,63
Actions et valeurs assimilées	195 406 453,41	12 071 742,73
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	195 406 453,41	12 071 742,73
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Parts d'organismes de placement collectif	816 641 518,86	443 828 093,68
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	816 641 518,86	443 828 093,68
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	7 372 781,51	2 372 710,22
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	7 372 781,51	2 372 710,22
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
Créances	15 158 885,38	13 721 425,28
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	15 158 885,38	13 721 425,28
Comptes financiers	34 854 965,93	70 824 128,83
Liquidités	34 854 965,93	70 824 128,83
Total de l'actif	1 069 434 605,09	542 818 100,74

BILAN PASSIF

	29/12/2023	30/12/2022
Capitaux propres		
Capital	1 023 295 332,96	487 790 106,77
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	41 966 415,87	18 036 229,60
Résultat de l'exercice (a, b)	-7 535 304,61	-6 822 310,84
Total des capitaux propres	1 057 726 444,22	499 004 025,53
<i>(= Montant représentatif de l'actif net)</i>		
Instruments financiers	6 693 281,50	2 372 710,22
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	6 693 281,50	2 372 710,22
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	6 693 281,50	2 372 710,22
Autres opérations	0,00	0,00
Dettes	4 458 019,39	8 233 059,03
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	4 458 019,39	8 233 059,03
Comptes financiers	556 859,98	33 208 305,96
Concours bancaires courants	556 859,98	33 208 305,96
Emprunts	0,00	0,00
Total du passif	1 069 434 605,09	542 818 100,74

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN

	29/12/2023	30/12/2022
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
Devise		
ECXXH4F00002 EURUSD-CME 0324	140 318 444,29	0,00
ECXXH3F00002 EURUSD-CME 0323	0,00	77 356 065,21
Total Devise	140 318 444,29	77 356 065,21
Indices		
FDAXH4F00002 DAX-EUX 0324	17 335 825,00	0,00
FESXH4F00002 STX50E-EUX 0324	2 180 640,00	0,00
Total Indices	19 516 465,00	0,00
Total Contrats futures	159 834 909,29	77 356 065,21
Options		
Indices		
OESXH4P00018 OESX/0324/PUT /4,400 OPTION ESTOXX	19 216 890,00	0,00
Total Indices	19 216 890,00	0,00
Total Options	19 216 890,00	0,00
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	179 051 799,29	77 356 065,21
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Opérations de couverture	179 051 799,29	77 356 065,21
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
Indices		
DMXXH4F00002 Mini DJIA-C 0324	36 152 717,39	0,00
ESXXH4F00002 Mini SP500- 0324	178 130 434,78	0,00
NKXXH4F00002 NK225-SGX 0324	8 864 811,74	0,00
DMXXH3F00001 Mini DJIA-C 0323	0,00	9 950 207,86
ESXXH3F00002 Mini SP500- 0323	0,00	36 790 321,83
FESBH3F00002 STXE Bank-E 0323	0,00	20 785 187,50
FESXH3F00002 STX50E-EUX 0323	0,00	3 595 750,00
Total Indices	223 147 963,91	71 121 467,19
Total Contrats futures	223 147 963,91	71 121 467,19
Options		
Indices		
OESXH4P00015 OESX/0324/PUT /4,000 OPTION ESTOXX	4 770 150,00	0,00
OVS2G3C00001 OVS2/0223/CALL/40. VSTOXX FUTURES	0,00	808 713,66
Total Indices	4 770 150,00	808 713,66
Total Options	4 770 150,00	808 713,66
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	227 918 113,91	71 930 180,85
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		

	29/12/2023	30/12/2022
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Autres opérations	227 918 113,91	71 930 180,85

COMPTE DE RESULTAT

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	1 770 249,97	30 590,21
Produits sur actions et valeurs assimilées	989 940,82	56 560,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur contrats financiers	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (I)	2 760 190,79	87 150,21
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur contrats financiers	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	64 402,76	66 028,07
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (II)	64 402,76	66 028,07
Résultat sur opérations financières (I - II)	2 695 788,03	21 122,14
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	9 754 213,47	2 609 445,08
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	-7 058 425,44	-2 588 322,94
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-476 879,17	-4 233 987,90
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	0,00	0,00
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	-7 535 304,61	-6 822 310,84

- **REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 modifié.
Les éléments comptables sont présentés en euro, devise de la comptabilité de l'OPC.

- **Comptabilisation des revenus**

Les comptes financiers sont enregistrés pour leur montant, majoré, le cas échéant, des intérêts courus qui s'y rattachent.

L'OPC comptabilise ses revenus selon la méthode du coupon encaissé.

- **Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille**

La comptabilisation des entrées et sorties de titres dans le portefeuille de l'OPC est effectuée frais exclus.

- **Affectation des sommes distribuables**

Part ES :
Pour les revenus : capitalisation totale
Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part IC :
Pour les revenus : capitalisation totale
Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part RC :
Pour les revenus : capitalisation totale
Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

- **Frais de gestion et de fonctionnement**

Les frais de gestion sont prévus par la notice d'information ou le prospectus complet de l'OPC.

- **Frais de gestion fixes (taux maximum)**

		Frais de gestion fixes	Assiette
ES	FR0010611939	1,6 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 1,56 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,04 % TTC maximum	Actif net
IC	FR001400D856	1 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 0,96 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,04 % TTC maximum	Actif net
RC	FR001400D849	2 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 1,96 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,04 % TTC maximum	Actif net

- **Frais de gestion indirects (sur OPC)**

		Frais de gestion indirects
ES	FR0010611939	1,5% TTC Actif net
IC	FR001400D856	1,5 % TTC maximum de l'actif net
RC	FR001400D849	1,5 % TTC maximum de l'actif net

- **Commission de surperformance**

Part FR0010611939 ES

Néant

Néant

Part FR001400D856 IC

Néant

Part FR001400D849 RC

Néant

- **Rétrocessions**

La politique de comptabilisation de rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion.

Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion. Les frais effectivement supportés par le fonds figurent dans le tableau « FRAIS DE GESTION SUPPORTÉS PAR L'OPC ». Les frais de gestion sont calculés sur l'actif net moyen à chaque valeur liquidative et couvrent les frais de la gestion financière, administrative, la valorisation, le coût du dépositaire, les honoraires des commissaires aux comptes... Ils ne comprennent pas les frais de transaction.

- **Frais de transaction**

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans l'OPC, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités.

Commissions de mouvement	Clé de répartition (en %)		
	SDG	Dépositaire	Autres prestataires
Néant			

• Méthode de valorisation

Lors de chaque valorisation, les actifs de l'OPCVM, du FIA sont évalués selon les principes suivants :

• Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de bourse de la veille est utilisé.

• Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,
- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,
- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,
- etc.

• Titres d'OPCVM, de FIA ou de fond d'investissement en portefeuille :

Evaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

• Parts d'organismes de Titrisation :

Evaluation au dernier cours de bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

• Acquisitions temporaires de titres :

- Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois
- Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.
- Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

• Cessions temporaires de titres :

- Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.

• Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par l'OPCVM, FIA à l'issue du contrat de prêt.

- **Valeurs mobilières non cotées :**

Evaluation utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et sur le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

- **Titres de créances négociables :**

Les TCN sont valorisés à la valeur de marché.

Valeur de marché retenue :

- BTF/BTAN :

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

- Autres TCN :

Pour les TCN faisant l'objet de cotation régulière : le taux de rendement ou les cours utilisés sont ceux constatés chaque jour sur le marché.

Pour les titres sans cotation régulière ou réaliste : application d'une méthode actuarielle avec utilisation du taux de rendement d'une courbe de taux de référence corrigé d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur (spread de crédit ou autre).

- **Contrats à terme fermes :**

Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme fermes sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la Place de cotation des contrats :

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- **Options :**

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

- Options cotées sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- Options cotées sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- **Opérations d'échanges (swaps) :**

• Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.

• Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.

• L'évaluation des swaps d'indice est réalisée au prix donné par la contrepartie, la société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.

• Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

- **Contrats de change à terme :**

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, du FIA par un emprunt de devise dans la même monnaie pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

- **Méthode d'évaluation des engagements hors bilan**

• Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal. Les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.

• Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta

résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.

- Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.
- Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

• Description des garanties reçues ou données

• Garantie reçue :

Néant

• Garantie donnée :

Dans le cadre de la réalisation des transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré et des opérations d'acquisition / cession temporaire des titres, l'OPC peut recevoir les actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son exposition au risque de contrepartie.

Les garanties financières reçues seront essentiellement constituées en espèces ou en titres financiers pour les transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré, et en espèces et en obligations d'Etat éligibles pour les opérations d'acquisition/cession temporaire de titres.

Ces garanties sont données sous forme d'espèces ou d'obligations émises ou garanties par les Etats membres de l'OCDE ou par leurs collectivités publiques territoriales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial.

Toute garantie financière reçue respectera les principes suivants :

- Liquidité : Toute garantie financière en titres doit être très liquide et pouvoir se négocier rapidement sur un marché réglementé à prix transparent.
- Cessibilité : Les garanties financières sont cessibles à tout moment.
- Evaluation : Les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation quotidienne, au prix du marché ou selon un modèle de pricing. Une politique de décote prudente sera appliquée sur les titres pouvant afficher une volatilité non négligeable ou en fonction de la qualité de crédit.
- Qualité de crédit des émetteurs : Les garanties financières sont de haute qualité de crédit selon l'analyse de la société de gestion.
- Placement de garanties reçues en espèces : Elles sont, soit placées en dépôts auprès d'entités éligibles, soit investies en obligations d'Etat de haute qualité de crédit (notation respectant les critères des OPCVM/FIA de type monétaire), soit investies en OPCVM/FIA de type monétaire, soit utilisées aux fins de transactions de prise en pension conclues avec un établissement de crédit.
- Corrélation : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie.
- Diversification : L'exposition à un émetteur donné ne dépasse pas 20% de l'actif net.
- Conservation : Les garanties financières reçues sont placées auprès du Dépositaire ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières.
- Interdiction de réutilisation : Les garanties financières autres qu'en espèces ne peuvent être ni vendues, ni réinvesties, ni remises en garantie.

EVOLUTION DE L'ACTIF NET

	29/12/2023	30/12/2022
Actif net en début d'exercice	499 004 025,53	212 954 855,21
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	509 109 818,33	349 090 749,40
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-75 411 017,41	-14 795 064,31
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	40 826 017,09	13 091 983,92
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-17 451 096,16	-3 754 012,28
Plus-values réalisées sur contrats financiers	59 241 224,97	3 808 235,33
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-40 416 802,56	-4 867 071,88
Frais de transaction	-1 234 425,71	-34 995,53
Différences de change	-1 864 322,94	-11 104,33
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	88 493 859,80	-51 995 098,10
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	82 695 688,21	-5 798 171,59
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-5 798 171,59	46 196 926,51
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	4 479 280,70	-1 896 128,94
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	3 327 880,48	-1 151 400,22
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-1 151 400,22	744 728,72
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-7 058 425,44	-2 588 322,94
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments*	8 308,02	-0,02
Actif net en fin d'exercice	1 057 726 444,22	499 004 025,53

*Soulte F0337 EVOLIO VERS F0403 10.02.2023

INSTRUMENTS FINANCIERS - VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE D'INSTRUMENT

	Montant	%
ACTIF		
Obligations et valeurs assimilées		
TOTAL Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Titres de créances		
TOTAL Titres de créances	0,00	0,00
Operations contractuelles a l'achat		
TOTAL Operations contractuelles a l'achat	0,00	0,00
PASSIF		
Cessions		
TOTAL Cessions	0,00	0,00
Operations contractuelles a la vente		
TOTAL Operations contractuelles a la vente	0,00	0,00
HORS BILAN		
Opérations de couverture		
Devise	140 318 444,29	13,27
Indices	38 733 355,00	3,66
TOTAL Opérations de couverture	179 051 799,29	16,93
Autres opérations		
Indices	227 918 113,91	21,55
TOTAL Autres opérations	227 918 113,91	21,55

VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	34 854 965,93	3,30	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	556 859,98	0,05	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	0-3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	34 854 965,93	3,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	556 859,98	0,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF
ET DE HORS-BILAN**

	Devise 1 USD	% USD	Devise2 JPY	% JPY	Devise 3 DKK	%	Autre(s) devise(s)	%
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	161 232 364,86	15,24	0,00	0,00	7 305 044,27	0,69	2 320 383,43	0,22
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres d'OPC	187 486 200,91	17,73	21 441 271,41	2,03	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	6 372 425,28	0,60	18 206,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créance	13 739 291,98	1,30	455 245,16	0,04	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	14 795 693,26	1,40	13 861 812,02	1,31	0,00	0,00	1 222 480,37	0,12
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	6 372 425,27	0,60	18 206,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	556 859,98	0,05	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	140 318 444,29	13,27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE

	29/12/2023
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS CONSTITUTIFS DE DEPOTS DE GARANTIE

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	826 400,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

INSTRUMENTS FINANCIERS EMIS PAR LA SOCIETE DE GESTION OU LES ENTITES DE SON GROUPE

	ISIN	LIBELLE	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			297 547 806,23
	FR0000447310	CM-AM MICRO CAP 3D	2 615 020,91
	FR0000979825	CM-AM CAS.ISR IC3D	116 895 027,36
	FR0000984213	CM-AM GL.EM.M.RC6D	15 121 080,00
	FR0000991770	CM-AM EU.VAL.RC 6D	6 273 926,40
	FR0007390174	CM-AM G.GOLD RC 6D	15 619 939,30
	FR0010018192	CM-AM ENTR.FR.RC3D	1 782 135,06
	FR0010037341	CM-AM EUR.GR.RC 6D	20 537 654,50
	FR0010389254	CM-AM MONEPL.IC 3D	18 866 197,00
	FR0010415448	CM-AM IJ 225 RC 3D	7 062 930,00
	FR0010925941	CM-AM EU.DIV.RD 3D	6 677 311,85
	FR0011631019	CM-AM P.E.AC.RC 3D	1 190 994,80
	FR0012287423	CM-AM GL.LEA.IC3D	2 987 290,83
	FR0013266624	CM-AM ENT.EUR.RC6D	5 073 323,73
	FR0013384989	CM-AM CONV.EU.IC3D	3 951 841,35
	FR0013385010	CM-AM SM.M.EU.IC3D	9 692 395,86
	FR0013486461	CM AM GL.SEL.IC 3D	7 129 128,03
	FR0014000YR8	CM AM GL.CLIM.IC3D	3 274 934,18
	FR0014005R48	CM AM OB.EM.F.IC3D	8 498 104,71
	FR00140074R0	CM AM G.C.ZEN IC3D	2 650 990,94
	FR00140077F8	CM AM CON.USA IC3D	41 647 579,42
Contrats financiers			0,00

	ISIN	LIBELLE	29/12/2023
Total des titres du groupe			297 547 806,23

TABLEAUX D’AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

	Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice					
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédits d'impôt unitaire
Total acomptes			0	0	0	0

	Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice			
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire
Total acomptes			0	0

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-7 535 304,61	-6 822 310,84
Total	-7 535 304,61	-6 822 310,84

	29/12/2023	30/12/2022
C1 PART CAPI ES		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-6 751 371,71	-6 822 310,84
Total	-6 751 371,71	-6 822 310,84
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

	29/12/2023	30/12/2022
C2 PART CAPI RC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-778 003,13	0,00
Total	-778 003,13	0,00
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

	29/12/2023	30/12/2022
II PART CAPI IC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-5 929,77	0,00
Total	-5 929,77	0,00
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	41 966 415,87	18 036 229,60
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	41 966 415,87	18 036 229,60

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
C1 PART CAPI ES		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	26 812 708,68	18 036 229,60
Total	26 812 708,68	18 036 229,60
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
C2 PART CAPI RC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	12 127 922,91	0,00
Total	12 127 922,91	0,00
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
II PART CAPI IC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	3 025 784,28	0,00
Total	3 025 784,28	0,00
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'OPC AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Date	Part	Actif net	Nombre de titres	Valeur liquidative unitaire	Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)	Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes)	Crédit d'impôt unitaire	Capitalisation unitaire sur résultat et PMV nettes
				€	€	€	€	€
31/12/2019	C PART CAPI C	119 663 554,27	7 198 376,718	16,62	0,00	0,00	0,00	0,09
31/12/2020	C PART CAPI C	150 649 319,61	8 547 275,368	17,62	0,00	0,00	0,00	0,74
31/12/2021	C1 PART CAPI ES	212 954 855,21	10 268 376,83	20,73	0,00	0,00	0,00	1,66
30/12/2022	C1 PART CAPI ES	499 004 025,53	29 936 057,046	16,66	0,00	0,00	0,00	0,37
29/12/2023	C1 PART CAPI ES	675 382 902,57	34 452 043,987	19,60	0,00	0,00	0,00	0,58
29/12/2023	C2 PART CAPI RC	305 925 202,11	1 225 842,10	249,56	0,00	0,00	0,00	9,25
29/12/2023	I1 PART CAPI. IC	76 418 339,54	668,584	114 298,78	0,00	0,00	0,00	4 516,79

SOUSCRIPTIONS RACHATS

	En quantité	En montant
C1 PART CAPI ES		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	6 849 706,50900	125 388 487,83
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-2 333 719,56800	-42 590 005,67
Solde net des Souscriptions/Rachats	4 515 986,94100	82 798 482,16
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	34 452 043,98700	

	En quantité	En montant
C2 PART CAPI RC		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	1 334 135,99100	306 502 680,88
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-108 293,89100	-25 284 559,76
Solde net des Souscriptions/Rachats	1 225 842,10000	281 218 121,12
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	1 225 842,10000	

	En quantité	En montant
I1 PART CAPI IC		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	739,09400	77 218 649,62
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-70,51000	-7 536 451,98
Solde net des Souscriptions/Rachats	668,58400	69 682 197,64
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	668,58400	

COMMISSIONS

	En montant
C1 PART CAPI ES	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	En montant
C2 PART CAPI RC	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	187 914,29
Montant des commissions de souscription perçues	187 914,29
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	187 914,29
Montant des commissions de souscription rétrocédées	187 914,29
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	En montant
I1 PART CAPI IC	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

FRAIS DE GESTION SUPPORTES PAR L'OPC

	29/12/2023
FR0010611939 C1 PART CAPI ES	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,60
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	9 457 468,90
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	1 318 618,95

	29/12/2023
FR001400D849 C2 PART CAPI RC	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,85
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	1 941 372,03
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	506 408,63

	29/12/2023
FR001400D856 I1 PART CAPI IC	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,55
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	300 433,61
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	120 033,49

CREANCES ET DETTES

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
Créances	Coupons et dividendes	46 384,37
Créances	Dépôts de garantie	14 957 873,87
Créances	Frais de gestion rétrocédés	154 627,14
Total des créances		15 158 885,38
Dettes	SRD et règlements différés	3 383 680,00
Dettes	Frais de gestion	1 074 339,39
Total des dettes		4 458 019,39
Total dettes et créances		10 700 865,99

VENTILATION SIMPLIFIEE DE L'ACTIF NET

INVENTAIRE RESUME

	Valeur EUR	% Actif Net
PORTEFEUILLE	1 012 047 972,27	95,69
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES	195 406 453,41	18,47
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES	0,00	0,00
TITRES DE CREANCES NEGOCIABLES	0,00	0,00
TITRES OPC	816 641 518,86	77,22
AUTRES VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A L'ACHAT	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A LA VENTE	0,00	0,00
CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATEURS DEBITEURS ET AUTRES CREANCES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	15 158 885,38	1,43
OPERATEURS CREDITEURS ET AUTRES DETTES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	-4 458 019,39	-0,42
CONTRATS FINANCIERS	679 500,01	0,06
OPTIONS	679 500,00	0,06
FUTURES	0,01	0,00
SWAPS	0,00	0,00
BANQUES, ORGANISMES ET ETS. FINANCIERS	34 298 105,95	3,24
DISPONIBILITES	34 298 105,95	3,24
DEPOTS A TERME	0,00	0,00
EMPRUNTS	0,00	0,00
AUTRES DISPONIBILITES	0,00	0,00
ACHATS A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
VENTES A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
ACTIF NET	1 057 726 444,22	100,00

PORTEFEUILLE TITRES DETAILLE

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
TOTAL Actions & valeurs assimilées			195 406 453,41	18,47
TOTAL Actions & valeurs assimilées nég. sur un marché régl. ou assimilé			195 406 453,41	18,47
TOTAL Actions & valeurs ass. nég. sur un marché régl. ou ass.(sauf Warrants et Bons de Sous.)			195 406 453,41	18,47
TOTAL SUISSE			4 575 271,74	0,43
CH0044328745 CHUBB	USD	22 350	4 575 271,74	0,43
TOTAL DANEMARK			7 305 044,27	0,69
DK0062498333 NOVO NORDISK CL.B	DKK	78 000	7 305 044,27	0,69
TOTAL FRANCE			8 157 632,00	0,77
FR000121014 LVMH MOET HENNESSY VUITTON	EUR	11 120	8 157 632,00	0,77
TOTAL ROYAUME UNI			2 320 383,43	0,22
GB0009895292 ASTRAZENECA	GBP	19 000	2 320 383,43	0,22
TOTAL ITALIE			0,00	0,00
IT0005560617 BREMBO DS23	EUR	74 736	0,00	0,00
TOTAL PAYS-BAS			19 095 594,07	1,81
NL000226223 STMICROELECTRONICS	EUR	89 650	4 056 214,25	0,38
NL0000395903 WOLTERS KLUWER	EUR	23 258	2 993 304,60	0,28
NL0009538784 NXP SEMICONDUCTOR	USD	13 000	2 704 565,22	0,26
NL0010273215 ASML HOLDING	EUR	4 100	2 794 970,00	0,26

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
NL0011585146 FERRARI	EUR	21 450	6 546 540,00	0,63
TOTAL ETATS UNIS AMERIQUE			153 952 527,90	14,55
US0079031078 ADVANCED MICRO DEVICES ORD.	USD	106 350	14 200 229,62	1,34
US02079K3059 ALPHABET CL.A	USD	130 940	16 567 942,57	1,57
US0231351067 AMAZON COM	USD	127 500	17 547 418,48	1,66
US0378331005 APPLE	USD	120 150	20 953 332,88	1,96
US11135F1012 BROADCOM INC	USD	6 800	6 875 452,90	0,65
US1696561059 CHIPOTLE MEXICAN GRILL	USD	1 100	2 278 673,91	0,22
US3696043013 GENERAL ELECTRIC	USD	45 000	5 202 309,78	0,49
US46625H1005 JPMORGAN CHASE	USD	64 000	9 860 869,57	0,93
US5132721045 LAMB WESTON HOLDINGS INC	USD	27 900	2 731 622,28	0,26
US5324571083 ELI LILLY	USD	16 000	8 448 115,94	0,80
US5949181045 MICROSOFT	USD	58 300	19 857 909,42	1,88
US67066G1040 NVIDIA	USD	11 350	5 091 256,34	0,48
US6974351057 PALO ALTO NETWORKS	USD	20 500	5 475 579,71	0,52
US91324P1021 UNITEDHEALTH GROUP	USD	15 660	7 467 862,50	0,71
US92532F1003 VERTEX PHARMACEUTICALS	USD	8 200	3 022 190,22	0,29
US92826C8394 VISA CL.A	USD	35 500	8 371 761,78	0,79
TOTAL Titres d'OPC			816 641 518,86	77,22
TOTAL FIVG réservés aux non professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE			2 615 020,91	0,25

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
TOTAL FRANCE			2 615 020,91	0,25
FR0000447310 CM-AM MICRO CAP (C)	EUR	324 444,282	2 615 020,91	0,25
TOTAL OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'UE			814 026 497,95	76,97
TOTAL FRANCE			386 265 765,76	36,52
FR0000979825 CM-AM CASH ISR (IC)	EUR	223,869	116 895 027,36	11,06
FR0000984213 CM-AM GLOBAL EMERGING MARKETS (RC)	EUR	52 000	15 121 080,00	1,43
FR0000991770 CM-AM EUROPE VALUE (RC)	EUR	1 680	6 273 926,40	0,59
FR0007390174 CM-AM GLOBAL GOLD (RC)	EUR	468 223,6	15 619 939,30	1,48
FR0010018192 CM-AM ENTREPRENEURS FRANCE (RC)	EUR	838,786	1 782 135,06	0,17
FR0010037341 CM-AM EUROPE GROWTH (RC)	EUR	2 530	20 537 654,50	1,94
FR0010389254 CM-AM MONEPLUS (IC)	EUR	31	18 866 197,00	1,78
FR0010415448 CM-AM INDICIEL JAPON 225 (RC)	EUR	27 000	7 062 930,00	0,67
FR0010828913 LAZARD ALPHA EUR.SRI I SI.3DEC	EUR	27 453,853	17 090 847,11	1,62
FR0010925941 CM-AM EUROPE DIVIDENDES (RD)	EUR	5 213,188	6 677 311,85	0,63
FR0011049923 CAP WEST PARTNERS FCP	EUR	2 440	6 729 764,00	0,64
FR0011274984 GEMEQUITY I SI.3DEC	EUR	67 609,588	12 235 983,24	1,16
FR0011631019 CM-AM PME-ETI ACTIONS (RC)	EUR	6 823,23	1 190 994,80	0,11
FR0011646454 PREVOIR GESTION ACT.I FCP 4DEC	EUR	8 350	20 883 016,00	1,97
FR0011896471 MANSARTIS ZONE EURO ISR I 3DEC	EUR	8 471,545	13 546 424,03	1,28
FR0012287423 CM-AM GLOBAL LEADERS (IC)	EUR	12,731	2 987 290,83	0,28

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
FR0013079753 BEST BUSIN.MOD.SRI IPC SI.4DEC	EUR	17 950	4 558 941,00	0,43
FR0013266624 CM-AM ENTREPRENEURS EUROPE (RC)	EUR	47 347,865	5 073 323,73	0,48
FR0013289535 BDL CONVIC.PART I FCP 3DEC	EUR	11 870,253	16 288 005,06	1,54
FR0013384989 CM-AM CONVICTIONS EURO (IC)	EUR	191 279,833	3 951 841,35	0,37
FR0013385010 CM-AM SMALL & MIDCAP EURO (IC)	EUR	310 057,449	9 692 395,86	0,92
FR0013486461 CM-AM GLOBAL SELECTION SRI (IC)	EUR	53,673	7 129 128,03	0,67
FR0014000YR8 CM-AM GLOBAL CLIMATE CHANGE (IC)	EUR	39,161	3 274 934,18	0,31
FR0014005R48 CM-AM OBJECTIF EMPLOI FRANCE (IC)	EUR	93	8 498 104,71	0,80
FR00140074R0 CM-AM GLOBAL CITY ZEN (IC)	EUR	26	2 650 990,94	0,25
FR00140077F8 CM-AM CONVICTIONS USA (IC)	EUR	383,581	41 647 579,42	3,94
TOTAL IRLANDE			252 966 479,64	23,92
IE00016PSX47 AMUNDI ETF ICAV PARAM.MSCI WORLD ESG LEAD.USD ETF	EUR	330 000	24 796 200,00	2,34
IE000KXCXR3 AMUNDI SP 500 ESG ETF	EUR	953 500	117 122 409,70	11,08
IE00B52MJD48 ISH NIKKEI 225 UCITS ETF JPY	EUR	119 600	25 420 980,00	2,40
IE00B5WN3467 COM.G.GROWTH EUR.I EUR C.3DEC	EUR	334 990	15 185 096,70	1,44
IE00B8DDPY03 POL US USD-INSTL-AC	USD	410 021,655	15 112 120,60	1,43
IE00BH4GPZ28 SPDR SP 500 ESG LEAD.UCITS ETF	USD	1 813 000	55 329 672,64	5,23
TOTAL LUXEMBOURG			174 794 252,55	16,53
LU0080998981 PIC.JAP.EQ.SELEC.CL.I JPY 5DEC	JPY	117 575,64501	21 441 271,41	2,03
LU0234572450 GS EM.MKT EQ.PTF CL.I USD C.3D	USD	489 683,562	9 052 936,14	0,86

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
LU0870552998 DNCA SRI EUROPE GROWTH I 14DEC	EUR	31 766,0652	9 816 349,47	0,93
LU1079841513 OSSIAM UCAP UCITS ETF 1C(USD)	USD	21 350	24 831 423,05	2,35
LU1111643042 ELE.EURO.SEL.FD.IEUR.CAP.2DEC	EUR	13 310	26 492 224,00	2,50
LU1429558577 LOOM.SAYL.US GR.EQ.S A USD 3D	USD	157 200	39 149 065,22	3,70
LU188385675 AMU PI US EQ 12C USD C.	USD	3 972	44 010 983,26	4,16
TOTAL Contrats financiers			679 500,01	0,06
TOTAL Contrats financiers avec appel de marge			0,01	0,00
TOTAL Engagements à terme fermes			0,01	0,00
TOTAL FRANCE			-3 216 130,47	-0,30
MARF.EUR Appels marge futures	EUR	71 410	71 410,00	0,01
MARF.JPY Appels marge futures	JPY	-2 848 000	-18 206,23	0,00
MARF.USD Appels marge futures	USD	-3 609 345	-3 269 334,24	-0,31
TOTAL AUTRES PAYS			3 216 130,48	0,30
DMXXH4F00002 Mini DJIA-C 0324	USD	210	1 145 511,78	0,11
ECXXH4F00002 EURUSD-CME 0324	USD	-1 119	-3 103 091,03	-0,29
ESXXH4F00002 Mini SP500- 0324	USD	816	5 226 913,50	0,49
FDAXH4F00002 DAX-EUX 0324	EUR	-41	-89 650,00	-0,01
FESXH4F00002 STX50E-EUX 0324	EUR	-48	18 240,00	0,00
NKXXH4F00002 NK225-SGX 0324	JPY	83	18 206,23	0,00
TOTAL Engagements à terme conditionnels			679 500,00	0,06

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
TOTAL Engagements à terme conditionnels sur marché réglementé			679 500,00	0,06
TOTAL AUTRES PAYS			679 500,00	0,06
OESXH4P00015 OESX/0324/PUT /4,000	EUR	-1 500	-213 000,00	-0,02
OESXH4P00018 OESX/0324/PUT /4,400	EUR	1 500	892 500,00	0,08

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON

(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part C1 : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

() Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques***COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON**

(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part C2 : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

() Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques***COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON**

(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part I1 : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

() Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques*

Annexe SFDR Rapport Annuel (addendum ex-post)

Dénomination du produit: **CM-AM Actions Monde**
Identifiant d'entité juridique: 9695008ZFKWURGBWSW60

Objectif d'investissement durable

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?



Oui



Non



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: __%



dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: __%



Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif l'investissement durable, il présentait une proportion minimale de 5% d'investissements durables



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Non concerné.

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?**

Non concerné.

● **... et par rapport aux périodes précédentes?**

N/A

● **Quelles étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Ce produit financier se donne une poche d'investissement minimale (60%) pour investir dans des sociétés et/ou émetteurs identifiés comme 'durables' selon une méthodologie interne, propre à Crédit Mutuel Asset Management. Les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies sont utilisés comme cadre de référence pour déterminer les investissements qui peuvent contribuer à un objectif environnemental ou social

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?

Dans le cadre de sa politique d'identification des investissements durables, Crédit Mutuel Asset Management a évalué les principales incidences négatives pouvant causer des préjudices importants et ainsi affaiblir la proposition de contribution positive, environnementale et/ou sociale, identifiée dans un premier temps grâce à la proportion du chiffre d'affaires alignée avec les Objectifs de Développement Durable (ODD).

L'évaluation d'un potentiel préjudice important s'est fait sur la base:

- De règles d'exclusion sectorielle concernant les activités d'investissement de secteurs à forts risques environnementaux et sociaux, comme le charbon ou l'exploitation minière
- De règles d'exclusion normative concernant les armes controversés et le respect des droits humains
- De l'exclusion des entreprises violant les principes du Pacte Mondial des Nations-Unies et des principes directeurs de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE)
- De la prise en compte des principales incidences négatives (PAI) au travers de la méthodologie et notation propriétaire ESG de Crédit Mutuel Asset Management.

Tous les indicateurs PAI (tableau 1, annexe 1 RTS) sont ici pris en considération; soit de façon directe (indicateur de violation du Pacte Mondial des Nations-Unies et des principes de l'OCDE), soit en utilisant des éléments du score propriétaire ESG de Crédit Mutuel Asset Management comme proxy. Dans ce cas, chaque PAI a été associé à un sous-pilier du score ESG propriétaire lui correspondant.

Le modèle d'Investissement Durable développé par Crédit Mutuel Asset Management a donc permis la prise en compte des incidences négatives et des principes directeurs de l'OCDE et des Nations-Unies en amont de l'investissement, évitant ainsi toute exposition à une société ou émetteur identifié comme pouvant causer un préjudice important sur le plan environnemental ou social.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

La stratégie d'investissement guide les décisions d'investissement selon des facteurs tels que les objectifs d'investissement et la tolérance au risque.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

La prise en compte des principales incidences négatives a été utilisée, en complément de la détermination du chiffre d'affaires contribuant aux ODD, pour déterminer si un investissement était durable ou non (cf question précédente). Le gérant du produit financier a pu disposer également des données brutes relatives aux indicateurs de durabilité, via le prestataire de données ISS. La considération des principales incidences négatives s'est donc faite de façon directe (via l'utilisation et le suivi des données brutes) et indirecte (via l'intégration à la méthodologie propriétaire de détermination de l'investissement durable).



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: **01/01/2023-29/12/2023**

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
Amundi S&P 500 ESG	Actions	11,07%	US
CM-AM Cash ISR	Monétaire	11,05%	EU
SPDR 500 ESG Leaders	Actions	5,23%	US
Amundi US Equity Growth	Actions	4,16%	US
CM-AM Convictions USA	Actions	3,94%	US
Loomis US Growth	Actions	3,70%	US
Eleva European Selection ISR	Actions	2,51%	EU
iShares Nikkei 225	Actions	2,40%	JAP
Ossiam Shiller US	Actions	2,35%	US
Amundi MSCI World ESG Leaders	Actions	2,34%	Monde



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

Quelle était l'allocation d'actifs?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Le tableau ci-dessous présente l'allocation entre investissements durables (environnementaux ou sociaux) et les investissements non durables.

Le produit financier s'engage sur un minimum de **5%** d'investissement durable, en proportion de l'actif total du fonds.

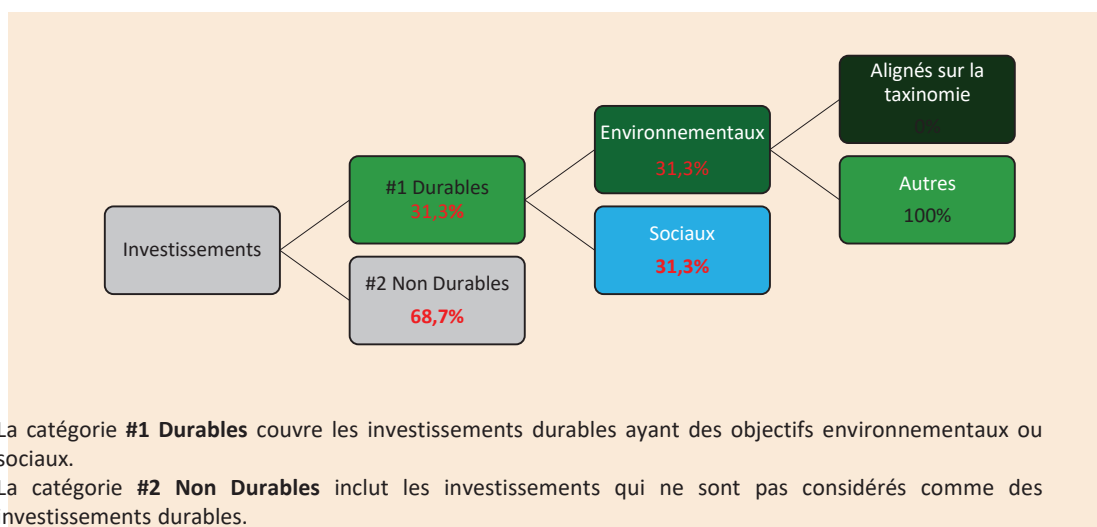
L'indicateur utilisé pour déterminer le pourcentage d'investissement durable est issue d'une méthodologie propre à Crédit Mutuel Asset Management, qui permet de qualifier un investissement de 'durable'.

Cette méthodologie s'articule en 3 étapes:

- l'identification des sociétés et émetteurs dont le chiffre d'affaires contribuant à l'atteinte d'Objectifs de Développement Durable est supérieur à 5%
- l'évaluation des principales incidences négatives pouvant venir affaiblir la proposition de contribution initiale
- l'évaluation des pratiques de bonne gouvernance

Ce processus permet de qualifier les sociétés et émetteurs comme 'durable' ou 'non durable'.

Hors liquidités accessoires et dérivés (autorisés par le prospectus du produit financier dans la limite de 10% maximum de l'actif total du fonds), la totalité des titres vifs détenus (90%) est donc qualifiée de 'durable' (selon la méthodologie décrite ci-dessus).



La catégorie **#1 Durables** couvre les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.

La catégorie **#2 Non Durables** inclut les investissements qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Non concerné.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Les données relatives à la proportion d'activités alignées à la taxinomie des sociétés ou émetteurs (chiffre d'affaire, CapEx, OpEx) sont pour l'immense majorité des données estimées par les prestataires de données extra-financières. Dans la mesure où ces données ne sont pas communiquées directement par les sociétés ou émetteurs (mais extrapolées par des intervenants externes) et conformément aux recommandations de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), nous avons fait le choix de ne pas publier d'estimations en lien avec la taxinomie de l'UE.

Aucun de nos investissements n'est donc estimé être aligné avec la taxinomie de l'UE.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?



Oui :



Dans le gaz fossile



Dans l'énergie nucléaire



Non

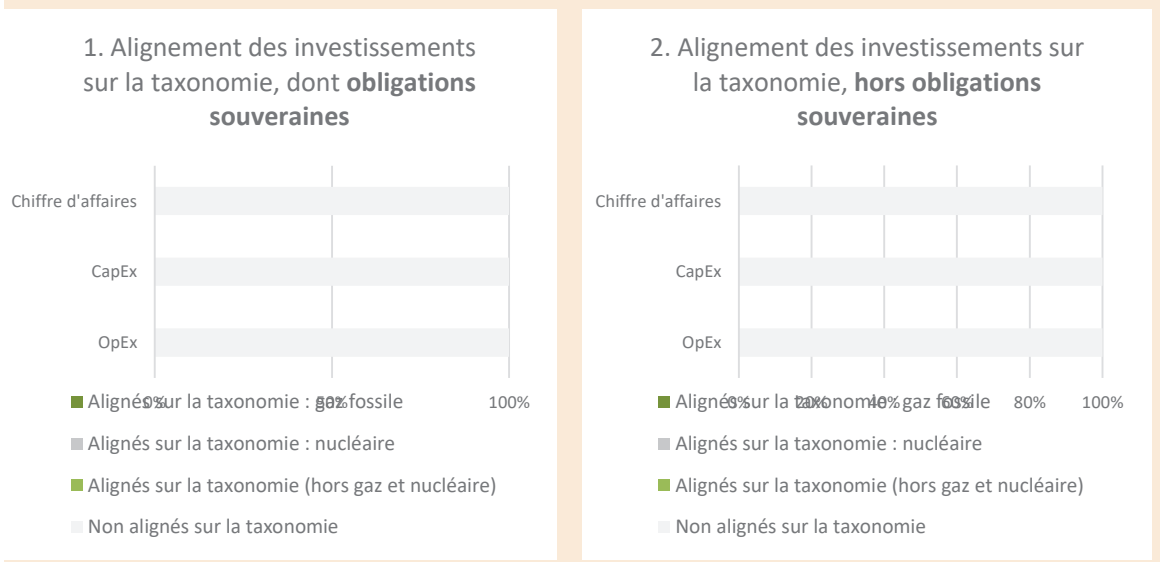
Les activités alignés sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage :

- Du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **Des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- **Des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi



Le symbole représente des investissements durables sur le plan environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

N/A

● **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?**

N/A



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE?

La totalité des investissements durables ayant un objectif environnemental n'était pas alignée avec la taxonomie de l'UE, soit 100%.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?

La part d'investissement durables sur le plan social était de 31,3%.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité et les garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Ce produit financier pouvait investir, dans la limite prévue au prospectus, en OPVCM de droit français ou étranger. Dans la mesure du possible, la caractéristique 'durable' des sous-jacents a été identifiée par transparence; les actifs ont ensuite été alloués dans chacune des poches. Dans un souci de cohérence, le gérant a veillé à sélectionner des fonds disposant d'un Label ISR (ou équivalent) et/ou intégrant des considérations extra-financières ou de durabilité, afin de garantir la prise en compte de considérations environnementales, sociales et de gouvernance et ainsi de minimiser les risques de durabilité émanant de l'exposition aux fonds sous-jacents.

Une proportion de liquidités, détenue à titre auxiliaire, a permis d'assurer une réserve de liquidité et d'anticiper les éventuels mouvements liés aux souscriptions/rachats de la part des porteurs. N'héritant pas d'une caractéristique de durabilité, le cash a été comptabilisé dans la poche 'non durables'. Dans la mesure du possible, les sous-jacents des OPC (monétaires notamment) ont été analysés en transparence, et alloués entre les poches 'durables' et 'non durables' selon le modèle 'Investissement Durable' de Crédit Mutuel Asset Management. De la même manière et quand cela est possible, certains dérivés identifiés en transparence comme 'non durables' ont également été intégrés dans ces autres investissements 'non durables'.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et /ou sociales au cours de la période de référence?

Une série de contrôles de premier niveau est prévue au sein des équipes de gestion. Ceux-ci permettent d'assurer le respect des contraintes de durabilité prévues dans la documentation précontractuelle. Les contrôles de second et troisième niveau viennent compléter le dispositif.

Les contrôles permettent d'assurer un taux de couverture par un score ESG (minimum 90%) ainsi que le respect du principe de sélectivité (20% d'exclusions des sociétés ou émetteurs les moins bien notés de l'univers). Pour les fonds labélisés ISR, les contrôles portent également sur les taux de couverture et la performance des deux indicateurs de durabilité obligatoire retenus par le produit financier.

Enfin, un dernier contrôle porte sur la qualification d'investissement durable et le respect, à tout moment, du pourcentage minimum affiché dans la documentation précontractuelle.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

NA



En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large pertinent?

NA



Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

NA



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

NA



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?

NA

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.



CM AM ACTIONS MONDE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 29 décembre 2023**



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 29 décembre 2023**

CM AM ACTIONS MONDE
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régé par le Code monétaire et financier

Société de gestion
CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT
4, rue Gaillon
75002 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement CM AM ACTIONS MONDE relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31/12/2022 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



CM AM ACTIONS MONDE

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric SELLAM

2024.03.15 18:04:06 +0100





RAPPORT ANNUEL

CM-AM PME-ETI ACTIONS

Fonds commun de placement

Exercice du 01/01/2023 au 29/12/2023

CARACTERISTIQUES DE L'OPC

Forme juridique : FCP

• L'objectif de gestion

L'OPCVM est géré activement et de manière discrétionnaire. Il a pour objectif de gestion de chercher à profiter des opportunités offertes par l'univers des Petites et Moyennes Entreprises (PME) et des Entreprises cotées de Taille Intermédiaire (ETI) de l'Union Européenne, sur la durée de placement recommandée.

Cette forme de stratégie de gestion pour laquelle le gérant a une latitude dans l'allocation d'actifs ne requiert pas d'indicateur de référence. Toutefois, la performance de l'OPCVM pourra être rapprochée de celle d'un indicateur de comparaison et d'appréciation a posteriori 100% MSCI Europe ex-UK Small Cap Index, dividendes réinvestis.

L'indice est retenu en cours de clôture et exprimés en euro, dividendes réinvestis

• Stratégie d'investissement

Le gérant suit une politique de sélection de valeurs innovantes de tous secteurs et pouvant présenter des caractéristiques financières attractives selon l'analyse de la société de gestion, et de diversification maximale du portefeuille dans le choix non limitatif des sociétés ou de leurs secteurs d'activité. L'OPCVM investit essentiellement en titres émis par des petites et moyennes entreprises (PME) et des entreprises de taille intermédiaire (ETI) françaises ou de l'Union Européenne, cotées sur des marchés réglementés ou organisés. Ces entreprises ont moins de 5000 salariés, un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 1500 millions d'euros ou un total de bilan inférieur à 2000 millions d'euros.

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont une des composantes de la gestion mais leur poids dans la décision finale n'est pas défini en amont.

Les titres éligibles au PEA et au PEA-PME représentent en permanence 75% minimum de l'actif net.

L'OPCVM s'engage à respecter la fourchette d'exposition suivante : de 0% à 50% au risque de change sur les devises de l'Union Européenne hors euro et de 0% à 10% sur les devises hors Union Européenne.

L'OPCVM s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

De 80 % à 100 % sur les marchés actions, de toutes zones géographiques, de toutes capitalisations, de tous les secteurs. L'OPCVM pourra être exposé aux actions de pays émergents (10 % maximum), aux actions de l'Union européenne (100 % maximum)

De 0% à 10% en instruments de taux, souverains, publics, privés, de toutes zones géographiques (y compris pays émergents) , de toutes notations selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation

COMMENTAIRE DE GESTION

Performances 2023

En 2023, CM-AM PME-ETI Actions a affiché une performance de 1.84% (part RC) et 2.58% (part IC), se plaçant dans le milieu du classement des fonds éligibles au PEA PME (33ème fonds sur 61) dont la performance moyenne atteint 0.9%. L'indice de référence (MSCI Europe Ex UK Small Cap Net Total Return EUR Index) progresse de 12.9% sur l'année 2023.

L'encours du fonds est passé en 2023 de 331M€ à 354M sous l'effet de la performance pour +17M€ et des souscriptions nettes des rachats pour +6M€.

Les plus fortes contributions positives à la performance du fonds ont été Musti (Distribution pour animaux de compagnie nordique ; +72% sur l'année et un poids moyen de 3.0%), FlatexDegiro (Bourse en ligne ; +77% sur l'année et un poids moyen de 2.4%), Atoss Software (Logiciel de ressources humaines ; +52% sur l'année et un poids moyen de 3.0%), BFF Bank (Recouvrement de créances dues par les administrations publiques ; +53% sur l'année et un poids moyen de 2.8%) et Bufab (Vendeur de pièces C à l'industrie ; +68% sur l'année et un poids moyen de 2.1%).

Les sociétés ayant pénalisé la performance sont Stratec (Machines pour le diagnostiques ; -43% sur l'année et un poids moyen de 1.2%), Garo (Solutions électriques pour les chantiers ; -59% sur l'année et un poids moyen de 0.9%), Revenio (Machines d'analyses ophtalmiques ; -29% sur l'année et un poids moyen de 2.2%), Voltalia (Energies renouvelables en France et au Brésil ; -39% sur l'année et un poids moyen de 1.3%), et Dustin (Revendeur de matériel informatique dans les nordiques ; -69% sur l'année et un poids moyen de 0.6%)

Au 31/12/2022, le top 10 était constitué de SESA, BFF Bank, Nexus, FlatexDegiro, Atoss Software, Eckert & Ziegler, Surgical Science, Kinopolis, Datagroup et Recticel. Les titres SESA, BFF Bank, Nexus, Kinopolis font toujours partie du top 10 du portefeuille au 31/12/2023. FlatexDegiro, Atoss Software, Eckert & Ziegler, Surgical Science, Datagroup et Recticel, bien que toujours dans le portefeuille, ont vu leur poids se réduire au cours de l'année ; tandis que les titres SES Imagotag, BTS Group, Alfen, Bufab, Keywords Studios et PVA Tepla l'ont intégré au cours de l'exercice.

Rappel de la philosophie du fonds

Le fonds CM-AM PME ETI Action est un fonds dont l'ADN repose sur 2 piliers : La croissance et la Qualité. Cette philosophie repose sur la conviction que les entreprises capables de traverser les cycles économiques en générant une croissance structurelle, accompagnée d'une structure financière saine et d'un management de qualité permettent de surperformer le marché sur le long terme. Le fonds est constitué de valeurs répondant à ces critères dans la grande majorité de l'actif sous gestion, et l'équipe de gestion a vocation à conserver cette philosophie.

Enfin, le fonds étant éligible au PEA PME, il se doit de respecter différentes contraintes d'investissement, notamment sur la taille et la localisation des sociétés dans lequel il est investi. Le fonds est donc exposé aux petites valeurs (moins de 5000 employés), domiciliées dans l'espace économique européen (Union Européenne + Norvège + Islande + Lichtenstein).

Analyse des performances 2023

Après une année 2022 difficile pour le fonds relativement à ses pairs et à l'indice, l'année 2023 permet au fonds de revenir dans le milieu de peloton, mais continue de montrer une sous performance par rapport à l'indice.

Plusieurs raisons expliquent la sous performance par rapport à l'indice :

Tout d'abord, le fonds a connu 3 années de performances positives notables : 2019 = +32,7% (vs indicateur 22,4%) ; 2020 = +45,1% (vs indicateur 18,7%) ; 2021 = +25,2% (vs indicateur 25,7%). La sous performance de 2023 est dans la lignée de la normalisation connue en 2022.

Ensuite, l'année 2022 a été marquée par une situation macroéconomique exceptionnelle combinant tensions géopolitiques majeurs, inflation au plus haut depuis plus de 30 ans, politiques monétaires plus restrictives, hausse rapide des taux longs qui retrouvent des niveaux vieux de 10 ans. Dans ce contexte, les marchés ont connu une fuite des investisseurs des actifs risqués, notamment des petites valeurs. Ce contexte a également impacté significativement les styles de gestion, avec une surperformance des fonds dits Value, contre les fonds investissant dans les sociétés de croissance.

Le fonds CM-AM PME ETI Actions étant investi dans les petites valeurs de croissance (cf. Philosophie du fonds), il souffre en relatif de son indice et de ses pairs.

L'année 2023 a été, jusqu'à fin octobre, dans lignée de 2023, avec les mêmes causes, et les mêmes effets, notamment sur la baisse relative des petites valeurs. Parmi les éléments majeurs de 2023, nous pouvons citer une inflation en décélération mais à des niveaux élevés, des taux longs en hausse, une progression du conflit en Ukraine, un début de conflit au moyen orient, une normalisation sur la plupart des chaînes d'approvisionnement et du déstockage chez les distributeurs, et enfin, un changement de discours de la part des banquiers centraux au dernier trimestre laissant entrevoir une politique monétaire 2024 moins restrictive que 2023. Dans ce contexte, les petites valeurs ont massivement sous performé les grandes valeurs sur l'année avec par exemple en France un CAC Small en baisse de 2.7% contre un CAC 40 en hausse de 16.5%.

Ensuite, la sous performance du portefeuille par rapport à l'indice s'explique par la non représentativité de l'indice à l'univers réel d'investissement du fonds. Ainsi, à la mi année, moins d'un quart de l'indice contenait des entreprises éligibles au PEA PME (univers du fonds), et la capitalisation moyenne excédait de 20% celle du portefeuille. Or, dans un contexte où les petites valeurs ont sous performé, l'écart de taille a joué dans l'écart de performance. Il est d'ailleurs important de noter que sur les 61 fonds éligibles au PEA PME, un seul a réussi à battre l'indice de référence du fonds en 2023.

De manière générale, à cause de ce manque de représentativité, le fonds a tendance à s'écarter de l'indice de manière importante, à la hausse comme à la baisse.

Il est important de rappeler que le support d'investissement peut être sujet à des périodes de fortes volatilités, et doit être analysé sur la période de placement recommandée (supérieure à 5 ans).

Stratégie de gestion 2023

Tout d'abord, dans le contexte de volatilité élevée et de visibilité restreinte, l'équipe de gestion entend préserver la rigueur du processus de gestion et sa philosophie d'investissement qui ont fait le succès du fonds par le passé. Ainsi, la gestion continue de privilégier les valeurs de croissance et de qualité, capables de créer de la valeur et donc de la performance boursière sur un horizon de placement de long terme.

Dans l'environnement décrit précédemment, la gestion a procédé à plusieurs mouvements durant l'année 2022 :

- Renforcement de titres défensifs indépendants du cycle covid comme Pharmanutra (Leader italien dans le segment des suppléments de fer oraux attaquant les Etats-Unis ; 1.6% du portefeuille au 31/12/2023), Biogaia (Probiotiques pour nouveau-nés ; 2.0% du portefeuille), ou encore Nexus (Logiciels pour hôpitaux ; 4.9% du portefeuille).
- Renforcement de titres ayant trop massivement corrigé dans un environnement de normalisation post-covid comme Alfen (Stockage, Réseau et bornes de recharges ; 2.4%), Mips (Technologie de protection pour les casques de vélo et chantier ; 2.0%), et Stillfront (Développeur de jeux-vidéos ; 1.8%)
- Renforcement de titres positionnés sur la tendance structurelle de digitalisation en Italie : SESA (Revendeur de solutions informatiques aux PME Italiennes ; 5.0%) ; Digital Value (Infrastructure IT en Italie ; 1.6%).
- Prises de profits sur les titres ayant bénéficié de l'environnement de hausse des taux comme FlatexDegiro (Bourse en ligne ; 1.9%) et BFF Bank (Recouvrement de créances dues par l'administration publique ; 3.4%).
- Allègement / Sortie de titres dont l'activité s'est dégradée dans le contexte et faisant peser un risque sur le bilan comme Talenom (Soustraitance d'experts comptables ; 0%), Cint (Plateforme de sondages en ligne ; 0%), BHG (Revendeur de meubles et bricolage en ligne ; 0%) encore Crayon group (Vendeurs de solutions Cloud ; 0%).

Au 31/12/2023, l'Allemagne représentait 23% du portefeuille, devant la Suède (21%), l'Italie (15%), la France (11%), la Finlande (8%), la Belgique (5%), les Pays-Bas (2%), l'Irlande (2%), l'Autriche (2%), le Danemark (1%), le Luxembourg (1%) et la Norvège (1%). Les liquidités (y compris OPCVM monétaire) représentaient 9% du portefeuille.

Conformément à la stratégie de gestion figurant dans le prospectus, le fonds a été investi à plus de 75% en titres éligibles au PEA.

Article 8 SFDR – TAXONOMIE

La stratégie d'investissement de l'OPC intègre des critères extra-financiers selon une méthodologie développée par le département d'analyse extra financière de Crédit Mutuel Asset Management visant à exclure les valeurs les moins bien notées en matière environnementale, sociale et de gouvernance afin de réduire notamment l'impact du risque de durabilité auquel l'OPC est exposé.

L'équipe de gestion s'attache à prendre en compte dans ses décisions d'investissement les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques considérées comme durables au regard du règlement « Taxonomie » (UE) 2020/852. Le recensement des émetteurs au sein du Fonds dont les activités sont éligibles à la Taxonomie est un sujet principal pour Crédit Mutuel Asset Management. Des travaux sont en cours afin de permettre, à terme, de déterminer un pourcentage minimum d'alignement avec la taxonomie.

Les principales incidences négatives sont également prises en compte dans la stratégie d'investissement.

Crédit Mutuel Asset Management applique sur l'ensemble de sa gamme d'OPC :

- une politique de suivi des controverses visant à détecter les valeurs sur lesquelles des controverses apparaissent. En fonction de l'analyse menée, les valeurs concernées sont maintenues ou exclues,
- une politique d'exclusion sectorielle stricte concernant notamment les armes controversées,

Ces politiques sont disponibles sur le site internet de Crédit Mutuel Asset Management.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements qui sont qualifiés d'investissement durable au sens du Règlement « SFDR » (UE) 2019/2088. prend en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnementale.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durable sur le plan environnemental.

Politiques sectorielles :

Inscrit dans ses objectifs stratégiques, Crédit Mutuel Asset Management développe progressivement un ensemble de politiques sectorielles en lien notamment avec la politique RSM (Responsabilité Sociale et Mutualiste) (1) du Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Le détail des politiques sectorielles de la société de gestion est disponible sur le site de Crédit Mutuel Asset Management.

La surveillance et le contrôle de l'application de ces dernières s'effectuent à trois niveaux :

- par la mise en place d'un dispositif de contrôle pré-trade, empêchant la souscription de titres interdits de par l'application des politiques sectorielles (2) ;
- par la mise en place d'un dispositif de contrôle post-trade, permettant d'identifier les valeurs interdites par l'application des politiques sectorielles et présentes en portefeuille (hors OPC qui font de la réplication indicielle dans leur structuration) ;
- par le Comité RSE (trimestriel), réuni autour de la Direction générale, en charge de la supervision et du suivi de l'application des politiques sectorielles. Ce Comité prend connaissance en particulier des analyses qualitatives réalisées par le Pôle Finance Responsable et Durable sur les émetteurs concernés par les différentes politiques sectorielles.

Politique sectorielle Charbon :

Au niveau de la SGP (3), sur l'exercice écoulé, notons la prise en compte de la mise à jour de la liste « GCEL » (4) par l'ONG Urgewald, laquelle constitue la référence en termes de déploiement de notre politique sectorielle.

L'identification des émetteurs impliqués dans des activités liées au charbon s'effectue selon plusieurs critères :

- Les « Coal Developer » : émetteurs développant des capacités en lien avec l'exploitation de charbon ;
- Et 4 autres critères associés à des seuils :

- o Production annuelle de charbon < 10 MT ;
- o Capacités électriques installées basées sur le charbon < 5 GW
- o Part du Charbon thermique dans le CA < 10%
- o Part du Charbon dans le mix énergétique < 10%

Notons la baisse des niveaux des seuils relatifs, de 20% à 10%.

La liste GCEL compte désormais 3731 émetteurs (maisons mères et filiales) dont 1840 sont identifiés comme « coal developer ».

Sur l'exercice, le Comité RSE, instance de gouvernance et de suivi de l'application de nos politiques sectorielles, a confirmé le statut « autorisé » de 2 groupes émetteurs présents dans la liste GCEL et engagés dans un plan de sortie du charbon à horizon 2030.

Au total, la mise en œuvre de notre politique sectorielle aboutit à l'exclusion de 99,8% des émetteurs de la liste GCEL 2023. Ce haut niveau d'exclusion s'explique, entre autre, par l'extension de l'interdiction d'un émetteur à l'ensemble du Groupe auquel il appartient.

Politique sectorielle Défense et Sécurité :

La politique sectorielle Défense et Sécurité se compose de deux volets :

- Exclusion des entreprises impliquées dans le secteur des armes controversées et des armes non-conventionnelles et de destruction massive ;
- Suivi des controverses portant sur des sociétés impliquées dans l'armement militaire de combat.

S'agissant des activités liées aux armes conventionnelles, le pôle Finance Responsable et Durable (FRd) de Crédit Mutuel Asset Management assure une vigilance particulière concernant les sociétés impliquées dans l'armement militaire de combat et faisant l'objet de controverses très sévères liées aux activités de défense et sécurité. Cette analyse peut mener à une exclusion.

L'application de la politique sectorielle Défense et Sécurité aboutit à l'exclusion de 137 émetteurs.

Politique sectorielle Hydrocarbure :

Au 1er janvier 2023 la politique sectorielle hydrocarbure est entrée en application, dans le cadre de la déclinaison des politiques sectorielles mises en place au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Elle prévoit le gel des positions des émetteurs figurant dans la liste dite « GOGEL », produite par Urgewald, et ne respectant le seuil suivant :

- la part de production d'hydrocarbures non conventionnels est supérieure à 25% dès le 01/01/2023 ;
- Le périmètre retenu pour définir la partie non conventionnelle des hydrocarbures est celui de l'ONG Urgewald, à savoir :
- pétrole ou gaz de schiste,
 - pétrole issu de sables bitumineux,
 - pétrole lourd et extra-lourd,
 - pétrole en eau profonde,
 - pétrole extrait en Arctique,
 - méthane de houille.

Au 1er janvier 2023, l'application de la politique sectorielle aboutit à l'exclusion de 481 émetteurs sur un total de 789 recensés dans la GOGEL 2022. Le taux d'exclusion ressort ainsi à 61%.

(1) Politique RSE adaptée à l'organisation propre du Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

(2) Mise en service au 2nd semestre 2021.

(3) Société de Gestion.

(4) Mise à jour en octobre de chaque année.

(5) Développement de nouvelles capacités de production de charbon.

Conformément à la stratégie de gestion figurant dans le prospectus, le fonds a été investi à plus de 75% en titres éligibles au PEA.

La gestion de cet OPC repose sur des objectifs mesurables de prise en compte des critères extra-financiers qui constituent une des composantes de la gestion mais leur poids dans la décision finale n'est pas défini en amont. Cette prise en compte des critères extra-financiers est matérialisée par une note ou un indicateur extra-financier supérieure à celle de l'univers d'investissement.

- **Frais de gestion indirects calculés**

6 800,54 EUR

- **Transparence Des Opérations De Financement Sur Titres (SFTR)**

Au cours de l'exercice, le fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

RAPPORT COMPTABLE

• INFORMATIONS JURIDIQUES

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

• Commission de mouvement et frais d'intermédiation

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation prévu au Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers est consultable sur le site internet: www.creditmutuel-am.eu et/ou auprès de CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT, 4 rue Gaillon, 75002 Paris.

• Politique du gestionnaire en matière de droit de vote

Conformément au Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, les informations concernant la politique de vote et le compte-rendu de celle-ci sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion et/ou à son siège social. La politique de vote s'inscrit dans le prolongement de la politique d'investissement, dont l'objectif est la recherche d'une performance régulière sur le long terme dans le respect des orientations de gestion des fonds. Elle intègre les particularités de chaque pays en termes de droit des sociétés et de gouvernement d'entreprise. Les principes de la politique de vote de CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT sont les suivants :

- respect des droits des actionnaires minoritaires et équité entre les actionnaires,
- transparence et qualité des informations fournies aux actionnaires,
- équilibre des pouvoirs entre les organes de direction,
- pérennité et intégration de la stratégie long terme des entreprises,
- soutien des meilleures pratiques de gouvernement d'entreprise. Dans les fonds d'actionnariat salarié, les droits de vote attachés aux titres de l'entreprise sont exercés par le Conseil de surveillance.

• Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties

Les intermédiaires sélectionnés figurent sur une liste établie et revue au moins une fois par an par la société de gestion. La méthode retenue est un scoring global annuel de chaque intermédiaire permettant de lui attribuer une note qui conditionne son maintien ou non dans la liste des intermédiaires autorisés. La note obtenue est basée sur les éléments spécifiques et considérés comme déterminants. Il s'agit par ordre d'importance décroissante : de l'engagement de la part de l'intermédiaire sur les quantités à négocier et à livrer, de la qualité de l'exécution, de la réactivité lors de la réception/passation d'ordres, du nombre d'incidents de règlement/livraison, de la pertinence des informations communiquées. Le respect des tarifs négociés conditionne le maintien de l'intermédiaire dans la liste.

• Information relative aux modalités de calcul du risque global

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

• Politique de rémunération

Crédit Mutuel Asset Management inscrit sa politique de rémunération dans le cadre des principes de Crédit Mutuel Alliance Fédérale (cf. site de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel – Espace Investisseurs – Information financière/ réglementée) tout en respectant les exigences réglementaires. Crédit Mutuel Alliance Fédérale a mis en place un comité des rémunérations unique, dont le périmètre s'étend à l'ensemble de ses filiales.

Pour rappel, la politique de rémunération applicable aux gestionnaires de fonds d'investissement est dictée par les directives 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (OPCVM V) et 2011/61/UE du 8 juin 2011 dite directive AIFM ainsi que leurs textes de transposition.

A. Processus Opérationnel

Le comité des rémunérations de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel procède à un examen annuel des principes de la politique de rémunération et exprime son avis sur les propositions de la direction générale élaborées après consultation de la direction des risques et de la conformité.

Concernant Crédit Mutuel Asset Management, les rémunérations sont basées notamment sur les critères suivants: la performance du ou des fonds gérés par le collaborateur ainsi que la contribution individuelle aux activités de l'entreprise ainsi que le respect des règles de risques et de conformité. Pour plus d'information, vous pouvez consulter le site internet de Crédit Mutuel Asset Management (notamment le respect des Politiques sectorielles d'exclusion ainsi que le respect de l'exclusion des valeurs controversées).

B. Personnel identifié

Crédit Mutuel Asset Management a identifié les preneurs de risques selon deux critères :

- Rôle et responsabilité des acteurs afin de déterminer les preneurs de risque au niveau de la Société de Gestion et des OPCVM/FIA gérés,
- Rémunérations afin de déterminer le personnel qui, au vu de sa rémunération, devrait être considéré comme preneur de risque.

Sont considérés comme personnel identifié :

- le Directeur Général, le Secrétaire Général, Directeur des Gestions, les responsables en charge respectivement : des pôles de Gestion, de la finance responsable et durable, de la Direction Juridique et Financière, de la Direction des Relations Distributeurs, de la Direction des Risques, de la Direction des Services Supports, de la Direction des Ressources Humaines et le Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne (RCCI)
- les collaborateurs affectés aux activités de gestion collective de Crédit Mutuel Asset Management : les gérants .

C. Rémunérations

Parmi le personnel identifié de Crédit Mutuel Asset Management, certains collaborateurs perçoivent outre leur rémunération fixe, des primes à caractère discrétionnaire. Il s'agit principalement des gérants et de la direction générale. Dans le but de limiter les prises de risque, les modalités de rémunération discrétionnaires doivent permettre de prendre en compte la performance et le risque. En tout état de cause, la gestion du risque, le respect de l'éthique et de l'intérêt du client doivent l'emporter sur les performances financières.

Crédit Mutuel Asset Management peut décider de ne pas accorder ces primes à caractère discrétionnaire si les circonstances le justifient. En particulier, ces primes individuelles pourront être diminuées voire réduites à zéro dans certaines circonstances, notamment en cas d'atteinte aux intérêts des clients ou de manquement caractérisé à l'éthique. Le versement de prime garantie est exceptionnel, et ne s'applique que dans le cadre de l'embauche d'un nouveau membre du personnel et est limitée à la première année.

En 2022, le total des rémunérations brutes globales versées aux 279 collaborateurs présents sur l'exercice s'est élevé à 18 813 105 € dont 1 282 750 € de primes. Les éléments de rémunération

versés aux collaborateurs ayant une incidence sur le profil de risques de la société de gestion s'élèvent 7 272 428 €.

Les primes à caractère discrétionnaire sont payées en mars de l'année (n+1) lorsqu'une vision de l'exercice (n) est disponible.

Ces primes sont limitées à un montant annuel unitaire de 100.000€ et ne font pas l'objet d'un étalement. Dans le cadre d'une révision de la politique de rémunération permettant un versement de primes discrétionnaires supérieures à 100.000€, Crédit Mutuel Asset Management en informerait préalablement l'AMF et mettrait sa politique de rémunération en conformité avec les directives dites OPCVM V et AIFM en prévoyant notamment les conditions d'étalement sur une période minimum de trois ans.

- **Evènements intervenus au cours de la période**

24/01/2023 Frais : Affichage des frais - Ventilation FROG

15/11/2023 Caractéristiques de gestion : Modification de la stratégie de gestion de l'OPC

15/11/2023 Mise à jour de la trame : Mise en conformité de la trame

06/12/2023 Caractéristiques de gestion : Mise en place d'un mécanisme de liquidité (gates)

- **Conséquences de réclamations contentieuses sur le fondement de l'arrêt Aberdeen et autres**

Des procédures contentieuses ont été introduites en Finlande et en Suède pour tirer parti de la jurisprudence européenne.

BILAN ACTIF

	29/12/2023	30/12/2022
Immobilisations nettes	0,00	0,00
Dépôts et instruments financiers	331 215 321,83	307 588 706,21
Actions et valeurs assimilées	321 294 316,60	296 480 372,49
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	321 294 316,60	296 480 372,49
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Parts d'organismes de placement collectif	9 921 005,23	11 108 333,72
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	9 921 005,23	11 108 333,72
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
Créances	635 615,95	1 135 429,31
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	635 615,95	1 135 429,31
Comptes financiers	24 710 594,34	23 458 200,36
Liquidités	24 710 594,34	23 458 200,36
Total de l'actif	356 561 532,12	332 182 335,88

BILAN PASSIF

	29/12/2023	30/12/2022
Capitaux propres		
Capital	410 459 046,39	378 202 695,60
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	-54 720 615,29	-44 684 798,06
Résultat de l'exercice (a, b)	-1 998 172,66	-2 819 964,42
Total des capitaux propres	353 740 258,44	330 697 933,12
<i>(= Montant représentatif de l'actif net)</i>		
Instruments financiers	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Dettes	2 627 080,62	541 532,44
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	2 627 080,62	541 532,44
Comptes financiers	194 193,06	942 870,32
Concours bancaires courants	194 193,06	942 870,32
Emprunts	0,00	0,00
Total du passif	356 561 532,12	332 182 335,88

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN

	29/12/2023	30/12/2022
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Opérations de couverture	0,00	0,00
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Autres opérations	0,00	0,00

COMPTE DE RESULTAT

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	698 293,31	54 121,14
Produits sur actions et valeurs assimilées	3 431 283,91	4 307 559,44
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur contrats financiers	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (I)	4 129 577,22	4 361 680,58
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur contrats financiers	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	10 460,64	136 305,61
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (II)	10 460,64	136 305,61
Résultat sur opérations financières (I - II)	4 119 116,58	4 225 374,97
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	6 054 990,93	6 921 151,64
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	-1 935 874,35	-2 695 776,67
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-62 298,31	-124 187,75
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	0,00	0,00
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	-1 998 172,66	-2 819 964,42

- **REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 modifié.
Les éléments comptables sont présentés en euro, devise de la comptabilité de l'OPC.

- **Comptabilisation des revenus**

Les comptes financiers sont enregistrés pour leur montant, majoré, le cas échéant, des intérêts courus qui s'y rattachent.

L'OPC comptabilise ses revenus selon la méthode du coupon encaissé.

- **Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille**

La comptabilisation des entrées et sorties de titres dans le portefeuille de l'OPC est effectuée frais exclus.

- **Affectation des sommes distribuables**

Part RC :
Pour les revenus : capitalisation totale
Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part IC :
Pour les revenus : capitalisation totale
Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

- **Frais de gestion et de fonctionnement**

Les frais de gestion sont prévus par la notice d'information ou le prospectus complet de l'OPC.

- **Frais de gestion fixes (taux maximum)**

		Frais de gestion fixes	Assiette
RC	FR0011631019	2,5 % dont frais de gestion financière : 2,47 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,03 % TTC maximum	0
IC	FR0013520459	1,25 % dont frais de gestion financière : 1,22 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,03 % TTC maximum	0

- **Frais de gestion indirects (sur OPC)**

		Frais de gestion indirects
RC	FR0011631019	Néant
IC	FR0013520459	Néant

- **Commission de surperformance**

Part FR0011631019 RC

Néant

Part FR0013520459 IC

Néant

- **Rétrocessions**

La politique de comptabilisation de rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion.

Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion. Les frais effectivement supportés par le fonds figurent dans le tableau « FRAIS DE GESTION SUPPORTÉS PAR L'OPC ». Les frais de gestion sont calculés sur l'actif net moyen à chaque valeur liquidative et couvrent les frais de la gestion financière, administrative, la valorisation, le coût du dépositaire, les honoraires des commissaires aux comptes... Ils ne comprennent pas les frais de transaction.

- **Frais de transaction**

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans l'OPC, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités.

Commissions de mouvement	Clé de répartition (en %)		
	SDG	Dépositaire	Autres prestataires
Néant			

- **Méthode de valorisation**

Lors de chaque valorisation, les actifs de l'OPCVM, du FIA sont évalués selon les principes suivants :

- **Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :**

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de bourse de la veille est utilisé.

- **Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :**

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,
- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,
- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,
- etc.

- **Titres d'OPCVM, de FIA ou de fond d'investissement en portefeuille :**

Evaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

- **Parts d'organismes de Titrisation :**

Evaluation au dernier cours de bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

- **Acquisitions temporaires de titres :**

- Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois
- Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.
- Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

- **Cessions temporaires de titres :**

- Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.
- Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par l'OPCVM, FIA à l'issue du contrat de prêt.

- **Valeurs mobilières non cotées :**

Evaluation utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et sur le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

- **Titres de créances négociables :**

Les TCN sont valorisés à la valeur de marché.

Valeur de marché retenue :

- BTF/BTAN :

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

- Autres TCN :

Pour les TCN faisant l'objet de cotation régulière : le taux de rendement ou les cours utilisés sont ceux constatés chaque jour sur le marché.

Pour les titres sans cotation régulière ou réaliste : application d'une méthode actuarielle avec utilisation du taux de rendement d'une courbe de taux de référence corrigé d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur (spread de crédit ou autre).

- **Contrats à terme fermes :**

Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme fermes sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la Place de cotation des contrats :

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- **Options :**

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

- Options cotées sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- Options cotées sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- **Opérations d'échanges (swaps) :**

- Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.

- Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.

- L'évaluation des swaps d'indice est réalisée au prix donné par la contrepartie, la société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.

- Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

- **Contrats de change à terme :**

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, du FIA par un emprunt de devise dans la même monnaie pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

- **Méthode d'évaluation des engagements hors bilan**

- Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal. Les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.

- Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.

- Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.

- Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

- **Description des garanties reçues ou données**

- **Garantie reçue :**

Néant

- **Garantie donnée :**

Néant

EVOLUTION DE L'ACTIF NET

	29/12/2023	30/12/2022
Actif net en début d'exercice	330 697 933,12	477 788 032,95
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	65 555 100,87	169 677 720,79
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-52 802 237,63	-109 135 790,91
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	13 166 485,87	20 327 489,75
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-63 682 211,89	-62 439 931,60
Plus-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Frais de transaction	-219 794,84	-267 771,86
Différences de change	-76 532,37	72 439,61
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	63 037 389,66	-162 628 395,59
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>-791 221,68</i>	<i>-63 828 611,34</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-63 828 611,34</i>	<i>98 799 784,25</i>
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-1 935 874,35	-2 695 776,67
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	-83,35
Actif net en fin d'exercice	353 740 258,44	330 697 933,12

**INSTRUMENTS FINANCIERS - VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE
D'INSTRUMENT**

	Montant	%
ACTIF		
Obligations et valeurs assimilées		
TOTAL Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Titres de créances		
TOTAL Titres de créances	0,00	0,00
Operations contractuelles a l'achat		
TOTAL Operations contractuelles a l'achat	0,00	0,00
PASSIF		
Cessions		
TOTAL Cessions	0,00	0,00
Operations contractuelles a la vente		
TOTAL Operations contractuelles a la vente	0,00	0,00
HORS BILAN		
Opérations de couverture		
TOTAL Opérations de couverture	0,00	0,00
Autres opérations		
TOTAL Autres opérations	0,00	0,00

VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	24 710 594,34	6,99	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	194 193,06	0,05	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	0-3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	24 710 594,34	6,99	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	194 193,06	0,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF
ET DE HORS-BILAN**

	Devise 1	%	Devise2	%	Devise 3	%	Autre(s) devise(s)	%
	SEK	SEK	GBP	GBP	DKK			
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	72 532 276,82	20,50	8 233 789,58	2,33	3 452 335,93	0,98	2 369 559,16	0,67
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres d'OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	612 407,70	0,17	0,00	0,00	140 129,78	0,04	0,00	0,00
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	622 409,30	0,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	20 203,49	0,01	0,00	0,00	173 989,57	0,05
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE

	29/12/2023
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS CONSTITUTIFS DE DEPOTS DE GARANTIE

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

INSTRUMENTS FINANCIERS EMIS PAR LA SOCIETE DE GESTION OU LES ENTITES DE SON GROUPE

	ISIN	LIBELLE	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			9 921 005,23
	FR0000979825	CM-AM CAS.ISR IC3D	9 921 005,23
Contrats financiers			0,00
Total des titres du groupe			9 921 005,23

TABLEAUX D’AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

	Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice					
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédits d'impôt unitaire
Total acomptes			0	0	0	0

	Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice			
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire
Total acomptes			0	0

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-1 998 172,66	-2 819 964,42
Total	-1 998 172,66	-2 819 964,42

	29/12/2023	30/12/2022
C1 PART CAPI RC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-2 019 585,60	-2 816 255,97
Total	-2 019 585,60	-2 816 255,97
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

	29/12/2023	30/12/2022
C2 PART CAPI IC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	21 412,94	-3 708,45
Total	21 412,94	-3 708,45
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-54 720 615,29	-44 684 798,06
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-54 720 615,29	-44 684 798,06

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
C1 PART CAPI RC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-49 097 481,14	-41 844 548,69
Total	-49 097 481,14	-41 844 548,69
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
C2 PART CAPI IC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-5 623 134,15	-2 840 249,37
Total	-5 623 134,15	-2 840 249,37
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'OPC AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Date	Part	Actif net	Nombre de titres	Valeur liquidative unitaire	Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)	Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes)	Crédit d'impôt unitaire	Capitalisation unitaire sur résultat et PMV nettes
				€	€	€	€	€
31/12/2019	C1 PART CAPI C	120 961 100,62	744 255,498	162,52	0,00	0,00	0,00	-4,08
31/12/2020	C1 PART CAPI RC	287 057 591,22	1 217 663,427	235,74	0,00	0,00	0,00	20,54
31/12/2020	C2 PART CAPI M	638 620,02	1,001	637 982,03	0,00	0,00	0,00	19 370,63
31/12/2021	C1 PART CAPI RC	464 754 381,97	1 574 285,833	295,21	0,00	0,00	0,00	44,44
31/12/2021	C2 PART CAPI M	13 033 650,98	16,192	804 943,85	0,00	0,00	0,00	126 234,12
30/12/2022	C1 PART CAPI RC	309 631 892,07	1 806 546,705	171,39	0,00	0,00	0,00	-24,72
30/12/2022	C2 PART CAPI IC	21 066 041,05	286,344	73 568,99	0,00	0,00	0,00	-9 931,96
29/12/2023	C1 PART CAPI RC	317 248 838,93	1 817 436,575	174,55	0,00	0,00	0,00	-28,12
29/12/2023	C2 PART CAPI IC	36 491 419,51	483,553	75 465,19	0,00	0,00	0,00	-11 584,50

SOUSCRIPTIONS RACHATS

	En quantité	En montant
C1 PART CAPI RC		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	297 270,49500	49 055 845,78
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-286 380,62500	-50 151 991,27
Solde net des Souscriptions/Rachats	10 889,87000	-1 096 145,49
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	1 817 436,57500	

	En quantité	En montant
C2 PART CAPI IC		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	233,17500	16 499 255,09
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-35,96600	-2 650 246,36
Solde net des Souscriptions/Rachats	197,20900	13 849 008,73
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	483,55300	

COMMISSIONS

	En montant
C1 PART CAPI RC	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	74 675,26
Montant des commissions de souscription perçues	74 675,26
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	74 675,26
Montant des commissions de souscription rétrocédées	74 675,26
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	En montant
C2 PART CAPI IC	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	13 000,06
Montant des commissions de souscription perçues	13 000,06
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	13 000,06
Montant des commissions de souscription rétrocédées	13 000,06
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

FRAIS DE GESTION SUPPORTES PAR L'OPC

	29/12/2023
FR0011631019 C1 PART CAPI RC	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,97
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	5 719 162,64
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

	29/12/2023
FR0013520459 C2 PART CAPI IC	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,25
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	335 828,29
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

CREANCES ET DETTES

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
Créances	SRD et règlements différés	635 615,95
Total des créances		635 615,95
Dettes	SRD et règlements différés	2 137 962,07
Dettes	Frais de gestion	489 118,55
Total des dettes		2 627 080,62
Total dettes et créances		-1 991 464,67

VENTILATION SIMPLIFIEE DE L'ACTIF NET

INVENTAIRE RESUME

	Valeur EUR	% Actif Net
PORTFEUILLE	331 215 321,83	93,63
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES	321 294 316,60	90,83
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES	0,00	0,00
TITRES DE CREANCES NEGOCIABLES	0,00	0,00
TITRES OPC	9 921 005,23	2,80
AUTRES VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A L'ACHAT	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A LA VENTE	0,00	0,00
CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATEURS DEBITEURS ET AUTRES CREANCES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	635 615,95	0,18
OPERATEURS CREDITEURS ET AUTRES DETTES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	-2 627 080,62	-0,74
CONTRATS FINANCIERS	0,00	0,00
OPTIONS	0,00	0,00
FUTURES	0,00	0,00
SWAPS	0,00	0,00
BANQUES, ORGANISMES ET ETS. FINANCIERS	24 516 401,28	6,93
DISPONIBILITES	24 516 401,28	6,93
DEPOTS A TERME	0,00	0,00
EMPRUNTS	0,00	0,00
AUTRES DISPONIBILITES	0,00	0,00
ACHATS A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
VENTES A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
ACTIF NET	353 740 258,44	100,00

PORTEFEUILLE TITRES DETAILLE

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
TOTAL Actions & valeurs assimilées			321 294 316,60	90,83
TOTAL Actions & valeurs assimilées nég. sur un marché régl. ou assimilé			321 294 316,60	90,83
TOTAL Actions & valeurs ass. nég. sur un marché régl. ou ass.(sauf Warrants et Bons de Sous.)			321 294 316,60	90,83
TOTAL AUTRICHE			5 779 200,00	1,63
AT0000818802 DO CO	EUR	43 000	5 779 200,00	1,63
TOTAL BELGIQUE			18 707 335,50	5,29
BE0003656676 RECTICEL	EUR	700 000	7 420 000,00	2,10
BE0974274061 KINEPOLIS GROUP DIV.	EUR	206 965	9 251 335,50	2,61
BE0974310428 X-FAB SILICON FOUNDRIES	EUR	200 000	2 036 000,00	0,58
TOTAL ALLEMAGNE			80 515 900,96	22,77
DE0005093108 AMADEUS FIRE	EUR	45 838	5 638 074,00	1,59
DE0005104400 ATOSS SOFTWARE	EUR	35 000	7 315 000,00	2,07
DE0005220909 NEXUS	EUR	300 000	17 460 000,00	4,96
DE0005659700 ECKERT & ZIEGLER STRAHLEN	EUR	140 000	5 782 000,00	1,63
DE0007461006 PVA TEPLA	EUR	380 010	7 752 204,00	2,19
DE000A01C8S7 DATAGROUP	EUR	125 000	7 175 000,00	2,03
DE000A1EWVY8 FORMYCON	EUR	36 478	2 057 359,20	0,58
DE000A1MMCC8 MEDIOS	EUR	481 309	7 633 560,74	2,16

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
DE000A2DAM03 AUMANN AG	EUR	75 019	1 393 853,02	0,39
DE000A2G9MZ9 STEMMER IMAGING AG	EUR	110 000	3 652 000,00	1,03
DE000A2NB601 JENOPTIK	EUR	60 000	1 706 400,00	0,48
DE000A2P4LJ5 PHARMASGP HOLDING	EUR	60 000	1 350 000,00	0,38
DE000FTG1111 FLATEXDEGIRO	EUR	610 000	6 813 700,00	1,93
DE000SAFH001 SAF HOLLAND	EUR	240 000	3 648 000,00	1,03
DE000STRA555 STRATEC	EUR	25 000	1 138 750,00	0,32
TOTAL DANEMARK			3 452 335,93	0,98
DK0060055861 CHEMOMETEC	DKK	66 324	3 452 335,93	0,98
TOTAL FINLANDE			27 181 057,00	7,68
FI0009010912 REVENIO GROUP	EUR	220 000	5 975 200,00	1,69
FI4000115464 DETECTION TECH	EUR	79 610	1 090 657,00	0,31
FI4000198031 QT GROUP	EUR	106 000	6 837 000,00	1,93
FI4000410758 MUSTI GROUP OY/JA3	EUR	235 000	6 138 200,00	1,74
FI4000507124 PUUILO PLC	EUR	800 000	7 140 000,00	2,01
TOTAL FRANCE			37 689 996,43	10,65
FR0000035370 BASTIDE LE CONFORT MEDICAL	EUR	82 331	2 206 470,80	0,62
FR0000035818 ESKER	EUR	29 434	4 697 666,40	1,33
FR0000053027 AKWEL	EUR	144 481	2 334 812,96	0,66
FR0000062671 EXAIL TECHNOLOGIES	EUR	181 073	3 494 708,90	0,99

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
FR0000063737 AUBAY	EUR	40 000	1 666 000,00	0,47
FR0010282822 SES IMAGOTAG	EUR	78 583	10 671 571,40	3,01
FR0010722819 KALRAY	EUR	90 000	1 867 500,00	0,53
FR0011466069 EKinOPS	EUR	560 000	3 281 600,00	0,93
FR0011995588 VOLTALIA RGPT	EUR	295 266	3 076 671,72	0,87
FR0012532810 WAGA ENERGY	EUR	72 597	1 847 593,65	0,52
FR0013030152 LA FRANCAISE DE L'ENERGIE	EUR	27 739	1 420 236,80	0,40
FR0013283108 DELTA PLUS GROUP	EUR	14 537	1 125 163,80	0,32
TOTAL ROYAUME UNI			8 233 789,58	2,33
GB00BBQ38507 KEYWORDS STUDIOS	GBP	430 000	8 233 789,58	2,33
TOTAL ITALIE			54 031 165,22	15,27
IT0004729759 SESA	EUR	145 000	17 835 000,00	5,04
IT0005107492 LU-VE	EUR	150 000	3 465 000,00	0,98
IT0005244402 BFF BANK	EUR	1 150 000	11 868 000,00	3,36
IT0005274094 PHARMANUTRA S.P.A.	EUR	100 000	5 640 000,00	1,59
IT0005347429 DIGITAL VALUE S.P.A.	EUR	90 000	5 562 000,00	1,57
IT0005438046 SECO	EUR	980 311	3 370 309,22	0,95
IT0005440893 WIIT S.P.A.	EUR	322 608	6 290 856,00	1,78
TOTAL LUXEMBOURG			2 362 500,00	0,67
LU2333563281 TONIES CL.A	EUR	450 000	2 362 500,00	0,67

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
TOTAL PAYS-BAS			8 439 200,00	2,39
NL0012817175 ALFEN N.V.	EUR	140 000	8 439 200,00	2,39
TOTAL NORVEGE			2 369 559,16	0,67
NO0010159684 MEDISTIM	NOK	124 104	2 369 559,16	0,67
TOTAL SUEDE			72 532 276,82	20,50
SE0000805426 BTS GROUP CL.B	SEK	340 185	9 057 890,76	2,55
SE0004840718 XVIVO PERFUSION	SEK	204 078	6 048 836,09	1,71
SE0005677135 BUFAB	SEK	237 015	8 238 215,67	2,33
SE0007692850 CAMURUS	SEK	50 000	2 419 761,08	0,68
SE0009216278 MIPS	SEK	215 000	7 049 465,67	1,99
SE0009858152 BONESUPPORT HOLDING AB	SEK	229 338	3 882 539,18	1,10
SE0010323998 BALCO GROUP AB	SEK	500 000	2 073 438,40	0,59
SE0012323715 KARNOV GROUP AB	SEK	550 000	2 745 844,13	0,78
SE0014428512 SURGICAL SCIENCE SWEDEN	SEK	300 546	4 933 941,87	1,39
SE0015346135 STILLFRONT GROUP	SEK	5 900 000	6 458 963,01	1,83
SE0015812417 GARO	SEK	736 597	2 883 626,71	0,82
SE0017160773 NCAB GROUP	SEK	210 000	1 383 716,54	0,39
SE0017161243 FORTNOX	SEK	1 200 000	6 506 908,46	1,84
SE0017483506 INSTALCO	SEK	500 000	1 839 558,15	0,52
SE0017769995 BIOGAIA	SEK	770 000	7 009 571,10	1,98

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
TOTAL Titres d'OPC			9 921 005,23	2,80
TOTAL OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'UE			9 921 005,23	2,80
TOTAL FRANCE			9 921 005,23	2,80
FR0000979825 CM-AM CASH ISR (IC)	EUR	19	9 921 005,23	2,80

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON

(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part C1 : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

() Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques***COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON**

(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part C2 : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

() Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques*

Annexe SFDR Rapport Annuel (addendum ex-post)

Dénomination du produit: **CM-AM PME ETI ACTIONS**

Identifiant d'entité juridique: **969500K428TDG128IS45**

Objectif d'investissement durable

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?



Oui



Non



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: __%



dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: __%



Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif l'investissement durable, il présentait une proportion minimale de **15%** d'investissements durables



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

Ce produit financier adopte une approche en amélioration de l'intensité carbone moyenne du portefeuille visant à être inférieure à celle de l'univers d'investissement.

Par ailleurs, il fait la promotion de caractéristiques environnementales, sociale et de bonne gouvernance en se basant sur un indicateur de qualité ESG générale, combinant une quarantaine d'indicateurs extra-financiers.

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?

Les indicateurs de durabilité utilisés par ce produit financier sont **l'intensité carbone**, **les sociétés ayant une politique de respect des droits humains** (indicateur de performance 1), et la proportion d'investissement durable (indicateur de performance 2).

- L'intensité carbone est de **29,98** tCO₂/M€ CA en fin de période contre **175,87** tCO₂/M€ CA pour l'univers d'investissement.
- L'indicateur de droits humains est de **27,9%** en fin de période.
- La proportion d'investissement durable est de **32,6%**, en fin de période.

● ... et par rapport aux périodes précédentes?

N/A

● Quelles étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?

Ce produit financier se donne une poche d'investissement minimale pour investir dans des sociétés et/ou émetteurs identifiés comme 'durables' selon une méthodologie interne, propre à Crédit Mutuel Asset Management. Les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies sont utilisés comme cadre de référence pour déterminer les investissements qui peuvent contribuer à un objectif environnemental ou social

● Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?

Dans le cadre de sa politique d'identification des investissements durables, Crédit Mutuel Asset Management a évalué les principales incidences négatives pouvant causer des préjudices importants et ainsi affaiblir la proposition de contribution positive, environnementale et/ou sociale, identifiée dans un premier temps grâce à la proportion du chiffre d'affaires alignée avec les Objectifs de Développement Durable (ODD).

L'évaluation d'un potentiel préjudice important s'est fait sur la base:

- De règles d'exclusion sectorielle concernant les activités d'investissement de secteurs à forts risques environnementaux et sociaux, comme le charbon ou l'exploitation minière
- De règles d'exclusion normative concernant les armes controversés et le respect des droits humains
- De l'exclusion des entreprises violant les principes du Pacte Mondial des Nations-Unies et des principes directeurs de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE)
- De la prise en compte des principales incidences négatives (PAI) au travers de la méthodologie et notation propriétaire ESG de Crédit Mutuel Asset Management.

Tous les indicateurs PAI (tableau 1, annexe 1 RTS) sont ici pris en considération; soit de façon directe (indicateur de violation du Pacte Mondial des Nations-Unies et des principes de l'OCDE), soit en utilisant des éléments du score propriétaire ESG de Crédit Mutuel Asset Management comme proxy. Dans ce cas, chaque PAI a été associé à un sous-pilier du score ESG propriétaire lui correspondant.

Le modèle d'Investissement Durable développé par Crédit Mutuel Asset Management a donc permis la prise en compte des incidences négatives et des principes directeurs de l'OCDE et des Nations-Unies en amont de l'investissement, évitant ainsi toute exposition à une société ou émetteur identifié comme pouvant causer un préjudice important sur le plan environnemental ou social.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

La stratégie d'investissement guide les décisions d'investissement selon des facteurs tels que les objectifs d'investissement et la tolérance au risque.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

La prise en compte des principales incidences négatives a été utilisée, en complément de la détermination du chiffre d'affaires contribuant aux ODD, pour déterminer si un investissement était durable ou non (cf question précédente). Le gérant du produit financier a pu disposer également des données brutes relatives aux indicateurs de durabilité, via le prestataire de données ISS. La considération des principales incidences négatives s'est donc faite de façon directe (via l'utilisation et le suivi des données brutes) et indirecte (via l'intégration à la méthodologie propriétaire de détermination de l'investissement durable).



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la **plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir:
01/01/2023–31/12/2023

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
SESA SPA	Technologies de l'information	4,57	Italie
NEXUS AG	Soins de santé	3,74	Allemagne
KINEPOLIS	Services de communication	3,27	Belgique
CM-AM CASH ISR-IC		3,05	
ATOSS SOFTWARE AG	Technologies de l'information	3,02	Allemagne
MUSTI GROUP OY	Consommation discrétionnaire	3,02	Finlande
BFF BANK SPA	Finance	2,79	Italie
QT GROUP OYJ	Technologies de l'information	2,47	Finlande
FLATEXDEGIRO AG	Finance	2,45	Allemagne
ALFEN N.V.	Industrie	2,28	Pays-Bas



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

Quelle était l'allocation d'actifs?

Le tableau ci-dessous présente l'allocation entre investissements durables (environnementaux ou sociaux) et les investissements non durables.

Le produit financier s'engage sur un minimum de **15%** d'investissement durable, en proportion de l'actif total du fonds.

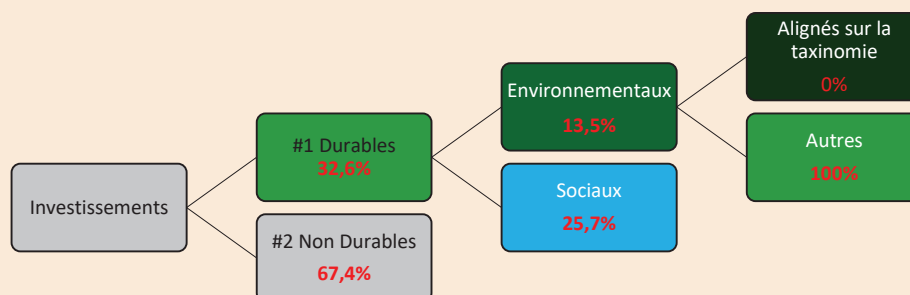
L'indicateur utilisé pour déterminer le pourcentage d'investissement durable est issue d'une méthodologie propre à Crédit Mutuel Asset Management, qui permet de qualifier un investissement de 'durable'.

Cette méthodologie s'articule en 3 étapes:

- l'identification des sociétés et émetteurs dont le chiffre d'affaires contribuant à l'atteinte d'Objectifs de Développement Durable est supérieur à 5%
- l'évaluation des principales incidences négatives pouvant venir affaiblir la proposition de contribution initiale
- l'évaluation des pratiques de bonne gouvernance

Ce processus permet de qualifier les sociétés et émetteurs comme 'durable' ou 'non durable'.

Hors liquidités accessoires et dérivés (autorisés par le prospectus du produit financier dans la limite de 10% maximum de l'actif total du fonds), la totalité des titres vifs détenus (90%) est donc qualifiée de 'durable' (selon la méthodologie décrite ci-dessus).



La catégorie **#1 Durables** couvre les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.

La catégorie **#2 Non Durables** inclut les investissements qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Les investissements ont été réalisés dans les secteurs suivants:

- Technologies de l'information 30,48
- Soins de santé 20,08
- Industrie 14,24
- Non classé 10,15
- Consommation discrétionnaire 9,27
- Services de communication 5,65
- Finance 5,24
- Energie 1,73
- Services aux collectivités 1,30
- Consommation de base 1,27
- Matériaux 0,59



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Les données relatives à la proportion d'activités alignées à la taxinomie des sociétés ou émetteurs (chiffre d'affaire, CapEx, OpEx) sont pour l'immense majorité des données estimées par les prestataires de données extra-financières. Dans la mesure où ces données ne sont pas communiquées directement par les sociétés ou émetteurs (mais extrapolées par des intervenants externes) et conformément aux recommandations de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), nous avons fait le choix de ne pas publier d'estimations en lien avec la taxinomie de l'UE.

Aucun de nos investissements n'est donc estimé être aligné avec la taxinomie de l'UE.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE ?



Oui :



Dans le gaz fossile



Dans l'énergie nucléaire



Non

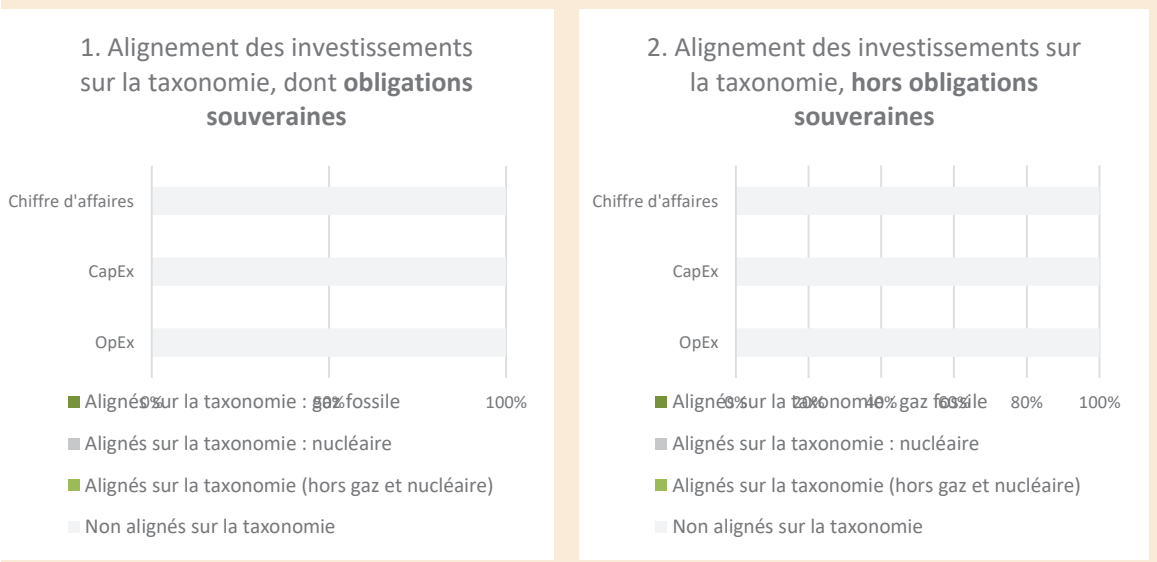
Les activités alignés sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- Du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **Des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- **Des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi



Le symbole représente des investissements durables sur le plan environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

N/A

● **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?**

N/A



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE?

La totalité des investissements durables ayant un objectif environnemental n'était pas alignée avec la taxinomie de l'UE, soit **32,6%** (voir tableau allocation d'actifs).



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?

La part d'investissement durables sur le plan social était de **25,7%**.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité et les garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Ce produit financier pouvait investir, dans la limite prévue au prospectus, en OPVCM de droit français ou étranger. Dans la mesure du possible, la caractéristique 'durable' des sous-jacents a été identifiée par transparence; les actifs ont ensuite été alloués dans chacune des poches. Dans un souci de cohérence, le gérant a veillé à sélectionner des fonds disposant d'un Label ISR (ou équivalent) et/ou intégrant des considérations extra-financières ou de durabilité, afin de garantir la prise en compte de considérations environnementales, sociales et de gouvernance et ainsi de minimiser les risques de durabilité émanant de l'exposition aux fonds sous-jacents.

Une proportion de liquidités, détenue à titre auxiliaire, a permis d'assurer une réserve de liquidité et d'anticiper les éventuels mouvements liés aux souscriptions/rachats de la part des porteurs. N'héritant pas d'une caractéristique de durabilité, le cash a été comptabilisé dans la poche 'non durables'. Dans la mesure du possible, les sous-jacents des OPC (monétaires notamment) ont été analysés en transparence, et alloués entre les poches 'durables' et 'non durables' selon le modèle 'Investissement Durable' de Crédit Mutuel Asset Management. De la même manière et quand cela est possible, certains dérivés identifiés en transparence comme 'non durables' ont également été intégrés dans ces autres investissements 'non durables'.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et /ou sociales au cours de la période de référence?

Une série de contrôles de premier niveau est prévue au sein des équipes de gestion. Ceux-ci permettent d'assurer le respect des contraintes de durabilité prévues dans la documentation précontractuelle. Les contrôles de second et troisième niveau viennent compléter le dispositif.

Les contrôles permettent d'assurer un taux de couverture par un score ESG (minimum 90%) ainsi que le respect du principe de sélectivité (20% d'exclusions des sociétés ou émetteurs les moins bien notés de l'univers). Pour les fonds labélisés ISR, les contrôles portent également sur les taux de couverture et la performance des deux indicateurs de durabilité obligatoire retenus par le produit financier.

Enfin, un dernier contrôle porte sur la qualification d'investissement durable et le respect, à tout moment, du pourcentage minimum affiché dans la documentation précontractuelle.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

NA



En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large pertinent?

NA



Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

NA



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

NA



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?

NA

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Fonds Commun de Placement CM-AM PME-ETI ACTIONS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 29 décembre 2023
Fonds Commun de Placement
CM-AM PME-ETI ACTIONS
4, rue Gaillon - 75002 Paris

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Fonds Commun de Placement CM-AM PME-ETI ACTIONS

4, rue Gaillon - 75002 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 29 décembre 2023

Aux porteurs de part,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif CM-AM PME-ETI ACTIONS constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31 décembre 2022 à la date d'émission de notre rapport.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion établi par la société de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense

KPMG S.A.

Signature numérique de
Nicolas Duval Arnould
KPMG le 03/04/2024 11:57:26

Nicolas Duval-Arnould
Associé



RAPPORT ANNUEL

CM-AM SOLIDAIRE TEMPERE ISR

Fonds commun de placement

Exercice du 01/01/2023 au 29/12/2023

CARACTERISTIQUES DE L'OPC

Forme juridique : FCP

● L'objectif de gestion

Ce FIA est géré activement et de manière discrétionnaire en respectant un filtre qualitatif extra-financier selon la politique mise en oeuvre par Crédit Mutuel Asset Management et dans le respect des exigences du label français ISR. Il n'est pas géré en référence à un indice. Il a pour objectif de gestion de valoriser le portefeuille, sur la durée de placement recommandée, grâce à une gestion sélective et opportuniste en s'attachant à respecter des critères de développement durable et de responsabilité sociale.

Le FIA n'a pas d'indicateur de référence car le processus de gestion est basé sur une sélection de titres par des critères fondamentaux en dehors de tout critère d'appartenance à un indice de marché.

● Stratégie d'investissement

La stratégie de gestion du FIA consiste à établir un univers de valeurs ciblées grâce à un processus extra-financier complété d'une analyse financière. La stratégie du FIA repose sur une approche en sélectivité consistant à privilégier les émetteurs les mieux notés ou ceux démontrant de bonnes perspectives de leurs pratiques en matière environnemental, social et de gouvernance « ESG » et à exclure ceux comportant un risque dans le domaine.

Le processus de gestion se décompose en trois étapes comme suit :

1 Filtre ESG : l'équipe de gestion appliquera des filtres extra-financiers en fonction de critères ESG issus d'une méthodologie propriétaire développée par le pôle d'analyse Finance Responsable et Durable. Ces filtres couvrent les critères de qualité de gouvernance, sociétaux, sociaux, environnementaux et l'engagement de l'entreprise ou des Etats pour une démarche socialement responsable. A titre d'illustration, pour le pilier E : l'intensité carbone, pour le pilier S : la politique de ressources humaines, et pour le pilier G : la part des administrateurs indépendants sont inclus dans nos catégories ESG. Ces filtres déterminent une classification pour les entreprises de 1 à 5 (5 étant la meilleure classification). Les gérants ne retiendront que les émetteurs obtenant une classification supérieure à 2. En matière de gestion des controverses, chaque titre fait l'objet d'une analyse, d'un suivi et d'une notation spécifique pour les entreprises. La gestion exclura tous les émetteurs ayant des controverses majeures. Ce premier filtre ESG permet d'éliminer au minimum 20% des valeurs les moins bien notées.

2. Analyse financière : les valeurs sont analysées au plan financier pour ne conserver que celles dont la qualité est clairement identifiée. Cet univers constitue la liste des valeurs éligibles à l'investissement.

3. Construction du portefeuille : Le processus de gestion repose sur une analyse macro - économique, visant à anticiper les tendances d'évolution des marchés à partir de l'analyse du contexte économique et géopolitique global.

Cette approche est complétée par une analyse micro-économique des émetteurs issus du filtre ESG et de l'analyse financière ainsi que des éléments techniques du marché, visant à surveiller les multiples sources de valeur ajoutée des marchés de taux et actions afin de les intégrer dans la prise de décision.

Pour la sélection et le suivi des titres de taux, la société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux agences de notation. Elle privilégie sa propre analyse de crédit qui sert de fondement aux décisions de gestion prises dans l'intérêt des porteurs.

A minima 90% des titres vifs et OPC sélectionnés par l'équipe de gestion intègrent des critères extra-financiers. Le FIA pourra investir en titres vifs et parts ou actions d'OPC n'intégrant pas de critères extra-financiers dans la limite de 10% de l'actif net. En raison de l'analyse financière, les sociétés obtenant les meilleures notes ESG ne sont pas automatiquement retenues dans la construction du portefeuille.

Le FIA s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

De 5,01% à 10% en titres émis par :

- des entreprises solidaires agréées conformément aux articles L.3332-17-1 et R.3332-21-3 du Code du travail,
- des sociétés de capital-risque visées à l'article 1er-1 de la loi n°85-695 du 11 juillet 1985 portant diverses dispositions d'ordre économique et financier,
- des fonds communs de placement à risques (FCPR) visés à l'article L.214-28 du Code monétaire et financier, sous réserve que leur actif soit composé d'au moins 40% de titres émis par des entreprises solidaires,
- des fonds professionnels spécialisés de droit français investis dans au moins l'une des trois typologies d'instruments ci-dessus.

De 0 % à 25 % sur les marchés d'actions, de toutes zones géographiques, hors pays émergent, de toutes capitalisations, de tous les secteurs, dont :

- de 0 % à 10 % aux marchés des actions hors zone euro.

De 75 % à 100 % en instruments de taux souverains, du secteur public et privé, de toutes zones géographiques, hors pays émergent, de catégorie « Investment Grade » selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation, dont :

- de 0 % à 5 % en instruments de taux devenus spéculatifs après l'acquisition selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation ou non notés.

De 0 % à 10 % en obligations convertibles.

De 0 % à 10 % au risque de change sur des devises hors euro.

Il peut également intervenir sur les :

- contrats financiers à terme ferme ou optionnels utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition au risque de taux, sans entraîner une surexposition du portefeuille,
- titres intégrant des dérivés utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition aux risques de taux, de crédit et d'action, sans entraîner une surexposition du portefeuille,
- dépôts, emprunts d'espèces.

COMMENTAIRE DE GESTION

Environnement de marché

Au début du premier trimestre de l'exercice, les taux mondiaux ont entamé une forte baisse sur la partie longue dans un contexte où les investisseurs étaient rassurés quant à la trajectoire d'inflation et son pic en cours de dépassement. Ce dégonflement des attentes a également porté sur la BCE et a participé à la rechute marquée des spreads italiens d'autant que le scénario d'une grave récession semblait s'être écarté en Europe. Le mouvement d'aplatissement de la courbe des taux s'est poursuivi de part et d'autre de l'Atlantique avec une rechute plus importante en zone euro. Le marché du crédit a été beaucoup plus actif qu'à l'accoutumé avec des émissions de plus de 80 milliards d'euros sur les financières et 43 milliards d'euros sur les corporates. Malgré cet afflux d'offre, les spreads de crédit Investment Grade se sont légèrement resserrés d'une dizaine de bp. Mais en février, les indicateurs économiques ont confirmé la résilience de la consommation et de l'inflation qui ont été portées par les hausses de salaires, validant les craintes des investisseurs sur l'ampleur du resserrement monétaire encore nécessaire pour lutter contre l'inflation. Dans ces conditions, les taux souverains sont revenus sur leurs points hauts de décembre 2022, les dépassant même pour les taux courts, le marché ayant dû réintégrer rapidement davantage de hausses des taux directeurs des banques centrales américaine et européenne. Les spreads de crédit ont poursuivi leur resserrement avec une surperformance marquée du segment High Yield versus Investment Grade. En fin de trimestre, l'incertitude sur les perspectives économiques mondiales s'est nettement accrue avec l'effondrement de la Silicon Valley Bank, le sauvetage de Credit Suisse et le ralentissement de l'économie américaine. Malgré ce contexte, la FED et la BCE ont, comme attendu, monté leurs taux directeurs en mars. Le stress bancaire a ravivé l'aversion au risque et a provoqué un repli sensible des taux souverains sur fond de mouvement de fuite vers la qualité et de dégonflement des attentes en matière de poursuite du resserrement monétaire. A la fin du mois de mars, les craintes sur les risques systémiques se sont atténuées, soutenant les actifs risqués mais conduisant à une remontée des taux souverains, alimentée par l'inflation sous-jacente qui reste élevée en zone euro. Les spreads périphériques sont restés stables versus Allemagne contrairement aux spreads de crédit, principalement des émetteurs financiers, qui se sont fortement tendus dans un mouvement de pentification de la courbe des taux. Le taux 10 ans allemand clôture le 1er trimestre à 2,29% et les spreads de crédit Investment Grade à 92 bp.

Après avoir partiellement corrigé le rally initié par le choc bancaire aux US et en Europe en début de second trimestre de l'exercice, le marché obligataire a terminé le mois d'avril finalement stable après avoir enchaîné des épisodes courts d'aversion au risque et de fuite vers la qualité : les rendements à 10 ans des emprunts d'Etat allemand et américain ont clôturé respectivement à 2.31 et 3.42. Outre la dégradation de la note de la France à AA- par Fitch, La dernière semaine d'avril a été marquée par un retour du risque avec une forte baisse des taux 2 ans dans le sillage des craintes sur la situation des banques US, sur les risques croissants de défaut de paiement des Etats-Unis et sur la croissance, liées au ralentissement économique émergeant au gré des statistiques. Les spreads de crédit des entreprises non-financières ont baissé plus que ceux des banques alors que ceux de la France et de l'Italie progressaient de 7 bp versus Bund, la courbe des taux restant stable. La suite du trimestre a été plutôt favorable aux actifs risqués, entre le passage du texte sur le plafond de la dette aux Etats-Unis, des données d'inflation bien orientées en zone euro et le dégonflement des anticipations de nouvelle hausse des taux de la Fed, en dépit de statistiques économiques mitigées et de communications d'entreprises prudentes aux Etats-Unis. Le 10 ans allemand a terminé stable à 2.28%, après avoir touché un point haut sur le mois à 2.54%. Les spreads de crédit des entreprises non-financières ont sous-performé les financières en raison d'un marché primaire extrêmement dynamique. La fin du 2nd trimestre a marqué la première pause de la FED dans son cycle de hausse des taux directeurs contrairement à la BCE qui a de nouveau délivré 25 bp de hausse. Des indicateurs macros généralement pointés vers la résilience de l'emploi avec la persistance de l'inflation à des niveaux toujours trop élevés (notamment l'inflation sous-jacente) et les commentaires des banquiers centraux à la conférence de Sintra maintenant le cap vers davantage de resserrement

monétaire ont entraîné à nouveau à la hausse les rendements 10 ans allemand à 2.39% et US à 3.84%, avec en parallèle un fort aplatissement des courbes. L'optimisme des investisseurs a entretenu le recul de l'aversion au risque à travers la réduction des spreads périphériques et de crédit.

Le 3ème trimestre a été marqué par une nouvelle remontée des taux directeurs Fed et BCE mais la communication des Banques Centrales s'est voulue plus souple quant à la nécessité de poursuivre les hausses. Les taux européens et US ont débuté sur une tendance haussière, mais des chiffres d'inflations US inférieurs aux attentes ont entraîné une nette détente des taux souverains, particulièrement sur les taux courts. A la faveur de la baisse des taux européens et d'une moindre aversion au risque, le spread de taux souverains Italie-Allemagne s'est resserré ainsi que le marché du crédit IG. Août a connu une forte poussée haussière des taux longs suite à la résilience persistante de la croissance américaine et la crainte de voir les banques centrales maintenir plus durablement une politique monétaire restrictive, au début d'inflexion de politique monétaire de la BoJ, la prise en compte de l'accélération à venir des émissions massives du Trésor US sans oublier une liquidité réduite. Mais des statistiques indiquant une dynamique de désinflation progressive et des perspectives de croissance préoccupantes, notamment en zone euro, en plus d'une communication BCE relevant la dégradation de l'environnement et l'impact restrictif en cours et à venir de la politique monétaire, ont permis d'inverser la tendance haussière sur les taux, le 10 ans allemand clôturant quasi inchangé à 2.46%. Les spreads de Crédit se sont élargis d'une dizaine de bp vs Bund contrairement aux spreads de pays périphériques et semi-cœur. La fin de trimestre a subi une correction obligataire généralisée sur les principaux marchés avec une forte pentification des courbes et une hausse des taux réels, inscrivant de nouveaux plus hauts sur les rendements 10 ans US à 4.60% et allemand à 2,85%. Les risques se sont multipliés avec à la fois les décisions de politique monétaire FED, BCE et BOE alimentant la crainte de taux d'intérêt élevés sur une longue durée, le énième risque de shutdown US, le décalage des attentes du début des baisses des taux de la BCE vers le second semestre 2024 et la résurgence du risque italien. Entre des données inflation plutôt rassurantes mais un prix du pétrole en hausse, des chiffres macro positifs en fin de mois côté US et EUR mais des perspectives baissières en plus de nouvelles inquiétantes côté Chine, le marché a privilégié l'aversion au risque à l'image du spread BTP (+29 bp) et du crédit sur la 2ème moitié du mois.

Le début du dernier trimestre de l'exercice a été marqué par la résurgence du risque géopolitique lié au conflit au Moyen-Orient, des statistiques économiques tardant à envoyer un message de ralentissement économique conjugué à des résultats d'entreprises mitigés. Mais après avoir touché un point haut à 5% sur le 10Y US et 3% sur le 10Y allemand, la tendance s'est inversée dès la 2nde partie d'octobre pour finir le mois respectivement 10bps et 20bps plus bas. En fin de mois, la BCE a fait souffler un vent de soulagement sur les taux en actant le scénario largement consensuel d'une pause dans son resserrement monétaire, suivi peu après par la FED, le grand écart en terme de dynamique économique et inflationniste se confirmant entre les Etats-Unis et l'Europe. Le mouvement d'aversion pour le risque s'est manifesté à travers les actifs risqués: le spread BTP-BUND a atteint 211bps au plus haut et les spreads de crédit se sont écartés de +/-6bps sur le mois. Les taux souverains ont ensuite accéléré leur baisse à partir de novembre, à la faveur de statistiques économiques confortant l'hypothèse d'un reflux de l'inflation sans effondrement de la croissance, et également d'un début d'ajustement perceptible dans la communication de la Fed. Le taux à 10 ans américain est ainsi repassé sous 4 % en clôturant l'année à 3,88 %, 10 ans allemand terminant à 2 %. Le rallye du crédit a été favorisé par des chiffres d'inflation inférieurs aux attentes des deux côtés de l'Atlantique, confortant ainsi les anticipations de futures baisses des taux directeurs de la Fed et de la BCE dès 2024. La poursuite du reflux des taux souverains a été un facteur de soutien pour les spreads de crédit qui se sont resserrés tant sur les CDS que sur le marché cash. Le spread BTP-Bund a également bénéficié du momentum du mouvement d'appétit pour le risque avec pratiquement 30 bps de resserrement sur le trimestre.

Politique de gestion

En termes d'allocation crédit, nous avons maintenu tout au long de l'année 2023 une préférence pour les émissions d'émetteurs bancaires compte tenu de critères de valorisation relative par rapport aux

dettes non bancaires et pour des raisons fondamentales (qualité de crédit élevée des grandes banques européennes et américaines sur lesquelles nous sommes principalement exposés, niveau de solvabilité et de liquidité élevés, supervision et contrôle strict de la BCE pour les établissements européens). Nous avons dans nos choix également privilégié les émetteurs affichant des performances ESG élevées et moins générateurs d'émissions de GES avec notamment un focus sur les émetteurs bancaires. Nous sommes restés à l'écart des secteurs très générateurs d'émissions de GES sur la période.

Lors du premier trimestre 2023, nous avons maintenu un niveau de sensibilité réduit dans ce contexte. Nous cédon des échéances italiennes 2026, néerlandaises 2025, italienne 2023 et 2024, française 2024 et 2025. Sur le crédit, dans un marché très actif et attractif, nous avons renforcé l'allocation avec une préférence sur les financières en souscrivant à Unicredit SP 2029, Schneider Electric 2029 et en achetant KBC 2027, Deutsche Bank 2029, Credit Agricole 2029 et Nordea 2026. Sur le crédit, nous avons renforcé l'allocation en souscrivant à ICO 2027 et Kering 2029. En Mars, dans un marché primaire au ralenti, nous avons renforcé le secteur automobile en souscrivant aux nouvelles Volkswagen 2026 et Stellantis 2030 (1ère émission au format Green de l'émetteur) que nous finançons en cédant une OAT courte 2024, de l'Italie 2024 et de BFCM 2024.

Au second trimestre 2023, nous avons maintenu un niveau de sensibilité réduit dans ce contexte tout en achetant le quasi-état allemand KFW 2027 et en cédant des échéances courtes espagnoles 2024. Sur le crédit, dans un marché actif et attractif, nous avons renforcé l'allocation en souscrivant à Robert Bosch 2027, Schneider Electric 2028, Continental 2028, L'Oreal 2028, Daimler Trucks 2026 et ADIF 2028 et en achetant LVMH 2025 et nous cédon des échéances courtes crédit (Legrand 2023)

Au troisième trimestre 2023, nous avons maintenu un niveau de sensibilité réduit dans ce contexte tout en cédant des échéances courtes d'Etats européens (Italie, Allemagne, France, Espagne). Sur le crédit, nous avons participé à certaines émissions primaires attractives en termes ESG et de primes telles que Carlsberg 2028, Deutsche Boerse 2029 et Société Générale 2026.

Au quatrième trimestre 2023, nous avons maintenu un niveau de sensibilité réduit dans ce contexte tout en cédant des échéances courtes souveraines pour dégager des liquidités (OAT 2025, Italie 2024, BPI 2024) et crédit (BFCM 2024)

Gestion Actions

L'année 2023 a été marquée par les éléments suivants :

- des taux d'intérêt qui sont restés élevés tout au long de l'année (plusieurs relèvements de taux des banques centrales) et qui ont atteint un pic en Octobre
- un niveau d'inflation qui a atteint des niveaux très hauts et qui a commencé à diminuer (tout en restant élevé) au cours du dernier trimestre
- des risques de récession économique qui n'ont pas eu lieu en Europe et aux US. On s'oriente désormais vers à un atterrissage en douceur de l'économie
- un redémarrage de la Chine qui était espéré à partir du deuxième trimestre et qui n'a pas eu lieu malgré les nombreuses mesures de relance

L'année boursière peut être divisée en 2 :

- jusqu'en Octobre, le niveau élevé d'inflation et des taux d'intérêt a défavorisé les valeurs de « duration longue » comme les valeurs de croissance au profit des valeurs de rendement notamment.
- en novembre et décembre, la FED a laissé entendre qu'elle prévoyait plusieurs baisses de taux en 2024, compte tenu du niveau d'inflation prévu. Dans ce contexte, les valeurs de croissance ont retrouvé des couleurs.

Au niveau de la gestion, nous avons réduit, au cours de l'année, le poids des secteurs les plus exposés négativement à l'inflation et au taux comme la technologie et nous avons renforcé des secteurs plus défensifs comme les télécoms.

En 2023, les meilleurs contributeurs à la performance du fonds sont : Schneider (+ 63 bps), L'Oreal (+ 61 bps) et Saint Gobain (+ 51 bps).

Saint Gobain a bien performé grâce à son positionnement sur le thème de la transition énergétique dans le domaine de l'isolation.

Les valeurs qui ont pesé sur la performance sont : Vonovia (- 5 bps) et Valeo (- 2 bps)

Nous avons totalement cédé Vonovia donc l'endettement était élevé au regard du niveau des taux d'intérêt.

Au cours de l'année, nous avons réduit notre position en Schneider en faveur de Siemens qui est mieux diversifié en termes de métiers et avec une bonne visibilité sur son activité.

Nous avons également investi en début d'année dans Infineon qui était en retard par rapport au secteur des semis conducteurs malgré une bonne dynamique sur le secteur automobile.

Changements effectués dans le portefeuille suite à l'analyse ESG, notamment sur le E:

La mise en place d'une nouvelle politique ESG et plus particulièrement Climat au sein de CM AM, nous a amené à investir en priorité sur des secteurs faiblement carbonés offrant en parallèle une bonne notation ESG (Banques, Telecom, Technologie et Agences publiques). Nous restons essentiellement investis sur des émetteurs de classe 3 et 4.

Performances

La performance du fonds sur l'exercice 2023 (du 30/12/2022 au 29/12/2023) s'est établie à 9,32% ; 9,23% ; 8,89% ; 9,42% respectivement pour les parts ES, IC, RC et S.

Politiques sectorielles :

Inscrit dans ses objectifs stratégiques, Crédit Mutuel Asset Management développe progressivement un ensemble de politiques sectorielles en lien notamment avec la politique RSM (Responsabilité Sociale et Mutualiste) (1) du Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Le détail des politiques sectorielles de la société de gestion est disponible sur le site de Crédit Mutuel Asset Management.

La surveillance et le contrôle de l'application de ces dernières s'effectuent à trois niveaux :

- par la mise en place d'un dispositif de contrôle pré-trade, empêchant la souscription de titres interdits de par l'application des politiques sectorielles (2) ;
- par la mise en place d'un dispositif de contrôle post-trade, permettant d'identifier les valeurs interdites par l'application des politiques sectorielles et présentes en portefeuille (hors OPC qui font de la réplication indiciaire dans leur structuration) ;
- par le Comité RSE (trimestriel), réuni autour de la Direction générale, en charge de la supervision et du suivi de l'application des politiques sectorielles. Ce Comité prend connaissance en particulier des analyses qualitatives réalisées par le Pôle Finance Responsable et Durable sur les émetteurs concernés par les différentes politiques sectorielles.

Politique sectorielle Charbon :

Au niveau de la SGP (3), sur l'exercice écoulé, notons la prise en compte de la mise à jour de la liste « GCEL » (4) par l'ONG Urgewald, laquelle constitue la référence en termes de déploiement de notre politique sectorielle.

L'identification des émetteurs impliqués dans des activités liées au charbon s'effectue selon plusieurs critères :

- Les « Coal Developer » : émetteurs développant des capacités en lien avec l'exploitation de charbon ;
- Et 4 autres critères associés à des seuils :
 - o Production annuelle de charbon < 10 MT ;
 - o Capacités électriques installées basées sur le charbon < 5 GW
 - o Part du Charbon thermique dans le CA < 10%
 - o Part du Charbon dans le mix énergétique < 10%

Notons la baisse des niveaux des seuils relatifs, de 20% à 10%.

La liste GCEL compte désormais 3731 émetteurs (maisons mères et filiales) dont 1840 sont identifiés comme « coal developer ».

Sur l'exercice, le Comité RSE, instance de gouvernance et de suivi de l'application de nos politiques sectorielles, a confirmé le statut « autorisé » de 2 groupes émetteurs présents dans la liste GCEL et engagés dans un plan de sortie du charbon à horizon 2030.

Au total, la mise en œuvre de notre politique sectorielle aboutit à l'exclusion de 99,8% des émetteurs de la liste GCEL 2023. Ce haut niveau d'exclusion s'explique, entre autre, par l'extension de l'interdiction d'un émetteur à l'ensemble du Groupe auquel il appartient.

Politique sectorielle Défense et Sécurité :

La politique sectorielle Défense et Sécurité se compose de deux volets :

- Exclusion des entreprises impliquées dans le secteur des armes controversées et des armes non-conventionnelles et de destruction massive ;
- Suivi des controverses portant sur des sociétés impliquées dans l'armement militaire de combat.

S'agissant des activités liées aux armes conventionnelles, le pôle Finance Responsable et Durable (FRd) de Crédit Mutuel Asset Management assure une vigilance particulière concernant les sociétés impliquées dans l'armement militaire de combat et faisant l'objet de controverses très sévères liées aux activités de défense et sécurité. Cette analyse peut mener à une exclusion.

L'application de la politique sectorielle Défense et Sécurité aboutit à l'exclusion de 137 émetteurs.

Politique sectorielle Hydrocarbure :

Au 1er janvier 2023 la politique sectorielle hydrocarbure est entrée en application, dans le cadre de la déclinaison des politiques sectorielles mises en place au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Elle prévoit le gel des positions des émetteurs figurant dans la liste dite « GOGEL », produite par Urgewald, et ne respectant le seuil suivant :

- la part de production d'hydrocarbures non conventionnels est supérieure à 25% dès le 01/01/2023 ;
- Le périmètre retenu pour définir la partie non conventionnelle des hydrocarbures est celui de l'ONG Urgewald, à savoir :

- pétrole ou gaz de schiste,
- pétrole issu de sables bitumineux,
- pétrole lourd et extra-lourd,
- pétrole en eau profonde,
- pétrole extrait en Arctique,
- méthane de houille.

Au 1er janvier 2023, l'application de la politique sectorielle aboutit à l'exclusion de 481 émetteurs sur un total de 789 recensés dans la GOGEL 2022. Le taux d'exclusion ressort ainsi à 61%.

(1) Politique RSE adaptée à l'organisation propre du Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

(2) Mise en service au 2nd semestre 2021.

(3) Société de Gestion.

(4) Mise à jour en octobre de chaque année.

(5) Développement de nouvelles capacités de production de charbon.

Article 8 SFDR – TAXONOMIE

La stratégie d'investissement de l'OPC intègre des critères extra-financiers selon une méthodologie développée par le département d'analyse extra financière de Crédit Mutuel Asset Management visant à exclure les valeurs les moins bien notées en matière environnementale, sociale et de gouvernance afin de réduire notamment l'impact du risque de durabilité auquel l'OPC est exposé.

L'équipe de gestion s'attache à prendre en compte dans ses décisions d'investissement les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques considérées comme durables au regard du règlement « Taxonomie » (UE) 2020/852. Le recensement des émetteurs au sein du Fonds dont les activités sont éligibles à la Taxonomie est un sujet principal pour Crédit Mutuel Asset Management. Des travaux sont en cours afin de permettre, à terme, de déterminer un pourcentage minimum d'alignement avec la taxonomie.

Les principales incidences négatives sont également prises en compte dans la stratégie d'investissement.

Crédit Mutuel Asset Management applique sur l'ensemble de sa gamme d'OPC :

- une politique de suivi des controverses visant à détecter les valeurs sur lesquelles des controverses apparaissent. En fonction de l'analyse menée, les valeurs concernées sont maintenues ou exclues,
- une politique d'exclusion sectorielle stricte concernant notamment les armes controversées,

Ces politiques sont disponibles sur le site internet de Crédit Mutuel Asset Management.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements qui sont qualifiés d'investissement durable au sens du Règlement « SFDR » (UE)

2019/2088. prend en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnementale.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durable sur le plan environnemental.

La gestion de cet OPC repose sur des objectifs mesurables de prise en compte des critères extra-financiers. L'engagement de la gestion est significatif et porte sur l'une des approches suivantes : approche en « amélioration de note » par rapport à l'univers investissable, approche en « sélectivité » par rapport à l'univers investissable, approche en « amélioration d'un indicateur extra-financier » par rapport à l'univers investissable, ou toute autre approche significative (y compris la combinaison d'approches susmentionnées) documentée.

- **Frais de gestion indirects calculés**

161 957,87 EUR

- **Addendum – Article 8**

Le disclaimer de l'Addendum figure en dernière page du rapport annuel.

- **Transparence Des Opérations De Financement Sur Titres (SFTR)**

Au cours de l'exercice, le fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

RAPPORT COMPTABLE

• INFORMATIONS JURIDIQUES

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

• Commission de mouvement et frais d'intermédiation

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation prévu au Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers est consultable sur le site internet: www.creditmutuel-am.eu et/ou auprès de CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT, 4 rue Gaillon, 75002 Paris.

• Politique du gestionnaire en matière de droit de vote

Conformément au Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, les informations concernant la politique de vote et le compte-rendu de celle-ci sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion et/ou à son siège social. La politique de vote s'inscrit dans le prolongement de la politique d'investissement, dont l'objectif est la recherche d'une performance régulière sur le long terme dans le respect des orientations de gestion des fonds. Elle intègre les particularités de chaque pays en termes de droit des sociétés et de gouvernement d'entreprise. Les principes de la politique de vote de CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT sont les suivants :

- respect des droits des actionnaires minoritaires et équité entre les actionnaires,
- transparence et qualité des informations fournies aux actionnaires,
- équilibre des pouvoirs entre les organes de direction,
- pérennité et intégration de la stratégie long terme des entreprises,
- soutien des meilleures pratiques de gouvernement d'entreprise. Dans les fonds d'actionnariat salarié, les droits de vote attachés aux titres de l'entreprise sont exercés par le Conseil de surveillance.

• Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties

Les intermédiaires sélectionnés figurent sur une liste établie et revue au moins une fois par an par la société de gestion. La méthode retenue est un scoring global annuel de chaque intermédiaire permettant de lui attribuer une note qui conditionne son maintien ou non dans la liste des intermédiaires autorisés. La note obtenue est basée sur les éléments spécifiques et considérés comme déterminants. Il s'agit par ordre d'importance décroissante : de l'engagement de la part de l'intermédiaire sur les quantités à négocier et à livrer, de la qualité de l'exécution, de la réactivité lors de la réception/passation d'ordres, du nombre d'incidents de règlement/livraison, de la pertinence des informations communiquées. Le respect des tarifs négociés conditionne le maintien de l'intermédiaire dans la liste.

• Information relative aux modalités de calcul du risque global

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

• Effet de levier

Les effets de levier AIFM calculés selon la méthode brute (article 7 du Règlement délégué (UE) 231/2013) s'élèvent à 99,63% et selon la méthode de l'engagement (article 8 du Règlement délégué (UE) 231/2013) s'élèvent à 100%.

• Information relative au traitement des actifs non liquides

Aucun des actifs de votre fonds n'a fait l'objet d'un traitement spécial en raison de sa nature non liquide..

● Politique de rémunération

Crédit Mutuel Asset Management inscrit sa politique de rémunération dans le cadre des principes de Crédit Mutuel Alliance Fédérale (cf. site de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel – Espace Investisseurs – Information financière/ réglementée) tout en respectant les exigences réglementaires. Crédit Mutuel Alliance Fédérale a mis en place un comité des rémunérations unique, dont le périmètre s'étend à l'ensemble de ses filiales.

Pour rappel, la politique de rémunération applicable aux gestionnaires de fonds d'investissement est dictée par les directives 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (OPCVM V) et 2011/61/UE du 8 juin 2011 dite directive AIFM ainsi que leurs textes de transposition.

A. Processus Opérationnel

Le comité des rémunérations de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel procède à un examen annuel des principes de la politique de rémunération et exprime son avis sur les propositions de la direction générale élaborées après consultation de la direction des risques et de la conformité.

Concernant Crédit Mutuel Asset Management, les rémunérations sont basées notamment sur les critères suivants: la performance du ou des fonds gérés par le collaborateur ainsi que la contribution individuelle aux activités de l'entreprise ainsi que le respect des règles de risques et de conformité. Pour plus d'information, vous pouvez consulter le site internet de Crédit Mutuel Asset Management (notamment le respect des Politiques sectorielles d'exclusion ainsi que le respect de l'exclusion des valeurs controversées).

B. Personnel identifié

Crédit Mutuel Asset Management a identifié les preneurs de risques selon deux critères :

- Rôle et responsabilité des acteurs afin de déterminer les preneurs de risque au niveau de la Société de Gestion et des OPCVM/FIA gérés,
- Rémunérations afin de déterminer le personnel qui, au vu de sa rémunération, devrait être considéré comme preneur de risque.

Sont considérés comme personnel identifié :

- le Directeur Général, le Secrétaire Général, Directeur des Gestions, les responsables en charge respectivement : des pôles de Gestion, de la finance responsable et durable, de la Direction Juridique et Financière, de la Direction des Relations Distributeurs, de la Direction des Risques, de la Direction des Services Supports, de la Direction des Ressources Humaines et le Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne (RCCI)
- les collaborateurs affectés aux activités de gestion collective de Crédit Mutuel Asset Management : les gérants .

C. Rémunérations

Parmi le personnel identifié de Crédit Mutuel Asset Management, certains collaborateurs perçoivent outre leur rémunération fixe, des primes à caractère discrétionnaire. Il s'agit principalement des gérants et de la direction générale. Dans le but de limiter les prises de risque, les modalités de rémunération discrétionnaires doivent permettre de prendre en compte la performance et le risque. En tout état de cause, la gestion du risque, le respect de l'éthique et de l'intérêt du client doivent l'emporter sur les performances financières.

Crédit Mutuel Asset Management peut décider de ne pas accorder ces primes à caractère discrétionnaire si les circonstances le justifient. En particulier, ces primes individuelles pourront être

diminuées voire réduites à zéro dans certaines circonstances, notamment en cas d'atteinte aux intérêts des clients ou de manquement caractérisé à l'éthique. Le versement de prime garantie est exceptionnel, et ne s'applique que dans le cadre de l'embauche d'un nouveau membre du personnel et est limitée à la première année.

En 2022, le total des rémunérations brutes globales versées aux 279 collaborateurs présents sur l'exercice s'est élevé à 18 813 105 € dont 1 282 750 € de primes. Les éléments de rémunération versés aux collaborateurs ayant une incidence sur le profil de risques de la société de gestion s'élèvent 7 272 428 €.

Les primes à caractère discrétionnaire sont payées en mars de l'année (n+1) lorsqu'une vision de l'exercice (n) est disponible.

Ces primes sont limitées à un montant annuel unitaire de 100.000€ et ne font pas l'objet d'un étalement. Dans le cadre d'une révision de la politique de rémunération permettant un versement de primes discrétionnaires supérieures à 100.000€, Crédit Mutuel Asset Management en informerait préalablement l'AMF et mettrait sa politique de rémunération en conformité avec les directives dites OPCVM V et AIFM en prévoyant notamment les conditions d'étalement sur une période minimum de trois ans.

● **Evènements intervenus au cours de la période**

03/02/2023 Frais : Affichage des frais - Ventilation FROG

02/01/2023 Caractéristiques de gestion : Mise en conformité avec le règlement Taxonomie

02/01/2023 Caractéristiques de gestion : Ajout de l'annexe SFDR

10/11/2023 Caractéristiques de gestion : Mise en place de mécanismes de liquidité (gates et swing pricing)

10/11/2023 Modification du SRI : Modification du SRI de la Part S

10/11/2023 Mise à jour de la trame : Mise à jour de l'annexe SFDR

10/11/2023 Mise à jour de la trame : Mise en conformité de la trame

BILAN ACTIF

	29/12/2023	30/12/2022
Immobilisations nettes	0,00	0,00
Dépôts et instruments financiers	482 746 096,22	457 877 211,39
Actions et valeurs assimilées	109 096 556,66	92 986 926,20
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	106 428 218,66	90 289 286,20
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	2 668 338,00	2 697 640,00
Obligations et valeurs assimilées	346 298 429,47	275 710 121,34
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	341 176 787,53	275 710 121,34
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	5 121 641,94	0,00
Titres de créances	1 001 458,33	63 261 094,05
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	63 261 094,05
Titres de créances négociables	0,00	63 261 094,05
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	1 001 458,33	0,00
Parts d'organismes de placement collectif	26 349 651,76	25 919 069,80
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	0,00	0,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	26 349 651,76	25 919 069,80
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
Créances	41 250,00	24 185,04
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	41 250,00	24 185,04
Comptes financiers	2 989 571,26	1 035 084,73
Liquidités	2 989 571,26	1 035 084,73
Total de l'actif	485 776 917,48	458 936 481,16

BILAN PASSIF

	29/12/2023	30/12/2022
Capitaux propres		
Capital	484 238 048,89	458 451 549,46
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	-3 469 554,75	-4 063 155,39
Résultat de l'exercice (a, b)	4 863 277,10	4 404 258,11
Total des capitaux propres	485 631 771,24	458 792 652,18
<i>(= Montant représentatif de l'actif net)</i>		
Instruments financiers	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Dettes	145 146,24	143 828,98
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	145 146,24	143 828,98
Comptes financiers	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
Total du passif	485 776 917,48	458 936 481,16

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN

	29/12/2023	30/12/2022
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Opérations de couverture	0,00	0,00
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Autres opérations	0,00	0,00

COMPTE DE RESULTAT

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	116 570,71	4 153,25
Produits sur actions et valeurs assimilées	2 603 831,38	2 698 779,19
Produits sur obligations et valeurs assimilées	4 017 985,74	3 704 185,14
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur contrats financiers	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (I)	6 738 387,83	6 407 117,58
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur contrats financiers	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	0,00	39 108,10
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (II)	0,00	39 108,10
Résultat sur opérations financières (I - II)	6 738 387,83	6 368 009,48
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	1 778 357,74	1 822 652,71
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	4 960 030,09	4 545 356,77
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-96 752,99	-141 098,66
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	0,00	0,00
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	4 863 277,10	4 404 258,11

- **REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 modifié.
Les éléments comptables sont présentés en euro, devise de la comptabilité de l'OPC.

- **Comptabilisation des revenus**

Les comptes financiers sont enregistrés pour leur montant, majoré, le cas échéant, des intérêts courus qui s'y rattachent.

L'OPC comptabilise ses revenus selon la méthode du coupon encaissé.

- **Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille**

La comptabilisation des entrées et sorties de titres dans le portefeuille de l'OPC est effectuée frais exclus.

- **Affectation des sommes distribuables**

Part ES :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part IC :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part RC :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part S :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

- **Frais de gestion et de fonctionnement**

Les frais de gestion sont prévus par la notice d'information ou le prospectus complet de l'OPC.

- **Frais de gestion fixes (taux maximum)**

		Frais de gestion fixes	Assiette
ES	FR0007084629	0,45 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 0,43 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,02 % TTC maximum	Actif net
IC	FR0014000HC5	0,9 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 0,88 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,02 % TTC maximum	Actif net
RC	FR0014001TX4	1,5 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 1,48 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,02 % TTC maximum	Actif net
S	FR0014009SV3	1 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 0,98 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,02 % TTC maximum	Actif net

- **Frais de gestion indirects (sur OPC)**

		Frais de gestion indirects
ES	FR0007084629	Néant
IC	FR0014000HC5	Néant
RC	FR0014001TX4	Néant
S	FR0014009SV3	Néant

- **Commission de surperformance**

Part FR0007084629 ES

Néant

Part FR0014000HC5 IC

Néant

Part FR0014001TX4 RC

Néant

Part FR0014009SV3 S

Néant

- **Rétrocessions**

La politique de comptabilisation de rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion.

Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion. Les frais effectivement supportés par le fonds figurent dans le tableau « FRAIS DE GESTION SUPPORTÉS PAR L'OPC ». Les frais de gestion sont calculés sur l'actif net moyen à chaque valeur liquidative et couvrent les frais de la gestion financière, administrative, la valorisation, le coût du dépositaire, les honoraires des commissaires aux comptes... Ils ne comprennent pas les frais de transaction.

• Frais de transaction

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans l'OPC, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités.

Commissions de mouvement	Clé de répartition (en %)		
	SDG	Dépositaire	Autres prestataires
Néant			

• Méthode de valorisation

Lors de chaque valorisation, les actifs de l'OPCVM, du FIA sont évalués selon les principes suivants :

• Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de bourse de la veille est utilisé.

• Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,
- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,
- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,
- etc.

• Titres d'OPCVM, de FIA ou de fond d'investissement en portefeuille :

Evaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

• Parts d'organismes de Titrisation :

Evaluation au dernier cours de bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

• Acquisitions temporaires de titres :

- Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois
- Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.

- Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

- **Cessions temporaires de titres :**

- Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.

- Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par l'OPCVM, FIA à l'issue du contrat de prêt.

- **Valeurs mobilières non cotées :**

Evaluation utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et sur le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

- **Titres de créances négociables :**

Les TCN sont valorisés à la valeur de marché.

Valeur de marché retenue :

- BTF/BTAN :

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

- Autres TCN :

Pour les TCN faisant l'objet de cotation régulière : le taux de rendement ou les cours utilisés sont ceux constatés chaque jour sur le marché.

Pour les titres sans cotation régulière ou réaliste : application d'une méthode actuarielle avec utilisation du taux de rendement d'une courbe de taux de référence corrigé d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur (spread de crédit ou autre).

- **Contrats à terme fermes :**

Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme fermes sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la Place de cotation des contrats :

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- **Options :**

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

- Options cotées sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- Options cotées sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- **Opérations d'échanges (swaps) :**

- Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.

- Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.

- L'évaluation des swaps d'indice est réalisée au prix donné par la contrepartie, la société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.

- Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

- **Contrats de change à terme :**

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, du FIA par un emprunt de devise dans la même monnaie pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

• Méthode d'évaluation des engagements hors bilan

- Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal. Les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.
- Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.
- Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.
- Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

• Description des garanties reçues ou données

• Garantie reçue :

Néant

• Garantie donnée :

Dans le cadre de la réalisation des transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré, le FIA peut recevoir les actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son exposition au risque de contrepartie.

Les garanties financières reçues seront essentiellement constituées en espèces ou en titres financiers pour les transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré.

Ces garanties sont données sous forme d'espèces ou d'obligations émises ou garanties par les Etats membres de l'OCDE ou par leurs collectivités publiques territoriales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial.

Toute garantie financière reçue respectera les principes suivants :

- Liquidité : Toute garantie financière en titres doit être très liquide et pouvoir se négocier rapidement sur un marché réglementé à prix transparent.
- Cessibilité : Les garanties financières sont cessibles à tout moment.
- Evaluation : Les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation quotidienne, au prix du marché ou selon un modèle pricing. Une politique de décote prudente sera appliquée sur les titres pouvant afficher une volatilité non négligeable ou en fonction de la qualité de crédit.
- Qualité de crédit des émetteurs : Les garanties financières sont de haute qualité de crédit selon l'analyse de la Société de Gestion
- Placement de garanties reçues en espèces : Elles sont, soit placées en dépôts auprès d'entités éligibles, soit investies en obligations d'Etat de haute qualité de crédit (notation respectant les critères des OPC de type monétaire, soit investies en OPC de type monétaire, soit utilisées aux fins de transactions de prise en pension conclues avec un établissement de crédit,
- Corrélation : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie.
- Diversification : L'exposition à un émetteur donné ne dépasse pas 20% de l'actif net.
- Conservation : Les garanties financières reçues sont placées auprès du Dépositaire ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières.
- Interdiction de réutilisation : Les garanties financières autres qu'en espèces ne peuvent être ni vendues, ni réinvesties, ni remises en garantie.

● Informations complémentaires

Les coûts exceptionnels liés au recouvrement des créances pour le compte du FIA ou à une procédure pour faire valoir un droit peuvent s'ajouter aux frais récurrents facturés à ce dernier et affichés ci-dessus.

Les frais réels de fonctionnement et autres services pourraient être supérieurs au taux forfaitaire maximum autorisé, dans ce cas, la Société de Gestion prendra en charge le dépassement. Par ailleurs, la Société de Gestion pourrait être amenée à provisionner le taux maximum forfaitaire si les frais réels de « fonctionnement et autre service » étaient inférieurs au taux affiché.

Mécanisme de Swing Pricing

La Société de Gestion a mis en place une méthode d'ajustement de la valeur liquidative du fonds afin de préserver l'intérêt des porteurs présents sur le fonds en faisant supporter aux seuls investisseurs entrants (respectivement sortants) lors de mouvements de souscriptions (respectivement rachats) massifs, le poids du coût du réaménagement du portefeuille.

Le Swing Pricing avec seuil de déclenchement est un mécanisme, encadré par une procédure interne, par lequel la valeur liquidative peut être ajustée en cas de dépassement du seuil de déclenchement dit seuil de Swing Pricing. Ce seuil est indiqué en pourcentage de l'actif net de l'OPC et il est préétabli par la Société de Gestion.

Ainsi si au jour de la centralisation, le total des ordres de souscription/ de rachat nets des investisseurs sur l'ensemble des catégories de parts du fonds dépasse le seuil de Swing Pricing le mécanisme d'ajustement est activé et la valeur liquidative peut être ajustée à la hausse ou à la baisse. Cette valeur liquidative ajustée est dite valeur liquidative « swinguée ».

Les paramètres du seuil de déclenchement et de coûts de réajustement sont déterminés par la Société de Gestion et revus périodiquement. Celle-ci a également la possibilité de les modifier à tout moment, notamment en cas de crise sur les marchés financiers.

Si l'OPC émet plusieurs catégories de parts, la valeur liquidative de chaque catégorie de parts est calculée séparément mais le facteur de swing est identique pour toutes les classes de parts et le mécanisme s'applique à l'ensemble du fonds.

La volatilité de la valeur liquidative du FCP peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du Swing Pricing.

La valeur liquidative « swinguée » est la seule valeur liquidative du fonds et la seule communiquée aux porteurs de parts du fonds. Toutefois, en cas d'existence d'une commission de surperformance, celle-ci est calculée sur la valeur liquidative avant application du mécanisme d'ajustement.

Conformément aux dispositions réglementaires la Société de Gestion ne communique pas le niveau du seuil de déclenchement et veille à préserver le caractère confidentiel de cette information.

EVOLUTION DE L'ACTIF NET

	29/12/2023	30/12/2022
Actif net en début d'exercice	458 792 652,18	528 477 911,97
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	40 597 378,37	57 352 505,65
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-55 571 832,42	-64 739 646,14
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	4 152 682,48	628 003,50
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-7 629 159,38	-4 757 493,70
Plus-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Frais de transaction	-16 236,16	-1 884,97
Différences de change	40 868,39	-3 502,83
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	40 305 387,69	-62 708 598,07
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>9 485 240,81</i>	<i>-30 820 146,88</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-30 820 146,88</i>	<i>31 888 451,19</i>
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	4 960 030,09	4 545 356,77
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
Actif net en fin d'exercice	485 631 771,24	458 792 652,18

**INSTRUMENTS FINANCIERS - VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE
D'INSTRUMENT**

	Montant	%
ACTIF		
Obligations et valeurs assimilées		
Obligations à taux fixe nég. sur un marché régl. ou assimilé	316 144 083,33	65,10
Obligations à taux variable, révisable nég. sur un marché régl. ou assimilé	7 441 740,67	1,53
Obligations indexées nég. sur un marché régl. ou assimilé	15 099 294,66	3,11
Titres subordonnés (TSR - TSDI)	2 491 668,87	0,51
Oblig & valeurs ass. non nég. sur un marché régl. ou assimilé	5 121 641,94	1,05
TOTAL Obligations et valeurs assimilées	346 298 429,47	71,31
Titres de créances		
Autres TCN français- BAO	1 001 458,33	0,21
TOTAL Titres de créances	1 001 458,33	0,21
Operations contractuelles a l'achat		
TOTAL Operations contractuelles a l'achat	0,00	0,00
PASSIF		
Cessions		
TOTAL Cessions	0,00	0,00
Operations contractuelles a la vente		
TOTAL Operations contractuelles a la vente	0,00	0,00
HORS BILAN		
Opérations de couverture		
TOTAL Opérations de couverture	0,00	0,00
Autres opérations		
TOTAL Autres opérations	0,00	0,00

VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	342 369 374,26	70,50	0,00	0,00	3 929 055,21	0,81	0,00	0,00
Titres de créances	1 001 458,33	0,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	2 989 571,26	0,62	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	0-3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	1 603 171,78	0,33	13 835 202,68	2,85	156 078 618,17	32,14	107 759 689,81	22,19	67 021 747,03	13,80
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 001 458,33	0,21	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	2 989 571,26	0,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF
ET DE HORS-BILAN**

	Devise 1	%	Devise2	%	Devise 3	%	Autre(s) devise(s)	%
	DKK	DKK	CHF	CHF	GBP			
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	2 061 350,95	0,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres d'OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	35 417,23	0,01	526 287,26	0,11	517 462,19	0,11	0,00	0,00
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE

	29/12/2023
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS CONSTITUTIFS DE DEPOTS DE GARANTIE

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

INSTRUMENTS FINANCIERS EMIS PAR LA SOCIETE DE GESTION OU LES ENTITES DE SON GROUPE

	ISIN	LIBELLE	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			3 150 325,23
	FR00140003P3	BFCM 0,1%081027	1 345 331,56
	XS1288858548	BFCM 3%110925	1 804 993,67
TCN			0,00
OPC			26 349 651,76
	FR00140072N3	CM-AM ENG.SOLID.AM	26 349 651,76
Contrats financiers			0,00
Total des titres du groupe			29 499 976,99

TABLEAUX D’AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice						
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédits d'impôt unitaire
Total acomptes			0	0	0	0

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice				
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire
Total acomptes			0	0

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	4 863 277,10	4 404 258,11
Total	4 863 277,10	4 404 258,11

	29/12/2023	30/12/2022
C1 PART CAPI ES		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	4 791 967,58	4 365 612,16
Total	4 791 967,58	4 365 612,16
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

	29/12/2023	30/12/2022
C2 PART CAPI IC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	398,75	252,37
Total	398,75	252,37
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

	29/12/2023	30/12/2022
C3 PART CAPI RC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	70 675,86	38 392,74
Total	70 675,86	38 392,74
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

	29/12/2023	30/12/2022
C4 PART CAPI S		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	234,91	0,84
Total	234,91	0,84
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-3 469 554,75	-4 063 155,39
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-3 469 554,75	-4 063 155,39

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
C1 PART CAPI ES		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-3 391 054,36	-4 003 515,09
Total	-3 391 054,36	-4 003 515,09
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
C2 PART CAPI IC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-305,85	-253,21
Total	-305,85	-253,21
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
C3 PART CAPI RC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-77 998,55	-59 386,90
Total	-77 998,55	-59 386,90
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
C4 PART CAPI S		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-195,99	-0,19
Total	-195,99	-0,19
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'OPC AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Date	Part	Actif net	Nombre de titres	Valeur liquidative unitaire	Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)	Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes)	Crédit d'impôt unitaire	Capitalisation unitaire sur résultat et PMV nettes
				€	€	€	€	€
31/12/2019	C PART CAPI C	349 500 801,47	222 141,102	1 573,32	0,00	0,00	0,00	12,02
31/12/2020	C1 PART CAPI ES	413 410 713,89	253 788,881	1 628,95	0,00	0,00	0,00	-0,68
31/12/2020	C2 PART CAPI IC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	C1 PART CAPI ES	525 834 211,89	309 012,996	1 701,65	0,00	0,00	0,00	13,30
31/12/2021	C2 PART CAPI IC	32 363,15	0,31	104 397,25	0,00	0,00	0,00	750,74
31/12/2021	C3 PART CAPI RC	2 611 336,93	25 143,983	103,85	0,00	0,00	0,00	0,71
30/12/2022	C1 PART CAPI ES	452 075 951,99	300 617,178	1 503,82	0,00	0,00	0,00	1,20
30/12/2022	C2 PART CAPI IC	28 577,82	0,31	92 186,51	0,00	0,00	0,00	-2,70
30/12/2022	C3 PART CAPI RC	6 688 027,74	73 148,983	91,43	0,00	0,00	0,00	-0,28
30/12/2022	C4 PART CAPI S	94,63	1,00	94,63	0,00	0,00	0,00	0,65
29/12/2023	C1 PART CAPI ES	474 673 889,67	288 745,369	1 643,91	0,00	0,00	0,00	4,85
29/12/2023	C2 PART CAPI IC	42 794,21	0,425	100 692,25	0,00	0,00	0,00	218,58
29/12/2023	C3 PART CAPI RC	10 887 765,89	109 350,728	99,56	0,00	0,00	0,00	-0,06
29/12/2023	C4 PART CAPI S	27 321,47	263,849	103,54	0,00	0,00	0,00	0,14

SOUSCRIPTIONS RACHATS

	En quantité	En montant
C1 PART CAPI ES		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	22 310,58000	35 027 208,36
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-34 182,38900	-53 496 330,98
Solde net des Souscriptions/Rachats	-11 871,80900	-18 469 122,62
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	288 745,36900	

	En quantité	En montant
C2 PART CAPI IC		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	0,11500	11 271,78
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	0,00000	0,00
Solde net des Souscriptions/Rachats	0,11500	11 271,78
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	0,42500	

	En quantité	En montant
C3 PART CAPI RC		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	49 298,74500	4 699 988,52
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-13 097,00000	-1 244 124,55
Solde net des Souscriptions/Rachats	36 201,74500	3 455 863,97
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	109 350,72800	

	En quantité	En montant
C4 PART CAPI S		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	8 690,92900	858 909,71
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-8 428,08000	-831 376,89
Solde net des Souscriptions/Rachats	262,84900	27 532,82
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	263,84900	

COMMISSIONS

	En montant
C1 PART CAPI ES	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	En montant
C2 PART CAPI IC	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	En montant
C3 PART CAPI RC	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	342,46
Montant des commissions de souscription perçues	342,46
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	342,46
Montant des commissions de souscription rétrocédées	342,46
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	En montant
C4 PART CAPI S	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00

	En montant
C4 PART CAPI S	
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

FRAIS DE GESTION SUPPORTES PAR L'OPC

	29/12/2023
FR0007084629 C1 PART CAPI ES	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,37
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	1 714 668,17
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

	29/12/2023
FR0014000HC5 C2 PART CAPI IC	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,45
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	152,46
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

	29/12/2023
FR0014001TX4 C3 PART CAPI RC	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,75
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	62 205,41
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

	29/12/2023
FR0014009SV3 C4 PART CAPI S	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,55
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	1 331,70
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

CREANCES ET DETTES

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
Créances	Coupons et dividendes	41 250,00
Total des créances		41 250,00
Dettes	Frais de gestion	145 146,24
Total des dettes		145 146,24
Total dettes et créances		-103 896,24

VENTILATION SIMPLIFIEE DE L'ACTIF NET

INVENTAIRE RESUME

	Valeur EUR	% Actif Net
PORTEFEUILLE	482 746 096,22	99,40
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES	109 096 556,66	22,46
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES	346 298 429,47	71,30
TITRES DE CREANCES NEGOCIABLES	1 001 458,33	0,21
TITRES OPC	26 349 651,76	5,43
AUTRES VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A L'ACHAT	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A LA VENTE	0,00	0,00
CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATEURS DEBITEURS ET AUTRES CREANCES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	41 250,00	0,01
OPERATEURS CREDITEURS ET AUTRES DETTES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	-145 146,24	-0,03
CONTRATS FINANCIERS	0,00	0,00
OPTIONS	0,00	0,00
FUTURES	0,00	0,00
SWAPS	0,00	0,00
BANQUES, ORGANISMES ET ETS. FINANCIERS	2 989 571,26	0,62
DISPONIBILITES	2 989 571,26	0,62
DEPOTS A TERME	0,00	0,00
EMPRUNTS	0,00	0,00
AUTRES DISPONIBILITES	0,00	0,00
ACHATS A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
VENTES A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
ACTIF NET	485 631 771,24	100,00

PORTEFEUILLE TITRES DETAILLE

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
TOTAL Actions & valeurs assimilées						109 096 556,66	22,46
TOTAL Actions & valeurs assimilées nég. sur un marché régl. ou assimilé						106 428 218,66	21,91
TOTAL Actions & valeurs ass. nég. sur un marché régl. ou ass.(sauf Warrants et Bons de Sous.)						106 428 218,66	21,91
TOTAL ALLEMAGNE						29 460 831,26	6,07
DE0005552004 DEUTSCHE POST NOM.	EUR			33 400		1 498 157,00	0,31
DE0005557508 DEUTSCHE TELEKOM	EUR			99 039		2 154 098,25	0,44
DE0006048432 HENKEL PF	EUR			35 909		2 616 329,74	0,54
DE0006231004 INFINEON TECHNOLOGIES	EUR			241 706		9 136 486,80	1,89
DE0007164600 SAP	EUR			36 500		5 091 020,00	1,05
DE0007236101 SIEMENS	EUR			45 206		7 681 403,52	1,58
DE0008404005 ALLIANZ	EUR			1 495		361 715,25	0,07
DE0008430026 MUNCHENER RUCKVERSICHERUNGS	EUR			2 457		921 620,70	0,19
TOTAL DANEMARK						2 061 350,95	0,42
DK0061539921 VESTAS WIND SYSTEMS	DKK			71 700		2 061 350,95	0,42
TOTAL FRANCE						64 323 374,00	13,25
FR0000045072 CREDIT AGRICOLE	EUR			227 800		2 927 685,60	0,60
FR0000120073 AIR LIQUIDE	EUR			25 471		4 485 952,52	0,92
FR0000120321 L'OREAL	EUR			20 139		9 075 640,35	1,88

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
FR0000120578 SANOFI			EUR	21 400		1 920 864,00	0,40
FR0000120628 AXA			EUR	82 874		2 443 954,26	0,50
FR0000121014 LVMH MOET HENNESSY VUITTON			EUR	11 028		8 090 140,80	1,67
FR0000121667 ESSILORLUXOTTICA			EUR	44 684		8 114 614,40	1,67
FR0000121972 SCHNEIDER ELECTRIC			EUR	42 794		7 779 093,32	1,60
FR0000124141 VEOLIA ENVIRONNEMENT			EUR	47 666		1 361 340,96	0,28
FR0000125007 SAINT-GOBAIN			EUR	98 804		6 586 274,64	1,36
FR0000125338 CAPGEMINI			EUR	9 621		1 815 963,75	0,37
FR0000131104 BNP PARIBAS ACTIONS A			EUR	77 000		4 819 430,00	0,99
FR0006174348 BUREAU VERITAS			EUR	52 500		1 200 675,00	0,25
FR0013176526 VALEO			EUR	41 700		580 255,50	0,12
FR0014008VX5 EUROAPI			EUR	930		5 328,90	0,00
FR001400AJ45 MICHELIN			EUR	96 000		3 116 160,00	0,64
TOTAL IRLANDE						2 540 238,40	0,52
IE0004927939 KINGSPAN GROUP			EUR	32 401		2 540 238,40	0,52
TOTAL ITALIE						1 201 305,00	0,25
IT0003128367 ENEL			EUR	178 500		1 201 305,00	0,25
TOTAL PAYS-BAS						4 684 326,55	0,96
NL0000009538 KONINKLIJKE PHILIPS			EUR	90 031		1 898 303,64	0,39
NL00150001Q9 STELLANTIS			EUR	131 758		2 786 022,91	0,57

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
TOTAL PORTUGAL						2 156 792,50	0,44
PTEDP0AM0009 EDP ENERGIAS PORTUGAL			EUR	473 500		2 156 792,50	0,44
TOTAL Actions & valeurs assimilées non négo. sur un marché régl.						2 668 338,00	0,55
TOTAL Actions & valeurs ass. non négo. sur un marché régl. (sauf Warrants et Bons de Sous.)						2 668 338,00	0,55
TOTAL FRANCE						2 668 338,00	0,55
1137054 EQUISOL PS A			EUR	4 010		82 164,90	0,02
1137055 EQUISOL PS B			EUR	4 190		85 853,10	0,02
FR0010099978 FRANCE ACTIVE INVEST.CAT.B			EUR	24 000		2 500 320,00	0,51
TOTAL Obligations & Valeurs assimilées						346 298 429,47	71,31
TOTAL Obligations & valeurs assimilées négo. sur un marché régl. ou assimilé						341 176 787,53	70,26
TOTAL Obligations à taux fixe négo. sur un marché régl. ou assimilé						316 144 083,33	65,11
TOTAL AUTRICHE						3 838 067,54	0,79
AT0000A1K9C8 AUSTRIA 0,75%16-201026	16/02/2016	20/10/2026	EUR	4 000	0,75	3 838 067,54	0,79
TOTAL BELGIQUE						3 283 997,86	0,68
BE0002838192 COFINIMMO 1%22-240128	24/01/2022	24/01/2028	EUR	10	1,00	916 214,66	0,19
BE0002900810 KBC GROUP TV22-231127	23/11/2022	23/11/2027	EUR	23		2 367 783,20	0,49
TOTAL ALLEMAGNE						44 604 379,49	9,18
DE000A30V5C3 DEUTSCHE BANK TV23-110129	11/01/2023	11/01/2029	EUR	25	5,38	2 753 004,79	0,57
DE000A30VQ09 DEUTSCHE BANK 4%22-291127	29/11/2022	29/11/2027	EUR	11	4,00	1 135 964,65	0,23
DE000A351ZS6 DEUTSCHE BOERSE 3,75%23-280929	28/09/2023	28/09/2029	EUR	28	3,75	2 941 731,87	0,61

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
DE000A3E5MG8 VONOVIA 0,375%21-160627	16/06/2021	16/06/2027	EUR	8	0,38	717 815,54	0,15
DE000A3MQNN9 LEG IMMOBILIENT SE OBL 0,375%22-1701	17/01/2022	17/01/2026	EUR	9	0,38	846 122,55	0,17
XS0862952297 DEUTSCHE POST 2,875%12-111224	11/12/2012	11/12/2024	EUR	3 100	2,88	3 086 752,75	0,64
XS1999841445 KRED WIEDERAUFBAU 0,01%19-0527	22/05/2019	05/05/2027	EUR	7 000	0,01	6 471 964,75	1,33
XS2047500769 E.ON 0%19-280824	28/08/2019	28/08/2024	EUR	1 600		1 561 440,00	0,32
XS2209794408 KRED WIEDERAUFBAU 0%20-150928	28/07/2020	15/09/2028	EUR	4 000		3 578 400,00	0,74
XS2343822842 VOLKSWAGEN LEASING 0,375%21-26	19/05/2021	20/07/2026	EUR	1 540	0,38	1 432 063,04	0,29
XS2374595127 VOLKSWAG FIN SVCS 0%21-120225	12/08/2021	12/02/2025	EUR	1 750		1 682 222,50	0,35
XS2433244089 E.ON 0,125%22-180126	18/01/2022	18/01/2026	EUR	1 400	0,12	1 321 878,08	0,27
XS2443921056 INFINEON TECHNOLOG 0,625%22-25	17/02/2022	17/02/2025	EUR	9	0,62	875 609,51	0,18
XS2463505581 E.ON 0,875%22-080125	23/03/2022	08/01/2025	EUR	500	0,88	491 840,07	0,10
XS2491029208 MERCK FIN SERV 1,875%22-150626	15/06/2022	15/06/2026	EUR	34	1,88	3 351 068,42	0,69
XS2555178644 ADIDAS 3%22-211125	21/11/2022	21/11/2025	EUR	30	3,00	3 015 403,77	0,62
XS2617456582 VOLKSWAGEN BANK 4,375%23-0528	25/04/2023	03/05/2028	EUR	40	4,38	4 246 384,81	0,87
XS2629470506 ROBERT BOSCH 3,625%23-020627	02/06/2023	02/06/2027	EUR	34	3,62	3 547 166,95	0,73
XS2630117328 CONTINENTAL 4%23-010628	24/05/2023	01/06/2028	EUR	1 464	4,00	1 547 545,44	0,32
TOTAL DANEMARK						1 003 319,21	0,21
XS2696046460 CARLSBERG BREW 4%23-051028	25/09/2023	05/10/2028	EUR	958	4,00	1 003 319,21	0,21
TOTAL ESPAGNE						38 375 498,08	7,90
ES00000126Z1 ESPAGNE 1,6%15-300425	27/01/2015	30/04/2025	EUR	2 000	1,60	1 986 323,06	0,41

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
ES0000012F92 SPAIN 0%20-310125	25/02/2020	31/01/2025	EUR	3 000		2 903 670,00	0,60
ES0000012G91 ESPAGNE 0%20-310126	15/10/2020	31/01/2026	EUR	3 000		2 840 400,00	0,58
ES0200002097 ADIF ALTA VELOCIDAD 0728	03/07/2023	30/07/2028	EUR	40	3,50	4 166 090,81	0,84
XS1788586375 RED ELEC FINANC 1,25%18-130327	13/03/2018	13/03/2027	EUR	30	1,25	2 898 057,87	0,60
XS1820037270 BBVA 1,375%18-140525	14/05/2018	14/05/2025	EUR	34	1,38	3 329 147,34	0,69
XS2168647357 BANCO SANTANDER 1,375%20-0126	05/05/2020	05/01/2026	EUR	15	1,38	1 459 746,99	0,30
XS2177441990 TELEFONICA EMIS 1,201%20-0827	21/05/2020	21/08/2027	EUR	27	1,20	2 535 920,78	0,52
XS2250026734 ICO 0%20-300426	28/10/2020	30/04/2026	EUR	700		656 670,00	0,14
XS2297549391 CAIXABANK TV21-090229	09/02/2021	09/02/2029	EUR	30		2 663 499,45	0,55
XS2357417257 SANTANDER 0,625%29	24/06/2021	24/06/2029	EUR	13		1 157 267,49	0,24
XS2430998893 BBVA 0,875%22-140129	14/01/2022	14/01/2029	EUR	43		3 939 472,09	0,81
XS2434702424 CAIXABANK TV22-210128 EMTN	21/01/2022	21/01/2028	EUR	35		3 252 836,23	0,67
XS2436160779 BANCO SANTANDER TV22-260125	26/01/2022	26/01/2025	EUR	20		1 997 073,97	0,41
XS2530034649 CAIXABANK 07092029 EMTN	07/09/2022	07/09/2029	EUR	20	3,75	2 079 260,33	0,43
XS2586947082 ICO 3,05%23-311027	14/02/2023	31/10/2027	EUR	500	3,05	510 061,67	0,11
TOTAL FINLANDE						7 918 634,49	1,63
XS2258389415 OP CORP BANK 0,1%20-161127	16/11/2020	16/11/2027	EUR	3 000	0,10	2 674 233,44	0,55
XS2320747285 OP CORP BANK 0,25%21-240326	24/03/2021	24/03/2026	EUR	2 000	0,25	1 873 313,44	0,39
XS2354246816 OP CORP BANK 0,375%21-160628	16/06/2021	16/06/2028	EUR	2 878	0,38	2 546 970,79	0,52
XS2584643113 NORDEA BANK ABP TV10022026	10/02/2023	10/02/2026	EUR	800		824 116,82	0,17

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
TOTAL FRANCE						102 110 997,61	21,03
FR0000571150 OAT 6%94-25102025	25/02/1994	25/10/2025	EUR	4 000 000	6,00	4 290 621,64	0,88
FR0012448025 GECINA 1,50%15-200125 EMTN	20/01/2015	20/01/2025	EUR	2	1,50	199 058,27	0,04
FR0012517027 OAT 0,50%15-25052025	09/02/2015	25/05/2025	EUR	9 000 000	0,50	8 759 938,03	1,82
FR0013121753 KLEPIERRE 1,875%16-190226	19/02/2016	19/02/2026	EUR	20	1,88	1 980 711,23	0,41
FR0013218393 ICADE 1,125%16 171125	15/11/2016	17/11/2025	EUR	17	1,12	1 621 994,94	0,33
FR0013266350 GECINA TFI,375%17-300627 EMTN	30/06/2017	30/06/2027	EUR	2	1,38	192 197,05	0,04
FR0013444676 ORANGE 0%19-040926	04/09/2019	04/09/2026	EUR	19		1 762 687,00	0,36
FR0013505625 ADP 2,125%20-021026	02/04/2020	02/10/2026	EUR	29	2,12	2 856 962,81	0,59
FR0013506292 ORAFP 1,125% 0727	31/03/2020	07/07/2027	EUR	42	1,25	4 010 863,67	0,83
FR00140003P3 BFCM 0,1%20-081027	08/10/2020	08/10/2027	EUR	15	0,10	1 345 331,56	0,28
FR0014000AU2 AFD 0%20-281027 EMTN	28/10/2020	28/10/2027	EUR	46		4 163 184,00	0,86
FR0014000UC8 URW 0,625%20-040527	04/11/2020	04/05/2027	EUR	15	0,62	1 380 250,00	0,28
FR0014000UG9 CADES 0%20-250226	02/12/2020	25/02/2026	EUR	40		3 781 720,00	0,78
FR0014000Y93 CREDIT AGRICOLE 0,125%20-1227	09/12/2020	09/12/2027	EUR	31	0,12	2 753 126,68	0,57
FR0014001S17 CADES 0%21-250531	03/02/2021	25/05/2031	EUR	38		3 144 424,00	0,65
FR0014003067 REGION ILE DE FR 0%21-200428	20/04/2021	20/04/2028	EUR	16		1 431 440,00	0,29
FR0014003182 CREDIT AGRICOLE 0,375%21-0428	20/04/2021	20/04/2028	EUR	21	0,38	1 863 127,23	0,38
FR0014003C70 BPIFRANCE 0%21-250528	06/05/2021	25/05/2028	EUR	9		806 157,00	0,17
FR0014003MJ4 URW 0,75%21-251028	25/05/2021	25/10/2028	EUR	21	0,75	1 888 056,29	0,39

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
FR0014003RL9 CDC 0,01%21-010626 EMTN	01/06/2021	01/06/2026	EUR	11	0,01	1 032 150,92	0,21
FR00140044X1 BANQUE POSTALE 0,75%21-230631	23/06/2021	23/06/2031	EUR	44	0,75	3 634 159,80	0,75
FR00140049Z5 ORANGE 0%21-290626	29/06/2021	29/06/2026	EUR	28		2 610 020,00	0,54
FR0014004GE5 SOCIETEGENERALE 0,25%21-080727	08/07/2021	08/07/2027	EUR	30	0,25	2 706 878,03	0,56
FR0014004QX4 ALSTOM 0,125%21-270727	27/07/2021	27/07/2027	EUR	31	0,12	2 732 204,99	0,56
FR00140051I4 CREDIT AGRICO.TV21-210929 EMTN	21/09/2021	21/09/2029	EUR	15	0,50	1 312 621,15	0,27
FR0014005SC1 PERNOD RICARD 0,125%21-041029	04/10/2021	04/10/2029	EUR	54	0,12	4 617 112,28	0,95
FR0014006FE2 DANONE 0,52%21-091130	09/11/2021	09/11/2030	EUR	17	0,52	1 445 835,41	0,30
FR0014006XA3 SOCIETE GENERALE TV21-021227	02/12/2021	02/12/2027	EUR	14		1 285 377,03	0,26
FR0014007VF4 BPCE 0,375%22-020226	02/02/2022	02/02/2026	EUR	24	0,38	2 272 252,27	0,47
FR00140087C4 BANQUE POSTALE TV22-090228	08/02/2022	09/02/2028	EUR	18	1,00	1 674 821,34	0,34
FR0014009KQ0 SANOFI 1,25%22-060429	06/04/2022	06/04/2029	EUR	16	1,25	1 505 567,39	0,31
FR001400ASN5 KERING 1,25%22-050525 EMTN	05/05/2022	05/05/2025	EUR	16	1,25	1 569 102,69	0,32
FR001400AOL7 APRR 1,875%22-030129 EMTN	03/06/2022	03/01/2029	EUR	22	1,88	2 097 876,00	0,43
FR001400CJG3 DANONE 3,071%22-070932 EMTN	07/09/2022	07/09/2032	EUR	20	3,07	2 017 422,08	0,42
FR001400FIU4 CREDIT AGRICOLE TV23-110729	11/01/2023	11/07/2029	EUR	24		2 528 345,18	0,52
FR001400F703 SCHNEIDER EL 3,125%23-131029	13/01/2023	13/10/2029	EUR	11	3,12	1 129 052,50	0,23
FR001400G3Y1 KERING 3,25%23-270229	27/02/2023	27/02/2029	EUR	20	3,25	2 091 065,48	0,43
FR001400HJE7 LVMH 3,375%23-211025	21/04/2023	21/10/2025	EUR	22	3,38	2 230 104,29	0,46
FR001400JIT3 SCHNEID.EL.3,25%23-120628 EMTN	12/06/2023	12/06/2028	EUR	21	3,25	2 183 776,46	0,45

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
FR001400KZP3 SOCIETEGENERALE 4,25%23-280926	28/09/2023	28/09/2026	EUR	8	4,25	829 258,93	0,17
XS1195574881 SOC.GENERAL02,625%15-270225	27/02/2015	27/02/2025	EUR	53	2,62	5 344 967,96	1,10
XS1218319702 URW 1%15-140325	15/04/2015	14/03/2025	EUR	800	1,00	781 312,09	0,16
XS1288858548 BFCM 3%15-110925	11/09/2015	11/09/2025	EUR	18	3,00	1 804 993,67	0,37
XS1325645825 BNP PARIBAS 2,75%15-270126	27/11/2015	27/01/2026	EUR	2 400	2,75	2 442 868,27	0,50
TOTAL IRLANDE						2 760 717,29	0,57
XS2311407352 BK OF IE GRP TV21-100527	10/03/2021	10/05/2027	EUR	1 551		1 446 584,39	0,30
XS2337060607 CCEP FIN IRL 0%21-060925	06/05/2021	06/09/2025	EUR	1 389		1 314 132,90	0,27
TOTAL ITALIE						40 837 813,08	8,41
IT0004513641 ITALIE 5%09-010325	07/07/2009	01/03/2025	EUR	9 000	5,00	9 337 707,00	1,93
IT0005170839 ITALIE 1,6%010626 BTP	26/02/2016	01/06/2026	EUR	3 400	1,60	3 313 784,84	0,68
IT0005210650 ITALIE 1,25%16-011226 BTP	01/08/2016	01/12/2026	EUR	7 000	1,25	6 717 949,00	1,38
XS1508450688 UNICREDIT 2,125%16-241026	24/10/2016	24/10/2026	EUR	900	2,12	881 660,04	0,18
XS1639488771 FERROVIE STATO 1,5%17-270625	28/06/2017	27/06/2025	EUR	4 000	1,50	3 920 787,54	0,81
XS2063547041 UNICREDIT 0,5%19-090425	09/10/2019	09/04/2025	EUR	1 500	0,50	1 447 477,29	0,30
XS2081018629 INTESA SANPAOLO 1%19-191126	19/11/2019	19/11/2026	EUR	2 000	1,00	1 878 059,02	0,39
XS2179037697 INTESA SANPAOLO 2,125%20-0525	26/05/2020	26/05/2025	EUR	2 600	2,12	2 581 980,29	0,53
XS2268340010 SNAM 0% EMTN 1228	07/12/2020	07/12/2028	EUR	1 800		1 545 894,00	0,32
XS2300208928 SNAM 0%21-150825	15/02/2021	15/08/2025	EUR	1 080		1 025 157,60	0,21
XS2357205587 TERNA 0,375%29	23/06/2021	23/06/2029	EUR	2 939	0,38	2 549 046,73	0,52

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
XS2360310044 UNICREDIT MTN 0729	05/07/2021	05/07/2029	EUR	1 867		1 669 430,59	0,34
XS2431320378 MEDIOBANCA 1% 17072029	17/01/2022	17/07/2029	EUR	2 982		2 678 267,82	0,55
XS2433211310 SNAM 0,75%22-200629	20/01/2022	20/06/2029	EUR	1 470	0,75	1 290 611,32	0,27
TOTAL LUXEMBOURG						3 362 171,03	0,69
XS2263684180 NESTLE FIN 0,00001%20-031225	03/12/2020	03/12/2025	EUR	1 538	0,00	1 460 777,03	0,30
XS2350621863 NESTLE FINANCE INTL 0%14062026 EMTN	14/06/2021	14/06/2026	EUR	2 025		1 901 394,00	0,39
TOTAL PAYS-BAS						48 236 686,44	9,93
DE000A190NE4 MERCEDESSENZ INTL 1%18-111125	11/05/2018	11/11/2025	EUR	700	1,00	673 482,66	0,14
DE000A19S4V6 ALLIANZ FINANCE II 0,875%17-27	06/12/2017	06/12/2027	EUR	20	0,88	1 881 958,80	0,39
DE000A2YNZW8 DAIMLER INTL 0,375%19-081126	08/08/2019	08/11/2026	EUR	3 000	0,38	2 803 871,31	0,58
DE000A3KY342 ALLIANZ FINANCE II 0%21-221126	22/11/2021	22/11/2026	EUR	41		3 806 030,00	0,78
NL0011220108 PAYS-BAS 0,25%15-150725	26/03/2015	15/07/2025	EUR	5 000 000	0,25	4 834 874,32	0,99
XS2001175657 ROYAL PHILIPS 0,5%19-220526	22/05/2019	22/05/2026	EUR	2 800	0,50	2 622 164,81	0,54
XS2008921947 AEGON BANK 0,625%19-210624	21/06/2019	21/06/2024	EUR	2 800	0,62	2 765 381,00	0,57
XS2049154078 ING GROEP TV19-030925	03/09/2019	03/09/2025	EUR	24		2 340 464,00	0,48
XS2049616548 SIEMENS FIN NV 0%19-050924	05/09/2019	05/09/2024	EUR	1 500		1 462 725,00	0,30
XS2102283061 ABN AMRO 0,6%20-150127	15/01/2020	15/01/2027	EUR	30	0,60	2 788 418,22	0,57
XS2118280218 SIEMENS FIN NV 0%20-200226	20/02/2020	20/02/2026	EUR	30		2 827 980,00	0,58
XS2182054887 SIEMENS FIN NV 0,375%20-050626	05/06/2020	05/06/2026	EUR	29	0,38	2 745 262,18	0,57
XS2258452478 ING GROUP 0,25%20-180229	17/11/2020	18/02/2029	EUR	35		3 049 182,26	0,63

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
XS2325733413 STELLANTIS 0,625%21-300327	30/03/2021	30/03/2027	EUR	1 082	0,62	1 003 364,94	0,21
XS2356040357 STELLANTIS 0,75%21-180129	18/06/2021	18/01/2029	EUR	506	0,75	454 004,34	0,09
XS2389343380 ABN AMRO 0,5%21-230929	23/09/2021	23/09/2029	EUR	20	0,50	1 704 926,88	0,35
XS2407529309 ING GROEP TV21-161132	16/11/2021	16/11/2032	EUR	10	1,00	886 711,48	0,18
XS2413696761 ING GROEP TV21-291125	29/11/2021	29/11/2025	EUR	8		772 975,63	0,16
XS2441244535 NOV NORD FIN NL 0 75 22 310325	31/03/2022	31/03/2025	EUR	667	0,75	650 729,68	0,13
XS2475954579 ROYAL PHILIPS 1,875%22-050527	05/05/2022	05/05/2027	EUR	2 867	1,88	2 774 306,36	0,57
XS2526839175 SIEMENS FIN NV 2,25%22-100325	08/09/2022	10/03/2025	EUR	10	2,25	1 005 551,15	0,21
XS2597110027 STELLANTIS 4,375%23-140330	14/03/2023	14/03/2030	EUR	1 160	4,38	1 267 987,85	0,26
XS2604697891 VW INTL FINANCE 3,875%23-0326	29/03/2023	29/03/2026	EUR	19	3,88	1 971 848,14	0,41
XS2623129256 DAIM T INTL FIN 3,875%23-0626	19/06/2023	19/06/2026	EUR	11	3,88	1 142 485,43	0,24
TOTAL NORVEGE						1 439 603,72	0,30
XS2117452156 TELENOR 0,25%20-140228	14/02/2020	14/02/2028	EUR	1 600	0,25	1 439 603,72	0,30
TOTAL SUPRANATIONAL						5 950 702,53	1,23
EU000A283859 EUROPEAN UNION 0%20-041030	27/10/2020	04/10/2030	EUR	1 100		934 461,00	0,19
EU000A284451 EUROPEAN UNION 0%20-041125	17/11/2020	04/11/2025	EUR	1 080		1 032 102,00	0,21
EU000A285VM2 EUROPEAN UNION 0%20-040735	01/12/2020	04/07/2035	EUR	690		503 741,40	0,10
EU000A287074 EUROPEAN UNION 0%21-020628	02/02/2021	02/06/2028	EUR	440		397 236,40	0,08
EU000A3KNYF7 EUROPEAN UNION 04032026	22/03/2021	04/03/2026	EUR	1 920		1 825 459,20	0,39
EU000A3KTGV8 EUROPEAN UNION 0%21-060726	06/07/2021	06/07/2026	EUR	1 337 000		1 257 702,53	0,26

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
TOTAL SUEDE						8 281 759,75	1,71
XS2342706996 VOLVO TREASURY 0%21-180526	18/05/2021	18/05/2026	EUR	870		809 526,30	0,17
XS2402009539 VOLVO TREASURY 0%21-090524	09/11/2021	09/05/2024	EUR	2 670		2 633 020,50	0,54
XS2404247384 SEB TV21-031131	03/11/2021	03/11/2031	EUR	1 153		1 052 665,94	0,22
XS2521820048 VOLVO TREASURY 2%22-190827	19/08/2022	19/08/2027	EUR	726	2,00	707 186,68	0,15
XS2540585564 ELECTROLUX 4,125%22-051026	05/10/2022	05/10/2026	EUR	3 000	4,12	3 079 360,33	0,63
TOTAL ETATS UNIS AMERIQUE						4 139 735,21	0,85
XS1944456109 IBM 0,875%19-310125	31/01/2019	31/01/2025	EUR	1 000	0,88	980 218,77	0,20
XS2338955805 TOYOTA MOTOR CR 0,125% 051127	06/05/2021	05/11/2027	EUR	1 305	0,12	1 172 792,41	0,24
XS2442764747 IBM 09022030	09/02/2022	09/02/2030	EUR	2 223	0,88	1 986 724,03	0,41
TOTAL Obligations à taux variable, révisable nég. sur un marché régl. ou assimilé						7 441 740,67	1,53
TOTAL ESPAGNE						2 325 883,43	0,48
XS2476266205 BANCO SANTANDER TV05052024	05/05/2022	05/05/2024	EUR	23		2 325 883,43	0,48
TOTAL FRANCE						1 603 171,78	0,33
FR0014009EH2 L OREAL TV22-290324	29/03/2022	29/03/2024	EUR	16		1 603 171,78	0,33
TOTAL PAYS-BAS						3 512 685,46	0,72
XS2386877133 ESSITY CAPITAL 0,25%21-150929	15/09/2021	15/09/2029	EUR	4 000	0,25	3 512 685,46	0,72
TOTAL Obligations indexées nég. sur un marché régl. ou assimilé						15 099 294,66	3,11
TOTAL ESPAGNE						2 438 054,95	0,50
XS2324321285 BANCO SANTANDER TV21-240327	24/03/2021	24/03/2027	EUR	26		2 438 054,95	0,50

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
TOTAL FINLANDE						3 802 926,21	0,78
XS2403444677 NORDEA BK 0,5%21-021128	02/11/2021	02/11/2028	EUR	4 320	0,50	3 802 926,21	0,78
TOTAL FRANCE						6 706 198,66	1,39
FR0014002X43 BNP PARIBAS SA 130427	13/04/2021	13/04/2027	EUR	20		1 860 880,22	0,38
FR0014006NI7 BNPP TV21-30052028 EMTN	30/11/2021	30/05/2028	EUR	25		2 273 520,36	0,47
FR0014007LL3 BPCE TV22-140128 EMTN	14/01/2022	14/01/2028	EUR	28		2 571 798,08	0,54
TOTAL ITALIE						2 152 114,84	0,44
XS2577053825 UNICREDIT TV23-170129	17/01/2023	17/01/2029	EUR	1 969	4,80	2 152 114,84	0,44
TOTAL Titres subordonnés (TSR - TSDI)						2 491 668,87	0,51
TOTAL FRANCE						2 220 201,07	0,45
FR0013155009 BPCE 2,875%16-220426 EMTN	22/04/2016	22/04/2026	EUR	12	2,88	1 213 259,15	0,24
XS11190632999 BNP PARIBAS 2,375%15-170225	17/02/2015	17/02/2025	EUR	1 000	2,38	1 006 941,92	0,21
TOTAL PAYS-BAS						271 467,80	0,06
XS2350756446 ING GROEP TV21-090632	09/06/2021	09/06/2032	EUR	3		271 467,80	0,06
TOTAL Oblig & valeurs ass. non négo. sur un marché régl. ou assimilé						5 121 641,94	1,05
TOTAL Oblig & valeurs ass. non négo. sur un marché régl. ou assimilé						5 121 641,94	1,05
TOTAL FRANCE						5 121 641,94	1,05
FR001400HX81 L OREAL 2,875%23-190528	19/05/2023	19/05/2028	EUR	50	2,88	5 121 641,94	1,05
TOTAL Titres de créances						1 001 458,33	0,21
TOTAL Titres de créances non négociés sur un marché régl.						1 001 458,33	0,21

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
TOTAL Autres titres de créances						1 001 458,33	0,21
TOTAL FRANCE						1 001 458,33	0,21
BAOCROIXRO25 BAO CROIX ROUGE FRANCAISE 15/12/28	15/12/2023	15/12/2028	EUR	1 000 000	3,50	1 001 458,33	0,21
TOTAL Titres d'OPC						26 349 651,76	5,43
TOTAL FIA réservés aux professionnels UE						26 349 651,76	5,43
TOTAL FRANCE						26 349 651,76	5,43
FR00140072N3 CM-AM ENGAGEMENT SOLIDAIRE AM			EUR	259,836		26 349 651,76	5,43

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON

(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part C1 : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

() Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques***COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON**

(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part C2 : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

() Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques***COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON**

(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part C3 : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

() Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques*

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON

(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part C4 : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

(*) Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques

Annexe SFDR Rapport Annuel

Dénomination du produit: CM-AM SOLIDAIRE TEMPERE ISR

Identifiant d'entité juridique: 969500ETJKCOU02V0W62

Objectif d'investissement durable

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?



Oui



Non



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: __%



dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: __%



Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif l'investissement durable, il présentait une proportion minimale de

5__% d'investissements durables



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

Ce produit financier adopte une approche en sélectivité et élimine 20% des émetteurs les moins bien notés sur le score ESG interne de son univers investissable. Par ailleurs, il fait la promotion de caractéristiques environnementales et sociales en se donnant pour objectif de surperformer deux indicateurs de durabilité par rapport à son univers ESG : l'intensité carbone et les sociétés ayant une politique de respect des droits humains.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?**

- Les indicateurs de durabilité utilisés par ce produit financier sont le score ESG, l'intensité carbone (indicateur de performance 1) et les sociétés ayant une politique de respect des droits humains (indicateur de performance 2).
- Le score ESG du produit financier est de 6,68/10, en amélioration de 0,21/10 sur la période en raison de la sélection de valeurs.
- L'intensité carbone est de 64,37 tonnes de CO2 par millions d'euros de chiffre d'affaires en fin de période. Cet indicateur affiche une performance que son univers de comparaison ESG qui avait une intensité carbone de 151,97 tonnes de CO2 par millions d'euros de CA. On constate une légère dégradation de cet indicateur au cours de l'exercice écoulé avec une intensité carbone du portefeuille en fin d'exercice précédent qui s'élevait à 63,42 tonnes de CO2 par millions d'euros de CA.
- L'indicateur de droits humains est de 0 société en fin de période. Cet indicateur est resté sur son niveau maximal sur la période écoulée et affiche une meilleure performance par rapport à l'univers de référence. Cela est dû à l'application stricte d'une exclusion des sociétés faisant l'objet de controverse considérée comme grave.
- La proportion d'investissement durable

● **... et par rapport aux périodes précédentes?**

N/A

● **Quelles étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Ce produit financier se donne une poche d'investissement minimale pour investir dans des sociétés et/ou émetteurs identifiés comme 'durables' selon une méthodologie interne, propre à Crédit Mutuel Asset Management. Les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies sont utilisés comme cadre de référence pour déterminer les investissements qui peuvent contribuer à un objectif environnemental ou social

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?

Dans le cadre de sa politique d'identification des investissements durables, Crédit Mutuel Asset Management a évalué les principales incidences négatives pouvant causer des préjudices importants et ainsi affaiblir la proposition de contribution positive, environnementale et/ou sociale, identifiée dans un premier temps grâce à la proportion du chiffre d'affaires alignée avec les Objectifs de Développement Durable (ODD).

L'évaluation d'un potentiel préjudice important s'est fait sur la base:

- De règles d'exclusion sectorielle concernant les activités d'investissement de secteurs à forts risques environnementaux et sociaux, comme le charbon ou l'exploitation minière
- De règles d'exclusion normative concernant les armes controversés et le respect des droits humains
- De l'exclusion des entreprises violant les principes du Pacte Mondial des Nations-Unies et des principes directeurs de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE)
- De la prise en compte des principales incidences négatives (PAI) au travers de la méthodologie et notation propriétaire ESG de Crédit Mutuel Asset Management.

Tous les indicateurs PAI (tableau 1, annexe 1 RTS) sont ici pris en considération; soit de façon directe (indicateur de violation du Pacte Mondial des Nations-Unies et des principes de l'OCDE), soit en utilisant des éléments du score propriétaire ESG de Crédit Mutuel Asset Management comme proxy. Dans ce cas, chaque PAI a été associé à un sous-pilier du score ESG propriétaire lui correspondant.

Le modèle d'Investissement Durable développé par Crédit Mutuel Asset Management a donc permis la prise en compte des incidences négatives et des principes directeurs de l'OCDE et des Nations-Unies en amont de l'investissement, évitant ainsi toute exposition à une société ou émetteur identifié comme pouvant causer un préjudice important sur le plan environnemental ou social.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

La stratégie d'investissement guide les décisions d'investissement selon des facteurs tels que les objectifs d'investissement et la tolérance au risque.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

La prise en compte des principales incidences négatives a été utilisée, en complément de la détermination du chiffre d'affaires contribuant aux ODD, pour déterminer si un investissement était durable ou non (cf question précédente). Le gérant du produit financier a pu disposer également des données brutes relatives aux indicateurs de durabilité, via le prestataire de données ISS. La considération des principales incidences négatives s'est donc faite de façon directe (via l'utilisation et le suivi des données brutes) et indirecte (via l'intégration à la méthodologie propriétaire de détermination de l'investissement durable).



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: **01/01/2023–31/12/2023**

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
CM-AM ENGAGEMENT SOLIDAIRES	OPCVM	5,426	OPCVM
ITALIE 5%09-010325	Obligation	1,923	Souverains
INFINEON TECHNOLOGIES	Action	1,881	Technologie
L'OREAL	Action	1,869	Pdts ménagers et soi
OAT 0,50%15-25052025	Obligation	1,804	Souverains
ESSILORLUXOTTICA	Action	1,671	Santé
LVMH MOET HENNESSY VUITTO	Action	1,666	Pdts ménagers et soi
SCHNEIDER ELECTRIC	Action	1,602	Biens et Serv. indus
SIEMENS	Action	1,582	Biens et Serv. indus
B.T.P. 16-26	Obligation	1,383	Souverains



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

Quelle était l'allocation d'actifs?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Le tableau ci-dessous présente l'allocation entre investissements durables (environnementaux ou sociaux) et les investissements non durables.

Le produit financier s'engage sur un minimum de 5% d'investissement durable, en proportion de l'actif total du fonds.

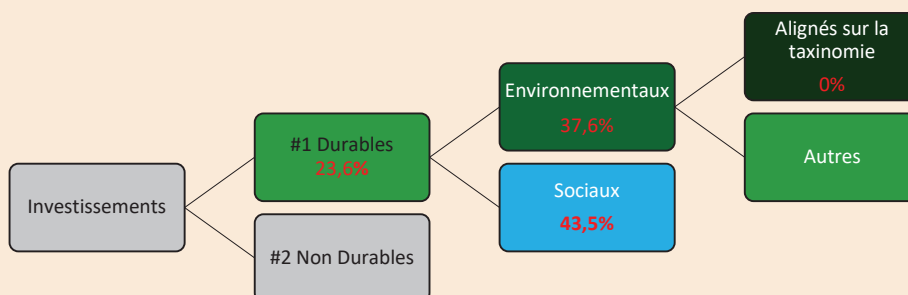
L'indicateur utilisé pour déterminer le pourcentage d'investissement durable est issue d'une méthodologie propre à Crédit Mutuel Asset Management, qui permet de qualifier un investissement de 'durable'.

Cette méthodologie s'articule en 3 étapes:

- l'identification des sociétés et émetteurs dont le chiffre d'affaires contribuant à l'atteinte d'Objectifs de Développement Durable est supérieur à 5%
- l'évaluation des principales incidences négatives pouvant venir affaiblir la proposition de contribution initiale
- l'évaluation des pratiques de bonne gouvernance

Ce processus permet de qualifier les sociétés et émetteurs comme 'durable' ou 'non durable'.

Hors liquidités accessoires et dérivés (autorisés par le prospectus du produit financier dans la limite de 10% maximum de l'actif total du fonds), une partie des titres vifs détenus est donc qualifiée de 'durable' (selon la méthodologie décrite ci-dessus).



La catégorie **#1 Durables** couvre les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.

La catégorie **#2 Non Durables** inclut les investissements qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Les investissements ont été réalisés dans les secteurs suivants:

- Finance
- Industrie
- Consommation discrétionnaire
- Consommation de base
- Soins de santé
- Technologies de l'information
- Services aux collectivités
- Services de communication
- Immobilier
- Matériaux
- Souverains



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Les données relatives à la proportion d'activités alignées à la taxinomie des sociétés ou émetteurs (chiffre d'affaire, CapEx, OpEx) sont pour l'immense majorité des données estimées par les prestataires de données extra-financières. Dans la mesure où ces données ne sont pas communiquées directement par les sociétés ou émetteurs (mais extrapolées par des intervenants externes) et conformément aux recommandations de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), nous avons fait le choix de ne pas publier d'estimations en lien avec la taxinomie de l'UE.

Aucun de nos investissements n'est donc estimé être aligné avec la taxinomie de l'UE.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?



Oui :



Dans le gaz fossile



Dans l'énergie nucléaire



Non

Les activités alignés sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage :

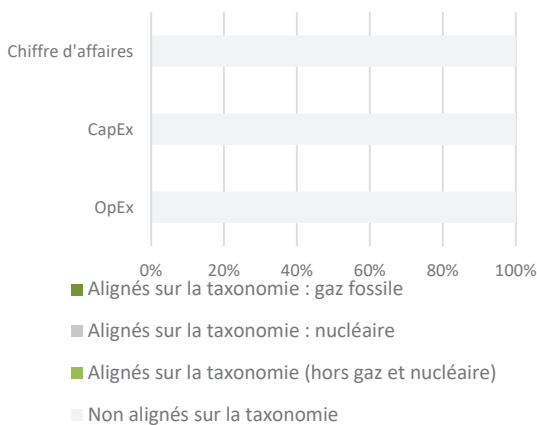
- Du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **Des dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- **Des dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi



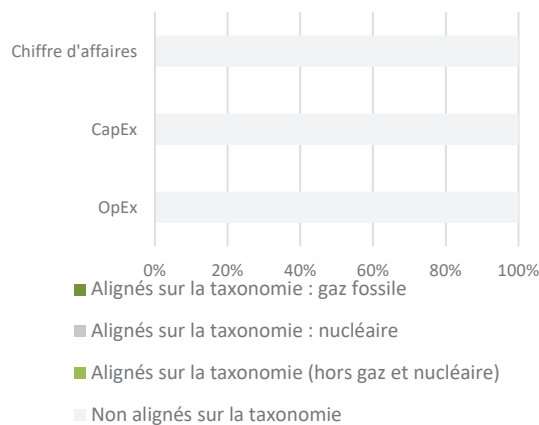
Le symbole représente des investissements durables sur le plan environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables** sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxonomie, dont obligations souveraines



2. Alignement des investissements sur la taxonomie, hors obligations souveraines



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?

N/A

● Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?

N/A



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE?

La totalité des investissements durables ayant un objectif environnemental n'était pas alignée avec la taxonomie de l'UE, soit 23,6% (voir tableau allocation d'actifs).



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?

La part d'investissement durables sur le plan social était de 43,5%.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité et les garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Ce produit financier pouvait investir, dans la limite prévue au prospectus, en OPVCM de droit français ou étranger. Dans la mesure du possible, la caractéristique 'durable' des sous-jacents a été identifiée par transparence; les actifs ont ensuite été alloués dans chacune des poches. Dans un souci de cohérence, le gérant a veillé à sélectionner des fonds disposant d'un Label ISR (ou équivalent) et/ou intégrant des considérations extra-financières ou de durabilité, afin de garantir la prise en compte de considérations environnementales, sociales et de gouvernance et ainsi de minimiser les risques de durabilité émanant de l'exposition aux fonds sous-jacents.

Une proportion de liquidités, détenue à titre auxiliaire, a permis d'assurer une réserve de liquidité et d'anticiper les éventuels mouvements liés aux souscriptions/rachats de la part des porteurs. N'héritant pas d'une caractéristique de durabilité, le cash a été comptabilisé dans la poche 'non durables'. Dans la mesure du possible, les sous-jacents des OPC (monétaires notamment) ont été analysés en transparence, et alloués entre les poches 'durables' et 'non durables' selon le modèle 'Investissement Durable' de Crédit Mutuel Asset Management. De la même manière et quand cela est possible, certains dérivés identifiés en transparence comme 'non durables' ont également été intégrés dans ces autres investissements 'non durables'.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et /ou sociales au cours de la période de référence?

Une série de contrôles de premier niveau est prévue au sein des équipes de gestion. Ceux-ci permettent d'assurer le respect des contraintes de durabilité prévues dans la documentation précontractuelle. Les contrôles de second et troisième niveau viennent compléter le dispositif.

Les contrôles permettent d'assurer un taux de couverture par un score ESG (minimum 90%) ainsi que le respect du principe de sélectivité (20% d'exclusions des sociétés ou émetteurs les moins bien notés de l'univers). Pour les fonds labélisés ISR, les contrôles portent également sur les taux de couverture et la performance des deux indicateurs de durabilité obligatoire retenus par le produit financier.

Enfin, un dernier contrôle porte sur la qualification d'investissement durable et le respect, à tout moment, du pourcentage minimum affiché dans la documentation précontractuelle.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

NA



En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large pertinent?

NA



Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

NA



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

NA



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?

NA

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Fonds Commun de Placement CM-AM SOLIDAIRE TEMPERE ISR

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 29 décembre 2023
Fonds Commun de Placement
CM-AM SOLIDAIRE TEMPERE ISR
4, rue Gaillon - 75002 Paris

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Fonds Commun de Placement CM-AM SOLIDAIRE TEMPERE ISR

4, rue Gaillon - 75002 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 29 décembre 2023

Aux porteurs de parts,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif CM-AM SOLIDAIRE TEMPERE ISR constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31 décembre 2022 à la date d'émission de notre rapport.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion établi par la société de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense

KPMG S.A.

Signature numérique de
Nicolas Duval Arnould
KPMG le 04/04/2024 17:46:40

Nicolas Duval-Arnould
Associé